U d'/of OTTAWA
39003002904695

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/chroniquesdefres00legu

CHRONIQUES

DU CANTON

DE FRESNAY

LE MANS. — IMPR. A. LEGUICHEUX-GALLIENNE.

2028

MAR 2 7 1972

CHRONIQUES

DE

FRESNAY

ASSÉ-LE-BOISNE, DOUILLET, MONTREUIL-LE-CHÉTIF
SAINT-AUBIN-DE-LOCQUENAY
SAINT-GEORGES-LE-GAULTIER, SAINT-LÉONARD-DES-BOIS
SAINT-OUEN-DE-MIMBRÉ
[SAINT-PAUL-LE-GAULTIER, SAINT-VICTEUR

PAR A. LE GUICHEUX

Ex-Président du Comice agricole du canton
de Fresnay

LE MANS

LEGUICHEUX-GALLIENNE, IMPRIMEUR, LIRRAIRE-ÉDITEUR
15, RUE MARCHANDE ET RUE BOURGEOISE, 16
1877

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

DC
611
.S252L4
1877

AVERTISSEMENT

En me décidant à publier les chroniques du canton où je suis né, je n'ai été aucunement guidé par amour-propre d'auteur. Ce que j'offre au public est simplement la réunion des chartes et notes historiques que j'ai pu recueillir sur un des cantons les plus importants de la Sarthe, afin de ne pas laisser dans l'oubli des documents épars et précieux qui, sans cela, eussent été perdus certainement.

Connaissant mieux que qui que ce soit les faits qui se sont passés dans ce pays, j'ai donc le simple mérite de les avoir péniblement rassemblés pour les empêcher de périr.

Tous les faits consignés dans ce travail sont de la plus exacte vérité. J'ai par devers moi une grande quantité de pièces authentiques que je pourrais citer à l'appui ; mais je me suis décidé à n'en indiquer aucune, parce que les notes eussent été aussi nombreuses que le texte et n'eussent servi qu'à embarrasser l'imprimeur.

Je vais donc dire sommairement que tous les faits que j'avance sont tirés des ouvrages publiés sur le Maine, soit par Bondonnet, Corvaisier, Trouillard, Bry, Adolant Desnos, Orderie Vital, les Vigiles de Charles VII, Le Paige, Renouard, Pesche, Le Pelletier, les Annuaires de la Sarthe, etc. De plus, j'ai compulsé tous les anciens registres des communes du canton, les papiers des fabriques des églises et j'ai trouvé partout, de la part de MM. les Maires et Curés, le plus grand empressement à faciliter mes recherches ; tous les papiers de familles ont été visités par moi. Que tous ces hommes honorables en reçoivent de nouveau mes remerciements. A la Préfecture, l'honora-

ble archiviste, M. Bellée et M. Moulard, sous-archiviste, m'ont aidé dans mes investigations, et m'ont donné des communications importantes, qu'ils reçoivent également l'expression de ma gratitude.

Mon travail a duré vingt-cinq ans, ne voulant publier qu'un ouvrage un peu complet et présentant quelque intérêt.

Je l'ai divisé en trois parties : 1° *Histoire ecclésiastique ;* 2° *Histoire féodale ;* 3° *Histoire civile et judiciaire.*

L'ère révolutionnaire a été traitée légèrement ; c'est une époque néfaste sur laquelle on ne peut encore beaucoup s'appesantir, et pourtant c'est de l'histoire ; à chacun selon ses œuvres.

J'ai omis de publier les chroniques de Sougé-le-Ganelon, bien que ce travail fût fait ; j'ai cru devoir m'en abstenir par égard pour M. Moulard, ancien sous-archiviste de la Sarthe, qui habite actuellement Sougé, et que je sais avoir aussi réuni les chroniques de cette commune.

Plus tard, si Dieu m'en laisse le temps, je pourrai compléter ce travail qui s'arrête à 1800, en donnant les faits accomplis dans chaque commune jusqu'à nos jours, précédés d'un aperçu sur l'agriculture du canton, sur ses produits animaux, végétaux et minéraux, qui sont traités légèrement et seulement pour les choses exceptionnelles du canton.

Je garde encore en réserve l'histoire de Saint-Céneri et celle d'Ambroise de Loré qui, sans contredit, a été un des chevaliers les plus braves de ces malheureux temps et le héros du Maine.

A. LE GUICHEUX.

ASSÉ-LE-BOISNE

Anciennement, Acé, Achi-le-Boisne, Acé-le-Boërne, Acciacus, Accium-le-Boërne, Borni, Asseium, Accium-le-Bœne, Asseium-de-Nemoribus, Axiacum, de nos jours Assé-le-Boisne.

Jadis du doyenné de Fresnay, de l'archidiaconé du Saonois, de l'élection du Mans, du Baillage de Fresnay, actuellement du canton et doyenné de Fresnay.

Superficie . . 2.857 hectares.
Population . . 1.733 habitants.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Église dédiée à la Sainte Vierge. Cure à la présentation de l'abbé de Saint-Vincent; Pesche prétend à tort que l'église est dédiée à saint André.

C'est le Prieuré qui est fondé sous le nom de Notre-Dame et Saint-André. L'église, établie en 1097, est une assez vaste construction, dont l'extérieur est fort beau, mais l'intérieur pauvrement décoré. Son architecture paraît être des onzième et douzième siècles, époque de transition du roman à l'ogive. Elle se compose d'une nef avec transept, d'un chœur et deux chapelles latérales formant bas-côtés. A la grande porte, qui est de forme romane, sont deux grossiers pilastres servant de contreforts et supportant deux mauvaises statues.

Les gouttières, terminées par des dragons ailés, sont en granit. Une croix en pierre termine le pignon. Les arca-

des d'un côté sont en plein-cintre et celles de l'autre côté sont ogivales. Les fenêtres sont ogivales, formées de lancettes géminées. La partie la plus remarquable est la belle baie du chœur appartenant à l'ogive flamboyant. Les voûtes de l'église sont en bois ; la tour est en bâtière ; les autels sont mauvais pour la plupart.

On voit dans le chœur les armes de Mayenne qui sont : de gueules à six écussons d'or, 3, 2, 1.

Armes de Brie-Sérans : fascés d'argent et de sable de six pièces, au lion d'or de gueules brochant sur le tout.

Plusieurs chapelles et prestimonies étaient attachées à l'église : celles de Grateil et de Cerisay au château et lieu de ce nom.

1092. — Witerne de Juillé, se faisant moine au monastère de Saint-Vincent du Mans, lui donne les églises de Juillé, Piacé, Saint-Léonard-des-Bois, Acé.

1097. — Robert, fils de Witerne de Juillé, donne au monastère de Saint-Vincent, pour la dot de son père, le presbytère de l'église d'Acé, les dîmes de vin qu'il a à Fresnay, les dîmes de vin et de blé de la paroisse d'Acé avec le cimetière.

1098. — Robert de Juillé, confirme à ce monastère ces dons et ventes faites par Robert et ses frères, Pottin et Herbert, des dîmes et autres droits de cette paroisse. Plus tard, Gautier le Boisne reconnaît que le patronage de cette église appartient audit monastère de Saint-Vincent.

1103-1109. — L'évêque Hildebert, voulant mettre le monastère de Saint-Vincent à l'abri de toute tracasserie, lui confirme, sous la réserve des droits de l'évêque, la donation des églises d'Acé-le-Boisne (Accium) et de Saint-Léonard.

Gautier d'Acé, donne à cette abbaye la terre de Champrond en Acé, la maison des lépreux du même lieu et XX sols de rente, monnaie du Mans, sur les moulins du Pré une razière de froment. On ignorait où était cette léproserie, mais nous découvrîmes plus tard que, non loin du Grand-Moland, se trouve une croix et plusieurs

pièces de terre portant le nom de *Maladrerie;* c'était probablement près de ce lieu qu'était située la maladrerie ou léproserie d'Assé.

1208. — Gautier le Boigne, chevalier, mort avant 1208, doit être regardé comme un insigne bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Vincent. On le voit sur quatre de ses chartes, toutes sans dates, qui doivent être des premières années du XIII^e^ siècle ou des dernières du XII^e^.

La première est une reconnaissance par laquelle il déclare que, ni lui, ni ses héritiers n'ont droit de donner une place monacale dans l'abbaye de Saint-Vincent, autrement que par sa recommandation et prière.

Par la seconde, Gautier notifie à tous les fidèles que le droit de patronage de l'église de Notre-Dame d'Acé appartient aux moines de Saint-Vincent.

Par la troisième, il donne, pour le salut de son âme et celle des siens, au monastère de Saint-Vincent du Mans, en aumône perpétuelle, pour en jouir après sa mort, la terre de Champ-Long et toute sa haie située entre Acé et la maison des lépreux dans le même lieu; de plus XX livres, monnaie du Mans, assignées sur ses moulins du Pré; plus *unum rasum fromenti* (un rais de froment). Pour rendre cette donation authentique, il y appose son sceau en présence de plusieurs témoins, dont l'abbé Guillaume Hardouin, Prieur de Saint-Vincent, Guillaume Raondel, Prieur d'Acei-le-Boigne, Guillaume le Boigne, chevalier.

Pour la quatrième, voir au fief de Doucelles, quatrième charte.

Le même Gautier le Boigne fait don à l'abbaye de Champagne, du consentement de Constance, sa femme, du droit de prendre en sa forêt de Pail, tout le bois nécessaire pour la construction de ses maisons ; plus le droit de pacage en ladite forêt

1266. — Accium-le-Boërne, Geoffroy, curé de Saint-Germain-de-la-Coudre et Herbert, son frère, curé de Saint-Ouen près Fresnay, vendent au Chapitre une dîme à Acé.

Assé-*le-Boisne,* tire probablement son nom d'un de ses seigneurs.

1571, 25 octobre. — Mourut messire de Meslay, sieur de Cerisay, au lieu de la Bussonnière, près de Beaumont, au retour du Mans, où il était allé faire profession de foi suivant les ordonnances.

1589, 5 juin. — Baptême de François, fils de Jacques de Meslay, sieur de Cerisay et de Catherine de Maudet : parrain messire de Saint-Victeur et le curé de Commerveil; marraine demoiselle des Valles. (Desvallées.)

A cette époque, les enfants avaient souvent ou deux parrains ou deux marraines.

1590. — Fut baptisé Charles, fils de Jehan Prudhomme : parrain Gilles, sieur de Moulins, et Charles de Biards; marraine Jehanne Amiot.

1591, 12 octobre. — Fut baptisé, Françoise Le Monier : marraine Anne de Melland, fille de messire de Bernay, et Louise, demoiselle de la Chauvière.

1596. — Note du curé d'Assé : Jai reçu la mesure de Cerisay pour ma part, des avesnes et des mettez (méteil) neuf boisseaux, sur quoi j'ai rendu deux à Monseigneur pour sa part du trait de la Hardonné. (Hardonnière.)

Nota que le baptistaire a esté fait en l'église de Saint-Léonard, par le vicaire dudit lieu, d'aultant qu'il reçoyt troys parrains ou marraines contre l'ordonnance de Monseigneur du Mans suivant les concilles.(Conciles.)

1599, 9 septembre. — Baptême de Jacques Dagron : parrain Nicolas du Mesnil.

1601, 24 août. — Baptême de Pierre, fils de Marin de Cerisay, sieur du Parc et de Perrine, sa femme.

1602.— Contagion qui fit mourir 116 personnes. 19 août, un enfant d'André Voyaigneau est enterré dans un champ de la Coue-du-Bois (queue de bois), à cause qu'il ne se trouva personne qui voulût l'apporter au cimetière. Le 21 dudit mois, Dagron fut enterré avec trois enfants de lui et de deffuncte Guillemine Féron, sa femme, et aussi un enfant de deffuncte ladite Féron et deffunct son pre-

mier mari, Voyaigneau, et furent enterrés audit champ par ung homme de Saint-Aubin-de-Locquenay qui eut dix écus pour ce.

Julien Escureul et sa femme moururent en même temps et furent enterrés dans leur jardin à cause aussi de la contagion. Le 24 juin, Marguerite Thébault, femme Louveau, fut enterrée à Grateil par permission du curé d'Assé.

1604. — Baptême de Marie, fille de Marin de Cerisay : parrain noble Alexis Achard ; marraine demoiselle Marie de la Vallée.

1605. — Baptême de François Cadieu : parrain noble René de Jupilles, seigneur de Moulins ; marraine demoiselle Madeleine d'Assé, veuve de noble Jacques de Hugeron.

1612. — Cette année la contagion régna encore ; les décès furent nombreux.

1615, 11 février. — Baptême de Marguerite, fille de Charles Barreau, sieur de la Gaudinière et de Louise, sa femme : parrain Sevin, sieur de la Rivière ; marraine Marie, femme de Mathurin le Boucher, sieur de l'Échenay.

1615. — Baptême de Marie, fille de Pierre la Maignée, notaire : parrain Me Antoine Chauvin, bailly d'Assé ; marraine Marie le Boucher, femme du bailly de Fresnay.

1615. — Mémoire du nom des Confrères de la Confrérie de monsieur Saint-Julien, notamment Me Martin Hémery, prêtre-curé d'Assé, Me Martin Hémery, vicaire d'Assé, Me Pierre Chotard, prêtre, Me Jean de L'inthe de Louzier, François Dagron, Pierre Bedeau du Sureau, Martin Chevalier, Marin de Cerisay, Me d'Aubigné et sa femme, mademoiselle de la Pillière, Pierre Maignée, notaire.

1616. — Baptême de Thibault, fils de Macé Chauvin, sieur de la Censerie : parrain Vincent Chauvin, sieur de la Fontaine ; marraine Marie, épouse de Thibault Chauvin, bailly d'Assé.

1617. — Baptême de Michel, fils de Me Urbain Lefébure, sieur de la Jubandière, et d'Olive Lebouvier, sa

femme : parrain Me Michel Lebray, sieur des Graviers ; marraine dame Marguerite de Moulins.

1620, 3 juillet. — Jacques de Meslay, seigneur de Cerisay, mort en la religion prétendue réformée, fut enterré dans l'une des chapelles de l'église d'Assé-le-Boisne, et fut fait fraction de la serrure de l'une des portes de l'église pour y entrer le corps dudit Meslay, cause de quoi Monseigneur du Mans a donné sentence, par laquelle il ordonne que ledit corps sera exhumé et déplacé de ladite église polluée, et donne sentence d'excommunication sur tous les catholiques qui ont assisté ledit corps pour être enterré, qui a été cause que ladite église est demeurée polluée, en laquelle on n'a dit la messe ni administré aucun sacrement jusqu'au dix-huitième jour d'octobre, auquel jour l'official et le promoteur du Mans sont venus réconcilier ladite église, et pour ce faire, a convenu faire une séparation et clôture en ladite église et dite chapelle.

1622. — Baptême de Jacques, fils de Mathurin Le Boucher, sieur de l'Échenay, et de sa femme, Marie de Laune : parrain Mathurin Dumesnil, écuyer, sieur du Moland ; marraine demoiselle Le Boucher, femme du sieur des Trois-Chênes

1623. — Baptême de Louis, fils de Pierre Maignée et de Louise Chauvin : parrain messire Louis de Gesvres ; marraine Marie Le Boucher, femme du bailly de Fresnay.

1627, 20 août. — Fut ensépulturé honorable Abraham Picart de Villeneufve, qui serait décédé à la maison de Cerisay.

1628, 3 septembre.— Baptême d'Antoine, fils de Jacques le Féron, écuyer, sieur de Prez, et de demoiselle Suzanne le Silleur, son épouse : parrain Antoine de Boispitard, chevalier, seigneur de Sougé ; marraine demoiselle le Silleur, femme du sieur de l'Échenay.

1630. — Baptême de Madeleine Bamas : parrain Robert de Bailleul, écuyer, seigneur dudit lieu ; marraine demoiselle Madeleine de Harcourt, dame de Noëromé.

1628, 22 juin. — Françoise de Loudon, dame de Ce-

risay, fut à la messe en l'église de Notre-Dame d'Assé, après avoir laissé et quitté la religion prétendue réformée, et s'être convertie à la religion catholique, apostolique et romaine, par la prédication et bonne exhortation des vénérables capucins, qui lui donnèrent l'absolution au lieu et métairie de Musevilain, et depuis fut confirmée par le P. Jean-Baptiste Laurent, qui lui administra les sacrements en l'église de Piacé.

1628, 14 août. — Fut ensépulturé en la chapelle de l'Échenay, en ladite église, noble Brice de Vilette ou Valette, prêtre, chapelain de ladite chapelle, fils d'Abraham de Valette, écuyer, sieur dudit lieu et de la Poitevinière.

1630, 10 avril. — Fut fait service en cette église, pour deffunt messire Louis Potier, chevalier des Ordres du Roi, marquis de Gesvres, comte de Tresmes, baron de Fresnay, châtelain d'Assé-le-Boisne, seigneur de Saint-Léonard, Courcité, Pré-en-Pail, La Poôté, La Ferté-Macé, Saint-Vincent-des-Prés, Bourg-la-Reine, Sceaux et plusieurs seigneuries, décédé à Paris et ensépulturé audit Tresmes.

1634, 11 octobre. — Fut exhumé le corps de noble Jacques de Meslay, seigneur de Cerisay, de la religion prétendue réformée, qui avait été enterré dans la chapelle Sainte-Barbe en l'église d'Assé. La même année 9 novembre, furent faites la réconciliation et la bénédiction de ladite chapelle par le vénérable curé de Saint-Ouen, doyen rural de Fresnay.

1635. — Baptême de Nicolas, fils naturel de Suzanne Viel, et de René de Vaulx-Commont, écuyer, sieur de Vaulx, ainsi que l'a déclaré ladite Suzanne. Ledit enfant baptisé à la prière et requête de Nicolas Viel, sergent royal, père de ladite Suzanne.

1635, 3 février. — Marie de Loudon, dame de Cerisay, relapse de la religion prétendue réformée, fut à la messe à l'église d'Assé et le lendemain fit profession de la religion catholique, et fut absoute en la maison de Cerisay par vénérable P. Nicolas, capucin, et ce par le vouloir de messire Jacques de Meslay, son mari.

1645, 18 octobre. — Confirmation en l'église de Fresnay, de demoiselle Françoise de Meslay, fille de feu Jacques de Meslay, chevalier, seigneur de Cerisay, et de dame Françoise-Morin de Loudon, épouse en secondes noces de messire Louis-François de La Croix, chevalier, seigneur de Beaurepos. A cause de l'honneur qu'elle porte à la très-sainte Vierge, elle obtient de Monseigneur l'Évêque du Mans, la permission de joindre à son nom celui de Marie.

1653. — Baptême de Louis-Christophe, fils de Louis-François de La Croix, chevalier, sieur de Beaurepos et de dame Françoise-Morin de Loudon; parrain Christophe de Jupilles, chevalier, seigneur de Moulins; marraine dame Marthe de Cordouan, dame de Cohardon

1658, 14 octobre. — Inhumation dans l'église de Me Jean Mulot, prêtre, né en cette paroisse, lequel a été trouvé mort en sa maison de l'Échenay, tué d'un coup de fusil ou autre arme à feu. Il a été vicaire seize ans, vivant sans reproche.

1662. — Année stérile. Le froment a valu jusqu'à XIV livres, le méteil, de XI à XII livres, l'orge IX livres, pois et vesce VII livres, l'avoine V livres. Il est à remarquer qu'il n'y a eu que 17 enfants baptisés, quand on en baptise souvent 70, et pour le moins 46.

1664, 4 février. — Mariage, en cette église, de Jacques le Boucher, sieur du Mesnil, de la paroisse de Saint-Germain-de-Coulamer et de demoiselle Suzanne de Meslay.

1673. — Inhumation dans l'église de Louis-François de La Croix, écuyer, sieur de Beaurepos, par Mr Louis de Bonnefois, curé de Sougé, en présence de René et Louis-Christophe de La Croix, fils du défunt.

1681. — Mariage de Guillaume Jobey, sieur de Brunefontaine, de Sougé, et de demoiselle Anne Chauvin, veuve de René Maignée d'Assé.

1681. — Baptême de René Drouin : parrain René de Moloré ; marraine Marie Maignée, femme de Pierre Fresnais, fermier général de la terre d'Assé.

1696, 26 juin. — Mariage de messire Antoine-René Le Bigot, écuyer, sieur du Charbon, fils de René Le Bigot, vivant écuyer, sieur du Charbon, et de dame Marie le Féron, de la paroisse de Coulongé, avec demoiselle Marguerite-Françoise, fille de défunt René de Jupilles, chevalier, seigneur de Moulins, en présence de Mathurin le Féron, écuyer, sieur de Longuemésière, oncle de l'époux, et de demoiselle Marguerite le Féron, sa cousine, et de dame Marie-Madeleine de Jupilles, épouse de René le Féron, écuyer, sieur des Roches.

1717. — Louis-François de La Croix de Beaurepos, seigneur de Cerisay, fut inhumé dans la chapelle du Rosaire. Autrefois, cette chapelle était dédiée à Sainte-Barbe. Jusqu'en 1790, elle était la propriété du seigneur de Cerisay avec priviléges et droits honorifiques.

1741. — Baptême d'Antoine, fils d'Antoine, marquis d'Alleaume, écuyer, seigneur de la Coursure, et de dame Élisabeth Boulard : parrain messire Antoine, marquis d'Alleaume, son frère ; marraine Louise d'Alleaume, sa sœur.

1762. — Inhumation dans la chapelle du Rosaire ou de Sainte-Barbe, en cette église, de dame Françoise de Bonvoust-d'Aunay, épouse de Louis-Pierre Joseph de La Croix de Beaurepos, chevalier, seigneur de Cerisay.

1764. — Mariage de Jean Pavy, sieur du Fresne, de la paroisse de Trans, et de demoiselle Madeleine d'Alleaume, fille de messire Antoine, marquis d'Alleaume.

1761, 31 décembre. — Inhumation, dans l'église, de dame Adélaïde des Jardins, baronne de la Bonardière, épouse de Louis-Philippe de La Croix de Beaurepos, chevalier de Saint Louis, elle est âgée de 28 ans.

1771, 4 septembre. — A été inhumé dans cette église, messire Antoine, marquis d'Alleaume, écuyer, âgé de 76 ans, en présence de son fils et de Jean-Charles Lefebvre des Vaux, son gendre.

1776, 30 avril. — Mariage de Pierre Chevalier, fils de Pierre et de demoiselle Lacroix, avec demoiselle Renée, fille de René Durand, avocat au Siége d'Assé, par François

Chevalier, prêtre, vicaire de Saint-Hilaire du Mans, docteur en théologie, grand-oncle de l'auteur.

1778, 22 juillet. — Inhumation de Me Louis Durand, prêtre, curé d'Assé, âgé de 61 ans, en présence de Thomas Tomeret, curé de Gesnes-le-Gandelain, de Jacques Tesson, curé de Saint-Victeur, de Pierre-Paul Vulflembert, curé de Moulins, de René Fortis, curé de Sougé, et de Mathurin Coupel des Ponceaux, vicaire de Fresnay.

1780, 7 septembre. — Inhumation, dans le cimetière, de Louis-Pierre-Joseph de La Croix de Beaurepos, chevalier, seigneur de Cerisay, de Pré, etc., âgé de 96 ans.

1782, 26 janvier. — Inhumation de Gervais Jobbé de la Mare, avocat au Parlement, âgé de 64 ans, en présence de Me Charles-Augustin Jobbé de l'Isle, avocat au Siége de Cohardon, son frère, et de Guillaume Jobbé et Pierre Mousset, ses neveux.

1788, 3 avril. — A été baptisé Auguste-Frédéric, fils légitime de Jean-François, sire de La Croix, comte de Beaurepos, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Cerisay, et de Jeanne Tripier de la Fresnaie.

1789. — 43 baptêmes, 5 mariages, 39 décès, d'après une note du curé d'Assé.

Cette année est remarquable par l'assemblée des États-Généraux. Les députés des trois Ordres conjointement avec le Roi, ont fait, le 4 mai, une procession générale, et, le lendemain, l'ouverture des États-Généraux s'est faite. Le 14 juillet, les Citoyens de Paris, avec les gardes Françaises et autres troupes, prennent la Bastille. Le 17, le Roi se rend à Paris; la joie éclate de toutes parts. Me Bailly lui présente les clefs de la ville. Le Roi accepte la cocarde nationale que tous les patriotes avaient prise pour soutenir la liberté; enfin le septembre. Le roi fixa sa demeure à Paris. Voilà l'époque de *la Liberté nationale! Signé :* Jolivet, curé d'Assé.

Dans la paroisse d'Assé, il y avait trois gros décimateurs, au nombre desquels étaient les moines Bénédictins de

l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, qui percevaient les grosses, menues et vertes dîmes, ainsi que le dixième de laine et charnage, et que cependant lesdits religieux ne veulent contribuer en rien au soulagement des pauvres, qui sont nombreux et que le curé ne peut soulager, à raison de la modicité de son revenu ; que les religieux sont obligés de faire dire deux messes par semaine à cause de leur prieuré, en vertu d'une transaction passée entre le curé et les Bénédictins, en 1713, et ne veulent pas en faire dire. Le curé qui craint leurs richesses et leur crédit, n'ose les entreprendre.

Les autres décimateurs de la paroisse, ne contribuent pas davantage au soulagement des pauvres. D'après une note adressée à Monseigneur l'Évêque du Mans, à une date inconnue mais postérieure à 1713.

Curés d'Assé.

1418. — Vénérable et Discret Me Jehan Guiller.
1421. — V. et D. Me Jehan Canig; avait permuté avec Jehan Guiller, qui le remplaça à Allonnes.
1490. — V. et D. Me Picart.
1536. — Id Me Guillaume Belin.
1594. — Id. Me Pierre Émery.
1621. — Id. Me Martin Hervé.
1622. — Id. Me Martin Hemery.
1636. — Id. Me Jacques Maignée.
1648. — Id. Me Louis Bedeau.
1667. — Id. Me Martin Hemery.
1692. — Id. Me Louis Bedeau.
1711. — Id. Me Louis Lurson. Précédemment curé de Saint-Paul-le-Gautier.
1734. — Id. Me Fagner.
1743. — Id. Me Michel Fagner.
1752. — Id. Me Louis Durand.
1778. — Id. Me Pierre Gautier.
1787. — Id. Me Jolivet.

Chapelles.

1° Chapelle de Grateil. (Voir cet article).

2° Chapelle de Cerisay. (Voir seigneurie et fief de ce nom).

3° Chapelle de la Madelaine. Placée au milieu du cimetière de ce nom, fenêtres étroites et tréflées.

Cimetières.

Depuis longtemps le cimetière est situé au lieu de la Madelaine, à 500 mètres du bourg ; il est entouré de murs. Depuis un temps immémorial, il y a une chapelle au milieu. (Voir plus haut).

La place actuelle, située derrière le presbytère, était aussi anciennement un cimetière de la paroisse ; nous avons encore vu les murailles qui l'entouraient. En 1793, on cessa d'inhumer dans ce lieu qui portait le nom de cimetière Saint-Pavy.

Enfin, un troisième cimetière entourait l'église de trois côtés ; il était élevé au dessus du chemin et ceint de murailles à hauteur d'appui. On y accédait par trois escaliers.

Il a été supprimé il y a une vingtaine d'années.

Presbytère.

Le presbytère est un grand bâtiment, donnant par derrière sur la place du cimetière Saint-Pavy, par devant une cour et un jardin.

C'est une maison mal distribuée, humide et désagréable.

HISTOIRE FÉODALE.

1158. — Dans un manuscrit contenant les noms de la noblesse française qui se croisa pour la conquête de la Terre-Sainte, sous la conduite de Godefroy de Bouillon, il y en avait trois de la maison d'Assé :

Guillaume de Radray : porte au lambel de gueules. Mancel.

Aubris Riboul, mancel, était l'aîné, portait : l'écu mi-partie d'argent et de noir endenté l'un dans l'autre.

Goffroix, Li Senessay d'Achi-le-Boëne portait : l'écu mi-partie d'argent et de noir endenté l'un dans l'autre à un bâton de gueules en besline besanté d'or. Mancel.

C'est-à-dire : Geoffroy, sénéchal d'Assé-le-Boisne, portait : emmanché d'argent et de sable au bâton de gueules péri en bandes chargé de besans d'or, était mancel. Cette bande était la marque distinctive des cadets.

Geoffroy d'Assé, évêque du Mans, était de cette famille.

1208. — Gaultier-le-Boigne (qui, sans doute, a donné son nom à Assé) doit être regardé comme un bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Vincent.

1222. — Cette année, le roi Philippe-Auguste acquit le château d'Assé et la forêt de Bourse, par échange contre la baronnie d'Écouché et réunit le tout au comté d'Alençon.

1350. — Foulques de Matéfélon, évêque d'Angers, de la famille de ceux de Durtal et d'Assé, fit, un certain jour, citer le vicomte de Beaumont, devant le seigneur de La Flèche, on ne sait pour quel motif. Le vicomte chassait lorsque le citeur vint à lui ; il le fit lier sur les cornes d'un cerf, qu'il venait de prendre, puis lâcha les chiens après. Alors les Matéfélon étaient seigneurs d'Assé.

1364. — Bernard de la Ferté, seigneur d'Assé. (Voir Cerisay, 1364).

1417. — A cette époque, les Anglais étaient maîtres du château d'Assé, assis sur une éminence et entouré de larges fossés ; une motte féodale le touche, entourée elle-même de profonds fossés. On a trouvé fréquemment autour de l'espace qu'occupait cette forteresse de nombreux ossements et, à une époque assez récente, ceux d'un cavalier et de son cheval ayant des fers triangulaires ; plus loin un four de grande dimension.

Une partie des combats qui ont été livrés autour de Fresnay et de Saint-Céneri entre les Français et les Anglais se livrèrent sur le territoire d'Assé.

1458. — Chroniques transcrites d'un vieux manuscrit qui nous a été communiqué de la manière la plus gracieuse par M. Grêlé, du Mans.

Fragment d'un procès-verbal dressé pour parvenir à résoudre la question de savoir si le seigneur d'Assé-le-Boisne avait droit de haute, moyenne et basse justice, question affirmativement résolue par jugement du 23 février 1458.

Jugement à tous ceux qui ces présentes verront, Jean Fournier licencié ès-lois, seigneur et gouverneur du Maine, conseiller et juge ordinaire du Maine, salut : Comme Jehan de Matéfélon, écuyer, seigneur d'Assé-le-Boisne, à la requête du procureur, et appelé en l'ordinaire des assises céans, outre que l'on disait contre lui qu'en sa dite terre et seigneurie d'Assé, il avait osé par lui, ses gens et officiers de haute et moyenne justice, et même prins vente double entre ses hommes et subjets, des héritaux vendus ou échangés en sa dite terre d'Assé, à la façon de trois sols quatre deniers tournois par livres, toutes fois et quand le cas advenait, ce qu'il ne pouvait et ne devait faire, et pour aussi l'avoir fait, tendions afin qu'il l'amendasse à telle amende que de raison, de la partie duquel de Matéfélon, eusse été dit et répondu, tendant afin qu'il fût dit par droit et sans cause il avait été mis en jugement.

Ledit procureur et toutes demandes qui fut par nous

faites et envoié sans jouir et sans amende et que à bonne et juste cause il avait en sa dite terre d'Assé, le droit de haute et moyenne justice, et semblablement il avait prins double entre ses hommes et subjets de sa dite terre et seigneurie d'Assé toutes fois le cas . . . . . et qu'il était bien fondé . . . . . par ledit Matéfélon . . . . . droit en sa dite terre d'Assé et mêmement tout droit de justice haute, moyenne et basse et tout ce que en dépend par la coutume du pays et desquels droits il avait joui, tant par lui que par ses prédécesseurs, par tel et si long temps qu'il . . . . . n'était mémoire d'homme . . . . . en paix et sans conteste, sans que jamais lui en eût et mis ou donné aucun empêchement jusqu'à présent, sur quoi eussent, du consentement dudit procureur, que ledit seigneur d'Assé, des droits par lui dessus prétendus de la jouissance et succession d'y ceulx, qu'il et ses prédécesseurs au temps passé en avaient eus . . . . . faire . . . . . et article qu'il meterait devers nous sur lesquels inquièterait tant de telles personnes que bon lui semblerait . . . . . lequel appointement est y celui seigneur d'Assé.

Ce jugement en faveur de Jehan de Matéfélon, seigneur d'Assé-le-Boisne, lui reconnaît et confirme le droit de haute, moyenne et basse justice, 23 fév. 1458. Les Matéfélon étaient d'une très-ancienne famille du Maine et de l'Anjou ; ils possédaient dans le premier la seigneurie d'Assé-le-Boisne, de Ségrie, etc., dans l'Anjou, celle de Durtal. Un Matéfélon a été archevêque de Tours, un autre évêque d'Angers. Yves, un des premiers seigneurs de Laval épousa Avoise de Matéfélon. Alard de Château-Gontier épousa, en 1080, Élisabeth de Matéfélon. Guy VIII, chef de la seconde maison de Laval-Montmorency, épousa en secondes noces, vers l'an 1200, Thomasse de Matéfélon.

Jehan de Matéfélon était seigneur de Clermont et l'Oumont en Ségrie.

1470. — Jehan de Matéfélon, seigneur d'Assé-le Boisne,

commandait le château d'Alençon, pour le comte du Perche. Fait prisonnier dans une entrevue avec le duc d'Alençon, il refusa de lui faire remettre le château où était restée sa femme, sans le consentement du Roi ; enfin, après des pourparlers, il le fit rendre et recouvra sa liberté.

1490. — Transaction entre noble homme Jehan de Matéfélon, seigneur dudit Assé et de Noëromé et Jehan Ronsart, écuyer, seigneur des Roches (les Roches en Douillet), époux de feu demoiselle Jehanne de Saint-Mars, seigneur de Prez, paroisse d'Assé, par laquelle il concède à Jehan Ronsart la propriété de la rivière de Sarthe à partir du Gué du Pré jusqu'à celui de la Coursure (ce point était le Gué Louvet.)

1492. — Aveu de la châtellenie d'Assé-le-Boisne.

(Une châtellenie était un fief important, avec droit de porter bannière à ses armes, et de commander ses vassaux. Le châtelain pouvait avoir un château fortifié.)

(Essai sur le Régime féodal.)

Aperçu des principaux droits.

Devant très-haut et très-puissant prince et mon très-redouté seigneur, Monseigneur René, duc d'Alençon, pair de France, comte du Perche et vicomte de Beaumont et Fresnay, Je, Jehan de Matéfélon, écuyer, seigneur d'Assé-le-Boisne, tiens, avoue tenir à foy et hommage-lige au regard de votre baronnie, terre et seigneurie de Fresnay, dépendant de la vicomté de Beaumont, ma châtellenie, terre et seigneurie dudit Assé, comme elle se poursuit et comporte, tant en fief qu'en domaine.

1° Mon castel ancien dudit Assé, à présent démoli en ruines à l'occasion des guerres, avec douves et fossés, motte, vergers et appartenances sises à Assé.

Item. Ma cour et hébergement dudit Assé, en laquelle je fais ma demeure sise à Assé.

Item. Mon domaine du Jarossay, en la paroisse d'Assé.

Item. S'en suit mes hommes de foi et les services et devoirs qu'ils me doivent et sont tenus de faire chacun an aux termes et fêtes cy-après et les choses et héritaux qu'ils tiennent de moi.

1° Louis Desprez, écuyer, mon homme de foy-lige à cause de ses biens de Moulins-le-Carbonel.

2° M. Nicole Lechat, mon homme de foy simple.

Item. S'ensuit le cens, rentes et devoirs à moi dus chacun an, au terme et fête de la Saint-Jehan-Baptiste, tant en votre bourgeoisie de Fresnay, Assé-le-Boisne, à La Saussaie en la paroisse de Saint-Léonard que ailleurs, fromentaiges et corvées.

Item. La terre et seigneurie de Boisfrou, sise à Assé, domaines . . . . . hommes . . . . . cens poulailler.

Item. Mon domaine du Minerai, dépendant de la terre de La Destrée, maisons, terres, en toutes et chacunes desdites choses . . . . droits de haute, moyenne et basse justice . . . . sceaux, contrôles . . . . droits de vente double. . . . . Pourquoi outre l'hommage-lige, je vous dois faire lige, estaige en votre châtel de Fresnay, en la place où anciennement soulait être la cuisine, ô autre service et avec ce je vous dois vingt et une livres tournois de taille, quand tailles échoient . . . . et oust pour deux chevaliers une fois en ma vie à aller en votre compaignie en loust ou en guerre, tant comme les vingt et une livres de taille dureront et non plus après quoi les deux chevaliers seront à vos dépends.

En outre sont tenus tous mes hommes subjets et estaigers, coutumiers d'Assé-le-Boisne, excepté ceux des fiefs et seigneuries de Moulins, de Vaux et de La Destrée, venir garder comme coutumiers à leurs dépends, en notre ville de Fresnay, la porte des Torrentins pendant quinze jours ou autre service, quand vos subjets Normands et demeurants à Fresnay seront contraints d'aller garder Le Mans, et s'ils y demeurent plus longtemps, ce sera à vos charges,

et si ceux de Fresnay retournent dans cette quinzaine, s'en pourront retourner.

Rendues en assises de Fresnay, tenuespar Jehan Guillon, lieutenant du Bailly, le 14 juillet 1492, par noble homme de Matéfélon.

L'original était sur parchemin ; l'extrait qui précède est fait sur une copie collationnée, *signé* Poyvet.

Dans la même année, Jehan de Matéfélon, seigneur d'Assé, rend aveu au duc d'Alençon, de Beaumont et de Fresnay-le-Vicomte, par lequel il déclare que Étienne Le Comte et ses frarachaux sont subjets et vassaux de la châtellenie de Fresnay, pour raison de leur métairie de Courtavaux, sise en la paroisse d'Assé à cinq sols de devoir.

1500. — Au commencement de ce siècle, un Jehan de Villiers dit Brunet, capitaine des archers de la Garde de René d'Alençon, vint de Picardie, s'y établit, contracta avec Anne de Matéfélon, fille du seigneur d'Assé et plus tard épousa Anne Bunache, d'où sont sortis les seigneurs de Hellon et de Rosay.

1520. — Insinuation. Jehan de Brie, seigneur de Serrant et d'Assé-le-Boisne, fait connaître qu'une chapelle appelée Notre-Dame, est desservie à Assé avec une messe par semaine, en donnant cinq hommées de pré auprès du fief et seigneurie de l'Échenay.

1697. — Provision de Sergent en la châtellenie d'Assé.

Nous, duc de Gesvres, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Paris, conseiller de Sa Majesté en tous ses conseils, lieutenant-général de ses camps et armées, gouverneur et grand bailly de Vallois, gouverneur et capitaine du château et capitainerie royale de Monceaux et de Varenne, de Meaux, marquis de Gesvres, ... d'Annebault, Gaudelus, Fontenay, Mareil; seigneur et châtelain d'Assé-le-Boisne, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut : savoir faisons qu'estant bien et édument informé des bonnes vies et mœurs, religion catho-

lique, apostolique et romaine, capacité et expérience, au fait de la pratique de la personne de
à y celui pour ces causes et autres à ce nous inconnues auons (avons) donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, la charge et office de sergent huissier dans notre seigneurie et châtellenie dudit Assé-le-Boisne pour en jouir par le aux honneurs, profits, émoluments y appartenant, à la charge de s'en bien et dûment et fidèlement acquitter et aussi d'observer les ordonnances, arrêts et règlements et pour tant et si peu qu'il nous plaira; si mandons à notre Bailly dudit Assé qu'après avoir pris de lui le serment en tel cas réquis et accoustumé, il le reçoiue (reçoive) en ladite charge et office ; en tesmoings de quoi nous auons (avons) signé ces présentes de notre main, y celles fait contresigner par nostre secrétaire ordinaire et fait metre le cachet de nos armes; à Paris le vingt-huitième jour de septembre 1697.

Signé : Le duc de Gesvres par mon dit seigneur.

(Pièce en notre possession, signature autographe avec cachet armorié.)

On ne sait comment les de Brie-Serrant, ni les ducs de Gesvres étaient devenus les seigneurs d'Assé. *Voir plus haut les armes de Brie-Serrant dans l'église d'Assé.*

1745. — Haut et puissant seigneur messire Armand-Mathurin de Vassé, vidame du Mans, maréchal de camp, seigneur d'Assé-le-Boisne.

1766. — On trouve dans le chartrier de M. de La Croix de Beaurepos, un acte de 1766, par lequel M^me^ la comtesse d'Argouges, achète de M. de Courtarvel de Pézé la châtellenie terre, fief et seigneurie d'Assé-le-Boisne, ayant droit de suzeraineté ès paroisses de Gesvres, Moulins et autres lieux, bailliage, gruerie, haute, moyenne et basse justice, dont la juridiction s'exerce au bourg d'Assé-le-Boisne.

Terres de Noëromé, Jarossay, Boisfrou, l'Échenay, Rance, le moulin du Pré.

L'acte trouvé dans le chartrier de Cerisay paraît être

erroné ; car dans l'acte de vente du moulin du Pré, vendu à M. Hatton, il est établi que Mme la comtesse d'Argouges acquit la terre d'Assé des demoiselles Adélaïde-Euphémie-Geneviève et Agathe-Mathurine-Anne de Vassé, mineures. La terre de Vaux appartenait aux de Courtarvels et la terre et seigneurie d'Assé au vidame de Vassé.

Le 2 juin 1766, le curateur des mineures de Vassé vendit à M. le comte et Mme la comtesse d'Argouges la terre d'Assé-le-Boisne, pour 92,000 livres.

M. le comte d'Argouges étant mort le 16 octobre 1786, par liquidation du 17 octobre 1787, entre Mme la comtesse d'Argouges et la princesse de Talmont, sa fille unique, la terre de Vaux fut entièrement abandonnée à sa mère. A sa mort, Mme la princesse de Talmont en devint propriétaire. Mgr Léopold-Henry de la Trémoille, prince de Talmont, hérita naturellement de sa mère, et épousa demoiselle Claire-Louise-Augustine-Félicie-Maclavie de Durfort qui, devenue veuve de Mgr le prince de Talmont, fut légataire universelle de dame Henriette-Louise-Françoise d'Argouges, veuve de M. Antoine-Philippe, prince de La Trémoille de Talmont, qui avait survécu à son fils. Mlle de Durfort, veuve de Mgr le prince de Talmont, épousa en secondes noces M. Auguste Duvergier, comte de La Rochejacquelin, qui vendit la terre de Vaux à Mme la comtesse de Castellane qui l'a revendue en détail en 18 .

Jusqu'en 1789, la terre de Vaux et la seigneurie d'Assé appartinrent à Mme la comtesse d'Argouges, et plus tard à Mme la princesse de Talmont, sa fille, épouse du prince de Talmont, général de la cavalerie vendéenne, qui fut lâchement assassiné à Laval par les républicains, à la suite du désastre de l'armée au Mans.

Fiefs et seigneuries d'Assé-le-Boisne.

Il y avait de nombreux fiefs dans la paroisse sur la plupart desquels nous ne savons rien.

Voici le nom des principaux :

Fiefs de Cerisay, de Grateil, de La Coursure, de Doucelles, du Pin, du Grand-Mesnil, du Moland, de Louzier, de Prez, de l'Échenay, de Fontaine, de Musevilain, de Noëromé, de Valette, de l'Épine. *Voir* Grateil.

Fief et seigneurie de Cerisay.

Ce fief était le plus important de la paroisse ; il remontait à une haute antiquité. Avant l'an 1300, Cerisay appartenait à une ancienne famille du Maine du nom de Martin. En 1360, Jacques de Meslay ayant épousé Périnne, fille unique et héritière de Robert de Martin, dernier du nom, devint propriétaire de Cerisay. Cette terre était considérable, dans ces temps elle se composait des château et ferme de Cerisay, de Rontaunai, du Verger, de La Bigotière réunis, d'Éclopart qui fut détaché en 1493; de Musevilain qui fut vendu en 1636; de Bois-à Prés, en Saint-Aubin, qui fut vendu en 1512; des bois et de la ferme de Doucelles, vendue en 1630; du Grand-Mesnil vendu en 1511 ; de la moitié de la forêt de Neuvillette.

1364. — Jacques de Meslay acheta, de Bernard de La Ferté, seigneur d'Assé, les hommages des fiefs du Jarossay et du Moland, ainsi que les droits de chasse dans les bois de Beyer (maintenant Bruyères d'Assé), et des droits d'usages considérables dans les forêts de Pail, de Charmasson et de la Fresnaye. Les aveux rendus aux seigneurs d'Assé prouvent que les seigneurs de Cerisay ont continué de jouir de tous ces avantages.

1494. — Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, accorda aux seigneurs de Cerisay, le 10 décembre 1494, le droit d'avoir chapelle, banc et oratoire, armoiries et sépultures en l'église d'Assé et même en celle de Fresnay. Le fief de Cerisay était fort beau et très-étendu; il avait droit de haute, moyenne et basse justice ; il relevait du fief de l'Échenay, appartenant jadis au marquis de

Gesvres, le fief de l'Échenay reportait à celui de Fontaine, appartenant jadis aux sieurs Le Boucher.

Le fief de Fontaine reportait au fief de Cons, appartenant jadis aux sieurs Dubut, qui le reportaient au fief d'Assé-le-Riboul, appartenant autrefois aux sires de Beaumanoir, marquis de Lavardin et depuis au comte de Tessé, qui le rendait lui-même à Beaumont.

Extrait d'un manuscrit du chartrier de Cerisay.

1524. — Un de Meslay de Cerisay était à l'armée du roi François Ier, assemblée à Avignon pour faire lever le siége de Marseille, entrepris par le connétable Charles de Bourbon, traître à sa patrie.

1542. — Au XVIe siècle, la famille de Meslay était une des plus considérables de la province. En 1542, François de Meslay, chevalier, seigneur de Cerisay, commandait la noblesse du Maine.

M. de La Croix de Beaurepos a mis à notre disposition avec une extrême obligeance, et nous lui en offrons nos remerciements, tous les anciens titres de son chartrier, ce qui nous a été d'un grand secours. Entre autres nous y avons trouvé les noms de la noblesse du Maine, que commandait le seigneur de Meslay. M Moulard, sous-archiviste du département, nous a donné gracieusement le contenu du manuscrit dont nous avons parlé à cet article et que nous n'avions pu déchiffrer. Nous l'en remercions vivement.

1542. — C'est le rôle de la monstre faite en la ville du Mans, le 11e jour d'octobre 1542, des nobles et subjects au ban et arrière-ban du Roi, notre sire, en sa sénéchaussée du Maine, lesquels ont été retenus 1ers en hommes d'armes et archers tant pour eulx que aultres leurs associez et aides au contenu du rôle d'iceux estant au greffe de ladite sénéchaussée, par devant nous *Cristofle* Perot, excuyer sénéchal du Maine, commissaire du Roi, notre sire, en présence de messire François de Meslay,

chevalier, seigneur de Cerisay, comis pour faire la conduite dudit arrière-ban au pays de Picardie, par Monseigneur le duc de Vendosmois, lieutenant-général et gouverneur, pour le Roi notre sire, audit pays, lesquels nobles et subjects ainsi retenus ont fait le serment en tel cas requis pardevant ledit chevalier.

Messire François de Meslay avait reçu une première lettre du Roi en qualité de capitaine de la noblesse du Maine, 27 novembre 1542, convoquant la noblesse du Maine.

La deuxième concernant la convocation de l'arrière-ban.

1555. — Messire François de Meslay, chevalier, seigneur de Cerisay, y demeurant, fut le premier mari d'Avoise de Ménon : d'or à l'orle de 8 merlettes de sable.

Gaucher de Meslay, son fils, seigneur de Meslay, Valentin et Rouveau.

1596. — Henry IV, pendant son règne, exempta par lettres patentes de toutes redevances, pour ses bons et loyaux services, le seigneur de Cerisay, qui était un de Meslay. En voici la teneur :

Par le Roi, à tous nos baillys, sénéchaux, prévots. . . . . lieutenants et autres officiers qu'il appartient salut : savoir faisons que nous désirant favorablement traiter notre cher et bien aimé seigneur de Cerisay, en considération des services qu'il nous a faits en nos corps et armées, durant le siége de La Fère, comme il continue journellement. Pour ces causes et avis à ce non . . . . . et nous l'avons affranchi, quitté, exempté, affranchissons, quittons et exemptons par ces présentes, signées de notre main, des services, comparutions et contributions à nos bans et arrière-bans, dénombrement en tous temps pour raison de tous ses fiefs, terres et seigneuries, en quelque part qu'elles soient situées et assises, sans qu'il soit tenu assister, comparoir où . . . . . en quelque sorte ni manière que ce soit et ce qui à lui appartiendra que de notre présente grâce . . . . . .

quittance, affranchissement et exemption, soufrir et laisser ledit seigneur de Cerisay jouir et user pleinement et . . faisant de tout trouble et . . . empêchement et mainlevée au contraire desquels *s'y faits* ou donnez lui faits incontinents . . . . . remetre à plusieurs que sont . . . . . comme prendre exempt ou non exempt, privilégiés ou non privilégiés . . . . . y celui seigneur de Cerisay . . . . . compris ni entendu.

Donné à Abbeville, le 14 juin 1596.

HENRY.

par le Roi.

Lettres de François de Bourbon au même pour le remercier de ses bons et loyaux services.

Ces pièces sont au château de Cerisay avec les signatures autographes d'Henri IV et de François de Bourbon.

1675. — Titres de la famille de La Croix, expédiés par sentence du juge de Caderousse le 2 août de cette année.

1637. — Dame Françoise Morin de Loudon, fille de Charles Morin, seigneur de Loudon et le Tronchet, et de Françoise de Saveuse, veuve de Jacques de Meslay, épouse en secondes noces Louis-François de La Croix, seigneur de Beaurepos, né à Avignon, en 1602, marié au château de Cerisay, le 16 juin 1637, devant Me Mouton, notaire royal à Fresnay.

Armes de Morin de Loudon : D'or à 3 fasces de simple.

1647, 29 novembre. — Le sire de La Croix de Beaurepos, acheta devant Me Charron, notaire à Angers, des enfants du premier mariage de sa femme (les de Meslay). La terre et seigneurie de Cerisay. Depuis cette époque, cette terre est toujours restée dans la famille de La Croix à laquelle elle appartient encore.

Le seigneur d'Assé, comme propriétaire du fief de l'Échenay, voulut user envers le nouvel acquéreur, du droit de retrait féodal ; mais le seigneur de La Croix lui opposa le retrait lignager, comme parent par sa femme des

seigneurs de Meslay, derniers propriétaires, et même des seigneurs Martin, premiers seigneurs de Cerisay.

1670 — Jugement confirmatif de noblesse, rendu par l'intendant de la généralité de Tours, du 9 février, en faveur de la famille de La Croix.

1716. — Fondation de la chapelle de Cerisay et assignation d'un bordage pour le desservant en jouissance. Le chapelain devait enseigner la langue latine aux enfants du seigneur de Cerisay et de ses successeurs. Cette fondation fut faite par une demoiselle de La Croix ; la chapelle existe encore, n'a aucun cachet architectural, et n'est plus destinée au culte. Au dessus de l'autel on voit un assez mauvais tableau de l'assomption de la Vierge.

Généalogie de la famille de La Croix.

Puisée dans l'histoire de la noblesse du comtat d'Avignon et de la principauté d'Orange, par Pittron Crut. Paris MVCCXLIII.

Armes de La Croix : d'or à 3 fasces ondées d'azur et un lion naissant de gueules.

1460. — Philippe de La Croix, de la ville d'Orléans, capitaine d'une compagnie d'arquebusiers à cheval, au service de Louis XI, et Anne du Monceau, son épouse, eurent pour enfants :

1° Jehan de La Croix, qui continua la branche aînée d'Orléans.

2° François de La Croix, dont on ignore la destinée.

3° Philippe de La Croix, deuxième du nom, chef de la branche du Maine, gentilhomme à bec-de-corbin, l'un des chambellans de François Ier, suivit le roi en Provence lors de l'irruption de Charles-Quint, en 1524. Il aima ce pays, s'établit à Caderouse, ville du Comtat-Venaissin, aux bords du Rhône, y fit des acquisitions en 1526, il épousa, en 1527, Jehanne Basile (Bajuli), fille du seigneur de Caderouse. Il possédait la terre de Beaurepos et mourut en 1566 ; il laissa Jehan qui suit et François.

1566. — Jehan de La Croix, sieur de Beaurepos, servit dans la compagnie des Chevau-Légers du comte de Saint-Chamond, dans la guerre du Piémont ; se maria en 1560, à Claudine de Poitiers, sœur de Jehan, abbé d'Yvry et de Saint-Symphorien de Beauvais. Peu après son mariage, il passa dans le comté de Dreux avec le chevalier de Poitiers et l'abbé d'Yvry, ses beaux-frères, et fut nommé gouverneur du château d'Anet, qu'il conserva jusqu'à la paix, en 1563. Alors il se retira à Caderouse où il servit avec honneur dans la guerre contre les Calvinistes, en qualité de capitaine de 200 hommes de pied et de 15 arquebusiers à cheval. Il fut nommé plus tard gouverneur de la ville et château de Mornas. Ses biens furent ravagés, et ses maisons brûlées par les huguenots, pour cette raison, il fut indemnisé avec les biens des fugitifs rebelles.

Après la mort de sa première femme, il épousa en secondes noces, Louise des Blachets, veuve de François Rubaud ; il mourut à Orange en 1601.

Du premier mariage naquit : François de La Croix qui suit ; Diane, née au château d'Anet et nommée au baptême par Charles de Brezé, comte de Maulévrier, et Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. Se fit religieuse et mourut abbesse du monastère de Saint-Jehan de Cavaillan, ordre de Saint-Benoist. Du second mariage, Jean-François de La Croix, qui laissa deux filles, dont l'une se fit religieuse et l'autre mourut sans postérité.

1601. — François de La Croix, né en 1563, fut élevé à Paris et servit quelque temps dans les Chevau-Légers de la garde du Roi ; il passa ensuite à Avignon où il embrassa le parti de la robe et mourut doyen de l'université de cette ville. Il se maria, en 1595, avec Madeleine Julian, fille d'Antoine de Bédarrides dont sont issus : Louis-François de La Croix qui suit, et Marie de La Croix qui mourut sans alliance, en 1682. Elle donna sur sa succession 10,000 livres à Louis-Christophe de La Croix ; Louis-François de La Croix, sieur de Beaurepos, au Comtat-Venaissin et plus tard seigneur de Cerisay au Maine, né à Avignon en 1602 ;

servit comme son père, dans les Chevau-Légers. Il obtint du Roi en récompense de ses blessures, le revenu des places et étalages du Pont-de-Bois, aujourd'hui le Pont-Royal, fut gentilhomme du Roi, servant près de sa personne, et employé par le duc de Tresmes, gouverneur du Maine, pour les fortifications de la ville du Mans. Il s'en acquitta bien, surtout pour la défense de la porte Saint-Vincent. Il fut déchargé de la taxe des francs-fiefs et nouveaux acquêts en sa qualité de noble, par le seigneur Le Gendre des Fougerais, magistrat au présidial du Maine, et maintenu dans son ancienne noblesse par le sieur Voisin de La Norais, intendant de Tours en 1670. Il se maria au château de Cerisay, au Maine, devant Me Mouton, notaire à Fresnay-le-Vicomte, le 16 juin 1677, avec Françoise Morin de Loudon, veuve de Jacques de Meslay, seigneur de Cerisay. Signèrent le contrat Émery, évêque du Mans, Jacques Dumesnil, Marie de Meslay, Françoise de Loudon, Louis-François de La Croix de Beaurepos. Françoise de Loudon était d'une ancienne famille du Maine (Morin de Loudon) seigneur de Loudon et du Tronchet. Elle lui procura les alliances de Dreux, du Guesclin, de Brie, de Saveuse, de Nonant, était fille de Françoise de Saveuse.

De cette alliance naquirent deux garçons et une fille : 1° René-François de La Croix, officier de cavalerie au régiment du marquis de Saveuse, son cousin, en 1673. Il servit, l'année suivante, dans le détachement de la noblesse du Maine, sous les ordres de messire de Clinchamps. 2° Louis-Christophe de La Croix, qui suit. 3° Françoise-Marthe demoiselle d'honneur de la duchesse d'Orléans, mourut sans alliance en 1716 au château du Tronchet.

Louis-Christophe de La Croix et de Cerisay, habitait Caderouse; marié à Louise Vitelly ou Vedeau, en 1678; il fut longtemps officier au régiment des Gardes et servit dans le détachement de la noblesse du Maine. Il eut quelques différends avec Charles-Léonor de Clermont d'Amboise, pour le partage des biens de la maison de Loudon. Ils transigèrent en 1679. De son mariage il eut quatre

enfants : 1° Louis-Pierre-Joseph, qui suit ; 2° Marguerite qui épousa, à Caderouse, en 1715, Jacques de Meslay, seigeur de Chauvel, capitaine de cavalerie ; 3° et 4° Marie et Marthe, mortes sans alliance.

Louis-Pierre-Joseph de La Croix, seigneur de Beaurepos, de Cerisay, Pré et Louzier, né à Caderouse et résidant au Maine, se trouva à la bataille d'Audenarde, servant dans les mousquetaires. Il se maria, son contrat passé devant Me Rassinet, notaire à Saint-Paterne près Alençon, avec Françoise de Bonvoust, d'une ancienne famille de Normandie, alliée avec les comtes d'Alençon, les Seigneurs d'Autemer, d'Aulnay, de Bardouf, de Villiers, de Tiercelin, de Loré, de la Frette, de Roye, etc. Elle était fille de Louis-Jean de Bonvoust, baron d'Aulnay, au diocèse de Séez, et de Anne Brunet du Moland. Le Moland vient de là à la famille de La Croix.

De ce mariage sont issus : 1° Louis-Philippe de La Croix de Cerisay, né le 1er octobre 1720, page du Roi en 1735 ; 2° Louis-Godefroy de La Croix ; 3° Jean-François de La Croix, et trois filles. Armes de Bonvoust : d'argent à 2 fasces d'azur et 6 merlettes de sable, 3, 2, 1.

Jean-François, sire de La Croix, Comte de Beaurepos, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Cerisay, marié à Jeanne Tripier de La Fresnaye. De ce mariage sont issus : 1° Auguste-Frédéric de La Croix de Beaurepos ; 2° Adolphe de La Croix, mort non marié ; 3° Henri de La Croix, *id.* ; 4° Ferdinand de La Croix, mort en 1875, non marié ; 5° demoiselle.. de La Croix de Beaurepos, mariée à M... du Chaffaut, morte sans enfants.

De la belle terre de Cerisay, dépendent le château, les bois et métairies suivants :

1° Les château, prairies et dépendances ; 2° la Basse-cour de Cerisay ; 3° les bois de Cerisay ; 4° l'Étang-neuf ; 5° Rontaunai ; 6° Musevilain ; 7° la Charmerie ; 8° la Cahue ; 9° Prez ; 10° Éclopard ; 11° le Grand Moland ; 12° Noëromé, etc.

Château de Cerisay.

Ce château est le seul de la paroisse ; bien que moderné, il n'en garde pas moins un certain cachet d'antiquité. Un superbe donjon octogone renfermant un bel escalier en pierre et en spirale, occupe le milieu de la façade. La partie en retour, servant aujourd'hui de cuisine, est la plus ancienne. Ses fenêtres étaient à meneaux. Cour et château étaient entourés de larges douves remplies d'eau ; il était jadis bien fortifié ; sept tours en défendaient les approches ; elles étaient reliées ensemble par de hautes murailles. A l'entrée se trouvait un pont-levis, défendu par deux tours percées de meurtrières, dont il ne reste que le rez-de-chaussée. On y remarque encore les coulisses de la herse et la petite porte qui servait aux piétons. Une fuie était dans la cour ; tours, murs et fuie ont disparu. La position de ce manoir au milieu des bois en fait un séjour un peu sauvage, mais délicieux pour la chasse.

Dans un coin du château se trouve un réduit voûté, éclairé par une petite fenêtre ; tous les murs de cet appartement sont peints à fresque : un côté représente probablement la mer, car on y voit des navires ; un autre figure la plaine, un guerrier y est entouré d'animaux ; un troisième représente les forêts, il s'y trouve plusieurs animaux sauvages, cerfs, etc. qui sont encore bien visibles ; enfin, du côté de la fenêtre, on voit un seigneur à cheval qui pourrait bien être Louis XIII ou le seigneur du lieu. La voûte est bleue, parsemée d'étoiles d'or ; un soleil est peint à la clé de voûte.

Nul doute que ce joli réduit n'ait servi autrefois de boudoir ou d'oratoire à la châtelaine du lieu.

Grateil.

D'abord Grateil était une commanderie, appartenant à l'Ordre du Temple ; après sa destruction elle passa à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem vers l'an 1312. Grateil fut encore une léproserie ou un hôpital, comme on le verra plus loin ; il était aussi un fief distinct de la commanderie, qui, en dernier lieu appartenait à la famille de Châtillon, seigneurs de Sillé-le-Guillaume. Il y avait très-anciennement un château situé dans un champ voisin portant ce nom.

Voici les vieilles chroniques que nous avons pu réunir sur ce lieu :

Grateil, Grata - Oculum, Gratalium, Gratum, enfin Grateil, hameau avec fief et commanderie, situé sur une élévation près la rivière de la Sarthe, paroisse d'Assé-le-Boisne.

1090. — Grata-Oculum, Geofroy, Gaufridus de Gratum-Oculum fut un des pleiges de la donation de l'église de Saint-Calais-du-Désert faite au monastère de Saint-Vincent.

1254. — Avant cette époque, Guillaume Morin, surnommé Loudon (des Morin de Loudon du Tronchet), épousa Julienne de Grateil ; il mourut en 1254.

1296. — Baillée à rente d'une métairie dépendant de l'ancien hôpital de Grateil. Ainsi Grateil était ou avait été un hôpital ou léproserie, dépendant de la commanderie du Guéliant, appartenant aux chevaliers du Temple.

Un vieux titre de 1296 dit : contrat de vente par Robert le Sage et autres de la paroisse d'Acé-le-Boërne, à Guillaume de Cons, de deux parties d'une métairie et ses appartenances, terres, prés, pâturages et hébergement, situés paroisse de Gesnes, laquelle métairie Jehan le Sage avait prise à rente des hôpitaux de Grateil ; ladite rente faite pour v livres tournois payées comptant.

1267. — Gratalium (Grateil), Hubert et Robert Gratalium, miles (chevaliers), vendent au Chapitre du Mans leurs dîmes d'Assé, de Fresnay, de Saint-Ouen, de Saint-Aubin et Saint-Victeur.

1411. — Échange entre Guillaume du Puisat, *alias* Després, commandeur du Guéliant et Jehan de Silleau, commandeur de l'hôpital de Grateil.

Alors ces deux commanderies avaient chacune leur commandeur, ce qui devait arriver rarement, car Grateil avait été réuni à celle du Guéliant.

1415. — Sentence du Bailliage des exemptions de Tours et du Maine contre les Religieux de Grateil et les Riaulx. Les religieux de Grateil étaient des chevaliers de Saint-Jehan-de-Jérusalem ; nous ignorons ce que veut dire *Riaulx*.

1432. — Bataille de Grateil. Le comte d'Arondel ayant manqué de prendre Sillé, put se rendre maître du château d'Orthes, où commandait Olivier Boucher, écuyer breton. Après ce léger avantage, il vint camper avec 3000 hommes sur les bords de la Sarthe, près le village de Grateil, à deux lieues de Saint-Céneri, avec l'intention d'attaquer cette place. De Loré, qui y commandait, l'ayant appris, sortit de cette forteresse avec 160 cavaliers, surprit, au clair de lune, le camp anglais, y porta le désordre et la mort, et resta pendant une heure maître du camp et de l'artillerie. Les Anglais, revenus de leur suprise, voyant le petit nombre de leurs ennemis, se rallièrent près l'hôpital de Grateil, attaquèrent de Loré et sa troupe qui, malgré sa valeur, fut forcée de céder au nombre, d'abandonner l'artillerie et de se retirer, en emmenant cependant 200 prisonniers et 80 chevaux. De Loré perdit dans ce combat quatre gentilshommes, dont l'un était breton et se nommait Leloup. Ce combat se livra dans le grand pré de l'Épiné, le champ des Léards et les environs, et dans un chemin qui porte le nom de rue du Sac, qui lui a été donné du sac que fit de Loré du camp des Anglais.

1453. — Déclaration de Michel Ricordeau au comman-

deur de l'hôpital de Grateil, pour une hommée de pré située à Gesnes pour le devoir de VIII deniers.

1457. — Baillée à rente de la métairie de Grateil, pour un septier de froment, un de seigle, un d'orge, six boisseaux d'avoine et X sols VI deniers.

1451-1614. — Contestation et transaction avec les seigneurs d'Assé-le-Boisne, touchant l'édification du moulin du Pré sur la Sarthe, et déclarations féodales du moulin rendues par les seigneurs d'Assé au fief de Grateil.

1578. — Contrat d'acquêt fait par Jacques Dumesnil, sieur de Chantemêle, du fief de *Gratté*, des fiefs de Prez et autres.

1669. — Jacques Dumesnil, vicomte du Moland, avait les droits seigneuriaux de Grateil.

1677. — Renée Duval, veuve de Jacques Dumesnil, avait les mêmes droits sur Grateil.

1700. — Me Berot, fermier de la terre, fief et seigneurie de Grateil, membre dépendant de la commanderie du Guéliant, recoit les droits féodaux pour un contrat de vente consenti par Madame la comtesse de La Luzerne à Me Charles Robert, seigneur de Bernay, pour un contrat de 1698.

1733. — Madame la princesse de Conti, dame de Sillé, acheta cette année, le fief et seigneurie de Grateil.

1733. Michel Cormaille était alors fermier du prieuré de Grateil, dépendant de la commanderie du Guéliant. Alors Augustin Peralta était procureur-receveur pour le commandeur du Guéliant.

1776. — M. Tudert, commandeur du Guéliant, demande par huissier à messire Durand, curé du Petit-Oisseau, un titre nouvel de la rente foncière qu'il doit de sept boisseaux de froment, huit d'orge, vingt d'avoine, mesure de Fresnay, à la recette du fief de Grateil, suivant l'arrêt du 7 juillet 1773.

1778. — Alors le fief de Grateil appartenait au duc de la Vallière, comme il résulte de la transaction suivante. (Titre de l'Épiné).

Transaction entre monseigneur Louis de la Beaume le Blanc, duc de la Vallière, pair et grand-fauconnier de France, chevalier des ordres du Roi, brigadier de ses armées, capitaine des chasses de la Varenne, du Louvre, baron de Sillé-le-Guillaume, et messire Antoine-Emmanuel de la Fournerie, écuyer, seigneur de Boisgency et autres lieux, capitaine de cavalerie, gendarme de la garde du Roi, par laquelle le duc de la Vallière reconnaît que le sieur de la Fournerie est propriétaire de la pêche dans la rivière de Sarthe, sur les deux rives, depuis le moulin du Pré jusqu'au Gué-Louvet, moyennant qu'il lui prête foy et hommage. M. de la Fournerie était propriétaire de la métairie de l'Épiné, dépendant du fief de Grateil.

1774. — Lettre adressée au baron de Tudert, chevalier de Malte, commandeur du Guéliant, par M. de Villedon, vicaire-général du diocèse du Mans, dans laquelle il l'informe de l'indécence de deux autels de la chapelle de Grateil, dépendant de ladite commanderie ; il demande également un missel à l'usage du diocèse, pour qu'on y puisse dire la messe qui y était fondée pour les dimanches et fêtes; l'éloignement de l'église étant d'une lieue en rend cela d'autant plus nécessaire.

1790. — Madame de Châtillon était alors propriétaire de la baronnie de Sillé et du fief de Grateil. Il est bon de faire observer que la commanderie de Grateil était parfaitement distincte du fief de ce nom ; il avait d'abord appartenu aux seigneurs d'Assé, puis à la princesse de Conti, au duc de la Vallière et enfin à Madame de Châtillon. Les revenus de la commanderie de Grateil se composaient de certains droits en dépendant, de plusieurs maisons, pièces de terre et autres disséminés dans la paroisse. Les maisons qui en dépendaient avaient cela de particulier que toutes avaient sur leurs toits une petite croix en fer ; nous en avons encore vu nous-même quelques-unes.

Du fief de Grateil relevaient plusieurs métairies, rentes et cens.

Château de Grateil.

Dans un champ dépendant de la métairie de l'Épiné, nommé les Châteaux, se trouvait jadis un château dit de Grateil. Personne ne l'a jamais vu, et à cet égard, on est forcé de s'en rapporter aux vieux titres qui en font mention. En 1832, le fermier nous dit que des restes de vieilles murailles l'empêchaient d'y labourer. Ayant alors besoin de pierres, de moellons, nous les fîmes arracher et nous reconnûmes évidemment qu'il avait existé un château. Ses murailles d'une grande solidité avaient plus d'un mètre d'épaisseur ; il devait appartenir au XI^e^ ou XII^e^ siècle. Il couronnait les sommités du champ des Châteaux et dominait la vallée jusqu'à la Sarthe. Immédiatement à côté, se trouve le champ des Caves. D'où lui vient ce nom, si ce n'est de caves ou souterrains dépendant de cette construction si voisine. Au reste il n'y a nulle apparence de souterrains.

Fief de l'Épiné.

Cette terre porte dans certains actes le nom de fief ; dans d'autres, au contraire, elle semblait dépendre du fief de Grateil et d'Assé.

1490. — Acte de foy et hommage simple par Jehan Ronsard au seigneur d'Assé, sieur de Noëromé, pour raison de sa terre, fief et seigneurie de Grateil, son moulin dudit lieu, rivière, écluses, pêcheries d'une rive à l'autre, depuis le Gué du Pré jusqu'à la rivière de la Coursure. (Le Gué Louvet).

Tout ceci se rapporte à l'Épiné. Le moulin a toujours été uni à cette terre.

1590. — Louise Deschamps, veuve de Jehan de Bonvoust, achète la terre de Grateil ou l'Épiné ; elle était encore propriétaire de la métairie de Courtavaux ou Courtaval en Assé-le-Boisne.

1622. — Antoinette de Bonvoust, épouse d'André le Large, rend foy et hommage, au siége d'Assé, à cause de sa terre fief et seigneurie de l'Épiné.

1650. — Lors d'un aveu rendu en cour du Guéliant, il fut fait mention du fief volant de la Hardonnière.

1665. — Cette année, la terre de l'Épiné fut saisie sur André le Large, seigneur de Mozé, à la requête de Gilles le Jeune, écuyer, seigneur de la Fourche. A cette époque les bâtiments de l'Épiné et la cour étaient entourés de murs avec portail servant d'entrée.

1667. — Gilles de Jajollet, seigneur de la Coursure et de la Courbe, achète la terre de l'Épiné d'André le Large.

1679. — Le sieur de la Fournerie achète la terre de l'Épiné.

1683. — Alors l'Épiné appartenait à Marthe de Bonvoust, épouse de messire Michel-François de Jupilles, seigneur de Moulins. Cette dame était veuve, en premières noces, de messire Antoine de la Fournerie-Bouchard, vivant conseiller du Roi et son lieutenant particulier au bailliage et siége Présidial d'Alençon.

Mémoire des journées et matériaux employés aux réparations et réfections des chaussées et portes du moulin de Grateil ou de l'Épiné, par Madame de Jupilles: 227 charretées de pierres employées, payées 4 sols la charretée; 2 pipes de chaux; 1 mille de tuiles prises en Bercon, payées à Chédor 21 livres; 1 pelle fûtière payée 6 sols; journées de maçon 15 sols; celles de manouvriers 10 et 12 sols; une pipe de cidre pour les ouvriers, payée 5 livres.

1727. — L'Épiné appartenait alors à demoiselle Marie-Madeleine de Vaucelle de Champfremont, dame de Ravigny, demeurant au château de la Bellière, paroisse de Ravigny. Elle épousa plus tard messire Antoine de la Fournerie, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, seigneur de Boisgency, demeurant au logis de la Poôté.

1733. — La métairie de l'Épiné ou Grateil relevait pour partie, du fief de Grateil, dépendant de la comman-

derie du Guéliant, pour autre partie, du fief de Grateil appartenant à la princesse de Conti, et enfin de la seigneurie d'Assé.

1778. — Dans l'hiver de cette année, le moulin de l'Épiné fut emporté par les grandes eaux et ne fut pas reconstruit. L'année fut très-sèche.

1790. — Vente par messire Antoine-Emmanuel de la Fournerie, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et dame Jeanne-Thérèse-Madeleine Legeay-Duplessis, son épouse, de la terre de l'Épiné, la Pagerie et rivière de Sarthe à M. François Hatton-Laguénière, ancien officier de la maison du Roi et de la Reine pour 36,600 livres.

Chapelle de Grateil.

1791.— Me Roustel, prêtre desservant la chapelle, donne sa démission de ce bénéfice.

La chapelle était grande et belle ; sa construction doit remonter au XIIe siècle, la grande porte et les fenêtres étaient romanes. En 1792, il y avait encore une petite cloche à cette chapelle, placée dans un clocheton en campanile qui couronnait le pignon. Plus tard elle fut probablement conduite au District. On fait encore des voyages à cette chapelle.

Depuis un temps immémorial, une assemblée se tient à Grateil, le premier dimanche de mai. Il y a 40 ans encore, elle se tenait sur le pâtis de la chapelle ; depuis qu'il est défriché, on se réunit dans le chemin et sur la butte de Grateil. Jadis chacun y mangeait des œufs diversement colorés.

La chapelle en mauvais état sert de grange. Le propriétaire, pour l'acquit de sa conscience, en a fait construire une autre de la plus petite dimension.

La Coursure.

1528. — La terre, fief et seigneurie de La Coursure relevait à foy et hommage de la seigneurie d'Assé, comme on le voit par l'aveu rendu, audit Assé, par messire Fouqué de Courtarvel, seigneur de La Coursure, le 8 février 1528.

1571. — Aveu rendu à la seigneurie de La Coursure par Jean de Chervy, pour sa maison de la Grande-Cour qui en relevait.

1646. — La terre de la Coursure appartenait alors au sieur de Bouge.

1656. — René de Jajollet, receveur des finances à Caen, fils de Gilles de Jajollet, quitta ce nom pour prendre celui de Larré.

1667. — Gilles de Jajollet, seigneur de La Coursure, achète la métairie de l'Épiné.

1679. — Messire Gilles de Jajollet revend l'Épiné au sieur de la Fournerie.

1682. — Cette année la terre de La Coursure et le fief de Mont-Pinçon furent saisis sur Gilles de Jajollet, ou plutôt sur sa succession devenue vacante, mais en fut distraite au profit de Michelle de Jajollet et de Gabriel-Adrien de Limoges, et de Marie-Anne de Jajollet, son épouse, héritiers de Pierre de *La Dehors,* leur aïeul maternel, et de défunte Catherine de Jajollet.

La terre de la Grande-Courbe, qui appartenait à la même succession, fut également saisie.

1738, 15 février. — Les demoiselles Marie-Jeanne et Michelle-Renée de Jajollet, demeurant ville d'Alençon, vendent la terre et fief de La Coursure au sieur Marquis d'Alleaume, qui de ce moment, y demeura.

Marquis était son nom de famille ; il n'était que chevalier.

1749. — Le sieur Marquis d'Alleaume, écuyer, cheva-

lier, seigneur de La Coursure, avait épousé Élisabeth Boulard.

1775, le 21 mai. — Me Emmanuel-Jacques Péan, conseiller du Roi et son procureur au bailliage royal de Fresnay, achète la terre et seigneurie de La Coursure, du sieur Marquis d'Alleaume, y demeurant.

Guillaume Millois Létang, marchand tanneur à Fresnay, était tuteur du fils de Gabriel Millois et de la dame Péan. Cette terre a été attribuée à ce fils nommé Gabriel, comme son père, et divisée entre les enfants de ce dernier. L'ancien château en ruines fut démoli par Gabriel Millois, qui y fit construire la maison actuelle et l'habita longtemps.

Doucelles.

Nous avons fort peu de documents sur ce fief.

Par différentes chartes sans dates, mais qui doivent être de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe, Gaultier-le-Boigne, chevalier, mort avant 1208, se rend bienfaiteur du monastère de Saint-Vincent, par les dons nombreux qu'il lui fait, tant pour lui que pour leur maison (prieuré) d'Assé-le-Boisne, de prendre dans sa forêt de Pail tout le bois qui leur serait nécessaire.

1208. — Gaultier étant mort, Philippe de Doucelles, son héritier, refuse aux moines plusieurs priviléges dont ils jouissaient. L'abbé et les moines l'ayant cité à la cour de l'évêque, soutiennent contre lui qu'ils ont droit d'avoir et ont depuis longtemps, dans la forêt dont a hérité Philippe de Gaultier, le droit de prendre tout le bois nécessaire pour le chauffage des moines et de leur prieuré de Saint-Léonard, et pour leurs édifices du prieuré, du moulin et du four; que, de plus, Philippe était obligé de leur fournir les meilleures meules de moulin qui se fabriquent dans la forêt lui appartenant, moyennant XII deniers au maître ouvrier. Plus, ils avaient le droit de pâturage pour leurs porcs, appelé alors *pannaige. (Decimum porcni).*

Philippe finit par reconnaître leurs droits et promet par serment de ne plus les troubler dans leur jouissance. A cette reconnaissance assistaient : Geoffroy, abbé de la Couture, Simon Lancelin, Haton de Lucé, Odon d'Acei, Mathieu de La Rochelle, Patrice Chabot, Ernoul Chacelée, Robert de Grateil.

1218. — Par lettres datées de cette année, Guillaume de Doucelles, probablement fils du précédent, notifie et reconnaît avoir donné à l'abbaye de Saint-Vincent, le verger (*viridarium*) qu'il avait à Acé-le-Boëne, avec ses appartenances, aussi les droits qu'il avait dans le moulin de Saint-Léonard, avec le fief et la seigneurie et la justice sur les moulins et les meuniers, (*molendinariis et molendini*) en pure et perpétuelle aumône, à la charge par les moines de faire des anniversaires ; que ceux-ci lui ont donné charitablement par reconnaissance de sa libéralité xx livres, monnaie du Mans, pour l'aider à faire son pèlerinage.

Robert de Linthe assistait avec d'autres chevaliers à cette reconnaissance.

1219. — Par d'autres lettres, après discussion, il (Guillaume de Doucelles) reconnaît le droit qu'ont les moines de prendre du bois dans sa forêt de Pail pour leur chauffage et réparations.

Il ajoute et donne encore auxdits moines deux arpents de terre achetés par lui d'*Allésie Laborie* et de ses héritiers, pour en jouir après la mort de celui-ci. On voit par *videmus*, de l'official du Mans, que les possessions d'*Allésie* étaient situées à Acé.

1659. — Doucelles paraît avoir dépendu de Cerisay en 1659.

1790. — Alors la métairie, fief et bois de Doucelles appartenaient à la famille de Montesson : ils furent vendus révolutionnairement, comme tous leurs autres biens, en 1793.

Le Pin.

Il y avait une seigneurie au Pin, dont on ne sait presque rien.

1632, 15 mars. — Inhumation d'honnête homme Pierre le Tessier, fermier de la terre et seigneurie du Pin.

1668. — *Voir au chartrier de Cerisay* une déclaration qu'on y a faite à cette époque.

Le Grand-Mesnil.

Belle métairie, dépecée aujourd'hui, située au bourg d'Assé, qui a été autrefois une seigneurie. Il y a peu d'années, on entrait encore dans la cour du Grand-Mesnil, par une porte charretière, en plein cintre, détruite en 1862. Une petite porte à côté, pour les gens de pied, a été réédifiée. De trois côtés de la cour il y a de vastes bâtiments d'exploitation. La maison du quatrième côté date de la Renaissance, et n'a rien de remarquable qu'une tourelle.

1511. — Alors cette métairie semblerait avoir dépendu de Cerisay. Madame d'Angleville de Séez en était propriétaire depuis longtemps.

Le Moland.

1578. — Acquisition du fief et de la terre de Prez, par M. Du Mesnil, Seigneur du Grand-Moland, devant Me Lurson, notaire à Assé-le-Boërne.

1600. — Jacques du Mesnil était seigneur du Moland.

1618. — Nicolas du Mesnil, écuyer, seigneur du Moland, avait épousé Marie Barbier.

1662. — Charles du Moland, conseiller du Roi, juge au bailliage et siége royal de Fresnay.

1669. — Jacques du Mesnil, vicomte du Moland, avait

des droits seigneuriaux sur Grateil. Renée Duval était son épouse.

1677. — Renée Duval, Dame du Moland, veuve de J. du Mesnil.

1710. — De Brunet du Moland, seigneur du Moland y demeurant, acquit la terre de Louviers en la Fresnaye. Devenu veuf de Renée Le Sueur, au nom et comme garde noble de ses trois filles mineures, il donne un bail à rente du parc des Ruelles en Saint-Germain.

1713. — Le Moland devint, cette année, la propriété de messire Louis-Pierre Joseph de La Croix de Beaurepos, par son mariage avec une demoiselle de Bonvoust, fille de messire de Bonvoust et de dame Marie-Anne de Brunet du Moland, fille du seigneur de ce nom.

1738. — Aveu de Jean-François de Brunet du Moland à la baronnie de Saônois, pour la terre seigneuriale de Louviers nouvellement acquise.

Le Moland, dit-on, devint la propriété d'une demoiselle de La Croix de Prez qui, voulant déshériter sa famille, vendit cette terre à Pierre Chevalier, fermier-général du prieuré d'Assé. M. de La Croix de Beaurepos, en vertu de son droit, en opéra le retrait.

Il y avait autrefois un château au Moland, dont il ne reste pas de traces. Cette terre a été longtemps habitée par les seigneurs du lieu ; une belle fuie existe encore, ainsi que des douves ; deux belles allées y conduisent.

Louzier, Eclopart et Musevilain.

1409. — Huet de Saint-Berthevin, Junior, seigneur de Louzier et Musevilain, en Acé-le-Boerne.

1600. — Madame de Puissac, à cause de Musevilain

1707. — Pierre Maignée, sieur de Musevilain.

1711. — A cette époque, le fief de Louzier relevait de la baronnie de Sillé-le-Guillaume.

Prez.

1439. — Noble homme Guillaume de Lonray, seigneur de Prez et de La Motte de Méhoudin, donne à Jehan Bouchet, natif de Villaine-la-Juhel, demeurant actuellement à Sablé-sur-Sarthe, et pour les grands plaisirs et services qu'il lui a faits au temps passé, et d'avoir été cause de la délivrance, rachat dudit écuyer, de la main des Anglais, et aussi pour plusieurs autres services que ledit Bouchet lui a faits.

1480. — Adam de Saint-Mars était seigneur de Prez en Assé-le-Boisne.

1490. — Jehan Rossart ou Ronsart, seigneur des Roches, épouse Jehanne de Saint-Mars, fille du seigneur de Prez.

1500. — Jehan, fils de Guillaume de Jupilles, épouse Perrine de Prez ; il mourut sans enfants.

1507. — Fondation de la chapelle de la Vierge dans celle de sainte Marguerite par les seigneurs de Prez. Il y avait une chapelle à Prez ; on en obtint la démolition en acquittant les messes à la chapelle ci-dessus. Plus tard Joachim de Jupilles, neveu de Jehan (*Voir* 1500), épousa Jacquine de Prez, qui lui apporta la terre de Moulins. Le Paige dit qu'alors les seigneurs de Prez possédaient la terre de Moulins.

1578. — Le sire du Mesnil, seigneur du Moland, achète la terre et fief de Moulins et de Grateil.

1600. — Messire Jacques du Mesnil, seigneur de Chantemêle, était seigneur du Moland et de Prez, où il demeurait.

1628. — Jacques Le Féron, écuyer, seigneur de Prez, et demoiselle Suzanne Le Silleur, son épouse.

Sa fille épousa un de Courtarvel.

1770. — Mademoiselle de Chifreville, dame de Saint-Victeur, prétendit, à cette époque, comme dame de paroisse, au droit de double vente sur la terre de Prez, que venait d'acheter M. de La Croix.

Il y a à Prez une maison considérable du moyen âge.

L'Échenay.

1617. — Dans ce temps, Urbain Lefebvre, sieur de La Jubandière, habitait le lieu seigneurial de l'Échenay.

1621. — Mathurin Le Boucher, sieur de l'Échenay, grenetier du Roi au grenier à sel de Fresnay, vend un jardin au sieur Lefebvre de La Jubandière, demeurant à Assé.

1628, 14 août. — Fut ensépulturé en la chapelle de l'Échenay, en ladite église, noble Brice de Valette, prêtre-chapelain de ladite chapelle, fils d'Urbain de Valette, écuyer, sieur dudit lieu et de La Poitevinière. Il était alors seigneur de Valette.

1630, 10 août. — Fut ensépulturé dans l'église de Courcité, honorable maître Mathurin Le Boucher, licencié en droit, sieur de l'Échenay, bailly de Courcité et d'Averton.

1634. — Damoiselle Françoise de Valette, dame de l'Échenay.

1657. — Aveu rendu à haut et puissant seigneur Louis Potier, chevalier, conseiller du Roi, secrétaire de ses commandements, baron de Gesvres et Fresnay, comte de Fresnes et seigneur châtelain d'Assé-le-Boisne et fief de l'Échenay, au regard de sa châtellerie de l'Échenay et Rance lui appartenant et à messire Bernard Potier, chevalier, seigneur de Blérancourt, baron de Montigné, Thorigné, Fresnay, Assé-le-Boisne et l'Échenay, lieutenant au baillage de Rouen, pour le roi, capitaine de cinquante hommes d'armes.

1665. — Foi et hommage et obéidiance rendus par Ambroise Moreau, de Fresnay, à messire René Potier, duc de Fresnes, pair de France, capitaine de la plus ancienne bande des gardes du Roi, gouverneur du comté du Maine, comté de Laval et Perche, baron de Fresnay, La Ferté-Macé, seigneur châtelain de la châtellenie d'Assé-le-Boisne et fief de l'Échenay.

1690. — Provision d'huissier. Nous, duc de Gesvres, pair de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Paris, conseiller de Sa Majesté en tous ses conseils, lieutenant-général de ses camps et armées, gouverneur et grand-bailly de Vallois, gouverneur et capitaine du château et capitainerie royale de Monceaux et Varennes, marquis de Gesvres, d'Annebault, Gendelves, Fontenay et Mareil, seigneur châtelain d'Assé-le-Boisne et autres lieux; à tous ceux qui ces présentes verront salut. Savoir faisons qu'étant bien et dûment informé des bonnes vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, capacité et expérience au fait de la pratique de la personne de *** ; à y celui pour ces causes et autres à ce nous mouvanlt, avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes la charge et office de sergent-huissier dans notre dite seigneurie et châtellenie d'Assé-le-Boesne, pour en jouir, par ledit ***, aux honneurs, profits et émoluments y appartenant, à la charge de s'en bien et dûment et fidèlement acquitter, et aussi d'observer les ordonnances, arrêts, règlements, et pour tant et si peu qu'il nous plaira; si mandons à notre bailly dudit Assé qu'après avoir pris de lui le serment en tel cas requis et accoutumé, il le reçoive en ladite charge et office, en témoings de quoi nous avons signé ces présentes de notre main; icelles fait contre-signer par notre secrétaire ordinaire et fait mettre le cachet de nos armes; à Paris, le 28 septembre 1697.

Signé : duc de Gesvres. (autographe).

Il y a soixante ans, la famille Fresnais habitait et possédait l'Échenay.

Fontaine.

Ce fief a jadis appartenu à la famille Le Boucher.

1621. — Vincent Chauvin, sieur de Fontaine et Madeleine Picart, son épouse, demeurant à Fontaine.

1636. — Madeleine Picart, dame de Fontaine, reçoit

dans sa maison seigneuriale les droits féodaux qui lui sont dus.

1712. — Messire Guillet, sieur de Fontaine, président au grenier à sel d'Alençon, épouse dame Marie Delélée.

Guillet de Fontaine. L'*Armorial* d'Alençon lui donne : d'azur à une croix d'or, à dextrée en chef d'une rose de même.

1789. — Messire Guillet de Fontaine a représenté à l'assemblée de la noblesse du Maine, en 1789. Il habitait alors la terre de Fontaine de laquelle dépendaient alors les métairies de Puigné en Sougé, de la Métairie en Douillet. Le tout fut vendu en 182...

Les seigneuries de Fontaine, Meslay, Cerisay, Cons et plusieurs autres relevaient du fief de Corbusain en Sougé, appartenant au seigneur de Sougé qui, lui-même, reportait en arrière-fief à Assé-le-Riboul, qui rendait lui-même à Beaumont.

Fief de Noëromé.

1620. — Aveu rendu à messire René d'Assé, seigneur de Montfaucon en Auvers-sous-Montfaucon, seigneur de l'Épiné, Noëromé, Grateil, etc.

1630. — Messire Jacques d'Harcourt, chevalier du Roi, seigneur de Franqueville, Crecenville, et Noëromé, époux de Madeleine d'Assé, dame de Monstereul.

Valette.

Valette semble avoir été un fief.

1628. — Noble Brice de Valette, prêtre, chapelain de la chapelle de l'Échenay, y fut ensépulturé ; il était fils d'Urban de Valette, seigneur dudit lieu de La Poitevinière et de l'Échenay.

Urban de Valette avait épousé demoiselle Claude Le Silleur.

1634. — Fut marraine demoiselle Françoise de Valette, dame de l'Échenay.

1751. — A cette époque, la métairie de Valette appartenait à demoiselle Louise-Henriette de Giroie, fille de messire Pierre François de Giroie, seigneur de Neufvy, La Roche-Mayet, Sarceau, Boillendin, Bouval-la-Carlière, Vauloger et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Béarn, pensionnaire du Roi, demeurant à son château de La Roche-Mayet, paroisse de Mayet. Cette famille de Giroie descendait directement de cette noble et ancienne maison de Giroie, de Saint-Céneri, si célèbre aux x^e^, xi^e^ et xii^e^ siècles; elle vient de s'éteindre.

1761. — Cette année, messire René Le Féron, chevalier, seigneur des Touches, Chaluau, Fautereau et autres lieux, et dame Louise Massue, son épouse, vendent la métairie de Valette à M. Joseph Hatton, greffier en chef du bailliage royal de Fresnay-le-Vicomte.

Valette avait passé par alliance de la famille de Giroie en celle de Le Féron.

Nous possédons, comme propriétaire de cette métairie, tous ces renseignements provenant d'actes de vente ou de baux, ainsi que de la procédure de l'assassinat d'Anthoine Le Féron à la porte de l'auditoire du bailly d'Assé-le-Boisne.

HISTOIRE CIVILE ET JUDICIAIRE

Assé-le-Boisne était une châtellenie, une justice seigneuriale de haute, moyenne et basse justice, comme un jugement rendu en 1458, en faveur de messire de Maté-félon le prouve. Plus tard, c'était un bailliage seigneurial qui ressortait à Fresnay-le-Vicomte, bailliage royal. C'était au bailliage que se déposaient les registres. Les appels de la justice dans les cas présidiaux se portaient à La Flèche.

NOMS DE QUELQUES BAILLIS.

1615. Antoine Chauvin.
1616. Thibault Chauvin.
1626. Antoine Chauvin, sieur du Sureau.
1665. René Chauvin, licencié ès-lois.
1690. Julien Picart.
1700. Urbain Lefebvre.
1714. Julien Levrard, sieur de la Chaterie.
1738. Jean - François Semelet, sieur de Genteville.
1753. Louis Gaudemer, sieur du Bourgneuf.
1761. Charles - Antoine Robert, dernier Bailli.

NOMS DE QUELQUES AVOCATS.

1615. Urbain Lefebvre, sieur de la Jubandière.
1620. Pierre Mouton.
1660. Noël Dagron.
1677. Gabriel de la Vergne.
1692. Martin Dagron.
1707. Pierre Ribot.
1713. Joseph Dagron, sieur du Pont.
1720. René Pelletier.
1752. René Durand.
1752. Charles Jobbé de Lisle.
1761. René Pelletier,
1767. Jean-Baptiste-Marin Quentin Portier du Gallichet.
1774. Gervais Jobbé, sieur de la Marre.

Les seigneurs d'Assé ont presque toujours habité le château d'Assé, qui touchait la motte encore intacte de nos jours; mais en 1450, époque à laquelle les Anglais abandonnèrent définitivement la France, ils le détruisirent et les seigneurs n'habitèrent plus la paroisse. Les terres de Noëromé, le Jarossay, Bois-Frou, l'Échenay, Rance, le moulin du Pré faisaient partie de la seigneurie d'Assé.

Le bailli jugeait au criminel (Voir le meurtre commis en 1713). A chaque bailliage et châtellenie était attaché un sergent remplissant alors l'office de nos huissiers actuels. La paroisse et les hameaux étaient de la généralité de Tours, de l'élection et du diocèse du Mans.

Le domaine d'Assé n'était ni royal, ni engagé, ni tenu en apanage, mais possédé par un seigneur particulier.

La paroisse était du bailliage de Fresnay; la coutume du Maine régissait la paroisse entière.

Il y avait un bailli, un procureur fiscal, un greffier, des avocats, un auditoire, une prison.

1490. — Michel Le Boucher et Jehan Clément, conseillers en cour laie à Assé.

1599. — Ensuite le nombre des deniers levés par Sa Majesté pour le cout de la Grande-Taille, savoir : est la

somme de 66,000 écus, dont les paroissiens d'Assé taxés pour la Grande-Taille à sept-vingts écus et 18 écus.

1600. — Taxe de la Grande-Taille sur Assé, six-vingts écus, pour le taillon 17 écus 19 sols.

1611. — Pour cette année est mandé lever la somme de 209,800 livres et les paroissiens d'Assé ont été taxés à 1440 livres et pour le taillon est mandé lever 35,532 livres 3 sols 2 deniers, et la paroisse d'Assé est taxée à 89 livres 16 sols.

1621. — Pierre Mouton Jéoniou, notaire et avocat à la châtellenie d'Assé.

1622. — Les maisons de la butte de la Herdonnière étaient déjà en ruines.

1713. — Pierre Fresnais, fermier général du Prieuré d'Assé, mari de Marguerite Dagron.

Cette même année, messire Antoine Le Féron, écuyer. sieur des Roches est assassiné à l'épée, à la porte de l'auditoire du bailli d'Assé-le-Boisne, il demeurait au bourg de Moulins Messire Jean ou Louis-Francois-Victor de Jupilles de Moulins, son neveu, est accusé de ce crime. Marie-Madeleine de Jupilles, fille de Christophe de Jupilles, seigneur de Moulins, épouse du sieur Le Féron, ne songe pas à venger sa mort, mais cherche à s'approprier une partie de la fortune du défunt. Le bailli d'Assé lance un mandat d'arrêt contre le sieur de Jupilles ; l'affaire fut apaisée et n'eut pas de suite.

L'ouverture du cadavre fut faite par François Béliard et Léonore Provost, chirurgiens à Fresnay ; ils reçurent chacun XII livres d'honoraires.

Il y avait à Assé des halles situées au bas de la Grande-Rue, sur lesquelles était l'auditoire du Bailliage seigneurial, nous avons encore vu ces halles détruites depuis près de 60 ans.

Le marché se tenait le mardi à Assé.

1727. — En cette année, messire Étienne-Louis-François de Perrochel, chevalier, seigneur de St.-Aubin, etc., brigadier des armées de Sa Majesté catholique, et dame

Marie-Anne de Maudet, son épouse, vendent la métairie de la Basse-Rougesse à Joseph Allard, de Fresnay. Précédemment M. de Perrochel l'avait achetée de messire Jean-Baptiste de Moré.

1744. — René Troussard, maître chirurgien à Assé.

1761-1790. — Maître Charles-Antoine Robert, avocat au Parlement, siége royal et bailliage de Fresnay, était bailli d'Assé et juge ordinaire civil et criminel et de police de la châtellenie d'Assé-le-Boisne.

4 février, 1790. — Assé-le-Boisne fut érigé en chef-lieu de canton en 1790 ; il était composé de six communes : Assé-le-Boisne , Fyé , St-Léonard-des-Bois , St-Paul-le-Gautier, Sougé-le-Gannelon, et St-Victeur. Il y avait une justice de paix. Le premier juge fut Jacques Gervaiseau. Chaque juge avait alors deux assesseurs dont il prenait l'avis.

Id. Messire Jean-François de La Croix de Beaurepos, est élu président maire d'Assé-le-Boisne.

1791. — Guillaume Jolivet est nommé président de la municipalité d'Assé.

Id. René Pelletier, notaire, est nommé maire.

Sur la demande du district de Fresnay, la municipalité lui accorde une cloche ; plus tard elle prit l'autre.

1792, décembre. — Jean Joubert est nommé maire ; il était le dernier fermier général des moines de St-Vincent pour le Prieuré d'Assé. Plus tard il acheta révolutionnairement les bâtiments de ce Prieuré ; il était chaud républicain.

1793. — Pierre Chevalier est nommé maire.

On tente de piller l'église d'Assé.

1792. 22 Ventôse. — Ce jour, bon nombre de membres de la Société populaire de Fresnay, résolurent de saccager l'église d'Assé-le-Boisne, (en termes républicains *de détruire les restes de la superstition et du mensonge.*) Ils se rendirent donc, dans la matinée du 22 ventôse, au bourg d'Assé pour cette expédition. Les habitants qui avaient eu connaissance de leur projet, se rassemblèrent en tumulte,

les femmes en tête. A l'arrivée de nos zélés patriotes, la foule les entoura en criant : *Tue, tue les casseurs de saints.* Serrés de près, ces ennemis de Dieu se réfugièrent dans une maison voisine où ils se barricadèrent, puis par une porte de derrière ils se sauvèrent en courant à travers champs jusqu'à Sougé, ils en furent donc quittes pour la peur et pour une grêle de pierres. *Ces casseurs de saints* durent en partie la vie à l'intervention bienveillante de M. Chevalier, maire de la commune, qui, par son autorité et ses prières, parvint avec peine à empêcher le sang de couler. Ces bandits, en regagnant Fresnay, le soir, trouvèrent, à la *ci-devant Croix des Carreaux*, un rassemblement de gens armés de mauvais fusils, fourches, faulx et bâtons, qui mit de nouveau en fuite *la horde Républicaine.* L'un d'eux, le citoyen B. fut raté d'un coup de fusil qui brûla seulement l'amorce. Ils s'enfuirent en déroute complète par le moulin du Pré, et perdirent l'envie de tenter une nouvelle expédition. Le nommé Pasquier, gendarme à Fresnay, accompagnait les dévastateurs ; il dénonça conjointement avec le sieur Joubert, ancien fermier du Prieuré et forcené républicain, comme les plus mutins, les nommés Têtedoux, François Brière, Tisserand, Louis Herbelin, compagnon maréchal, un fils du duc de Boisfrou, deux fils Briffaut de la Rougesse, Renard de la Grange, Pouteau, Tisserand. Plus tard Têtedoux et un autre furent enlevés ; on perdit leurs traces ; jamais ils n'ont reparu dans le pays ; on devine facilement leur sort.

Voir pour quelques noms des dévastateurs, la séance de la Société populaire de Fresnay, qui est en notre possession. Ils nient avoir eu l'intention de piller l'église d'Assé, et cependant déjà une tentative de ce genre avait échoué. Les gars de Grateil furent ceux qui se portèrent en plus grand nombre au secours de l'église.

1793, 15 brumaire. — René Pelletier est nommé maire.

Alors les patriotes d'Assé se rassemblaient dans la chapelle de la Madeleine, située au milieu du cimetière de la commune.

1792. — Acte de Jean Davoust, notaire à Ville-Pail, qui accorde jouissance provisoire de la terre d'Averton et dépendances au citoyen Hector-Jacques-Louis Picard et à la citoyenne Marie-Anne Rueu-Bermonville, son épouse, séparée civilement du citoyen Soudellier. Cette notification eut lieu à Assé, chef-lieu de canton, à cause de la forge de la Gaudinière située dans le dit canton, et faisant partie de la terre d'Averton.

1793. — Julien Dioré, président de la municipalité centrale du canton d'Assé.

1794, an II. — René Pelletier nommé président de la municipalité d'Assé.

Garde nationale.

Compagnie de Grateil et Sureau.

Capitaine, Cormaille Joseph.
Lieutenant, Briffault René.
Sergent-major, Renard Joachim.

Compagnie de Valette, le Moland, Aubigné.

Capitaine, Angevin René.
Lieutenant, Hervé Pierre.
Sergent-major, Quesne Christophe.

Compagnie du Bourg.

Capitaine, Perdreau François.
Lieutenant, Dagron Jean.
Sergent-major, Saint-Père Louis.

Le nombre des citoyens sujets au service de la garde-nationale, de 16 à 60 ans, est de 440 hommes.

1795. 22 Fructidor, an IV, (vieux style) 22 août 1795.— On supprima les districts ; le département fut divisé en 4 arrondissements dans lesquels on créa un tribunal civil et de police correctionnelle. Fresnay devint chef-lieu de canton, avec une simple justice de paix ; tout le canton d'Assé fut réuni à celui de Fresnay, moins Fyé qui fit partie de St-Paterne.

Ancien camp.

Dans la paroisse d'Assé-le-Boisne, les bois de ce nom (bois d'Assé) renferment les restes bien conservés d'un camp, qui date des guerres que la France a soutenues,

du onzième au quinzième siècle, contre l'Angleterre. Quelques archéologues font remonter la plupart de ces anciens camps à l'époque Gallo-Romaine et même Gauloise.

Ce camp, à huit kilomètres de Fresnay, et quatre de St-Céneri, est situé dans les bois d'Assé ; il est connu par les habitants du pays sous le nom de Jardin ou cimetière des Anglais. Voici ce que nous avons observé en le visitant :

Ce camp est situé sur la partie la plus élevée du taillis, et occupe le milieu d'un plateau assez étendu. Son entrée est tournée au sud-ouest et regarde Sougé-le-Ganelon. Il a la forme d'un parallélogramme rectangle, dont chaque côté a une longueur d'à peu près 120 mètres sur une largeur de 60. Un talus avec fossé l'entourant tout entier ; il est partagé par moitié par un talus, et chacune de ces parties forme un carré parfait. La hauteur de ces talus est encore assez considérable, surtout aux angles où elle atteint de deux à trois mètres. La première enceinte a deux portes dont l'une est au milieu ; l'autre, plus à gauche, touche le fossé de la deuxième enceinte, et y donne accès. Ce qu'il y a de particulier, c'est que le sol du premier camp est bien au dessous de celui du deuxième qui, par conséquent le commande. Ce nom de Cimetière des Anglais, indique que ces retranchements, situés à proximité de Fresnay et de St-Céneri, ont servi à mettre à l'abri tour à tour des détachements des deux nations, dans les fréquentes rencontres qui ont eu lieu alors entre les garnisons de ces deux places importantes.

Aucunes fouilles n'ont été faites dans ces lieux ; on n'y a jamais rien trouvé, si ce n'est les débris de grossières poteries provenant de l'écuelle brisée d'un pauvre bûcheron.

Nous avons été le premier à signaler cette station militaire et en avons donné, il y a bien longtemps, la description à M. Cauvin.

On croit généralement que ce fut dans le bois d'Assé

qu'Ambroise de Loré dressa une embuscade aux Anglais qui poursuivaient les gens qu'il avait envoyés replanter le mai devant Fresnay, qui était alors en la possession de ces derniers, et que là de Loré les défit complétement.

Dans notre jeunesse, bien des vieillards avaient encore conservé le souvenir traditionnel de ces guerres ; mais aujourd'hui tout s'oublie, légende, tradition, vieux souvenirs, tout s'efface devant l'égoïsme actuel.

Nous trouvons dans le pays plusieurs familles portant le nom de Langlais ; nul doute que leurs ancêtres ne soient issus de quelques-uns de ces insulaires, restés au quinzième siècle dans le pays. Un grand nombre de noms propres proviennent de l'extraction : *Langlais*, *Lenormand*, *Tourangeau ;* de la couleur : *Leblanc*, *Leroux*, *Lenoir ;* de la taille: *Lecourt*, *Lelong*, *Legros ;* du métier : *Maréchal*, *Serrurier*,*Charbonnier ;* autrefois la noblesse seule avait des noms propres (de famille). Les vilains se nommaient Pierre, Paul, Jean et ce ne fut que tard qu'on leur appliqua les noms ci-dessus.

Gentilhommières

Dans le bourg d'Assé se trouvait une ancienne habitation, nommée la Grand'maison, habitée jadis par la famille Chevalier, qui l'avait acquise des de La Croix de Beaurepos; elle avait été autrefois une maison seigneuriale qui n'avait rien de remarquable qu'une tourelle renfermant un escalier en spirale. Un grand portail roman fermait la cour. Tourelle et portail ont disparu. Quatre grands portails semblables se voyaient à Assé, savoir : à la Grand'maison, au Grand-Mesnil, au Prieuré et au Bourgneuf. La Grand'maison, vendue par la famille Chevalier, a été transformée en école pour les garçons et en école pour les filles. La mairie y occupe aussi un appartement.

L'Échenay, maison seigneuriale considérable et assez curieuse, anciennement entourée de douves. La tradition

dit que, primitivement, elle était habitée par des moines, rien ne vient appuyer cette opinion; de notre temps, nous l'avons vue habitée par trois personnes, une vieille femme (Mme Seringal) un vieux garçon, un vieux moine, qui, plus tard, fut curé d'Assé. Telle était la famille Fresnais. Une chapelle existait au 1er étage.

La maison de Prez était une ancienne gentilhommière, grande et bien bâtie, avec fenêtres à meneaux ; cette métairie dépend de Cerisay.

Vieux château du Bourg.

Le vieux château était situé en face de l'église et était habité par le seigneur. En 1425, il fut détruit et saccagé par les Anglais ; il ne reste rien de ses ruines. L'emplacement et la tombelle ou *tumulus*, qui existe bien conservée, ont été vendus par M. de Beaurepos au sieur Hemery, il y a environ 70 à 80 ans.

La tombelle est un monticule considérable, bien conservé et encore entouré de fossés profonds. Au sommet se trouvent des ouvrages en terre qui ont servi à masquer de l'artillerie et à mettre à couvert la garnison. En dehors était le château, également entouré de fossés profonds. Dans cette partie on a trouvé de nombreuses fondations, dans les fouilles on a découvert des boulets ramés, un éperon, des tombeaux en grès roussard. Les ondulations que l'on remarque dans la pièce de terre qui touche la Tombelle, nommée le champ des *Châteaux*, proviennent des débris des vieilles murailles du castel.

Hôpital d'Assé.

Avant 1789, Assé possédait une maison de charité et d'éducation gratuite pour les jeunes filles, qui était desservie par les religieuses de la Congrégation de St-Lazare. En 1775, Mme la comtesse d'Argouges, mère de Mme la prin-

cesse de Talmont, les y avait installées, logées et dotées ; mais *au temps bienheureux de la Convention, qui vota l'abolition de la misère*, cet utile établissement fut vendu; la maison de charité disparut, mais non la misère, malgré le vote de l'assemblée sanguinaire. L'école de garçons existait de temps immémorial ; car en fondant la chapelle de Ste-Catherine des Belins, en l'église d'Assé, M. Guillaume Belin, prêtre curé de cette paroisse, donne à la dite chapelle, dans son testament du 20 octobre 1536, une maison sise à Assé où se tenait autrefois l'école, et que nous trouvons encore affectée au même usage vers la fin du XVII[e] siècle. (M. Bellée.)

Prieuré d'Assé.

1098. — Le prieuré d'Assé fut fondé en 1098, le 19 février, par Robert de Juillé, sous les noms de Notre-Dame et Saint-André, en faveur de l'abbaye de St-Vincent du Mans, dans laquelle son père s'était fait moine.

Le prieuré distribuait du pain aux pauvres six mois de l'année.

1446. — Alors Jehan Le Moine était prieur d'Assé.

1471. — Baillée consentie par Jehan Le Moine, prieur du prieuré d'Assé à Jehan Landry, curé de St-Léonard-des-Bois, de la moitié des oblations et prémices de la dite paroisse de St-Léonard, appartenant à son prieuré du dit lieu, et d'une maison sise près l'église, moyennant XXIV livres de pension annuelle payable moitié à la Toussaint, moitié à la St-Marc. Le prieuré, suivant Pesche, fut réuni à l'oratoire du Mans en 1780. Cette assertion paraît erronée, car Le Paige dit, dans son édition de 1777, qu'il appartenait à l'abbaye de St-Vincent, et à la Révolution, en 1790, le fermier du prieuré, M. Joubert, le tenait des moines de St-Vincent.

Le prieuré touche à l'église. Au fond d'une vaste cour dans laquelle on entrait jadis par une grande porte charretière, en plein cintre, se trouve une construction considé-

rable, assez originale et fort laide, nommée *le Prieuré*, composée de deux grands corps de logis de mauvais goût, séparés par un troisième qui forme le centre et présente pour façade un large et vilain pignon percé de petites fenêtres. De vastes constructions entouraient une partie de la cour conjointement avec l'église. Là était la résidence du prieur, plus tard le fermier général des moines l'habitait. Vendu, à la Révolution, il fut acheté par M. Joubert le dernier fermier général.

Sa construction paraît remonter au temps où fut construit le chœur de l'église d'Assé.

Vignobles.

La paroisse d'Assé possédait autrefois des vignobles considérables, qui, pour la plupart, couronnaient les coteaux du Bourgneuf près Fresnay. Chaque bourgeois de la ville possédait un petit clos et, le plus souvent, se contentait du vin du crû. Depuis 50 ou 60 ans, ces vignes ont été détruites ; il n'en reste plus que le souvenir.

Leur existence datait de loin, puisqu'en 1097, l'abbaye de Saint-Vincent du Mans avait la dîme sur les vins d'Assé et de Fresnay. Douillet cultivait la vigne au IVe siècle ; il pouvait en être de même pour Assé. En 1615, l'aumônerie de Fresnay possédait une pièce de terre dans la vallée de Bouillant en Assé ; de vieux titres disent qu'autrefois ce champ était planté en vigne, entre la Croix des Carreaux et la côte de Rance. Plusieurs pièces de terre portent le nom de Champ des Vignes.

Un dicton peu poli dit: Les bêtas d'Assé, qui pêchent la lune dans un panier.

Un seul moulin sur la Sarthe, le moulin du Pré, remonte à une haute antiquité.

Le moulin de Rance, sur le ruisseau du même nom.

Le moulin de Fontaine, sur le ruisseau de la Fontaine-de-Braye.

Avant 1789, Assé dépendait du grenier à sel de Fresnay.

L'altitude du bourg au dessus du niveau de la mer est de 146 mètres.

Notaires.

Avant la Révolution de 1789, Assé, comme presque toutes les paroisses, avait son notaire. Depuis, l'étude a été conservée.

NOMS D'ANCIENS NOTAIRES.

1578. Me Lurson, notaire.
1559. Me François Joublin, notaire.
1608. Me Pierre Maignée, id.
1617. Me Michel Houdain, notaire royal en la Cour royale de Fresnay, demeurant à la Pataudière, en Assé.
1618. Me Jehan Bédeau, notaire.
1621. Me Pierre Mouton Junior, notaire.
1626. Me Jacques Gervaiseau, notaire.
1631. Me Pierre Veau, notaire.
1639. Me Julien Renault, notaire.
1644. Me Julien Lurson, id.
1677. Me Jean Quinet, id.
1679. Me Martin Dagron id.
1709. Me René Pelletier, id.
1711. Me Léonard Coupard, notaire
1718. Me Jean-Baptiste Louvet, notaire.
1783. Me René Pelletier, notaire.

Grottes ou cavernes de la Boëssière.

Le rocher calcaire de la Boëssière ou de la Chaterie renferme plusieurs grottes à ossements, qui appartiennent à de grands ruminants (race bovine antédiluvienne) Ils y sont assez abondants, tous à l'état de phosphate de chaux très-friables et nullement fossiles.

Ces cavernes, dans les grands cataclysmes qui ont remué le sol, ont été remplies par une terre rougeâtre, douce, tenue, ne faisant nullement effervescence avec l'acide azotique, et par conséquent de nature argileuse.

Les ossements sont disséminés dans cette terre et non stratifiés. Un professeur du collége de Pont-Levoy, a cru reconnaître ces ossements comme ayant appartenu à des bœufs antédiluviens.

Forges à bras.

Les forges, au douzième et jusqu'au seizième siècle, étaient seulement des forges à bras, mobiles par destination, qu'on établissait le plus souvent dans les bois ou à leur proximité et du minerai autant que possible. Aussitôt que l'un ou l'autre de ces matériaux venait à manquer on les transportait ailleurs. Alors la fabrication du fer était absolument libre ; quelquefois cependant les moines et les seigneurs en avaient le monopole. De là le nom de barons *fossiers*. Dans le Maine, les forges à bras étaient disséminées dans un grand nombre de lieux. Les moyens alors employés à la fabrication du fer étaient très-imparfaits; les scories anciennes prouvent, par leur pesanteur considérable, qu'à peine la moitié du fer en a été obtenue. Dans la paroisse d'Assé, des forges semblables avaient été établies en divers lieux. Les principaux sont : Les bois de Doucelles, les prés de Doucelles, les bois d'Assé, un pré voisin de Valette. Ces localités sont suffisamment indiquées, par les scories qu'on y rencontre abondamment, et dont on se sert actuellement pour l'encaissement des routes.

Minerai d'Assé.

Le minerai d'Assé, situé à l'extrémité de la paroisse, du côté de Saint-Léonard et de Moulins, est une vaste lande de quelques centaines d'hectares, couverte d'ajoncs, de bruyères et de blocs de pierres. On y trouve aussi de bon minerai de fer employé jadis par les forges de la Gaudinière et de Saint-Denis.

Jadis les usagers de ces landes payaient aux seigneurs d'Assé des redevances tant en argent qu'en avoine. Les droits féodaux ayant été abolis en 1789, alors chaque voisin s'empara de ce qui était à sa convenance et cette propriété disparut presque entièrement.

Étangs.

Un seul mérite ce nom, l'Étang-Neuf, magnifique pièce d'eau contenant environ de 10 à 12 hectares d'eau Il est arrondi, d'une assez grande profondeur et peuplé en carpes qui y réussissent passablement. Il dépendait autrefois du château de Vaux en Gesnes. Acheté vers 1850 par M. de La Croix de Beaurepos, il est pour la propriété de Cerisay d'un grand agrément, n'en étant éloigné que de 3 à 400 mètres. L'eau seule appartenait au seigneur de Vaux, les rives appartenaient au seigneur de Cerisay ; il avait 12 journaux d'eau et 24 journaux de rives.

Plaines.

Autrefois une partie de la paroisse était en plaines; nous avons encore vu, il y a moins de 60 ans, entre Assé et Sougé, les plaines de la Couture, de la Mère-Dieu, des Boulais, et entre la Chaterie et Rance, celles d'Assé et de Malebarbes, etc.

Voici les noms des nobles et subjects au ban et arrière-ban de la sénéchaussée du Maine, inscrits au rôle de la monstre, faite en la ville du Mans, en 1542, en présence de messire François de Meslay, dont nous avons parlé, page 24.

Hommes d'armes.

François de Meslay, chevalier.
François Croix, seigneur dudit lieu.
Jehan de Court-Boumer.
René du Bouchet.
Julien de Chalus.
Girard Dubu.
Robert de l'Espine, seigneur de la Gaste.
Jehan de Chenevières.
Claude de Saint-Berthevin.
Jehan de la Matraye.
Jehan de Sanyères.
François des Vaulx.
Jacques de Brechanon.
Jean de Vauloger.
Jehan de Saint-Remy, seigneur de Fyé.
René de Vallée.
Claude Barat,
Jehan de la Chapelle.
René de la Matraye.
Gilles de Tucé, seigneur de Bouër.

Messire Jacques de Montigny.
René Thibergeau.
Arthur de Lesigne.
François de Beaumanoir, seigneur de Lavardin.
Le seigneur de la Freslonière.
Le seigneur de Thouars.

Archers.

Guillaume de Meslay.
Gilles de la Haultonière.
René Duverger, seigneur de la Coudre.
Artus de Hagnerel.
Julien de Lamboul.
Jehan de Bouillé.
Tricart Bastard de la Rivière.
Loys Le Vayer, seigneur de Medemembre.
Jehan Desvaulx.
Guillaume de Tourgon ou S.
Georges de Langan.
Marin de Chalus.
André de Preanne.
René de Doumanier, seigneur de la Grange-Morel.
Emard de Cordon.
Jacques Neveu.
Jehan de Chelu.
Yves Bagnelin.
Jehan de Burres.
Anthoine de Ferquin.
Roland du Coing.
Charles Dumoustier.
Mathurin Dernault.
Nicolas Chauvin.
Jehan de Neufvillette.
Ambroise de Moré.
Loys de Saint-Fraimbault.
François Besnard, seigneur de la Bretonnière.
Loys Garnyer.
Jehan de Perrovin.
Georges Clément.
Jehan de Latouche.
Jehan d'Argenson.
Olivier Debatans.
Jehan de Champs.
Loys du Plessis, seigneur de la Roche-Pichemer.
Anthoyne Le Mayre.
Roch Paret.
Hilarion de Segusson.
Anthoyne de Beausse.
François de La Croix.
René Bourdin.
Loys Le Clerc, seigneur de Moire.
Jehan Lebouc, seigneur de Lymbaudière.
François du Crochet.
Jehan Leziort.
François Bouchard.
François Blondel.
Estienne de Courbeville.
Loys Daillières.
Jehan Danneval.

Signé : François de Meslay.

DOUILLET

Doillitum, Doliacus, Doiletum, Douilletum, en dernier lieu Douillet-le-Joly.

Superficie. . . . . 1887 hectares.
Habitants. 1116

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Patron : saint Pierre ; présentateur et collecteur, l'Évêque ; anciennement du doyenné et Bailliage Royal de Fresnay, du grand archidiaconé de Saosnois, de l'élection du Mans, actuellement du canton et doyenné de Fresnay.

Au IV^e^ siècle, saint Thuribe, successeur de saint Julien, consacra l'église de Douillet (Doiletum), et l'assujettit à payer annuellement à sa cathédrale trois livres de cire, quatre pintes d'huile et la quatrième partie des grains et des vins recueillis par elle, pour la nourriture des prêtres et des pauvres.

On récoltait donc alors du vin dans la paroisse de Douillet.

Comme on le voit, cette église était une des plus anciennes du diocèse.

Réparée et agrandie plusieurs fois, elle ne conserve plus rien de la primitive, la partie la plus ancienne de celle de nos jours date de la fin du XII^e^ siècle.

La Chronique populaire dit qu'au IV^e^ siècle, un seigneur de Douillet, dont on ignore le nom, n'avait qu'un

fils unique qui s'égara à la chasse. Après bien des recherches infructueuses, le père promit, s'il le retrouvait, de se faire chrétien. Après deux jours d'inquiétude, il retrouva son fils et, dans sa reconnaissance, il fit, à l'endroit même, bâtir une chapelle où il venait souvent prier. Sous le pontificat de saint Thuribe, à la sollicitation de ce seigneur, le prélat érigea, sur l'emplacement de la chapelle, devenue insuffisante, une église plus convenable, et l'assujettit aux redevances ci-dessus.

624-654. — Alain et sa femme abandonnent à la cathédrale du Mans XII villages.

Tradit Alanus..... matri Ecclesiæ duodecim villas, Doliacus in quo Profixus filius mortuus fuerat.

1283-1288. — Guillaume de Flacé ou de Flée, homme d'armes (*armiger*), vend au chapitre de Saint-Julien du Mans, pour 120 livres tournois (*pro sex viginti libris turonis*) la dîme qu'il avait droit de percevoir dans la paroisse de Douillet. Le Chapitre afferme cette dîme XII livres de rente annuelle pour dix ans.

1290. — N° 425. Charte du doyen *de Silliaco* (Sillé), pour laquelle *Roseia domina de Courtalarru* (Courtallierru) assigne à l'abbaye de Champagne, en sa qualité d'exécutrice testamentaire de Philippe de Morée (Moré), son défunt mari, une rente de XXX sols tournois, que ce dernier avait léguée à l'église de Douillet, à raison de ce que le curé du lieu ne remplissait pas les obligations qui lui avaient été imposées par Philippe, en retour de cette rente.

1292. — Jehan Tragin, *armiger,* cède au Chapitre du Mans ses droits de juridiction de basse et haute justice.

1419. — N° 553. Le 12 juillet, Geoffroy Fortin, curé de l'église paroissiale d'Artins, permute avec Hugues de Moré, curé de Douillet.

1455. — N° 504. Déclaration par laquelle Jehan Fouillet, curé de Douillet, reconnaît tenir censivement du seigneur de Courtoussaint un journal de terre situé en la paroisse de Douillet, pour le devoir d'une maille envers ledit seigneur.

1589. — La chapelle d'entrée a été bâtie par noble

Thomas Leroi et Aline de Moré, pour y entendre la messe et y être enterrés.

1645. — Confirmation donnée à Douillet par Monseigneur Émeric de la Ferté, évêque du Mans.

1701. — Confirmation à Douillet par Mgr Louis de la Vergne de Montenard de Tressan, évêque du Mans.

1729. — Cette année, M. de Montesson fit réparer, à ses frais, la chapelle Saint-Jean qui lui appartenait par acte de 1467 passé avec Jehan de Ferquin, écuyer, seigneur de Douillet, son ancêtre maternel. Il en a fait faire la clôture par une balustrade à ses dépens.

1742. — M. Pelard, curé de Douillet, donne une horloge à la paroisse, faite par un ouvrier de Saint-Aubin-de-Locquenay ; il donne encore à son église pour divers achats 2,400 livres. A sa mort il lui donne 1,131 livres et de plus 3,000 livres pour les pauvres.

1766. Par autorisation de M. de Rouilly, curé de Saint-Germain-de-la-Coudre, doyen rural de Fresnay, et de M. le Sénéchal du Maine, on fit éloigner quelques bancelles (bancs de bois), ranger quelques bancs uniformes tels qu'ils sont aujourd'hui.

1778. — Visite épiscopale et confirmation de Monseigneur Jouffroy de Gonssans.

1780. — L'église de Douillet fut volée, cette année, par des malfaiteurs. Ils emportèrent les vases sacrés, croix et encensoirs.

1791. — M. Chardin, curé de Douillet, refusa le serment à la constitution civile du clergé et fut obligé de quitter sa cure. Poursuivi par les forcenés de la paroisse, il s'enfuit pour échapper à la mort, passa à Fresnay, où il fut insulté et courut des dangers. Plus tard, il se réfugia à Jersey.

1792. — La chapelle de la Vierge fut bâtie cette année. Il y a évidemment ici une erreur ; à cette époque de *liberté,* on en détruisait plus qu'on n'en édifiait.

Vendition de l'église et du presbytère.

Après le séquestre des biens des émigrés et le pillage des églises (le mobilier de celle de Douillet avait été porté au district de Fresnay ; on avait cependant réussi à cacher une cloche et quelques ornements), l'ordre vint de vendre tous les biens ecclésiastiques. A Douillet, presque tout fut vendu ; l'église et le presbytère furent achetés, soumissionnés selon le terme du jour, par M. Amyard, curé constitutionnel du lieu, pour la somme de 1,500 livres. Il était censé acheteur pour la paroisse, mais plus tard il manqua à sa parole à cause du bon marché. Il avait pour dignes amis les G... . de Douillet. Après bien des discussions et des troubles causés par le curé et ses adhérents, il offrit l'église et le presbytère pour 2,000 livres, six mois après pour 4,000 livres, enfin en 1807 il vendit le tout pour 6,500 livres à M. le vicomte de Montesson qui fit cette acquisition avec l'arrière-pensée de rendre l'église à la paroisse. En 1807, M. de Montesson était maire. Pressé par sa femme, qui était très-pieuse, et par les habitants, il donna à la commune l'église qu'il avait achetée à cette intention. Ainsi le 8 décembre, M. le vicomte Hector de Montesson et M^me^ Hérisson de Villiers donnèrent à titre gratuit et perpétuel, à la commune de Douillet, la propriété, possession et jouissance de l'église paroissiale, à condition qu'elle sera desservie par un prêtre catholique résidant dans la commune, se réservant de placer à volonté un banc dans la dite église, ainsi que la jouissance de la chapelle, comme ils en jouissaient autrefois pour eux et leurs héritiers.

Église.

L'église, sous l'invocation de saint Pierre, était peu remarquable ; elle paraissait appartenir à la fin du XII^e^ siècle. Sa tour en campanile, menaçant ruine, fut rem-

placée par le clocher que nous voyons. Sous M. Moulinet, curé actuel, l'église a été, sauf la nef, entièrement rebâtie dans le style du XII^e^ siècle. On y a, comme dans l'église de Fresnay, alterné dans ses colonnes et nervures le grès roussard avec la pierre blanche. L'effet en est bon, mais les voûtes sont trop basses et nuisent beaucoup à son élégance. On parle encore de reconstruire le clocher et l'on aura raison, car il défigure singulièrement l'édifice.

Dans la partie gauche de la nef se trouve un tombeau plaqué dans la muraille, à la sommité duquel est la Vierge avec deux Anges et les emblèmes de la Passion. Au dessous, sur une pierre carrée et mutilée, on lit à grand' peine l'inscription suivante :

† CI GEISSENT : LES : CORS : DEFEU. G. V.
LAUME : BOUTEVEILLE ET : ESLDE
LINE : SA FAME : ET : TRES : PAS
É LE LUNDI APRES LA CONCEP.
NTRE : DAME : VIRGE L'AN : MCCC
XXXVIII ET LE..... VENDREDI
AVANT : ROUVAISONS : L'AN : M
CCCXL : DEX : AIT : MERCI : DE : EL.

Voici, à peu près, la traduction de l'épigraphe :

Ci-gissent les corps de feu Guillaume Bouteveille et Esdeline, sa femme, lesquels trépassèrent le lundi après la Conception de Notre-Dame Vierge, l'an MCCCXXXVIII, et le vendredi avant les Rogations, l'an MCCCXL. Dieu ait merci d'eux.

N'était-ce pas un seigneur de la Boutteveillière ? En 1416 ce fief appartenant à Jean Boutteveillière ; en 1340 il pouvait appartenir déjà à un membre de cette famille, or Bouteveille s'en rapproche beaucoup.

Cimetière.

L'ancien cimetière était placé autour de l'église. En 1639, messire Jehan de Montesson, chevalier, seigneur de Saint-Aubin-du-Désert et de Douillet, donna à la fabrique

un emplacement dans une pièce de terre située au haut du bourg, pour en faire un nouveau. La bénédiction s'en fit en 1655. On y enterra deux personnes, puis, se trouvant trop éloigné et insuffisamment clos, on l'abandonna. Depuis trente ans on en fit la bénédiction, *et il sert actuellement de lieu de sépulture.*

L'ancien presbytère, situé à l'extrémité du bourg, est encore aujourd'hui une importante construction de la renaissance, composée d'un corps de logis en pavillon et de deux ailes. De chaque côté de la cour sont des bâtiments considérables, renfermant grange, écurie et étables, grande cour devant, beau jardin derrière.

Chapelles.

Il y avait autrefois plusieurs chapelles dans la paroisse.

1° La chapelle de la Grande-Courbe, détruite depuis lomptemps.

2° La chapelle de Corbon, détruite depuis longtemps.

3e id. du Plessis-Breton id

4° id. de la Boutteveillère, id.

5° id. celle de la Petite.Courbe (*Voir cet article*).

6° id. de la Chalonière, près la ferme du même nom, qui existait encore en 1652.

Chapelle de la Petite-Courbe.

Cette chapelle était très-ancienne et dédiée à saint Michel, au XVIIe siècle, elle faisait partie d'un petit domaine qui rapportait 150 livres. Le Prieur de la paroisse de Thorigné en fut le titulaire, par acte du 16 juillet 1708, et s'engagea à payer les décimes et toutes les impositions de cette fondation à la fabrique de l'église de Douillet. Cette chapelle était située dans un pré faisant partie du bénéfice, elle était grande et bien ornée. On s'y rendait de loin en pèlerinage pour la guérison des fièvres. Vendue révolutionnairement, le sieur Antoine Galpin l'acheta et

la fit démolir. Le peuple cria à l'impiété et le sieur Galpin, fit rebâtir par peur un petit oratoire, sans porte ni autel, où le Christ et les saints brisés furent jetés.

Depuis, en 1826, M. Ripault, curé de Douillet, en fit rebâtir une convenable où l'on célèbre aujourd'hui la messe.

Découverte dans l'église de Douillet d'une peinture du XVI^e^ *siècle.*

L'église de Douillet était en réparation, un jour que le digne curé de la paroisse assistait à la démolition de l'autel du Rosaire, il vit tout à coup paraître un gros panneau en bois, couché à revers sur l'autel ; il le fit enlever avec précaution. En le retournant il fut tout surpris d'y découvrir des peintures sur bois recouvertes de mortier et de poussière. Après l'avoir soigneusement nettoyé, il vit qu'elles se divisaient en cinq tableaux bien conservés. Le panneau avait été jadis un rétable.

M. le Curé fit part de cette découverte au savant M. Hucher, si capable de juger tout ce qui a rapport à l'art ancien ; celu-ci en offrit un assez haut prix, mais il fut décidé qu'il resterait à l'église de Douillet.

VOICI LA DESCRIPTION DU RÉTABLE ET DE SES PEINTURES :

Le rétable a une hauteur de 75 centimètres sans les pieds, sur une largeur de deux mètres ; ces peintures sont sur le panneau en bois, encadré par des boudins fort épais (à peu près 12 centimètres carrés), recouvertes de peinture insignifiante avec une inscription.

1^er^ *Tableau.* (*Du milieu*)

Au centre, le Christ en croix, avec trois fleurs de lys sur la tête ; de chaque côté les deux larrons également en croix, le mauvais paraît au désespoir ; le bon, au contraire, semble plein d'espérance ; au pied de la croix se tiennent la Vierge et saint Jean l'évangéliste.

2me *Tableau, à la droite du Christ.*

Au milieu, le Christ flagellé ; de chaque côté les bourreaux ; au fond du tableau, des arcades romanes de Jérusalem.

3me *Tableau.*

Jésus-Christ au jardin des Olives, avec trois fleurs de lys sur la tête (signe de sa royauté), près de lui les apôtres endormis, des soldats d'un côté ; en avant, Judas, avec une bourse rouge ; le diable au haut du tableau.

4me *Tableau.*

Jésus-Christ descendu aux enfers, où il trouve Adam et Ève, deux démons au haut du tableau, semblent fuir le Fils de Dieu.

5me *Tableau.*

La Résurrection, Jésus-Christ sortant du tombeau, une croix avec oriflamme à la main ; près du tombeau deux soldats endormis. Dans le lointain les tours de Jérusalem.

Ces peintures sont diversement coloriées, le dessin peu correct, la pose des personnages mauvaise ; pourtant certaines têtes sont expressives ; un diable est remarquable.

En haut, sur l'encadrement, une inscription peu lisible que voici :

Hoc op. e divo Apelle celnatu, deux mots illisibles, *per ja, Blocier fabrice procù quarto calendas junii anno M. quintodecimo.*

Par Jean Blocier, Procureur de la Fabrique, le 4e des calendes de juin mil quinze.

Ce tableau est parfaitement conservé ; il n'est pas de 1015, mais bien de 1500. Le dessin, le coloris, les fleurs de lys, l'indiquent assez En somme, ce tableau est intéressant au point de vue de l'art, indiquant l'état de la peinture au XVIe siècle. Comme rétable, il ne peut figurer dans une église, sa vraie place serait dans un musée.

On doit des remerciements à M. le Curé de Douillet pour les soins qu'il a apportés à la conservation de ce tableau

et pour l'avoir fait connaître aux appréciateurs d'antiquités.

De nombreux tombeaux en grès roussard ont aussi été trouvés dans l'église, recouverts de deux pieds de terre seulement.

Nous engageons MM. les Curés à apporter dans les réparations de leurs églises la plus grande attention pour la conservation de tous les monuments qui s'y trouvent, et surtout de ne pas les déplacer sans plus amples informations.

Bénéfices.

Il y avait deux bénéfices dans la paroisse :

1° Celui de la Chalonière, qui consistait dans un bordage situé en Douillet et dans une chapelle attenant à l'église de cette paroisse. Ce bénéfice fut fondé en 1555, par Jehan Le Royer, curé de Sougé, et par...

2° Prestimonie de Bigot, consistant dans une maison, chambre, cave, grange et jardin, servant aujourd'hui d'auberge dans le haut du bourg de Douillet.

Ces deux établissements réunis rapportaient plus de 500 livres. Ils furent vendus en 1793.

Curés de Douillet.

1338. — Vénérable et Discret Me Rouvaison.
1400. — V. et D. Me Busson.
1416. — id. Me Hugues de Moré ou Maiza.
1419. — id. Me Geoffroy, curé d'Artins, permute avec le précédent.
1455. — id. Me Jehan Fouillet.
1470. — id. Me noble messire de la Vairie.
1487. — id. Me Jehan Beudin.
1515. — id. Me noble Jehan de Chantepie, famille de Pannart de Chantepie seigneur de Saint-Paul.

1560. —	V. et D.	Me Jehan Fouillet.
1570. —	id.	Me noble Ambroise d'Herbelin, des seigneurs de la Droulinière.
1590. —	id.	Me Jehan Cochet, chanoine du Mans.
1595. —	id.	Me Arcelin.
1610. —	id.	Me Guillaume Laurens.
1633. —	id.	Me René Cohon, celui-ci et Jehan Cohon, curé de Souligné-sous-Vallon, avaient un frère aîné qui fut évêque de Nîmes, tous nés à Craon. Il avait été nommé par Richelieu prédicateur du roi; il eut de grands démêlés avec les protestants.
1667. —	id.	Me Hélie Derouez.
1696. —	id.	Me Claude Guyon, doyen rural de Fresnay.
1723. —	id.	Me Nicolas Pelard, doyen rural de Fresnay.
1748. —	id.	Me Michel Pelard.
1759. —	id.	Me Louis-René Hyron.
1776. —	id.	Me Jean-Georges Hyron.
1778. —	id.	Me Dubourg.
1790. —	id.	Me Louis-Pierre Chardin, qui refusa le serment.
1791. —	id.	Mathurin Amyard, curé intrus, qui était vicaire sous le vénérable Chardin.
	id.	Me Bourdais du Rocher, nommé curé de Douillet, fut repoussé par les habitants; installé par les républicains, il fut forcé de se retirer.

Faits divers.

1538. — Pierre Galpin, de Douillet, fut assassiné dans le cimetière par les soldats de MM. de Moulins de Jupilles.

1694. — Il y eut, cette année, une grande disette.

1709. — L'hiver fut rigoureux ; les arbres fruitiers gelèrent, la récolte fut entièrement détruite et la misère extrême.

1772, le 3 août. — Une grêle affreuse ravagea la paroisse; l'église et le château furent fort endommagés, la récolte détruite, les arbres brisés.

1780. — MM. de Montesson et de Perrrochel, se voyant beaucoup, entreprirent en 1780 de faire, à frais communs, le chemin de la Tasse depuis le bas du bourg de Douillet jusqu'à la route de Fresnay. Ce chemin sert encore actuellement de chemin vicinal jusqu'à cette route.

1586. —Les seigneurs de Douillet, avaient fait construire un léger pont en bois sur la rivière d'Orthe, au bas du bourg, et percevaient un droit de péage.

On voyait encore, à cette époque, une plaque en cuivre qui l'annonçait. Ce pont fut reconstruit en pierres, au cours de l'année 1804.

1788. — Il existait encore alors dans le cimetière, à l'est, sur la voie publique, un poteau avec carcan et une chaîne, qui annonçaient le droit qu'avaient de tout temps les seigneurs du château de Douillet de punir ceux qui commettaient des délits sur leur propriétés. Les coupables y étaient exposés après leur condamnation.

2 et 3 frimaire, an VIII. Pillage de la maison Galpin.

Antoine Galpin, père d'une nombreuse famille, au moins cinq garçons et quatre filles, propriétaire et marchand au bourg de Douillet, acheta beaucoup de biens d'église et d'émigrés. Il donna chaudement, ainsi que ses fils, dans les idées républicaines, et ils contribuèrent à exalter l'esprit des habitants. Ils étaient les dignes amis

du curé intrus. Depuis longtemps les chouans rôdaient dans les environs cherchant à se venger de cette famille. Enfin, un jour ils s'emparèrent du bourg de Douillet, brûlèrent les papiers de la municipalité, saccagèrent la maison Galpin, puis se retirèrent, sans autres dégats. L'estimation du dommage fut évaluée à 6000 fr.

Fondations charitables.

Une rente de 150 livres avait été donnée pour les pauvres par un curé de Douillet. Soixante-quinze francs restent encore et n'ont pas été vendus révolutionnairement.

HISTOIRE FÉODALE.

A part ce seigneur du XI^e^ siècle dont on ignore le nom, aucune légende ni charte ne parle des seigneurs de Douillet avant le XIII^e^ siècle.

1292. — Jehan Tragin, *armiger*, cède au Chapitre du Mans ses droits de juridiction, de basse et haute justice. Ce Tragin, comme le suivant, était seigneur de Douillet.

1373. — N° 437. Cession par Guillaume Tragin écuyer, seigneur de Douillet (Doillet), en sa qualité d'héritier pour deux parts dans la succession de feu Fouquet Tragin, seigneur dudit lieu, son frère, à Jacques Tragin, prêtre-chanoine de l'église du Mans, de IX livres X sols de rente à lui dues par diverses personnes pour se libérer de deux parts à sa charge dans une rente de XIV livres V sols tournois, vendues audit Jacques par ledit feu Fouquet-Tragin. Du dimanche avant la sainte Marguerite, 1377.

1380. — A la fin du XIV^e^ siècle, la seigneurie appartenait à Jehan de Ferquin, seigneur de Douillet et de la Bermoudière.

1409. — Jehan de Ferquin, seigneur de Ronfrançois

avec sa motte et la motte de la Coignardière, rend aveu au seigneur de Sillé-le-Guillaume, et pour la moitié de la salle de Ronfrançois, sous le devoir de huit jours et huit nuits à la garde de la tour de Sillé.

1480. — Aveu du seigneur de Douillet, s'avouant sujet du seigneur de Sillé de tout ce qu'il y a ès environ de la ville de Douillet, deçà du cours d'eau de la Sarthe.

1499. — N° 501. Aveu rendu à Philippe de Ferquin, écuyer, seigneur de Douillet et de la Bermondière, par Jean d'Aligny, seigneur de Chauffour et de Saint-Marceau, du lieu du Pin-Hallay, paroisse de Mont-Saint-Jean et du domaine et fief du Pin-Classé, pour lesquelles choses il doit au seigneur de la Bermondière deux fois et deux hommages simples, une paire de gants blancs et XI sols tournois de service annuel, avec les tailles quand elles adviennent à être levées.

1500. — Le petit-fils de Philippe de Ferquin, Antoine de Ferquin, épousa, au XVI^e^ siècle, Françoise de Montesson, dont le père était chevalier, seigneur du Cormier et de Saint-Aubin-du-Désert. Quand Françoise de Montesson fut devenue veuve, cette seigneurie passa dans la famille de Montesson.

1501. — Guy d'Assé, seigneur de Montfaucon, l'Épinay, etc., épousa en 1501, Jacquine, fille de Jean de Maridort, seigneur de Château-Sénéchal, la Freslonière, Saint-Ouën-en Champagne. Sa fille, Marguerite-Guy d'Assé, épousa François de Montesson, sans enfants; son autre fille, Françoise d'Assé, épousa René, cadet de Montesson.

1574. — Françoise de Montesson, veuve d'Antoine de Ferquin, rend aveu, au siége de Sillé-le-Guillaume, pour ses terres seigneuriales de Douillet et de la Bermondière. Après la mort de son beau-frère, Jacques de Saint-Rémy, époux d'une demoiselle de Montesson, morte sans enfants, elle réunit les deux seigneuries de Douillet et de Saint-Aubin-du-Cormier.

1580. Françoise de Montesson, veuve de Ferquin, rend aveu au seigneur de Sillé pour ses terres.

1581. — Morte cette année, elle eut pour héritier François ou Guillaume de Montesson son frère, qui avait épousé, en premières noces, Françoise Jagu, et en deuxièmes noces, en 1555, Rose de Ferquin, morte en 1586.

En 1590. — Lausac, capitaine ligueur, avec 2500 hommes de pied et 200 chevaux, soutenu par Thomas de la Morinière, Guébrillant, du Bellay, de Montesson, Deschênait, etc., se rendit maître de Mayenne, dont le gouverneur, Lestelle, était absent. Celui-ci ayant été averti revint en diligence avec Hertré, Jehan de Medaillau, Gilbert de Loré, seigneur de Couptrain, etc. ; ils reprirent la ville, chassèrent les assiégeants dont ils tuèrent plus de 900, firent 300 prisonniers, prirent 6 enseignes et un cornette. On trouva parmi les morts le baron de Montesson. Ce dernier portait la cornette-colonelle. Lausac s'enfuit en Bretagne. Dans les troupes de Hertré, outre les gentilshommes déjà nommés, se trouvaient encore ceux de Cossé, de Montalaire, Louis de Cordouan, seigneur de Mimbré. Les seigneurs de Montesson n'avaient pris parti pour la Ligue que pour ne pas voir sur le trône un prince protestant.

1620. — François de Montesson, écuyer, seigneur de Douillet, épousa, vers 1620, Marguerite Sevin . . . . il mourut en 1623.

En 1639, on trouve taxés au rôle de l'arrière-ban, comme possesseurs de fiefs en Douillet : 1° Le seigneur de Douillet ; 2° Charles Duplessis-Châtillon, écuyer, seigneur de la Droulinière, pour ce fief ; 3° Jacques de Courtarvel, seigneur de Corbion ; 4° Joachim de Courtarvel, écuyer, seigneur de la Gallouère ; 5° Demoiselle Louise de Vassé, veuve du sieur de Courtoussaint ; 6° Jacques de Cocherel, seigneur de Marolles, même paroisse de Douillet.

1604. — Jehan de Montesson, écuyer, seigneur de Douillet, fils du précédent, épousa, le 9 septembre 1640, Élisabeth Picard, fille de Julien Picard, seigneur de Villeneufve, et de Madeleine Foulard. Jean vivait encore en 1662, sa femme mourut en 1677.

1561. — Jean de Montesson, son fils, naquit en 1651. Le 23 avril 1680, il était écuyer, seigneur de Douillet, capitaine au régiment de Normandie; il épousa, le 4 août 1685, Marguerite de Maudet, fille de Jacques, seigneur du Verger et d'Anne de Langlée, et nièce d'Yves de Maudet, chanoine de Vincennes. Elle était pieuse et riche.

1693. — Jean mourut cette année, le 27 avril, et sa femme, le 10 décembre 1704.

Pierre de Montesson, frère de Jean qui précède (cela est contesté), épousa demoiselle de Vezins, d'où sortit le marquis de Montesson, seigneur de Bais, la Brulatte, le Buret, Anthenaise, la Cropte, Deux-Évailles, Gesne-le-Gandelin, Champgenéteux, Châlons, etc. Le marquis, lieutenant-général des armées du roi, vieux et riche, épousa, en 1753, Charlotte-Jeanne Berault de la Haye de Riom, née à Paris, en 1737, et âgée de 16 ans; elle devint très-riche par la mort de son frère, le marquis de Riom; la marquise de Montesson, devenue veuve en 1769, âgée de 32 ans, se fit rechercher dans le grand monde par son esprit et sa grâce. Louis-Philippe duc d'Orléans, éprouvait pour elle, dès 1766, un vif sentiment, auquel Mme de Montesson n'avait répondu que par des égards respectueux.

Rendue à la liberté, mais toujours ferme dans la résistance qu'elle opposait aux sentiments du prince, elle accepta enfin l'offre qu'il lui fit de l'épouser, ce qui eut lieu le 23 avril 1773, à l'église de Saint-Eustache, sa paroisse. Le mariage resta secret. Mme de Montesson se conduisit avec prudence; son affabilité lui concilia tous les cœurs. Connaissant les goûts du prince pour les plaisirs, elle employa les ressources de son esprit à varier les amusements de sa société. Devenue veuve une seconde fois, en 1785, elle jouit, après quelques contestations, du douaire stipulé dans son contrat de mariage. Elle traversa tous les orages de la Révolution sans éprouver trop de désagréments, et jouit sous l'Empire d'une grande considération, ayant des relations avec l'impératrice Joséphine. Bonaparte, conçut pour elle de l'estime et lui fit payer exacte-

ment son douaire. Elle mourut à Paris, en 1806. Mais revenons à la branche de Douillet et de Saint-Aubin-du-Cormier.

1711, 5 février. — Mariage de Jean-Thomas de Montesson, seigneur de Douillet et de Saint-Aubin-du-Cormier, avec Madeleine Duprat ; il mourut en 1758.

1738, le 29 septembre. — Mariage de messire Louis-Pierre-Joseph de Montesson, chevalier, seigneur de Douillet, de St-Aubin-du-Désert, du Cormier et autres lieux, né à Douillet, le 21 septembre 1711, avec Marguerite-Renée Le Silleur, de Sougé-le-Ganelon, dont l'aïeul, seigneur de cette paroisse, remontait à 1600. M. de Montesson ajouta par cette alliance les seigneuries et fiefs de Sougé à ses autres biens, Il mourut à Paris en 1794 ; il y avait fixé son domicile. Sa femme, d'une humeur insupportable, l'avait forcé à une séparation dès avant 1769. Pour elle, demeurant à Sougé, comme on peut le voir à l'article de cette paroisse, elle eut de nombreux procès avec le curé de Sougé et les perdit tous.

Enfants issus de ce mariage.

1° Louise-Marguerite, née le 6 mai 1740 ; mariée d'abord à Régnier de Buffelange, et en secondes noces en 1768, à Louis-Auguste de Montaupin, colonel d'artillerie.

2° Madeleine-Emmanuelle, née le 25 février 1745, fut mariée le 24 août 1768, au seigneur Lecomte de Souvré, et en secondes noces, à M. du Rivault.

3° Jean-Louis, marquis de Montesson, né le 27 juin 1746, premier député de la noblesse du Maine, lieutenant-général, sans alliance, mourut en Russie, le 12 mai 1802 (Style Russe), surnommé le Bossu.

4° Yvonne de Montesson, mourut probablement jeune.

5° Balthazard-Michel, comte de Montesson, né le 14 octobre 1748, épousa, en 1784, Mlle Cureau de Roullée,

6° Antoinette de Montesson, née le 28 juillet 1750,

mariée au comte Gilbert de Vaux, de la province d'Auvergne.

7° Antoine-Louis-Hector, vicomte de Montesson, lieutenant-général, né le 27 juin 1752, mort à Douillet en 1830, sans enfant.

Marié en , à N. de Mariani, en secondes noces, à N. Hérisson de Villiers, en troisièmes noces, à N. de Savoisy.

La destinée des enfants de Jean-Thomas de Montesson fut bien étrange pour plusieurs d'entre eux.

Jean-Louis, marquis de Montesson, surnommé le Bossu, était très spirituel et fut ambassadeur en Russie, député de la noblesse du Maine aux états généraux, il mourut célibataire en Pologne, en mai 1802.

Balthazard-Michel, comte de Montesson, épousa Mlle Cureau de Roullée, en 1784, et fut assassiné à Ballon avec M. Cureau, son beau-père, dans une émeute populaire dont le prix des grains fut le prétexte, le 23 juillet 1789.

La plupart de ses biens furent vendus en 1793.

Antoinette de Montesson, mariée au comte Gilbert de Vaux, gentilhomme d'Auvergne et colonel, vit dans la Révolution ses biens vendus ou mis sous le séquestre, et se trouva dans une grande misère avec ses deux fils. Après la tourmente révolutionnaire, elle se fixa avec son mari au bourg de Saint-Ouën-de-Mimbré où ils moururent tous les deux en 18..... Ils vivaient avec la plus grande économie, à la faveur d'une petite propriété restée invendue.

Enfin, Louis-Hector, vicomte de Montesson, se maria trois fois ; il eut un seul fils, de sa seconde femme, qu'il perdit à dix-sept ans, et mourut à Douillet, le 21 janvier 1830. Il était, avant 1790, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, il émigra et servit comme officier supérieur dans l'armée de Condé où il était aide de camp du prince. Après la dispersion, il passa en Russie où son frère était ambassadeur, et y resta jusqu'en 1802. Alors, il revint en France et rentra en possession d'une partie de son bien resté invendu. C'était un

homme probe et religieux, aimé et respecté dans la commune de Douillet.

18 *Brumaire*, *an VI* (1798).

Partage des biens du citoyen Louis-Pierre-Joseph Montesson, fait par le bureau du domaine national de la Seine, le 9 ventôse, an V, par lequel partage la République représentant Jean-Louis Montesson, Louis-Étoc (Lisez Hector) Montesson et les enfants de Balthazard-Michel Montesson, émigrés, deviennent propriétaires de 143,230 fr. 47, valeur des fonds détaillés au partage, et le citoyen Montesson reste propriétaire de 295,595 fr. 96. La copie délivrée au bureau du domaine national du département de la Seine.

Tirés des papiers de famille de Mme Gouin, de Ségrie, devenue propriétaire de divers biens de la famille de Montesson, qui nous ont été communiqués par M. Pierre, son gendre, ainsi que l'acte ci-après du 9 thermidor.

Vente du Plessis et de la Métairie, en Douillet, dépendant de la succession abandonnée de feu Balthazard-Michel de Montesson, en présence de dame Marie-Charlotte Cureau, sa veuve, et de dame Antoinette de Montesson, épouse séparée de Gilbert de Vaux, demeurant à Saint-Ouën-de-Mimbré, et d'Édouard-René-Pierre-Charles de Montulé, mineur, et de Hortense Le Comte, épouse de René-Adrien-François du Rivault, arrière-petit-fils et petite-fille de Marguerite-Renée Le Silleur, épouse de Louis-Pierre-Joseph de Montesson, créanciers hypothécaires de feu Balthazard-Michel de Montesson, adjugé le Plessis pour 10,500 livres, à dame Antoinette de Montesson, épouse séparée de biens de Gilbert de Vaux.

En 1792, tous les biens de cette vieille et opulente famille furent mis sous le séquestre et vendus plus tard; quelques parcelles y échappèrent cependant.

Note fort incomplète des biens de cette famille avant 1789, en la paroisse de Douillet :

1° Le château et le parc ; 2° le moulin de Douillet ;

3° la métairie du Bois-Fade ; 4° Grande et Petite-Beauce ; 5° La Grande-Métairie ; 6° le Fléchu ; 7° Grand et Petit-Plessis ; 8° La Jarretière ; 9° la Bergerie ; 10° la métairie de Moré ; 11° le moulin de Moré ; 12° Corbon ; 13° les bois de Corbon ; 14° le bois des Boulais ; 15° le bois de Corbeau.

Château de Douillet.

Le château, près le bourg et attenant presque à l'église, est une vieille habitation, assez considérable, datant de la Renaissance, mais sans rien de remarquable. Il est agréablement situé au bord d'une vallée profonde, dans un parc charmant entouré de murailles et que traverse la rivière d'Orthes. On prétend qu'il remonte au XIe siècle, mais non sans avoir été reconstruit.

En 1792, la nation fit vendre le mobilier du château et transporter la bibliothèque au district de Fresnay. Pour détruire les actes féodaux, tous les titres et papiers de la paroisse et ceux du château, on les y assembla et, le dimanche 24 juin, on en fit un feu de joie au lieu nommé le Grand-Cimetière. Des gardes nationaux armés de piques circulaient à l'entour, au milieu des cris de joie de la population en délire. Le château fut loué à diverses personnes.

Depuis 1793, les chouans vinrent plusieurs fois à Douillet, pour se venger des démonstrations démagogiques des exaltés et surtout des acquéreurs des biens nationaux. A leur dernière apparition, ils se contentèrent de déchirer le drapeau tricolore et brûlèrent les papiers de la mairie, abattirent l'arbre de la Liberté et désarmèrent les soi-disant patriotes.

Une autre fois, ils envahirent la maison du sieur Galpin, maire et marchand, qui avait eu soin de se réfugier à Fresnay, brisèrent portes et meubles, abattirent cheminées et poutres, puis, après cet acte de vendalisme, se retirèrent. Le sieur Galpin était un républicain très-avancé (M. Pasquier, *Histoire de Douillet*).

En 1801, M. Chardin, ancien curé non assermenté,

vint après la réouverture des églises, pour rentrer dans sa cure ; M. Amyard, curé constitutionnel, s'y opposa, ce que voyant M. Chardin se retira à la Petite Beauce, chez un nommé Gouin et se prépara à remplir son devoir pastoral. Il y eut alors deux églises à Douillet ; cela dura deux ans. Alors, Mgr de Pidoll, évêque du Mans, pour les mettre d'accord, les nomma tous les deux à d'autres cures.

Origine de la famille de Montesson.

De Montesson, famille de la plus ancienne noblesse du Maine ; on la trouve dit-on, aux croisades,

Son berceau est le château de Montesson, situé paroisse de Bais. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle remonte au XI^e^ siècle. Un des membres de cette famille recueillit par héritage la seigneurie et domaine du Cormier, en Saint-Aubin-du-Désert, vers l'an 1300.

En 1370, Jehan Hubert était seigneur de Montouesson ou Montruesson ; depuis des siècles elle a perdu le nom patronymique de Hubert, celui de Montruesson est devenu de Montesson. (Voir plus loin la généalogie de cette famille qu'a bien voulu me donner M. Raoul de Montesson avec sa courtoisie habituelle).

1431. — Guillaume de Saint-Aubin faisait partie des Trente Braves qui sortirent de Saint-Céneri, livrèrent, à un pareil nombre d'Anglais, un combat acharné où ceux-ci furent déconfits par les Français.

1422. — Guillaume de Saint-Aubin était un des vaillants lieutenants d'Ambroise de Loré. Le nom de Guillaume était alors très-répandu. Saint-Aubin était une paroisse voisine de Saint-Céneri ; il est donc clair que Guillaume était un de Montesson.

1432. — Guillaume de Saint-Aubin, un des lieutenants de de Loré, étant avec quatre vingts hommes à Loufougère, tailla en pièce douze cents Anglais, sortis de Mayenne pour l'attaquer

GÉNÉALOGIE

DE LA FAMILLE DE MONTESSON.

Berceau Le Château de Montesson, à Bais (Mayenne) 11ème siècle.

Jean Hubert de Montmesson Seigneur de Montmesson et de Bais 1340

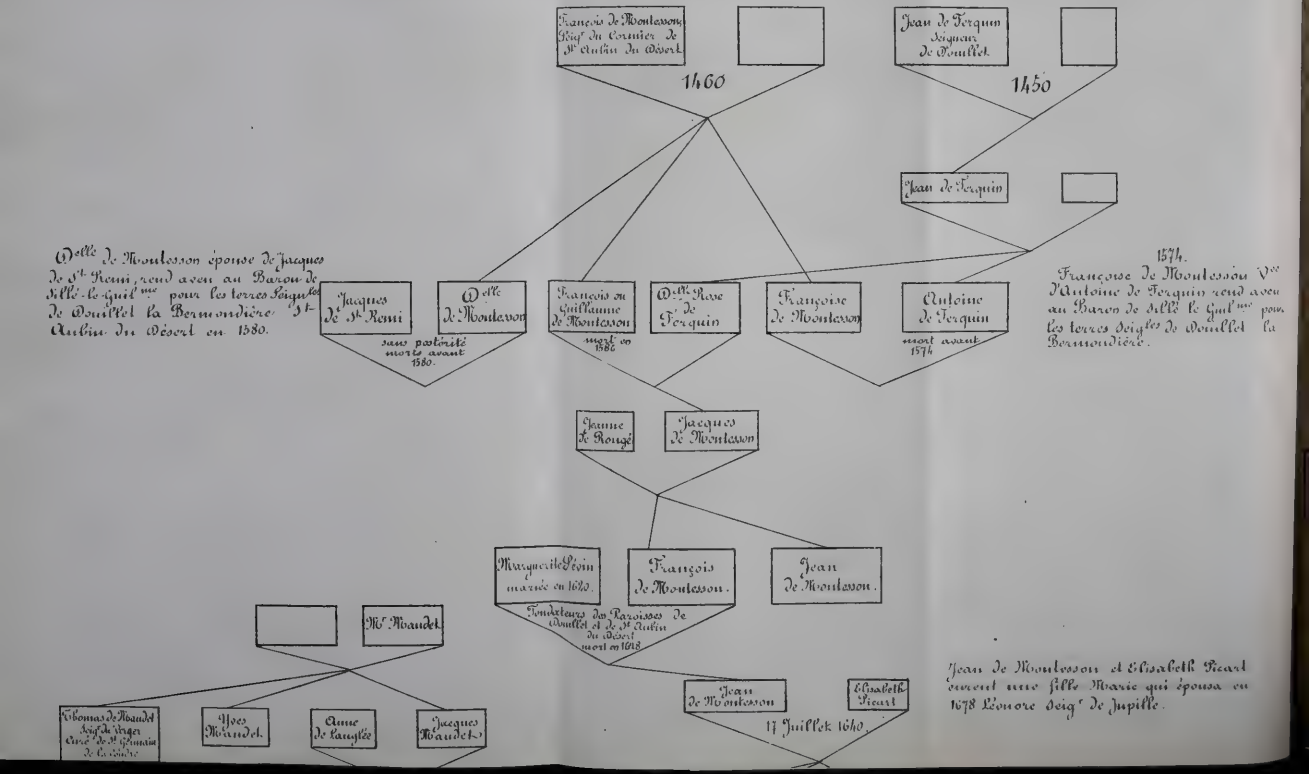

SSON.

(Mayenne) 11ème siècle.

de Bais 1340.

de Ferquin
Seigneur
Douillet

1450

de Ferquin

Delle de Moutes
de St Remi, rend
Sillé-le-Guilme
de Douillet la
Aubin du Dése

Antoine
de Ferquin

t avant
t.

1574.
Françoise de Moutesson Vve
d'Antoine de Ferquin rend aveu
au Baron de Sillé le Guilme pour
les terres Seigles de Douillet la
Bermondière.

Jean de Moutesson et Elisabeth Picard
eurent une fille Marie qui épousa en
1678 Léonore Seigr de Jupille.

Thomas de Maudet
Seigr du Verger
Curé de St Germain
de la Coudre.

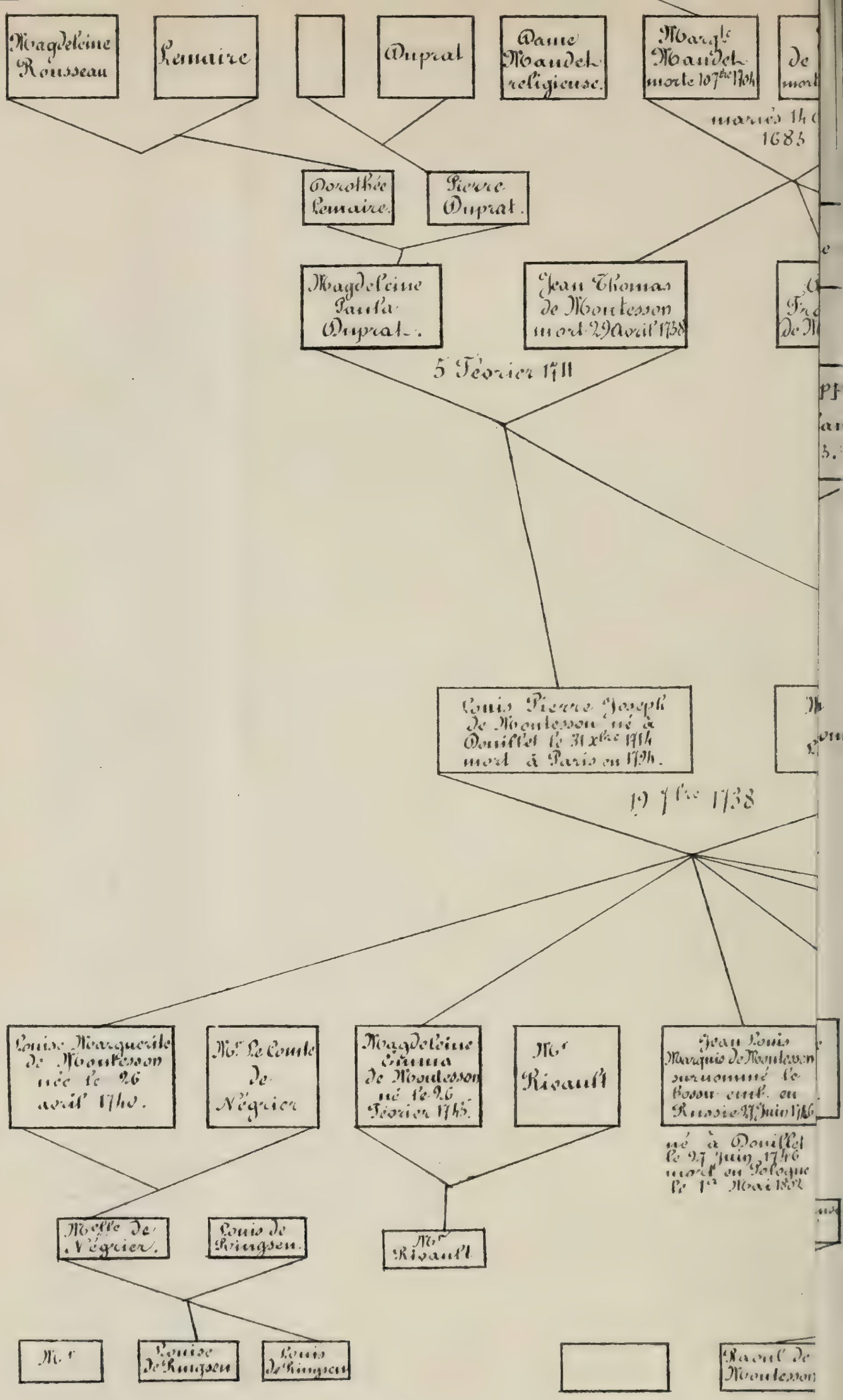
Magdeleine Rousseau
Lemaire
Duprat
Dame Maudet religieuse.
Marg.te Maudet morte 10 7bre 1704
de
mariés 14
1685
Dorothée Lemaire.
Pierre Duprat.
Magdeleine Paula Duprat.
Jean Thomas de Montesson mort 29 Avril 1738
5 Février 1711
Louis Pierre Joseph de Montesson né à Douillet le 31 Xbre 1714 mort à Paris en 1794.
19 7bre 1738
Louise Marguerite de Montesson née le 26 avril 1740.
Mr. Le Comte de Négrier
Magdeleine Emma de Montesson né le 26 Février 1745.
Mr Rivault
Jean Louis Marquis de Montesson surnommé le Bossu émig. en Russie 27 Juin 1786
né à Douillet le 27 Juin 1746 mort en Pologne le 1er Mai 1802
Melle de Négrier.
Louis de Ringsen.
Mr Rivault
Mr
Louise de Ringsen
Louis de Ringsen
Raoul de Montesson

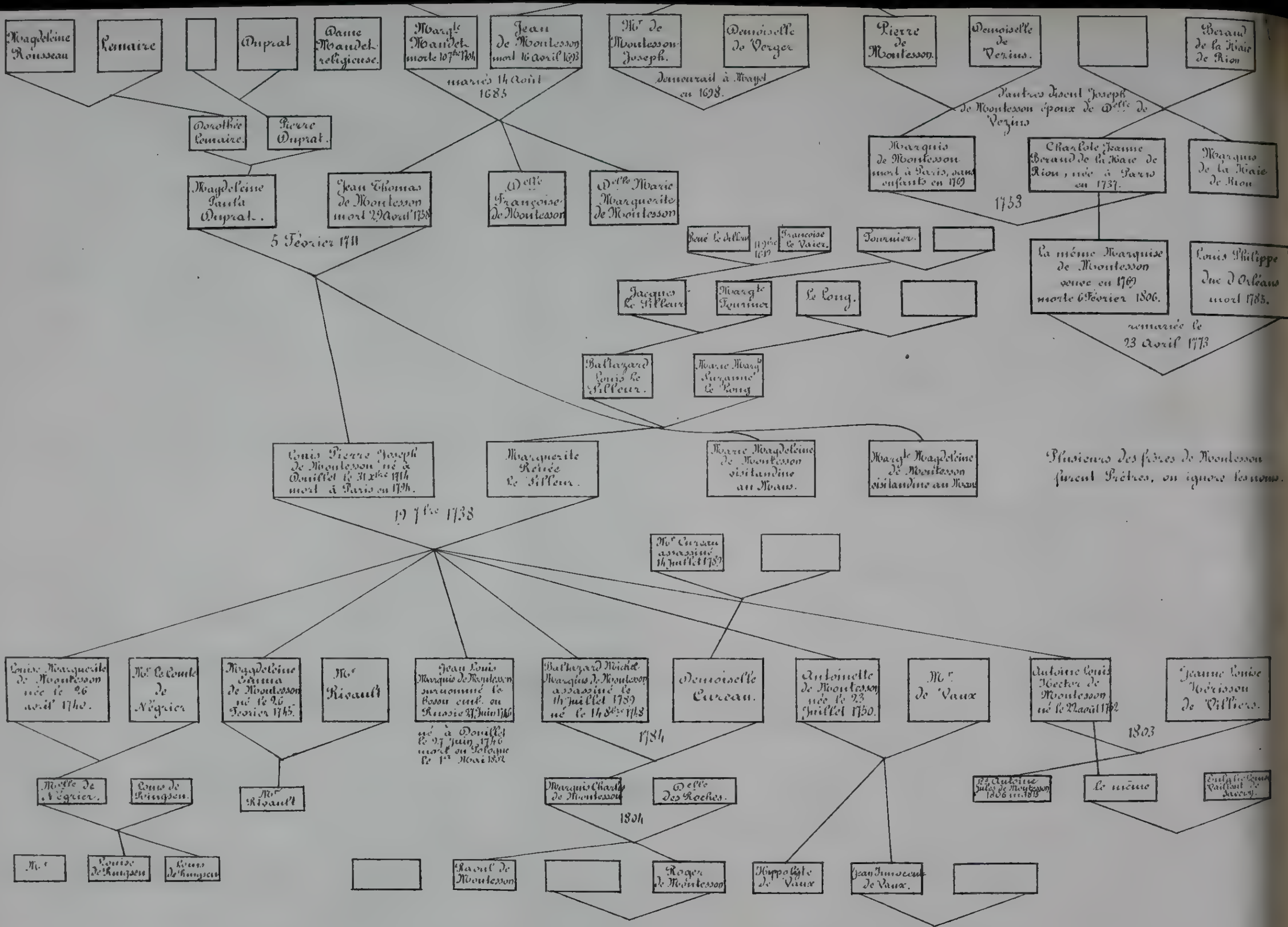
Magdeleine Rousseau
Lemaire
Duprat
Dame Mandet religieuse.
Margte Mandet morte 10 7bre 1704
Jean de Montesson mort 16 avril 1693
mariés 14 avril 1685
Mr de Montesson Joseph.
Demoiselle de Verger
demeurait à Mayet en 1698.
Pierre de Montesson.
Demoiselle de Vezins.
Berand de la Haie de Rion
d'autres disent Joseph de Montesson époux de Delle de Vezins
Dorothée Lemaire.
Pierre Duprat.
Magdeleine Paula Duprat.
Jean Thomas de Montesson mort 29 Avril 1738
Delle Françoise de Montesson
Delle Marie Marguerite de Montesson
5 Février 1711
Marquis de Montesson mort à Paris, sans enfants en 1769
Charlote Jeanne Berand de la Haie de Rion, née à Paris en 1737.
Marquis de la Haie de Rion
1753
René Le Silleur
Françoise Le Vaier.
Tournier.
Jacques Le Silleur
Margte Tournier
Le Long.
La même Marquise de Montesson veuve en 1769 morte 6 Février 1806.
Louis Philippe Duc d'Orléans mort 1785.
remariés le 23 Avril 1773
Baltazard Louis Le Silleur.
Marie Margte Suzanne Le Long
Louis Pierre Joseph de Montesson né à Douillet le 31 Xbre 1714 mort à Paris en 1794.
Marguerite Renée Le Silleur.
Marie Magdeleine de Montesson visitandine au Mans.
Margte Magdeleine de Montesson visitandine au Mans
Plusieurs des frères de Montesson furent Prêtres, on ignore les noms.
19 7bre 1738
Mr Cureau assassiné 14 Juillet 1789
Louise Marguerite de Montesson née le 26 avril 1740.
Mr Le Comte de Négrier
Magdeleine Emma de Montesson née le 26 Février 1745.
Mr Rivault
Jean Louis Marquis de Montesson surnommé le Bossu emb. en Russie 27 Juin 1786
né à Douillet le 27 juin 1746 mort en Pologne le 1er Mai 1802
Baltazard Michel Marquis de Montesson assassiné le 14 juillet 1789 né le 14 8bre 1748
Demoiselle Cureau.
Antoinette de Montesson née le 23 Juillet 1750.
Mr de Vaux
Antoine Louis Hector de Montesson né le 2 août 1762
Jeanne Louise Hérisson de Villiers.
1784
1803
Melle de Négrier.
Louis de Kringsen.
Mr Rivault
Marquis Charles de Montesson
Delle Des Roches.
1804
Le même
Mr
Louise de Kringsen
Louis de Kringsen
Raoul de Montesson
Roger de Montesson
Hippolyte de Vaux
Jean Innocent de Vaux.

Plus tard les de Montesson prirent partie pour la Ligue, afin de ne pas avoir un roi protestant.

Alliances de la famille de Montesson.

Avec les Dubouchet, de Montécler, de Chatillon d'Argenton, de Ferquin, de Sougé, de Maudet, de Picard, du Bois, du Prat, de Savoisy, de Poix (Prince de) de Beuil, d'Assé, etc. Charles de Montesson commandait la maison du roi à Fontenay. MM de Montesson du Mans ont eu pour quatrième aïeul Jean Thomas de Montesson, écuyer, seigneur de Douillet, maréchal-des-logis de la cavalerie de France, marié, en 1711, à Madeleine-Paule du Prat, fille de Jean de Montesson, maintenu en sa noblesse en 1698.

Le mot écuyer, revient si souvent dans les anciens temps, qu'il importe d'en donner la véritable signification. Sous les anciennes monarchies, il n'y eut dans le principe qu'une seule expression de la noblesse en France, qui consistait dans le titre d'écuyer. Quant aux titres de marquis, comte, vicomte et baron, ils étaient pour la plupart attachés à la possession d'une terre féodale. L'usage suivi dans beaucoup de familles de porter, par ordre de primogéniture, les titres successifs inférieurs à celui porté par le père, multiplia considérablement les titulaires, plus tard, le titre d'écuyer, marquis, comte, vicomte, baron, parut se confondre avec celui de chevalier.

Généalogie de la famille de Montesson.

Fournie par M. Raoul de Montesson.

Souche commune aux de Montesson.

1° Jehan Hubert, seigneur de Montouesson et de Bais, né vers 1340, épousa le 24 septembre 1370, Jehanne des Barres, fille de Guillot, seigneur des Barres et de Marguerite de Brécé.

Enfants : 1° Jehan qui suit ; 2° Marguerite-Huberde, mariée à Jehan Macé, seigneur de la Corbière; 3° Jehanne

ou Philippe-Huberde, mariée à Ambroise du Bailleul. Jehan Hubert mourut à la fin de 1416 ou 1417.

2° Jehan II Hubert de Montouesson, dit Hubert Le Jeune, marié 1° à Catherine des Ecotais sans enfants; 2° à Robine de Chantepie en St-Pierre-la-Cour; 3es noces à Marie du Cormier, fille de Geoffroy, seigneur du Cormier en Saint-Aubin-du-Désert et de Marguerite du Fresne. C'est par ce mariage qu'il réunit à la seigneurie de Bais celle de St-Aubin-du-Désert (Le Cormier).

Enfants de Robine de Chantepie.

1° Raoulet-Hubert de Montesson, tige de la branche aînée.

Enfants de Marie du Cormier, formant la branche cadette: 1° Jehan-Hubert de Montesson tige de la branche cadette; 2° Edine-Huberde, mariée en 1444, à François de Vassé, seigneur de Rouessé-Vassé. Jehan II mourut en 1475.

3° Raoulet Hubert de Montesson, fils de Robine de Chantepie, épousa en 1475 Perrine Chalamel, et eut pour enfants : 1° Etienne qui suit; 2° Raoul ou Raoulet, seigneur du Verger; 3° Guillemine; 4° Julienne, mariée à Jehan Le Maire, seigneur de la Mairie, en 1450; 5° Guy ou Guillaume, abbé de l'Étoile, diocèse de Blois. Raoul-Hubert mourut avant 1480, Perrine avant 1486.

4° Étienne de Montesson, marié en 1480 à Jehanne Le Verrier, eut pour enfants : 1° Gervais qui suit; 2° Guillaume; 3° Jehan, doyen d'Évron, Anne et Marie. Étienne de Montesson était mort avant 1507, ainsi que sa femme.

5° Gervais de Montesson, marié le 13 janvier 1492, à Guyonne de Bouillé. Eut pour enfants, 1° François de Montesson, marié à Marguerite d'Assé, mort sans enfants, assassiné par François de Vassé, seigneur de Rouessé, mari d'Edine de Montesson, sa cousine; 2° René qui suit; 3° Gervais, prêtre; 4° Olive; Gervais était mort avant 1522.

6° René de Montesson, marié à Françoise d'Assé, sœur

de Marguerite ci-dessus. Enfants : 1° René qui suit : 2° Marguerite; 3° Claudine; 4° Charlotte. René mort avant 1585.

7° René II de Montesson, marié, en 1570, à Charlotte Pereault, veuve de Claude de Crissé, en secondes noces à Renée des Rotours. Enfants : 1° René, dit le baron de Montesson, tué à la prise de Mayenne, en 1590 ; 2° André; 3° Françoise. Du second lit : 1° Charles, qui suit; 2° Jean-Baptiste, baron de Montesson, maréchal de camp, tué à Bourg, près Blaye, en 1653 ; 3° Marie ; 4° René, dit l'abbé de Montesson.

8° Charles de Montesson, lieutenant-général, gouverneur de Bourg, marié en 1636, à Marie Prévost de St-Cire. Enfants : 1° Guy, marié en 1668 à Charlotte-Elisabeth de Chatillon ; 2° Jean-Baptiste, qui suit; 3° Marie, femme d'Alexandre, marquis d'Achée.

9° Jehan-Baptiste de Montesson (marquis), chevalier de Malte en 1667, puis relevé de ses vœux, lieutenant-général, gouverneur de St-Quentin, marié en 1685, à Catherine de Cervon, veuve de Pierre de La Dufferie. Enfants : 1° Jean-Baptiste II, marquis de Montesson, marié en 1719 à Iris de Poix. En secondes noces, à Charlotte-Jeanne Béraud de la Haye de Riom, veuve et remariée en 1773, au duc d'Orléans. Jean-Baptiste mourut en 1769 ; 2° Charles, comte de Montesson, lieutenant-général commandant la maison du Roi à Fontenay, marié en 1738 à Anne-Émilie de Bouillé; 3e Marie sans alliance; 4° Hugues, mort jeune.

Ici s'éteint la branche des de Montesson de Bais.

Branche des seigneurs du Cormier.

3° Jean-Hubert de Montesson, fils de Jean-Hubert, dit Le Jeune, et de Marie du Cormier, marié en 1450, à Emerie de Champeaux. Enfants : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Etienne, religieux ; 3° Marguerite ; 4° Jean, abbé.

4° Guillaume Ier de Montesson, marié en 1470 à Louise

Bouchart. Enfants : 1° Nicolas, qui suit : 2° Julien, prêtre; 3° Louis, marié à Marie Dubreil ; 4°, 5° et 6° Jehanne, Elisabeth et Renée ; 7° Françoise ; 8° Alexandre, prêtre ; 9° Ambroise, abbé. Guillaume mourut en 1507, et sa femme en 1543.

5° Nicolas de Montesson, marié en premières noces à Marie du Bouchet, en secondes noces, à Andrée de Montécler, veuve de Guillaume d'Argenson. Enfants du 1er lit: 1° Guillaume, qui suit ; 2°, 3° et 4° Antoinette et Marguerite, religieuse, Hélène, mariée. Enfants du second lit : 1° Marie, religieuse à N.-D d'Essay, en Normandie. Nicolas mourut en 1542.

6° Guillaume II de Montesson, marié 1° à Françoise Jagu ; 2° en 1555, à Rose de Ferquin, fille du seigneur de Douillet. Enfants du 1er lit : 1° Françoise, mariée à Antoine de Ferquin, seigneur de Douillet ; en secondes noces à Charles d'Orvant, seigneur de Courdemanche ; 2° Madeleine, mariée à Pierre de Cordé ; 3° Jeanne, femme de Jean de la Pommeraie. Du second lit : Jacques, qui suit : Guillaume mourut en 1558.

7° Jacques de Montesson, marié en 1583 à Jeanne de Rougé. Enfants : 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6° Charles; Hélène; Jacques, religieux ; Jean ; Thomas ; Louise ; 7° François ; 8° Jehan, qui suit ; 9° Mathurin ; 10°, 11° Françoise et Jacquine ; 12° Mathurin, seigneur du Cormier, marié en 1687 à Marguerite du Bois, dont un fils, Mathurin II, seigneur du Cormier, marié en 1687 à Renée de Lonlay, dont 4 enfants, deux morts jeunes, un marié sans enfants. Ici finit la branche du Cormier; 5° Basile, seigneur de Launay.

8° Jehan II de Montesson, épousa en 1640 Élisabeth Picard, fille de Julien, seigneur de Villeneuve et de Madelène Foulard. Enfants : 1°, 2°, 3° Renée, Élisabeth et Marie, mariée en 1678 à Léonore de Jupilles; 4° Jeanne; 5° Jean-Baptiste né en 1649, capitaine au régiment de Normandie, tué au service du Roi ; 8°, 9° et 10° Charles, Louis-Joseph et Robert-François; 11° Joseph, né en 1659, marié à dame

de Vézins. Jean II vivait encore en 1662. Élisabeth sa femme fut enterrée en 1677 en l'église de Douillet.

9° Jean III de Montesson, né en 1651, capitaine au Régiment de Normandie, épousa en 1685 Marguerite de Maudet, fille de Jacques de Maudet, seigneur du Verger, et d'Anne de Langlée. Enfants : Jean-Thomas de Montesson qui suit ; 2° Marie, Supérieure de la Visitation du Mans; 3° Françoise-Radegonde, religieuse. Jean III mourut en 1692 et sa femme en 1704.

10° Jean-Thomas de Montesson, né en 1688, capitaine maréchal-des-logis de la cavalerie légère, épousa en 1711 Madeleine-Paule du Prat. Enfants : 1° Louis-Pierre-Joseph qui suit ; 2° Pierre, mort page de la Reine ; 3° Angélique-Bonne-Léonore, née en 1727, dernière Supérieure de la Visitation du Mans, morte en 1804. Jean-Thomas épousa en secondes noces Angélique de Gontier, fille du marquis de Chifreville. Sans enfants, il mourut en 1758, sa femme vers 1738.

11° Louis-Pierre-Joseph de Montesson né en 1714 épousa en 1738 Marguerite-Renée Le Silleur, fille de Balthazard Le Silleur et de Marie-Marguerite-Yvonne Le Long. Enfants : 1° Louise-Marguerite née en 1740, mariée à Régnier de Buffelange ; en secondes noces, en 1768, à Louis-Auguste Le Roi de Montaupin, colonel d'artillerie ; 2° Madeleine-Emmanuelle, née en 1745, mariée en 1768 à messire de Souvré ; 3° Jean-Louis de Montesson, marquis, né en 1746, député de la noblesse, lieutenant-général, sans alliance, dit Le Bossu; 4° Yvonne; 5° Balthazard-Michel qui suit ; 6° Antoinette, née en 1750, mariée au comte de Vaux ; 7° Antoine Louis-Hector, vicomte de Montesson, né en 1752, lieutenant-général, marié à 1° N. de Mariani; 2° à N. Hérisson de Villiers; 3° à N. de Savoisy.

12° Balthazard-Michel, comte de Montesson, né en 1748, capitaine au régiment du roi, marié en 1774 à Marie-Charlotte Cureau de Roulée.

Balthazard-Michel fut assassiné à Ballon le 23 juillet 1769. Enfants : 1° René-Charles qui suit : 2° Alexandrine,

mariée à Louis-Clovis Brillet, baron de Candé en Anjou.

13° René-Charles, marquis de Montesson, né en 1780, marié en 1808 à Marie-Adélaïde Blin des Roches, fille de René et de Marie Louise-Perrine de Blanchardon. Enfants: 1° Charles-René-Roger (marquis), marié en 1841 à Adrienne Charlery ; 2° Charles Raoul, comte de Montesson, marié en 1842 à Laure-Bonne-Agathe Ogier d'Ivry. Enfants : 1° Marie-Joseph-René né en 1842, officier de cavalerie ; 2° Marie-Robert né en 1844, marié en 1867 à mademoiselle de Charnacé ; 3° Marie-Charles, né en 1845, officier de cavalerie ; 4° Marie-Charlotte née en 1813, mariée en 1832 à Julien-Ange de Marnière, marquis de Grès ; 5° Marie-Georgine née en 1813 (jumelle) mariée en 1834 à Hyacinthe-Balthazard comte de Fournas du Baudru.

14° Charles-René-Louis-Roger, marquis de Montesson, né en 1809, marié en 1841 à Adrienne Charlery, fille de Romain-Jules Charlery et d'Hortense Rivault.

Fiefs.

Les anciens fiefs de la paroisse de Douillet sont nombreux. Fiefs de Corbon, de Courtoussaint, des Roches, du Plessis-Breton, de la Grande-Beauce, de la Petite-Beauce, de Boulveière, de Brantalon, de Lorière, de Launay, de la Grande-Courbe, de la Droulinière, de Moré, de la Forge de Laune.

Corbon.

1457. — Jehan de Corbon, seigneur du dit lieu et des fiefs Courcelles, reçoit foy et hommage simplè de Guillaume de Cordouan, seigneur de Mimbré et du fief de Chaigné à cause de ce fief, pour lequel il confesse devoir au dit fief de Corbon une fouasse ensafranée de XI sols VI deniers et trois chapons de service.

1491. — Robin Tragin, seigneur du fief de Chaigné, montre au seigneur de Corbon son domaine et straige du dit Chaigné et avoue le tenir de lui. (Chaigné en Pezé-le-Robert).

1560. — Messire Jehan de Corbon habitait ce fief.

1597. — Noble homme de Courtarvel, seigneur de Corbon, fut parrain à Fresnay avec demoiselle Marguerite, épouse du seigneur de Sougé, de Marguerite, fille de Thibault Chauvin et de Françoise Dubreil son épouse. (Voir famille Courtarvel, article St-Paul-le-Gaultier.)

1599. — Baptême de Jacques, fils de Jacques de Courtarvel, seigneur de Corbon et de Françoise Dubreuil.

1639. — Jacques de Courtarvel, écuyer, seigneur de Corbon, porté à l'arrière-ban, comme successeur de fief en cette paroisse, avait épousé demoiselle Renard.

1658. — Monseigneur messire Joachim de Courtarvel, chevalier, seigneur de Corbon, de la Galoire, de la Courseure ou Coursure et Vauhalliers.

1740. — Aveu au fief de Corbon, à messire Louis-Pierre-Joseph de Montesson, par Elisabeth Tessier, veuve Galpin, pour ses propriétés des Roches. Messire de Montesson était seigneur de Douillet, Moré, Corbon, Vauhalliers, etc.

Le château de Corbon, date du moyen âge, on y voit encore une grosse tour ronde à moitié ruinée et un grand corps de logis avec fenêtres à meneaux. La cour était fermée de murailles, on y entrait par une porte plein cintre garnie de ses vantaux, on voit encore les gonds où ils étaient pendus. Le tout était à peu près entouré de douves, aujourd'hui une simple ferme. M. le comte de Vaux avait hérité de cette terre avec les bois et autres métairies par apport de sa femme demoiselle Antoinette de Montesson. Actuellement cette terre et le bois de Corbon appartiennent à M. le comte du Reuil de Landal demeurant à la Baussac (Ille-et-Vilaine). Il l'acheta en 1850 de M. Gilbert de Vaux.

Fief des Roches.

1532 à 1582. — Noble Jacques Le Roi, seigneur des Roches, épousa Jehanne de Ferquin.

1624. — Les Roches étaient alors habitées par sire Gabriel de Cocherel, écuyer, sieur des Roches ; il acheta cette année d'Étienne Maunil, demeurant aux Grandes-Beauces, et cela pour éviter un procès, le droit de pêche dans le milieu du fil de l'eau depuis le bas du pré des Rouelles, jusqu'aux Roches, lequel droit ledit seigneur prétendait cependant lui appartenir et le paya IX livres tournois. C'est ce seigneur qui a donné la belle croix de pierre placée dans le cimetière.

1639. — Gabriel de Cocherel, sieur de Marolles est porté à l'arrière-ban de cette année comme possesseur de ce fief en Douillet.

1665. — Dame Marguerite Baillou, veuve de Gabriel de Cocherel, sieur des Roches.

1740. — Aveu au fief de Corbon à messire de Montesson, par Élisabeth Tessier, veuve Galpin, pour son fief des Roches.

Fief de Lorière.

1500. — Terre fieffée, était alors habitée par noble homme Bertrand du Cormier et Marie Beaucé sa femme. Ils léguèrent à cette époque un boisseau de froment chaque année pour fournir les hosties à la fabrique de Douillet.

1601. — Jehan Blossier et Jehanne Déret son épouse, reconnaissent ce legs et ajoutent une livre par an.

Avant 1790 ce fief était la propriété de Clément de Marigné ; Louis Le Féron, par son alliance avec une demoiselle de Marigné, devint propriétaire de Lorière. Son fils, Constant Le Féron, remboursa cette rente à la fabrique de Douillet en versant la somme de 215 livres. (Notice de M. Pasquier).

Fief de Launay.

Launay appartenait dans ces derniers temps à Me Quillet de Fontaine et dépendait de la terre de Fontaine, qu'il habitait en Assé-le-Boisne, dont dépendaient encore la ferme de la Métairie en Douillet, et celle de Puigné en Sougé.

Fief de Moré.

1290. — Charte du doyen de Sillé, dans laquelle la dame de Courtaliéru, assigne à l'abbaye de Champagne, en sa qualité d'exécutrice testamentaire de Philippe de Morie (Moré), son défunt mari, une rente de v livres tournois, que ce dernier avait léguée à l'église de Douillet, à raison de ce que le curé du lieu ne remplissait pas les obligations qui lui avaient été imposées par Philippe en retour de cette rente.

1462. — Jehan (ou Hérison), écuyer, seigneur de Moré.

1574. — Le château de Lassay, tomba entre les mains de huguenots sous le commandement de Montgommery. François de Morée, seigneur de la Blanchardière, y commandait pour le Roi, était-il de la famille de Moré de Douillet ?

1589. — En ce temps, noble Thomas Le Roi et Asline de Moré, firent bâtir la chapelle d'entrée dans l'église de Douillet pour y entendre la messe et y être enterrés.

1604. — François de Moré, seigneur de Moré, épousa Claude de Chévrier.

1621. — Aveu rendu à haut et puissant seigneur messire Honorat (d'Assigné), comte de Grand-Bois, capitaine de 50 hommes d'armes, seigneur de Moré, Puigné, à cause de Jacqueline de Laval son épouse.

1652. — Déclaration des choses et héritaux, par Pierre Cormaille, marchand à Fresnay, à haut et puissant sei-

gneur messire Louis du Bellay, chevalier, seigneur de la terre et seigneurie de Moré et Puigné.

Dans ce temps Étienne Rossignol, sieur de la Bellandrie, était fermier général des fiefs de Moré.

1683. — Noble Jean de Moré, devait une rente à la fabrique de Fresnay, pour sa terre de Hottereau en Saint-Aubin-de-Locquenay.

1698. — Me Jory, fermier de la terre, fief et seigneurie de Moré.

1700. — Alors le fief de Moré appartenait à Madame la duchesse douairière d'Elbeuf; elle sanctionnait la vente de la Grande-Courbe, dépendant pour partie du fief de Moré. En 1790, Moré appartenait à Mme de Montesson.

Moré est aujourd'hui une simple ferme, avec un moulin sur l'Orthe, à sa jonction avec la Sarthe. La belle et vieille maison seigneuriale de la Renaissance existe encore, ainsi qu'une belle fuie, le tout dépendant du château de Douillet. De tous les fiefs de la paroisse de Douillet, Moré est un des plus anciens; il était aussi l'un des plus beaux par sa position pittoresque, perché sur un monticule dominant la Sarthe.

On lit dans l'Histoire d'Alençon, que Robert III descendant des Montgommery, seigneurs d'Alençon, après son retour des Croisades en 1215, ayant abandonné le parti de Jehan, roi d'Angleterre, fils de Richard, fut un des premiers seigneurs de Normandie à reconnaître Philippe-Auguste roi de France. Le roi Jehan, irrité contre Robert, s'avança sur Alençon pour l'assiéger; Philippe-Auguste se hâta de secourir un de ses meilleurs amis, mais comme il n'avait pas assez de troupes pour en faire lever le siége, il se rendit à Moré, petit château situé en la paroisse de Douillet, à quatre lieues d'Alençon, où un grand nombre de chevaliers s'étaient réunis pour un tournois.

« Braves chevaliers, leur dit le Roi de France, Jehan « Sans-Terre d'Angleterre, le meurtrier d'Arthur, la « honte de la chevalerie, assiége en ce moment le château « du preux chevalier Robert, marchons à son secours;

« les plaines d'Alençon, voilà le champ d'honneur et de « la gloire. » Tous les chevaliers, enflammés du même zèle, partirent sur le champ, mais Jehan ne les attendit pas et leva promptement le siége, sans emporter ni tentes ni bagages.

(Jehan Sans-Terre, roi d'Angleterre, oncle d'Arthur, héritier de la couronne d'Angleterre, le fit assassiner pour s'emparer de cette couronne).

Nous ne savons jusqu'à quel point on peut ajouter foi à ce récit, nous avons consulté l'Histoire de France de plusieurs auteurs et celle d'Alençon par Odolant Desnos, tous disent que c'est à Moret, petite ville du Gâtinais, que se rendit Philippe-Auguste pour y rassembler des troupes et secourir Alençon. Ce qu'il y a de certain, c'est que Moret en Gâtinais étant fort éloigné d'Alençon, avec le mauvais état des chemins en ces anciens temps, le roi d'Angleterre aurait bien eu le temps de prendre cette ville avant qu'elle fût secourue ; d'un autre côté il est positif que le Roi de France est venu au Mans dans ce temps, que de là au château de Moré en Douillet il n'y a pas loin et que pour peu qu'un tournois eût rassemblé un grand nombre de chevaliers, cette version deviendrait vraisemblable.

Nous avons à ce sujet consulté notre ami, M. Léon de La Sicotière, homme de talent, littérateur et antiquaire distingué, qui nous a dit : que pour éclaircir le fait, il fallait se reporter au nom français Moret ou Moré, puis au texte latin : que Moret, ville, était en latin *Moretum*, et Moré, château, *Moreium*, et qu'ainsi on arriverait à éclaircir ce fait assez intéressant pour notre pays.

Fief et seigneurie du Plessis-Breton.

1475. — Me Le Sage et ses enfants vendent la métairie du Plessis à M. de Courtimont.

1534. — Ce fief était un des plus anciens et des plus considérables de la paroisse.

En 1534 il était habité par noble Jacques Le Roi, qui

épousa en premières noces Asline de Ferquin et en secondes noces Élisabeth de Moré.

1596. — Vente de la seigneurie du Plessis par M. de Rougé au seigneur de Boisgencé.

1804 (9 thermidor). — Vente du Plessis et de la Métairie en Douillet, dépendant de la succession abandonnée de feu Balthazard-Michel de Montesson, Mme de Vaux (Antoinette de Montesson) s'en rend adjudicataire pour 19,500 livres.

1814. — Vente du Plessis par MM. Hippolyte et Jean de Vaux, ce dernier garde-du-corps du Roi, à Me Champion, de Crissé, pour 18,000 livres.

Il existait anciennement au Plessis, un château ceint de doubles murailles et un pont-levis sur les douves qui l'entouraient ; les murs avaient 1m 30 d'épaisseur; à l'intérieur il y avait des galeries joignant des murs qui existaient encore en 1800. Il y avait aussi une grande et belle chapelle.

M. Ripault, curé de Douillet, y a trouvé trois inscriptions, dont deux sur schiste ardoisier intercalées dans le pavage du grenier. Sur la première est écrit : *Unam patu a Domino.*

Sur la seconde (entourée des armes de la famille) : 1534. *Ædes Patr. Colap. vetustate nobilis Jacobus Rex et Is de Ferquin conjux conficiunt.*

Traduction. — Noble Jacques Le Roy et Asline de Ferquin, son épouse, rétablissent la maison de leur père, tombée en ruines par vétusté.

Ces deux premières, parfaitement en état, mériteraient occuper une meilleure place que celle du pavage du grenier ; elles sont précieuses et bonnes à conserver.

La troisième, dans le pavage également d'une petite cuisine, a disparu ; elle était ainsi conçue : *Nobilis Jacobus Rex et Elisabeth de Moré conjux opus perficiunt.*

(Noble Jacques Le Roi et Élisabeth de Moré, sa femme, terminent les travaux.) Bientôt il en sera de même pour les autres, qui sous peu seront détruites

Une partie du château a été abattue. La belle tour occu-

pait autrefois le milieu de l'édifice, mais la partie gauche en entrant a été entièrement détruite, de sorte que la tour se trouve à l'extrémité des constructions actuelles, des cheminées dans les murailles, des portes murées l'annoncent. L'aile droite, à peu près entière, ne présente rien de bien remarquable, seulement on voit encore que les fenêtres à meneaux étaient, en bas comme au premier étage, garnies de fortes armatures en fer. Dans la tour existe un superbe escalier en granit et en spirale ; à son extrémité supérieure se voient une centaine de trous de boulins servant jadis à loger des pigeons, ce qui indique qu'il n'y a jamais eu de fuie. Dans les murailles de cette tour, outre de petites fenêtres, on voit des meurtrières dont plusieurs commandaient la porte même et servaient en cas d'attaque à la dégager. En face du logis, à 100 mètres de distance, se voit un vieil édifice qui jadis a servi de logement et paraît avoir appartenu à la même époque que le château, sans avoir jamais été compris dans son enceinte.

Ce château était considérable, il est regrettable qu'on l'ait laissé tomber en ruines.

Fief de Courtoussaint.

1409. — Alix de Brantalon, veuve de Hédin ou Eudin de Montigné, seigneur de Courtoussaint, rend foy et hommage au roi de Jérusalem et de Sicile pour cette terre au regard de la baronnie de Mayenne pour le devoir de quatre livres.

1456. — Aveu par lequel Guillaume de Juillé reconnaît tenir à foy et hommage simple du domaine de Courtoussaint, le domaine d'Yvré, paroisses de Douillet et Montreuil, pour le devoir de V sols tournois de devoir, 12 février 1456.

1457. — Guillaume, seigneur de Beaugency, doit à la baronnie de Sillé foy et hommage simple à cause de la terre de Courtoussaint, pour laquelle il est tenu de faire

IV livres tournois de devoir, et, en outre, XL jours de garde monté et armé chevalier, comme chevalier et comme écuyer, à cause d'une partie de son domaine de Beaugency.

1550. — Aveu rendu à la baronnie de Sillé par Robert Paris pour le moulin et dépendances de Courtoussaint, avec la maison, les moutaux, le ruisseau et l'étang.

1620. — Christophe de la Varrye, seigneur de Courtoussaint, fait baptiser son fils Jacques.

1630. — Courtoussaint était alors habité par Christophe de la Varrye, écuyer, seigneur dudit lieu.

1639. — Louise de Vassé, veuve de Christophe de la Varrye, seigneur de Courtoussaint, est portée à l'arrière-ban.

1666. — René de Jajolet, écuyer, seigneur de Courtoussaint, ou ses héritiers, vendent à M. de Montesson la terre de Courtoussaint, par contrat passé devant les notaires du Châtelet de Paris.

1702. — La baronnie de Sillé étendait sa mouvance sur Douillet, par le fief de la Bermondière et par celui de Courtoussaint.

1766. — La baronnie de Sillé, possédait en Douillet, le moulin de Bernay, les métairies de la Morlière, Courtoussaint, la forge de Laune, sur Douillet et Montreuil.

A l'angle de la boulangerie se trouvait une vieille tour actuellement détruite.

Fief de la Droulinière.

1409. — Jehan Dumesnil, écuyer, seigneur de la Motte du Mesnil, en Mont-Saint-Jean, était tenu à 40 jours de garde, au château de Sillé.

1510. — Quelques-uns prétendent que les Herbelins étaient propriétaires de la Droulinière dès 1510.

1532. — Un article tiré des archives de la Sarthe, établit que de 1532 à 1582, noble Georges de Courbayer, était seigneur de la Droulinière, ce qui détruit la posses-

sion des Herbelins en 1510. Vers le même temps, on trouve dame Marie Morin, dame de la Droulinière, était-ce une veuve?

1620. — La Droulinière était alors habitée par noble Charles Duplessis-Châtillon.

1639. On trouve Charles Duplessis-Châtillon porté à l'arrière-ban, comme possesseur de la Droulinière.

1643. — Naissance d'un enfant à Charles Duplessis-Châtillon.

1662. — Julienne Poivet, veuve de messire Charles Duplessis-Châtillon.

1684. — Inhumation, dans l'église de Douillet d'André Duplessis-Châtillon, seigneur de la Droulinière.

1725. — Baptême de Françoise-Louise-Marguerite, fille de messire Louis d'Herbelin, écuyer, seigneur de la Heurlière et de la Droulinière, et de dame Charlotte-Marguerite de Mésange.

1764. — Messire d'Herbelin, chevalier de Malte, habitait la Droulinière; mort en 1793.

1766. — Inhumation de dame Charlotte-Marguerite de Mésange, âgée de 83 ans.

1784. — Inhumation de François-Louis d'Herbelin, âgé de 60 ans, fils des précédents.

1785. — Messire Jean-Louis Pasquier d'Herbelin, seigneur de la Heurlière et de la Droulinière, demeurait à son château de la Droulinière. Son frère, messire Charles-François, curé de Montaillé, mourut au château de Vaux, en Gesnes-le-Gandelin.

Noble Ambroise d'Herbelin, curé de Douillet, en 1570, était de cette famille.

La Droulinière a appartenu aux héritiers jusqu'en 1720. Ils étaient de Saint-Calais-du-Désert.

Cette famille s'est éteinte dernièrement dans deux petits neveux dont l'un était seigneur de Saint-Calais-du-Désert en 1829 et l'autre, curé de Melleray, mourut au château de Saint-Aignan-de-Couptrain. La Droulinière appartient actuellement à M. de Moloré de Saint-Paul.

Fief de la Grande-Courbe.

1497. — Dans les chroniques de la cure de Douillet, tenues et mises en ordre par M. Ripault, curé de Douillet, on trouve que la chapelle de la Grande-Courbe fut fondée en 1497 par Paul, seigneur de la Courbe, Loysardière et du Hallais; elle fut fondée sous le vocable de chapelle Saint-Julien et Sainte-Anne de la Courbe. En faisant cette fondation le sire Paul de la Courbe se réserva le droit de présenter les chapelains. Ce seigneur possédait la Grande-Courbe, la Petite-Courbe, les bois des Laires et autres propriétés dont il était obligé par acte de 1300 à rendre foy et hommage au seigneur de Valtrot.

Or, les titres de propriété de la Grande-Courbe, qui nous ont été obligeamment communiqués par M. Guy, propriétaire actuel, établissent formellement que la fondation et construction de la chapelle eut lieu en 1497, par Jehan Bouchard, et Ambroise Gobé, sa femme, alors seigneur de la Grande-Courbe.

Du domaine de la chapelle dépendait le champ de l'Écluse de sept journaux, et la moitié du pré du même nom. Lesquels chapelle et terres n'appartenaient pas aux sieurs de la Courbe, mais bien demeuraient aux chapelains, aux charges posées par la fondation ; mais aux seigneurs de la Courbe appartenait le droit de patronage, présentation et nomination du chapelain.

Ainsi voilà deux versions bien d'accord sur l'année de la fondation, mais différant sur le nom du fondateur, n'ayant rien trouvé qui appuie les dires des archives de Douillet, tandis que la seconde version a été puisée à bonnes sources (titres de la Grande-Courbe), nous adoptons sans rectriction que la chapelle a été fondée par Jehan Bouchard.

1620. — Baptême de François, fils de Jacques Guyon, seigneur de la Grande-Courbe, et de Louise de Vaux sa femme.

1640. — Quelques années après cette époque, noble homme Élisan, seigneur de la Courbe, demeurant à Blois, et dame Anne Dufour, sa femme (il est dit ailleurs Antoinette d'Amillon), étaient propriétaires et seigneurs de la Courbe en Douillet, pays du Maine, près Fresnay, du moulin Blaret de la Grande-Courbe, de partie du bois des Laires, du lieu de la Salle-Verte, paroisse d'Assé, avec droits de rivière et de pêche, autant qu'en ceint et entoure ladite terre. Cette propriété relevait du fief de Moré, et lui devait foy et hommage. Un arrêt du parlement de Paris de 1631 décide que la terre de la Grande-Courbe ne doit au seigneur de Moré, que le droit de simple vente qui est le XII[e] denier.

Nous ignorons comment messire Élisan était devenu seigneur de cette terre.

A cette époque, noble homme Élisan de la Courbe était propriétaire du Greffe du Bailliage de Fresnay.

Abraham Picart, son neveu, par le mariage d'une demoiselle Élisan avec M. Picart, son père, en devint propriétaire en 1646. Le sieur Lefebvre était alors locataire dudit greffe.

1646. — Noble homme Élisan de la Courbe, vend cette année à noble homme Henri Dufour, médecin et conseiller de Mgr le duc de Vendôme, la terre et seigneurie de la Courbe, maison pour le seigneur, etc., moulin Blaret de la Courbe, portion du bois des Laires, le lieu de la Salle-Verte, droit de patronage, présentation et nomination du chapelain de la chapelle, pour la somme de 10,000 livres.

Comme le sieur Henri Dufour était alors en Italie à la suite du duc de Vendôme, ce fut Pierre, son frère, qui acheta cette terre par procuration datée de Florence et écrite en latin qui resta jointe au contrat. La terre de la Courbe joignant d'un bout le Bois-Boisseau fut vendue à réméré pendant neuf ans. Les propriétaires avançaient alors à leurs métayers, une somme d'argent pour acheter des bestiaux, somme qu'ils rendaient à la fin de leur bail, le métayer de la Courbe devait 200 livres.

1655 ou 58. — On a lieu de croire que ce fut vers

BIBLIOTHECA Ottaviensis

ce temps que le sieur Dufour vendit la Courbe à Gilles de Jajolet, le contrat manque, mais dans un titre on indique cette date.

1682. — En vertu d'une sentence de saisie du Châtelet et des juges et consuls des marchands de Paris, du 17 décembre 1682, en faveur de René *Lavaré,* receveur général des finances de la Généralité de Caen, contre la succession vacante de Gilles de Jajolet, seigneur de la Courbe, pour une somme de 21,000 livres.

La saisie eut lieu sur la terre de la Grande-Courbe, maison de maître, remises pour carrosses, jardins clos de murs avec espaliers de pêchers, un verger planté de cerisiers, un bocage planté de marronniers d'Inde et de tillieaux, une pièce de terre mal plantée en vigne, etc. La chapelle desservie en l'église de Douillet et ses terres exceptées.

Les sieurs de Loubardières et du Hallais, descendants des propriétaires de la Courbe en 1697, sont maintenus en possession des droits de présentation alternative avec le seigneur de la Courbe. Le moulin Blaret, de la Courbe, les bois des Laires et la métairie de la Petite-Courbe, importante alors, contenaient 40 journaux de terre et 8 hommées de pré.

Après une longue et coûteuse procédure, qui dura 18 ans, l'adjudication eut lieu en 1700, au prix de 7,200 livres, à Antoine Gislard, bourgeois de Paris, y compris la rivière de Sarthe et le droit de pêche, depuis la Lutinière jusqu'au bas de la vigne. Au bas, est une quittance de M^me^ la duchesse d'Elbeuf, pour droit de vente de cette terre qui relève de la seigneurie de Moré, et de la dame de Bois-à-Prés pour le moulin et le bois, et de la dame du Moland et de Prez pour le fief de Grateil, pour les terres qui en dépendaient.

1723. — Le sieur Antoine Gislard, seigneur de la Grande-Courbe, conseiller du roi en l'élection d'Alençon, y demeurant, possédait encore la Courbe. On ignore l'année de la destruction du moulin et comment cette terre devint la propriété de la famille Liber d'Alençon.

Le vieux château de la Courbe était considérable, comme nous nous en sommes assurés par les restes de ses ruines ; il fut détruit en 1776 ainsi que la belle chapelle qui tombait en ruines.

La Boutteveillère ou Bouleveillère.

Cette métairie paraît avoir été un fief anciennement.

Elle appartenait en 1416 à Jehan Boutteveillère, en 1448 à Jehanne de... veuve de Guillaume Herbelin, en 1486 à Jehan Carré et ses frères et sœurs,

1704. — Alors une dame de Courtarvel de Pezé, veuve de François de Lombat, écuyer, seigneur de Carle, demeurait à la maison seigneuriale de la Bouleveillère. La métairie de Conillé, en Saint-Georges, lui appartenait. Ce seigneur de Carle, ou sa famille, était propriétaire du fief de la chapelle du Chardonneret, en Sougé.

1715, 12 mai. — Baptême de François-Louis-Charles de Lombat, fils de Camille-François-Charles de Lombat, écuyer, seigneur de Carle, et de Marie-Anne de Syrard, demoiselle de Grillemond. Parrain François-Nicolas de Syrard, marraine Françoise-Thérèse de Courtarvel, dame de Saint-Georges.

Fief de la Grande-Beauce.

1624. — Étienne Maunil, demeurant aux Grandes-Beauces, vendit à Gabriel de Cocherel, seigneur des Roches, le droit de pêche dans le milieu du fil de l'eau du pré des Rouelles, jusqu'aux Roches, droit que le seigneur de Cocherel croyait lui appartenir.

1686. — Pierre Tavernier fait baptiser Pierre-Gabriel, son fils, en l'église de Fresnay.

1698. — Messire Tavernier, seigneur de Boulogne, seigneur de la terre, fief et seigneurie de la Grande-Beauce.

Fief de la Petite-Beauce.

1701. — Me Christophe Le Cornu, avocat en Parlement et au Siége de la Barre ducale de Mayenne, époux de Renée Briffault, fille et héritière de Me Briffault, avocat au Siége de Mayenne et en cette qualité seigneur de la terre, fief et seigneurie de la Petite-Beauce.

Brantalon.

1772 à 1795. — Noble homme Florent Le Marié, seigneur de Brantalon.

Forge de Laune.

(Voir à l'article Montreuil).

Moulins.

Il existe sur l'Orthe trois moulins : celui du Bourg, celui de Bernay et celui de Moré. Ces trois moulins dépendaient, le premier et le troisième, de la seigneurie de M. de Montesson; celui de Bernay, de la baronnie de Sillé. Un quatrième, qui n'existe plus; celui de Courtoussaint, situé sur le ruisseau du même nom, avait peu d'importance.

Dans ces temps de féodalité, chaque terre seigneuriale, de quelque importance, avait, autant que possible, son moulin où tous ses vassaux étaient obligés d'aller faire moudre leurs grains; c'était un bon revenu pour le seigneur. Dans d'autres fiefs, il y avait des fours à ban où il en était de même pour la cuisson du pain. En troisième lieu, il y avait aussi dans quelques grands fiefs, de grands moulages circulaires en pierres, comme à Grateil, au prieuré d'Assé, Sougé, et autres lieux où les vassaux étaient obligés, pour quelques redevances au seigneur, de venir broyer leurs pommes et faire leur cidre.

Vignes.

Dans le IVe siècle, on cultivait la vigne dans la paroisse de Douillet, puisque alors son église devait à la cathédrale du Mans : de la cire, de l'huile, du pain et des *vins* récoltés par elle.

En 1600, une grande partie des terres des Étricheries, des Beauces et de La Courbe étaient encore plantés en vignes; on en trouve même encore des ceps çà et là dans les haies.

Moulin à papier, à foulon.

Il y avait au bas du bourg, sur l'Orthe, un moulin à papier, là où est à peu près la grange de M. Châtelet; il fut abandonné parce que la proximité de la forge de Laune tachait le papier d'oxyde de fer.

Un moulin à foulon a existé près du bourg, au lieu nommé le Partage.

Les Galpin l'ont exploité longtemps; il fut détruit en 1772.

Le Val-au-Gu.

Un endroit dans la paroisse offre un type particulier par sa sauvagerie et ses accidents de terrain; il se nomme le Val-au-Gu.

Notaires de Douillet :

1619. — Me Julien Durand, notaire.
1640. — Me Urbain Deshayes, id.
1678. — Me Jehan Denis, id.
1697 et 1705. — Me Deshayes, id.
1705. — Me Michel Le Sage, id.
1736 à 1776. — Me J.-Baptiste Martineau, id.
Me Christophe Le Bon, id.

M. L'ABBÉ DUBOIS.

La paroisse de Douillet s'honore, à bon droit, d'avoir vu naître M. l'abbé Dubois, né à Douillet, en 1797, de père et mère honorables; il commença ses études à Fresnay, sous le père *Ragot*, homme vénérable et respecté. C'est dans cette école secondaire que nous avons eu l'avantage d'être son condisciple et son ami, amitié qui conserve encore toute sa force aujourd'hui. Ordonné prêtre, le 19 décembre 1819, il fut nommé vicaire de la paroisse du Pré; mais, peu de temps après, Mgr de La Mire, évêque du Mans, l'appela près de lui et en fit son secrétaire intime. En 1824, il le nomma chanoine titulaire, puis vicaire-général. Sous Mgr Carron, successeur de Mgr de La Myre, il conserva les mêmes fonctions jusqu'à la mort de ce prélat, arrivée en 1833. Mgr Bouvier, ayant succédé, en 1834, à Mgr Carron, après quelques tracasseries du Chapitre, M. Dubois fut maintenu par son évêque comme vicaire-général, et ne cessa, toute la vie de ce pieux et savant prélat, d'être son ami et son principal appui.

Sous Mgr Nanquette, mis à la retraite par suite de prévention étendues à tous les anciens amis du défunt prélat, il vécut dans l'intimité de quelques amis.

Nommé alors administrateur de l'hospice du Mans, honoré de la confiance de ses collègues, il fut chargé par eux d'administrer le service des enfants assistés, et, dans ces difficiles fonctions, il s'attira l'approbation des administrateurs et des administrés. Passant sa vie à s'occuper de ces malheureux, il a obtenu les résultats les plus satisfaisants. Pour n'en citer qu'un exemple entre mille, outre la moralité qu'il leur a imprimée, il a su, en les louant comme domestiques dans les campagnes, retirer de leurs gages la somme énorme de plus de 50,000 francs, au lieu de 6 à 7,000 francs qu'ils en retiraient avant lui. Rien, en ce genre, n'a été fait de mieux, et ce qui est à peu près aussi bien a été copié sur son administration. Homme

d'ordre, d'activité, plein d'honneur et d'intelligence, il a obtenu du gouvernement, dans le cours de ses fonctions de vicaire-général honoraire, la somme de plus de 1,500,000 francs, applicable soit à la reconstruction ou réparations des églises, soit aux différents besoins du culte. Un voyage à Paris, dans les ministères, ne lui coûtait pas, il était certain d'obtenir ce qu'il demandait. Il a fait le voyage de Rome et s'est prosterné aux pieds du vénérable chef de la chrétienté.

Homme tolérant et sage, il s'est acquis une multitude de vrais amis dans toutes les classes de la société.

Après la mort de Mgr Nanquette, Mgr Fillion fut appelé à l'évêché du Mans; alors M. l'abbé Dubois, dignement apprécié par le vénérable prélat, fut réintégré dans ses fonctions de vicaire-général honoraire, que le saint évêque lui a continuées toute sa vie, et qu'il remplit si honorablement et si bien.

Malheureusement M. Dubois se fait vieux, quelques malencontreuses infirmités se font sentir et ralentiront, mais ne paralyseront pas entièrement son activité.

Sous Mgr d'Outremont, il a été confirmé dans sa position. Cet éminent prélat a, du premier coup d'œil, su apprécier également la valeur du bon abbé Faisons tous des vœux pour voir prolonger encore longtemps une vie si précieuse.

Nota. — Depuis que ces lignes ont été écrites, M. l'abbé Dubois a terminé sa longue et honorable carrière, il est mort en regrettant ses chers enfants, ainsi appelait-il les enfants assistés; eux aussi sentent la perte qu'ils ont faite et sont reconnaissants des soins généreux qu'il leur a toujours prodigués. Pour nous qui nous glorifions d'avoir compté au rang de ses plus vieux amis, nous sentons vivement sa perte, et ce qui amoindrit nos regrets, c'est la persuasion où nous sommes qu'il sera récompensé de tout le bien qu'il a fait ici-bas.

Note de l'auteur.

Si nous publions cette notice historique sur Douillet, ce n'est nullement pour entrer en lutte avec M. Pasquier, dont nous estimons les travaux. Si ce dernier se fût plus étendu sur les temps anciens, nous nous fussions abstenus; mais aujourd'hui nous regretterions de laisser dans l'oubli une partie des anciennes chroniques de cette paroisse. Chez M. Pasquier, c'est plutôt le temps présent; chez nous, les temps anciens. Le mérite de l'un ne détruit pas celui de l'autre.

FRESNAY

Fresnaïum, Fresnayum vice comitis, vel ad Sartham, Ferniacum, Fraxinidium, Fraxinetum, Fraxinedum, Ferniacus, Ferderniacus, Fractetum ; dans nos vieilles chartes latines, Fraterniacus, Fractum, Frederniacus ; au XIVe siècle, Fréerné, Fraternay ; plus tard, Fresné ; avant 90, Fresnay-le-Vicomte, Notre-Dame-de-Fresnay ; depuis 1790, Fresnay-sur-Sarthe.

Superficie, 209 hectares.

Population, 3,153.

Le grand étymologiste Pesche, dans son dictionnaire de la Sarthe, fait dériver Fresnay de *fresne*, arbre assez commun dans le pays, et de la terminaison *oi*, qui, dit-il, signifie *Gué*, ce qui voudrait dire *Gué du fresne*.

Il est certain que Fresnay remonte à une haute antiquité, puisqu'il en est question au IVe siècle.

300. — Fraxinidium, au IVe siècle. Le Défensor donne à Saint-Julien, Fresnay et d'autres biens. (Tradidit et Fraxinidium.) Géographie de Cauvin. (Voir Histoire ecclésiastique de Fresnay, 572, 573, 725, 799, 802, etc.)

HISTOIRE FÉODALE ET MILITAIRE

849. — Charles II, dit le Chauve, craignant pour le Mans les ravages des Normands, y fit amasser des munitions de guerre, fortifia plusieurs bourgs, envoya dans divers châteaux des seigneurs et y établit des comtes ou gouverneurs. Ces précautions ne purent cependant empê-

cher ces barbares de piller le Mans, en 869. Fresnay fut-il fortifié à cette époque?

869. — Cette année, les Normands, sous la conduite de leurs chefs, prirent et pillèrent le Mans, comme, vingt ans auparavant, ils avaient saccagé Nantes et Angers, et avaient, conduits par Hastings, pillé et détruit les abbayes de Saint-Céneri et de Saint-Léonard-des-Bois. De là l'édit de Kiersy-sur-Oise.

877. — Par l'édit de Kiersy-sur-Oise, Charles le Chauve autorise la construction des châteaux forts sur toutes les terres fieffées et titrées de seigneurie; il reconnaît le droit d'hérédité de ces titres et fiefs et consacre ainsi le principe de féodalité dans tous ses droits.

Les comtes, étant devenus héréditaires, ne se donnèrent pas la peine d'administrer leurs états. Ils nommèrent des agents qui, sous le nom de vicomtes, rendaient la justice et réglaient leurs intérêts. Ces titres, devenus aussi plus tard héréditaires, formèrent les vicomtés; de là Beaumont-le-Vicomte, Fresnay-le-Vicomte.

A partir de cette époque, le Maine se couvrit de forteresses. Pourquoi Fresnay, qui n'était probablement que peu important, mais placé sur un rocher dominant la Sarthe, n'aurait-il pas alors été fortifié?

Il est certain que Fresnay était une ville fortifiée avec château au x^e^ siècle.

La chevalerie commença à être connue dans le x^e^ siècle; le chevalier se nommait *Miles*, et avait rang dans la milice.

Avant 994, Raoul I^er^, vicomte de Beaumont, ou lieutenant du comte du Mans, fondateur du prieuré de Vivoin, épousa Émeline de Montrouveau et du Lude. Il en eut trois fils : Hubert de Sainte-Suzanne, vicomte de Beaumont, de Sainte-Suzanne et de Fresnay; Raoul, vicomte du Lude, et Foulques, vicomte de Montrouveau.

1051. — Herbert II, comte du Maine, n'ayant pas d'enfants, légua, en mourant en 1063, le comté du Maine à Guillaume le Bâtard, duc de Normandie. Cette donation

fut cause des guerres désastreuses qui eurent lieu entre les divers prétendants.

Seigneurs de Fresnay.

1064. — C'est seulement à cette époque que l'on commence à avoir une connaissance certaine des seigneurs de Fresnay, dont la seigneurie, dès ce temps, était réunie à celle de Beaumont-le-Vicomte.

Hubert de Sainte-Suzanne, vicomte de Beaumont et de Fresnay, épousa Ermengarde de Nevers, en 1064. La soumission à Guillaume le Bâtard de Geoffroy de Mayenne, qui méritait le surnom de *Fortissimus Cenomanorum*, entraîna celle de toute la province. La ville et terre seigneuriale de Fresnay, qualifiée d'abord du titre de châtellenie, puis de vicomté, enfin de baronnie, appartenait aux seigneurs de Beaumont, vicaires ou vicomtes des comtes du Maine.

Vers le milieu du XI^e^ siècle, la province du Maine, enclavée dans d'autres états plus étendus, devint une proie souvent disputée par la ruse et par les armes.

En vertu du legs d'Herbert II, Guillaume le Bâtard finit par s'en emparer, après avoir livré maints combats et versé des flots de sang.

Guillaume le Bâtard à Fresnay.

1068. — La soumission forcée du Maine au duc de Normandie ne fut pas de longue durée.

Cette province se révolta contre Guillaume ; il vint donc, en 1068, avec une armée de 30,000 hommes, mettre le siége devant Fresnay, que Hubert de Sainte-Suzanne lui rendit. Il prit ensuite Beaumont et le Mans que Godefroy de Mayenne lui abandonna.

Après la soumission de tout le Maine, Guillaume passa en Angleterre dont il fit la conquête, et changea ainsi le nom de *Bâtard* contre celui de *Conquérant*. Plusieurs nobles manceaux l'accompagnèrent dans cette expédition

1072. — Sans doute, Fresnay fut peu de temps après repris par les Manceaux; car, en 1072, Guillaume le Roux s'en empara de nouveau. (Castrum ferniacum.)

1073 à 1076. — Les Manceaux, croyant toujours Guillaume occupé à la conquête de l'Angleterre, se révoltèrent de nouveau, ce qui le força de revenir en Normandie. Il assiégea d'abord Fresnay pour la troisième fois, puis Beaumont et Sillé, et s'en rendit maître; il y mit garnison anglaise après avoir ravagé le pays.

Robert II de Bellême, qui secondait Guillaume dans cette expédition, reçut à Fresnay l'ordre de la chevalerie, en récompense de sa valeur. (Orderic Vital.)

1083 ou 85. — En ce temps Hubert, aidé de Guillaume, comte de Nevers, se révolta de nouveau, ce qui força le roi Guillaume à revenir dans le Maine avec une armée. Il s'empara de nouveau de la ville et château de Fresnay, ainsi que de Beaumont, que Hubert avait abandonné pour se retirer à Sainte-Suzanne.

Derrière les murailles de cette forteresse, le vicomte, accompagné d'un petit nombre de braves, soutint un siége de trois ans contre le roi. Hubert finit par traiter avec Guillaume qui lui rendit Fresnay et Beaumont.

Précédemment le roi anglais avait été obligé de construire un fort dans la vallée de Bengy, pour contenir la garnison de Sainte-Suzanne.

1087. — Mort de Guillaume le Conquérant.

1098. — Le Maine s'étant encore soustrait à la domination anglaise, Guillaume le Roux, fils et successeur du Conquérant, poursuivant les projets de son père, s'avança dans le Maine à la tête d'une armée de 50,000 hommes. Il vint assiéger Fresnay en passant; son avant-garde eut une escarmouche avec un corps de cavalerie sorti de la place. Raoul, vicomte du Lude, qui commandait à Fresnay, se rendit au camp du roi et le supplia de lui accorder une trève : « Seigneur, dit-il, je supplie Votre Sublimité de « de m'accorder une trève jusqu'à ce que vous reveniez « sain et sauf du Mans. C'est là que se trouvent le comte et

« l'assemblée des sénateurs qui délibèrent tous les jours « sur l'état de la chose publique et qui en disposent. Tout « ce qui sera arrêté entre vous et ceux de cette réunion, « nous y obtempérerons volontiers. C'est pourquoi, sei- « gneur Roi, je suis venu chez vous demander cette trève, « d'après l'avis de mes anciens; car, si je me rends à vous « sans livrer aucun combat, je passerai sans doute aux « yeux de tout le monde pour un déserteur de la cause « que soutiennent les miens et j'imprimerai une note « d'infamie à toute ma race. Les membres doivent obéir à « la tête et non la précéder, et les sujets bien nés et légi- « times doivent obéir à leur maître et non lui com- « mander. »

Le roi approuva ce discours et accorda au vicomte l'objet de sa demande. (Orderic Vital.)

L'armée du roi alla alors camper à Rouessé-Fontaine, puis au mont Bizot, d'où elle se rendit au Mans.

Godefroy de Mayenne et Rotrou de Montfort traitèrent aux mêmes conditions; peu de temps après Raoul rendit Fresnay.

1100. — Guillaume le Roux mourut en 1100. Henri Ier, son successeur, consentit à ce que toutes les places du Maine fussent évacuées par les Anglo-Normands. Fresnay, comme toutes les autres villes, rentra sous la domination de ses légitimes souverains.

1118. — Raoul II, vicomte de Beaumont et de Fresnay, suivit le parti de Foulques contre Henri Ier, roi d'Angleterre, et se trouva en 1118 à la bataille de Séez, dite d'Alençon. On ignore l'époque de sa mort. Il était fondateur de l'abbaye d'Étival-en-Charnie.

1152. — Richard Ier, vicomte de Beaumont, Fresnay et Sainte-Suzanne, frère de Raoul II. Richard se croisa avec Geoffroy, comte du Perche, selon Villehardouin.

Léproseries.

1147-1180. — Louis Le Jeune, ramena avec lui de la Palestine, plusieurs Frères de Saint-Lazare, et leur donna l'administration des maladreries qui existaient déjà en France pour recevoir les gens atteints de la lèpre, maladie introduite par les croisés. On trouve à chaque pas de notre territoire d'anciens vestiges de ces établissements et des bénéfices de l'ordre des Templiers, ainsi que de celui de Saint-Jean-de-Jérusalem, sous le nom de Léproseries, Maladreries, Chapelles-Saint-Lazare ou Saint-Ladre, Chevaleries, Templeries, Aumôneries.

Les premières léproseries bien organisées, furent établies sous Philippe-Auguste, en 1180. Presque chaque paroisse était pourvue d'un de ces charitables établissements. A Fresnay une aumônerie existait sur la route actuelle de la Hutte au pré du même nom. A Assé-le-Boisne, il y avait l'hôpital de Grateil de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ou plutôt un établissement de ce genre à la Croix de la Maladrerie près le Grand-Moland. (Voir art. Assé-le-Boisne).

1180. — Cette année, Richard I[er] accorde aux religieuses de Saint-Martin de Sées exemption dans ses terres.

1191. — L'abbaye d'Étival-en-Charnie reçut en ladite année de Richard de Beaumont, pour son anniversaire annuel et perpétuel, les revenus du dixième jour ou dîme des droits seigneuriaux en la ville et châtellenie de Fresnay, avec la foire ou marché de ladite ville, les coutumes, émolûments et tous droits qui y appartiennent en chaque jour desdits dixièmes avec les domaines, juridictions, districts ou justices et le dernier supplice des larrons ou autres malfaiteurs, qui seront pris par leur bailli ou leurs officiers et jugés à mort.

De la manière qu'il est porté dans les lettres de fondation faites par son père, il donna encore audit monastère toutes les vignes et vins, cens, revenus et arrérages, avec

tous les droits que Madame Constance sa sœur possédait pour en faire leur pleine et entière volonté. Passé sous le scel dudit Richard l'an de l'Incarnation 1194.

Les abbayes de Saint-Vincent et de Saint-Aubin jouissaient à certains jours de droits analogues, mais moins étendus dans la ville de Fresnay.

Richard mourut cette même année 1194.

1194. — Charte 500. Cette année, Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie, comte du Maine, confirme et augmente les biens concernant la dotation de Perseigne, dans le nombre on fait mention des maisons et pressoirs de Fresnay, de *Bellemonte* (Beaumont), et de *villa picta* (Ville-Peinte).

1195. — Raoul III vicomte de Beaumont, Fresnay et Sainte-Suzanne.

1200. — Le 5 septembre de cette année, Jehan-sans-Terre, roi d'Angleterre, vint à Fresnay.

1217. — Gervais de Saint-Céneri, assiste comme témoin à la donation que Raoul Simon de Fresnay, fait aux moines de Saint-Martin de Séez d'une vigne située près l'église Saint-Sauveur (chapelle) à Fresnay.

1218. — Raoul III fonda, cette année, le prieuré de Loué qu'il donna à la Couture du Mans.

1221. — Richard, fils aîné de Raoul, vicomte de Sainte-Suzanne, s'engagea à livrer au roi Philippe-Auguste, quand il en sera requis, les châteaux d'Amboise, de Montrichard, et ceux de Beaumont, Fresnay et Sainte-Suzanne, sauf le droit de son père tant qu'il vivra. (Titre original cité par Léopold de Lisle dans son catalogue des actes de Philippe-Auguste. Paris 1856).

1236. — Mort de Raoul III.

1247. — Richard II, vicomte de Beaumont et Fresnay, mourut cette année.

1249. — Guillaume, vicomte de Beaumont et Fresnay. On ignore l'époque de sa mort. Le Paige, dans son dictionnaire du Maine, n'admet pas Guillaume comme vicomte de Beaumont, Fresnay, etc. ; d'autres, au contraire, le

placent après Raoul III, et croient qu'il était frère d'Agnès.

Agnès, vicomtesse de Beaumont et Fresnay, épousa, en 1253, Louis de Brienne, troisième fils de Jehan d'Acre, roi de Jérusalem, empereur de Constantinople, et de Bérengère de Castille. La postérité de Louis de Brienne prit le surnom de vicomte de Beaumont.

1263. — Louis de Brienne, augmenta la fondation de la Chartreuse du parc d'Orques, de cent livres de rente à prendre sur la baronnie de la Flèche, Fresnay, Sainte-Suzanne et Chateau-Gontier. Il fut inhumé dans cette Chartreuse en 12...

Jehan I, vicomte de Beaumont, baron de Fresnay, et Ste-Suzanne, épousa Jehanne, dame de la Guierche, Pouancé et Château-Gontier. On croit qu'il mourut en 1303.

Robert, vicomte de Beaumont, baron de Fresnay, Ste-Suzanne, épousa, en 1303, Marie de Craon, fille de Maurice et de Mohan de Maslines ; mourut en 1312.

Jehan II, vicomte de Beaumont, baron de Fresnay, chevalier banneret, épousa en premières noces Isabeau de Harcourt, dont il eut deux filles, et en secondes noces, Marguerite de Poitiers, dont il eut Louis qui suit et Marie de Beaumont, qui épousa Jehan Duplessis, seigneur de Plessis-Châtillon.

1346. — Bataille de Crécy, entre Édouard III et Philippe VI, perdue par les Français, bien que supérieurs en nombre. La fougue et la turbulence (furia) française fut la seule cause de ce désastre. Louis, vicomte de Beaumont, Fresnay, etc.

Bataille de Poitiers.

1356.— C'est le 17 septembre 1356 qu'eut lieu la funeste bataille de Poitiers. 40,000 Français furent défaits par 8,000 Anglais et le roi de France Jehan dit le Bon fut fait prisonnier. Cette défaite eut pour cause l'imprudence du roi, qui engagea sa brave armée dans des défilés où elle fut accablée, malgré des prodiges de valeur. Les popula-

tions du Maine, comme celles de toute la France, furent pendant la captivité du roi, réduites à la plus affreuse misère, par les continuels ravages des Anglais. Enfin le roi recouvra sa liberté par le traité de Brétigny, le 8 mai 1360.

L'une des conventions de ce traité déplorable, portait la renonciation du roi d'Angleterre et de son fils à toute prétention sur l'Anjou, la Touraine, le Maine et la Normandie, enfin sur la couronne de France. Nous verrons plus loin comment cette race perfide tint sa parole. En fait de mauvaise foi les Anglais sont passés maîtres; ils sont les Carthaginois de notre époque,

Bataille de Cocherel.

1363. — Louis de Beaumont fut tué à la bataille de Cocherel en Normandie (1364). Là Bertrand du Guesclin tailla en pièces les Anglais et fit prisonnier le Captal de Buch leur chef. Louis ne laissa pas d'enfants.

Les armes de Beaumont, étaient : d'azur au lion d'or, puis d'azur semé de fleurs de lys d'or, au lion de même.

Les anciens seigneurs de Beaumont, etc. fondèrent, outre les établissements religieux déjà nommés, les prieurés de Solesmes, de Loué et de Luché.

1364. — Marie, vicomtesse de Beaumont, Fresnay etc., sœur de Louis, épousa Guillaume de Chamaillard.

Bataille de Pontvallain.

1369. — La guerre recommença entre Charles V et Edouard III, après le débarquement des Anglais en Bretagne. De là ils s'avancèrent en Anjou et dans le Maine, où ils s'étaient cantonnés lorsque Bertrand du Guesclin déjà illustre par ses hauts faits tant en Bretagne qu'en Normandie et en Espagne, fut rappelé par le Roi et revint dans le Maine. Là il trouva les Anglais campés dans une lande près de Pontvallain, il les attaqua et les battit com-

plétement. Il défit aussi successivement différents corps de troupes qui venaient à leurs secours. Robert de Kenolles commandait les Anglais à Pontvallain. A cette occasion, du Guesclin fut fait connétable et telle était sa modestie qu'il s'en défendait en disant: « qu'il n'était mie digne et qu'il était un pauvre chevalier et un petit bachelier au regard des grands seigneurs et vaillants hommes de France, combien que fortune l'eust un peu devancé. »

Marie de Chamaillard, épousa, le 20 octobre 1311, Pierre II, comte d'Alençon et du Perche.

La succession de Beaumont et Fresnay causa au comte d'Alençon plusieurs procès. Voici à ce sujet quelques explications :

La maison de Brienne était l'une des plus illustres de l'Europe. Agnès, héritière des vicomtés ci-dessus avait porté tous les biens de sa maison à Louis de Brienne dit d'Acre, fils de Jehan de Brienne, roi de Jérusalem, empereur de Constantinople, et de Bérengère de Castille sa seconde femme.

Jehan II, vicomte de Beaumont, Fresnay, leur arrière-petit-fils, fut marié deux fois : d'abord à Isabeau d'Harcourt, fille de Jehan III, sire d'Harcourt, baron du Saônois, qui lui donna une rente à prendre sur St-Rémi-du Plain. Marié en secondes noces à Marguerite de Poitiers, il eut de sa première femme : 1° Marie de Beaumont, qui épousa Guillaume de Chamaillard, seigneur d'Anthenaise ; 2° Jehanne de Beaumont, qui eut pour mari le seigneur du Homet, morte sans enfants ;

Et de sa seconde femme :

1° Louis, vicomte de Beaumont et Fresnay etc., tué à la bataille de Cocherel, sans enfants ;

2° Jehanne de Beaumont, morte religieuse ;

3° Marguerite de Beaumont, mariée à Bouchard de Vendôme, seigneur du Feuillet, au Perche, et en deuxièmes noces à Jehan Gaudin, seigneur de Beaumont en Bretagne;

4° Marie de Beaumont, mariée à Jehan de Scépeaux ;

5° Marie de Beaumont, mariée à Jehan Duplessis, seigneur du Plessis-Châtillon.

Le seigneur du Feuillet, intenta un procès au comte d'Alençon. Après une longue procédure, ils transigèrent en 1372. Parmi les nombreux abandons qui lui étaient faits, il avait le droit de prendre dix livres de rente que Guy de Laval avait sur la prévôté de Fresnay-le-Vicomte.

Pierre mourut le 20 septembre 1404, et Marie, sa femme, mourut au château d'Argentan le 18 novembre 1425.

Jehan I, duc d'Alençon, vicomte de Beaumont et Fresnay, épousa le 26 juillet 1396 Marie de Bretagne.

1405. — Un aveu de cette année fait connaître que Jehan de Beaumont, à cause d'Isabeau de Combres, sa femme, relève d'Olivier de Prez, alors seigneur châtelain de Ballon. Il est donc probable qu'Isabeau de Combres était sa seconde femme, puisqu'il avait épousé en 1396 Marie de Bretagne.

1415. — A la funeste bataille d'Azincourt, en 1415, le duc d'Alençon avait le principal commandement. Il y fut tué par Henri, roi d'Angleterre dans un combat singulier; le roi avait failli être sa victime. (Voir les détails historiques de St-Céneri par le même).

Jehan II, surnommé le Bon, duc d'Alençon, pair de France, vicomte de Beaumont et Fresnay, seigneur de La Flèche, Pouancé, Château-Gontier, né au château d'Argentan, le 2 mars 1409.

Il épousa en premières noces, Jehanne d'Orléans, morte sans enfants ; en secondes noces, Marie d'Armagnac, fille de Jehan IV et d'Isabelle de Navarre.

Ambroise de Loré.

1417. — Ce fut cette année que parut pour la première fois sur la scène militaire, dans le Maine, un jeune écuyer nommé Ambroise de Loré, âgé de vingt-un ans, né au Grand-Oisseau près Mayenne. (Voir son histoire et celle de St-Céneri.)

Par ses hautes qualités militaires il ne tarda pas à être fait chevalier et obtint une immense réputation de loyauté et de bravoure.

Charles VII jugea utile de le joindre aux braves compagnons de la pucelle, et il se maintint au rang des plus vaillants et des plus renommés capitaines de ce temps. Cependant il avait pour émules les Dunois, les La Hire, les Xaintrailles, les Richemond, les Tanneguy-Duchâtel et parmi les Manceaux André de Laval de Lohéac. Après la prise d'Orléans, il revint dans le Maine sa patrie, où il combattit les Anglais, jusqu'à leur entière expulsion de la terre de France en 1449.

Presque pas une ville ne fut prise ou défendue, pas un combat ne fut livré où il ne se soit trouvé ; il était le guerrier le plus actif et le plus infatigable. Si tous les hauts faits de Loré, eussent été accomplis sous les yeux du Roi, nul doute qu'il n'eût été proclamé le plus brave parmi les vaillants hommes de France. Il y avait en ce temps vers le Maine, dit Juvénal des Ursins, forte et âpre guerre. En effet, Henri V, roi d'Angleterre, débarqua à Toucques à la tête d'une nombreuse armée ; il prit Caen, Bayeux, Séez, Alençon. Après la prise de cette dernière ville, une partie de son armée soumit plusieurs places du Maine, au nombre desquelles étaient Fresnay, Mamers, Beaumont, Ballon et toutes les petites places et forteresses du Sâonois, entre autres St-Remy, Dangeul, Nouans, Rouessé, Bourg-le-Rôi, etc.

Le 16 novembre 1417, Henry conclut une trêve pour le comté du Maine. Malgré cette convention, les garnisons anglaises de Fresnay, Assé, Nouans, Saint-Remy, Dangeul, Mamers, etc., pillaient le pays d'alentour. Des plaintes furent faites à Jehan d'Arondel, conservateur de la trêve; mais ce fut en vain.

Prise de Fresnay.

1418. — Sur ces entrefaites, le Bâtard d'Alençon ayant subi un léger échec, résolut de s'en venger. Il se met à la

tête de quelques troupes, se porte sur Fresnay, passe la rivière à la nage, malgré le froid, chasse les Anglais et s'empare de la place, malgré ses redoutables fortifications. Le Bâtard fut nommé capitaine de la ville et château de Fresnay. De là il alla faire le siége de Beaumont qu'il ne put emporter.

De Loré, qui était alors au château de Courceriers, occupé à saisir toutes les occasions de courir sus aux Anglais, arrive au secours du Bâtard. Rien ne le rebute et, après huit jours d'attaque, il emporte la ville de vive force. (Juillet 1418.)

Dix à douze places se rendirent à ces deux capitaines ou furent prises par eux. Les affaires du Bâtard l'appelant ailleurs, il nomma de Loré capitaine de la ville et château de Fresnay et commandant de toute la contrée.

1419. — Un jour, de Loré rencontra une troupe d'Anglais sur les bords de la Sarthe. Les deux partis, composés de cavalerie et d'infanterie, combattirent à outrance; après des prodiges de valeur, de Loré les mit en fuite, et fut fait chevalier sur le champ de bataille, en récompense de sa brillante valeur.

Peu de temps après, de Loré apprit que six ou sept cents Anglais étaient dans les environs d'Arçonnay, sous le commandement du comte de La Marche ; secondé par Pierre de Fontaine, il marcha à eux, les battit, leur tua trois ou quatre cents hommes et ramena de nombreux prisonniers à Fresnay.

Vers la fin de 1419, un parti anglais, de la garnison d'Alençon, s'étant avancé du côté de Saint-Céneri, de Loré marche sur eux, les joint à Mieuxcé, au village des Noues, les attaque dans leurs retranchements entourés d'eau, leur tue soixante hommes, met le reste en fuite et fait de nombreux prisonniers.

Gage de Bataille.

Pendant cette courte trêve, conclue et si mal observée entre le régent et Henri V, il était alors d'usage que les

braves des garnisons voisines se mesurassent en combat singulier. On appelait *Gage de Bataille*, le défi par lequel on provoquait ces combats. Deux de ces braves, de la garnison d'Alençon, profitèrent de ce moment de repos pour provoquer deux Français de la garnison de Fresnay. De Loré fut choisi pour juge du combat. Suit le récit de *Juvénal des Ursins :* « En ce temps, dit-il, se combattirent « à outrance le Bâtard d'Orange, Français, et Richard « Hautely, Anglais, et firent un gage de bataille devant « ledit Loré, et le vaincu devait payer seulement un dia- « mant, et fut le Français déconfit. Et ce même jour « firent armes à cheval Huet de Saint-Barthélemy, Fran- « çais, et Yvon, Anglais, lequel Anglais fut frappé d'une « lance parmi le visage, tant qu'elle dépassait outre de « deux pieds, et les Anglais retournèrent à Alençon. »

Ces faits se sont passés à Fresnay ou dans les environs.

De Loré fait prisonnier.

1420. — Au commencement de cette année, les Anglais occupaient Villaines-la-Juhel, sous le commandement de Gilbert de Gillefale ou Hiffale, bailli d'Évreux ; de Loré vint les y attaquer. D'abord, grâce à sa bravoure, il obtint l'avantage ; mais les Anglais, plus nombreux, se rallièrent, défirent les Manceaux et firent de Loré prisonnier.

Il fut renfermé au château de Croisy, d'où il ne sortit que quand le château fut repris par la garnison de Dreux. Sa captivité avait duré onze mois. De Loré regagna le Maine ; mais Fresnay était retombé entre les mains des Anglais.

Une autre version, qui semble la véritable, dit que Fresnay servit de rançon à Ambroise de Loré, et que, bien qu'il eût été mis en liberté par la prise du château de Croisy, il n'en fut pas moins obligé de rendre Fresnay. Robert de Brout en fut nommé capitaine au nom du roi d'Angleterre.

Depuis ce moment jusqu'en 1449, où définitivement les

Anglais furent chassés de France, Fresnay resta toujours entre leurs mains.

Comme cette place était extraordinairement fortifiée, les Anglais y entretenaient toujours une garnison d'élite pour la défendre. Toutes les tentatives que firent les Manceaux pour la reprendre furent inutiles. Dans toutes les trèves que les rois d'Angleterre consentirent, ils exceptèrent toujours Fresnay, considérant cette place comme la clef de la province du Maine. (Adolant Desnos.)

1421. — Simon Flotte reçut, cette année, obligation pour ravitailler les châteaux d'Alençon et de Fresnay.

Cette même année, Henri V, roi d'Angleterre, se fit couronner roi de France, secondé qu'il était par Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, épouse sans pudeur et sans conscience, comme le dit un historien du Maine : mais ils avaient compté, l'un et l'autre, sans l'indignation de la France et sans la valeur de ses nobles enfants.

Bataille de Bougé.

C'est encore cette année que fut livrée la célèbre bataille de Baugé, où les Anglais, sous les ordres du duc de Clarence, furent défaits par les Français, commandés par le maréchal de La Fayette et par Jehan, comte de Buckam, Écossais. Le duc de Clarence y fut tué avec deux mille hommes de son armée. Le Bâtard d'Alençon se signala dans cette bataille avec Buckam, qui fut nommé connétable. Le comte de Salisbury rassembla les débris de l'armée anglaise, dont une partie se rendit à Alençon et l'autre regagna la Beauce.

1422. — Le roi d'Angleterre fut si irrité de la mort et de la défaite de son frère que, pour se venger et rétablir ses affaires, il repassa précipitamment la mer; mais une courte et singulière maladie le mit bientôt au tombeau.

Henri V, en mourant (31 août 1422), avait donné pour régent, en France, à son fils Henri VI, âgé seulement de sept ans, Jehan, duc de Bedford, son frère, habile politique et grand capitaine. Ce prince renforça toutes les

garnisons des villes alors au pouvoir des Anglais. Il envoya Bourdet, capitaine de réputation, avec deux cents hommes, pour compléter la garnison de Fresnay, y commander et tenir tout le pays sous son obéissance.

Malgré ce secours, les batteurs d'estrade de la garnison de Sainte-Suzanne faisaient des prisonniers jusque sous ses murs, et de Loré forma le dessein de l'assiéger. Manquant de troupes pour faire ce siége régulièrement et garder Sainte-Suzanne, il ménagea des intelligences avec deux soldats de la garnison de Fresnay; mais, au moment d'agir, ils hésitèrent, et Jean du Bellay, qui devait lui amener quelques compagnies d'infanterie, ayant manqué au rendez-vous, les capitaines anglais eurent le temps de mettre leurs troupes sous les armes et se trouvèrent en mesure de défendre la place qui, du reste, était très-forte.

De Loré fut obligé de se retirer sans rien entreprendre.

1422 à 1429. — Pendant l'espace de sept années, aucun fait historique ne se rapporte à Fresnay. Cette lacune ne peut être attribuée qu'à la perte des manuscrits de ce temps. Fresnay étant toujours au pouvoir des Anglais, il est difficile de supposer qu'il ne se soit rien passé pendant ce long espace de temps entre la garnison de cette ville et celles des villes voisines qui étaient au pouvoir des Français. Seulement de Loré continua à guerroyer dans le Maine.

1423, il bat les Anglais à La Gravelle. — 1424, les Anglais s'emparent de Sainte-Suzanne. — 1425, prise du Mans par les Manceaux. — 1426, de Loré prend Malicorne et bat les Anglais à Aubrières. — 1427, prise du Lude par de Loré. — 1428, prise de La Ferté-Bernard par le même. (Voir Histoire d'Ambroise de Loré.)

1429. — Le connétable de Richemond échoua dans une tentative qu'il fit pour enlever Fresnay, il fut repoussé et forcé de se retirer.

Charte anglo-normande écrite en français, due à la bienveillance de M. de La Sicotière : Robert Herling, bailli d'Alençon et capitaine de Fresnay-le-Vicomte, reçoit dix-

huit jours de gages pour six hommes à cheval, quatre hommes à pied et trente archers formant la garnison de Fresnay.

Ici il y a évidemment erreur. Dans aucun temps cette garnison n'eût été suffisante, montant à peine à soixante-seize hommes. Les Anglais attachaient trop d'importance à la conservation de cette place pour se contenter d'une si faible garnison. Nous verrons plus loin que de cette forteresse il sortait souvent cinq cents hommes pour courir le pays.

Mai planté à Saint-Céneri.

1432 — C'était alors l'usage de planter, le premier mai, un arbre ou rameau nommé *Mai*, à la porte de ses amis ou des personnes que l'on voulait honorer. Quelquefois aussi le mai était planté comme défi. Ainsi donc, le premier mai 1432, cinq cents hommes de la garnison anglaise de Fresnay sortirent pour aller planter le mai devant le château de Saint-Céneri, sans toutefois oser en approcher de trop près. Le chevalier de Loré sortit aussitôt pour les charger ; mais il ne put les atteindre.

De suite il ordonna aux coureurs de sa garnison de reporter le mai et de le planter devant les barrières de Fresnay. Il eut soin de les faire soutenir par cent cinquante hommes ; pour lui, il se plaça en embuscade avec le reste de sa troupe. Les Anglais sortirent au nombre de quatre à cinq cents pour repousser les Français qui se mirent à fuir au delà de l'embuscade. Alors de Loré leur coupa la retraite, pendant que Jehan d'Armanges, commandant de ses coureurs, se retournant, les prenait en queue avec sept à huit vingts hommes. Telle fut l'impétuosité de de Loré, que tous les Anglais furent tués ou faits prisonniers.

Peu de temps après, de Loré et d'Armanges, sortirent victorieux de deux combats livrés aux Anglais dans les environs de Fresnay. Dans l'une de ces rencontres, les

Manceaux firent un grand nombre de prisonniers, entre autres, Hardouin de *Mont-Louis*, maréchal de Fresnay, nommé vulgairement de *Mont-Louet*.

Presque tous les combats livrés aux environs de Fresnay, l'ont été sur le territoire d'Assé-le-Boisne et de St-Aubin-de-Locquenay , Fresnay n'ayant qu'une étendue de 208 hectares.

En Assé surtout, se trouvait un bon nombre de châteaux fortifiés, notamment celui d'Assé, le plus important, entourés de larges fossés; ceux du Moland, dont il ne reste que les douves, de Cerisay, ceint d'un double fossé et flanqué de tours, de Grateil, La Courbe, La Coursure dont il ne reste rien.

Dans les bois d'Assé, là où de Loré surprit les Anglais, lors de la plantation du mai, on voit encore les vestiges d'un camp connu dans le pays sous le nom de Jardin ou Cimetière des Anglais (*Voir article Assé-le-Boisne*).

Il est positif qu'aux environs de Fresnay, il y a eu de nombreux combats ; ainsi la *métairie* du Grand-Cimetière en St-Aubin, à sept ou huit cents mètres de Fresnay, a pris ce nom à la suite d'un combat sanglant livré dans ce lieu, et où de nombreux cadavres furent inhumés.

Les *Champs Dolents*, à peu de distance de ce premier lieu, ont tiré leur nom de ce qu'à la suite du combat, de nombreux soldats blessés s'y retirèrent, (*dolentes.*)

Le champ de Happe-Collet, près du Grand-Cimetière, (de happer, vieux mot, prendre,) est ainsi nommé de ce que, dans la mêlée, les soldats se prenaient au collet pour se faire prisonniers.

La Croix de *Vallée-Pays*, ou mieux *Val-Épée,* s'appelle ainsi de ce que, dans ce lieu, on avait tiré l'épée.

La rue du Sac, près Grateil, tire son nom de ce que Ambroise de Loré, ayant surpris avec 100 hommes, le camp des Anglais, le mit à sac, et que ce camp était assis sur ce chemin et les terres voisines. (*Voir article Assé-le-Boisne.*)

1432. — Ici, comme en 1422, il y a une lacune de près

de dix ans dans les chroniques de Fresnay, qui doit être attribuée à la même cause.

1433 ou 34. — *Journal des Savants de* Normandie, 1844; page 52 et suivantes, 109 et suivantes; manuscrit inédit tiré des archives de la maison Matignon, contenant le rôle des hommes d'armes occupant en 1433 ou 34 les places de Normandie, publié par Dubosc.

Fresnay-le-Vicomte. *Dominus Johannes Falstaff, capitaneus habens,* XXXI *lanceas equites,* *lanc as pedites et* CXX *archies*

Dans cet espace de neuf années, voici les faits les plus importants qui se sont passés dans les environs :

1432. — Les Anglais firent deux tentatives infructueuses sur St-Céneri et Sillé.

1434. — Les Anglais emportèrent St-Céneri et le détruisirent de fond en comble.

1439 — Ste-Suzanne fut enlevée aux Anglais par Ambroise de Loré.

1441. — Les Anglais des garnisons du Mans, de Fresnay, Mayenne et autres places, firent, en 1441, au nombre de 1,500 hommes, une course jusqu'à St-Denis-d'Anjou qu'ils prirent d'assaut. Les Français des garnisons de Laval, Sablé, Ste-Suzanne, se réunirent sous la conduite de Guyon du Coing, culbutèrent les Anglais, en tuèrent un grand nombre, s'emparèrent de leurs chevaux et de tout le butin qu'ils avaient fait.

A cette époque et bien antérieurement, on voit figurer parmi la noblesse du Maine, Pierre de Brézé. Ce fut ce même de Brézé, sénéchal du Poitou, bailli d'Évreux, qui reprit Verneuil sur les Anglais.

Une lance, un homme d'arme.

Dans ce temps chaque *lance* ou homme d'arme, avait sous ses ordres trois archers, un écuyer, un page et un coutelier tous montés. C'étaient ordinairement des nobles qui aspiraient à devenir hommes d'armes ; ainsi une *lance* se composait de sept cavaliers.

Le marc d'argent valait six livres dix-huit sols.

1444. — Henri VI, roi d'Angleterre, épousa en 1444, Marguerite d'Anjou, fille de René, duc d'Anjou, et nièce de Charles, comte du Maine ; par ce mariage on convint que Henri rendrait à Charles, Le Mans et toutes les places qu'il occupait dans le Maine. Malgré cette convention sacrée, le Roi différa longtemps l'exécution de sa promesse; encore se réservait-il Le Mans et Fresnay où il mit de fortes garnisons.

1445. — Gouvernement de Richard, duc d'Yorck.

Fresnay-le-Vicomte. *Pro dicto tempore incipiente primo* die *aprilis* 1445, II *lanceas equestres VII lanceas pedestres* XXVIII *archies, et pro campis lanceas equestres et XV archies.* (Voir 1433. *Journal de Normandie*). *Mathieu Got,* vulgairement appelé *Mathagot*, capitaine anglais, jouissait de cette ville (Fresnay) et de ses dépendances comme apanage.

1447. — Quelques historiens du nombre desquels est Régnier, prétendent que Fresnay fut repris cette année par Jehan II, duc d'Alençon. Le capitaine Mathagot y commandait alors. Les Anglais le reprirent bientôt après. Au reste tout ceci est très-incertain.

1448. — Alors la garnison du Mans se composait de 2,500 Anglais. Le comte de Dunois vint l'assiéger à la tête d'une nombreuse armée ; il était secondé par un grand nombre de capitaines illustres, on y remarquait entre autres l'amiral de Coëtivy, le maréchal de Culant, les seigneurs de Lohéac, de Brézé et Jean de Bureau, maître de l'artillerie. Les Anglais se voyant attaqués par une armée si redoutable, demandèrent à se retirer, ce qu'on leur accorda moyennant la remise de Fresnay où ils se maintinrent jusqu'en 1450.

Prise de Fresnay.

1450. — Charles VII revint à Alençon d'où il envoya quelques seigneurs de son armée et ses francs archers assiéger Fresnay, que défendaient 500 aventuriers anglais,

Normands et français. André Torlof et Pasquin Vasquier les commandaient. Le siége dura peu ; la garnison capitula et sortit avec armes et bagages, moyennant rançon de dix milles palus d'or, monnaie anglaise de l'époque.

Fresnay fut enfin délivré le 22 mars 1450, jour où les aventuriers partirent pour Caen.

Ainsi finit dans le Maine la domination anglaise si justement abhorrée.

En 1871.— Fresnay fut également évacué le neuf mars et délivré d'une occupation non moins en horreur.

Bataille de Formigny.

1450. — Cette même année, l'armée royale, sous les ordres du comte de Clermont, battit les Anglais dans le Corentin. Cette bataille prit le nom de Formigny, nom du lieu près duquel elle fut livrée. L'armée française était de moitié inférieure en nombre à celle des Anglais. L'acharnement fut si grand que la moitié des deux armées resta sur le champ de bataille. Le capitaine Mathagot, si connu dans le Maine et autrefois si brave, s'y couvrit de honte. Il se retira avec le corps qu'il commandait avant la perte de la bataille en disant : « Une bonne fuite vaut mieux qu'une bonne attente. » Il avait longtemps commandé à Fresnay.

1451. — État précaire du Maine après que le sol français eut été purgé de l'invasion anglaise.

Aveu au comte du Maine, par Beaudouin de Tucé, qui se termine ainsi : « A l'occasion des guerres qui ont été en ce « royaume tant longuement par les Anglais ennemis et « qui ont occupé par longtemps la ville du Mans et tout « le comté du Maine, à l'occasion desquelles guerres et « occupation des dits Anglais, la dite terre de Tucé a esté « toute détruicte et pareillement tous les subjets d'icelle, « dont les uns se sont enfuiz et laissé le pays en plusieurs « et dictes contrées, tant au pays de Touraine, Anjou et « Bretaigne que ailleurs et ylles les aucuns fini leurs « jours pauvrement, les autres qui s'en sont revenus

« pauvres, n'ont trouvé que boys et buissons en leurs « terres, vignes et prèz, les maisons les unes arses, « fondues et démolies et encore y en a plusieurs qui ne « peuvent avoir cognaissance de ce que leur appartient et « ne scevent que bailler par adveu et déclaration. »

1451. — Aveu et déclaration à Jehan II, duc d'Alençon, vicomte de Beaumont, Fresnay, par Jehan Bellant à Fréné, pour deux maisons, sous le devoir de sept deniers tournois.

1452. — Déclaration par Jehan de St-Denis à Jehan d'Alençon, comte du Perche, vicomte de Beaumont et Fresnay, de divers héritages tenus en sa châtellenie de Fresnay, 18 septembre 1452.

1455. — Aveu et déclaration au seigneur de Fréné, de Jehan de Bretaigne pour un jardin sis en la bourgeoisie de Fréné.

Condamnation du duc d'Alençon.

1459. — Chassés de France, les Anglais ne cessèrent d'y fomenter des troubles. Jehan II, duc d'Alençon, étant entré dans une conspiration, fut accusé et convaincu de connivence avec les Anglais auxquels il devait livrer les places qu'il possédait en Normandie ; il fut condamné à mort ; mais la peine fut commuée en une détention perpétuelle au château de Loches.

Déclarations successives par les seigneurs de la baronnie de Fresnay dépendant de Beaumont, à Jehan, René, Marguerite de Lorraine sa veuve, et Charles, duc d'Alençon, Charles, duc de Vermandois, Françoise d'Alençon, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, René et Adet de St-Denis et Louis Potier des héritages dépendants de la baronnie de Fresnay par Jehan Bellant, pour deux maisons sises à Fresnay ; par Ambroise Rousseau, Jehan de St-Denis, et Jehan de Bretaigne pour un jardin sis en la bourgeoisie de Fresnay.

— 1489. Par Noël Daguenel, prêtre, maître ès-arts,

régent des écoles de Fresnay, Michel Deschamps, bachelier ès-lois, Jehan Rousseau, boulanger.

— 1509. Par Jehan Le Breton, prêtre, maître et administrateur de l'aumônerie et Maison-Dieu de Fresnay, Germain Blanche prêtre, chapelain de la chapelle St-Jean.

— 1545. Par Pierre Galant, lecteur ordinaire du Roi, principal du collége de Boncourt à Paris, prieur de N.-D. de Fresnay, André Milloys, François Richardière, Robert Maignée, sire de St-Denis.

1459. — Gilles Berthe, dit La Chaussée, rend aveu pour deux quartiers de vignes en une pièce nommée les Ruelles entre St Sauveur et les Torrentins.

1460. — Aveu et déclaration de Hubert Ragot, pour une maison avec courtil devant la porte Brandelle en la rue St-Sauveur.

1462. — Charte 36. Déclaration rendue à la baronnie de Fresnay, par Loys Le Rouillé, sieur de Rouzay (Rosé) à cause de Guillemette Brisoul, son épouse, de la chaussée et motaige de son grand étang du Rousai, pourquoi il doit faire chaque année X sols tournois de devoir.

1465. — Il est fait hommage au comte du Maine, au nom des ducs d'Alençon, de la terre et seigneurie de Fresnay, tenue en fief du comte du Maine.

Il y a une foule d'aveux et déclarations sans intérêt, reçus par les seigneurs de Fresnay, 1415, 51, 52, 55, 59, 60, 62, 65, 88, 89 etc.

1478. — René, duc d'Alençon, vicomte de Beaumont, Fresnay, etc.

Louis XI exigea pour remettre René, fils de Jehan II en possession de son duché d'Alençon, qu'il fit démolir à ses frais les fortifications d'Alençon, d'Argentan et de Fresnay etc, et d'en ôter la culasse; alors seulement elles lui seraient rendues.

René ayant objecté que sa fortune entière serait insuffisante pour faire démolir ces places, le roi consentit à lui en remettre une partie. Entre autres la ville et château de Fresnay dont il enlèverait la culasse.

1488, — Charte 41. Décret d'adjudication par le bailli de Fresnay-le-Vicomte au profit de Pierre Garnier, d'une maison en ruine et d'un terrain vague situés à Fresnay, à proximité des murs de la ville, et de la porte de la Basse-Cour (porte de Sillé) moyennant XIII sols tournois de rente inféodée, avec la taille bourgeoise en la communauté des autres bourgeois de la dite ville, envers la baronnie de Fresnay. Cette adjudication est faite en vertu de lettres patentes de René, duc d'Alençon, comte du Perche, vicomte de Beaumont et Fresnay, qui désirait augmenter son revenu, sensiblement diminué par l'état de ruine et de décadence dans lequel ils étaient tombés par la fortune des guerres ayant eu cours en ce royaume, plusieurs maisons, moulins et autres héritages situés dans les seigneuries de Beaumont et de Fresnay ; en ordonne ainsi l'aliénation pour en retirer au moins quelque profit. René épousa Marguerite de Lorraine en 1488, et mouru en 1492.

1492. — Charles, duc d'Alençon, vicomte de Beaumont, Fresnay, etc.

1495. — Charte 46. Déclaration rendue à Marguerite de Lorraine, mère et tutrice de Charles, duc d'Alençon, à cause de la baronnie de Fresnay, par Mathurin Langelier, prêtre chapelain de la chapelle St-Jean, faubourg de Fresnay. Le 13 novembre 1495.

1509. — Charles d'Alençon, épousa Françoise d'Orléans, sœur de François Ier, en 1509.

Cette princesse a été célébrée par tous les poètes de son temps, Charles de Couësmes était son procureur à Fresnay.

C'est probablement ce Charles de Couësmes, seigneur du Grand-Lucé, (Couësmes, fief et seigneurie, paroisse d'Ancinnes) qui, en 1521, fut mis à la tête d'une compagnie de francs-archers levés dans le Maine pour assurer la tranquillité publique ; mais loin de là il ne fit, par le pillage et les désordres qu'il commit, qu'ajouter aux calamités du pays.

Chapelle St-Nicolas du Château.

1509. — Aveu au seigneur de Fresnay, par Thomas Richard, pour un jardin sis sur la rue St-Sauveur, près le champ St-Nicolas, dépendant de la chapelle St-Nicolas fondée en notre castel du dit Fresnay. Cette chapelle était dans le château même.

1510. — Hommage rendu au comte du Maine au nom du duc d'Alençon de la terre et seigneurie de Fresnay, tenue en fief des comtes du Maine.

Mort du duc d'Alençon.

1524. — Charles mourut sans enfants en 1524. Sa mort fut causée par les reproches de sa femme et par la douleur qu'il ressentit d'avoir abandonné le champ de bataille de Pavie, où François Ier fut fait prisonnier.

Presque tous ses officiers refusèrent de le suivre dans sa fuite, entre autres le baron de Trans qui fut pris avec le roi.

1524. — Françoise, duchesse d'Alençon, se rendit en Espagne pour traiter de la liberté de son frère François Ier et pour essayer l'effet de ses charmes et de son esprit sur Charles-Quint ; mais elle échoua. Ce prince ne sacrifiait jamais ses intérêts à ses sentiments. (On avait tenté de la marier avec Charles-Quint.) Plus tard elle épousa en secondes noces Charles de Bourbon, comte puis duc de Vendôme, qui mourut en 1536. Par cette alliance elle fit passer les biens de la maison d'Alençon, dans celle de Bourbon-Vendôme. Elle fut l'aïeule de Henri IV. Elle avait reçu à sa cour le poète Clément Marot. Quelques écrivains lui donnent le nom de Marguerite.

Elle eut de Charles de Bourbon treize enfants, dont le second fut Antoine de Bourbon, roi de Navarre, père de Henri IV, le cinquième fut le Cardinal de Bourbon, nommé Charles X par les ligueurs, et le septième fut Louis

de Bourbon, premier prince de Condé, tige de l'illustre race de ce nom.

1543. — Françoise obtint de François Ier l'érection du vicomté de Beaumont et des terres, baronnies et seigneuries de Fresnay, Ste-Suzanne, La Flèche, Château-Gontier, du Saosnois, en duché-pairie, sous le nom de Beaumont, pour elle et ses successeurs mâles et femelles. Les lettres d'érection sont datées de 1543. La maison de Beaumont possédait dans le Maine, Beaumont, Fresnay, Ste-Suzanne et le Saosnois, dans l'Anjou, La Flèche, le Lude, Château-Gontier et Pouancé.

Ses armes étaient : d'azur, semées de fleurs de lys d'or au lion de même.

1443. — Extrait des registres du palais, portant condamnation des taverniers de Fresnay à payer à la duchesse d'Alençon XX livres par an à cause des biens qu'elle possède sur tous les vendeurs de vin en détail en la ville et bourgeoisie de Fresnay-le-Vicomte.

1545. — La baronnie de Château-Gontier fut distraite du ressort de La Flèche, et il y fut établi un siége de sénéchal du duché de Beaumont. (1545).

Antoine de Bourbon.

1548. — Mort de la duchesse Françoise ; elle décéda à La Flèche.

Cette même année, Antoine, duc de Bourbon, duc de Vendôme et de Beaumont, épousa Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et fut père de Henri IV.

En 1562, Antoine de Bourbon assistait au siége de Rouen où il fut blessé, il mourut de ses blessures dans l'année.

Dernier aveu fait au roi de Navarre.

Pillage de l'église de Fresnay.

Les réformés s'emparèrent de la ville du Mans à la fin de 1562 ; mais le 10 juillet suivant, la veille de Ste-Scolastique, ils furent subitement frappés d'une terreur panique

et abandonnèrent la ville. A leur sortie, ils se rallièrent, prirent le chemin de Beaumont dont ils s'emparèrent et où ils commirent toutes sortes d'excès et de violences.

Les troupes réformées qui s'enfuirent du Mans étaient composées de douze compagnies de gens de pied et de six cornettes de cavalerie, en tout 8 à 900 hommes, et de huit pièces d'artilleries tirées du château. Ces troupes étaient sous les ordres de la Mothe Tibergeau, ayant le grade de maître de camp. Les jours suivants, dit de Bèze, les habitants de Fresnay, craignant ce qui était arrivé à Beaumont, ouvrirent leurs portes ; aussi ne leur fut-il fait aucun déplaisir, hormis qu'ils rompirent les images et les cloches de leur temple.

Selon sa coutume, de Bèze se montre fort indulgent pour les siens. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'ils s'y livrèrent au pillage et commirent plusieurs meurtres dans la ville. L'église fut entièrement saccagée. C'est probablement à ces dévastations qu'était due avant 93 la nudité de notre église.

1563. — Henri de Bourbon, roi de Navarre, duc de Vendôme, de Beaumont, etc., Henri de Bourbon, roi de Navarre qui plus tard fut Henri IV, devenu propriétaire du duché de Beaumont par la mort de son père et de plusieurs de ses frères, érigea La Flèche qu'il affectionnait en présidial et en fit le ressort des siéges de Beaumont, Fresnay, Mamers, pour Le Saosnois, de sorte que la juridiction de La Flèche s'étendit jusqu'au faubourg de Monsort d'Alençon.

L'édit d'érection, donné à Lyon, porte aussi la création à La Flèche d'une juridiction prévôtale pour le duché de Beaumont, composée d'un grand prévôt, des maréchaux de France, de deux lieutenants, un de robe courte et un de robe longue, d'un greffier et de treize archers.

Le Roi de Navarre envoya le capitaine de La Borderie, avec des troupes pour garder son duché de Beaumont.

Un historien nous apprend que les réactions provoquées par les crimes des huguenots, firent deux victimes dans la

ville de Fresnay, puis il ajoute : « Quant à de La *Borderie*, « étant en la ville de Fresnay, il se contenta d'emplir sa « bouche, à quoi il ne se montra lâche, n'ayant pas « même épargné les gentilshommes d'entre lesquels fut « un nommé Chardonnel et le sieur de Cerisay »

1568. — Fresnay fut encore traversé par une bande de partisans huguenots, partis sous les ordres de Montgommery, de Rabodanges et de Poly.

Les calvinistes de Normandie passèrent à Fresnay pour aller rejoindre les levées qu'avait faites dans le Maine le marquis de Lavardin, et de là se réunir à l'armée des princes au delà de la Loire. Leur marche fut partout marquée par le meurtre et l'incendie.

1578, 6 mars — Fut le combat de Courtremblai et Vauvert, contre Monceau et un nommé le capitaine La Madeleine, où les dits Courtremblai et Vauvert furent tués.

1580, 21 février. — Premier aveu et déclaration faite à messire Adet de St-Denis, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur lieutenant pour Sa Majesté au duché et bailliage d'Alençon, seigneur baron de Hertré et de Fresné, donné en commande et engagement pour ce dernier lieu.

1589. — Déclarations reçues par les seigneurs de la baronnie de Fresnay, dépendant de Beaumont, à Jean, René, Marguerite de Lorraine sa veuve, et Charles, duc d'Alençon, Charles, duc de Vermandois, Françoise d'Alençon, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, René et Adet de St-Denis et Louis Potier, des héritages dépendants de la baronnie de Fresnay ; par Jean Bellant pour deux maisons sises à Fresnay ; par Ambroise Rousseau, Jean de St-Denis, Jean de Bretaigne, pour un jardin sis en la bourgeoisie de Fresnay.

1589. — Henri de Bourbon, roi de Navarre, étant monté sur le trône de France, en 1589, sous le nom de Henri IV, réunit à la couronne de France les duchés de Vendôme et de Beaumont. Ce prince avait porté le nom de duc de Beaumont après la mort d'un frère aîné.

Lors de son avénement, Henri voulut conserver son domaine particulier, notamment le duché de Beaumont ; mais le parlement ne voulut pas enregistrer les lettres patentes, fondé sur ce que : « Tout domaine particulier « d'un prince qui parvient à la royauté est réuni de plein « droit à la couronne. »

Après quelques instances du roi, le duché fut réuni au domaine royal, et, depuis, cette maxime de notre droit n'a plus souffert de contradiction. Henri IV vint faire le siége d'Alençon en 1589. Ce prince séjourna pendant quelque temps au château de la *Tournerie*, sur les confin de la forêt de Perseigne, appartenant au brave et fidèle de Hertré de St-Denis, puis au château de St-Paterne, pour se rapprocher d'Alençon. Sur les ordres du roi, de Hertré s'empara de Fresnay par surprise pendant une nuit d'octobre et l'empêcha par sa vigilance de retourner au parti de la ligue.

Suivant Adolant Desnos, Henri IV, pour récompenser les services du fidèle capitaine de Hertré, lui donna en 1592 la baronnie de Fresnay et l'abbaye de Perseigne dont il jouissait en commande, plus une portion de la forêt de Perseigne.

Il jouissait de la baronnie de Fresnay par engagement.

Comment concilier ces deux dates 1580 et 1592? Un aveu et déclaration fut fait positivement à de Hertré de St-Denis comme baron de Fresnay en 1580 et Adolant Desnos dit que ce fut seulement en 1592 que de Hertré devint baron de cette ville.

L'aveu que nous avons entre les mains nous porte à croire à une erreur de la part de l'historien.

1593. — 13 janvier. Ceste ville (Fresnay), dit la chronique faillit à estre prise par escalade des ligueurs une heure devant le jour, qui faisait une grande brouée ; on y vit des Espagnols. A cette époque, le bailliage de Fresnay fut ravagé par les ligueurs et les huguenots. Les paroisses de Gesvres, Assé-le-Boisne, Fyé, etc., furent souvent

occupées par les troupes des deux partis et rançonnées impitoyablement.

Aveu rendu au roi Henri IV, duc de Beaumont, par Adet de St-Denis, chevalier, seigneur, baron de Fresnay, Hertré et de la Tournerie (châtellenie) devant la porte du dit Beaumont, ayant tête nue, l'épée et les éperons ôtés, un genou en terre pour raison de la baronnie de Fresnay.

A cette malheureuse époque des guerres de religion plusieurs Manceaux se distinguèrent en bien ou en mal ; de ce nombre furent :

Jean-François de Faudoas, comte de Blin et d'Averton, qui fut gouverneur de Paris et fougueux ligueur ;

Julien Pelletier, curé de St-Jacques de la Boucherie, qui était né au Mans ;

Le maréchal de Bois-Dauphin, de la maison de Laval ;

Le maréchal de Beaumanoir.

Et au dessus d'eux, tous les princes de la maison de Lorraine, seigneurs de Mayenne, Sablé, La Ferté-Bernard, etc.

1607. — Aveu rendu à haut et puissant seigneur, messire de St-Denis de Hertré, Fresnay, etc.

1610. — Cette année peut être comptée au nombre des plus funestes de la monarchie. Ce fut le 14 mai 1610 que fut assassiné par l'infâme Ravaillac, le meilleur et le plus populaire de nos Rois, Henri IV.

1610. — 9 juillet. Aveu et déclaration fait à messire Louis Potier, conseiller du Roi, comte de Tresmes, baron de Gesvres et de Fresnay, seigneur de Courcité, La Poôté, St-Léonard-des-Bois, etc.

Il y avait peu de temps que messire de Gesvres était seigneur de Fresnay, puisque en 1607 messire de St-Denis l'était encore. L'aveu ci-dessus est le premier indice de son transfert au baron de Gesvres.

1611. — Aveux et déclarations reçus par Louis et Bernard Potier de Blérancourt, seigneurs engagistes de la baronnie de Fresnay.

1634.— Aveu de Guillaume Leverard, jeune, marchand

tanneur à Fresné le-Vicomte, à messire Léonard Potier, chevalier, seigneur et baron de Fresnay, seigneur et châtelain d'Assé-le-Boisne.

1638. — Lancelot Grionard, sieur de Villeneuve, fermier et receveur général de la baronnie de Fresné, demeurant au château dudit Fresné, sous le bon plaisir de Léonard Potier.

1646. — A cette époque, le seigneur de Fresnay vend quantité d'emplacements dans les fossés de la ville ; on ne respecte plus l'enceinte de la ville féodale ; elle devient insuffisante.

Bail à rente annuelle et perpétuelle d'une vieille tour, près la porte d'Alençon, à Julien Le Maître, sieur de Saint-Thibault, demeurant à Fresnay, pour V sols de rente foncière et de deux deniers de rente amendable. En ce même temps, en 1640, avait eu lieu la vente de l'emplacement du jeu de paume de Fresnay et masures y attenant au sieur Veau, à la charge de tenir le tout de Sa Majesté, à cause de son domaine de Fresnay, de payer annuellement deux deniers de cens portant lots et rentes aux mutations, selon la coutume du Maine, et XV livres de rentes.

1652. — Baillée à rente à Louis Hatton d'une place de maison.

Aveu et déclaration au seigneur de Fresnay, de Marguerite Sevin, veuve de François de Montesson, vivant écuyer, seigneur de St-Aubin-du Cormier et Douillet, demeurant à Fresnay.

1652 — Dernière déclaration faite à Léonard Potier.

Louis XIV rentra en possession du domaine de Fresnay et des héritages divers, censivement de cette baronnie ; il en jouit jusqu'en 1701, époque à laquelle il l'échangea avec René de Froulay.

1675. — Déclaration de Guillaume Louvel, seigneur de Grand'Maison, marchand à St-Ouen-de-Mimbré, demeurant au lieu de Ville-Peinte (*villa picta*).

Autre déclaration de messire Jacques Dumesnil, seigneur du Moland, demeurant à la maison seigneuriale de Prez.

1676. — Déclaration de Robert Dejort, écuyer, seigneur de Genteville, demeurant à Fresnay.

Id. Déclaration de Joachim Delélée, seigneur de Boisfichard, demeurant à Fresnay.

Maison de Froulay-Tessé.

Les armes de cette maison sont : d'argent au sautoir de gueules dentées de sable. Les personnages les plus remarquables de cette famille sont : Rolland, le plus anciennement connu, qui vivait en 1140; Guillaume II, son arrière petit-fils, qui se croisa en 1244 ; Michel, arrière petit-fils de Guillaume, qui perdit la vie dans le célèbre combat des Trente au Chêne-demi-Voie en Bretagne, 7 mars 1350 ; Guillaume IV, qui fut tué à la bataille de Châtillon, en 1453 ; René II, acquéreur de Beaumont et Fresnay, par échange, et qui fut maréchal de France en 1707 ; Élisabeth ; René, chevalier de Malte, colonel du régiment d'infanterie de la reine, mort des blessures qu'il reçut en 1746 à la bataille de Plaisance ; René Mans, brigadier des armées du Roi, tué à la fameuse sortie de Prague le 22 août 1746.

A la révolution, le comte de Tessé était lieutenant-général pour le Roi dans ses provinces du Maine, du Perche et comté de Laval. Ayant émigré, tous ses biens situés dans le pays furent vendus révolutionnairement presque pour rien ; son beau château de Vernie, sa chapelle, etc., tout fut rasé.

1701. — Voici comment Beaumont et Fresnay sont entrés dans la maison de Froulay-Tessé :

Le 25 mai 1701, Louis XIV donna à René III de Froulay, comte de Tessé, maréchal de France, par un contrat immuable, les villes et domaines de Beaumont-le-Vicomte, villes et domaines de Fresnay, châteaux, fiefs et dépendances.

Pour plusieurs fiefs, droits de seigneuries censives, justice haute, moyenne et basse, maisons, fermes, terres, prées, bois, châtellenie et héritages situés dans le parc de Ver-

sailles et Marly, appartenant à mon dit sieur de Tessé. Par lettres patentes du 12 septembre 1706 et d'avril 1713 dûment enregistrées, le Roi unit en un seul et même corps de fief sous le titre et dignité de comté de Froulay, la baronnie de Vernie, les fiefs, châteaux, domaines et métairies dépendant des châtellenies de Clermont, Le Mont, la seigneurie de la Cussonnière, la Chauvière, les terres, fiefs et seigneuries de Segrie, St-Christophe-du-Jambet, leurs appartenances et dépendances, terres et seigneuries de Beaumont le-Vicomte et Fresnay, érigés en titre et dignité de comté, sous la dénomination de Froulay, pour relever de Sa Majesté, à cause de sa grosse tour du Louvre.

La grandesse d'Espagne accordée au maréchal par Philippe V, fut, par le Roi, assise également sur le comté de Froulay.

1708. — Très-haut et très-puissant seigneur, René, sire de Froulay, comte de Tessé, maréchal de France, grand d'Espagne, chevalier des ordres du Roi et son lieutenant-général ès-provinces du Haut et Bas-Maine, Perche et Laval, premier et grand écuyer de Madame la duchesse de Bourgogne, gouverneur d'Ypres, seigneur et baron de Fresnay et autres lieux, rétablit en 1708 les quatre foires anciennement établies à Fresnay par la reine régente, en 1611, et tombées en désuétude. (Voir pour les détails, 1611, partie civile et judiciaire de Fresnay.)

1725. — Mort du maréchal de Tessé.

René Mans, comte de Tessé, Froulay, seigneur de Beaumont, Fresnay, etc., chevalier des ordres du Roi, grand d'Espagne, lieutenant-général des armées du Roi, succéda à son père.

1746. — Le comte de Tessé fut tué à la fameuse sortie de la garnison de Prague, le 22 août 1746.

1746. — René Mans, comte de Froulay-Tessé, seigneur de Beaumont et Fresnay, lieutenant-général pour le roi dans le Maine, Perche et Laval, premier écuyer de la Reine.

1755. — Il épousa Adrienne-Catherine de Noailles en 1755; il a joui du comté de Froulay jusqu'à la Révolution.

Ordre chronologique

DES SEIGNEURS DE FRESNAY.

Raoul I, lieutenant du comte du Mans, fondateur du prieuré de Vivoin.

1050. — Hubert de Ste-Suzanne, vicomte de Beaumont, Fresnay et Ste-Suzanne.

1098. — Raoul II, vicomte de Beaumont, Fresnay, etc.

Vers 1150. — Richard I, vicomte de Beaumont et Fresnay, qui mourut en 1194.

1194. — Raoul III, vicomte de Beaumont et Fresnay, mourut en 1236.

1236. — Richard II, vicomte de Beaumont et Fresnay, qui mourut en 1249.

1249. — Guillaume, vicomte de Beaumont et Fresnay.

1252. — Agnès, vicomtesse de Beaumont et Fresnay, qui épousa Louis de Brienne.

Jehan I, vicomte de Beaumont et Fresnay, mourut, dit-on, en 1303.

1303. — Robert, vicomte de Beaumont et Fresnay, qui mourut en 1312.

1312. — Jehan II, vicomte de Beaumont et Fresnay.

13.. — Louis, vicomte de Beaumont et Fresnay, tué en 1361.

1364. — Marie de Chamaillard, vicomtesse de Beaumont et Fresnay, qui épousa en 1371, Pierre d'Alençon, mort en 1404.

1404. — Jehan I, duc d'Alençon, vicomte de Beaumont et Fresnay, tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

1415. — Jehan II, duc d'Alençon, de Beaumont et Fresnay.

1459. — René, duc d'Alençon, vicomte de Beaumont et Fresnay, mort en 1492.

1492. — Charles, duc d'Alençon, vicomte de Beaumont et Fresnay, qui épousa en 1509 Françoise d'Orléans, sœur de François I, et mourut en 1524.

1524. — Françoise, duchesse d'Alençon, vicomtesse de Beaumont et Fresnay, qui épousa en deuxièmes noces Charles de Bourbon, comte puis duc de Vendôme ; et mourut de 1536 à 1548.

1536 ou 48. — Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, vicomte de Beaumont et Fresnay.

1562. — Henri de Bourbon, depuis Henri IV, roi de Navarre, duc de Vendôme, duc de Beaumont, vicomte de Fresnay.

1580. — Adet et Potier de St-Denis, seigneurs de Hertré, barons de Fresnay.

1610. — Messire Louis Potier, comte de Tresmes, baron de Gesvres et de Fresnay.

1654. — Louis XIV rentre en possession de la baronnie de Fresnay.

1701. — René II, comte de Froulay-Tessé, seigneur de Fresnay, mort en 1725.

1725. — René Mans, comte de Froulay-Tessé, seigneur de Fresnay, tué en 1746.

1746. — René Mans, comte de Froulay-Tessé, seigneur de Fresnay, qui fut propriétaire du comté de Froulay-Tessé jusqu'en 1790.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET RELIGIEUSE

L'église est dédiée à la Vierge, sous le nom de Notre-Dame-de-Fresnay. D'après Dom Piolin, l'église de N.-D. de Fresnay fut longtemps desservie par les religieux du prieuré de St-Aubin-de-Locquenay.

Alors les prieurés étaient le plus souvent conventuels ; les moines desservaient les églises voisines privées de curés.

La cure, qui était à la présentation de l'abbé de Saint-

Aubin-d'Angers, était estimée, suivant Le Paige, de cinq à six cents livres. Collateur l'Évêque.

L'église de Fresnay, remonte au IVe siècle, mais la construction actuelle n'est que du XIIe.

300. (IVe siècle.) — Le *defensor* donne à Saint-Julien, Fresnay et autres biens; *tradidit et Fraxinidium.* (Géographie de Cauvin.)

Enterrements dans les églises.

550. — C'est vers ce temps que l'on commença à inhumer dans les églises les personnages les plus illustres. Cet usage si pernicieux arriva naturellement à faire établir les cimetières à l'intérieur des villes et bourgs autour des églises, usage entièrement opposé aux sages lois de l'hygiène. Avant ce temps, ils étaient tous en dehors des villes.

Dans le canton de Fresnay, ils étaient tous autour des églises, actuellement tous sont à l'extérieur des bourgs, excepté celui de St-Victeur qui entoure encore l'église d'un côté, ainsi que celui de Sougé.

Vers le milieu du VIe siècle, la connaissance de l'évangile fut consolidée à Fresnay et dans les environs par Léonard et ses disciples qui habitaient le monastère de Vandeuvre. (St-Léonard.)

572. — Fresnay fait partie de la dotation du monastère de St-Vincent, fondé par saint Domnole; *tradidit et villam Fraxinidium.*

573. — Cette donation est confirmée : *Domus et villam Fraxinetum.*

725-770. — Gaziolène affirme à Wulfing plusieurs terres, *villas*, *Fraxiniodi... Ad usus fructuario ordine mihi tenere permisisti.*

799. — Francon passe un autre bail à Germond : *villas Fraxinidio.*

802. — Charlemagne confirme à l'église du Mans, une partie de Fresnay, *et partem Fraxinidio.*

832. — Louis I assure les dîmes de Fresnay au clergé.

849-69. — En 869, les Normands pillèrent Le Mans, comme, vingt ans plus tôt, ils avaient pillé Nantes, Angers, etc., et sous les ordres de Hastings ils avaient détruit et ravagé les abbayes de St-Céneri et de St-Léonard. Probablement l'église de Fresnay ne fut pas épargnée.

1096. — Hemeric, *Hemericus de Fraterniaco*, est un des témoins de la donation faite à l'abbaye de St-Vincent.

Cet Hemericus était-il seigneur ou curé du lieu.

1097, — Robert, fils de Witerne de Juillé, donne au monastère de St-Vincent, le presbytère et l'église d'Assé et les dîmes de vin qu'il a à Fresnay. *Decimos vini quos habent apud Fraterniacum.*

En la même année, Robert, Courte-Heuse, duc de Normandie, fils de Guillaume le Conquérant, comte du Maine, concède à perpétuité au monastère de St-Vincent du Mans, la dîme partie des redevances en sorties accoutumées qui sont dues à son château de Fresnay et de l'avis et par le conseil des seigneurs de sa cour, pour le salut de son âme et de son père Guillaume, roi d'Angleterre, duc de Normandie, comte du Maine.

Doyenné de Fresnay.

1130. — Vers le commencement du XII^e^ siècle, Fresnay devint le chef-lieu d'un doyenné de 18 paroisses. Il y avait dans son ressort un prieuré conventuel, sept prieurés, trente-six chapelles, un hôpital, serait-ce l'hôpital de Grateil? Suit le nom des paroisses : 1° Assé-le-Boisne; 2° St-Ouen-de-Mimbré; 3° Fyé; 4° Béton; 5° Chérisay; 6° St-Pierre-de-Douillet; 7° Fresnay; 8° Le Mellier; 9° Gênes-le-Gandelin; 10° St-Germain-de-la-Coudre; 11° St-Aubin-de Locquenay; 12° Montreuil-le-Chétif; 13° Petit-Oisseau; 14° Rouessé-Fontaine; 15° Sougé-le-Ganelon; 16° St-Léonard-des-Bois; 17° St-Victeur; 18° Moulin-le-Carbonel.

Suivant Dom Piolin, cette qualité de doyenné donnait,

dans les usages du temps, à la ville de Fresnay, une assez grande importance que rien ne représente de nos jours.

Ces 18 paroisses sont peuplées actuellement de 23 à 24,000 âmes.

Outre le doyen de Fresnay, il y avait encore un doyen rural, choisi parmi les curés du doyenné.

Le doyenné de Fresnay dépendait du grand archidiaconé de Saosnois, qui renfermait cinq doyennés, cent dix paroisses, une succursale, trois abbayes, deux couvents de religieuses.

1° Doyenné de Ballon : 11 paroisses, abbaye de Tyronneau, 1 hôpital ;

2° Doyenné de Beaumont : 27 paroisses, 1 succursale ;

3° Doyenné de Saosnois : 39 paroisses, abbaye de Perseigne, 1 couvent;

4° Doyenné de Lignières : 15 paroisses, abbaye de Monsort, 1 couvent de la Visitation.

5° Doyenné de Fresnay : 18 paroisses, 1 hôpital.

Prieurés du doyenné de Fresnay.

1° Prieuré de St-Léonard ou du Château, à Fresnay.
2° id. de St-Sauveur, id.
3° id. de St-Paul,
4° id. de St-Léonard,
5° id. de Sougé,
6° id. d'Assé,
7° id. de St-Aubin,

Indépendamment de ces 7 prieurés, il existait encore deux autres prieurés,

8° Prieuré de Cohardon, en Fyé.
9° id. de Chérisay, id.

Pourquoi cette omission ? On en compte seulement 7 quand il y en a 9.

1152. — Charte 640. Bulle du Pape Célestin III, qui confirme tous les biens qui avaient été donnés jusqu'alors

pour la fondation et dotation d'Étival, savoir : les vignes et pressoirs de Fresnay, Beaumont, etc.

Charte 503. Fin du XII[e] siècle. — Charte d'Arthur de Bretagne, comte d'Anjou et du Maine et de Richemont, par laquelle il confirme à l'abbaye de Perseigne la libre possession des maisons, vignes et pressoirs qu'ils ont à Fresnay et Beaumont, et de leurs hommes. des Goneschières (Gonenchères), en St-Germain-de-la-Coudre.

Charte 509. Fin du XII[e] siècle. — Charte de Robert, fils de Jehan, et petit-fils de Guillaume, qui confirme le droit qu'avaient les religieux de Perseigne, de prendre du bois, cercles et merrin dans les forêts des Couves, de Bourse, de Blèves et de Perseigne, pour leurs pressoirs de Fresnay.

1200. — Au commencement du XIII[e] siècle, ce même Robert ordonne aux gardes de la forêt de Perseigne, de souffrir que les religieux de l'abbaye du même nom, prennent du bois de merrin et cercles pour leurs pressoirs de Fresnay, Ballon et Beaumont.

Philippe de Randonnai et Guillaume Cotinel s'y opposent.

1220. — L'abbaye de St-Vincent du Mans. reçoit différents dons et rentes, entre autres sur le moulin de Fresnay.

1223. -- Charte 382, de Maurice, évêque du Mans, contenant don fait à l'abbaye de Champagne en présence d'André, doyen de *Siliaco* (Sillé) par Adam Jarry, *Leprosus* et sa mère, d'un demi-arpent de vigne situé *apud Fresneium* appelé Vigne-Beauvallet ou Beausaulet, *Juxta porta Torentino,* (Torrentins) et de X sols IX deniers de rente assise sur deux places de maison à Fresnay : *ante domum lapideam Goufridi de Gratuel Militis, quarum unam tenet Marescollus et Willermus Le Taillandier aliam.* (Original latin, juin 1223.)

1291. — Charte 426 du doyen de Fresnay, contenant baillée à rente pour l'abbaye de Perseigne à Marguerite de Gondoyne, de deux maisons situées en la dite ville de Fresnay pour sept sols tournois payables moitié à Pâques, moitié à la Toussaint.

1299. — Charte 427, du doyen de Fresnay (*Fresneio*) par laquelle Collin Le Chandelier, de la paroisse de Notre-Dame, reconnaît devoir aux religieux de l'abbaye de Champagne, IX sols tournois de rente, pour une maison située *in villa Fresneio, juxta viam per quam itur apud Saltam* (Sarthe), laquelle maison les religieux lui ont baillée *usque ad primum incendium casu fortuite venturum.* (Original latin, le mercredi après le dimanche où l'on chante *Oculi mei.* 1299.)

1346. — Fondation d'une lampe en l'église de Notre-Dame de Fresnay, la rente posée sur un pré.

1469. — Charte 38. Déclaration rendue à la dite baronnie de Fresnay, par Jehan Chevalier, prêtre, curé de Fresnay, *vice comitis,* et procureur pour les curés de la convocation du doyenné du dit lieu, de diverses rentes qui lui sont dues pour raison desquelles il doit au baron de Fresnay, tant pour lui qu'au nom des curés du dit doyenné, droit et obéissance telle qu'au seigneur de fief appartient. (26 janvier 1469).

1487. — Procuration donnée par devant le doyen de Fresneio *vice comitis* (le vicomte) par vénérables et discrets maitres *Ægidius* Mesnaige, prêtre, curé *de Sancti Germini de Curullo,* (St-Germain-de-la-Coudre) *Johannes* Reigner, prêtre, curé *de Oessello* (Petit-Oisseau), *Johannes* Chapin, curé de *Rousseio* (Rouessé-Fontaine), *Johannes* Landry, curé *de Sancti Leonardi*, *Renatus* Tahureau, curé de *Genis*, (Gesnes), *Johannes* Beudin, chapelain *de Douilletto*, (Douillet), *Nicholaus* Vivien, chapelain *de Monsterolio* (Montreuil). *Guilielmus* Regis, chapelain de *Sancti Albini* (St-Aubin), se disant représenter la majeure et la plus saine partie des curés du doyenné à maître *Fulquetus* Le Roux, prêtre curé de *Sancti Victuri* près Fresnay, et discret Michel Hommé, curé *de Cheryseyo* (Cherisay), pour faire déclaration des choses par eux tenues de la baronnie de Fresnay. Du 18 septembre 1487.

1494. — Charte 1012, transaction entre maître Martin Gesbert, prêtre, bachelier ès-droit canon et civil de l'église

de Notre-Dame de Fresnay d'une part, et Pierre Lainé, demeurant paroisse de Douillet d'autre part, au sujet du bordage de La Courbe, situé même paroisse, appartenant au dit curé, à cause de sa cure, par don et legs autrefois fait à la dite cure par Colin Gesnier et sa femme, à la charge de la célébration d'une messe chaque semaine à leur intention. Ce bordage avait été baillé au dit Lainé par Jehan Chevalier, alors curé du dit Fresnay, moyennant cent sols tournois de rente. Ce bail a été confirmé par René Lavarie, pourvu de la dite cure moyennant quatre chapons de croissance. Le dit Gesbert prétendit que ce bordage n'était pas loué à sa valeur; ils finirent par convenir que le sieur Lainé, continuerait à jouir du dit bordage, payerait désormais dix livres et quatre chapons et baillerait en outre au dit Gesbert la somme de dix livres tournois tant pour arrérages du temps passé que pour les frais faits pour le procès. 7 février 1494.

Confrérie.

1518. — Établissement de la confrérie du Saint Sacrement de l'autel en l'église de Notre-Dame de Fresnay, autorisée et approuvée par Monseigneur le Cardinal de Luxembourg, évêque du Mans. Elle ne fut pas présentée à l'approbation du Pape. Les fidèles de l'un et de l'autre sexe en faisaient partie. Le mardi de l'octave de la fête du Saint-Sacrement, se faisait une procession solennelle suivie d'une grand'messe.

1522. — Règlement pour les places de bancs dans l'église de Notre-Dame de Fresnay, par arrêt du 5 mars 1522, portant qu'aucun ne pourra avoir ni bancs ni siéges sans la permission du curé et des marguilliers, conformément à l'opinion du *Pascorma. Ynap. abolen. num.* 5.

C'est abus de croire que les bancs et places des églises se puissent bailler à une famille pour en jouir à perpétuité. Les places étant personnelles, le don, dès qu'il est résolu par le décès de la personne à laquelle il avait été concédé,

étant en la liberté du curé, et procureur de la fabrique d'en disposer à leur volonté. Ainsi jugé par arrêt du 22 mai 1474.

Il n'y a dans l'église qu'une place affectée aux laïques qui aille à l'héritier ou successeur, celle du patron ou fondateur ; ce qui a été favorablement étendu à ceux qui ont fait bâtir dans les églises des chapelles. ... et dotées pour la célébration de quelques services. Quelque possession paisible qu'apporte celui qui s'est approprié d'un banc, dans une église paroissiale, de sa propre autorité sans la permission du curé, et du procureur de la fabrique, sans avoir fait don ou reconnaissance à la fabrique; même pendant trente ou quarante ans il peut être dépossédé, et le banc et place baillée à celui que l'on estime devoir faire la condition de l'église meilleure et non pas que l'on en doive tirer argent, étant chose tout à fait honteuse de mettre les bancs et places de l'église en commerce, comme choses profanes. Ainsi jugé par arrêt, cotté par Bordereau en ses commentaires sur le mot *louer*, Chap. 9.

1522. — Aveu au seigneur de Fresné, par François Ferrault, procureur de l'église paroissiale de Fresné.

Morts portés dans l'église.

1528. — Vers cette époque, une coutume nuisible et inconvenante s'introduisit dans le Maine. Aussitôt qu'un mourant avait rendu le dernier soupir, on le portait à l'église de sa paroisse, dans laquelle il était exposé jusqu'au moment de l'inhumation. Ce fut seulement le 24 juin 1738 que Mgr de Froulay, évêque du Mans, réforma ce pernicieux abus.

1541, 26 avril. — Fut baptisée Françoise, fille de Girard Clément et de Loyse, sa femme : parrain Mathurin Lequeu, et marraines Françoise, femme de maître Jean Clément et Marie, femme de Yves Picard.

1541, 25 septembre. — Baptême de Gaspard, fils de maître Antoine Picart et d'Anne, sa femme : parrains le

seigneur Gaucher, chevalier et commandeur du Guéliant et de Grateil, et le sieur Gervais Rousseau, sieur de La Fontaine ; marraine Jeanne Sanguin, femme de Julien de Chervy.

1442, 15 mai. — Baptême de Pierre, fils d'André Bouvoust et de Perrine, sa femme : parrains Pierre Le Roi et Gilles d'Averton ; marraine Jeanne d'Averton.

Les Huguenots à Fresnay.

1545.— Mgr René du Bellay donne la Confirmation dans l'église de Fresnay, le 18 octobre.

1548. — Le calvinisme s'établit de bonne heure à Fresnay, sous l'influence de la célèbre Jeanne d'Albret, reine de Navarre et duchesse de Beaumont et Fresnay. Selon les traditions populaires, les huguenots tinrent d'abord leurs réunions dans les *Caves du Lion*, que quelques-uns croient à tort être l'ancienne chapelle du château, appartenant à Antoine de Bourbon, époux de Jeanne.

1549, 23 janvier. — Baptême de Michelle Chauvin : parrain Michel Le Boucher, seigneur de Fontaine ; marraine Michelle, femme de messire Joachim Le Boucher.

1550, 10 juillet.— Baptême de Thierry, fils de Joachim Le Boucher et de Michelle sa femme : parrains maître Thierry Regnard, bailli de Fresnay et maître Jean Longles; marraine Marie, veuve de maître Lancelot Le Boucher.

1551. — Baptême de Jacquine Ferrandon Ferrand : parrain François Robiche, prêtre de céans ; marraines Jacquine, fille de maître Jean Clément, sieur de Villepinte, et sa femme, fille de Me Jacques Tafforeau.

1552. — Aveu au seigneur de Fresnay, par François Ferrand, procureur de la fabrique de l'église de Fresnay.

1556, 10 janvier. — Baptême de Michel, fils de Mathurin Vétillard et de Marguerite, sa femme : parrains François Chauvin et Michel Cochet ; marraine Marie, femme de Joachim Dubreil.

1558, 29 janvier. — Baptême d'Antoinette, fille de

Joachim Le Boucher et de Michelle Regnault : parrain Me Gilles Regnault, prêtre ; marraines Jeanne, veuve de Julien de Chervy, seigneur de Pommeray, et Marie Chapelain, femme de Pierre Picart.

1561, 15 mai. — Baptême de Jeanne, fille de noble homme Julien Le Chat : parrain noble homme François Bodet ; marraines Antoinette, femme de René Laigneau et Anne Regnault, femme de Jean Le Roi, licencié ès-droits, sieur du Tertre.

1562. — Après avoir quitté Le Mans, le 11 juillet 1562, les huguenots vinrent à Beaumont et de là à Fresnay. Dans cette ville, comme dans la précédente, ils se livrèrent au pillage et au meurtre ; l'église fut dévastée, les cloches brisées. On doit leur attribuer la nudité intérieure de l'église. A ces causes il est bon d'ajouter que les républicains de 93, qui nous avaient dotés de la *liberté*, ne voulurent pas laisser à la France, celle d'adorer Dieu à sa manière et détruisirent ce qui avait échappé aux huguenots.

L'église de Fresnay avait autrefois ses murailles intérieures couvertes de peintures à personnages, qui ont été recouvertes d'une épaisse couche de badigeon. Comme au passage des huguenots à Fresnay, les républicains cassèrent les cloches, brisèrent les images et il est probable que c'est à cette funeste époque que ces peintures disparurent.

L'église de Teillé vit dans ces temps ses peintures murales à personnages disparaître, par ordre de Jacques de Cordouan, seigneur de Mimbré et de Teillé, qui était huguenot enragé. Ceci eut lieu dans la plupart des églises où les seigneurs étaient protestants.

1572. — C'est le 24 août de cette année qu'eut lieu la Saint-Barthélemy. Il ne paraît pas que ce grand assassinat politique se soit fait sentir à Fresnay ni même dans le Maine.

1572, 1er octobre. — Baptême de Rémy, fils de François Robin et de Jacquine Drouet : marraine Michelle Regnault, fille du seigneur de La Rosnerie.

1572, le 31 octobre. — Mourut maître Jean Le Roi, bailli de Fresnay, en la ville du Mans, où il était allé abjurer la religion huguenote ; il mourut subitement.

1572, 2 octobre. — Un jubilé fut célébré où tous les huguenots et huguenotes de cette ville, après avoir abjuré et fait profession de foi, retournèrent au giron de l'Église et reçurent le *Corpus Domini* avec les autres catholiques.

1573, 4 mai. — Baptême par Louis Vétillard, d'Isaac, fils de Thomas Richer, sieur de la Saulsaie : parrains Guillaume, sieur de la Buchaye, et René, sieur de la Brisolière ; marraine Élisabeth Daugan, femme du seigneur de Pommeray, bailli de Fresnay.

1577, 9 novembre. — Baptême d'Anne, fille de François Richardière : parrain noble Jean de Chervy, bailli de Fresnay ; marraine demoiselle Anne Sevin, femme du sieur de St-Aubin (du Cormier) et demoiselle de Moré, fille de M. Duval de St-Christophe-du-Jambet.

1586, 5 mai. — Baptême de Charles, fils de noble Jean de Chervy, bailli de Fresnay : parrains nobles Charles de Courtarvel, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Pezé et Jean Lepelletier, président au Mans ; marraine demoiselle Hélène, femme de noble Antoine de Boisyvon, seigneur de St-Aubin-de-Locquenay.

1590, 13 mai. — Baptême de René de Chervy : parrains noble René des Loges, sieur des Clairais et le sieur de Montraversier ; marraine la fille aînée de M^me^ de St-Aubin, M^lle^ de Maudet.

1591. — Baptême de Louise, fille de M^e^ Thibault Chauvin, procureur du Roi en cette ville : parrain noble... sieur de Sougé ; marraines Louise, femme de Jean de Bonvoust sieur de la Mystrie, et Louise, femme Marynière, autrement Drouet.

1593, 12 janvier. — Baptême de Guy, fils de Simon Dubreil : parrains Robert Féron, sieur de Prez, et Guy, fils du sieur du Plessis-Breton, escolier ; marraine fille de Thibault Jouyn.

1593, 30 avril. — Baptême de Gaucher, fils de Rigau-

dière : parrains Gaucher Picart et César Martin, « et fut « remis au giron de l'Église en 1624 d'aultant qu'il avait « esté nory à la huguenote, fut converti par ung père « jésuite preschant l'octave, icelui appelé St-Auber. »

Deux parrains et deux marraines donnés aux enfants.

1594. — Les registres de l'état civil du Maine constatent que dans le courant de 1500, l'on donnait aux enfants très-souvent deux parrains et deux marraines.

1594, 5 février. — Baptême de Michelle, fille de Julien Drouet, sieur d'Aubigné, et d'Antoinette Le Boucher : parrain Me Thierry Le Boucher, bailli de Sillé; marraines Louise, femme de Me Brice Chesnay, sieur de Courfontaine, et Rachel de la Chapelle.

1594, 18 mars. — Décéda Mme de Champaignes et fut ensépulturée en l'église. Elle laissa par son testament un grand calice d'argent doré à la charge de dire tous les ans une grand'messe de *Requiem*, au jour de son décès, à perpétuité aux dépens de la fabrique.

Cette année, dans la nuit du 24 au 25 mai, la gelée fut si forte que, du vivant de personne, on n'avait vu pareille perte sur les vignes, noyers, seigles et autres fruits de la terre.

1594, 23 septembre. — Baptême d'une fille de François Jouin. Il n'y eut qu'une marraine, et cela se faict parce que, après sentence donnée par M. l'Official du Mans, « a esté « dit qu'il n'y aurait plus au baptême qu'un parrain et « une seule marraine, suivant le concile provincial de « Tours, ce qui nous a été commandé d'observer. »

1596. — Baptême de Michel Vétillard.

1596, 19 juin. — Baptême de Perrine Forest : parrain Julien Drouet, sieur d'Aubigné ; marraine Perrine, femme du maître de forges de Malnay en Sougé.

1597. — Baptême de Marguerite, fille de Me Thibault Chauvin : fut parrain noble homme de Courtarvel, seigneur

de Corbon ; marraine Marguerite, épouse du seigneur de Sougé.

1597, 6 mars. — Denis Ferrant, prêtre, donne à la confrérie érigée en l'église de N.-D. de Fresnay, 50 livres de rente ; il meurt cette année ; les Vétillard sont chargés de cette rente ; il donne en outre quatre écus à la fabrique pour prier Dieu pour lui.

1597, 27 septembre. — Arriva en cette ville de Fresnay, discret Me Michel Regnée ou Raynée, prêtre aumônier de Mgr le prince de Condé, lequel prit possession de ceste cure et bénéfice de Fresnay et dict la grand'messe le dimanche 28e du dit moys en suivant.

Nota : « Que le dit Thomas Lavallée fut reçu pour estre sacristain en ceste ville, en l'auditoire de ceste ville, par les officiers et habitants, aux gaiges de dix écus à prendre sur la fabrique, à la charge d'acquitter la messe de saint Michel, faire sonner l'horloge et blanchir le linge de l'église, pour fournir le pain à chanter, il y a trois boisseaux de froment que doibt André Milloys.

1597, octobre. — Le 5e du dit moys, au dit an, fut reçu et envoié de Notre Saint-Père un jubilé en l'église de Fresnay.

En ce mois même année mourut M. de Hertré.

1598. — Le dit jour de dimanche cy dessus, 5e jour de juillé fut faicte procession générale en ceste ville de Fresnay, pour remercier Dieu de la paix qu'il avait mise et envoyée en ceste France avec le Roi d'Espagne et aultres seigneurs étrangers, là où assistèrent vingt paroisses circonvoisines de ceste ville et du doyenné ; à laquelle procession il y eut prédication, faicte par M. Mimbré, pour lors principal du collége de Sillé ; là ou aus-i à vêpres fut faict le feu de joye devant les halles du dict Fresnay et chanté le *Te Deum* en musique par M. Bourgeois, musicien et greffier du dict Fresnay

1598, 5 octobre. — Baptême de François Riffault, de St-Germain-de-la-Coudre : parrain noble Jean de Vert, fils du sieur de Cuneray, demeurant au Guéliant ; marraine

Antoinette, femme du sieur de Grandchamp, demeurant à Fresnay, et ce fait pour raison et pour la crainte que le dict parrain avait d'aller à St Germain parce qu'ils sont pestiférés en la dicte paroisse.

1598, 29 janvier. — Mariage de noble Jean Guillon, sieur de Monthebert, demeurant au Mans, avec Dlle Antoinette de Chervy, fille du bailli de Fresnay.

1600. — Fut fondé le collége de Fresnay, par M. Sébastien Pierre, chanoine de St-Pierre-de-la-Cour et droit du chapitre à la nomination du Régent. (Henri Chardon).

1602, 20 juillet. — Partit Michel l'Écuyer, délégué par les habitants pour aller faire le voyage à Monsieur Saint-Sébastien, à cause de la contagion qui était éprise à Montreuil et à St-Aubin-de-Locquenay. Dieu nous en garde ! Il arriva le quatre du mois d'août suivant.

1602, 15 décembre. — Les eaux montèrent si rapidement que plusieurs personnes furent noyées dans leurs maisons.

1602. — La taille imposée sur le Maine était de 67,998 écus 18 sols 9 deniers et Fresnay était taxé à sept vingts écus.

1603. — La taille était, cette année, de 420 livres, et le taillon, de 89 livres 15 sols.

1603, 30 juin, — Bénédiction de la seconde cloche du poids de 1603 livres, nommée Louise, par M. Picot de Grandchamp et par Louise de Chervy, fille de M. le bailli. Le vin fut bon et abondant cette année.

1603. — René de La Vergne, écuyer, sieur des Roches, et honorable femme Louise Deschamps, veuve de Jean de Bonvoust, sieur de La Miotière, demeurant à Fresnay, reconnaissent devoir chacun au Curé de l'église de Notre-Dame de Fresnay, la somme de dix livres tournois et quatre chapons, payables en deux termes par moitié, savoir : à l'Annonciation de Notre-Dame et à la Toussaint.

1604, 30 janvier. — Baptême de Françoise, fille de Me Claude Barré, chirurgien : parrain honnête homme Si-

mon Huron, sergent royal à Fresnay, et concierge du Gouverneur au château de cette ville.

1605, 19 février. — Baptême de Jean Trézain : parrain noble Jean. .. sieur des Carreaux ; marraine Françoise Drouet de La Frogerie, et furent les orgues sonnées durant le baptême. Puis faicte grand'chère au Lion d'or, maison du père de l'enfant.

1602. — Décéda M. de Courtoussaint de Douillet et fut enterré le 12 mars.

1603, 23 janvier. — Fut enterré un enfant de 13 à 14 ans qui demeurait à Ville-Peinte, nommé Soreau, qui fut étranglé par un loup qui, le dit jour et premièrement, en avait étranglé un autre à St-Victeur et l'autre à Assé, et l'appelait-on : *La beste qui mange les gens*.

1605. — Inhumation d'Étienne Lintas, qui fut surpris par un éboulement de terre en faisant les jardins du Tripot (jeu de paume) de Mgr de Hartray.

1609, — Inhumation dans l'église, de Jean de Chervy, écuyer, conseiller du Roi, bailli de Fresnay.

Ses armes sont dans l'église du lieu, au haut de l'épitaphe, ainsi blasonnées : au champ de sinople bandelé de sable; sur la banderolle du milieu de l'écusson sont 3 étoiles d'or, au dessus de la bandelette deux aigles d'or. Ces armes ont été effacées, il y a bien longtemps.

1612, 10 décembre. — Baptême d'Antoinette, fille de Michel Dubreil, sieur des Graviers et de Rose Bouvier : parrain Christophe de la Vergne, ou la Varrye, écuyer, sieur de Courtoussaint; marraine D^lle^ Renée de Boisyvon.

1615, 28 juin. — Baptême de Marie, fille de René de Chervy, écuyer, sieur de Pommeray, juge royal et bailli de Fresnay, et de D^lle^ Marie le Boucher: parrain Messire Galloys de Barrat, chevalier du roi, sieur de Chanceaulx; marraine D^lle^ Antoinette de Chervy, dame de la Brisolière.

Confrérie.

1615. — La confrérie du Très-Saint Sacrement de l'autel, érigée en 1518 dans l'église de Notre-Dame de Fresnay, était tombée en désuétude. Les prêtres du doyenné et les principaux habitants résolurent de la rétablir ; ils firent un règlement, le 4 juillet 1615, qui fut approuvé par Mgr Charles de Beaumanoir, alors évêque du Mans, le 18 août 1616.

Cette confrérie a existé jusqu'en 1790; elle avait été approuvée par le Pape qui y avait attaché des indulgences.

Voir une brochure du temps contenant les Statuts et le procès-verbal de fondation qui est en notre possession,

1616, 20 octobre. — Baptême de Lancelot de Chervy : parrain Lancelot de Vassé dit Groignet, chevalier, sieur de Vassé ; marraine Élisabeth Denison, grand'mère de l'enfant.

1617, 12 mars. — Baptême d'Anne, fille de Michel Sevin, sieur de la Rivière, et d'Anne Pellier : parrain Me Jean Pellier, prêtre, docteur en Théologie en la Sorbonne de Paris, curé de Sainte-Mélanie de Laval; marraine Marguerite Picart, dame de la Rivière.

1617 — Honorable Françoise Robin, femme de Roland Trezain, contrôleur, fut inhumée dans l'église.

1618, 7 novembre. — Baptême d'Antoinette de Chervy : parrain Jean Guillou, écuyer de Vullebray, marraine Rachel Ferrand, dame de la Chapelle.

1619 — Requête à Mgr l'Évêque du Mans pour que le Cimetière aux Anglais, situé paroisse de Saint-Aubin, soit déclaré pollué à cause de la sépulture qui y a été faite de plusieurs hérétiques; plus qu'il y a à Fresnay deux autres cimetières suffisamment grands. On demande en outre qu'il soit mis en terre labourable : ce qui est admis par Mgr de Beaumanoir, évêque du Mans.

1621, 28 avril. — Ledit jour, fut inhumé dans l'église

honorable Loyse Deschamps, vivante dame de La Miotière, laquelle, par testament, donna quatre journaux de terre tout en ung tenant, situés près Jupilles, à la fabrique de Fresnay pour aider à entretenir les orgues. *Requiescat in pace.*

1621, 4e jour de juin. — Fut refondue la grosse cloche à la diligence de François Bourée, prêtre, curé de Fresnay; fut nommée Marie par Mlle Marie de Chervy, fille de René de Chervy, bailli et juge royal de Fresnay; coûta cent livres envers le fondeur, à la charge de fournir toutes choses fortz le métal duquel ledit fondeur le devait fournir au surplus, en lui payant XII sols la livres, poyse (pèse) ladite cloche 2600 livres, *signé* Bourée.

Ce qui était alors remarquable dans la fonte des cloches, c'est que le fondeur établissait son atelier dans le cimetière qui entourait partout les églises. Cet usage a même survécu à la Révolution de 1789.

1622. — Inhumation dans l'église de dame Catherine Bouvet, donatrice du pré de la Lampe.

1623. — Furent espousés François de Montesson, escuyer, seigneur de Saint-Aubin et de Douillet, et Marguerite Sevin, de Fresnay; présents le frère dudit sieur, Loys et Thomas, les Sévins, Me Claude Trezain et plusieurs autres.

1624. — Cette année, fut baptisé un enfant de Saint-Ouen-de-Mimbré, parce que l'église de cette paroisse avait été polluée et déclarée telle par M. l'official du Mans, d'autant (*sic*) que le sieur de Mimbré, hérétique, y avait été enterré (*Voir Saint-Ouen*, 1624).

1626, 13 juillet. — S'en alla M. de Gesvres, après avoir été à la messe et après avoir reçu Me Mathurin Tessier, administrateur de l'aumônerie de Fresnay, et après avoir signé sa collation.

1626. — Depuis longtemps il y avait des orgues dans l'église de Fresnay. On lit que, cette année, le procureur de la fabrique paya à l'organiste et au souffleur 34 sols par an. On ignore l'année où elles furent achetées, de même que celle de leur disparition.

1628, 29 juillet. — Fut inhumé honorable Me Hubert Bourgeois, en son temps maître d'école à Fresnay, bon chantre, bon musicien, bonne basse-contre, enfin décédé avocat à Assé-le-Boisne, agé de 72 ans. Plus tard un des vicaires fit l'école dans sa maison et jouissait de 60 livres, prises sur deux maisons de Saint-Aubin de-Locquenay.

Cette année, la contagion exista à Fresnay.

1629. — Honorable Michelle Poyvet, dame du Bourgneuf, fut inhumée en l'église devant l'autel.

1630. — Mort de demoiselle Louise de Chervy, épouse d'honorable sieur de la Saussaye. Du mois d'août à la fin de cette année, moururent à Fresnay quarante-six enfants de la petite vérète (*sic.*)

1631. — Le 7e jour de mars, fut inhumée demoiselle de Chervy, vivante mère des pauvres de N. S. J.-C.; fut grande aumônière et dame de La Brisolière, laquelle donna la croix d'argent à l'église et le tabernacle.

1631, 26 mars. — Baptême de Pierre, fils d'honorable Jean Sevin, sieur des Landes, et d'honorable femme Élisabeth Duval : parrain Pierre de la Noue-Foubrand, commandeur du Guéliant ; marraine Marguerite Picot.

Orage.

1631. — Orage, le 22e... à 7 heures, le tonnerre tomba sur l'église de Fresnay et rompit tout dans le clocher, brisa le crucifix ; un homme fut tué.

1635. — Défense faite par le grand-archidiacre du Mans à tous les habitants de Fresnay, de mettre dans l'église des bancs ou selles sans la permisson du curé ou du procureur de la fabrique.

1644 — Cette année, Monseigneur du Mans donna la Confirmation dans l'église de Fresnay.

1645. — On trouve dans un compte de la fabrique : donné trois cents livres à Me Guillon-Poirier, prêtre organiste, pour trois quartiers de son salaire d'organiste.

Il y a ici évidemment erreur, vu les salaires d'organistes de 1616, 1662 et 1669.

1653, 10 mars. — Baptême de René, fils d'honorable Pierre Jajollet et d'honorable Élisabeth-Marguerite Leverard : parrain René Jajollet, sieur de Courtoussaint; marraine dame Louise Huvé.

1658. — Huit livres de rentes foncières dues à la fabrique de Fresnay sur la forge de Laune, appartenant à la princesse de Conty, léguée par Jeanne Mautouchet, veuve de Me Pierre Huvé, sieur de la Richardière; par testament de 1658, cédée à son mari par le sieur de Chanceaulx, seigneur de Saint-Aubin-de-Locquenay, pour prières. La forge de Laune dépendait de la baronnie de Sillé.

La veuve Mautouchet avait exigé de faire aller une personne, toutes les nuits du samedi au dimanche, sonner une clochette dans tous les carrefours de la ville de Fresnay, pour inviter le peuple à prier pour elle.

1661, 22 juillet. — Baptême d'Élisabeth-Marguerite, fille de noble Charles de Melland, président, bailli, juge royal de Fresnay, et de demoiselle Élisabeth Sevin: parrain Michel de Melland ; marraine Marguerite Sevin, dame de Saint-Aubin du-Désert.

1662. — Guillaume Bérot, organiste, reçoit 75 livres pour cinq années, 1658, 59, 60, 61, 62.

1662. — Baptême de Marie-Anne, fille de messire Charles de Melland, bailli de Fresnay : parrain Louis-Charles de Moré, sieur de Chauffour.

1665. — André Le Large, héritier de défunt Antoine Bonvoust, demeurant à Assé-le-Riboul et Me Yves Moreau, sieur de la... procureur du Roi au grenier à sel de Fresnay, comme procureur de demoiselle Marguerite de Baillon, veuve de défunt Gabriel de Cocherel, vivant écuyer, sieur des Roches, reconnaissent devoir dix livres de rente et quatre chapons à la cure de Fresnay.

1665. — Longtemps après les guerres de religion, il se trouvait encore à Fresnay, un certain nombre de huguenots ainsi que dans les paroisses voisines.

En 1665 et 1669, il y avait à Saint-Ouen-de-Mimbré un temple protestant protégé par les seigneurs de Mimbré, calvinistes enragés. Les huguenots y faisaient de fréquentes réunions, contrairement à l'édit de Nantes ; aussi leur furent-elles interdites. On verra plus loin plusieurs abjurations. La noblesse et la magistrature avaient donné dans cette hérésie ; les de Cordouan, seigneurs de Mimbré, les de Meslay, seigneurs de Cerisay, ainsi que plusieurs baillis de Fresnay étaient huguenots.

1669. — Payé au sieur Bérot, organiste à Fresnay, pour trois années, à raison de xxxv sols par an, la somme de v livres v sols par la Confrérie du Saint-Sacrement de l'autel.

1673, 15 juin. — Baptême de Jean, fils de Jacques Le Boucher, sieur de Groigné, et de Suzanne de Melland : parrain Me Lebedel, procureur de M. le marquis de Courceriers, conseiller du Roi en son conseil à Paris : marraine Élisabeth Le Boucher, procuratrice de Mme d'Assé-de-Monfaucon.

1676. — A cette époque, on enterrait dans le petit cimetière autour de l'église et souvent dans l'église. Nous avons encore vu dans notre jeunesse, ce petit cimetière entourant l'église excepté devant la grande porte.

1677, 27 novembre. — Baptême de Jacquine-Madeleine, fille de Jacques de Courtaugis : parrain Jacques de Maudet, écuyer, seigneur du Verger, maréchal général des logis, camps et armées du Roi, seigneur de Saint-Aubin-de-Locquenay ; marraine, demoiselle Madeleine-Élisabeth Picart, fille de M. le lieutenant-général de cette ville.

1677. — Biens de la fabrique de l'église de Fresnay.

Le grand cimetière aux Anglais, 9 journaux en Saint-Aubin. (*Voir* 1619.)

Le pré de la Lampe, 3 hommées,	loué,	82 livres.
Le pré des Rochers, 4 hommées,	id.	100
Le pré de Rochâtre, 2 hommées,	id.	61
Le pré du Gué de Saint-Aubin,	id.	50
Le pré du Guéviel, en Saint-Germain,	id.	35

Le champ Bizot, 1 journal, en St-Ouen, loué		15 livres.
Le ch. des Châtières, 4 journaux, en Oisseau,		22
Le clos de Haute-Folie, en Vivoin,	loué	4
Le champ d'Enfer, ou Guisives,	id.	18

La recette a été de 2463 livres.
La dépense de 2131
Reste en boni 332

1679. — Nous, Jean Libert ou Sibert, prêtre, curé de de Saint-Ouen-de-Mimbré, doyen rural de Fresnay, certifions à tous ceux qu'il appartiendra : avons aujourd'hui reçu dans l'église de Fresnay, l'abjuration de l'hérésie de la religion prétendue réformée, d'Abraham Drouin, dit le Messin, armurier, demeurant à Fresnay, par vertu du pouvoir à nous donné de ce faire de Monseigneur le révérendissime évêque du Mans, en présence d'Abraham Drouin, arquebusier à Mayet, fils dudit abjurant, Jean Picart, Michel Lefebvre, Jacques Cabour, Jean Besougné, tous prêtres audit Fresnay. Les témoins ont signé avec ledit abjurant et nous curé.

Bénitiers.

1679. — Cette année, Jean Senault, né à Fresnay, était curé de Sablé. Il donna à l'église de Fresnay les deux bénitiers en marbre noir qui sont encore actuellement placés à l'entrée de la grande porte de l'église, ainsi que celui qui était à la petite.

1678, 3 novembre. — Baptême de Françoise, fille de Pierre Ouvrard, commis au grenier à sel de cette ville, et de Marie Joubert : parrain François Le Féron, doyen du chapitre de Sillé et prieur de Lépiné-sur-Loire : marraine demoiselle Marie Gay, de Sillé.

1680. — Baptême de Jean, fils de Jacques Sallier, chirurgien en cette ville : parrain Me Jean Hatton, sieur de la Goupillière, médecin en cette ville ; marraine Marguerite Levrard, fille du sieur de La Bouteillerie,

1681. — Obsèques à Fresnay de Robert Chartier d'Alen-

çon, qui fut occis au château de Mimbré, le 21 juin. Il a été attesté être de la religion catholique, apostolique et romaine.

1681. — A cette époque, le clos de Paris près l'hôtel Saint-Jacques, faisait partie de la paroisse d'Assé-le-Boisne, On raconte à ce sujet que, pendant une épidémie qui désola Fresnay, les prêtres de cette ville ne voulurent pas, par crainte de la contagion, visiter les malades du clos de Paris. Le curé d'Assé y vint et pour ce fait on réunit le clos de Paris à Assé, bien qu'il touchât les portes de la ville.

1680. — On répare le petit clocher qui était sur le pignon au dessus de la grande porte de l'église qui menaçait ruine.

1681. — Abjuration d'Élisabeth Clément, de l'hérésie de la religion réformée dans l'église de Fresnay, entre les mains de Jean Libert, curé de Saint-Ouen ; il reconnaît l'Église catholique, apostolique et romaine pour la seule véritable.

1682. — Déclaration touchant la puissance ecclésiastique admise par le clergé de France, et portant :

1° Que le Pape n'a aucune autorité sur le pouvoir temporel des rois ;

2° Que les conciles sont au dessus des papes, conformément à ce qui a été reconnu dans les sessions 4e et 5e du concile de Constance ;

3° Que l'usage de la puissance ecclésiastique doit être réglée par les canons sans donner atteinte aux libertés de l'Église gallicane ;

4° Qu'il appartient principalement au Pape de décider en matière de foi, que ses décrets obligent toutes les Églises, que ses décisions néanmoins ne sont irréformables qu'après que l'Église les a acceptées.

Un édit du Roi de la même année confirme cette déclaration qui acquit ainsi l'autorité d'une loi d'État.

1683, 25 avril. — Baptême de Jeanne, fille de Pierre Tavernier, sieur de Boulogne, commis au grenier à sel de

Fresnay : parrain Jean Guestre de Préval, prêtre, bachelier en théologie, abbé commenditaire de Notre-Dame de Perseigne ; marraine demoiselle Jeanne-Françoise Gouin, épouse de Jacques Gravé, écuyer, sieur de Launay.

1683. — Bénédiction de la grosse cloche de Fresnay, nommée Marguerite, par Me Jean Picart, prêtre de céans, et Marguerite Sevin, veuve de Montesson.

1685. — Mort de Mme de Saint-Aubin, Marguerite Sevin, veuve de Montesson, seigneur du Cormier, bienfaitrice de l'église et des pauvres de Fresnay, âgée de 85 ans.

1685. — Abjuration de Marie Drouin, épouse d'Abraham de Quetteville, demeurant à Fresnay.

1685. — Abjuration d'Élisabeth Le Neveu, veuve d'Isaac Clément, vivant sieur de Ville-Peinte, demeurant à Saint-Ouen-de-Mimbré.

1685. — Abjuration de demoiselle Arnoult, épouse de Me Abraham Picart, sieur de l'Écatay, avocat à Fresnay, et de ses enfants.

1685. — Les armes des nouveaux convertis sont déposées à l'hôtel de ville du Mans ; celles de Mamers et de Fresnay sont déposées au même lieu.

1685. — Baptême de Louis, fils de Louis Planson, sieur de Beauregard : parrain Charles de Courtarvel, marquis de Pezé ; marraine dame Bonne-Gabrielle-Marguerite de Chervy, épouse de haut et puissant seigneur Henry de Briqueville, chevalier, comte de La Luzerne, veuve avant 1724.

1686, 17 janvier. — Baptême de Pierre-Gabriel, fils de Pierre Tavernier, sieur de Boulogne : parrain Pierre-Gabriel de Villebois, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France au bureau d'Alençon ; marraine Madeleine Duval, veuve de Louis de Cordouan, chevalier, seigneur de Moire.

1695. — Par devant Jacques Povet, notaire royal de la chapelle du Gué-de-Maulny, demeurant à Fresnay, furent présents Me Julien Picart, prêtre ; Me Urbain Lefebvre, avocat au siége royal de Fresnay, comme père et

tuteur de demoiselle Angélique Picart, sa fille, et de défunte demoiselle Élisabeth-Madeleine Picart, son épouse, tous héritiers de demoiselle Marie Chauvin, leur mère, épouse de Julien Picart, sieur de Villeneuve, conseiller du Roi, lieutenant-général audit Fresnay, et Louis Jobbé, sieur de Brunefontaine, demeurant à Sougé-le-Ganelon, reconnaissent devoir cent sous de rente à la cure de Fresnay.

1696, 16 avril. — Mariage de Jacques Besnard et de Catherine Bérard, en présence de messire de Cordouan, chevalier, seigneur de Mimbré, et de dame Marie de Bélineau, épouse de René Guillon, écuyer, sieur des Hayes, conseiller du Roi, trésorier de France à Tours; de François Guillon, écuyer, sieur de Martrye, et de demoiselle Jeanne de Fort, épouse de Me Jean Semelet, conseiller du Roi, maire perpétuel de Fresnay.

1700. — Bien avant cette époque, on publiait au prône de la messe paroissiale les biens à vendre ou à louer.

1710. — Cette année, la fenêtre du grand autel fut murée par Simon Lefol, pour 4 livres et 10 sols. La même année, le tambour de la grande porte de l'église fut établi ; il coûta 118 livres.

Interdiction des sépultures dans les églises.

Jusqu'en 1710, les habitants avaient le droit de se faire enterrer dans l'église, pour xxv sols qui souvent n'étaient pas payés ; l'église était toute dépavée, les marguilliers en racontèrent l'abus à l'Évêque du Mans, qui décida que désormais chaque inhumation coûterait x livres et xx sols au curé.

Droits honorifiques.

1716, 10 juin. — Arrêt au rapport de M. l'abbé de Lorchère. Les questions suivantes ont été décidées en matière de droits honorifiques :

1° Que la qualité du plus grand et du plus noble fief situé dans une paroisse, n'était point un titre capable d'attribuer les droits honorifiques, à l'exclusion du seigneur qui porte le nom du village ;

2° Que le seigneur qui a les mouvances environnant l'église et le cimetière a droit de prétendre les droits honorifiques ;

3° Que les mots de *Fondateur de l'église*, écrits depuis 150 ans sous la grosse cloche, ne sont pas un titre suffisant pour prouver qualité de fondateur de l'église ;

4° Que les armoiries apposées à la maîtresse vitre du chœur et un banc placé dans le chœur, à l'endroit le plus honorable, n'autorisent pas à prendre les droits honorifiques de l'église ;

5° Que le seigneur qui porte le nom du village où l'église est située, a droit de se dire seigneur temporel et réputé fondateur de l'église ;

6° Qu'il a droit d'être recommandé nommément aux prières de l'église, d'avoir la première place au chœur et de jouir de tous autres droits honorifiques ;

7° Que les comptes de la Fabrique lui seront présentés en chef tous les ans, et qu'il sera nommé dans la présentation avec le curé du lieu ;

8° Que les abbés et chapitres, en qualité de prêtres collateurs de la cure et de gros décimateurs du village, ne peuvent prétendre à des droits honorifiques, à l'exclusion du seigneur du lieu ;

9° Que le curé est obligé de présenter l'eau bénite et de porter l'encens au seigneur et à sa femme et à ses enfants, chacun en particulier.

1711, 12 septembre. — Il fut rendu une sentence entre René Carré, Julien Le Liepvre et François Gougeon, prêtres, prétendants à la cure vacante de Fresnay, par Me Urbain Lefebvre, conseiller du Roy, président bailli au siége royal de Fresnay (Nous ne pensons pas qu'à cette époque il y ait eu vacance de la cure de Fresnay).

1714. — Aveu du procureur de la fabrique de l'église

de Fresnay à la seigneurie de Jupilles (en Fyé) pour le champ du Châtelier, sis en Oisseau, pour le devoir en frarache de XVIII deniers et d'une paire d'éperons blancs.

1717. — Le procureur de la fabrique passe en compte la somme de VI livres, payée au sieur Lamarre, organiste d'Alençon, pour avoir constaté l'état des orgues de l'église de Fresnay, plus neuf livres à un organiste d'Angers, venu pour les raccommoder.

Il est probable que ce fut leur mauvais état qui les fit supprimer, on ne sait à quelle époque.

1719, 22 août. — Baptême d'Henriette-Marguerite, fille d'Henry Leverard, écuyer, sieur de la Mauguinière, garde du corps du Roy et de dame Madeleine Forestier : parrain Pierre Cormaille, conseiller du Roy et son procureur au grenier à sel de céans ; marraine demoiselle Marguerite Hervé, épouse de Julien Leverard, conseiller du Roi, receveur des censignations au bailliage de Fresnay, et bailli de la châtellenie d'Assé-le-Boisne.

1724. — Bénédiction de la grosse cloche de Fresnay, nommée *Bonne* par messire Richard-Jacques de Fontaines, chevalier, seigneur de La Barberie, conseiller du Roi, président-bailli, juge royal civil et criminel au bailliage de Fresnay, et dame Bonne-Gabrielle de Chervy, veuve de messire Henry de Briqueville, comte de La Luzerne.

1726, 11 octobre. — Monseigneur l'Évêque fit sa visite pastorale du doyenné de Fresnay, au château de Saint-Aubin-de-Locquenay, dans la chapelle duquel lieu il administra le sacrement de Confirmation. Les statuts de la vénérable confrérie du Saint-Sacrement érigée en l'église de Fresnay, lui ayant été présentés, il en confirma l'approbation.

Rente à l'école de Fresnay.

1728. — Me Jacques Cabour, prêtre habitué en l'église de Fresnay, lègue par testament à l'école dudit lieu la somme de 52 livres 2 sols de rente annuelle et foncière

sur les héritages de Charles Lamboust et de Louise Prémartin, sa femme, sur leur maison sise devant la halle de Fresnay, et sur le lieu et bordage du Vallier ou Raillier, à la charge de faire dire chaque jour de fête chômable la première messe dans l'église de Fresnay par le principal de l'école, qui est toujours un prêtre. Le Chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans avait le droit de Confirmation du régent du collége de Fresnay, que nommaient les habitants.

1737. — Messire Richard-Jacques de Fontaines, président-bailli au Siége royal de Fresnay, sur la réquisition de vénérable et discret Me Pavé, curé de Notre-Dame de Fresnay, de François Semelet, avocat à ce Siége, de Michel Cormaille et Jacques Bordeaux, disant que les places de bancs de l'église ne sont pas payées à la fabrique, ordonne que le sieur Mouton, premier huissier audiencier fasse payer les bancs.

1735, 18 août. — Mariage de Christophe-Joseph de Jupilles, seigneur de Brignols, fils de défunt Léonard de Jupilles, chevalier, et de dame Marie de Montesson, avec demoiselle Marie Guimond, fille de Me Jean Guimond, conseiller du Roi, lieutenant général au Bas-Vendômois, à Montoire, et de dame Florence du Breil, demeurant à Fresnay, en présence de dame Marie-Françoise de Jupilles de Ronnay, de dame Bonne-Angélique de Vaulx de Jupilles, sœur et belle-sœur de l'époux, et de messire Guillaume de Ronnay, son neveu, et de Thomas de Montesson, ses cousins et cousines

1739. — Jean-Marin Bigot, né à Fresnay, le 27 juin 1739, fils de Marin Bigot et de Thérèse Lhermite-Marchand, fut prêtre et curé de Coudrecieux, fit le serment en 1791, et se retira à St-Aubin-de-Locquenay. Il se rétracta en 1795 entre les mains de Me Boutrot, curé de Saint-Germain-de-la-Coudre ; il fut nommé curé de Ballon par Mgr de Pidoll.

Collége.

1743. — Maître Jean Cordier, prêtre principal du collége de Fresnay. Le titulaire des petites écoles devait acquitter la première messe fêtes et dimanches, ou donner à celui qui la célébrait la somme de....

1745. — Mort de M^me^ la comtesse de la Luzerne, âgée de 83 ans, elle est inhumée dans l'église de Fresnay, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié.

1752. — L'orage tombe sur le clocher de l'église de Fresnay ; heureusement il ne causa pas d'incendie, mais il le découvrit en partie. Le fluide suivit la barre de fer qui soutenait le christ pendu à la voûte devant le chœur ; il la brisa, ainsi qu'une poutre transversale, ruina le tableau du grand autel représentant le Rosaire, et détériora l'intérieur de l'église. Il y avait alors une balustrade de dix pieds de hauteur qui séparait le chœur de la nef, dans laquelle s'ouvrait une porte cintrée, tout cela fut détruit et non rétabli.

C'est probablement de cette époque que dataient nos vieilles stalles.

L'estimation du dommage fait par Lelièvre et Vaillant, entrepreneur d'Alençon, se monta à 3,729 livres. Maître Guischon était alors prieur de cette ville, et Maître Pavé, curé de Fresnay.

La croix de fer du clocher, qui existait avant l'incendie de 1858, datait de cette époque. Demande par le procureur du Roi, à M. le bailli de Fresnay, afin que Maître Guischon, prieur et gros décimateur de cette ville, fasse les réparations du clocher et de l'église, pour la part qui lui écherra. Maître André Fossié devint cette année curé de Fresnay ; il était fermier du prieuré.

1759, 30 juillet. — Baptême de Michel-Charles, fils de Michel-Pierre-Thomas Cormaille, sieur de la Rivière marchand teinturier, et de Jeanne Louise-Julienne de Vullebray.

1760, 24 février. — Baptême d'Alexandre-Léonard, fils légitime d'Étienne-Bon-François-Alexandre de Jupilles, chevalier, seigneur de Jupilles et de dame Bonne-Josèphe-Léonore-Thérèse de Jupilles : parrain Louis Mahan (pauvre) ; marraine Marie Besnier (pauvre.)

1762. — A été inhumé dans l'église de cette ville, au devant de la chapelle de la Vierge, messire Richard-Jacques de Fontaines, chevalier, seigneur de la Barberie, des Champagnes, etc., président-bailli au Siége civil et criminel de Fresnay, lieutenant-général de police. Étaient présents maître Timon, curé de Sougé, Louis Durand, curé d'Assé, Lamoureux, curé de Moitron, Louis Hyron, curé de Douillet, Jacques Tesson, curé de Saint-Victeur, dame Marguerite-Renée le Silleur de Montesson, dame de Sougé, Douillet, Saint-Aubin-du-Cormier et autres lieux, messire marquis d'Alleaume, seigneur de la Coursure. M. le bailli était âgé de 77 ans.

1764. — Marie-Catherine de Fontaines a été inhumée dans l'église de Fresnay, en face de la petite cloche à côté de l'épître

1767, 5 février. — Mariage de François-Augustin Carrey de Bellemare, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de la Couronne, âgé de 45 ans, fils de Pierre-François Carrey de Bellemare, seigneur de la Forêt, Passay, Radray, Toussans, etc, et de dame Marguerite Bondonnet de Parence, de la Couture, au Mans, avec Angélique-Renée-Françoise de Jupilles, âgée de 35 ans ; issue d'Alexandre Léonard de Jupilles, chevalier seigneur d'Oisseau, Allonnes, le champ de la Louve, etc, et de Bonne-Angélique Desvaux de Lévaré, dame de Jupilles, Oisseau-les-Vaux, Champéon, Boisbraux, Longnes, Mézières, etc ; le dit époux assisté de Pierre-Guillaume-Nicolas Carrey de Bellemare, chevalier, seigneur de la Forêt, de Guillaume-Jean, clerc tonsuré, prieur de St-Nicolas de Passay, de Jean-Antoine, chevalier de Saint-Louis, ses frères, etc.

1775. — On chante le *Te Deum*, on tire le canon, on allume des feux de joie sur la place du Château, on donne

550 livres de pain aux pauvres, on illumine, à l'occasion du sacre et du couronnement de Louis XVI.

1776. — Mariage de François Hatton, sieur de La Gainière, officier de la reine, âgé de 50 ans, issu de Joseph Hatton, greffier en chef au Siége de cette ville et de dame Marie Dureau, avec Marie-Anne Delélée, âgée de 24 ans, issue de maître Gabriel-Henri Delélée, lieutenant-général civil et criminel au Siége royal de Fresnay, et de dame Madeleine-Élisabeth Leverard de la Mauguinière; le dit époux assisté de sa mère, de Georges Hatton de la Couture, notaire royal en cette ville, et de dame Mathurine Guitton son épouse, de Thomas-Julien Hatton, curé de Teillé, d'Antoine-Julien Hatton, curé de Sablé, de René Hatton sieur de l'Oisillière et de dame Marie Salmon, son épouse, de Charles Hatton, sieur du Gué, marchand, du sieur Jacques Vincent, maître tanneur, et Marguerite Hatton, son épouse, de dame Renée Hatton, veuve du sieur Étienne-Jean Levavasseur, avocat à ce siége, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs; et la dite épouse assistée de son père et sa mère, de M. Gabriel-Joseph Delélée, conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel en la sénéchaussée et Siége royal de Beaumont-le-Vicomte, et de dame Jacquine-Monique de Bercil, son épouse, de Dlle Madeleine-Henriette Delélée, sa sœur, du sieur Charles Jobbé de l'Isle bourgeois et dame Henriette Leverard de la Mauguinière, son épouse, ses oncles et tantes, de Dlle Henriette Pastourelle de Florensac, sa cousine, etc.

1779. — On chante le *Te Deum*, à la naissance d'une princesse (la duchesse d'Angoulême) dont la reine est accouchée le 19 décembre 1778.

1781, 12 février. — Mariage de François Campaux de Saint, âgé de 27 ans, marchand apothicaire, demeurant à Sillé, avec Marie-Renée Jeursant, fille du sieur René Jeursant, marchand, et de feu Marie-Madeleine Le Tessier, de cette ville.

1781, 28 avril. — Baptême de Marie-Françoise-Jeanne, issue du mariage du sieur Joachim Le Guicheux, marchand

tanneur, originaire de Loufougère et de Dlle Françoise Le Roi, originaire d'Averton : parrain Jean-Baptiste Le Guicheux, prêtre, vicaire de Beaumont, oncle paternel ; marraine Dlle Marie Boulvraie, femme du sieur Jacques Bordeaux, négociant à Fresnay.

1782, 16 avril. — Baptême de Henri-Alexandre, fils de Thomas-Alexandre Bucquet, conseiller du Roi, bailli de Fresnay, âgé de 43 ans, né à Fresnay, et de dame Marie-Anne Balavoine de la Treullière, née à Saint-Georges-de-Villaine : parrain Me Henri-Étienne Troussard, receveur des consignations au bailliage de céans ; marraine Jeanne-Françoise Balavoine de la Treullière, veuve de Me Henri-François Boudé, conseiller du Roi à Domfront.

1782. — Prise de possession de la cure de Fresnay, par Mathurin Coupel des Ponceaux, par suite de résignation en sa faveur, par maître André Fossié, curé de Fresnay.

1784, 31 mars. — Inhumation dans le Grand-Cimetière, à l'angle gauche de la chapelle Saint-Joseph, de maître Robert-André Fossié, prêtre, bachelier en théologie, ancien prieur commendataire et curé de cette paroisse, titulaire de la prestimonie de Notre-Dame-de-Pitié en l'église de Montreuil et en celle de La Joumellerie en Saint-Germain-de-la-Coudre, âgé de 65 ans. Présents : Georges Hyron curé de Douillet; René Fortin, curé de Sougé-le-Ganelon; Armand-Fidèle-Constant Thébault, curé de Saint-Georges-le-Gaultier ; Jean-Charles Thébault, curé des Mées ; Urbain-Henri Delélée, curé de Saint-Ouen ; Hilaire Gallais curé de Saint-Christophe ; Mathurin Coupel des Ponceaux prieur, curé de Fresnay; Pierre Rimbault, vicaire de Fresnay ; Pierre Geverouin, curé de St-Aubin-de-Locquenay.

1784. — Baptême de Mathurin Michel, fils d'Alexandre-Charles Mouton, notaire royal à Fresnay, né à Beaumont, et de Dlle Lesure, son épouse, née à Prez-en-Pail : parrain Jacques-Mathurin Le Marchand, avocat au Parlement, maître des grosses forges de Laune et la Bataille, demeurant à Montreuil, cousin issu de germain du côté paternel ; marraine Scolastique Mouton.

1789, 5 septembre. — Baptême de Jean-Baptiste-Victor, fils de Pierre-François Le Guicheux, conseiller du Roi et son procureur au Siége et bailliage royal de Fresnay, né à Saint-Martin-de-Loufougères, et de D^lle^ Marie Chevalier, née au Mans ; parrain Jean-Baptiste-Victor Le Guicheux, curé de Beaumont, oncle paternel ; marraine Marie-Madeleine Marreau, épouse de Jacques Le Guicheux marchand cirier à Villaine-la-Juhel, tante maternelle.

1789, 17 septembre. — Mariage de maître Jean Brillant, avocat au parlement et au Siége royal de cette ville ; né le 2 mai 1764, fils de Jean Brillant, bourgeois, et de Renée Edon, de Fresnay, avec D^lle^ Renée-Françoise-Anne Gallais, fille d'Urbain Gallais, bourgeois, demeurant à Fresnay, et de défunte Renée-Charlotte Maignée.

1790. — Compte rendu par Joseph Clopeutre, curé de Saint-Aubin-de-Locquenay, comme procureur de la confrérie du Saint Sacrement de l'autel établie dans l'église de Fresnay.

Cette confrérie a existé jusqu'à la suppression du culte catholique en France.

Doyens ruraux du doyenné de Fresnay.

1609. — Maître Pierre Le Boucher, curé de St-Ouen, doyen rural.

1601. — Maître Thomas Sevin, curé de Béton.

1634. — *id.* Pierre Dassany, curé de St-Ouen.

1648. — *id.* Guillaume Brière, curé d'Oisseau.

1661. — *id.* Louis Bérault, curé de Rouessé-en-Saosnois, doyen rural de Fresnay.

1669. — Maître Samson, de l'abbaye, curé de St-Victeur.

1679. — *id.* Sibert ou Libert, curé de St-Ouen.

1697. — *id.* Gouin, curé de St-Ouen.

1700. — *id.* Hyron, curé de St-Ouen.

1731. — *id.* Jean-Luc Tavernier, curé de St-Victeur.

1735. — *id.* Nicolas Pelard, curé de Douillet.

1773. — Maître Roully Duclos, curé de St-Germain-de-la-Coudre.

1779. — Maître Pierre Rouillé, curé de Saint-Germain-de-la-Coudre.

Curés de Fresnay.

1126-1135. — *Arnoflus, Prior de Fraterniaco.*

1400. — Maître Jehan Laignol, curé de Fresnay.

1459. — *id.* Jehan Chevalier, *id.*

14.. — *id.* René Lavarie, *id.*

1494. — *id.* Martin Gesbert, *id.*

1517. — *id.* Guillaume Mallet, *id.*

1536. — *id.* Pierre Bellemote, *id.*

1563. — *id.* Nicolas Dange ou Danse ou Donse, curé de Fresnay pendant 33 ans.

1597. — Maître Michel de Regnée, aumônier du Prince de Condé, curé de Fresnay.

1609. — Maître François Bourée, curé de Fresnay, né paroisse du Cygne, près Lassay.

1670. — Maître Pierre Bourée, curé de Fresnay.

1685. — *id.* Poyvet, curé de Fresnay.

1688. — *id.* Le Comte, curé de Fresnay.

(*Il n'y a rien de bien certain pour ces deux curés*).

1708. — Maître Henri Chapelain, curé de Fresnay.

1710. — *id.* Jacques Drouet, *id.*

1726. — *id.* Pierre Pavet, *id.*

1752. — Vénérable et discret maître Fossié, curé de Fresnay, né à St-Germain-de-la-Coudre, mort au presbytère de Fresnay, en 1784.

1782. — Maître Mathurin Coupel des Ponceaux, curé de Fresnay. Ce dernier prêta le serment et plus tard se rétracta.

Curés depuis le rétablissement du culte catholique.

1800. — Maître Coupel des Ponceaux fut nommé de nouveau curé de Fresnay,

1826. — Maître Ligot, curé de Fresnay.

1836. — *id.* Chotard, curé de Fresnay, précédemment curé de Bonnétable.

1844. — Maître Bontemps, curé de Fresnay. Il échangea sa cure avec Me Lemoine.

1847. — Maître Lemoine, curé de Fresnay.

1868, 28 juin. — Maître Chanson, curé de Fresnay, nommé vicaire-général en 1872.

1872. — Maître Deluart, curé de Fresnay.

Avant la révolution le nom des curés était généralement précédé par les mots de Vénérable et Discret.

Noms de quelques prêtres de Fresnay.

1769. — Jehan Chevalier, curé de Fresnay ; Jehan le Fournier ; Pierre de la Barre, de l'ordre de Saint-Benoît, prieur de Notre-Dame de Fresnay ; Michel Deschamps, bachelier ès-lois ; Jehan Le Breton, prêtre, maître et administrateur de l'aumônerie et Maison-Dieu de Fresnay ; Germain Blanche, chapelain de la chapelle St Jehan ; Pierre Galant, lecteur ordinaire du roi, principal du collége de Boncourt, à Paris, prieur de Notre-Dame de Fresnay ; André Milloys ; François Richardière ; Robert de la Maignée, seigneur de Saint-Denis.

Chapelles.

Prieurés, léproseries, aumôneries, hôpital.

Chapelle Saint-Jean, située sur la place de ce nom, faubourg Saint-Sauveur, estimée 105 livres, à la présentation de l'Évêque du Mans.

1489. Charte 46. — Déclaration rendue à Marguerite de Lorraine, tutrice de Charles, duc d'Alençon, comte du Perche, vicomte de Beaumont, à cause de sa baronnie de Fresnay, paie Mathurin Langelier, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Jean, près Fresnay ; 9 mai 1489.

1495. — Aveu rendu au seigneur de Fresnay par Mathurin Langelier, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Jean, cours et issues avec journées à deux hommes, de courtil à un tenant, lesquelles choses m'ont été baillées jadis par maître Jehan Lebreton, prêtre, maître de la Maison-Dieu de Fresnay.

1523. — Maître Germain Blanche, chapelain de Monseigneur Saint-Jean, à Fréné.

1763. — Jacques Fresnais, neveu, prêtre, chanoine prébendé de la cathédrale du Mans, titulaire de la chapelle Saint-Jean.

1773. — Délibération à l'hôtel de ville de Fresnay pour la démolition de la chapelle Saint-Jean, parce qu'elle nuit à la circulation des voitures, qu'elle est en mauvais état, et interdite par Mgr de Grimaldi, prince de Monaco, évêque du Mans, sur la demande présentée par maître Nepveu, chanoine de l'église du Mans, titulaire de la chapelle Saint-Jean.

Maître Roully-Duclos, curé de Saint-Germain-de-la-Coudre, doyen rural de Fresnay, est commis pour cette démolition.

Le service de la chapelle sera acquitté à l'un des autels de l'église de Fresnay. On devait une messe par semaine.

Cette chapelle était sur la place St-Jean, presque en face de l'établissement des Frères de la Doctrine chrétienne.

Chapelle Saint-Lazare ou Saint-Ladre.

On ignore où elle était située, ou si elle était desservie dans l'église de Notre-Dame de Fresnay. Nous sommes portés à croire qu'elle devait être près de l'aumônerie où était la léproserie ou ladrerie.

Chapelle Saint-Sauveur.

Voir au prieuré de ce nom.

Chapelle Saint-Léonard.

Voir au prieuré de ce nom.

Chapelle Saint-Joseph.

Cette chapelle était placée au milieu du vieux cimetière, actuellement place de ce nom. Elle est tombée de vétusté depuis environ trente-cinq à quarante ans. Elle devait trois messes par semaine, dont l'une était acquittée dans ladite chapelle.

Chapelle du Château.

Voir 1509.

Chapelle de la Madeleine.

Voir Hospice de Fresnay, page 188.

Chapelle Saint-Gilles.

Était desservie en l'église paroissiale de Fresnay ; estimée 60 livres.

1468, Charte 38. — Déclaration rendue à la baronnie de Fresnay, par Guillaume Mallet, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Gilles, fondée en l'église de Fresnay, du temporel de la dite chapelle, 5 mai 1468.

1487. — Bail à rente de la part du chapelain de Saint-Gilles, Guillaume Mallet, prêtre, à Yves, chapelain, d'une pièce de terre.

1510. — Jehan Louvet, chapelain de la chapelle Saint-Gilles.

Prieuré du Château ou de Saint-Léonard.

Le prieuré du château fut fondé par les anciens vicomtes du Maine, seigneurs de Beaumont et de Fresnay, sous le patronage de Notre-Dame et de saint Léonard. Ils le donnèrent à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers et, en premier lieu, au prieuré conventuel de Saint-Aubin-de-Locquenay qui, lui-même, dépendait de l'abbaye d'Angers. Il avait pour annexe celui de Champfleur et valait 1000 livres de revenu.

1488, Charte 43. — Déclaration faite à la baronnie de Fresnay, par frère Pierre de la Barre, prieur du prieuré de Notre-Dame de Fresnay, dépendant de l'abbaye d'An-

gers, de la maison du prieur, près de laquelle se trouve une chapelle fondée de Mgr Saint-Léonard et de tout le temporel dudit prieuré ; janvier 1488.

1489. — Aveu au seigneur de Fresnay, de Pierre de la Barre, de l'ordre de Saint-Benoît, prieur tant en chef qu'en membre du prieuré de Notre-Dame de Fresnay, dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, pour une maison en l'enclos de votre chastel, avec la cour et issue d'ycelle, près laquelle a une chapelle fondée de Mgr Saint-Léonard.

1345. — Pierre Renoult, prêtre, prieur de Fresnay.

1545. — Pierre Galant, lecteur ordinaire du Roi, principal du collége de Boncourt, à Paris, prieur de Notre-Dame de Fréné, dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers pour le temporel.

1638. — Aveu au seigneur de Fresnay par maître Guestier, prêtre, prieur commendataire du prieuré de N.-D de Fresné.

Il paraît qu'à cette époque (1638), le prieuré du château était en commende. Chacun sait qu'une abbaye ou un prieuré mis en commende était celui où le roi nommait un ecclésiastique séculier pour abbé ou prieur, jouissant, en vertu de cette faveur, du tiers du revenu sans obligation de résider ni suivre aucune règle monacale. Les deux autres tiers servaient à faire vivre les religieux, à réparer l'église et à faire des aumônes. Dans les prieurés, ils n'étaient tenus qu'à certaines aumônes et réparations, quand ils n'étaient pas conventuels.

1725. — René Blottière, prieur du prieuré de Fresnay.

1752. — Maître Guischon, prieur du prieuré de Notre-Dame de Fresnay, et gros décimateur de la paroisse.

1753. — Maître Fossié, curé de Fresnay, fermier du prieuré de Saint-Léonard de Notre-Dame de Fresnay.

1784. — Maître Coupel des Ponceaux, curé de Fresnay, fermier du dit prieuré de Saint-Léonard de Notre-Dame de Fresnay, en jouit jusqu'à la vente des biens d'église. Me Coupel portait le nom de prieur et, redevenu curé

en 1800, il conserva ce nom jusqu'à sa mort ; tous le nommaient Monsieur le prieur.

Chapelle Saint-Léonard.

La chapelle Saint-Léonard existe encore aujourd'hui sur la place du Château, et sert de grange. On y remarque encore ses portes et fenêtres, en plein-cintre. La charpente était belle et disposée pour recevoir une voûte en bois qui a sans doute existé. Cette charpente a été détruite par un incendie, il y a environ 35 ou 40 ans.

Le savant Dom Piolin, auteur de l'*Histoire de l'Église du Mans*, prétend que la chapelle Saint-Léonard était la vieille crypte qui longe la rue du Lion ; c'est une grave erreur, causée par d'infidèles renseignements. La vraie chapelle Saint-Léonard est celle que nous indiquons ici. La crypte date évidemment du XI^e^ au XII^e^ siècle. Enterrée comme elle l'est jusqu'au cintre de ses voûtes, nous ne savons comment elle aurait été destinée à être la chapelle du prieuré du château, étant d'ailleurs située en dehors même de l'enceinte, tandis que l'autre est dans l'intérieur. Le docte bénédictin ajoute que cette chapelle fut d'abord desservie par des chanoines, puis par une colonie monastique (*Voir le cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, manuscrits de la bibliothèque de la ville, folios 110-112 et le V^e^ volume de l'*Église du Mans* par Dom Piolin).

Le prieuré de Saint-Léonard ou du Château ou de Notre-Dame de Fresnay, fut donné au monastère de Saint-Aubin d'Angers, qui, en échange de l'instruction et de l'enseignement moral, reçut dons, fondations et priviléges.

Ce prieuré devint considérable ; outre la chapelle du château, il posséda bientôt l'église paroissiale de Notre-Dame de Fresnay et une autre église avec cimetière sous le patronage de Saint-Aubin, et compris dans la ville.

(Égliſe, ici, veut sans doute dire *chapelle ;* car, à aucune époque, Fresnay n'a eu plusieurs églises.)

Il ne reste aucun souvenir d'une chapelle sous le vocable de Saint-Aubin et aucune charte, à notre connaissance, n'en a parlé.

La conventualité dût s'éteindre dans ce prieuré par suite des malheurs du XVI[e] siècle, et il tomba sous la commende. (*Voir le cartulaire précité.*)

Prieuré de Saint-Sauveur.

Le prieuré de Saint-Sauveur fut fondé en... par... Il était annexé, dans l'origine, à l'office du pénitencier du monastère de La Couture du Mans.

1459. Charte 35. — Déclaration rendue à la baronnie de Fresnay par Alain Eliant, prieur du prieuré de Saint-Sauveur de Fresnay, de tout le temporel du dit prieuré et du fief en dépendant, 3 mai 1459.

1470. — Déclaration et aveu rendu à Fréné, par Pierre Duroy, pour le prieuré de Saint-Sauveur et du fief en dépendant :

1° Domaine du prieuré ; 2° un journal de terre en la plaine de Saint-Sauveur ; 3° deux planches de vigne ; 4° un journal assis en La Couture, près Champaigne ; 5° une pièce de terre de deux journaux au rocher Lambert ; 6° une pièce de terre sise en la plaine de La Saulsaie ; 7° un jardin d'une journée près la barrière de Saint-Sauveur ; 8° aultres héritaux assis en la bourgeoisie de Fresnay ; 9° un journal assis aux clos des poulies, près Fresné ; 10° deux planches de vigne assises aux clos dessus la fontaine Saint-Gilles ; 11° la moitié du fief de Villiers, commun entre le seigneur et le prieur de Fresné ; 12° la moitié du droit de prévôté, coustume et étalage qui s'y tient chacun an à la foire qui siet (sic) à Saint-Sauveur au jour de la dite fête. Lequel prieur avoue tenir en garde et en ressort et au service divin et au regard des dites choses de bourgeoisie.

1474 Charte 39. — Déclaration rendue à la baronnie de Fresnay, par Guillaume Guillin, prieur du prieuré de Saint-Sauveur, membre dépendant du moustier de Saint-Pierre-de-La-Couture, près Le Mans, de tout le temporel du dit prieuré et du fief en dépendant ; 15 juillet 1474.

1488. Charte 42. — Déclaration rendue à la baronnie de Fresnay par Mathurin Langelier, prêtre, fermier du prieuré de Saint-Sauveur près Fresnay, au nom de frère Étienne Lemaignan, prieur du dit lieu, de tout le temporel du dit lieu ; 29 janvier 1488.

1493. — Berthelot Le Courier, prieur du prieuré de Saint-Sauveur, rend aveu à la baronnie de Fresnay.

1548. — François Le Royer, prieur de Saint-Sauveur, rend aveu au seigneur de Fresnay.

1562. — Frère Guillaume Gorgiant fut pourvu du prieuré de Saint-Sauveur.

1562. — En juillet de la même année, après la fuite des huguenots du Mans, frère René Loriot, religieux profès de La Couture, prit possession du prieuré de Saint-Sauveur.

1599. — Le lundi, 11 octobre de cette année, l'Évêque du Mans, Claude d'Angennes de Rambouillet, était à Fresnay, et y célébra la messe dans l'église paroissiale.

Voici le procès-verbal qui fut dressé de la visite du prieuré de Saint-Sauveur :

Le lundi 11 octobre 1599, nous avons célébré la sainte messe dans l'église de Fresnay. Cependant que y conferrions le Sainct Sacrement de Confirmation, avons envoié maître Jehan Trouillard, chanoine du Mans, en présence de notre secrétaire, visiter le prieuré Saint-Saulveur, la chapelle Saint-Jehan, situés faubourg du dit Fresnay, et le prieuré du chasteau du dit lieu. Lesquels nous ont rapporté au dit prieuré de Saint-Saulveur, le pignon de devant estre entro'uvert et menacer ruine s'il n'y est en bref donné remède. Quant au reste est en assez bonne réparation, et orné suffisamment. Le dit prieuré doit deux messes par semaine, qui sont acquittées par Me Richardet,

prêtre de la paroisse de Saint-Ouen-de-Mimbré. Le revenu d'icelui estimé valoir cinq cents livres pour le moins. Le frère Jehan Villegontier est pourvu de cest prieuré, et en faict de service cinq cent soixante et seize livres, et s'est trouvé honorable homme Guillaume Sevin, fermier du dit prieuré, lequel a dict le service estre bien acquitté. En dépendent trois métairies, situées, l'une, appelée Le Bois-Boulay, en Coulombier, l'autre appelée Beaumanteau, en Fyé, et la tierce appelée La Moynerie, en Saint-Victeur, le dict fermier obligé tenir cestes métairies en réparation. M. H. Chardon à qui j'emprunte cette note, l'a copiée intégralement pour faire connaître l'état de nos églises et constructions religieuses après les interminables guerres de religion.

Me Jehan de Villegontier devenait moine profès dans l'abbaye de La Couture, en 1556, et avant de devenir prieur de Saint-Saulveur, avait été en possession du prieuré de Saint-Mars-sous-Ballon.

Ce prieur a recueilli les Noëls du pays du Maine sous le titre de *Recueil de vieulx et nouveaulx Noëls* recueillis par frère Jehan de Villegontier, prestre, religieux profès de l'abbaye de la Coulture, prieur de Saint-Saulveur, près Fresnay. (*Extrait* d'un travail de H. Chardon. *Voir les Noëls.*)

1611. — Décret du 5 juin 1611 qui réunit à la mense abbatiale du monastère de La Couture le prieuré de Saint-Sauveur.

1680. — A cette époque, dépendaient du prieuré de Saint-Sauveur les bordages nommés Saint-Sauveur, Blanc-Manteau, en Fyé, Moinerie, en Saint-Victeur, et Bois-Boulay, en Coulombier.

1779. — Cette année, la chapelle Saint-Sauveur, la maison qui en était proche, et quatre arpens de terre furent donnés à l'hospice de Fresnay, pour y construire un nouvel hospice. (Voir *Hospice de Fresnay*, 1779.)

1780. — Suppression du titre de prieuré de Saint-Sauveur, dépendant de l'abbaye royale de Saint-Pierre et

Saint-Paul de La Couture du Mans, anciennement uni à la mense abbatiale de la dite abbaye, à la suite de la cession faite à l'hospice de Fresnay de quatre arpens de terre et de la chapelle à laquelle était attaché le titre du dit prieuré. Les autres biens restèrent à l'abbaye de La Couture.

La maison du prieuré se voit encore actuellement à l'extrémité du faubourg Saint-Sauveur, en côté du jardin de l'hospice actuel, la chapelle Saint-Sauveur était là où est actuellement la cour de l'hospice, longtemps avant 1779, elle était tellement en ruines qu'on ne pouvait plus y acquitter deux messes qu'elle devait par semaine.

Léproseries, Aumôneries, Maladreries.

C'est à la fin du x^e^ siècle que la lèpre commença à affliger l'Occident. Ce mal nous fut apporté de l'Orient par les croisés et se perpétua pendant plusieurs siècles. C'est aussi à cette époque que l'on commença à construire les établissements connus sous le nom de Léproseries, Ladreries, Maladreries, Aumôneries, etc., pour y séquestrer les malheureux atteints de cette affreuse maladie, contre laquelle la médecine était alors impuissante. Les lépreux étaient donc enfermés dans ces maisons de refuge. Quand ils en sortaient, ce qui arrivait peu, ils étaient un objet d'horreur pour la population ; ils avaient un costume particulier et étaient forcés d'agiter une sonnette afin qu'on pût éviter leur présence.

1137-1180. — Louis Le Jeune ramena avec lui de la Palestine plusieurs frères de Saint-Lazare et leur donna l'administration des maladreries qui déjà existaient en France pour recevoir les lépreux.

A chaque pas, sur notre territoire, on trouve d'anciens vestiges de ces établissements, des bénéfices de l'ordre des Templiers, de Saint-Jean de Jérusalem et de Saint-Lazare ou Saint-Ladre, sous le nom de Templeries, Chevaleries, Aumôneries.

1180. — Les premières léproseries bien organisées furent établies par Philippe-Auguste, en 1180. Presque chaque paroisse était pourvue de ces établissements charitables.

Fresnay avait sa léproserie ou aumônerie, située au pré de l'Aumônerie, actuellement sur la route conduisant à La Hutte, au dessous de la maison de M. Guy.

Comme il y avait aussi à Fresnay une chapelle Saint-Lazare ou Saint-Ladre, il est probable qu'elle était située à proximité de l'Aumônerie. Il n'y a plus aucun reste de cette chapelle.

1223. — Il y avait à cette époque, des lépreux à Fresnay. (*Voir l'Histoire Ecclésiastique*, année 1223.)

La lèpre, ce mal affreux, faisait encore des progrès vers le milieu du XV^e^ siècle, où nous voyons grand nombre de maisons de refuge pour ces malheureux. Elle disparut vers 1600, soit par plus de propreté, soit par l'usage plus vulgarisé du linge ou par toute autre cause. Alors les si nombreuses fondations de léproseries dans le Maine furent possédées à titre de bénéfices, ou réunis soit à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, vulgairement à Saint-Ladre, soit aux Hôtels ou Maisons-Dieu, aux hospices, hôpitaux ou autres établissements de charité.

Ces réunions viennent encore à l'appui de notre opinion qui place la léproserie de Fresnay au pré de l'Aumônerie ; car ce pré est devenu, par ces réunions, propriété de l'hospice de la ville. Depuis l'établissement de l'aumônerie, les habitants de la ville de Fresnay, s'en sont toujours servis pour la séquestration des lépreux, pour le soulagement des pauvres et autres passants demandant l'hospitalité par charité.

1509. — Aveu et déclaration de Jehan Lebreton, prêtre, maître et administrateur de l'aumônerie et Maison-Dieu de Fresnay.

1556. — Sentence rendue cette année, par les commissaires députés par Sa Majesté, pour la réformation des hôpitaux et aumôneries de France, au profit de messire de

Bellemote, nommé par les habitants titulaire et administrateur de la dite aumônerie, renvoyé comme ci-devant en possession des revenus, aux charges de pourvoir au soulagement et à la subsistance des pauvres de la dite ville de Fresnay.

1563. — Messire de Bellemote, étant mort, maître Gilles Régnault, prêtre. est pourvu de la dite aumônerie par le général des habitants et par Messire Nicolas Dangu, évêque de Mende en qualité de gouverneur et de lieutenant-général de tous les établissements et seigneuries du Royaume, aux charges d'avoir soin des pauvres du dit Fresnay.

1624. Aveu de Robert Plard, prêtre, administrateur de l'aumônerie de Fresnay.

1626. – Sentence rendue, cette année, par Nicolas Longueil, commissaire député par sa Majesté, pour la réformation des hôpitaux et aumôneries de France, portant que les revenus de la dite aumônerie seront régis et gouvernés en faveur des pauvres, par deux bourgeois élus par le corps des habitants de la dite ville de Fresnay aux charges d'en rendre compte en temps et lieux.

Noms de quelques administrateurs titulaires de la Maladrerie de Fresnay, nommés par les habitants et confirmés par les seigneurs du lieu.

1350. Maître Robert de la Guerche, pourvu par le vicomte de Beaumont.

1427. Maître Gilles Fontenelles, pourvu par le vicomte de Beaumont.

1436. Maître Jehan de Préonde, pourvu par la duchesse d'Alençon, vicomtesse de Beaumont.

1503. Maître Mathurin Chauvin, pourvu par la duchesse d'Alençon, vicomtesse de Beaumont.

1509. Maître Jehan Lebreton, prêtre, administrateur de l'aumônerie et Maison-Dieu de Fresnay.

1518. Maître Jehan Rousseau, prêtre, administrateur de l'aumônerie et Maison Dieu de Fresnay.

1530. Maître Thébault Chauvin, pourvu par le vicomte de Beaumont, baron de Fresnay.

1572. Maître Vincent Chauvin, pourvu par Henri IV, roi de Navarre.

1592. Maître Ambroise Mareau, pourvu par messire de Hertré, baron de Fresnay.

1550. Maître Pierre Bellemote, pourvu par le roi.

1603. Maître Gilles Régnault, prêtre, pourvu par l'évêque de Mende.

1612 Maître Birouard, pourvu par messire de Blérancourt, marquis de Gesvre, baron de Fresnay.

1614. — Maître Adrien Chevalier, pourvu par le même.

Maître Richard, estropié, pourvu par le roi et le grand aumônier.

Maître Rabinant, ancien garde-du-corps, pourvu par le roi, sur lequel MM. les chevaliers de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St-Lazare l'ont emporté par arrêt de la Chambre Royale.

1613. — Maître Louis Poulet, prêtre, pourvu par le même évêque de Mende.

1616. — Maître Denis Ferrand.

1618. — Jehan Bonvoust de la Miotière, administrateur de l'aumônerie.

1622. — Maître Robert Pelard, pourvu par l'évêque de Mende.

1626. — Maître Michel Sevin, sieur de la Rivière.

1640. — Maître Marc Ménard,

1658. — Maître Mathurin Tellier, prêtre.

1670. — Maître Jean Leboucher.

1695. — Biens appartenant à l'aumônerie lors de sa réunion à l'hospice de Fresnay, en 1696.

Le lieu de la Madeleine, loué, en 1717, 90 livres, en 1854, 600 francs, vendu en 1859 23,400 fr.

Pré de la Quentinière en Assé loué 4 livres 15 sols.

Une rente sur le pré de la Coursure, de 8 livres.

Autrefois, dépendait de l'aumônerie une dîmerie, affermée ordinairement au curé de Montreuil. — 30 livres.

Le pré de l'Aumônerie affermé 41 livres.

Les bâtiments de l'ancien hôpital, dans la rue de ce nom, dépendaient de l'aumônerie.

1695. — En cette année, MM. les chevaliers de St-Lazare et du Mont-Carmel ont décidément donné à l'hospice de Fresnay la maison manable et le droit de pêche à la rivière de Sarthe, depuis le moulin à tan (du Bourgneuf) jusqu'au moulin de la Coursure, et l'aumônerie ou maladrerie, aux conditions de faire acquitter deux messes par semaine et quatre par an, deux le jour Saint-Lazare, deux le jour de Notre-Dame du Mont-Carmel. Par la réunion de la Madeleine à l'hospice, il est tenu de faire acquitter une messe par semaine et une par mois; d'acquitter tous les droits seigneuriaux et autres et x livres tournois de rente perpétuelle.

1696. — Lettres patentes du Roi, en date du mois d'août 1696, scellées d'un large cachet et d'un plus petit en cire verte avec figures en pied (objet très-curieux conservé aux archives de l'hospice), par lesquelles il renvoie l'hôpital de Fresnay en possession des biens et revenus dépendant de la maladrerie et aumônerie de la dite ville, lesquels ont été réunis au dit hôpital par les édits et déclarations du Roi, de mars, avril et août 1693, pour les revenus être employés à la nourriture et entretien des pauvres malades de l'hôpital.

Ainsi disparut l'aumônerie.

Hôpital ou Hospice de Fresnay.

L'hospice de Fresnay, bien plus récemment établi que l'aumônerie dudit lieu, était originairement une confrérie de charité organisée par l'Évêque diocésain, et administrée par trois filles de la ville, choisies par les habitants, sous la direction d'un prêtre. Elles n'avaient aucun revenu; elles faisaient seulement des quêtes dont elles secouraient les pauvres. Les bons effets qu'on obtint de cette confrérie, firent naître l'idée de lui donner une forme et une

constitution plus stable et, le 13 mars 1676, la Chambre royale homologua la cession des bâtiments du dit hôpital consentie en faveur de ladite confrérie, le 10 juillet 1674, par l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem Dès 1692, on ne se servit plus des filles de la ville ; mais on fit un traité avec les prêtres de Saint-Lazare, pour avoir deux sœurs qui instruiraient les jeunes filles.

1695 et 1696, — *Voir* ces deux dates à l'article *Aumônerie*, pour les messes à acquitter et pour la réunion des biens de la maladrerie à l'hôpital de Fresnay.

1696. — Cette année, un ordre du roi Louis XIV ayant prescrit la réunion des biens de l'hospice de Fresnay à ceux de l'hôpital général du Mans, les habitants se révoltèrent et l'ordre ancien fut maintenu.

Alors les biens de l'hôpital se composaient ainsi :

1° Maison de l'hôpital de charité avec cours et jardins;

2° Plusieurs pièces détachées du pré de l'Aumônerie qui dépendait précédemment de la Maladrerie ;

3° Bordage de la Madeleine, bien de l'Aumônerie avant sa réunion à l'hospice ;

4° Le bordage de la Couétrie ;

5° Un arpent de terre labourable;

6° Une hommée de pré;

7° 240 livres 18 sols de rente;

8° Et . . . . . .

Les biens fonds produisant 770 livres de rentes, les rentes 865 livres. Total : 1,635 livres.

Les administrateurs étaient alors le bailli, le procureur du roi, le curé, membres nés, et trois des principaux habitants.

1696. — Don de 200 livres de rente à l'hôpital de Fresnay, par Marguerite Sevin, veuve de messire de Montesson, seigneur de Saint-Aubin-du-Désert, décimateur de cette ville. Marguerite Sevin habitait Fresnay.

1700 — Vente pour 725 livres, par Louis Semelet, conseiller du roi, maire perpétuel de Fresnay, et de Jeanne

Dejos, son épouse, à l'hospice de Fresnay, d'une maison et de deux cours, sises rue aux Gelines, (rue de l'Hôpital) joignant le jardin de l'hôpital et les murs de la ville.

1702. — On obtient pour l'hôpital une troisième sœur Bénédiction de l'autel de l'hôpital.

1707. — Vente à rente perpétuelle par acte passé le 14 novembre 1707, devant Me Pavet, notaire à Fresnay, consentie par messire Philibert-Emmanuel Richer, écuyer seigneur de Monthéard, conseiller du roi, président au siége présidial du Mans, y demeurant, et par sa femme Marie Le Camus, à l'hôpital de charité des pauvres malades de Fresnay, le lieu et métairie de la Lamberderie, situé paroisses de Saint-Ouen-de-Mimbré, Assé-le-Boisne, et Saint-Aubin-de-Locquenay, appartenant à ladite dame Marie Le Camus ; sous la condition par l'hôpital d'obéir aux seigneurs des fiefs dont elle dépend, de payer le cens, rente etc. et, en outre, de payer auxdits seigneur et dame de Monthéard 105 livres de rente annuelle.

L'hôpital abolit cette rente en remboursant le capital.

1737 — Plainte portée au procureur du roi par maître Hatton contre différents individus qui, s'étant imaginés qu'il y avait un trésor caché dans la chapelle de la Madeleine dépendant de l'hôpital, en ont forcé la porte, l'ont dépavée et profondément fouillée. Le procureur du Roi faisant droit à cette plainte, promet d'en faire informer devant lui, même d'obtenir faire publier et fulminer monitoire ès-paroisses de Fresnay et Saint-Aubin-de-Locquenay.

Chapelle de la Madeleine.

Cette chapelle était très-petite et située près de la métairie de la Madeleine, dans un champ qui porte le nom de Champ de la Chapelle. Nous l'avons toujours vue en mauvais état ; enfin, vers 1835, elle fut tout à fait détruite.

En 1856 ou 1858, en réparant le chemin en face de la

chapelle, on trouva plusieurs cadavres côte à côte, dont les ossements n'avaient pas été remués ; leur taille indiquait des hommes. Étaient-ce les restes de soldats tués dans les guerres du XV^e^ siècle.

1517. — Mathurin Chauvin, prêtre, titulaire de la chapelle de la Madeleine.

1559. — Thébault Chauvin, prêtre, titulaire de M. Saint-Ladre et de la Madeleine.

1619 — Jean Lambert, prêtre, chapelain de la Madeleine, demeurant au Mans.

1737. — Le procureur de la fabrique rend foi et hommage à M^me^ la comtesse de la Luzerne, pour une partie de la Lamberderie dépendant du fief du Petit et Grand Champagne qui lui appartient.

1746. — Certificat des autorités compétentes et autres notabilités notables de Fresnay, constatant que le receveur de l'hôpital est employé pour donner la viande, le bouillon et le pain aux pauvres habitants de la ville depuis au moins dix ans.

1779. — Brevet du roi :

Aujourd'hui, 19 février 1779, le roi étant à Versailles, sur ce qui a été représenté à Sa Majesté, que l'hôpital de la ville de Fresnay-le-Vicomte est resserré et qu'il est situé dans un quartier qui ne permet pas de lui donner les issues et les commodités nécessaires ; qu'il serait à propos d'en construire un autre hors la ville; dans un endroit plus spacieux et plus sain, et bâtir un hôpital dans un terrain d'environ quatre arpents, qui fait partie de la dotation du prieuré de Saint-Sauveur, lequel est uni à la mense abbatiale de l'abbaye de la Couture du Mans, sur lequel terrain est une maison qui sert à son exploitation et une chapelle en ruines à laquelle est attaché le titre dudit prieuré ; que le sieur de Foucquet, ancien évêque d'Embrun et abbé commendataire de l'abbaye de la Couture du Mans, consent à abandonner le terrain pour y construire l'hôpital ; que plusieurs particuliers se proposent de donner des secours pour aider à la dépense que

coûtera cette construction, au moyen de quoi la ville aura le double avantage de procurer plus de soulagement aux pauvres et de pourvoir à l'éducation des enfants ; à quoi ayant égard, Sa Majesté a autorisé et autorise le seigneur Évêque du Mans à procéder, suivant les formes usitées et pour les conditions qu'il estimera convenables, à l'extinction du titre dudit prieuré de Saint-Sauveur et à l'union de l'hôpital de la ville de Fresnay-le-Vicomte, de la chapelle, de la maison et des quatre arpents de terre situés près ladite ville, lesquels dépendent dudit prieuré, voulant Sa Majesté que les autres biens dépendant dudit prieuré, continuent à demeurer unis à la mense abbatiale de l'abbaye de la Couture ; se réserve au surplus Sa Majesté de donner, s'il y a lieu, pour la confirmation de ladite extinction et union, telles lettres qu'il jugera nécessaires et, pour le témoignage de sa volonté, m'a Sa Majesté commandé d'expédier le présent brevet qu'elle a signé de sa main et fait enregistrer par moi, conseiller secrétaire d'Etat de ses commandements et finances. *Signé* Louis, *et plus bas* Amelot.

1782. — La chapelle et le domaine de Saint-Sauveur furent cédés définitivement à l'hospice de Fresnay, par lettres patentes enregistrées au Parlement, le 4 février 1782, à condition de dire la messe à la chapelle qui doit être rebâtie à Saint-Sauveur, et pour la translation de l'hôpital audit lieu de Saint-Sauveur. L'ancien hôpital était destiné à servir de collége.

Malgré cette réunion et donation de la chapelle, maison et des quatre arpents de terre, l'hôpital ne fut pas construit. (Le nouveau occupe cet emplacement). A cette époque, étaient administrateurs de l'hôpital : MM. Henry Troussard, receveur des consignations au Siége de Fresnay, Charles Jobbé de Lisle, bourgeois, Ambroise Rousseau, bourgeois, René Jeursant, marchand, procureur et receveur de l'hôpital, et Robert-André Fossié, prêtre, bachelier en théologie, prieur commendataire, curé de la ville et paroisse de Fresnay.

1782. — État des biens et revenus de l'hôpital de charité de la ville et paroisse de Notre-Dame de Fresnay :

1° Maison, cour et jardin, devant servir un jour de collége	140 livres.	
2° La métairie de la Lamberderie . . .	495	
3° La métairie de la Madeleine	200	
4° Le lieu de la Couéterie.	45	
5° Un arpent de terre labourable . . .	18	
6° Une hommée de pré	29	
7° Rentes foncières en onze parties. . .	246	8
8° Rentes constituées en 26 parties. . .	619	11
TOTAL . . .	1792 liv.	19

Charges de la Chapelle.

1° Pour la desserte de la chapelle dudit hôpital	37 liv. 4	169 livres 4.
2° Pour cens et rentes . . .	24	
3° Pour la vêture des trois sœurs de l'hôpital.	108	

L'hôpital est, en outre, chargé de la nourriture des trois sœurs de la congrégation de Saint-Lazare.

1786. — Déclaration des biens dépendant de l'Hôtel-Dieu de Fresnay, par René Jeursant, procureur, receveur du dit Hôtel-Dieu.

1° La maison de l'Hôtel-Dieu, composée par bas d'une cuisine, réfectoire, apothicairerie, décharge, écoles, cellier, bûcher, etc. ; un jardin sur les fossés de ville. Par haut, deux salles de malades, en lesquelles on trouve une chapelle pour célébrer la messe, chambre des Sœurs, cabinets, une salle d'assemblée, deux petits parterres, greniers ;

2° Le pré de l'Aumônerie, de 4 hommées, estimé de rente 80 livres ;

3° M^me^ Percheron doit une rente de 18 livres ;

4° Les enfants Mouton doivent une rente de 30 livres ;

5° M^me^ Le Febvre des Vaux, une rente de 3 livres 16 sols ;

6° La métairie de Beauregard doit une rente de 1 livre 2 sols ;

7° La veuve Léturmi, une rente de 15 sols ;

8° La veuve Quinet, une rente de 10 livres ;

9° François Claies, une rente de 15 livres ;

10° Les demoiselles Le Febvre, une rente de 16 livres ;

11° Le nommé Plard, 10 livres ;

12° Les enfants Lhermite, 30 livres ;

13° M. Moreau du Boulay et Hatton La Gaînière, sur les biens du Valoutin, en Saint-Aubin, 15 livres ;

14° Me Garreau-Chérencé, 20 livres ;

15° MM. du Clergé, 96 livres ;

16° Le trésor royal, 37 livres 17 sols ;

17° Le domaine de la maison et chapelle Saint-Sauveur ;

18° Le champ du Puits, 5/4 de jour ;

19° Le champ de Devant, 5/4 de jour ;

20° La vigne Poupin, 1 jour ;

21° Total du domaine Saint-Sauveur, affermé 150 livres ;

22° La métairie de La Magdeleine, estimée 103 livres ;

Cette métairie a été vendue en 1859 23,400 fr., elle était louée 600 fr.

Charges de l'Hôtel-Dieu.

1° Une messe par semaine pour la chapelle Saint-Sauveur, pour rétribution 30 livres ;

2° Une messe par semaine et une par mois, à cause de la chapelle de La Magdeleine, 37 livres 4 sols ;

3° Une rente due par l'hôpital au curé de Fresnay, 1 livre 5 sols ;

4° Pour l'entretien des trois Sœurs, 108 livres ;

5° L'hôpital a 4 lits ordinairement remplis ;

6° L'hôpital fournit aux malades en villes, médicaments, bouillon, viande et pain ;

7° Plusieurs malades ou infirmes, sont aidés du pain de l'hôpital, ce qui absorbe les fonds au point qu'il n'est pas possible de faire des réserves et que l'hôpital se trouve en arrière, vu la quantité des nécessiteux.

Je, soussigné procureur, receveur de l'Hôtel-Dieu de Fresnay-le-Vicomte, province du Maine, certifie la déclaration cy-dessus véritable ; en foi de quoi j'ai signé le présent pour servir et valoir.

A Fresnay, le 19 février 1786,

Signé : Jeursant, procureur, receveur de l'hôpital.

Revenus de l'Hospice.

En 1789.....	2,700	livres.
1804.....	2,517	—
1833.....	4,347	—
1860.....		

1788. — Le 13 août 1788, Me Provôt, notaire à Teillé, délivre la grosse du testament et codicille de maître Thomas-Julien Hatton du Valoutin, curé de Teillé, en date du 16 juillet 1782 et 1786, déposé en son étude, par lequel il donne à l'hospice de Fresnay 20,000 livres, pour augmenter de six lits les quatre qui y sont déjà ; plus 6,000 livres pour contribuer à la construction de celui qui devait être bâti sur le terrain de Saint-Sauveur et en outre lui fait don de sa bibliothèque.

Le curé de Teillé mourut le 23 février 1788.

Pendant la Révolution de 1793, les biens de l'hôpital ne furent pas vendus.

Presbytère.

Rien ne fait présumer que le presbytère ait été ailleurs que là où nous le voyons de nos jours, Grande-Rue et rue de l'Hôpital. Bien qu'il ait été agrandi vers 1829, il est encore bien insuffisant, tant pour le logement que pour les dehors. De tous ceux du canton c'est assurément le plus vilain, le plus mesquin et le plus incommode. Il serait fort à désirer qu'il fût reconstruit et agrandi, ou mieux qu'on en achetât un autre plus convenable. (L'acquisition d'un nouveau presbytère a été faite depuis dans d'excellentes conditions.)

Cimetière.

Jadis il y avait deux cimetières à Fresnay. L'un nommé le Petit-Cimetière, entourait l'église ; il était destiné à la sépulture des enfants, et était entouré de murailles à hauteur d'appui ; il a disparu depuis 45 ou 50 ans.

Le second, nommé Cimetière Saint-Joseph, était là où est actuellement la place du Cimetière, au milieu était la chapelle Saint-Joseph. (*Voir cet article*).

Sous l'administration du docteur Hatton, il fut décidé d'en créer un nouveau pour supprimer l'ancien, trop rapproché de l'intérieur et insuffisant pour les besoins de la population. L'administration acheta donc un terrain, en 1846, sur le chemin de Saint-Ouen, au delà de l'ancien prieuré de Saint-Sauveur, et le fit entourer de murailles. Son étendue est telle qu'elle permet aux familles d'acheter des concessions perpétuelles. En 1848, il fut achevé et bénit ; dès lors l'ancien ne servit plus aux inhumations.

Cloches.

Avant 1790, l'église de Fresnay possédait trois cloches. En 1792, on en demanda une à la fabrique, qui, pour conserver les deux autres, consentit à cette demande. 93 arriva, époque néfaste où tout culte religieux fut aboli, les églises furent pillées et souvent renversées. Dans cet effroyable cataclysme où sombrèrent un instant la religion et la société, les deux autres cloches furent enlevées et servirent à faire des canons ou de la monnaie de billon.

Une seule cloche servit au culte jusqu'à la Restauration ; alors une seconde fut ajoutée. En 185. la grosse fut cassée et force fut de la refondre. M. Bollée, habile fondeur du Mans, fut chargé de cette opération. Les parrains et marraines furent M. Gasselin, maire de Fresnay, et M^me^ Le Guicheux-Rolland.

En cette circonstance, les cloches furent descendues d'un étage.

Petite-Eglise.

Sous le nom de Petite-Église, on connaît dans le Maine, une secte religieuse qui a pris naissance vers 1803 ou 1804, à l'occasion du Concordat.

Quelques prêtres trop rigoristes ne voulurent pas accéder au Concordat signé entre Pie VII et Napoléon Ier. Ils nièrent au pape le pouvoir de transiger avec l'empereur et se séparèrent du Saint-Siége.

Ces prêtres furent assez nombreux. Parmi eux on remarquait,

MM. Gasselin, ancien curé de...

Meriel Bucy, ancien curé de...

Quelques personnes peu instruites et fanatiques les suivirent dans leurs erreurs; ainsi se constitua la Petite-Église. Tous ces gens sont d'un entêtement ridicule; bonnes gens au fond et d'une probité proverbiale. Dans notre pays, le lieu le plus fréquenté par les prêtres dissidents était la métairie du Grand-Bois-Fade, en Moitron, habitée alors par un nommé Besnier, sectateur d'un entêtement absurde. Toutes les fois que leurs prêtres s'y rendaient, on y célébrait l'office divin, où tous les adeptes des environs se rendaient assidûment. Il s'y passait alors quelquefois des cérémonies ridicules, entre autres des enterrements de gens vivants. Voici, du reste, comment cela se passait: Si un sectateur âgé ou mal portant craignait, vu les difficultés de se procurer un prêtre à sa dernière heure, d'être inhumé sans le secours de la religion, il faisait, de son vivant, procéder aux cérémonies d'usage en pareil cas, et plus tard, sa mort arrivant, il était enterré simplement par les siens...

Peu à peu le nombre de ces prêtres est venu à diminuer, par l'impossibilité où ils étaient de se recruter, n'ayant pas d'évêques parmi eux. Aujourd'hui, ils sont tous dis-

parus. Le nombre des sectateurs a également beaucoup diminué ; cependant on en compte encore quelques-uns à Fresnay et dans les environs.

Il paraît que cette secte qui, dans le Maine, porte le nom de Petite-Église, se trouve aussi du côté de Lyon sous un autre nom. A Saint-Étienne, on enterrait, en septembre 1868, un Béguin sans prêtre ni aucune cérémonie religieuse.

Or les Béguins sont des catholiques séparés de l'Église Romaine à l'occasion du Concordat, parce qu'ils ne voulurent pas reconnaître ce qu'avait fait le Pape.

NOTICES HISTORIQUES

SUR LES DERNIERS CURÉS DE FRESNAY

M. Coupel des Ponceaux.

En 1782. — M. Coupel des Ponceaux, né à Lassay, était vicaire de Fresnay, M. Fossié, curé avant lui, résigna sa cure en sa faveur et mourut au presbytère, en 1785.

Malheureusement M. Coupel fut faible dans la Révolution et prêta serment à la constitution civile du clergé ; plus tard il se rétracta. Pendant la Révolution, il fut nommé officier municipal et continua à faire des baptêmes et mariages jusqu'au jour où ce droit fut retiré aux *cy devant prêtres*. En 1800, il fut rétabli curé de Fresnay, et y resta jusqu'à sa mort arrivée en 1826

Comme curé de Fresnay et possesseur du prieuré de Saint-Léonard-du-Château, on l'appelait ordinairement Monsieur le Prieur, nom qu'il porta jusqu'à sa mort. M. Coupel appartenait à une bonne famille bourgeoise de Lassay; c'était un excellent homme, un peu faible, mais d'un commerce agréable, d'une grande gaieté et spirituel dans ses réparties. En voici un exemple : un jour, voyant à l'église une dame qui priait Dieu en remuant

démesurément les lèvres, il lui dit en passant : ma foi, ma foi, madame, on dirait que vous priez Dieu à la toise.

Il mourut en 1826. Il était très-aimé dans le pays.

M. Ligot.

M. Ligot, né à Sargé près le Mans, d'une famille de petits cultivateurs, devint curé de Fresnay en 1826. Il était alors à peine âgé de 30 ans, et secrétaire particulier de Mgr l'évêque du Mans. M. Ligot était spirituel, agréable à rencontrer, excellent prêtre. Il mourut subitement en 1836, d'une congestion pulmonaire et fut universellement regretté.

M. Chotard.

M. Chotard lui succéda en 1836; il était auparavant curé de Bonnétable, à la suite de désagréments qu'il eut avec l'administration de cette ville, il fut nommé à Fresnay. C'était un bon prêtre, d'un esprit très-médiocre. Sa mort, arrivée en 1844, ne causa aucun regret.

M. Bontemps.

M. Bontemps, curé de Saint-Jean dans la Mayenne, remplaça M. Chotard en 1844. C'était un prêtre très-spirituel, d'une piété angélique. Il prêchait d'abondance et de manière à toucher le cœur. Malheureusement il eut des difficultés avec son conseil de fabrique pour cause de dépenses exagérées pour le culte, ne connaissant pas le prix de l'argent pour lui-même, il prodiguait celui de l'église. Ennuyé de l'opposition raisonnable de son conseil, il permuta avec M. Lemoine, alors curé de Cossé-le-Vivien dans la Mayenne.

Il fut très-regretté et quitta Fresnay en 1847.

M. Lemoine.

Ce dernier, ayant permuté avec M. Bontemps, devint curé de Fresnay, en 1847. Il assista forcément à une réunion de la garde nationale en 1848, afin de planter l'arbre de la *Liberté*. Fort peu à son aise en pareille réunion, il s'en tira en homme d'esprit ; il fit une allocution à l'assemblée, qui est le meilleur sermon qu'il ait prononcé; il parla de la Liberté en homme qui la comprend, des devoirs du citoyen envers l'État et ses semblables, flétrit toute opinion exagérée et traça à chacun une ligne de conduite qui, si elle eût été suivie, eût évité bien des malheurs.

C'est sous lui que l'église de Fresnay fut agrandie ; il y consacra sa vie entière. Enfin, après bien des traverses qui abrégèrent ses jours, il eut le bonheur d'arriver à ses fins. En mourant il put chanter le *Nunc dimittis*. Une apoplexie nous l'enleva, en 1868, regretté de tout le monde.

M. Lemoine n'était pas homme du monde ; son esprit était peu brillant, mais son savoir solide et étendu.

M. Chanson.

La même année (1868), M. Chanson, natif de Sablé, lui succéda, précédemment il avait été longtemps principal du collége de Mamers, sa santé le força de quitter l'enseignement. Il avait su dans cette position difficile, s'attirer l'approbation de tous ; aussi le vit-on se retirer avec peine.

A Fresnay on ne fut pas longtemps pour apprécier son mérite.

Il fut aimé de tout le monde. Il trouva l'église agrandie, mais non décorée intérieurement ; il entreprit avec ardeur cette tâche si difficile. La fabrique criblée de dettes, contractées pour l'édification du transept, ne pouvait lui venir en aide. Cette difficile position ne l'effraya pas ; il fit tant auprès de ses amis, et ils étaient nombreux,

qu'il arriva à faire peindre et décorer par M. Renouard, un véritable artiste, les coupoles du chœur et du transept, comme nous les voyons actuellement. Malgré l'agrandissement de l'église, elle était cependant encore insuffisante pour les besoins des fidèles. Il avait conçu le projet, et il y serait arrivé, d'y joindre une troisième travée pour la compléter et lui donner l'ampleur qui lui manquait. Malheureusement Mgr l'évêque du Mans l'appela près de lui comme vicaire général, au moment même où il venait d'acquérir un nouveau presbytère, pour l'acquisition duquel il avait fait d'énormes sacrifices personnels.

A la nouvelle de cette nomination, toute la ville fut en émoi ; de suite il s'organisa une députation composée du conseil municipal, le maire et député en tête, du conseil de fabrique, du conseil de l'hospice et des notables habitants sans distinction d'opinions politiques, pour le réclamer auprès de Mgr l'évêque. Ce fut en vain qu'elle épuisa son éloquence auprès de Sa Grandeur : sa nomination fut maintenue, ce bon prêtre avait su, par son esprit conciliant, son aménité et son éminent savoir, gagner tous les cœurs.

M. Deluart.

Ce fut en juillet 1872 que Monsieur Deluart, professeur au grand séminaire du Mans fut appelé à succéder à Monsieur Chanson, tout fait espérer qu'il sera le digne successeur du précédent.

HISTOIRE CIVILE ET JUDICIAIRE

Armes de Fresnay.

Parti : Le premier d'or a un fresne de sinople, le deuxième d'azur semé de fleurs de lys d'or a un lion de même brochant sur le tout. (Malte-Brun.)

820. — Le 20 février 820, la Sarthe se dessécha à Fresnay, ce phénomène fut attribué à une puissance surnaturelle et parut merveilleuse à Théodolphe, évêque d'Orléans, qui le compara au desséchement subit du Jourdain. (En voir l'explication à la date de 1168.)

997. — Une horrible famine désola la France et l'Europe, elle dura quatre ans et fit mourir de faim un tiers de ses habitants. Le Maine n'y échappa pas, on dit que dans nos contrées plus d'un malheureux devint cannibale.

1006. — Une nouvelle famine vint désoler la France, et fit périr un grand nombre de personnes ; le Maine comme précédemment fut affligé de ce fléau. C'est au xi[e] siècle qu'appartient l'invention du papier.

1085. — La stérilité fut si grande dans le Maine que le setier de blé valait sept sols.

Selon quelques auteurs un sol d'or valait six livres, monnaie de Tours. L'évêque Noël, distribuait aux pauvres de grosses sommes d'argent.

1090. — On pense que le sol mançais, valait xv livres de notre monnaie.

1097. — En ce temps la vigne était cultivée à Fresnay et dans les environs, puisque cette année, Robert donne à

l'abbaye de Saint-Vincent les dîmes de vin qu'il a à Fresnay.

La vigne fut cultivée dans les Gaules sous l'empereur *Probus,* l'an 280 de l'ère chrétienne. Précédemment les Romains l'avaient seulement fait arracher. Les Cénomans ne furent pas les derniers à profiter de ce bienfait de l'Italie, saint Victor, qui vivait à la fin du IVe siècle, exerçait la profession de vigneron avant d'être appelé au siége épiscopal du Mans. Saint Domnole, dans le siècle suivant, donne plusieurs terres à l'église de Saint-Vincent, *cum vineis et municipiis,* (avec les vignes et les serfs). Sous saint Domnole un vigneron, du nom de *Frondenas*, perdit la vue pour avoir vendangé un dimanche, le Saint la lui rendit.

Les vignes plantées dans les environs de Fresnay, datent au moins du IVe siècle, puisqu'à cette époque l'église de Douillet devait à la cathédrale du Mans, de la cire, de l'huile, du grain et du vin recueillis par elle.

En 1660, la vigne était cultivée en grand dans les environs de Fresnay, dans les paroisses de Saint-Aubin, Montreuil, Douillet ; des terrains considérables étaient plantés en vignes, au village des Étricheries, il y en avait aussi en Assé, Saint-Ouen, Sougé, Fresnay ; il y en avait près le Rigolége, la Madeleine, la Croix de Vallée-Pays, ou mieux Val-Épée.

Longtemps avant 89, et jusqu'après 1810, chaque bourgeois de Fresnay, possédait une vigne aux coteaux du Bourgneuf et se contentait du vin qu'il y récoltait. MM. Delélée, Hatton, de Jupilles, Contencin, Gallais, Millois, Bordeaux, Coupvent, etc., avaient chacun leur clos. Henri IV buvait des vins de Suresnes, et le bourgeois de Fresnay des vins des coteaux du Bourgneuf. Depuis 1815, les routes devenues plus pratiquables et plus multipliées ont facilité l'exportation des vins étrangers et la comparaison n'ayant pas été en faveur des vins du cru, on a arraché et défriché tous les vignobles, chose très-peu regrettable ; maintenant toutes les nombreuses vignes de Moitron ont

été détruites et la vigne, de notre côté, ne dépasse pas Ségrie et Vernie.

Dans quelques haies quelques ceps de vignes y végètent encore, à Sougé, route du Gué-Ory, et aux Étricheries, en Saint-Aubin et Douillet.

Au sommet de la côte de Rance, du côté d'Assé, plusieurs pièces de terres portent le nom de champ de la Vigne.

1168. — Cette année la Sarthe se dessécha de nouveau à Fresnay ; ce fait eut lieu au pied du château et dura une heure et demie ; on passait dans son lit à pied sec, ce qui émut grandement la population. Il n'est pas besoin d'avoir recours à l'intervention de la Puissance divine pour expliquer ce phénomène. La Sarthe côtoie des bancs considérables de roches calcaires dans lesquelles doit exister de vastes cavernes, semblables aux fameuses caves à *margot,* sur les bords de l'Erve, il suffit pour produire ce desséchement que les eaux parviennent à se frayer subitement un passage dans ces grottes. M. Léon de La Siccotière est le premier qui ait donné cette explication qui doit satisfaire les plus exigeants.

1199, (500). – Charte de Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, par laquelle il confirme et augmente les biens composant la dotation de l'abbaye de Perseigne. Dans le nombre on fait mention des maisons et pressoirs *de Fresneio, Bellemonte et Villa Picta* (Fresnay, Beaumont et Ville-Peinte).

1200. — C'est au commencement du XIII^e^ siècle que le sarrasin commença à être cultivé dans le Maine. Son nom indique suffisamment qu'il fut importé en Europe par les croisés.

1200. — Gervais de Céneri, assiste comme témoin à la donation que fait Raoul Symon de Fresnay, aux moines de Saint-Martin de Séez, d'une vigne située près l'église de Saint-Sauveur à Fresnay. (Vigne-Poupin).

1280. — La culture du lin fut introduite dans le Maine vers la fin du XIII^e^ siècle, par Béatrix de Gaure ou Govre.

comtesse de Faukemberg, en Flandre, qui épousa Guy de Laval. Elle fit venir des environs de Bruges, des ouvriers pour apprendre à fabriquer et blanchir les toiles de ce fil, c'est depuis cette époque qu'existe la fabrique des toiles de Laval, qui s'est étendue à Mayenne et plus tard à Fresnay.

1300. — L'usage de la cuillère, ne s'introduisit, dit-on, en Europe qu'au XIV^e^ siècle, la fourchette ne parut que plus tard sur nos tables. C'est en Orient que la cuillère a pris naissance, saint Pierre d'Amiens, raconte avec horreur que la femme d'*Orséolo*, fille d'un empereur d'Orient au lieu de manger avec ses doigts employait les cuillères dorées. Elles furent d'abord de bois, puis en fer et en argent ; avant qu'on en fit usage on ne se servait pas, comme les Chinois, de petites baguettes, on mangeait tout bonnement avec les doigts.

1308. — Pour mémoire, Guillaume Bonnet, évêque de Bayeux, né dans le Maine, (probablement près Villaine-la-Juhel), fonde un collége à Paris, portant le nom de collége de Bayeux, il y ajoute douze bourses, six pour le diocèse d'Angers, six pour celui du Maine, particulièrement pour la contrée du désert, pays situé entre les deux rivières de la Voudelle et du Merdereau, comprenant les paroisses de Saint-Mars et de Saint-Aubin-du-Désert.

1328. — Philippe de Valois, comte du Maine de 1318 à 1328, puis roi de France, sous le nom de Philippe VI, avait accordé à la collégiale du *Gué de Maulny*, le droit de pourvoir, sauf rétribution, aux offices de notaires de la province, voici pourquoi cette formule de presque tous les actes notariés des temps anciens :

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Pierre du Breil, licencié ès-droit, tabellion et garde-scel royal pour la chapelle royale du *Gué de Maulny*, et baronnie de Fresnay, établi audit Fresnay, salut : faisons savoir que le 18^e^ jour de février 1378 avant midi, par devant maître René Pavé, notaire royal au Maine et résidant à Saint-Ouen-de-Mimbré, etc.

1403. (Charte 424). — Lettres closes de Charles VI, roi de France, portant commission et renvoi au bailli de Fresnay-le-Vicomte de la connaissance des causes pendantes entre Pierre de Forges, archidiacre de Château-du-Loir, en l'église du Mans, seigneur de Saint-Christophe-du-Jambet, et Guillaume de Courceriers, chevalier, au sujet de la terre de Charrouge dépendant dudit fief de Saint-Christophe, (probablement le Cas-Rouge). Donné à Paris le 20 juin 1403.

1410. — Des historiens d'Anjou, constatent que les perdrix rouges ont été apportées en Anjou par René, roi de Sicile et duc d'Anjou en 1410, ce bel oiseau s'y est reproduit abondamment et y est plus nombreux que les perdrix grises. De l'Anjou la perdrix rouge a gagné le Maine, mais y est moins abondante que dans la première de ces provinces.

1470. — Vente de biens à Jehan Bellant et Jehanne sa femme, bourgeois de Fresnay, pour servir une rente de deux livres au profit de Michel Deschamps, licencié ès-lois, probablement père de René. (*Voir* 1519).

1488. — Sentence de Jean Guillon, lieutenant de messire Thierry de Clamorgan, chevalier, seigneur de Neuillé ou Neuville, bailli de Fresnay et Beaumont.

1490. — (Voir *Histoire Ecclésiastique*, 1600 et 1610, collége.) Aveu de Noël Daguenel, prêtre, maître ès-arts, régent du collége de Fresnay. L'invention de l'imprimerie remonte au XV^e^ siècle.

1508. — Les états du Maine se tinrent en 1508 pour l'adoption et la publication de la coutume du Maine, il y avait 143 députés. Clergé 27, noblesse 49, tiers-état 67.

Guillaume de Cordouan, seigneur de Mimbré, en Saint-Ouen, comparaît parmi les officiers du roi; au tiers-état, figura Guillon (Robert), avocat et lieutenant du bailli de Fresnay.

La coutume, rédigée par le président *Baillet* et par Jean *Lièvre*, conseiller au Parlement, régit le Maine jusqu'au code Napoléon.

1514. — Aveu au seigneur de Fresnay, de Jean Rubiac. barbier chirurgien à Fresnay.

1515. — Lettres patentes de François Ier ordonnant la réduction du grand, excessif et effrené nombre des notaires, dont la plupart sont *non savants et ignorants*, et, qui pis est, ne savent lire, écrire, ne faire seings. Les religieux du Gué-de-Maulny prétendent avoir le droit de création des notaires du Mans et Bourg-Nouvel par la charte du roi Jehan. Robin-Brossard de Fresnay, notaire de la création du Gué-de-Maulny.

1519. — René Deschamps, de Fresnay, fut nommé recteur de l'académie de Paris en 1519, il honora par son talent et son savoir l'université qui l'avait élevé à la première place alors du monde littéraire.

1525. — René de Montesson, noble manceau, est nommé juré de l'université de Paris.

1533. — Quelques prix de bestiaux à cette époque :

Un bœuf se vendait VIII livres X sols. Une vache LXXV sols. Un veau XXX sols.

1535 à 40.— Jean du Bellay, évêque du Mans, se livra à la multiplication des arbres fruitiers, il les cultivait lui-même à son château de *Touvois ;* le médecin, botaniste et voyageur *Belon*, lui faisait des envois de Syrie, d'Égypte et de Perse qu'il parcourait. C'est à du Bellay et Belon, que le Maine, la Touraine et l'Anjou ont dû leurs premiers arbres fruitiers. L'abricotier (*prunus Arméniaca*), le pêcher (*prunus Persica*), le cerisier même origine.

Le bon évêque donna tous ses moments de loisir à cette culture et acclimata tous les arbres que lui envoyait son ami Belon.

1551. — Édit du roi Henri II, qui établit au Mans un Siége présidial ; par cet édit donné à Reims, il attribuait à ce Siége la connaissance et juridiction, en cas d'appel, de la prévôté du Mans et des Siéges royaux de Laval, Mayenne, La Ferté-Bernard, Sablé, Beaumont, Fresnay, Sainte-Suzanne, Mamers, La Flèche et Château-du-Loir. (*Voir* 1595.)

1557. — Maître Thierry Régnault, bailli de Fresnay, mande à son sergent, la reprise de la jouissance du moulin de Paillard.

Probablement du Gué-Paillard, actuellement moulin neuf du Bourgneuf. Autrefois moulin foulleret ou à foulon et à tan. Depuis changé vers 1821, en moulin à blé. (Peut-être le moulin à papier). *Voir année* 1636. Histoire civile et judiciaire.

1571 — C'est la déclaration des choses et héritaux que j'ai Jehanne Sanguin, veuve de noble Julien de Chervy, sieur de Pommeray et Beauregard, tient et avoue tenir en mense de vous Monseigneur, Monsieur et Messire Jacques de Courtarvel, chevalier, seigneur de Pezé, la Lucazière et la Coursure à cause de ladite terre, fief et seigneurie de la Coursure, c'est à savoir une maison située ville de Fresnay (maison de la Grande-Cour, Grande-Rue), pour raison desquelles choses je vous dois et suis tenue payer, par chacun an, à votre recette ordinaire IX deniers tournois de devoir et davantaige, je vous dois droits et obéissance tel qu'au seigneur de fief appartient, en témoin de ce que je vous rends cette présente déclaration, laquelle j'ai fait signer à noble Jehan de Chervy, mon fils.

La Saint-Barthélemy.

1572. — C'est le 24 août 1572, qu'eut lieu la *Saint-Barthélemy,* il ne paraît pas que ce grand assassinat politique se soit fait sentir à Fresnay ni mieux dans le Maine.

1572. — Le dernier jour d'octobre mourut subitement maître Jehan Le Roi, bailli de Fresnay, en la ville du Mans où il était allé abjurer la religion huguenotagne. La même année, le 2 novembre, il y eut un jubilé où tous les huguenots de Fresnay, après avoir abjuré et fait profession de foi, retournèrent au giron de l'Église et reçurent le *Corpus Domini,* non les autres catholiques.

Bailliage de Fresnay.

Les baillis étaient spécialement chargés de la police et des fonctions judiciaires, dans la mouvance des seigneuries auxquelles ils appartenaient.

Leurs attributions étaient bien plus étendues que celles de nos juges de paix actuels, surtout quand le bailliage avait droit de haute, moyenne et basse justice. Le bailliage royal de Fresnay réunissait ces trois degrés; on pouvait y condamner à mort. (*Voir* 1194, *histoire féodale*).

On fait remonter leur institution à la fin de la deuxième race (987). Celui de Fresnay, doit dater du XIe siècle. Cette institution judiciaire a duré jusqu'en 1790.

Le bailliage et Siége royal de Fresnay, ayant droit de haute, moyenne et basse justice, était du ressort du présidial du Mans.

1595. — Le roi Henri IV établit en la ville de La Flèche un Siége présidial d'où ressortirent, outre les Siéges ordinaires, toutes et chacune des appellations des Siéges de Beaumont, Fresnay, les bailliages et seigneuries du Saosnois, Mamers, Château-Gontier et Château-Sénéchal. Les habitants et sujets desquels étaient tenus subir juridiction et relever leur appellation dudit Siége présidial.

La juridiction prévôtale pour le duché de Beaumont était composée d'un grand prévôt des maréchaux de France, de deux lieutenants, un de robe courte, un de robe longue, d'un greffier et de 13 archers.

Le ressort du bailliage et Siége royal de Fresnay s'étendait sur vingt-huit paroisses.

La justice royale était exercée par un bailli, son lieutenant civil et criminel, un procureur du Roi et un greffier.

Dans le bailliage de Fresnay, se trouvait encore un bailliage seigneurial dont le siége était à Assé-le-Boisne ; les affaires de ce tribunal venaient en appel devant le bailli de Fresnay, à partir d'une certaine somme.

Plusieurs autres seigneurs avaient encore des bailliages dans celui de Fresnay. Tels que les seigneurs de Cohardon, de Mimbré, Gesvres, La Commanderie du Guéliant.

Les fourches patibulaires du *bailliage* de Fresnay, étaient sur la paroisse de Saint-Ouen-de-Mimbré, dans un champ nommé encore aujourd'hui, les *Caries*, sur le chemin de Fresnay à Saint-Ouen.

Depuis longtemps aucune sentence capitale n'avait été rendue par ce tribunal, lorsque en 1760 et quelques années, un brigand nommé Gomet, s'introduisit le soir dans la maison de M. Hemery, receveur d'enregistrement, demeurant en face du Grand-Puits de Fresnay. La fille qui le servait se dévoua pour sauver son vieux maître, elle résista à son assassin, reçut de graves et nombreuses blessures, le mit en fuite et parvint à s'emparer d'une de ses chaussures, cet indice le fit reconnaître, arrêter et jeter dans un cachot en attendant son jugement, il se rendit lui-même justice et se pendit. Un jugement du bailli, ordonna que son cadavre serait traîné sur une claie, autour de la ville, ce qui fut exécuté et impressionna vivement les habitants; il fut enterré sur la place du Château.

Nom des paroisses faisant partie du bailliage de Fresnay.

1° Arçonnay ;
2° Assé-le-Boisne ;
3° Bérus ;
4° Béthon ;
5° Bourg-le-Roi ;
6° Champfleur ;
7° Chérisay ;
8° Coulombiers ;
9° Douillet-le-Joli, ou S-Pierre de;
10° Fresnay-le-Vicomte ;
11° Fyé, (mixte) ;
12° Gesnes-le-Gandelain ;
13° Le Chevain ;
14° Moitron ;
15° Montreuil-le-Chétif ;
16° Monsort, (contesté) ;
17° Moulins-le-Carbonel ;
18° Petit-Oisseau ;
19° St-Aubin-de-Locquenay ;
20° St-Christophe-du-Jambet ;
21° St-Germain-de-la-Coudre ;
22° St-Paterne ;
23° St-Ouen-de-Mimbré, (mixte) ;
24° St-Léonard-des-Bois (mixte) ;
25° St-Rigomer-des-Bois ;
26° Rouessé-Fontaine ;
27° Sougé-le-Ganelon ;
28° St-Victeur.

Ces 28 paroisses ont aujourd'hui une population de près de 30,000 habitants.

Baillis de Fresnay.

On a perdu le nom des premiers baillis de Fresnay, c'est seulement à partir du xv^e^ siècle que les noms de la plupart nous ont été conservés.

1470. — Jehan Le Fournier, bailli de Fresnay.

1488. — Messire Thierry de Clamorgan, chevalier, seigneur de Neuillé ou Neuville, bailli de Fresnay et Beaumont.

1498. — Messire René Guillon, bailli de Fresnay.

1511. — Robert Guillon, licencié ès-lois, bailli de Fresnay, avait épousé N. Richer.

1535. — Guillaume Le Rouillé, bailli de Fresnay, Beaumont, commenta la coutume du Maine et la fit imprimer à Paris en 1535 avec Gloses Latines. (Pallu)

1550. — Maître Thierry Regnault, licencié ès-lois, bailli de Fresnay.

1572 et avant. — Mort de Maître Jehan Le Roy, bailli de Fresnay, qui était huguenot.

1573. — Maître Jehan de Chervy, seigneur de Pommeray, prend possession du bailliage de Fresnay, 3 janvier.

1577. — Messire Jean de Chervy, bailli de Fresnay, mort en 1609.

1610. — Maître Isaac Richer, seigneur de la Saussaie, bailli de Fresnay.

1615 — Messire René de Chervy, écuyer, seigneur de Pommeray, bailli de Fresnay.

1662. — Messire Charles de Melland, bailli de Fresnay.

1685. — Maître Joseph-Marie Fouquelin, bailli de Fresnay.

1691. — Maître Urbain Lefébure ou Lefebvre, bailli de Fresnay.

1722. — Messire Richard-Jacques de Fontaines, che-

valier, seigneur de La Barberie, conseiller du Roi, bailli de Fresnay, mort en 1762.

1762 — Pendant six ans, le bailli de Fresnay ne fut pas remplacé, cette vacance fut remplie par Maître Gabriel-Henri Delélée, sieur du Parc, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel au bailliage de Fresnay.

1768. — Thomas Bucquet, conseiller du Roi, bailli de Fresnay. Il fut le dernier bailli de Fresnay et le premier juge de paix du district et canton de Fresnay.

Lieutenants-généraux au bailliage de Fresnay.

1488. — Maître Jehan Guillon, lieutenant-général au bailliage de Fresnay.

1500. — Guillaume Rouillé, licencié ès-droit, seigneur de Hertré et de Rosé, lieutenant-général civil et criminel.

1595. — Maître Guillon Robert, lieutenant-général, etc.

1621. — Maître Isaac Boucher, sieur de La Fontaine, lieutenant-général, etc.

1648. — Maître Julien Picart, sieur de Bourdin-Villeneuve, lieutenant-général, etc.

1666. — Maître Louis Picart, sieur de Lavardin, lieutenant-général, etc.

1680. — Julien Percheron, conseiller du Roi, lieutenant-général, etc.

1687. — Julien Picart, sieur de Villeneuve, lieutenant-général, etc.

1702. — Maître Lefebvre, C. D. V. P. B. juge et lieutenant-général, etc.

1711. — François Le Boucher, sieur de La Fontaine, conseiller du roi, lieutenant-général, etc.

1726. — Maître Joseph Leverard, sieur du Fougerai, lieutenant-général, etc.

1738. — Maître François Le Boucher, sieur de La Fontaine, conseiller du Roi, lieutenant-général, etc.

1767. — Maître Gabriel-Henri Delélée, sieur du Parc, conseiller du Roi, lieutenant-général, etc.

1786. — Maître Charles Levain, conseiller du Roi, lieutenant-général, etc., fut le dernier.

Avocats au bailliage royal de Fresnay.

1619. — Maître Joachim Leboucher, avocat au bailliage de Fresnay.

1627. — Maître Jean Picart, avocat au bailliage de Fresnay.

1627. — Maître Antoine Chauvin, avocat au bailliage de Fresnay.

1627. — Maître Pierre Dubreil, avocat au bailliage de Fresnay.

1631. — Maître Pierre Bourgeois, avocat au bailliage de Fresnay.

1640. — Maître Robert de La Maignée, avocat au bailliage de Fresnay.

1680. — Maître Abraham Picart, sieur des Écotais, avocat au bailliage de Fresnay.

1680. — Maître François Le Boucher, avocat au bailliage de Fresnay.

1682. — Maître Julien Leverard, sieur de La Chaterie, avocat au bailliage de Fresnay.

1682. — Maître Jean Moreau, avocat au bailliage de Fresnay.

1688. — Maître Antoine Chauvin, sieur du Sureau, avocat au bailliage de Fresnay.

1688. — Maître Urbain Lefébure, avocat au bailliage de Fresnay.

1697. — Maître Alexandre Bordelais, avocat dès 1662.

1699. — Maître François Tavernier, id.

1701. — Maître Pierre Thébault, avocat.

1705. — Maître Robert de La Maignée, avocat, sieur de Saint-Denis.

1711. — Maître Pavet, avocat.

1717. — Maître François Le Boucher, sieur de La Fontaine, avocat.

1729. — Maître Jean-Étienne Prudhomme de Meslay, conseiller du Roi, avocat.

1732. — Maître Joseph Leverard, sieur du Fougeray, conseiller du Roi, avocat.

1736. — Maître Jean-François Semelet, avocat, syndic de l'ordre.

1736. — Maître Urbain-Charles Thébault, sieur de Monhaison, syndic de l'ordre.

1740. — Maître Semelet de Genteville, syndic de l'ordre.

1753. — Maître Charles-Antoine Robert, avocat au Parlement et à Fresnay.

1760. — Maître Charles Herbin, avocat.

1766. — Maître Gabriel-Joseph Delélée, conseiller du Roi, avocat.

1766. — Maître Étienne Levavasseur, conseiller du Roi, avocat.

1771. — Maître Joseph-Abraham Dagron, sieur du Pont, conseiller du Roi, avocat.

1771. — Maître Henri Delélée, sieur du Cruchet, avocat.

1771. — Maître Huppier, avocat.

1771. — Maître Levavasseur d'Érouville, avocat.

1790. — Maître Hédiard, avocat.

1790. — Maître Brillant, avocat.

Joseph-Georges Hatton, avocat et greffier au bailliage royal.

Procureurs du Roi au balliage de Fresnay.

1591. — Maître Thibault Chauvin, procureur du Roi.

1627. — Maître Jean Picart, procureur du Roi.

1653. — Maître Antoine Chauvin, procureur du Roi.

1708. — Maître Alexandre Bordelais, procureur du Roi.

1710. — Maître Gaudemer, procureur du Roi.

1773. — Maître Guillaume Millois, procureur du Roi.

1786. — Maître Le Guicheux-Lenglechèré, procureur du Roi ; le dernier.

1597. — Le lundi 18e jour de décembre 1597, le Siége

royal fut établi en la ville de Fresnay par M. le président Gaultier. Honorable Jehan de Chervy, sieur de Pommeray, fut installé et reçu juge royal en cette baronnie, Maître Thibault-Chauvin, procureur et conseiller du Roi et Maître Gaucher-Picart, lieutenant particulier et greffier. Me Hubert Bourgeois ordonne que les avocats à ce siége portent des robes et bonnets carrés au parquet.

Le local ou prétoire du bailliage royal de Fresnay était situé sur l'arrière de la vieille halle de Fresnay, cette partie de la halle a disparu depuis longtemps. La salle où le bailli rendait la justice, s'appelait le Palais.

1610. — Cette année peut être comptée parmi les plus néfastes de la monarchie. Ce fut le 14 mai 1610 que fut assassiné par Ravaillac, le meilleur et le plus populaire de nos rois, Henri IV.

1611. — Par lettres patentes du Roi, de 1611, signées Louis, la Reine régente présente, il est établi quatre foires dans la ville de Fresnay, outre la foire qui se tient le premier samedi de la Passion, nommée la foire Saint-Sauveur, les quatre autres ont été établies : la première, le jour Saint-Mathias, 24 février, la deuxième, le lundi d'après l'Ascension, la troisième, qui était le 25 juillet, le lendemain 26 du même mois, attendu la révérence de la fête Saint-Jacques et Saint-Christophe, la quatrième, le 25 novembre, jour de la Sainte-Catherine. Les marchands seront tenus d'exposer leurs marchandises aux lieux et places indiqués savoir : les bœufs, les vaches et autre bétail, sur la place derrière les halles, les moutons et bergeail, dans la rue aux Gelines ou de l'Hôpital, les blés, en la Grande-Rue, les toiles sous la halle, au bout du côté du Palais, les menues denrées, devant les halles, le fil, la cire, la plume et autres marchandises de cette sorte, en la rue des Halles (rue de la Filoterie) du côté de la porte d'Alençon. Les marchés tenaient le lundi et le samedi.

1512. — Un de Fontaine épouse une Dlle Picart.

1614. — Assemblée des trois ordres du royaume le 10 septembre 1614 à Sens, pour entendre les doléances et

remontrances et les moyens les plus propres à entretenir la paix dans le royaume. Les publications ont été faites dans toutes les villes et juridictions de la province, fors celles de Beaumont, Fresnay, Mamers, Sainte-Suzanne. Les baillis de ces lieux disent avoir fait publier l'ordonnance qui enjoint aux trois ordres de leur ressort de s'assembler à La Flèche, devant les officiers du Présidial de cette ville ; ces excuses ne sont pas admises, car ces pays dépendent du Maine au spirituel et au temporel, le duché de Beaumont, pour relever du Présidial de La Flèche, n'a pas été distrait de cette province.

Noblesse, messire Louis de Cordouan, sieur de Mimbré, les manants et habitants de Fresnay, n'ont pas comparus, il a été donné au procureur du Roi, défaut contre eux. Les curés du doyenné ont fait défaut.

1614. — Michel Picart ou Picot, sieur de Grandchamp, habitait Fresnay.

1620, 6 janvier.— Vers sept heures du soir, fut assassiné et tué d'un coup d'arquebuse ou carabine, François Picart, sieur de La Foucherie, lui faisant eau devant sa porte, il fut inhumé dans l'église et fut l'assassinat fait par Thomas Paris, lequel fut exécuté par justice sur une roue au Mans. *Requiescant in pace.*

1625. — Augmentation des droits d'octroi à Fresnay, pour subvenir aux besoins de l'hospice.

1626. — Le vendredi 10e jour de juillet les eaux furent si grandes que les moulins en furent endommagés. Le lendemain le blé valait 4 livres 5 sols, le méteil 3 livres 19 sols, l'orge un écu le boisseau.

1628. — La contagion règne à Fresnay.

1631, 28 janvier. — Sur les dix heures fut assassiné François Le Jort, écuyer, sieur de Genteville, commis au grenier à sel de Fresnay, et fut fait le dit assassinat au carrefour près le logis du sieur Bailly, et mourut subitement d'un coup de pistolet.

1634. — Aveu à la baronnie de Fresnay, par Guillaume Barbin, meunier aux moulins *Blarets* de Fresnay. De

Bladum, blé. *Charta anno* 1212 *in Biblioth. ath. Reg. Bladerius*, *Bladiarius*, *Bladaturus*. Les moulins étaient à foulon ou foulerés, fouleret ou à blé. Ces derniers étaient les moulins *Blérés* ou Blairets, Blairays, noms souvent employés pour désigner les moulins à blé. On les a souvent employés pour désigner les moulins de Saint-Aubin, de Fresnay, La Courbe, Le Gué-Ory, Saint-Georges, etc.

1636. — Dans une déclaration d'aveu faite à Gilles de Lusignan de Saint-Gelais, marquis de Lansac, seigneur de Ballon, Combres, etc., il lui est rendu aveu pour le moulin à papiers de Fresnay. (*Voir* 1557, *moulin de Paillard*).

Nous ignorons où était situé ce moulin à papier, si ce n'est ce moulin de Paillard dont il est parlé en 1557. (*Voir histoire civile et judiciaire.*)

1640. — Dans le courant de cette année la peste affligea la ville de Mayenne, plusieurs prêtres sacrifièrent leur vie pour le soulagement des malades. Le père Bernardin, capucin, né à Fresnay, mourut en soignant les pestiférés. Cette même année, création au bailliage de Fresnay de deux huissiers civils et criminels héréditaires et domaniaux. Le sieur de La Jubandière était alors greffier.

1641. — Abraham Picart, écuyer, sieur des Écotais, secrétaire de la maison du Roi et couronne de France, demeurant à Fresnay, fils de Julien Picart, sieur de Bourdin.

1641. — Dlle Antoinette de Chervy, dame de La Brisolière, fille de René de Chervy, écuyer, sieur de Pommeray, bailli de Fresnay.

1642. — Maître Lefébure ou Lefebvre de La Jubandière, était locataire de l'octroi de Fresnay.

1644. — Antoine Chauvin Le Jeune, greffier d'Assé-le-Boisne, demeurant à Fresnay, fait bail à rente annuelle et perpétuelle à Lamboust, menuisier, d'une place vague à prendre dans les fossés de la dite ville moyennant xx sols tournois de rente et un denier de cens

1647. — Mathurin Vétillard, fils de Michel Vétillard,

notaire royal à Fresnay, se fit recevoir maître apothicaire au Mans, en 1644. Il épousa en 1647, Marguerite Huvé, fille de Michel Huvé, maître apothicaire à Fresnay.

1650. — Supplique à Maître René de Chervy, bailli de Fresnay, pour faire curer le grand puits, rempli d'immondices, par Maître Mathurin Tessier, prêtre, maître et administrateur de l'aumônerie et maison-dieu du bourg. On donne LX sols pour cette extraction.

1650. — J'ai, Balthazard Jardin, procureur syndic des bourgeois, manants et habitants de la la ville de Fresnay, soussigné, confesse avoir reçu de maître Urbain Lefebvre, seigneur de la Jubandière, la somme de XX livres tournois à déduire sur le prix de la ferme des droits du dixième dudit Fresnay, dont je le tiens quitte sauf du surplus.

JARDIN.

Ce dixième était l'augmentation du droit d'octroi. (*Voir* 1625).

1651. — Supplique à M. le bailli de Fresnay, de faire remettre les portes de la ville, à cause du fréquent passage des gens de guerre.

En 1651, une ruelle de 4 pieds partait de la Grande-Rue, traversait l'auberge du Cheval-Blanc (actuellement magasin de faïence), les cours et se rendait dans le petit cimetière de l'église, presque en face de laporte latérale de l'église ; cette porte est actuellement murée.

Il y avait aussi à cette époque une petite place, partant de la vieille maison La Maignée (aujourd'hui maison Poitevin où se trouve une cave à voûte et nervures), et touchant le pignon de l'ancienne maison de M^me^ de la Luzerne (maison Touchard détruite pour l'agrandissement de l'église). Cette place fut volée à la ville par Fauvel qui alors habitait le Cheval-Blanc et qui l'entoura de murailles.

Nous tenons à placer après 1651 cette déclaration de 1652 parce qu'elle vient confirmer ce que nous avançons à l'article château de Fresnay, que la place dite du Château était entourée de murailles et qu'on y entrait par une porte fortifiée.

1652. — A été extrait du trésor de la baronnie de Fresnay ce qui suit :

C'est la déclaration des choses héritaux que Gilles Jajollet, demeurant en cette ville, tient et avoue tenir de vous le Roy notre sire et de vous messire Bernard Potier, chevalier seigneur de Blérancourt, marquis d'Annebont, baron de Mongey, commissaire du Roi, en ses conseils d'État et privés, lieutenant pour Sa Majesté au bailliage de Rouen et pays de Caux, baron de Fresnay, ayant les droits du Roy en regard de votre baronnerie de Fresnay, savoir :

Et une maison manable composée d'une salle basse, cave dessous, chambre dessus, grenier, une petite cour derrière avec une grange et étable au bout de la dite cour, le tout en un tenant, situé à la porte de la grande cour du château, qui y aboutit d'un bout et devant la halle du dit Fresnay, d'autre bout les vieilles murailles du dit château, allant à la basse-cour du dit château, pour raison des quelles choses je suis tenu payer à la recette de votre baronnerie au jour et fête de Toussaint, la somme de IV livres, savoir pour la dite maison la somme de LX sols et pour la dite étable XX sols, suivant les baillées de rente qui m'en ont été faites des dites choses et item un jardin nommé le jardin de Pannon situé contre Torrentin, qui joint d'un côté la venelle dite du Torrentin, d'autre coté Me Antoine Chauvin, d'un bout la terre de Saint-Gilles, d'autre bout le jardin du couloir pour raison de quoi je suis aussi tenu de vous faire payer en une ferme deux deniers de rente et outre je vous dois droit et obéissance qu'à seigneur de fief appartient, en foi de quoi je vous rends la présente déclaration à laquelle je fais arrêt, la quelle d'autant que je ne sais signer. J'ai fait signer à ma requête à Me Jean Gaudemer, notaire Royal, et Antoine Mouton, praticien demeurant au dit Fresnay, le 28 novembre 1652. Signé Gaudemer et Mouton avec paraphe.

1654. — Sentence lue à la porte de l'église paroissiale de Fresnay, à l'issue de la grand'messe, proclamant la séparation d'une femme d'avec son mari. L'usage était

encore alors de publier au prône les biens à vendre ou à louer.

1661. — Lettres patentes portant confirmation des statuts des maitres tisserands de la ville du Mans. Ces statuts sont perdus. N'y a-t-il jamais eu de statuts et jurandes pour les tisserands de Fresnay ?

1664. — Puisque nous avons dit qu'en 1410 les perdrix rouges avaient été apportées en Anjou par le roi René, nous ajouterons que les petites poules naines de Barbarie dont il y a un grand nombre dans la ville de Sablé, y furent apportées par le seigneur de Grammont, guidon des gens d'armes du roi, qui, en ce temps, se retira à Sablé, au sujet d'un combat pour lequel il était poursuivi en justice. Ces poules sont venues en France du royaume de Siam par la Hollande.

1669. — Charles de Melland, écuyer, conseiller du roi, président, bailli et juge royal au bailliage de Fresnay, nomme Thomas Ricordeau, expert-juré priseur, demeurant à Fresnay, pour faire l'exercice de ses fonctions dans l'étendue de la justice royale et grenier à sel de Fresnay. M. de Melland épousa Elisabeth Sévin.

1675. — Aveu et déclarations à la baronnie de Fresnay, de Guillaume Bérot, organiste à Fresnay.

1676. — Aveu et déclaration au Siége de Fresnay, de Ambroise Mareau, libraire, demeurant à Fresnay.

1676. — Déclaration et aveu au seigneur de Fresnay, de François Richardière, marchand foulon au Bourgneuf.

1680. — Pierre de Jajolet, écuyer, seigneur de Beauverger.

1685. — Les armes des nouveaux convertis sont déposées à l'Hôtel de Ville du Mans, celles de Mamers, Fresnay sont déposées à l'Hôtel de Ville de chacune de ces villes.

1688. — Château de Fresnay.

Bail à rentes perpétuelles du château et moulins de Fresnay, appartenant à la Couronne, pour XLV livres de rente annuelle et de deux deniers de censive, portant lots

et ventes, suivant la coutume du Maine. Cette adjudication eut lieu devant maître J.-M. Fouquelin, seigneur des Esarts, conseiller du roi, président et bailli, juge civil et criminel au bailliage de Fresnay. Ledit château était composé d'un corps de logis où il y a caves, chambres et grenier au-dessus, avec une petite chapelle à côté, une écurie, jardins, cours, droitures et issues, joignant d'un bout la place où était autrefois le jeu de paume, d'autre bout la rivière de Sarthe, d'un côté la porte du pont et masures y allant, d'autre côté le clos de Paris, à la réserve cependant de deux tours servant de prison étant à côté de l'une des portes dudit château, dépendant du domaine du roi à cause de la baronnie de Fresnay. L'acquéreur locataire était tenu aux réparations nécessaires, à l'entretien dudit château et dépendances, les deux moulins blérais de la ville de Fresnay, sujets et montaux; lesdites réparations estimées 1000 livres. Maître Fouquelin, bailli de Fresnay, fut adjudicataire pour lui et ses successeurs ou ayants-cause, pour une rente annuelle de XLV livres et XLV livres une fois données.

1688. — Quelques prix de la fin de 1600.

Gages. — Un domestique mâle se louait par an 21 livres et un vieil chapeau.

Un boisseau de blé de 60 livres se vendait 22, 24 et 25 sols.

Un maçon se payait par jour, nourri, 6 sols 6 deniers.

Les œufs, la douzaine, 2 sols.

1689. — Gages. — On louait un domestique mâle de 30 à 34 livres, entretenu de sabots.

La façon d'une toise de mur se payait X sols.

Un manœuvre, nourri, IV sols.

Une pipe de chaux 100 sols.

Un mille d'ardoises 6 livres.

1690. — Une journée de manœuvre nourri, V sols.

Une journée de maçon, VIII sols.

Le pavé à Maresché, le mille, IV livres, de 3 pouces carrés.

1692. — Une enclume se payait la livre 10 deniers.

Pour couler une cuillère d'étain, on payait 3 deniers.

1693. — Déclaration faite aux pleds et assises du Cas-Rouge, à dame Bonne-Gabrielle-Marguerite de Chervy, épouse de messire Henri de Bricqueville, chevalier, comte de la Luzerne, du Cas-Rouge, fiefs de la Galpinière, Noiraux, Frétay, etc.

Autre déclaration antérieure faite à Jean de Chervy, seigneur des mêmes terres et fiefs.

1694. — Le charbon se payait XXIV sols la pipe.

Une journée de cheval VII sols.

On se servait déjà de tabac. Grande disette.

1689. — De Mellan (Michel), porté à l'arrière-ban de 1689. Charles de Mellan habitait alors Fresnay et se disait écuyer.

1697. — Dans ce temps, haute et puissante dame Bonne-Gabrielle-Marguerite de Chervy, épouse de messire Henri de Bricqueville, chevalier comte de la Luzerne, habitait sa maison de Fresnay, située près l'église, détruite pour l'agrandissement de l'église en 1864, touchait la maison de M. Launay, notaire.

Le château de la Luzerne était situé paroisse du même nom, en Normandie. René-Charles-Hyacinthe de la Girouardière, Chantenay, etc., épousa dame de la Frélonière, fille de Henri de Bricqueville, comte de la Luzerne, et de Dlle Bonne-G.-M. de Chervy, ainsi la terre de la Frélonière passa dans la famille de la Girouardière.

1700. — Dans ce temps la ville et paroisse de Fresnay payait 3,800 livres de taille.

1700 — Me Louis Semelet, conseiller du roi, maire perpétuel de Fresnay.

Vers cette époque Me Cabour, prêtre, fonde et dote des petites écoles à Fresnay.

1701. — Pierre Cormaille, docteur en médecine et apothicaire à Fresnay.

1702. — Un valet se payait 36 livres, une paire de souliers 60 sols.

1701, 4 septembre. — Mgr le comte de Tessé, lieutenant-général, etc., prend possession de la seigneurie de Fresnay et de Beaumont, il en était devenu seigneur par échange fait avec Louis XIV.

1703. — Pierre Étard, capitaine de la brigade du grenier à sel de Fresnay.

1704. — Me Tavernier, seigneur de Boulogne, demeurant à Fresnay, témoin de Mme veuve de Lombat, née de Courtarvel.

1700... — Les Petits-Rochers dépendaient à cette époque de la terre de la Petite-Arche, et le champ du Happe-Collet de la métairie de Beauregard appartenant à Mme de la Luzerne. Cette dernière fit planter et arracher des noyers sur les Petits-Rochers, ce que ne souffrit pas le propriétaire de la Petite-Arche ; de là un procès.

1705. — Jean Semelet, seigneur des Écurettes, conseiller du roi, maire de Fresnay, Expilly, donne un Hôtel de Ville ou un corps municipal à Fresnay. Il dit que sa composition lui était inconnue. A l'appui de cette version voir 1700 et 1705.

1708. — Cette année, très-haut, très-puissant, très-illustre seigneur René, sire de Froulay, comte de Tessé, maréchal de France, grand d'Espagne, chevalier des Ordres du roi, et son lieutenant général ès-provinces du Haut et Bas-Maine, Perche et Laval, premier et grand écuyer de Mme la duchesse de Bourgogne, gouverneur d'Ypres, seigneur et baron de Fresnay et autres lieux, fait savoir que par lettres-patentes, données en 1611, signées Louis, la reine régente présente, il fut établi quatre foires dans la ville de Fresnay, lesquelles foires étant tombées en désuétude, le seigneur de Froulay rend ordonnance le 18 juillet 1708 pour le rétablissement de ces foires.

1711. — Un arrêt du conseil d'Etat du 1er août 1711, accordant déduction aux fermiers des octrois des villes du Mans, La Ferté, Sillé, Beaumont, Fresnay. On payait

alors à Fresnay, pour une pipe de vin, 17 sols 6 deniers ; pour une pipe de poiré, 8 sols 9 deniers

L'octroi était loué, en 1711, 180 livres. La réduction fut de 60 livres.

On ajouta à l'octroi, en 1735, pour une pipe de vin 7 sols, de cidre 4 sols.

1717. — A cette époque, la terre de la Grande-Arche appartenait à messire Guillon, seigneur de Rochecot, capitaine de cavalerie au régiment de Bourbon, demeurant au château de Rochecot, à Saint-Patrice, en Touraine. Il la vendit, plus tard, au sieur Allard, taillandier à Fresnay ; une des filles de ce dernier épousa un Milloas (Millois) ; en 1694, un Milloas était tanneur à Fresnay, cette famille était originaire de Saint-Ouen-de-Mimbré.

A la Grande-Arche existe encore une belle fuye, avec des trous de boulins du haut en bas pour loger les pigeons, ce qui est signe de seigneurie. Les trous de boulins qui s'arrêtaient au rez-de-chaussée n'étaient pas considérés comme marque de seigneurie.

1722. — Nomination du sieur Urbain Lefebvre, seigneur de Vauhalliers, greffier au Siége royal de Fresnay, pour percevoir les droits pour la régie du roi, établis par l'ordonnance des 20 et 24 mars 1722, dans la juridiction du Siége royal de Fresnay.

1723. — Le sieur Antoine Gislard, seigneur de la Courbe, conseiller du roi, élection d'Alençon, y demeurant, vend au sieur Joseph Hatton, la propriété du greffe civil et criminel du bailliage et Siége royal de Fresnay, pour 5,300 livres.

Bien souvent alors les propriétaires des greffes les louaient ; à cette époque le sieur Urbain Lefebvre en était fermier.

1725. Supplique de la communauté des boulangers au président bailli, juge royal, civil et criminel et lieutenant-général de police au bailliage de Fresnay-le-Vicomte, Richard-Jacques de Fontaine, écuyer, lui faisant observer que, la mauvaise qualité des blés ne permettait pas de

taxer cette année le pain d'après les bases admises dans les années ordinaires. Les blés ayant été ramassés mouillés ne donnent pas la même quantité de farine et par conséquent de pain que les bonnes années. Qu'une année ordinaire, quand le blé vaut VI livres et le méteil V, le pain blanc vaut deux sols la livre ; mais que le pain bis de méteil est taxé à 16 deniers la livre. Ils demandent donc une augmentation et du pain blanc et du pain bis.

Le bailli, faisant droit en partie à leur demande, ordonne que le pain blanc restera au même prix, et le pain bie ou bis sera porté à XX deniers.

1736. — L'hôtel Saint-Jacques portait le nom : à l'Image Saint-Jacques.

1737. — La comtesse de La Luzerne, marquise de La Varenne, contribua à la construction des halles de La Flèche ; elle avait son hôtel à Fresnay. (*Voir* 1697).

Cette dame mourut à Fresnay en 1745, âgée de 83 ans, elle fut inhumée dans l'église dans la chapelle de la Pitié.

1737 et 38. — Une horrible famine se fit sentir dans la province du Maine ; une chaleur excessive avait desséché les grains avant leur maturité. Les pauvres marchaient par centaines et souvent dévastaient et pillaient sur leur passage.

Les communautés du Mans donnèrent ces deux années 80,000 livres pour les pauvres.

1739. — Cette année le froment se vendit VIII livres le boisseau.

1740. — Procès entre dame de Chervy, veuve de messire de La Luzerne, etc., et la veuve Renée Leverard, sieur du Ronceray, et Pierre Potier, écuyer, capitaine au régiment de Quercy, pour une somme de 500 livres provenant du bail de la métairie du Cas-Rouge, appartenant à M^me^ de La Luzerne. Le sieur Leverard était fermier général du Cas-Rouge, cette dame perdit son procès.

1743. — M^e^ Émery était contrôleur des domaines.

1743. — Maître Jean Cordier, prêtre, principal du collége de Fresnay.

1744. — Nous, bailli de Fresnay, donnons acte de la publication de l'ordonnance de la déclaration de guerre par le roi de France au roi d'Angleterre, le 15 mars 1744.

1744. — Richard-Jacques de Fontaine, chevalier, seigneur de La Barberie, conseiller du Roi, président bailli, juge royal, civil et criminel au Siége royal et bailliage de Fresnay, lieutenant-général de police dudit lieu, sur ce qui nous a été remontré par le procureur du Roi à ce Siége, qu'au mépris de nos précédentes ordonnances de police portant défense de laisser vaguer les porcs dans les rues et faubourgs de cette ville, la plus forte partie des habitants se sont efforcés par une désobéissance manifeste d'en augmenter le nombre, de sorte que toutes les rues et faubourgs en sont journellement remplis, ce qui nous cause une malpropreté insupportable et peut donner lieu par leurs ordures à des maladies contagieuses, que ces mêmes porcs, entrent dans les maisons et jardins au préjudice des habitants, à quoi ayant égard et sur ce: ouï le procureur du Roi, ordonnons que nos précédentes ordonnances seront exécutées en leur forme et tenue, faisons itérative défense à tous les habitants de cette ville d'y laisser de jour et de nuit vaguer des porcs sous peine de confiscation et de x livres d'amende, les trois quarts de la confiscation seront délivrés à l'hôpital de cette ville et l'autre quart à nos huissiers ou sergents qui auront arrêté lesdits porcs. Lue et publiée en la manière accoutumée, fait à Fresnay par nous juges susdit et soussigné le 15 juillet 1744, de Fontaine, Levavasseur de La Tour, procureurs du Roi.

(Il paraît que les habitants de Fresnay, nourrissaient des porcs en quantité).

1753. — En ce temps, messire Étienne de Jupilles, chevalier, seigneur de Jupilles, possédait et habitait Verdun.

1755. — Siége présidial du Mans. Sentence par Jacques-René de Moloré, écuyer, seigneur de Glatigny, président du Siége présidial du Mans, accordant au sieur Michel

Cormaille, la permission de déloger de Fresnay, pour se fixer à Saint-Germain-de-la-Coudre.

Il fallait donc une permission pour changer de résidence.

1755 à 72. — Des épidémies très-meurtrières détruisirent les hommes dans le Maine, surtout au Mans, Bonnétable, Mamers, Beaumont, Fresnay.

1756. — A cette époque et bien antérieurement il y avait une blanchisserie de toiles à Fresnay.

1757. — Dans ce temps les provisions de notaire royal à Assé-le-Boisne et autres paroisses coûtaient 125 livres. Les dispenses d'âge 76 livres 10 sols. Celles des villes étaient plus chères. Alors une provision d'huissier audiencier criminel à Fresnay coûtait 200 livres. L'huissier avait à payer la taxe d'hérédité, sans quoi, à sa mort, la charge ne pouvait être vendue par sa famille, il en était de même pour les notaires.

1755. — Le sieur Lenfant, lieutenant de la brigade ambulante des Gabelles, reçoit un coup de fusil.

1757. — Mort d'André Fossié, garde-du-corps du Roi.

1758. — Édit du Roi, portant que pendant six années à partir de janvier 1759, il sera payé un don gratuit extraordinaire par les villes et bourgs de tout le royaume, donné à Versailles au mois d'août 1758.

Fresnay fut d'abord porté à 500 livres, puis à 800 livres.

On payait alors 25 livres pour régler et monter l'horloge chaque année.

1760. — L'hôtel du Cygne, Grande-Rue, portait alors le nom d'hôtel du Signe-de-la-Croix, dans la Révolution on supprima tous les *signes du fanatisme*, et on y substitua le nom de Cygne (oiseau).

1760. — Quittance du fondé de pouvoirs de Pierre-Louis-Claude-Richard de Fondville, écuyer, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'élection du Mans, de la somme de 4 livres 12 sols au greffier de la mairie de Notre-Dame de Fresnay, pour les deux vingtièmes des officiers et droits d'icelle.

1760. — M. Lemercier, ancien oratorien, demeurant au Bourgneuf, donnait des leçons de latin aux jeunes gens de la ville. Passait avec raison pour très-instruit.

1762. — M. le chevalier de Jupilles achète Verdun, de demoiselle Judith Picard de l'Ecotay, il le revendit plus tard à M. Contencin, père.

1765. — *Mariage de Jean-Charles Lefebvre,* sieur Desvaux, conseiller du Roi, receveur et contrôleur des consignations au bailliage royal de Fresnay, fils de Urbain Lefebvre, sieur de Vauhalliers, conseiller du Roi, commissaire aux saisies réelles de ce Siége et de Marie-Renée Robert sa femme, avec Louise-Élisabeth d'Alleaume, fille de messire Antoine Marquis d'Alleaume, chevalier, seigneur de La Coursure, Montpinçon, La Bourgeoisie, La Croix-Aline et autres lieux.

Messire Antoine Marquis d'Alleaume, officier d'infanterie, frère de Louise; dame Marguerite d'Alleaume, sœur de Louise, avait épousé Jean-Baptiste Parvy, sieur du Frêne. Un de ses fils a été curé de Saint-Céneri.

1766. — Maître Percheron était locataire de la ferme de l'octroi de Fresnay et payait par an 95 livres 8 sols 3 deniers.

1766. — Étienne-Jean Levavasseur, avocat au Siége royal de Fresnay, premier échevin de la maison de ville du même lieu.

1768. — Cette année, maître Bucquet fut nommé bailli au Siége royal de Fresnay. La vacance avait été de six ans, remplie par maître Gabriel-Henri Delélée, lieutenant civil et criminel au même Siége.

1769. — Naissance de Charles-Antoine Lefebvre Desvaux. En 1791, simple volontaire au premier bataillon de la Sarthe, devenu chef de bataillon des grenadiers de la garde du Directoire, puis chef d'état-major de ladite garde, se distingua à Marengo; en brumaire de l'an X, il partit pour Saint-Domingue avec le général Le Clerc. Prisonnier des Anglais après la reddition de l'île. Libre en 1814, il fut confirmé dans ses grades sous la Restauration; au

20 mars 1815 il reprend sa cocarde tricolore, assiste à la bataille de Waterloo et se retire à l'armée de la Loire, il revient ensuite à Fresnay auprès de sa famille. Rappelé au service par l'influence du général Coutard, son ami, il est son chef d'état-major à Rennes, puis fut fait maréchal de camp. Nommé baron par Charles X, il fut chef de l'état-major du général comte Coutard, qui commandait à Paris la première division militaire, il commandait la place de Paris en l'absence du général Coutard, pendant les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830. Alors il se retira du service et mourut à Paris le 28 juillet 1839 auprès de son ancien chef, ami et compagnon d'armes. Il s'était marié pendant son séjour à Rennes à M^lle^ de Chamseru, dont une fille qui a épousé M. Henri de Riancey, le célèbre publiciste.

Le général Lefebvre était d'un caractère doux, affable, spirituel, en un mot d'un commerce très-agréable.

1770, 28 janvier. — Naissance de Urbain-Jacques Lefebvre-Desvaux, sieur des Gardes, ancien volontaire comme le premier, et lieutenant-colonel en 1814. Mort en Auvergne en 18...

Plus tard naissance de Louis-Michel Lefebvre-Desvaux, sieur du Verger, ancien volontaire comme ses frères. Mort directeur des Droits réunis, à...

Naissance de Mademoiselle Lefebvre-Desvaux; elle épousa M. Montazeau jeune, anciennement dans les aides, plus tard dans les Droits réunis; mort directeur de la poste aux lettres à Fresnay.

1769. — Les tailles, capitations et autres impositions accessoires dans l'élection du Mans pour 1769, étaient de 787, 233 livres 14 sols. La part de la ville de Fresnay était de 2943 livres.

En 1500, 1600 et 1700, le rôle des contribuables se faisait sur la place publique par les notaires du lieu, cela s'appelait le choix des bons et des mauvais.

Les bons étaient portés sur le rôle et les mauvais *dérôlés*.

Le résultat de cette opération était ensuite donné aux collecteurs chargés de faire rentrer les contributions.

1771. — Maître Robert fut nommé échevin de Fresnay. C'étaient les conseillers du maire.

1773. — Assemblée à l'hôtel de ville, en présence de MM. Joachim-Joseph Leverard, de La Bussonnière, Charles-Antoine Robert, échevin, Jean Cordier, prêtre, François Hatton La Gainière, conseillers, Robert-André Fossié, curé de Fresnay, Georges Hatton La Couture, Ambroise Rousseau, Nicolas Gélin, René Mercier, et Jean Fouquet, notables. Présence encore de MM. Thomas Bucquet, bailli de Fresnay, Guillaume Millois, procureur du Roi, en assistance de Jacques Bordeaux, secrétaire-greffier de l'hôtel de ville.

Il est résolu que l'on ferait des réparations qui sont devenues urgentes au pont de bois de cette ville.

1775. — On chante le *Te Deum* à l'occasion du sacre et du couronnement de Louis XVI ; on tire le canon ; on allume des feux de joie sur la place du Château ; on donne 550 livres de pain aux pauvres et on illumine.

1775. — Le sieur Cormaille de La Rivière, rend compte aux échevins, conseillers et notables de l'hôtel de ville de Fresnay.

1777. — Toutes les paroisses relevant des bailliages royaux de Mamers, Beaumont, Fresnay, Sainte-Suzanne, ressortaient pour faits de bois, chasses, pêches et contestations concernant les eaux et rivières de la maîtrise de Perseigne, à Mamers.

1775. — Traité avec Jean Boissif, paveur d'Alençon, pour l'entretien du pavé de la ville. Le pavage de la ville de Fresnay était très-ancien et paraissait remonter au XIV^e^ ou XV^e^ siècle, il était en grès ancien et grès roulé, il était petit et glissant,

1780. — *On a proposé plusieurs moyens pour rendre la Sarthe* navigable jusqu'à Alençon ; M^e^ Champion, chanoine honoraire du Mans, présente cette année un mémoire pour prouver qu'il était possible d'exécuter ce pro-

jet en établissant un port à Courteilles, près Alençon, en conduisant le lit de la rivière par les paroisses de Saint-Paterne, d'où elle irait joindre la petite rivière de Moire et ce nouveau lit irait rejoindre l'ancien près Fresnay, par ce moyen on éviterait le rocher de Saint-Céneri, de Saint-Léonard et tous ceux qui bordent la Sarthe jusqu'à Fresnay.

1781. — Destruction entière, par un incendie, de la petite ville du Grand-Lucé.

1785. — Démolition de la porte de Sillé. La tour à droite en entrant ne fut détruite qu'en 1811 ou 12. Le côté opposé construit entièrement en grès roussard, n'a disparu qu'en 1852. Nous avons encore vu les gonds où pendaient les portes.

1787. — *Organisation civile de la province du Maine.* Avant 1787, le Maine était administré par l'intendant de la généralité de Tours avec un subdélégué au Mans et à Mayenne.

Des hôtels de ville existaient au Mans, à Bonnétable, Saint-Calais, Château-du Loir, Ernée, Laval et Mayenne. Nous avons vu précédemment que Fresnay en avait un.

Un syndic administrait les autres villes, bourgs et paroisses.

1787. — L'assemblée provinciale du Maine comptait 32 membres : 8 de la noblesse, 8 du clergé, 16 du tiers-état. Le procureur syndic pour le clergé et la noblesse était le marquis de Montesson; pour le tiers-état, le prince d'Ardenay.

Le roi, dans la séance du 14 octobre 1787, partage la province du Maine en seize districts, Fresnay et sept paroisses du canton actuel appartenaient au district de Beaumont, Assé, Saint-Aubin, Fresnay, Moitron, Saint-Ouen, Sougé et Saint-Victeur. Les cinq autres, du district de Sillé, étaient Douillet, Montreuil, Saint-Georges, Saint-Paul et Saint-Léonard.

Division financière, généralité de Tours, élection du Mans.

Les douze communes du canton actuel de Fresnay dépendaient de l'élection du Mans.

1788. — *Formule pour les obédiences féodales.*

A la requête de très-haut et très puissant seigneur René Mans, sire de Froulay, comte de Tessé, marquis de Lavardin, comte de Vernie-le-Froulay, baron d'Ambrières, vicomte de Beaumont, baron de Fresnay, seigneur du Mortier et autres lieux, grand d'Espagne de première classe, grand et premier écuyer de la Reine, lieutenant-général de ses armées et son lieutenant-général dans ses provinces du Maine, Perche et comté de Laval, demeurant dans son hôtel, rue de Varennes, à Paris.

La dame Mathurine Guitton, veuve Hatton La Couture, est citée à comparaître au château de Lavardin-Tucé, paroisse du même nom, pour exhiber ses titres de propriétés et passer obédience féodale.

M. le comte de Tessé avait aussi son hôtel au Mans (hôtel de Tessé), dans l'emplacement duquel a été construit l'évêché actuel.

1789. — Cette année les impositions de la ville de Fresnay étaient assises ainsi qu'il suit :

Tailles	2,943 livres.
Impôts accessoires . .	1,901
Capitations.	1,896
	6,740

Signé Goupil, commis à la Recette particulière du Mans, qui plus tard devint receveur général de la Sarthe.

1789. — On demande une seconde fois à ce que l'on fasse des réparations au pont de Fresnay ; les poutres sont pourries, le pont menace ruine et tombera sous peu dans l'eau

1789. — La ville de Fresnay adresse au Roi ses cahiers de plaintes et doléances.

1789. — *District à Fresnay.* Les officiers municipaux de Fresnay écrivent à M. le comte de Tessé, pour le prier de céder à la ville, à telles conditions qu'il lui plaira, son château de Fresnay ; ils lui font mille compliments sur sa

générosité envers les pauvres de la ville et sur ses bons offices, qui ont fait que le Siége du district a été placé à Fresnay, malgré la rivalité de plusieurs villes, et reconnaissent que c'est à son influence qu'on le doit.

Ces belles protestations n'empêchèrent pas les membres du district d'assister au sac et vente des meubles du château de Vernie et à plusieurs de s'y meubler presque pour rien.

Grenier à sel de Fresnay.

En 1344, Philippe VI, dit de Valois, roi de France, établit la Gabelle en France (impôt sur le sel), pour subvenir aux besoins de l'État. Pour cette cause, Édouard, roi d'Angleterre, l'appelait l'auteur de la loi salique, par ironie à la vraie loi salique en vertu de laquelle il régnait.

Gabelle vient du Saxon, qui veut dire tribut.

Dans le commencement il fut d'abord modéré, et seulement pour le temps que durerait la guerre, mais on ne l'abolit pas, au contraire, il fut augmenté plusieurs fois et finit par devenir un des revenus les plus considérables de l'État. Des greniers à sel furent établis dans toutes les parties de la France où un grenetier vendait le sel aux particuliers.

Cet impôt a toujours été impopulaire et donna lieu à de nombreuses fraudes dans notre pays si voisin de la Bretagne, où le sel se vendait en franchise 2 sols la livre et dans le Maine 14 sols. La fraude se faisait en grand par des hommes que l'on appelait *faux-sauniers,* ils étaient surveillés par les brigades des gabelles établies pour cette répression, les paysans les nommaient *gabeloux*. Cette industrie (car c'était un état), se faisait la nuit et les *faux-sauniers* allaient de ferme en ferme vendre ce qu'on appelait du *faux sel* (parce qu'il n'avait pas acquitté de droit), à un prix bien inférieur à celui où on se le procurait dans les greniers à sel. Les *faux-sauniers* étaient

ordinairement des hommes alertes, vigoureux et presque toujours armés, d'où il résultait quelquefois des rixes sanglantes avec les agents du fisc ou *gabeloux*.

Cet impôt était considérable et vexatoire à plus d'un titre :

1° Parce qu'il frappait particulièrement les classes inférieures ;

2° Parce que chaque ménage devait consommer par tête tant de livres de sel ;

3° Parce que dans le Bas-Maine, voisin de la Bretagne, le sel aux limites de cette province se vendait fort cher, tandis qu'à un quart de lieue plus loin, il était presque pour rien. Aussi, dans cette partie du Maine, les *faux-sauniers* étaient-ils en grand nombre.

L'établissement d'un grenier à sel à Fresnay, doit remonter loin, car c'était un point important comme ville forte et de plus un chef-lieu de bailliage et de doyenné considérable.

En 1700, le grenier à sel se trouvait placé dans la cour de la prison actuelle, au fond, à droite, dans une assez vaste construction servant actuellement de justice de paix.

Le personnel se composait d'un président, d'un procureur du roi et d'un greffier, plus une brigade ambulante commandée par un capitaine ou un lieutenant.

Le ressort du grenier à sel de Fresnay, était, dit-on, moins étendu que celui du bailliage, sans pouvoir en indiquer exactement l'étendue, il est probable que, comme cet impôt était détesté, on en aura brûlé les registres en 89 ou 90.

Il dépendait de la direction des gabelles d'Alençon. En 1700, on y dépensait vingt muids de sel par an, ou 48,000 kilog. actuels. La mesure de capacité était le *muid*, qui contenait douze *setiers*, le *setier* quatre *minots* et le minot 100 livres.

Le *muid* pesait 4,800 livres, le *setier* 400 livres et le *minot* 100 livres

Noms de quelques employés au grenier à sel.

1621. — Me Mathurin Le Boucher, sieur de l'Échenay, grenetier pour le roi au grenier à sel.

1623. — Me Rolland Trezain, contrôleur au grenier à sel.

1634. — Me Pierre Le Boucher, sieur de....., procureur du roi au grenier à sel.

1665. — Me Yves Moreau, sieur de la....., procureur du roi au grenier à sel.

1672. — Me Pierre Dubreil, contrôleur du roi au grenier à sel.

1698. — Me Charles Robert, sieur de la Ramée, contrôleur du roi au grenier à sel.

1701. — Me Pierre Thébault, sieur des Fontières, procureur du roi, puis président.

1703-1713. — Me Pierre Étard, capitaine de la brigade du grenier à sel.

1707. — Me Gabriel Delélée, sieur du Parc, receveur au grenier à sel.

1710. — Me Joseph Cormaille, contrôleur au grenier à sel.

1716. — Me Gabriel Février, huissier, capitaine de la brigade du grenier à sel.

1719. — Me Pierre Cormaille, procureur du roi au grenier à sel.

1720. — Me Rolland-Hyacinthe Delélée, sieur du Cruchet, receveur au grenier à sel.

1721. — Me Charles Robert, seigneur du Rocher, juge contrôleur au grenier à sel, époux de Françoise Dubreil.

1732. — Me Michel Blanche, notaire à Fresnay, greffier en chef au grenier à sel.

1753. — Me Urbain-Charles Thébault, sieur de Monhaison, président au grenier à sel.

1744-1790. — Me Pierre Léonor Tavernier, sieur de Boulogne, conseiller du roi, grenetier au grenier à sel.

1754. — Me Charles Robert, seigneur de Bernay, juge-contrôleur au grenier à sel.

1758. — Me Herbin, receveur au grenier à sel.

1760. — Me Mathieu-Charles Percheron, juge-grenetier au grenier à sel.

1767. — Me Jean-Baptiste Quentin du Galichet, avocat à Assé, greffier en chef au grenier à sel.

1768. — Me Semelet, procureur du roi au grenier à sel.

1768. — Me Michel-Charles Percheron, grenetier au grenier à sel.

1768 — Me Michel Blanche, greffier au grenier à sel.

1768. — Charles-Antoine Robert, contrôleur au grenier à sel.

— Me Aveneau, président au grenier à sel.

1785. — Me Charles Rousseau, officier au grenier à sel.

A l'entrée de la cour, sous le porche, on voit les pierres en grès roussard usées par le frottement de l'essieu des charrettes employées au transport du sel.

Quelques mots sur la Couture.

La belle prairie de la Couture située à Fresnay, entre le moulin du même nom et celui du Bourgneuf, appartenait à messire de Tresmes, marquis, puis duc de Gesvres.

Sa veuve la vendit en 1662 à Gilles de Jajollet, seigneur de la Coursure. En 1695, Gilles de Jajolet vendit la Couture et le greffe du bailliage de Fresnay, à Catherine-Aimée Dieu, veuve de Pierre Soubeiran.

En 1707, dame veuve Soubeiran vendit la Couture et le greffe à Antoine Gislard, seigneur de la Courbe.

Cette prairie dépendait du fief de Moré, en Douillet, appartenait à Mme la duchesse d'Elbeuf, dame de Moré.

En 1718, Antoine Gislard vendit à Joseph Hatton, greffier en chef du bailliage de Fresnay, la prairie de la Couture, pour prix de 168 livres par héritage annuel et rente perpétuelle et non rachetable et une haye (sic), laquelle baillée faute de non payement pendant trois

années, le seigneur de la Courbe rentrera en possession.

Lequel Joseph Hatton est chargé de loger le sieur de la Courbe, lui et son cheval, quand il viendra à Fresnay. Sur cette somme de 168 livres étaient prélevées 21 livres pour la cure de Fresnay.

En 1754, le reste de cette somme était payé à messire Louis du Perche, chevalier, seigneur du *Mesnil-Hatton*, conseiller du roi, trésorier de France au bureau d'Alençon, qui avait épousé Marie-Gabrielle Gislard de la Courbe.

En 1755. Mᵉ Hatton Lagainière, acheta la maison où depuis il fit bâtir celle qui existe aujourd'hui, de François-René Le Boucher de la Poterie, demeurant au Mans. Cette maison servait d'auberge sous le nom du *Cheval-Rouen*.

Anciens médecins et chirurgiens de Fresnay.

1654. — Balthazard Jardin, maître chirurgien.
1674. — Pierre Hervé, sieur des Poultis, docteur en médecine.
1674. — François Béliard, maître chirurgien.
1712. — Léonard Prévot, maître chirurgien.
1744. — Joseph Leverard, de la Bussonnière, chirurgien.
1767. — Moreau Duboulay, docteur en médecine.
id. — Pierre Étard, maître chirurgien.
id. — Jacques Étard, jeune, chirurgien.
id. — Abraham Richer, chirurgien.

Anciens notaires de Fresnay.

1505. Guillaume Hurbonde.
1515. Robin Brossard.
1549. Jacques Tafforeau.
1581. François Picart.
1598. René Blanche.
1609. Michel Vétillard. Léonor Ligeard.
1620. Nicolas Mariette.
1621. Michel Daugeard.
1623. Claude Bourgeois.
1624. Bamas,
1627. Jean Leroy.
1631. René Blavette (dès 1616). Louis Pousset,
1632. Mathurin Faucher. Jacques Hure ou Huvé.
1636. Jacques Mouton.
1640. Marc Ménard.
1640. Michel Vétillard.
1640. Francois Picart.

1642. René Tuaudet.
1643. Jacques Fouché.
1665. Jean Gaudemer.
1678. Jacques Pavet.
1682. Jean Gilbert.
1685. Jean Lemaître.
1691. Michel Thomas.
1700. René Mouton.
1712. Joachim Ricordeau.
1731. François Lévêque.
1732. Rolland La Maignée.
1738. Alexandre Mouton. Michel Blanche.
1749. Hatton. René Le Geay. Pierre Tuaudet.
1762. Millois.
1767. Jean-Baptiste Potier du Galichet.
1781. Michel-Jean Le Boul.
1783. Bonaventure-Joseph-Georges Hatton.

Gardes-Scel.

1626. Marc Ménard.
1636. Antoine Chauvin.
1652. Michel Lefebvre.
1678. Pierre Dubreil.
1688. Michel Lemaître.

Altitude de Fresnay au-dessus du niveau de la mer.

Fresnay	105	mètres.
La Hutte.	96	*id.*
Butte de Chaumont	318	*id.*
Butte de Sainte-Anne. . . .	250	*id.*

Ère Révolutionnaire.

1789. — États généraux.

Le 16 juin 1789, les électeurs pour nommer les députés aux états généraux, se réunirent au Mans, dans l'église de la Couture. Les états de la province du Maine, n'avaient pas encore offert une réunion aussi considérable, on y comptait 1753 membres.

L'ordonnance du Roi accordait 20 députés au Maine.

Noblesse.

MM. De Chabot, représente Mme d'Argouges, née de Courtarvel de Pezé, dame de Fyé, et de la châtellenie d'Assé-le-Boisne.

D'Albret, duc de Chevreuse et de Luynes, baron de Bonnétable, représenté par J.-L. marquis de Montesson.

D'Arlanges, représenté par P.-A.-C. F. de Perrochel.

Le bailli de Fresnay. Terre de la Mayenne. Paroisse de Bourgneuf-la-Forêt.

De Beaurepos, représenté par J.-G.-L. Leclerc de Juigné, à Chérisay.

Couasnon de La Rougère et de la Croixille, représenté par le bailli de Fresnay.

De La Fournerie de Boisgency (Bois Gency), seigneur de Boisgency, Saint-Georges-le-Gaultier.

De Moloré de Saint-Paul, seigneur de Saint-Paul-le-Gaultier.

De Montesson, comte, seigneur de Douillet, Sougé, Gesnes, Saint-Aubin-du-Cormier, représenté par son frère A.-L.-H. de Montesson.

De Perrochel René-François-Hortense, seigneur de Saint-Aubin, Moitron, etc.

Quillet de Fontaine, par M. d'Ornant, d'Assé.

La noblesse choisit pour députés :

MM. Le marquis de Montesson.
Le chevalier de Hercé.
Le vidame de Vassé.
Le comte de Tessé.
Le bailli de Fresnay, propriétaire, près Laval.

Le clergé nomma pour députés :

MM. Le Pelletier de Feumusson, curé de Domfront.
Berthereau, curé de Teillé.
Grandin, curé d'Ernée.
Jouffroy de Gonsans, évêque du Mans.

Le tiers-état nomma pour députés :

MM. Anjubault de La Roche, juge à Laval.
Héliant, changeur au Mans.

Jouye des Roches, lieutenant général au Mans.
Maupetit, avocat du Roi, à Mayenne.
Lasnier, négociant, à Laval.
Guérin, maître de forge, à la Gaudinière, à Sougé.
Ménard La Groie, conseiller au présidial du Mans.
Lalande, lieutenant de maire, à Ernée.
Gournay, avocat à Mayenne.
Chenon de Beaumont, conseiller à l'élection du Mans.
Pus tard, M. Livré, échevin du Mans, en remplacement de M. Héliant, mort à Versailles.

La nouvelle d'une réforme dans l'État tendant à une amélioration générale, fut saluée dans la ville de Fresnay et les campagnes environnante, par d'unanimes acclamations. Des usages et des priviléges anciens incompatibles avec les mœurs du jour, avaient un extrême besoin d'être modifiés ou abolis complétement. Pour arriver à ce but il fallait agir avec calme et modération, soutenir le Roi, pour arriver aux réformes qu'il méditait pour le bonheur de son peuple.

Il en fut tout autrement; des hommes nouveaux et méchants, se laissèrent aller à leurs passions, à leurs vengeances; il en résulta la catastrophe de 93 et les horreurs qui en furent la suite.

L'incarcération du Roi et sa famille, et plus tard son *assassinat* et celui de la Reine, firent ouvrir les yeux aux honnêtes gens. La déportation et l'*assassinat* en masse des nobles, des prêtres et des hommes honorables de toutes castes, acheva de tourner contre la République tous les vrais amis de la liberté.

Alors la Convention ne put se maintenir que par la terreur, sur ce point on réussit à merveille.

C'est de cette funeste époque, que nous allons nous faire l'historien véridique; nous rapportons tous ces faits d'après les registres du temps, sans passion, sans faiblesse; au reste à chacun suivant ses œuvres.

Heureusement Fresnay, renfermait quelques hommes de cœur, qui sans être les ennemis d'une sage réforme,

eurent le courage d'exposer leurs jours pour contenir les mauvaises passions. Ajoutons à cela que la population elle-même, amie de l'ordre et du travail, ne se laissa jamais entraîner à ces emportements atroces qui couvrirent la France de ruines et de sang. Dans tout le cours de la Révolution, dans ses plus mauvais jours, pas une goutte de sang ne fut répandue dans cette ville.

Les campagnes plus religieuses étaient encore animées d'un meilleur esprit. La perte de leurs curés les exaspéraient surtout. Cependant quelques paroisses, une entre autres, se fit remarquer par ses opinions démocratiques, nous en tairont le nom. *Assé-le-Boisne*, se distingua par son esprit religieux, deux fois une horde révolutionnaire s'y rendit pour saccager l'église, deux fois elle fut vigoureusement repoussée par les habitants ; si les dévastateurs n'eussent cédé à la peur, une lutte sanglante s'en fût suivie. (*Voir Assé-le-Boisne.*)

1790. — *État-major de la milice citoyenne à Fresnay :*

MM. De Perrochel, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint Louis, colonel.

De Fontaines, ancien officier de cavalerie, lieutenant-colonel.

Delélée de La Fontaine, ancien lieutenant des gendarmes de la maison du Roi, chevalier de Saint-Louis, major.

Gallais Charles, capitaine aide-major.

Compagnie Blanche.

1er capitaine, M. Langlechère.
2e id. M. Jeursant.
1er lieutenant M. Lefebvre.
2e id. M. Beauvais.

Sergents.

Fouqué, Beunard.

Caporaux.

La Ramée, Coulon, Freslon, Provost. Plus 32 hommes.

Artillerie.

Capitaine, Pelletier-Cabour.
Lieutenant, Chesneau.
Sous-lieutenant, Fauvelle.

1790 — Décret du 4 février 1790, qui divise le département de la Sarthe en neuf districts et cinquante-trois cantons.

District de Fresnay. — Six cantons, cinquante-deux communes.

Cantons.

Assé-le-Boisne, 6 communes. — Assé, Fyé, Saint-Léonard, Saint-Paul, Sougé, Saint-Victeur.

Beaumont-le-Vicomte, 9 communes. — Assé-le-Riboul, Beaumont, Saint-Christophe, Juillé, Saint-Marceau, Moitron, Ségrie, Le Tronchet, Vernie.

Bourg-le-Roi, 10 communes. — Chérancé, Cherisay, Coulombiers, Saint-Germain, Grandchamp, Petit-Oisseau, Piacé, Rouessé-Fontaine, Bourg-le-Roi, Thoiré-sous-Contensort.

Fresnay-le-Vicomte, 6 communes. — Saint-Aubin-de-Locquenay, Douillet, Saint-Georges, Fresnay, Montreuil, Saint-Ouen.

Montsort, 12 communes. — Arçonnay, Bérus, Béthon, Saint-Céneri, Champfleur, Le Chevin, Montsort, Saint-Germain-de-Corbie, Gesnes-le-Gandelain, Heloup, Moulins, Saint-Paterne.

Vivoin, 8 communes. — Congé-sur-Orne, Doucelles, Lucé-sous-Ballon, Maresché, Meurcé, Nouans, René, Vivoin et Congé-des-Guérets réunis.

Le tribunal du district était composé de cinq juges. — MM. Lottin, Nicolas, Moreau-Duboulay, ancien médecin, Péan, ancien avocat à Beaumont, Bucquet, ancien bailli de Fresnay, un commissaire du Roi ou national, un accusateur public ; une Justice de paix, un juge de paix, deux assesseurs dont le juge prenait l'avis.

Contributions indirectes.

Procès-verbal de MM. Montazeau et Pilet, constatant que les sieurs Pierre Boulanger, cabaretier, Cureau et Loyeau, tous cabaretiers à Fresnay, ont refusé avec injures, de les laisser exercer comme employés des boissons.

Cet impôt a été dans le pays le sujet de bien des dé-

bats. Les employés des droits réunis étaient forcés de s'armer pour exercer leurs fonctions.

Don par M. de Froulay-Tessé, à la ville de Fresnay, de son vieux château et dépendances; à cette époque quelques chambres du vieux castel étaient encore habitables.

Nous pensons que ce don se réduisait aux prisons actuelles, à l'emplacement de l'Hôtel de Ville et au grenier à sel, actuellement la justice de paix.

Le 27 mars 90, le sieur Chevalier, fermier de la métairie du Guéliant, est arrêté par les gens du canton, conduisant 60 boisseaux d'orge à Alençon; on les lui vole, il en instruit l'Assemblée nationale. Plusieurs lettres sont échangées à ce sujet entre le président (Grégoire) du comité des recherches de l'Assemblée, et les municipaux de Fresnay. Résultat négatif.

Membres du distr,ct.

MM. de Perrochel, président.
Brillant, avocat au ci-devant bailliage, procureur syndic.
Bardou-Boisquetin, fit vendre au Mans les meubles de M. de Tessé.
Petit-Bon, administrateur, de la Ferté-Bernard.
Dufour, de Beaumont, ancien notaire d'Assé-le-Riboul, fameux démocrate mais encore plus poltron.
Dily, ancien notaire à Douillet.
Montazeau, jeune.
Regnier.
Clopeutre.
Pavet.

M. Contencin a été président, Montazeau, aîné, secrétaire, anciennement aux aides.

Conseil général du district.

Leverard, président; Launay, Pavet, Clopeutre, Galpin, Girard, Dutertre, Dufour, Petit-Bon, Potier, Brillant, agent national; Chaumont, secrétaire.

Comité de surveillance.

Hédiard, ci-devant avocat au bailliage de Fresnay, Loudière, Urbain, Claye, A. Berger, Jeursant, Coupevent, Julien, Marteau, Laumonier, Pilon, Bizet, Provost, Petit-Bon, Dufour.

L'abbé de Perrochel et Charles-Antoine d'Alleaume, sont députés par le conseil général de la ville de Fresnay, à l'Assemblée nationale, pour conserver dans cette ville le chef-lieu de district.

91. — Demande de la réparation du clocher de l'église par les officiers municipaux. Délibération de la même année (20 octobre) qui porte que le petit clocher, placé sur le pignon de la nef de l'église, sera démoli comme dangereux à cause de sa vétusté et de son état de ruine.

Directoire du district de Fresnay.

Moreau-Duboulay, vice-président, Sauvé.

Arrivée à Fresnay, d'un escadron du 14e régiment de dragons, pour maintenir la tranquillité. Refus par les habitants de les recevoir. Grande fermentation.

Cérémonie de la fédération, 14 juillet 91.

Un autel sera élevé sur la place du Château, où il sera célébré une messe, à la suite de laquelle tous les citoyens prêteront serment de fidélité à notre *admirable Constitution.*

M. Brillant, du haut de l'autel, a prononcé la formule du serment, tous les citoyens ont levé la main et dit *je le jure*, il a ensuite lu la loi qui décrétait la levée de 100,000 hommes.

91, 6 février. — Prestation de serment à la Constitution civile du clergé, par MM. Coupel des Ponceaux et Brouard, prieur et vicaire de la ville de Fresnay.

Aujourd'hui 6 février 1791, à neuf heures du matin, le conseil général de la commune de Fresnay, assemblé en conséquence de l'invitation faite par billets à chacun en

particulier, en conformité de la déclaration faite à cette municipalité le 28 janvier dernier, par Me Coupel, prieur de cette ville et Brouard, prêtre, vicaire qu'ils étaient dans l'intention de prêter publiquement cejourd'hui, à l'issue de la messe paroissiale, le serment prescrit par l'article 39 du décret du 13 juillet dernier et réglé par les articles 21 et 28 des décrets du 12 du même mois, concernant la Constitution civile du clergé, s'est rendu en corps à l'église de cette ville, accompagné de la garde nationale, où étant arrivé, s'est placé dans le chœur. Me Coupel, après l'instruction ordinaire, a prononcé un discours sur la religion du serment, et l'a terminé en assurant qu'il allait dans toute la sincérité, prêter le serment prescrit par le décret de l'Assemblée nationale sur la Constitution civile du clergé.

Ensuite Me Brouard, vicaire, étant encore monté en chaire a aussi prononcé un discours sur le même objet et assuré qu'il allait prêter avec la même sincérité le serment prescrit par le décret, et, la messe finie, Me Coupel, s'étant tourné vers le conseil général de la commune, assemblé comme il est dit, a, en présence des officiers de la garde nationale et de tous les citoyens, prêté le serment solennel de *veiller* avec *soin sur les fidèles qui lui sont confiés, d'être fidèle à la nation et au roi, de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.*

Me Brouard, vicaire, étant ensuite monté dans le sanctuaire, au pied de l'autel, a prêté le même serment.

Après quoi MM. Dalleaume, Noël et Lefebvre, tous trois clercs tonsurés ont dit, quoiqu'ils ne fussent pas fonctionnaires publics, qu'encouragés par l'exemple de leurs pasteurs, ils désiraient être admis à prêter serment, sur quoi la municipalité a répondu qu'elle voyait avec plaisir leur zèle pour la Constitution, qu'elle allait recevoir leur serment, et, à l'instant, ils ont individuellement prêté le serment de veiller sur les fidèles qui pourraient leur être confiés, s'ils avaient le bonheur quelque jour d'être admis

au sacerdoce et devenir fonctionnaires publics, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi.

Ensuite on a chanté le *Te Deum*, en actions de grâces, après quoi le conseil général de la commune s'est rendu à l'Hôtel commun, accompagné du clergé, dans le même ordre qu'il était venu.

Fait et arrêté à l'Hôtel commun le dit jour et an que dessus, en présence du conseil général de la commune, des sieurs Coupel, Brouard, Dalleaume, Noël, Lefebvre, des officiers de la garde nationale, qui ont tous signés ainsi que le secrétaire-greffier, et sera copie du présent délivrée aux dits maîtres Coupel et Brouard sous le seing du secrétaire-greffier,

Tous ont signé, plus Jacques Bordeaux, maire, Julien-René Coupevent, François Lefebvre, Jean Brillant, Michel Berthelot.

1792, an Ier de la République. — Délibération qui conclut à ce qu'aucune des trois cloches de l'église ne peut être supprimée sans produire un mauvais effet sur l'esprit des habitants.

(L'esprit public n'était pas encore perverti).

21 *avril*. — *On conduit au Mans* Me Bordereau, prêtre insermenté, arrêté à Coulombiers et traduit à Fresnay. Une tentative eut lieu pour le massacrer. Un sieur Guillochon, volontaire de Fyé, courut sur lui le sabre à la main pour lui trancher la tête malgré huit gardes qui le protégeaient.

M. Hatton, alors maire de Fresnay, lui sauva la vie, aidé par le citoyen Fresnais faisant partie de l'escorte.

Les incarcérations furent peu nombreuses à Fresnay ; l'administration bienveillante qui siégeait à la mairie y mit obstacle autant que possible. Le seul prêtre ci-dessus fut arrêté dans les environs et transféré au Mans, où il paya de sa tête son attachement à son Dieu.

Loi du maximum.

Tableau de la date des denrées et marchandises de première nécessité qui seront vendues dans l'étendue du

district de Fresnay, jusqu'au mois de septembre 1794. (Vieux style).

Consulter le tableau supplémentaire curieux à plus d'un titre.

Prestation de serment, 13 octobre 1792, à la Constitution civile du clergé, de MM. Coupel des Ponceaux, prêtre-doyen-prieur de Fresnay, d'Antoine-Urbain Gallais et Charles Coutelle, en exécution de la loi du 14 août 92.

Aujourd'hui 13 octobre 1792 (vieux style). — L'an premier de la République Française, devant nous officiers municipaux de la commune de Fresnay, sont comparus Mathurin Coupel, curé, Urbain Gallais et Charles Coutelle, lesquels nous ont dit qu'en exécution de la loi du 14 août dernier, ils sont venus prêter devant nous le serment *d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité et de mourir en la défendant*, dont ils nous ont requis et que leur avons accordé.

Fait et arrêté le dit jour et an que dessus en assistance de notre secrétaire et Marin-Jacques Leloup, signé : Le Marchand, Leloup, Le Geay, secrétaire.

92, 21 septembre. — Un député à la Convention, le sieur Chevalier, propriétaire cultivateur, demeurant au lieu de Hotereau, commune de Saint-Aubin-de-Locquenay, district de Fresnay, fut nommé par les électeurs du département de la Sarthe. C'était un honnête homme, mais incapable de faire un législateur. Il refusa de voter la mort du Roi et vint mourir chez lui en 18.. après avoir flairé la guillotine de bien près, et à laquelle il échappa grâce à son obscurité.

92, 25 ventôse. — Prestation de serment de Marguerite Désigné et de Jeanne Leseure, religieuses de Saint-Lazare, desservant l'hôpital de Fresnay.

92, 4 novembre. — *Ce jour un attroupement* des communes voisines se porta sur Fresnay, pour la fixation du prix des grains. Les officiers municipaux firent battre le rappel, la force publique se porta à la rencontre du rassemblement fort de près de 400 personnes. Là il fut reconnu que, vu leur petit nombre à opposer, on ne

pouvait empêcher la ville d'être envahie. En conséquence la dite troupe entra en ville tambour battant, armée de fusils, fourches, brocs, bâtons ferrés et faulx, et vers les onze heures s'est arrêtée sur la place du Château. Les officiers municipaux sommés de s'y transporter, voyant l'impossibilité de faire respecter la loi, s'y sont rendus pour calmer les esprits, ce qui fut sans succès. Alors les émeutiers ont procédé à la fixation du prix des grains et du pain, savoir : le bon froment, 5 livres 4 sols, 4 livres 15 sols et 4 livres 10 sols ; la mouture, 3 livres ; le seigle, 3 livres 15 sols ; le méteil, 4 livres; l'orge, 50 sols, le sarrazin, 2 livres. Le pain blanc, la livre 2 sols 3 deniers, le pain michard de 12 livres 20 sols ; le pain bis de 12 livres 12 sols. Le prix du grain de ce jour et celui du pain de mardi prochain, lequel tarif ils ont remis mais ont refusé de signer. Les officiers municipaux sommés d'adhérer à cette demande, y ont acquiescé avec prudence. Ils ont, (les émeutiers) fait annoncer au son du tambour, que tous les citoyens de la localité et du canton eussent à se transporter mardi prochain à Beaumont pour la même opération et se sont retirés.

Cet attroupement se rattachait évidemment à celui qui avait pris naissance à la verrerie de Montmirail appartenant aux quatre frères Duval, hommes donnant à plein collier dans la Révolution. Ils employaient chez eux un des frères de l'infâme Marat, et un autre de ses proches parents. Cette insurrection avait pour but de taxer le prix des grains qui alors était très-élevé. Ils portèrent le blé à 30 sols le boisseau ; le méteil, à 25 sols ; le seigle, à 20 sols ; l'orge, à 15 sols ; l'avoine, à 12 sols.

Ces brigands firent, par la pression, accepter ce prix non-seulement dans la Sarthe, mais dans les départements voisins, Loir-et-Cher, Loiret, Indre-et-Loire.

La duc d'Orléans paraissait avoir organisé les mouvements. 92, 28 septembre.

Ont été nommés juges :

2me juge le citoyen Leguicheux.
3me id. Daguin.
4me id. Lottin.
5me id. Péan.

1er suppléant Moreau, 2me suppléant Hatton, greffier Guyon.

92, 3 décembre. — Président du tribunal du district Thomas Bucquet, ex-bailli.

Le citoyen Mouton, nommé juge de paix, par les électeurs du canton de Fresnay, réunis dans l'église du dit lieu, sous la présidence de Jean Berger.

Fresnay-sur-Sarthe.

92, 15 *décembre*. — Par délibération de ce jour, le nom de Fresnay-le-Vicomte est changé en celui de Fresnay-sur-Sarthe. A partir de ce jour une seule espèce de pain sera faite par les boulangers, excepté par le sieur Gautier qui fera du pain mollet pour les malades.

93, 13 février. — Loi pour faire vendre les biens de l'ordre de Malte.

93, 18 juin. — Vente de la commanderie du Guéliant et du moulin de l'Hôpiteau, appartenant à l'ordre de Malte, acquis par . . . . . .

Dans cet *heureux* temps, non-seulement les biens du clergé et des monastères furent vendus, mais encore ceux des écoles, des hospices et des émigrés. A la vérité, la Convention avait par un décret aboli le paupérisme et dit que tous les citoyens devaient savoir lire et écrire.

93, 7 mai. — Démission acceptée de M. Delélée comme commandant du bataillon de Fresnay.

93. — Me Coupel des Ponceaux, curé constitutionnel et officier municipal, membre du conseil général de la commune de Fresnay-sur-Sarthe, nommé par délibération du 4 décembre dernier, à l'effet de recevoir les actes de nais-

sance, de mariage et de décès, conformément à la loi du 20 décembre 1792.

A chaque mariage il est ordinairement ajouté que les conjoints désiraient que les cérémonies religieuses fussent accomplies, et intervînt le ministre du culte. Le curé constitutionnel dans les actes de naissance, disait : Baptisé par nous officier public. Il présidait aux inhumations accompagné de l'abbé Gallais, et du clerc tonsuré Dalleaume tous deux assermentés.

93, pluviôse an II. — Nomination de deux membres, MM. Hatton et Fouqué pour faire l'inventaire de ce que contenait l'église de cette commune. Me Hatton avait prévenu Me Coupel du projet de saccager l'église.

94, 2 pluviôse an II. — Alors la population de Fresnay était de deux mille quinze habitants.

Certifié par le maire Hatton, Geslin, Moulinneuf, officiers municipaux, Jousselin, agent national.

1793, 25 janvier. — Le sieur Sauvé, fougueux révolutionnaire, administrateur du district de Fresnay, vint faire l'inventaire des meubles et effets qui se trouvaient dans la chapelle Saint-Gilles à Saint-Paterne, près Alençon. Il ordonna que tous ces objets fussent envoyés à Fresnay dans le délai de huit jours. Deux petites statues de saint Gilles et de sainte Marguerite furent apportées au Mans.

93, an II, 5 pluviôse. — Création de la société populaire de Fresnay.

(Voir à ce sujet un manuscrit de ses séances fort curieux).

Extrait de la séance du 10 pluviôse an II.

Un membre de la société populaire et républicaine du Mans, le citoyen Potier la Morandière, commissaire des guerres, après avoir obtenu la parole a prononcé un discours dans lequel il a peint les maux *incalculables*, qu'avaient produit et produiraient parmi nous la religion *prétendue catholique*, si on ne renfermait dans un cercle étroit les ministres aussi *pervers* que *charlatans* de cette religion, si on ne comprimait dans les bornes d'un culte saint et honorable à tous les peuples de l'univers ces êtres

fanatiques, intolérants et capables des plus grands excès, et si l'on n'ôtait de dessous les yeux des âmes faibles et trop crédules les *images et statues plus ou moins laides, insignifiantes et souvent obscènes des dieux, des anges, des archanges, des séraphins, des diables, des saints et saintes, en un mot ce qui a été inventé par l'engeance infernale des prêtres, pour induire les peuples dans l'erreur et substanter leurs passions criminelles*, etc.

Le reste du discours est *ejusdem farinæ*.

Le résultat de cet infâme discours produisit la résolution du pillage et dévastation de l'église de Fresnay.

11 pluviôse an II. — La dévastation de l'église de Fresnay, demandée par Potier la Morandière, fut appuyée chaleureusement par la société populaire présidée par le citoyen Brillant, et accomplie sous sa direction et sous celle des citoyens Gallais, son beau-frère, Marteau, Gauthier, etc.

Il fut encore décidé dans cette séance que cet édifice serait donné à la société patriotique, pour y tenir ses séances, et prendrait le nom de temple de la *Raison*.

En style du jour on fit disparaître tous les *emblèmes du fanatisme* et la chaire de vérité servit de tribune aux déclamations les plus furibondes.

(Voir pour plus amples renseignements les curieuses séances de la société populaire).

La violation et dévastation de l'église fut opérée le soir même par les soins des *honorables* citoyens sus-nommés.

16 ventôse an II. — La horde républicaine se rend au temple de la *Raison* (l'église), y débite mille infamies et décide que les vers suivants seront gravés sur les piliers de la nef :

Ici la vérité triomphante est vengée,
Des ombres du mensonge est enfin dégagée,
Le prêtre corrompu, dans sa perversité,
Ne voit qu'une vertu, c'est la crédulité.

En face ces *admirables* vers :

Adore un Dieu, sois juste et chéris ta Patrie,
La crainte fit les dieux, l'audace fit les rois,
Mais la vertu du peuple est d'user de ses droits.

An II, 25 *ventôse*. — *Départ* pour Assé-le-Boisne de nos *excellents patriotes* ; leur dessein était de dévaster l'église, mais les habitants s'y opposèrent énergiquement, leur donnèrent la chasse et ils rentrèrent à Fresnay, honteux et tremblants.

(*Voir* à l'article Assé-le-Boisne le compte rendu de cette malencontreuse expédition.)

93, 28 octobre. — Lecture à Fresnay du décret de la Convention qui ordonne la déportation des évêques qui s'opposeraient au mariage des prêtres.

93, 18 frimaire. — Abot Jacques, juge de paix de Fresnay.

Dans ces heureux temps, les juges de paix étaient électifs seulement pour un an.

93. — La confrérie des prêtres du doyenné de Beaumont, paraît être antérieure au XIII^e^ siècle. Les statuts et priviléges furent approuvés en 1401, 1405 et 1435. Elle fut érigée dans l'église de N.-D. de Vivoin. Le curé était toujours le doyen de la confrérie. Elle possédait des ornements magnifiques, des vases sacrés en or et en vermeil en si grande quantité que, lorsqu'ils furent apportés en 93 au district de Fresnay, les administrateurs crurent que c'était tous ceux du canton de Vivoin qui comprenait huit communes.

Procès-verbaux républicains.

Exemples de procès-verbaux républicains (orthographe conservée) des conseils de surveillance, pour déclarer des personnes suspectes et qu'il fallait arrêter et incarcérer.

Le Comité de surveillance de la commune de Bourg-la-Loi, ci-devant Bourg-le-Roi, district de Fresnay, département de la Sarthe, *c'est* assemblé ce jourd'hui dimanche vingt octobre 1793, l'an II de la République une et indi-

visible, pour *libérer ci i liavait lieu à arestation*, sur la veuve *Prud'homme*, *domiciliaire* de notre sus-*dites communes;* sur différents propos *quail* a *tenu* contre la Constitution : Pour avoir dit *il lia quail que temps*, *quel* désirait de *tou* son *cœur* que *lenemi* extérieur *arriva* dans nos foyers, *quails ce* rendrait et *livreroit* à lui avec satisfaction et encore aujourdhui sortant au commencement de la messe, n'ayant point sur *elles* de *cocardes*, ce qui lui a été remontré par différents citoyens avec toute la *dousseur possible*, *elles* a répliqué à ces mêmes *quail ce foutait de nos bougres* de cocardes. Pour quoi notre bureau *a semblé*, *a arêsté*, *quaille* méritait par *cest differant* propos être regardée comme suspecte et avons jugé à propos de *las* faire *arêstées* conduire dans la maison d'arrêt du chef-lieu de *districte*, fait et *arêté* au dit bureau jour et an que *de sus* et avons tous signé le *présant*,

R. Huet, J. Poupet, G. Leveyer, Louis Huet, Lemée, Lescot, président; G. Huet, secrétaire.

N. B. Dans chaque commune le comité de surveillance se rassemblait et déclarait suspects une infinité de personnes.

Ségrie entre autres se distinguait par le grand nombre d'individus déclarés suspects; presque la moitié de la commune était sous le coup d'une pareille accusation.

93, 26 octobre. — Par procès-verbal de ce jour fait au directoire du district, les sieurs Georges Fontaine, François Mallet, Antoine Galpin, Simon Granger, ont été nommés experts à l'effet d'estimer les biens nationaux situés dans le ressort du district et ont accepté.

93, 12 septembre. — Arrêté du conseil général de la Sarthe, qui forme des légions pour courir sus aux rassemblements royalistes formés du côté de Sablé et Brulon. Le district de Fresnay forme une légion de 400 hommes qui doivent se rendre à Vallon ; ils s'y rendirent en effet. Le passage et le séjour de ces hommes fut un véritable fléau pour les populations.

La légion est composée de deux bataillons ainsi formés :

Premier Bataillon. — Première Compagnie.

Saint-Aubin-de-Locquenay, Montreuil-le-Chétif.

Deuxième Compagnie.

Saint-Marceau, Assé-le-Riboul.

Troisième Compagnie.

Fresnay, Saint-Ouen-de-Mimbré.

Quatrième Compagnie.

Bourg-le-Roi, Rouessé-Fontaine, Thoiré, Gesnes-le-Gandelain.

Cinquième Compagnie.

Piacé, Saint-Germain-de-la-Coudre, Coulombiers.

Sixième Compagnie.

Oisseau (Petit), Chérisay, Bérus, Béthon.

Septième Compagnie.

Saint-Paul-le-Gaultier, Sougé-le-Ganelon

Huitième Compagnie.

René, Chérancé, Grandchamp.

Neuvième Compagnie.

Assé-le-Boisne, Saint-Christophe.

Deuxième Bataillon. — Dixième Compagnie.

Beaumont, Juillé, Moitron.

Onzième Compagnie.

Nouans, Congé, Lucé, Meurcé.

Douzième Compagnie.

Vivoin, Maresché, Doucelles.

Treizième Compagnie.

Ségrie, Vernie, Le Tronchet.

Quatorzième Compagnie.

Douillet, Saint-Georges-le-Gaultier.

Quinzième Compagnie.

Saint Léonard-des Bois, Moulins-le-Carbonel.

Seizième Compagnie.

Fyé, Saint-Victeur.

Dix-septième Compagnie.

Saint-Paterne, le Chevain, Arçonnay, Champfleur.

Gallais, commandant la force armée du district.

93, 5 nivôse. — Le citoyen Garnier de Saintes, dans la séance de ce jour, fait l'éloge du bataillon de Fresnay, pour la fermeté qu'il a montrée lors de la prise du Mans par les Vendéens.

93, 12 octobre — Taxes par le conseil général du district des objets soumis au maximum, an II, de la République, 11e jour du 2me mois.

Taxe supplémentaire des objets soumis au maximum.

2 ventôse, an II. — Les administrateurs écrivent aux officiers municipaux, de tenir la main à ce que le quintal de froment réduit en farine produise 85 liv. de farine et 15 liv. seulement de son, au moyen de bluteaux appropriés à ce rendement.

93, 4e jour de la 2me décade du 2e mois de l'an II.

Lettre de M. Hatton, maire de Fresnay, au maire de Beaumont, pour lui recommander de bien traiter les prisonniers, de les faire passer en sûreté et sans insultes dans la ville de Beaumont.

N. B. — Si la ville de Fresnay n'a pas, comme tant d'autres, donné l'exemple des fureurs révolutionnaires, et si le sang n'y a pas coulé, cela est dû en grande partie à la paternelle administration de M. Hatton. C'était un homme d'une grande énergie, plein d'honneur et de sagesse, inaccessible à la peur. Bien souvent au risque de la vie il s'est opposé aux mesures révolutionnaires proposées par les énergumènes de l'endroit Son influence bienfaisante s'étendait à tous, c'est à lui que M. de Perrochel doit la conservation de ses biens que l'on voulait vendre révolutionnairement.

Honneur à de pareils hommes

An II, 5 fructidor. — La société populaire de Fresnay-sur-Sarthe, sous la présidence du citoyen Bucquet, adresse une lettre à la municipalité de Fresnay, dans laquelle cette

société demande que les anciens noms des rues et places de la ville soient remplacés par des noms républicains et que des numéros soient apposés à chaque maison.

Voici les noms adoptés par la Société.

NOMS ANCIENS.	NOMS NOUVEAUX.
Grande-Rue.	Rue de l'Abondance.
Rue de la Filoterie.	Rue du Commerce.
Rue aux Gelines ou de l'Hôpital.	Rue de la Bienfaisance.
Rue de Beaumont.	Rue de l'Union.
Route du Mans.	Route de la Fraternité.
Rue des Josaphats.	Rue du Génie.
Rue de la Bélière.	Rue de l'Opinion.
Rue de l'Eglise.	Rue Jean-Jacques-Rousseau.
Rue du Lion.	Rue du Coq.
Rue de la Panneterie.	Rue des Récompenses.
Rue de la Basse-Cour.	Rue de Voltaire.
Rue de la Tannerie.	Rue du Travail.
Rue des Boucheries.	Rue Viala.
Faubourg Hauthary.	Quartier de la Montagne.
Faubourg du Bourgneuf.	Quartier du Bourgneuf.
Faubourg St-Sauveur.	Quartier des Sans-Culottes.
Faubourg S-Joseph ou du Calvaire.	Quartier du Faubourg-Pelletier.
Place du Château.	Place de la Réunion.
Place des Halles.	Place de la Liberté.
Rue des Fossés-St-Jacques.	Rue de l'Egalité,
Rue du Crochet.	Rue de la Liberté.

Il ne paraît pas que la municipalité ait fait droit à cette demande.

93. Disette. — Recensement du blé dans les campagnes. Registre qui consigne les billets délivrés aux particuliers pour se procurer des grains chez les fermiers.

A la suite de la disette, la dyssenterie se déclara dans les campagnes en septembre et octobre et fit de grands ravages. M. Herbin médecin fit un rapport à ce sujet.

M. de Perrochel, détenu à Beaumont, demande à ne pas être transféré au Mans.

Le 18 octobre 93. — Les notables habitants de Saint-Aubin-de-Locquenay et les municipaux réclament M. de Perrochel.

19 brumaire an II, mise en liberté de M. de Perrochel.

An II, 17 prairial. — Les administrateurs du district, enjoignent aux maires de toutes les communes de faire rejoindre sous trois jours tous les retardataires de la première réquisition.

93. — Destruction de la croix qui couronnaient le clocher. 26 prairial an II, délibération de la société populaire qui déclare que la croix du clocher sera détruite.

Cette année les patriotes de Fresnay résolurent de faire disparaître la croix du clocher de l'église, qui alors était le lieu où se rassemblait la société patriotique et populaire. Déjà l'église avait été dévastée : statues, tableaux et toute apparence de culte avait soigneusement disparu ; mais seule la croix restait.

Les couvreurs de la localité s'y refusèrent, soit par peur ou pour ne pas commettre un sacrilége; enfin un charpentier de Moulins, demeurant au-dessous du pont de Saint-Céneri, le sieur Bizot, s'y résolut, excité par l'appât du gain (il lui avait été alloué *cent francs);* puis sur sa demande un supplément de cent autres francs lui fut accordé. Avant de monter ce malheureux, fit le signe de la croix, ce qui excita à un haut degré *l'indignation de nos bons patriotes*, qui l'injuriaient indignement et le voulaient maltraiter.

Enfin il monta et scia les deux bras de la croix à leur grande satisfaction. A la réouverture des églises, on y fit remettre les bras au moyen de boulons.

L'incendie du 26 avril 1858 ayant détruit la pointe du clocher, la croix de fer tomba et permit à tout le monde d'en constater la mutilation et la restauration, nous l'avons vue nous-même. Nous avons dit précédemment que l'église avait été dévastée et destinée à tenir les séances de la société populaire. La chaire fut conservée soigneusement pour servir de tribune aux patriotes qui y débitèrent toutes leurs folies et leurs atrocités révolutionnaires. Alors les prêtres avaient été chassés, même ceux qui par faiblesse avaient prêté serment et qui étaient connus sous le nom de prêtres constitutionnels ou assermentés.

An II de la République, 2me décadi de ventôse

Fête de la Raison.

Sur le frontispice de l'édifice était écrit : TEMPLE DE LA RAISON.

Le président de la société populaire aux officiers municipaux de Fresnay :

Citoyens, la société populaire de Fresnay s'est, par le but de son institution, consacrée particulièrement à la régénération des mœurs et à l'encouragement des vertus publiques; elle a aussi pensé que le moyen le plus sûr de parvenir à ce double objet est de donner au peuple, par des fêtes publiques, l'occasion de développer et de diriger son goût pour la vertu, et que ces fêtes mêmes devaient élever son âme, en frappant son imagination par quelque chose de grand et tel que nos moyens pourraient le permettre. Elle a donc arrêté pour le second décadi du présent mois un projet de fête dont elle va vous donner le plan, elle ne doute pas qu'il ne reçoive votre assentiment, vos principes nouveaux lui sont trop connus pour qu'elle puisse penser le contraire et plutôt que de vous opposer à son exécution, vous seriez plus capables d'y joindre vos idées pour la rendre plus magnifique. Dans cette persuasion elle vous invite donc à le faire connaître par publication et affiches, elle vous engage aussi à faire trouver le plus de vieillards, de femmes enceintes, de pères et mères, de défenseurs de la patrie que vous pourrez; même à désigner les six jeunes garçons et les six jeunes filles, que vous croirez les plus dignes, par leur sagesse et leur bonne conduite, de l'honneur que la société populaire veut leur faire; au reste elle se charge de l'exécution du projet.

Analyse des délibérations de la société populaire, patriotique et républicaine de Fresnay.

93, 5 pluviôse, an II de la République une et indivisible. (Nous possédons le manuscrit de ces séances).

Présidence du citoyen Brilland.

On y propose de surveiller l'exécution de la loi sur le maximum. Diverses autres mesures ont été prises.

10 pluviôse, an II. — Voir 93, 10 pluviôse, an II, page 248. Discours très-accentué de l'irréligion la plus grossière prononcé par le citoyen Potier-Morandière, commissaire des guerres.

Cet infâme discours décida du sort de l'église qui fut pillée le 16 ventôse suivant.

Le citoyen Passe, de Beaumont, enflammé par le discours de Potier-Morandière, propose que toutes les cloches des églises du district, soient conduites soit à la monnaie ou à la fonderie, et qu'on renverse tout signe extérieur de toute secte ou religion.

11 pluviôse, an II. — Les commissaires nommés pour présenter à la maison commune aux officiers municipaux, le projet de pillage de l'église, en termes du jour pour faire disparaître tous les signes de la superstition, rapportent qu'ils ont trouvé Hatton, Martin, officiers municipaux ; Josselin, agent national, qui leur ont représenté que pour en arriver là il faut que ce vœu soit celui de la majorité de tous les citoyens et non celui d'une petite minorité ; obtiennent un sursis.

Le citoyen *Ruain*, de Fyé, demande la parole et dit qu'il a dépouillé, (volé) Poulain de Martenay (M. de Saint-Paterne) d'une épée précieuse, afin qu'il n'en fit pas mauvais usage contre la République, que ce Polin (textuel) était mort, depuis ses dépouilles appartenaient à la nation.

Les citoyens Berger et Gallais sont nommés, séance tenante, pour aller s'informer de suite quelle décision ont prise les officiers municipaux au sujet de l'église et partent aussitôt.

Pendant leur absence, on chante mélodieusement, (nous n'en sommes pas étonné) des hymnes républicains ; à la suite, un membre demande l'*accolade républicaine*, ce qui est adopté.

Les citoyens Berger et Gallais étant revenus, déclarent que les officiers municipaux ne peuvent prendre de parti qu'après avoir consulté le conseil général, alors un membre de la société les accuse de fanatisme et de modérantisme, disant qu'ils pouvaient prendre une délibération sans le conseil général ; sur ce, un citoyen des tribunes nommé Jourdain, âgé de 15 à 16 ans, dit à haute voix, que *la journée du 10 août n'avait pas été décrétée par la Convention et que cependant c'était une des plus mémorables de la Révolution.* Ces paroles *intelligentes,* dignes d'un vrai sans-culotte, lui ont attiré tous les applaudissements, il fut décidé qu'il serait inscrit de suite au nombre des sociétaires et qu'il recevrait l'accolade *fraternelle* du président. (Il paraît qu'on s'embrassait beaucoup, mais non sans se mordre souvent.)

Des murmures se font entendre sur le retard que font subir les officiers municipaux, lorsque l'agent national vient annoncer que la municipalité avait arrêté que la loi serait exécutée ; cette nouvelle produit une vive allégresse.

Alors on a décidé qu'on irait, en chantant des hymnes patriotiques, faire la dédicace du temple de la Raison (l'église) et on s'y rendit au son d'une musique guerrière, alors plusieurs membres sont montés en chaire où *se débitaient les mensonges pour y dire la vérité.*

Le pillage avait déjà commencé, le sol était jonché de statues de saints, etc., et il fut décidé que le temple de la Raison serait l'unique lieu de la réunion de la société populaire.

11 pluviôse, an II. — Voir cette date, page 249.

Présidence du citoyen Brilland.

12 pluviôse, an II. — La disparition de toutes les idoles du fanatisme a prouvé à la société que les citoyens Gallais, Marteau et Gantier, chargés d'achever l'épuration du temple, s'étaient fort bien acquittés de leur mission.

Séance du 15 *pluviôse, an II de la République une et indivisible. — Présidence du citoyen Brilland.*

Le citoyen Abot monte à la tribune et débite les pensées les plus philosophiques, tant sur notre situation politique que religieuse, il retrace au peuple l'abus du fanatisme religieux et la joie qu'il doit ressentir d'avoir abattu toutes les idoles qui en sont l'instrument.

A la fin il démontre l'existence d'un être suprême par cette seule maxime : Rien ne peut rien créer, rien ne retourne à rien.

Un membre lit alors une lettre d'un ex-curé, le citoyen Leverard, de Château-Gontier, cette lettre disait que toutes les églises étaient fermées, que le club tenait dans les églises et que les curés avaient donné leur démission. Vifs applaudissements.

Séance du 20 *pluviôse, an II.*

Dans cette séance on décide, sur la proposition d'un membre, que la croix qui couronne *la flèche de la cy-devant église*, serait ôtée, s'il était possible, et on charge le citoyen Chauveau d'y procéder.

La société populaire donne un certificat de civisme et de bon républicain au citoyen Bardon-Boisquetin, ancien procureur-syndic du district.

Séance du 26 *pluviôse, an II. — Présidence du citoyen Brilland.*

Dans cette séance on décide de brûler, le décadi suivant, tous les titres dépendant du cy-devant fief de la cy-devant cure de cette ville, en faisant préalablement le triage de ceux qui sont utiles.

Séance du 30 *pluviôse, an II. — Présidence du citoyen Brilland.*

On donne lecture dans cette séance du règlement de la société populaire.

Voici le serment exigé : « Je jure mort aux tyrans, paix « aux chaumières, fidélité à la République une et indivi- « sible, liberté, égalité ou la mort, d'observer les règle- « ments adoptés par la société, de consacrer tous mes « travaux à faire le bonheur de mes concitoyens, de dé- « noncer à la société, au peuple, à toutes les autorités « constituées, tout individu qui contreviendrait aux lois, « ou qui manifesterait une opinion attentatoire à la Ré- « publique. J'adhère aux actes de la société dans les jour- « nées des 10 et 11 pluviôse. »

Séance du premier septidi de ventôse, an II. — Présidence du citoyen Brilland.

Dans cette séance, le citoyen Leverard, fils, membre de la société, fait don et dépose sur le bureau les bustes de Le Pelletier et de Marat, en peinture ; ils sont reçus avec reconnaissance, décidant qu'ils figureraient dans la prochaine fête et qu'on y ferait l'éloge de ces martyrs de la liberté !

Séance du premier décadi de ventôse, an II.

Dans cette séance on s'occupe entre autres choses de faire cesser le marché qui se tient à Saint-Georges ; comme les habitants veulent résister, on propose d'y envoyer 50 hommes armés.

Au reste, ce marché tomba de lui-même.

16 ventôse, an II. — Présidence du citoyen Brilland. Voir 249, 16 ventôse.

Projet d'organisation d'une fête populaire, etc.

25 ventôse, an II. — Présidence du citoyen Bucquet, vice-président.

Dans cette séance, le citoyen Joubert, rend compte d'un soulèvement qui a eu lieu dans la commune d'Assé-le-Boisne, le 22 du courant, et des excès auxquels les émeutiers se sont portés et dont il a failli être victime. Le citoyen

Pasquier, gendarme, invité à raconter ce dont il avait été témoin, dit que les citoyens Lemonnier, Lemarchand, Paradis, Portier, Léturmy, Laîné, Geslin le jeune, Cormaille le jeune, Lami, Brilland, avaient, ainsi que lui, vu leur vie en danger et exposés à la fureur fanatique d'un grand nombre d'habitants de cette commune et autres voisines.

Les citoyens Pasquier et Joubert sont priés de préciser leurs dénonciations devant le bureau des faits.

Il est bon de faire remarquer que ce soulèvement avait eu pour but d'empêcher le pillage de l'église d'Assé-le-Boisne, par les délégués nommés ci-dessus par la société populaire et il est certain que s'ils ne s'étaient sauvés de de toutes leurs jambes, affolés de terreur, ils auraient pu courir des dangers réels.

Le récit des sieurs Joubert et Pasquier fait au bureau des faits est mensonger, ils ne voulaient pas avouer le but de l'expédition. Il se faisait à la société populaire très-souvent ce qu'on appelait l'Epuration, c'est-à-dire qu'on passait en revue la vie politique des membres de la société, dans le cas où ils auraient manqué de civisme et des qualités qui font un bon républicain (exaltation et horreur des idées religieuses) on les rayait impitoyablement. Chaque membre était engagé à dénoncer les coupables. Ainsi un nommé Garreau fut dénoncé comme dévastateur et voleur de bois et rayé, mais les dévastateurs des églises étaient honorés. *O tempora! O mores!*

An II, 9 germinal. — L'assemblée populaire décrète que tous les décadis on lira les lois dans le temple de la raison ou autres lieux publics pour instruire le peuple de ses droits.

An II, 10 germinal. — Un membre chante un hymne patriotique, présidence du citoyen Bucquet, lecture du rapport de Saint-Just à la Convention le 23 ventôse an II. après son audition l'assemblée donne de grandes marques de joie et exprime la plus grande reconnaissance au Comité de salut public qui aurait encore déjoué les manœuvres des ennemis de la République, et fait périr les conspirateurs sous

le glaive de la loi, (autrement, pour le français, assassiné les honnêtes gens.)

An II, 16 germinal. — Présidence du citoyen Bucquet.

Sur l'observation d'un membre, l'assemblée a unanimement arrêté qu'il serait fait une adresse à la Convention nationale pour la féliciter sur l'anéantissement des conspirateurs, la régénération des mœurs et le bonheur préparé à la République entière, (textuel). Pour la rédaction on a nommé les citoyens Brilland, Hédiard, et Abot.

An II, 10 prairial. — Présidence du citoyen Brilland.

Le Président a donné l'explication des 7e, 8e, 10e 11e et 12me articles de la déclaration des droits de l'homme; l'énergie avec laquelle il en a développé les principes sacrés lui a mérité des applaudissements unanimes.

Ensuite les citoyens Pasquet et Lami ont chanté l'hymne de la Marseillaise dont le refrain a été répété par tous les sociétaires.

On a alors décidé que pour s'unir d'intention avec les Parisiens qui doivent célébrer le décadi prochain une fête en l'honneur de l'Être suprême, elle en organiserait une pour le même jour, cette motion est adoptée à l'unanimité et on a nommé quatre commissaires qui sont les citoyens Lottin, Chauveau, Berger de Linthe et Dufour.

An II, 15 prairial. — Présidence du citoyen Brilland.

Un membre dépose sur le bureau cinq exemplaires d'un rapport fait à la Convention nationale sur les idées religieuses par Maximilien Robespierre, (ce devait être curieux.)

An II, 25 messidor. — Présidence du citoyen Berger.

On donne lecture d'une lettre de la municipalité de Fresnay, qui invite le bureau de la société à se rendre le lendemain, à trois heures après midi, à la maison commune, pour concourir à la fête du 14 juillet, (vieux style) et, en outre, à lui procurer quatre bons chanteurs; à quoi obtempérant, la société en a confié le choix au président qui sur-le-champ a nommé les citoyens Bizet, Pasquet, Chaumont et Lami.

An II, 7 thermidor. — Présidence du citoyen Péan.

Dans cette séance on annonce avec douleur à la société que le citoyen Gallais de cette ville a été arrêté, on décide de donner de suite à ce citoyen un certificat constatant qu'il a toujours fait preuve du plus pur civisme, et qu'il a toujours été un ami passionné de la glorieuse République pour laquelle il a risqué plusieurs fois sa vie.

An II, 15 thermidor. — Présidence du citoyen Péan.

Un membre demande que la loi qui prescrit à tout individu de porter la cocarde tricolore soit exécutée et qu'on y tienne la main, parce qu'au mépris de cette loi plusieurs ne le font pas, particulièrement les femmes.

Le citoyen Gallais, arrêté à Tours, puis mis en liberté, explique son innocence, proteste de son civisme et jure de nouveau d'être toute sa vie républicain. Alors le président félicite Gallais sur ses sentiments et son dévouement à la République et lui exprime avec énergie la satisfaction de l'assemblée.

An II, 15 fructidor. — Présidence du citoyen Bucquet.

La société décide que le citoyen Bucquet écrira une lettre de remerciements aux citoyens Le Haut-Bainville, Bissi, Letourneur et Castin, députés à la Convention pour avoir hâté la mise en liberté à Tours du citoyen Gallais.

Il est bien entendu que cette notice est une légère analyse des séances de la société patriotique de Fresnay où du tragique on passe souvent au comique.

1794, an III, 16 pluviôse. — Vente d'une partie des biens de M. le comte de Tessé, au district de Fresnay.

Style d'une lettre du temps.

Liberté, Égalité. Alençon, 23 frimaire, 3me année de la République.

Citoyen,

Tu trouveras cy joint un tarif rédigé d'après la loi des 2, 18 et 19 thermidor; les attributions qui appartiennent à chaque arme y sont bien clairement énoncées; tu voudras bien t'y conformer exactement.

Tu remarqueras que tu dois continuer à délivrer des rations de fourrage sur le pied réglé par l'arrêté du Comité de salut public du 26 fructidor, dont je t'ai donné connaissance et dont les dispositions sont relatées dans la note que j'ai fait apposer sur le tarif que je t'envoie à l'article des fourrages. Tous les jeunes gens de la 1re réquisition devant se rendre dans un bref délai à l'armée de l'ouest conformément à l'arrêté du représentant du peuple, Charles de La Croix, du 18 du mois dernier, tu voudras bien m'envoyer sur-le-champ ton nom et ton âge, ainsi que celui de tes enfants ou autres qui te seront d'une utilité absolue dans l'exécution du service qui t'est confié, car cet état je le ferai passer à l'agence, qui me le demande et qui obtiendra du Comité de salut public en faveur de ceux qui sont employés dans la partie active la confirmation ou la réquisition dans laquelle ils sont déjà en vertu de la loi.

Réponse je te prie, à la réception de la présente,

Salut et fraternité, LEMOINE.

94. — Cette année M. Coupel recevait encore les actes de naissances, mariages et décès, sans parler de cérémonies religieuses, il disait : Ont comparu devant nous Mathurin Coupel, officier public, etc. Gallais et Dalleaume disparaissent.

A partir du 18 germinal an III de la République, les actes sont signés du maire ; dans tout le cours de la Révolution les prénoms de saints furent toujours donnés aux enfants à peu d'exceptions près.

M. Cormaille-Desgraviers, blanchisseur de toiles à Fresnay, fougueux républicain, nomme une de ses filles *Floréal*. (M. Pelletier.)

95, an IV, 11 brumaire. — Prestation de serment du citoyen Bucquet nommé juge de paix : Je jure haine à la royauté et à l'anarchie, fidélité et attachement à la République et à la constitution de l'an III.

An IV, 22 fructidor. — Le 22 août 1795 on supprima les districts et on divisa le département en 4 arrondissements, où on établit un tribunal civil et de police correctionnelle;

Fresnay devint chef-lieu de canton avec une justice de paix. Dans ce nouvel ordre de choses le canton d'Assé-le-Boisne fut supprimé et réuni à celui de Fresnay, moins la commune de Fyé.

Un mémoire du temps.

Mémoire pour le citoyen Veraignac par Carré, tailleur.
(*Nous avons conservé l'orthographe.*

Savoir : Fasson d'une redengot de drap faita Langles . . . . . 1000 fr.
Fasson d'un pantalon just. . . . 700
Fourni une boucque pour le dit pantalon 20
Fasson d'un habi silesi retorné . . 1000
Fasson d'une cullot silési 400
Fourni une boucque pour la dit cullot 20
Fourni la centur pour rallongé la dit cullot 40
Fasson de 2 gillé 500
Fasson d'un calleçon 100
Fourni 2 one de ruban a 30 fr. . . 60

Total. 3,840

Reçue comptent pour solle.

Nous avons eu une feuille imprimée contenant huit bons pareils : dix sols.

J. P. . . . . C. B.

10 sols	DISTRICT DE FRESNAY.	10 sols

N° BILLET DE CONFIANCE F°

De dix sols à échanger en assignats de 80 #

Par JULIAN PELTIER-CABOUR

Négociant à Fresnay.

10 sols	DÉPARTEMENT DE LA SARTHE	10 sols

Dans ce temps un cultivateur vendit un boisseau de blé 50,000 francs.

Un maréchal lui prit le même jour pour ferrer son cheval 60,000 fr.

Jugez de la valeur des assignats.

Le canton de Fresnay fut composé de 12 communes.

Assé-le-Boisne. Précédemment du canton d'Assé.

Douillet-le-Joly.

Fresnay-sur-Sarthe.

Montreuil-le-Chétif.

Moitron. Précédemment du canton de Beaumont.

Saint-Aubin-de-Locquenay.

Saint-Georges-le-Gaultier.

Saint-Ouen-de-Mimbré.

Saint-Paul-le-Gaultier.
Saint-Léonard-des-Bois.
Sougé-Le-Ganelon.
Saint-Victeur.
} canton d'Assé

95, 30 frimaire an IV.

Le receveur d'enregistrement est prié de vider le presbytère pour faire place à la municipalité.

An IV, 26 pluviôse. — Déclaration de la ville de Fresnay en état de siége et établissement du gouvernement militaire, conformément aux ordres du général Watrin, général de brigade au Mans, occupé à poursuivre les chouans.

Chouans. L'insurrection royaliste envahit à cette époque le district de Fresnay, près de 30 municipalités virent brûler leurs registres de l'état civil; le 29 mars une prise d'armes eut lieu dans les districts de La Flèche, Le Mans, Sillé-la-Montagne, La Ferté-Bernard et Château-du-Loir, le résultat fut peu important.

An V, le 16 février 96. — Les chouans au nombre de 1500 hommes attaquèrent Beaumont, ils furent forcés de battre en retraite. Le lendemain survint à Beaumont un renfort de troupes qui les poursuivit et les battit à Segrie et Vernie.

Jusqu'en 99 les chouans se maintinrent dans le pays, sans rien entreprendre d'important. A Saint-Christophe une compagnie était commandée par Jean Bart. (M. Boulvraie d'Alencon).

Dans ces malheureux temps une autre espèce de chouans parcouraient les campagnes, ils entraient la nuit de force dans les habitations où ils croyaient trouver de l'argent; si par malheur on les refusait on devait s'attendre aux plus mauvais traitements ; souvent ils vous brûlaient les pieds ; exemple : le curé de Gesnes. Au jour ils rentraient chez eux et toujours le jour, ils étaient les plus chauds patriotes. Les enfants de ces brigands restent déshonorés par la conduite de leurs pères; on les appelle encore chouans, et *branle-loquets*.

96, an V, 10 vendémiaire. — Les citoyens Louis et Lamothe, de Fyé et Oisseau, sont nommés estimateurs des coupes de bois dépendant des biens de la veuve d'Argouges (comtesse d'Argouges).

96, an V, 10 vendémiaire. — Les citoyens Bréteau et Galpin de Douillet, sont nommés estimateurs des coupes de bois dépendant des biens de l'émigré Montesson.

96, an V, 10 vendémiaire. — Démolition et vente des matériaux de la porte du Mans ; elle produit 60 livres. Essai sur la boulangerie. Trois boisseaux de blé pesant chacun 72 livres, en tout 216 livres, ont donné 100 livres de pain blanc, 42 livres de pain michard et 65 livres de pain bis, en tout 207 livres de pain.

97, an VI, 30 ventôse. — Célébration de la fête de la souveraineté du peuple.

Le 30 ventôse an VII[me] républicain, nous, administrateurs municipaux de la commune de Fresnay, réunis pour célébrer la fête de la souveraineté du peuple, conformément à la loi du 13 pluviôse dernier, après convocation faite aux autorités constituées et aux fonctionnaires publics, avons procédé ainsi qu'il suit :

La fête ayant été annoncée la veille et le matin par une salve d'artillerie, les autorités et les fonctionnaires étant

réunis à la maison commune, le cortége au milieu d'une haie composée de la garde nationale et de la force armée stationnée à Fresnay s'est rendue sur les dix heures à l'autel de la *Patrie*, dressé au pied de l'arbre de la liberté. Quatre jeunes gens portaient chacun une bannière *ornée* d'inscriptions tirées des Droits de l'homme et de la Constitution. Ils étaient suivis de 30 vieillards, portant chacun une baguette blanche à la main, les corps administratifs, les fonctionnaires publics, un instituteur et ses élèves marchaient ensuite. Le cortége s'étant rendu sur la place, la force armée a formé une première enceinte et les vieillards une seconde autour de l'autel de la Patrie, à chaque angle duquel les 4 jeunes gens ont planté leurs bannières; la séance a été ouverte par le chant d'un hymne patriotique, qu'un amateur de Fresnay avait composé pour cette fête. (Il est à regretter que cette pièce curieuse ne nous ait pas été conservée.)

Les sentiments d'union et de fraternité que l'auteur avait exprimés avec énergie, en rappelant au peuple sa souveraineté, avaient inspiré à tous les assistants une allégresse qui ne peut être connue ni sentie que par des républicains qui ont le sentiment de leur force et de leur dignité. Les vieillards qu'une semblable dignité semblait avoir rajeunis, où l'on rend à l'âge les honneurs qui lui sont dus, disaient qu'ils ne désiraient vivre que pour voir l'affermissement de la République, et félicitaient les jeunes gens d'être appelés à voir tant de belles choses (*sic*).

L'un des vieillards, monté sur les degrés de l'autel et s'adressant aux magistrats, a lu à haute voix l'article 9 de l'arrêté du 28 pluviôse, auquel le citoyen président a répondu par l'article 10 et a dit beaucoup d'autres choses (*sic*).

Le cortége a été reconduit à la maison commune au son des instruments guerriers et des chants patriotiques.

Le reste de la journée s'est passé en fêtes et divertissements. Les citoyens enorgueillis du titre inaltérable de souverain, se sont livrés à une joie vive et décente et

aucun n'a passé les limites qui séparent la liberté de la licence

La fête a été terminée par une illumination générale.

97, an VI, germinal. — Fonctionnaires publics composant l'administration.

Le citoyen Brilland, président.
Fouqué, agent municipal.
Jousselin, adjoint.

97, an VI, 10 brumaire. — Fête lugubre à Fresnay pour rendre hommage au général Hoche, et regrets sur sa mort prématurée.

Dans la séance de ce jour on fait remarquer que les deux seuls presbytères du canton non vendus sont ceux de Fresnay et de Saint-Georges, mais qu'on les réserve pour le logement des instituteurs.

97, an VI, 8 nivôse. — Plantation d'un arbre de la liberté aux cris de haine à la royauté.

97, an VI, 30 pluviôse. — L'administration municipale demande que la maison dite du *clos de Paris*, et deux bâtiments à l'extrémité du Bourgneuf, dépendant de la commune d'Assé-le-Boisne, soient réunis à Fresnay.

Cette demande fut accordée.

La tradition rapporte que le clos de Paris était autrefois de Fresnay, que pendant une épidémie, le curé ne voulut pas s'exposer en visitant les malades de cette maison, mais que le curé d'Assé s'étant dévoué, on avait réuni cette localité à sa paroisse.

97, an VI, 30 pluviôse. — Les 1,200 fr. dépensés pour les fortifications de Fresnay, sont remboursés avec peine après de nombreuses pétitions.

97, an VI, 23 thermidor. — Fête du 10 août célébrée le 23 thermidor ; était la copie de celle du 30 ventôse.

Fête du 18 fructidor, an VI.

Discours sur l'institution des fêtes républicaines, mille fatras y furent débités.

An VII, 17 ventôse. — Maximilien Perrochel fils, était

alors à Lucerne, chez son oncle, le citoyen Henri Perrochel, ministre de la République en Helvétie.

98, an VII, 1er vendémiaire. — Fête nationale où le citoyen agent municipal, prouve d'une *manière incontestable*, que le gouvernement républicain est préférable au gouvernement monarchique.

An VII, 17 ventôse.— Fête de la souveraineté du peuple.

An VII, 30 ventôse. — Répartition de l'impôt foncier et mobilier :

Fresnay	7,968 fr.	50.
Douillet	9,475	50.
Montreuil	6,912	50.
Saint-Aubin	9,475	50.
Saint-Georges	11,629	50.
Saint-Ouen	7,968	50.
TOTAL ...	53,430 fr.	00.

An VIII, 1er vendémiaire. — Fête nationale à Fresnay.

An VIII, 10 vendémiaire. — Fête en l'honneur du général Joubert.

An VIII, 7 frimaire. — Un corps de garde est établi à chacune des trois portes de la ville, la ci-devant sacristie sert pour la porte du Mans.

An VIII, 25 messidor. — Fête du 14 juillet et de la Concorde.

An VIII, 18 nivôse. — Rétablissement du culte catholique.

Remise au citoyen Coupel des Ponceaux, ci-devant curé de Fresnay, du presbytère pour lui servir de logement à titre d'indemnité de son état. La mairie l'évacue.

An IX, 10 germinal. Fête de la Paix.

An IX, 29 germinal. — Location du droit de pesage, mesurage et jaugeage.

An IX, 25 messidor. — Fête de la Liberté.

An X, 16 brumaire. — Le citoyen Delélée, maire, le citoyen Hatton, adjoint.

An X, 18 nivôse. — Enlèvement des portes de la ville devenues inutiles.

An X, 17 germinal. — Publication de la paix avec l'Angleterre.

An X, 17 floréal. — Installation du citoyen Brilland comme juge de paix, et du citoyen Beauvais comme 1er suppléant.

Le Concordat.

An X, 28 messidor. — Promulgation de la loi du Concordat.

C'est à ce moment que quelques prêtres se séparèrent de l'église romaine, et fondèrent ce qu'on appela depuis la Petite-Église.

1801, an IX, 20 germinal. — Réparation du chemin qui communique de la grande route à la porte de Sillé.

1801, an IX, 21 floréal. — Local pour la justice de paix.

La ville loue les appartements situés sur le bout des halles, servant autrefois de siége du ci-devant bailliage de Fresnay.

Ce local appartenait au sieur Gigand, tout cela a été détruit depuis longtemps, la halle actuelle est bâtie sur une partie de son emplacement.

1801, an IX, 15 vendémiaire. — Un arrêté des consuls, à la date ci-dessus, autorise l'acceptation de la cession gratuite faite à la commune de Fresnay, par René Mans de Froulay-Tessé, dernier seigneur de Fresnay, de plusieurs corps de bâtiments servant autrefois de prison, de grenier à sel et cour.

Organisation municipale de 1790 *à* 1870.

Avant le 28 pluviôse (17 février 1800), et à partir du 22 septembre 1794, les fonctions municipales furent alternativement remplies par MM. Fouqué, Hatton, Gallais, Petitbon, Chauveau, Pasté, Montazeau, Péan, etc.

An VIII. — La loi du 22 pluviôse concernant la division

du territoire et l'administration, art. 12 et 13. Institution des maires et adjoints, pour remplir les fonctions administratives cessées par l'agent municipal.

1er vendémiaire, an IX (21 septembre) 1800). M. Fouqué Jean, médecin, signe comme maire les actes de l'état civil.

6 nivôse, an IX (21 décembre 1801). — M. Henri Delélée signe comme maire les actes de l'état civil.

An XII, le 28 pluviôse (18 février 1804). — M. Lédemé est nommé maire, M. Hatton était déjà adjoint et reste.

1807, le 27 novembre. — Le Préfet, M. Auvray, continue MM. Lédemé et Hatton comme maire et adjoint.

1812, 15 septembre. — Le même préfet, continue les mêmes dans leurs fonctions.

1816, 7 septembre. — M. Pasquier, préfet de la Sarthe, nomme maire M. Hatton-Lagainière, en remplacement de M. Lédemé, démissionnaire.

1819, 11 mai. — M. Dily, nommé maire, en remplacement de M. Hatton-Lagainière, nommé percepteur de Fresnay.

1821, 18 avril. — M. le comte de Bréteuil, préfet de la Sarthe, nomme M Le Loup, adjoint.

1826 — M. Dubourg-Blanc, préfet de la Sarthe, continue les mêmes dans leurs fonctions municipales.

1829. — M. Dubourg-Blanc nomme M. Le Loup, maire, le 20 juin, et M. Galpin Antoine, adjoint, le 20 juillet.

1830. — M. le Préfet de la Sarthe, M Turangin, nomme maire, M. Leverard-Duronceray, 17 août.

1831, 22 novembre. — Le préfet continue M. Duronceray dans ses fonctions et nomme adjoint MM. Galpin et Pichereau, père.

1837, 17 septembre. — MM. Duronceray, Galpin et Goutard sont nommés maire et adjoints par ordonnance royale.

1839, 21 septembre — Par ordonnance royale, M. Hatton-Lagainière est nommé maire, mêmes adjoints.

1843, 19 avril. — Les mêmes sont continués dans leurs fonctions.

1844, 19 avril. — Le docteur Hatton est nommé maire. MM. Lagainière et Pelletier démissionnaires. Adjoints Coutret et Goutard.

1846, 1er décembre. — Les mêmes sont continués dans leurs fonctions.

1848, 8 mars. — Par arrêté de Trouvé-Chauvel, commissaire du Gouvernement, M. Hatton est destitué et M. Gasselin est nommé maire.

1848, 4 septembre. — M Gasselin donne sa démission et MM. Augé, Mouton et Fontaine, maire et adjoints.

1849, 21 février. — M Pichereau, fils, est nommé adjoint, en remplacement de M. Mouton, démissionnaire.

1852, 24 mars. — Arrêté de M. Migneret, préfet de la Sarthe, qui destitue M. Augé et dissout le conseil municipal. Il nomme une commission municipale composée de : MM. Pichereau, fils, Hatton, médecin, Fontaine, Gouin, Coutret, Berger, Grudé. M. Pichereau est maire provisoire, Fontaine, adjoint.

1852, 26 juillet. — Décret du président de la République qui nomme maire, M. Gasselin, adjoints, Pichereau et Fontaine.

1853. — Décret impérial qui les maintient dans leurs fonctions.

185 .. — Démission de M. Pichereau comme adjoint.

185 . — Nomination de M. Lédemé comme adjoint.

Église de Notre-Dame de Fresnay.

L'église de Fresnay, suivant Dom Piolin, auquel nous empruntons ces lignes, est, sous le rapport de l'art, l'un des édifices les plus intéressants de la province du Maine. Le style roman de transition, tel qu'il régnait dans notre pays sur la fin du XIIe siècle, s'y montre dans toute sa pureté, car cette église n'a subi aucune modification dans son premier plan, qui est celui d'une basilique terminée à

l'orient par une abside sans transept ni latéraux ; elle mesure 106 pieds de longueur sur 30 pieds de large dans son œuvre. La façade se compose d'une porte cintrée à trois arcs en retraite, ornés de torses et de grosses dents de scie, d'une sorte d'auvent, d'un caractère original, pratiqué dans le mur, et de trois fenêtres également romanes, dont celle du milieu seule est ouverte, elle est surmontée d'une autre petite fenêtre au sommet du pignon ; sous le toit se voit une figure de guerrier, le casque en tête, sculptée en ronde bosse. Ce pignon était autrefois surmonté d'un clocheton détruit pour cause de vétusté en 1791.

Le portail offre deux vantaux en chêne exécutés en 1528, et divisés en 12 panneaux pour chacun d'eux ; sur le coté de l'évangile on remarque l'arbre de *Jessé*, partant du sein du patriarche, étendant ses rameaux entre les 12 panneaux que remplissent les 12 rois de Juda, sortant du calice d'une fleur. Sur le vantail, du côté de l'épître, on voit Jésus en croix entre les deux larrons, puis le Sauveur apparaît à Madeleine sous la figure d'un jardinier ; enfin les 12 apôtres occupent chacun une niche ornée de pinacles, de choux frisés et autres décorations usitées au commencement du XVI^e^ siècle. Sur les traverses séparatives à chaque panneaux sont gravés en lignes horizontales les premiers mots de chaque article du symbole des apôtres, c'est le souvenir encore vivant d'une tradition qui remonte aux premiers siècles du christianisme. Nous avons lu dans le journal *La France* du 22 juillet 1860 ce qui suit :

La maison qui porte le numéro 131 de la rue Saint-Denis, et qui fait l'angle de la rue des Prêcheurs, mérite d'attirer l'attention des archéologues. Le iplier d'angle de cette maison, qui est en bois de chêne ou de châtaignier, est sculpté en relief du haut en bas.

Cette sculpture date du XIV^e^ ou du XV^e^ siècle ; elle représente un arbre dont les racines partent du cœur d'un vieillard couché par terre. Sur chacune des branches alternées

se trouvent debout la figure d'un saint personnage. Il y en a ainsi 12 à droite et à gauche, plus un treizième sur la branche du sommet, sous un petit chapiteau gothique ciselé comme une œuvre d'orfévrerie. C'est l'arbre biblique de Jephté. (Lisez s'il vous plaît Jessé). Le musée de Cluny a déjà offert, dit-on, pour l'acquérir une somme considérable.

Cette sculpture est en petit la reproduction de celle exécutée sur le portail de l'église de Fresnay, qui date de 1528. Nous ne doutons pas de la grande valeur archéologique de ce vantail, dont peut-être on ne trouve rien en France qui s'en rapproche.

Nous revenons à notre église. Tout autour de l'église on voit des figures d'animaux, de monstres et de saints personnages, rapprochement commun de tous les monuments de la même époque et qui paraît bizarre à quelques archéologues de notre temps, parce qu'ils n'ont pas connu le langage symbolique de la première époque du moyen âge. A l'intérieur, l'église se compose de trois travées séparées par des arcs-doubleaux légèrement en ogive et de l'abside en berceau. Le premier arc s'appuie à la fois sur une colonnette et sur des pilastres incorporés au mur et décorés comme les fenêtres voisines de dents de scie Sur la troisième travée s'élève la tour octogone, qui n'a pas, paraît-il, reçu son complément et que surmonte un clocher en bois, (ici nous différons d'opinion avec Dom Piolin), recouvert d'ardoises, et qu'accompagne quatre clochetons en pierres. On peut remarquer dans cette tour plusieurs particularités caractéristiques; elle est percée de huit fenêtres accolées deux à deux, celles à l'est sont romanes, les quatre suivantes un peu ogivales; les autres ne se voient pas. Les ouvertures des clochetons sont toutes ogivales; nous sommes évidemment dans la transition du roman à l'ogive.

Le clocher en bois est très-beau et d'une grande élévation; avant l'incendie de 1858, il comptait 150 pieds du sol au sommet de la croix qui le couronnait.

On doit signaler un genre d'ornement tout particulier qui se voit à plusieurs fenêtres dont l'encadrement est composé de pierres blanches alternant avec du grès roussard. La partie supérieure de quelques arcades est évasée en étoiles dont les rayons s'inclinent vers le centre, enfin au-dessous du toit de la tour règne un cordon de têtes grimaçantes.

Nous avons soutenu (c'est toujours Dom Piolin qui parle) ailleurs que toutes les églises de notre pays, antérieures au XIII^e^ siècle, étaient à peu d'exception, presque entièrement peintes à l'intérieur. Ce fut le XIII^e^ siècle, surtout la seconde moitié, qui offrit ces murailles complétement nues dont la blancheur ne dit rien à l'esprit du spectateur.

Dans l'église de Fresnay, on retrouve partout sous une triple couche de badigeon, des peintures murales dont le souvenir s'est conservé. Les dernières traces de ces peintures héraldiques n'ont disparus que vers 1825. Jusqu'alors le milieu de l'abside était occupé par une grande figure du Sauveur.

Depuis cette description, due à l'éloquent Dom Piolin, l'église de Fresnay a singulièrement changé : son beau portail a été fort bien restauré par les habiles frères *Reboursier*, du Mans; c'est aujourd'hui une pièce capitale d'un grand prix, qui fait l'admiration des antiquaires.

De plus, à cette église, qui était une simple nef, on a ajouté en 1866 un transept dont les arcades d'une grande hardiesse ont été ouvertes sous le clocher, les voûtes sont à la même auteur que celles de la nef et l'architecture de le même époque font que cet édifice est un des plus beaux du diocèse. Les pilastres, colonnes, arcades, nervures et fenêtres qui étaient, comme le reste, recouvertes de badigeon, en ont été débarrassées et alors est apparu le grès roussard dont les joints tirés en blanc sont d'un effet saisissant, qui frappe le spectateur. Malheureusement cette église n'est pas complète, il y manque une travée, la première faisant naturellement partie du transept, nous faisons des vœux pour la construction d'une troisième.

Nous ne partageons pas l'avis de ceux qui prétendent que le clocher devait être en pierres ; nous pensons que la tour octogone est bien finie, ainsi que le prouve son entablement et les modillons grimaçants qui le soutiennent. Notre opinion est encore fondée sur l'énorme dimension de cette tour, qui, à son extrémité supérieure, mesure plus de 10 mètres 60 centimètres de diamètre. Jamais clocher en pierre n'a eu ces dimensions à cette hauteur. Les clochers de Saint-Étienne de *Caen* n'ont, à leur base, que huit mètres de diamètre. L'architecte qui autrefois a construit notre clocher, a fait preuve d'un goût exquis, il a su, par des inflexions bien senties, racheter cette grande largeur et ensuite lancer dans les airs la belle flèche que nous voyons.

Pour l'abside, les pierres d'attente que l'on voit à l'extérieur prouvent seulement que les murailles devaient être plus élevées et n'étaient nullement l'annonce d'une travée à construire qui eut donné à l'église une longueur démesurée et ridicule; du reste les contre-forts qui soutiennent les murailles sont tronqués et loin d'être finis, ce qui corrobore encore notre opinion.

La fresque de la voûte de l'abside, badigeonnée en 1829 par un excellent curé, mais trop peu artiste, représentait le Sauveur assis sur son trône la main levée pour bénir, l'autre posée sur un globe; ses yeux étaient disposés de manière à voir dans toutes les directions ; autour de lui figuraient les quatre évangélistes désignés dans la vision d'Ezéchiel, et au-dessous deux anges l'encensoir à la main.

La même fresque, entièrement semblable, existe encore très-bien conservée dans la chapelle Saint-Crépin, attenant à l'église d'Évron, on dirait que le même artiste eût été l'auteur de ces peintures murales

L'opinion de Dom Piolin, émettant que notre église devait être entièrement peinte, est confirmée par les peintures retrouvées sous le badigeon lors du nouvel enduit fait en 1866, et qui ne purent être conservées pour cause de vétusté.

Agrandissement de l'église.

En 1855 et 56 il fut sérieusement question de l'agrandissement de l'église, qui, construite alors que la ville ne renfermait à peine que 700 habitants, était devenue insuffisante pour une population de 3,000 âmes. M. Lemoine, alors curé de Fresnay, soumit cette question au conseil de fabrique qui l'approuva. Une opposition systématique s'y opposa; une construction voisine et nouvelle vint y mettre définitivement obstacle; ce projet fut abandonné.

L'incendie du 26 juillet 1856, où indépendamment de la pointe du clocher, la maison nouvellement élevée en 1856 devint la proie des flammes, fit revivre aussitôt le projet d'agrandissement. La fabrique n'avait plus alors à acquérir que des ruines.

Le curé soumit de nouveau ce projet à son conseil, qui l'accepta comme la première fois. Le 22 juillet 1858, M. le Curé présenta au conseil de fabrique un mémoire sur ce sujet qui fut approuvé à une grande majorité. Secondé par la plus forte partie des membres de la fabrique, il continua à se préparer à cette grande entreprise, il fit une quête chez tous les habitants pour venir en aide à cette œuvre si nécessaire. Plus de 450 ménages y prirent part et le montant fut de plus de 22,000 fr.; quatre personnes seulement refusèrent, une seule d'une manière grossière.

Sur ces entrefaites, M. Montois fut nommé préfet de la Sarthe; prié de se prononcer sur l'utilité de ce projet, il visita lui-même les lieux et y acquiesça, après un mûr examen. La construction du transept commença en 1865 et fut terminée en 66. L'ouverture de deux grandes arcades sous le clocher était une œuvre capitale qui s'effectua sans le moindre accident. Chose remarquable, c'est que la fabrique est restée chargée de toutes ces dépenses, légèrement aidée par le gouvernement, et que l'achat des mai-

sons indispensables à l'agrandissement de l'église a été payé par elle.

Le prolongement de l'église a été ajourné, faute de fonds, quand sera-t-il possible de voir ce bel édifice entièrement terminé?

Tous ces travaux et achats de maisons, charges de toutes sortes ont dépassé la somme de 90,000 fr.

1867. — Deux autels en marbre blanc ont été donnés à l'église, l'un pour la chapelle de la Vierge, l'autre pour celle de... nous devrions dire Saint-Michel, puisque avant cet agrandissement cet autel lui était dédié et que nous ne voyons pas qu'il ait démérité. Les donataires sont restés inconnus.

1869. — Une personne qui garda l'anonyme fit peindre à fresque l'abside de la chapelle de la Vierge. Cette peinture achevée, celle de Saint-Michel parut bien nue; M. Chanson, alors curé de Fresnay, fit un appel à plusieurs personnes de ses amis, (et il en a beaucoup), et obtint la somme nécessaire pour la décoration de cette seconde abside.

1870. — Les peintures des deux absides terminées, celle du chœur produisait le plus mauvais effet, M. Chanson fit un nouvel effort pour la faire décorer et il arriva à ses fins au moyen de dons volontaires et d'une loterie faite pour achever d'en couvrir les frais qui s'élevaient à 6,000 fr. Ces trois belles peintures sont dues au pinceau de M. Renouard, artiste d'un grand mérite.

Le grand autel en pierre de Caen orné de statues d'un vrai mérite est dû au ciseau de M. Cosnard, du Mans, et a été donné par la ville de Fresnay, ainsi que le pavage du chœur.

Aux stalles, œuvre de MM. Reboursier, exécutées en 1868, on a ajouté une boiserie due aux mêmes artistes

Malheureusement M. Lemoine, curé de Fresnay, qui avait tant pris à cœur ce grand travail, n'a-t-il pu le voir terminé; les contrariétés et les préoccupations l'ont prématurément conduit au tombeau Pour M. Chanson, son successeur, il

avait également pris à tâche la construction d'une troisième travée, pour enfin terminer ce bel édifice ; sa nomination au vicariat-général du diocèse du Mans nous l'a enlevé trop vite ; puis vinrent les malheurs de la France qui rejettent ces projets on ne sait à quelle époque.

Quelques inscriptions se trouvent dans l'église sur des pierres funéraires ; sur l'une d'elle on lit : Cy gyst messire Richard de Fontaines, chevalier, seigneur de la Barberie, président bailli et lieutenant-général de Fresnay. 1762.

Sur une plaque en cuivre incrustée dans la pierre : Cy gyst le corps de messire Gabriel Delélée, vivant conseiller du Roi, lieutenant-général, civil et criminel au bailliage de cette ville, décédé le 28 janvier 1780, âgé de 75 ans 7 mois. Priez Dieu pour le repos de son âme. *Ut probus vixit, ut probus mortuus est, ut probus in cœlis est.*

Sur une troisième pierre tombale : Cy gyst le corps de Madeleine-Élisabeth Levrard de la Mauguinière, épouse de messire Gabriel-Henri Delélée, décédée en 1790, âgée de 72 ans.

Sur un bénitier en marbre noir près la grande porte de l'église : Bénitier donné par maître Jean Senault, curé de Notre-Dame de Sablé, natif de cette ville.(Fresnay).

Inscription gravée sur une pierre du contre-fort de l'ancienne petite porte de l'église, du côté de l'évangile, vers 1508 ou 1511, pierre enlevée lors de la construction du transept ; alors elle fut placée dans la sacristie ; actuellement elle est recouverte par les boiseries.

1° Cy-devant gyst dame très-véritable ;
2° Marie Richer, épouse très-vénérable ;
3° De vénérable homme Robert de (Fresnay) ;
3° En son vivant sieur. . . . .
5° Une. . . . .
6° . . . . .noble renom ;
7° Quarante sols laissa céans. . . . .
8° . . . . .pour obtenir pardon ;
9° De ses défauts et la. . . . .

10° . . . . .de la terre ;

11° }
12° } Tout à fait illisibles.

Marie Richer de La Saussaie, épouse de Robert Guillon, bailli de Fresnay.

Incendie du clocher en 1858.

Nous arrivons à un jour néfaste pour notre église. Le 26 avril 1858 à 8 heures du matin, le feu se déclara dans une maison située au nord de l'église, dont elle n'était séparée que par une ruelle de six pieds de largeur, dans un instant tout fut en feu, les flammes s'échappaient en gerbes furieuses par toutes les ouvertures. La toiture ne tarda pas à être tout embrasée, un jet immense de flammes et de fumée s'éleva dans les airs. Toute la population se rendit sur le lieu du sinistre, en tête notre belle et vaillante compagnie de sapeurs pompiers ; de suite ils attaquèrent l'incendie sans pouvoir le maîtriser ; des flammèches volaient de tous côtés ; la population était consternée, on craignait la destruction de notre église, (vieil et bel édifice roman) ainsi que celle d'une partie de la ville. En effet on ne vit pas sans stupeur apparaître un petit nuage de fumée à l'extrémité du clocher ; plus de doute, l'incendie se manifestait au sommet de la flèche. Alors le capitaine de la compagnie des sapeurs pompiers, par une hardie manœuvre fit monter une pompe sur les voûtes de l'église élevées de 60 pieds environ Cette opération s'exécuta heureusement mais non sans danger. On reconnut alors l'impossibilité de faire jaillir l'eau jusqu'au foyer de l'incendie, il fut résolu d'attendre que le feu descendit en anéantissant le clocher pour le combattre aussitôt qu'on le pourrait atteindre. Pendant ce temps l'intérieur de la flèche était envahi par des charbons ardents qu'on éteignait de suite, vint un moment où aux charbons se joignit une pluie de plomb fondu qui assaillit les travailleurs. L'incendie descendait toujours, on résolut de l'attaquer à une grande hauteur. Des hommes de cœur se présentèrent pour cette

périlleuse entreprise, MM. Blanche, Moire et Belledent ; on vit avec effroi ces trois hommes s'avancer à une hauteur prodigieuse en dehors de la flèche et *Moire*, monter sans frayeur à une échelle appuyée extérieurement par M. Blanche à la cime enflammée du clocher, se tenant d'une main et de l'autre dirigeant la lance de la pompe ; enfin, après des efforts inouïs, ils parvinrent à maîtriser l'incendie non sans avoir vingt fois risqué leur vie.

Avant ce moment l'immense croix en fer qui terminait la flèche et dont le feu avait miné la base, tomba avec fracas et s'arrêta dans la toiture inférieure qu'elle effondra.

Ce fut un moment d'anxiété pour toute la population.

Au plus fort de l'incendie on crut à une destruction presque générale de la ville, le maire adressa une dépêche télégraphique à Alençon et à Beaumont pour demander du secours. De suite les deux compagnies de pompiers partirent pour Fresnay. Mais le feu ayant été maîtrisé par les efforts réunis des pompiers et de la population, on envoya contre-ordre à la Hutte, pour arrêter les compagnies d'Alençon et de Beaumont. Honneur à nos voisins qui, dans ce cas suprême, se portèrent si résolûment à notre secours !

C'est ici le moment de rendre à nos sapeurs pompiers, la justice qu'ils méritent ; en toute circonstance cette belle compagnie a fait preuve d'un dévouement absolu. Dans ce cas il fallait un courage et une abnégation à la hauteur du péril ; ce n'était pas une chose ordinaire que de combattre un embrasement à 150 pieds au-dessus du sol. Pour rendre à chacun ce qui lui est dû, il faudrait nommer tout le monde ; disons seulement qu'ils étaient commandés par leur capitaine M. Hatton, aîné, qui, par son sang-froid, a toujours parfaitement apprécié la position, payant de sa personne au moment du péril, et veillant attentivement à ce que ses hommes ne s'exposassent pas inutilement. Il était bravement secondé par ses deux lieutenants MM. Rousseau et Gohier ; chose à peine croyable, pas un homme n'a été blessé.

Pendant longtemps la croix est restée dans le clocher, où tout à l'aise on a pu constater les mutilations qu'elle avait subies en 93.

L'administration se décida enfin en 1866 à faire restaurer le clocher, un paratonnerre fut placé au sommet, une autre pointe sur la nef. Ce clocher est un peu moins élevé et plus grêle que l'ancien.

Écoles primaires.

De tout temps il y a eu des instituteurs primaires à Fresnay, ils ouvraient ces écoles à leurs risques et périls.

Nous ignorons à quelle époque fut établie la première école secondaire, seulement nous savons qu'en 1760 M. Lemercier, savant oratorien, demeurait au Bourgneuf où il donnait des leçons de latin aux jeunes gens de la ville. Il est probable qu'avant lui, la langue latine était enseignée à Fresnay par des prêtres libres, qui s'y sont toujours trouvés en assez grand nombre. Pendant la Révolution, l'éducation fut très-négligée ; à peine si on enseignait à lire et à écrire ; les jeunes gens étaient élevés dans une ignorance crasse.

Moulins.

1° Le moulin de Fresnay, construit vers le milieu du pont, remonte à une haute antiquité ; il doit dater du temps où fut fortifiée la ville.

2° Le moulin de la Coursure, appartenant aux seigneurs du fief de ce nom, était également très-ancien.

3° A l'extrémité du faubourg du Bourgneuf se trouve le moulin de ce nom ; c'était depuis un temps immémorial un moulin fouleret (à foulon) et à tan ; anciennement on foulait les étoffes de nos paysans et on produisait des habillements inusables.

Pont.

Il n'y a à Fresnay qu'un seul pont sur la Sarthe ; autrefois il était en bois, peu élevé au-dessus des eaux et par conséquent sujet à être emporté par elles.

Il devait remonter au temps où fut fortifié Fresnay. Il a été, à la fin du dernier siècle, rebâti en pierre par M. Chauveau, notre compatriote, qui plus tard, construisit les deux beaux ponts du Mans et de Laval.

Places anciennes.

Autrefois Fresnay ne possédait que cinq places publiques :

1° La place du Château était jadis entourée de murailles épaisses qui depuis longtemps ont disparu ; jadis de cette place on avait une vue admirable, par ce qu'on appelait la *Brèche ;* c'est par cette brèche que fut emporté le château lors du dernier siége, (en 15 .).

2° La place des Halles était anciennement, comme aujourd'hui, séparée de celle du Château par les halles.

3° Place du Calvaire ; tirait son nom d'un calvaire qui jadis y avait été planté ; cette place a été depuis bien agrandie.

4° Place Saint-Jean, au faubourg Saint-Sauveur. L'ancienne chapelle Saint-Jean lui avait donné son nom. La destruction de cette chapelle l'a un peu agrandie.

5° Place de l'Église, assez petite, placée devant la grande porte de notre belle église ; le grand puits était au milieu.

Vieilles halles.

Anciennement et jusqu'en 18.., de vieilles halles existaient sur la place de ce nom ; elles ne servaient nullement à mettre les grains qui tout simplement se vendaient à l'air, le long de la Grande-Rue, ces halles servaient à couvrir les marchands forains et la vente du chanvre et des toiles. Sur les halles se trouvait le prétoire où le bailli rendait la justice Ces halles étaient construites dans le sens opposé à celles d'aujourd'hui.

Forges à bras du canton de Fresnay.

Autrefois le fer était fabriqué dans des forges à bras disséminées en grand nombre sur la surface de notre pays.

Les moyens employés alors étaient fort imparfaits, comme on peut facilement s'en convaincre par l'examen des scories qui contiennent encore une grande quantité de fer.

Voir, du reste, pour plus amples explications, Assé-le-Boisne. — Forges à bras.

Les principales localités où on les rencontre, sont à Assé-le-Boisne dans les bois de Doucelles, en plusieurs endroits, dans les bois d'Assé, et à Valette, dans un pré.

A Montreuil-le-Chétif, aux Aumôneries, amas considérable de scories, aux Tuileries, à Beauchêne, etc.

A Sougé-le-Ganelon, on trouve plusieurs localités où sont des monceaux considérables de scories.

Altitude de Fresnay au-dessus du niveau de la mer.

Fresnay.	105 mètres ou	315 pieds.
La Hutte	96	288
Butte de Chaumont .	318	954
— de Ste-Anne .	250	750

Antiquités de la ville de Fresnay.

Ville forte, murailles, tours, château. Murailles et tours.

Fresnay, comme ville forte, apparaît dans l'histoire du Maine en 1051, mais il est certain qu'avant cette époque Fresnay existait depuis longtemps. Le château de Fresnay, ainsi que les murailles de la ville, furent construits par les seigneurs de Beaumont-le-Vicomte, et bien vite les populations vinrent se réfugier à l'abri de la forteresse.

Les murs de la ville avait généralement une épaisseur de sept à huit pieds, construits en pierre de blocage ; ces pierres étaient unies entre elles par un mortier, dur comme un ciment, qui même actuellement en rend la démolition très-dispendieuse. Les murs n'étaient pas

crénelés, mais une musette de trois pieds servait à mettre à couvert les soldats qui les défendaient ; leur hauteur était de trente pieds au-dessus du chemin de ronde, qui était lui-même élevé de dix pieds au-dessus de larges fossés et sur lequel s'ouvraient de nombreuses poternes.

Neuf à dix tours, sans celles qui défendaient le château, en augmentaient la force. La première à la porte de Sillé ; la deuxième dans le jardin Hatton actuellement Hamard ; une troisième dans le jardin Moulinneuf, actuellement Têtedoux ; une quatrième dans le jardin Le Guicheux, aujourd'hui Godeau ; une cinquième dans le jardin de l'hôpital, actuellement Ménard ; une sixième à la porte du Mans ; deux dans l'espace qui sépare cette dernière de la porte d'Alençon ; enfin la neuvième à la porte d'Alençon. Extérieurement il existait une contre-escarpe. Trois portes donnaient accès dans la ville, prenant leurs noms des lieux où elles conduisaient. Porte *du Mans*, donnant sur le calvaire, faisant suite à la rue de l'Hirondelle ; porte *d'Alençon*, faisant suite à la rue de la Filoterie ; enfin la troisième, porte *de Sillé*, au bas du val de la Basse-Cour. Chacune de ces portes était défendue par une tour à laquelle se reliait un porche ; cette porte se fermait par de très-forts vantaux en bois ; nous avons encore vu les tours et les anneaux en fer qui retenaient les portes à l'intérieur de la place ; des rues circulaires longeaient les murailles. Plusieurs pans de cette enceinte existent encore mais ne tarderont pas à disparaître.

Château.

On admirait encore, il y a cinquante à soixante ans, les ruines pittoresques et grandioses du château, mais un propriétaire inintelligent les a malheureusement recouvertes d'ignobles hangars qui les défigurent. Les fortes murailles de son enceinte couronnent un rocher à pic dont le pied, orné de verdure et d'arbrisseaux, baigne dans la Sarthe. En 1850, dit dom Piolin, le célèbre chef des guérillas espagnoles, visitant Fresnay, fut surpris à

la vue de ses redoutables murailles. Un jardin entourait le château, de ses terrasses on domine le cours de la Sarthe ; c'est un admirable point de vue.

Ce superbe château, perché sur un rocher, s'avançant en promontoire sur les bords de la Sarthe, qu'il domine a une grande hauteur, occupait une formidable position. Après avoir emporté la ville, l'ennemi devait encore en faire le siége, car il avait ses fortifications particulières. Son enceinte redoutable longeait la rue de la Panneterie pour se rendre sur la place où se trouvait une entrée fortifiée, de là suivait la rue des Josaphats pour bientôt la quitter, passer derrière la maison Bouvier, derrière laquelle se trouve un plain-pied et une tour élevée défendant de fortes murailles. De ce point à la porte de Sillé, de la maçonnerie remplissait les anfractuosités du rocher et en complétait la défense. Une haute tour partant des bords de l'eau s'élevait à plus de soixante à quatre-vingts pieds, à la hauteur des jardins. Du XI^e^ au XV^e^ siècle, ce château a servi de retraite à de nobles et vaillants chevaliers ; la ville et son château étaient regardés comme si importants que lorsque les Anglais en devinrent maîtres, non par un siége ou un assaut, mais par l'échange d'un illustre prisonnier (Ambroise de Loré), ils gardèrent cette place jusqu'à la fin de leur invasion dans le Maine, en ayant soin d'y entretenir une garnison nombreuse et choisie parmi leurs meilleures troupes.

Dans son enceinte se trouvaient les logements pour les troupes, la place du château, le prieuré de Saint-Léonard ou du château, ainsi que la chapelle, le jeu de *Paume*, puis les prisons, et plus tard le grenier à sel. Quelques pans de murs peuvent encore donner par leur élévation et leur épaisseur, une légère idée de la puissance de cette forteresse. On y voit encore des caves presque comblées dans l'une desquelles on a trouvé une grosse pièce d'artillerie. Cette pièce a servi longtemps dans nos fêtes publiques, mais en 1832 on a fini par l'envoyer au haut-fourneau de la Gaudinière pour éviter les accidents.

Prisons.

Les prisons, contiguës aux ruines du vieux château, se composent de deux grosses tours rondes reliées entre elles par un porche, contenant les appartements du concierge et une herse pour certains prisonniers. Dans chacune d'elles sont des cachots casematés, servant de bouge pour les prisonniers. L'entrée se fermait par un fort vantail en bois et par une herse se mouvant dans une coulisse parfaitement conservée. Malheureusement on a déshonoré ces tours par un enduit blanc comme neige.

C'était une des entrées du château, donnant aussi accès aux prisons.

Caves du Lion.

Après l'église de Fresnay, les antiquités les plus remarquables sont, sans contredit, la Crypte connue dans la ville de Fresnay sous le nom de Caves du Lion. Cette singulière construction est enfoncée en terre jusqu'à la naissance de ses voûtes qui seules sont en saillies. Au-dessus on a construit des maisons. C'est pour ainsi dire une église souterraine de douze mètres carrés, dont le centre est occupé par un gros pilier dont les angles sont abattus; la base est un carré fort simple, le chapiteau est orné de grossières sculptures. Ce pilier sert de base à quatre belles voûtes avec arceaux ou nervures en pierre. L'élévation pour la clé de voûte est de cinq à six mètres. On y descend par un large escalier en pierre, quelques fenêtres petites et carrées, ouvertes au niveau du sol, éclairent incomplétement ce monument Aucun ornement aux murailles ; rien n'indique l'usage pour lequel il avait été construit, son aspect annonce cependant un édifice religieux, mais alors pourquoi l'avoir enfoui en terre? Son architecture annonce la transition du roman à l'ogive et date de l'époque de l'église de Fresnay, fin du XII^{e} siècle.

La chronique attribue cette construction aux huguenots pour leur servir de prêche. On s'y rendait, dit-on, par

des conduits souterrains, communiquant avec de vieilles maisons à caves profondes, habitées par des huguenots.

Cette version est erronée quant à la construction, qui est de la fin du XII[e] siècle, mais peut-être vraie pour ce qui concerne l'exercice du culte des protestants ; Fresnay en renfermait un grand nombre, que protégeait la célèbre Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV, et duchesse de Beaumont, duché duquel dépendait la vicomté de Fresnay.

Plusieurs personnes disent y avoir vu les restes d'un autel, ceci est inexact; nous avons visité nous-mêmes bien des fois ce monument, et jamais nous n'avons pu rien apercevoir qu'une nudité complète, et cela il y a plus de cinquante ans.

Nous avons fait un travail sur ce singulier monument que nous avons lu en 1871, à une réunion archéologique, qui eut lieu au Mans. A la fin de cette lecture nous étions placé très-près du chef de l'archéologie française, qui se penchant vers moi me dit amicalement : ce monument est tout simplement une cave, comme il s'en rencontre beaucoup dans le centre de la France, surtout à Niort ; quand un pareil homme a parlé (M. de Caumont), il ne reste plus qu'à s'incliner.

L'hôtel du Lion occupait jadis le côté et une partie du dessus de cette cave, il était très-ancien, mais sans présenter rien de remarquable ; au-dessus de la porte de l'escalier se trouvaient sculptés sur bois deux lions, au-dessus desquels se trouvait une croix de Malte. Un derrière de feu existe encore dans la maison, en tout semblable à cette sculpture. On présume que ce pâté de maisons appartenait jadis aux Templiers, puis aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Cave près l'église.

Une autre cave, près l'église, dans une maison du XVI[e] siècle, ayant appartenu à M. La Maignée, notaire à Fresnay, a une voûte, partant également du niveau des terres, qui avait jadis des nervures en grès roussard dont

il reste encore quelques parties; cette voûte était divisée en deux travées et les arceaux reposaient sur une espèce de cul-de lampe. Comme dans les caves du Lion, rien n'indique une chapelle, seulement une porte romane fermée communiquait, dit-on, par des souterrains, avec les premières.

Cette cave, en tout semblable, pour son enfouissement en terre et ses voûtes, aux caves du Lion, ne laisse aucun doute que l'opinion de M. de Caumont ne soit la véritable.

Maison de la Grande-Cour (Grande-Rue), habitée en 1571 par M^me^ veuve de Chervy.

Dans la Grande-Rue, en face de la ruelle du Lion, se trouvait encore en 1815 un grand portail en plein cintre, au-dessus duquel était gravée cette inscription latine : *Non Dominus domo sed domus Domino.*

Ce portail donnait accès dans une grande cour dans laquelle, à droite et au fond, se trouvaient de vastes constructions de la Renaissance; fenêtres à meneaux ornées de sculptures, pignons sur rue, toits pointus, escaliers en pierre et en spirale renfermés dans une tour hexagone en saillie sur les bâtiments du fond, malheureusement tout cela a été défiguré complétement et détruit en partie.

Ne sachant rien des anciens habitants et propriétaires de cette maison, nous pensâmes qu'en nous adressant à l'avant-dernier propriétaire, nous pourrions trouver chez lui quelques papiers qui nous renseigneraient. M. Victor Jousselin voulut bien fouiller dans ses archives et gracieusement nous donna un aveu et déclaration qui y avait rapport, en voici le contenu :

11 janvier 1571. — C'est la déclaration des choses et héritaux que j'ay Jehanne de Sanguin, veuve de deffunt noble Julien de Chervy, sieur de Pommeray et de Beauregard, tiens et avoue tenir en neusse de vous Monseigneur, monsieur, messire Jacques de Courtarvel,

chevalier, seigneur dudit lieu, Pezé, la Lucazière et la Coursure, à cause de votre terre, fief et seigneurie de la Coursure, c'est à savoir ma maison située en la ville de Fresnay, en laquelle suis demeurant, avec la cour, dépendances et appartenances d'y celles, joignant d'un côté la Grande-Rue dudit lieu, d'autre côté la maison de Me Etienne Picart (depuis habitée par M. Emery, aujourd'hui par Têtedoux, en face du grand-puits), et autres maisons, d'un bout une petite rue (rue de l'Église), tendant de ladite Grande-Rue à la rue aux Gelines (rue de l'Hôpital et d'autre bout Brice Millois, pour raison des quelles choses je vous dois et suis tenu payer, faire et continuer par an jour et fête de saint Jehan-Baptiste, à votre recette ordinaire dudit lieu, laquelle fut faite à la Belle-Croix devant l'église de Fresnay, quatre deniers tournois de devoir, laquelle déclaration j'ai fait signer à noble Jehan de Chervy mon fils y demeurant.

Autrefois bien des maisons étaient bâties en bois avec le premier étage avançant sur le rez-de-chaussée. La plupart des autres avaient le pignon sur la rue, de là le dicton : *Avoir pignon sur rue*, c'est-à-dire être propriétaire. Toutes ces maisons en bois ont disparu, les deux dernières ont été rebâties cette année (1873). Un singulier usage faisait que toutes ou presque toutes les maisons plus modernes ne se touchaient pas, on avait soin de laisser entre elles une étroite ruelle large au plus de 50 centimètres.

1766, 4 mars. — Vente de la maison de la Grande-Cour et de la terre de la Petite-Arche, à Guillaume Jousselin, marchand, demeurant à Saint-Aubin-de-Locquenay, et Marie Beslin, son épouse, par messire Charles-François-Alexandre Le Bouyer, écuyer, seigneur de Monthoudoux, et par messire François-Georges Le Bouyer de Saint-Gervais, son frère.

On ne sait d'où ces derniers tenaient cette maison seigneuriale, cependant il est dit dans le contrat de 1766 qu'ils avaient recueilli la Petite-Arche et la grande mai-

son d'une tante Leboucher. Cette dame l'avait-elle eue par acquit ou par alliance de la famille de Chervy ? Mme veuve La Morellière avait un douaire sur la Petite-Arche.

Dans la maison, près le grand-puits (maison Étienne Picart, voir ci-dessus), habitée par Têtedoux, cabaretier, on voit dans la cuisine, un derrière de feu en fonte de grande dimension, provenant, croit-on, de la dépouille du château de Vernie. Au milieu est un écusson, sur fond de sable. Trois étoiles 2, 1. Deux lions semblent supporter l'écusson. Un manteau de duc ou comte avec une couronne surmontée d'une toque de président à Mortier.

Grand-Puits.

Fresnay, comme ville forte, devait avoir dans son enceinte de l'eau en abondance pour son usage, les puits y étaient rares cependant.

Le plus important de tous, était celui qui porte encore le nom de Grand-Puits, situé sur la petite place de l'Église, en face de son beau portail. Sa profondeur est de quatre-vingt-dix pieds, l'intérieur est en bonne maçonnerie et sa margelle, en pierre de roussard, annonçait une grande antiquité. Depuis vingt-cinq ans, on l'a remplacée par une espèce de *vespasienne* du plus vilain aspect. Ce puits doit remonter au temps où fut fortifiée la ville, dans le XIe siècle.

Développement de la ville de Fresnay.

Du temps où les remparts étaient les limites de la ville, elle ne renfermait pas plus de sept ou huit cents habitants. Jusqu'en 1790, son accroissement fut peu sensible, de neuf à dix-huit cents ; les malheurs du temps retardèrent son développement. Plus tard, malgré les grandes guerres de l'empire, la ville prit de l'extension, mais ce ne fut qu'à partir de 1816 jusqu'à nos jours, que nous avons pu voir son rapide accroissement, qui a plus que doublé dans les cinquante dernières années. La

population ne s'est pas accrue dans la même proportion, l'aisance des habitants les porte naturellement à être mieux et plus largement logés, il arrive ici ce que nous voyons partout.

Hôtel de Ville.

En 1824, on construisit l'Hôtel de Ville actuel. Jusqu'à ce moment la mairie avait plusieurs fois changé de local ; on se contentait d'un ou deux appartements toujours trop petits et peu convenables. Ce fut sous l'administration de M. Dily, qu'eut lieu cette construction.

Mottes féodales et Tumulus des environs de Fresnay.

1° Motte de Courtarvel, en Mont-St-Jean. Fouquet de Courtarvel, seigneur de la Lucazière.

2° Motte du Mesnil en Mont-St-Jean. Guillaume Hellier, seigneur du Mesnil.

3° Motte de Ronfrançois, en St-Germain-de-Coulamer.

4° Motte de la Coignardière, en Mont-St-Jean ou St-Germain.

5° Motte de Cohardon, au lieu de ce nom, en Fyé.

6° Motte du château d'Assé-le-Boisne. Messire de Matéfélon, seigneur d'Assé.

7° Motte de la Bermondière, en Mont-St-Jean.

8° Motte du Vieux-Lavardin, en Mézières-sous-Lavardin.

9° Motte de Beaumont-sur-Sarthe, la plus considérable du département.

10° Motte de la Chauvinière avec fuie et garenne, en Ségrie.

11° Motte de la Cohaldenière à messire René Le Voyer, seigneur du Tronchet.

12° Motte Pichard et ses fossés, à M^me^ de la Lucazière.

13° Motte ancienne, à Meurcé.

14° Motte et hébergement de Mont-Faucon, au Chapitre du Mans.

Plaines.

Autrefois les environs de Fresnay étaient en plaines,

surtout dans les paroisses de Saint-Ouen, Saint-Victeur, Assé et Sougé.

Nous avons encore vu en Saint-Ouen les plaines des Billettes et de Ville-Peinte. Celles des Champagnes en Saint-Victeur, en Assé la plaine des Malbarbes, plaine d'Assé, de la Couture, de Fontaine, de la Mère-Dieu, des Boulais, de Saint-Sauveur, près Fresnay, des Chantelières, etc., des Champagnes et autres, en Saint-Victeur.

Fabrique de toiles à Fresnay.

La fabrique de toiles de Fresnay remonte à une haute antiquité, sans qu'on puisse en indiquer la date.

1280. — La culture du lin fut introduite dans le Maine vers la fin du XIII^e^ siècle, par Béatrix de Gaure ou Gavre, comtesse de Fankemberg, en Flandre, épouse de Guy de Laval. Cette dame fit venir des ouvriers de Bruges, pour apprendre à cultiver, à fabriquer et à blanchir les toiles de lin. C'est depuis cette époque qu'existe la fabrique de toiles de Laval. De là elle s'est étendue à Mayenne et probablement plus tard à Fresnay.

1611. — Par lettres-patentes du roi de 1611, il est établi quatre foires à Fresnay ; on désigne l'emplacement où les marchands étaient tenus d'exposer leurs produits. Les toiles, sous les halles, au bout, du côté du Palais ; le fil, rue des Halles, du côté de la porte d'Alençon. Cette rue porte encore le nom de rue de la Filoterie et le fil y a toujours été vendu de nos jours.

Il est clair que, puisqu'en 1611 on assignait une place pour la vente des toiles et du fil, cette industrie existait à Fresnay, et que même elle n'était pas à son début ; on peut donc lui assigner une date presque certaine, le milieu ou la fin du XV^e^ siècle.

L'étude de l'histoire, où l'on apprend que la cessation de la lèpre était attribuée en partie à une propreté mieux entendue et surtout à l'usage du linge, qui ne commença à se vulgariser que dans le courant du XVIII^e^ siècle, fait croire que c'est de ce moment que la fabrique de toiles

prit à Fresnay plus d'importance, et que ce n'est que de cette époque qu'elle devint d'un usage plus général. Nous avons ouï dire mais sans preuves, que cette industrie avait été importée de Flandre, on aura probablement confondu la fabrication de la toile faite à Laval par la comtesse Béatrix, qui plus tard se propagea jusqu'à Fresnay.

1664. — Jacques Delélée, notaire à Saint-Paul, dans un acte de 1664, fait un contrat pour un sieur Tessier, *toislier*, demeurant à la Bédelerie, en Montreuil ; on faisait donc alors de la toile même dans les campagnes.

1689. — On donnait alors pour la façon d'une aulne de toile de brin (chanvre) trois sols.

Avant 89 la fabrique de toile fut assez prospère, elle s'étendait déjà dans plusieurs paroisses voisines, comme Assé, Sougé, Saint-Victeur, Fyé, Saint-Ouen, Saint-Aubin. Sous la République, elle fut fortement ébranlée comme toutes les industries. Sous l'Empire, elle reprit de l'importance, malgré le chômage de bras.

De 1815 à 1836. — Cette fabrication prit tout le développement qu'elle était susceptible d'atteindre. Jusque-là toutes les toiles étaient fabriquées avec des fils filés à la main, soit lin ou chanvre, dont le prix élevé et surtout la rareté ne permettait pas de se livrer à une grande fabrication. On tirait presque tous les fils de lin de la Mayenne, des cantons de Villaine-la-Juhel, Lassay, Gorron, etc., alors les femmes vivaient facilement de ce travail (le filage à la main) il en était de même dans le canton de Fresnay, pour les fils de brin (chanvre), cette industrie perdue causa une grande gêne dans ces pays.

Ce n'est donc qu'à partir de 1836, que l'industrie toilière prit un vaste développement. Les fils filés à la mécanique, importés d'Écosse et d'Angleterre, ajoutés à ceux que fournirent un peu plus tard les filatures françaises, permirent de fabriquer en quantité et donnèrent la possibilité de satisfaire à toutes les exigences du commerce ; ajoutez encore que les prix diminuèrent de 20 à 25 pour cent. Ce

fut le moment le plus favorable au commerce, plusieurs fabricants réalisèrent de gros bénéfices.

Nos toiles réputées avec raison les meilleures de France, perdirent bien un peu de leur qualité, mais n'en restèrent pas moins supérieures en bonté à celles des autres fabriques, tous nos ouvriers excellent en ce genre de travail. Ce ne fut qu'en 18.. que l'introduction de la navette volante eut lieu à Fresnay, après bien des résistances ; jusque-là elle se lançait à la main, méthode imparfaite et difficile. Ce mode permit à un seul ouvrier de fabriquer des toiles de grandes largeurs, là où précédemment deux étaient employés. Les templons furent aussi améliorés et les toiles y gagnèrent en solidité.

En 1848 la fabrique de Fresnay, comme toutes les industries, fut gravement atteinte. Les habitants aisés vinrent alors au secours des ouvriers, (voyez ateliers de charité en 1848) une souscription volontaire permit de leur donner du travail et le bénéfice qui en résulta fut donné aux pauvres. (Les fabricants avaient renvoyé leurs ouvriers).

Depuis, la fabrique a repris son cours habituel et marche résolûment dans la voie du progrès.

Un aperçu succinct des fabricants et des ouvriers qui ont le plus concouru à étendre la renommée des toiles de Fresnay, sera, pensons-nous, ici à sa place ; nous nous empressons de les signaler.

Sous l'empire, de 1804 à 1816, les frères Billon, étaient ceux qui, à juste titre, avaient le plus de réputation.

Sous la Restauration et jusqu'en 1848, l'impulsion fut plus grande et une foule d'habitants y tinrent une place honorable.

Ainsi M. Berger de Linthe, fut le premier qui osa entreprendre la fabrication des toiles de grande largeur, plusieurs l'imitèrent. Nous citerons encore comme grands fabricants MM. Goupil, aîné, Rousseau, père et fils, Gouin, etc. Leur fabrication soignée leur valut des médailles dans toutes les expositions de l'industrie.

Enfin deux ouvriers remarquables entre tous attirèrent sur eux l'attention des jurys d'exposition, qui leur décernèrent des médailles bien méritées. L'un d'eux fut *Gérard*, l'ouvrier par excellence pour les toiles de grande largeur, l'autre, *Beshier,* ouvrier remarquable pour les toiles d'une grande finesse.

Depuis 1845, MM. Rousseau, Verdier, Gouin, Bletteau, etc., se sont fait remarquer dans la fabrique.

Outre nos ouvriers de Fresnay, nos commerçants en occupent beaucoup d'autres dans les environs, à Saint-Ouen, Saint-Aubin, Saint-Victeur, Assé, Sougé, dans le canton environ 800 métiers sont occupés. L'industrie toilière est la seule occupation de la population ouvrière de la ville.

Différentes largeurs de nos toiles.

75 à 80 cent., 2/3 juste, pour chemises de femmes, d'enfants, serviettes.

87 cent., 2/3 pleins, pour chemises d'hommes.

90 cent., 3/4; 105 cent. 3/4 1/2.

120 cent., 1 aune, pour draps.

1 mètre 60, 1 aune 1/3, pour petites nappes.

1 mètre 80, 1 aune 1/2, pour nappes. Alors on employait deux hommes pour leur fabrication, qui maintenant ne sont plus employés que pour les largeurs de 2^{m} 50 et au-dessus.

2 mètres 10 et 2 40, 7/4 et 2 aunes pour draps sans couture.

3 mètres 60, 4 mètres 20, et 5 mètres 40, ou 3 aunes, 3 aunes 1/2, 4 aunes, 4 aunes 1/2 pour toiles pour tableaux.

Blanchisseries de toiles.

Depuis longtemps on blanchit des toiles à Fresnay, sans pouvoir préciser l'époque où cette industrie prit naissance.

Ce que nous savons, c'est qu'en 1756 M^{me} la comtesse de La Luzerne écrivait à M. Hatton et le priait de lui faire blanchir des toiles à Fresnay. Jusqu'en 1815 ou 16 un

établissement de ce genre suffit à notre fabrique ; il était situé à La Coursure. En 1816, une seconde fut créée à Saint-Aubin-de-Locquenay et prit le nom de Blanchisserie, plus tard une troisième fut établie sur la même propriété, mais ne dura que quelques annés (1838). En 1837, le pré de La Couture fut converti en blanchisserie, puis successivement une quatrième au Grand-Cimetière, une cinquième près le moulin de Saint-Aubin, sur la rive droite de la Sarthe, et une sixième à l'étang de la Saussaye, en Saint-Ouen.

De tous ces établissements trois ont seulement survécu, ceux de La Couture, du Grand-Cimetière et du moulin de Saint-Aubin.

La Bonaventure, ou fête patronale de Fresnay.

On ne sait pourquoi les fabricants de toiles ont choisi saint Bonaventure pour patron ; on ne sait pas davantage à quelle époque cette fête patronale fut établie. Le fait est qu'elle a une époque assez reculée pour que de mémoire d'homme on n'en ait le souvenir, la tradition est muette à cet égard ; seulement elle existait avant la Révolution de 89. Autrefois les fabricants et leurs ouvriers seuls, prenaient part à cette fête ; aujourd'hui elle est devenue la fête patronale du pays, toute la ville y prend part. Les membres de la corporation sont nombreux (400 environ) et sont recrutés dans toute la population, chaque famille tient à honneur d'être conviée à en faire partie.

Anciennement cela se passait sans bruit ; après une grand'messe, chacun rentrait chez soi, y dînait en famille, se promenait le soir, et tout était fini.

Il n'en est plus de même aujourd'hui ; c'est une fête générale, la fête du pays, acceptée par tout le monde. Chacun invite ses amis et connaissances, c'est un gala général ; une foule d'étrangers y viennent de loin.

Cette fête devrait avoir lieu le 14 juillet, mais elle est invariablement fixée au lundi le plus près du 14. Cette réunion a pris une telle importance, qu'on a avancé la foire Sainte-Anne, qui désormais a lieu le samedi d'avant

la Bonaventure. A cette foire la volaille est abondante, les bateleurs de tous genres, chevaux de bois, s'y donnent rendez-vous et y séjournent plusieurs jours. Le dimanche, veille de la fête, la musique municipale donne une sérénade aux deux Rois, une couronne de fleurs est suspendue à leur porte, de même qu'à la porte de chaque membre est attaché un sarment de vigne, avec accompagnement de musique composée d'un tambourin, d'un fifre et d'un violon.

Quelquefois une magnifique retraite aux flambeaux a lieu ce même soir, organisée par les soins des officiers des pompiers, mais revenons au Roi de la fête.

Chaque année un Roi préside à cette solennité, c'est toujours le plus ancien chef de ménage, fabricant, ayant sa femme, car il faut aussi une Reine. Chaque année on désigne le dauphin et la dauphine, qui l'année prochaine doivent remplacer la royauté déchue.

Le Roi, assisté de son prédécesseur, préside à tous les préparatifs de la cérémonie, ce sont eux qui sont chargés de tout organiser. Pour couvrir les dépenses, une rétribution répartie entre tous les membres suffit, une loterie leur vient en aide ; plusieurs lots de toiles sont distribués en primes, la ville fait aussi quelques sacrifices d'argent. Le lundi matin, plusieurs salves d'artillerie éveillent les habitants; à dix heures le maire de la ville, le juge de paix, le conseiller général, suivis de tous les membres de la Bonaventure, les Rois en tête, se rendent de l'Hôtel de Ville à l'église, précédés des tambours, de la musique et des sapeurs-pompiers, pour assister à une messe solennelle dite chaque année à cette occasion. Pendant la messe on distribue à chaque membre un petit gâteau surmonté d'un bouquet, qui plus tard est mangé en famille.

Après la messe, le cortége se rend chez le Roi pour y prendre la reine et la dauphine et se rendre en cérémonie sous les Halles, où des rafraîchissements leur sont offerts ainsi qu'aux étrangers.

On reconduit avec le même cérémonial les puissances du

jour, puis chacun rentre chez soi, pour s'occuper de ses invités et les faire jouir des divertissements de la soirée qui toujours se termine par un feu d'artifice.

Nous avons, à dessein, omis de parler du drapeau de la corporation, qui mérite une mention particulière et est toujours porté par le Roi.

L'ancien drapeau, qui date d'avant 1780, est blanc ; au milieu est brodé en or et soie l'image de saint Bonaventure ; il est plus grand que les drapeaux ordinaires, quatre fois l'an il figure dans les cérémonies religieuses ou de la corporation. Dans les plus mauvais jours de la Révolution il a toujours figuré tel qu'il était et ce n'est que depuis 1830 qu'on a imaginé d'ajouter à la hampe un ruban tricolore.

Depuis 15 ans ce vieux drapeau a été remplacé par un nouveau également blanc ; au milieu, brodée en or, est l'image de saint Bonaventure; au bas est un métier à tisser. Plus brillant que l'ancien, il parle moins à l'imagination que la vieille oriflamme.

Aux processions de Fête-Dieu figurent, avec le drapeau porté par le Roi, douze fabricants une torche à la main.

Un usage touchant de véritable *fraternité* consiste, à ce qu'aux funérailles de chaque membre, douze de ses confrères, une torche à la main, les Rois en tête, l'accompagnent à sa dernière demeure.

Tels sont à peu près les us et coutumes de la plus brillante fête de notre industrieuse petite ville.

Vieux usages.

Jadis le canton de Fresnay, avait, comme tous les pays, ses anciens usages ; malheureusement ils disparaissent comme partout. Que le touriste se hâte donc, dans peu le midi ressemblera au nord, l'est à l'ouest. Il est bien temps qu'il visite la Bretagne, cette terre classique des vieilles chroniques et des mœurs primitives, sans quoi il ne trouvera plus rien de ses vieilles et curieuses coutumes.

Premier jour de l'an.

Autrefois le premier jour de l'an se passait moins bril-

lamment que de nos jours, les enfants souhaitaient *la bonne année* à leurs parents, les filleuls à leurs parrains et revenaient toujours chargés d'un *cochelin*, et de menues pièces d'argent. Or devinez ce que c'est qu'un cochelin ? C'est tout simplement un gâteau d'une forme particulière (ovale) employé seulement en ce jour.

Gâteau des Rois.

Le six janvier, jour des *Rois*, tous les enfants portaient à leurs pères et mères, un gâteau que l'on mangeait en famille ; celui dans le morceau duquel se trouvait la fève était déclaré Roi ; à chaque fois qu'il buvait, tous criaient le *Roi boit*.

C'est presque le seul des anciens usages qui se soit conservé ; il existe encore dans toute sa force, surtout dans la campagne.

C'est un usage qui contribue souvent à la réconciliation et entretient la bonne intelligence dans les familles.

L'usage du gâteau des Rois, remonte à un temps très-reculé, en France. Au XIII^e^ siècle les clercs de la Chambre des Comptes s'étant fait remarquer par leurs désordres, on leur fit défense de se réunir, cette interdiction dura jusqu'en 1538 qu'ils obtinrent la permission de se réunir à nouveau en se comportant convenablement.

Aujourd'hui à cet usage s'en est joint un autre moins moral, chaque aubergiste, maître de café, cabaretier, donne un gâteau à tous ses *fidèles*, qui passent une partie de la journée et de la nuit à boire.

Le carnaval. Bidoche.

Il y a 50 à 60 ans et moins, le carnaval était encore un temps de divertissement et de mascarades. Deux ou trois dimanches avant ce jour on se déguisait, on courait ainsi les rues. Le soir plusieurs sociétés se masquaient et allaient passer la soirée chez leurs amis, où l'on dansait gaiement. Le jour de carnaval c'était bien autre chose, les masques remplissaient les rues, la joie était sur tous les visages,

la *Bidoche*, dansait. Il est bon de dire ce que c'est que la bidoche. On simulait un petit cheval fort bien fait, un jeune homme passait le corps au travers, ce qui le faisait ressembler au Centaure de la fable, ses jambes étaient cachées par un riche caparaçon, cet homme faisait mouvoir le cheval gracieusement. Plusieurs personnages déguisés l'accompagnaient en dansant joyeusement. L'un d'eux lui présentait de l'avoine dans une jolie vanette, le cheval ruait, faisait mille cabrioles au grand contentement de la foule. L'adresse consistait d'une part, à faire ruer le cheval, de l'autre, à éviter ses ruades. Cette gaie mascarade était la plus goûtée de toutes, et un jeune homme faisant bien danser la bidoche était bien venu du beau sexe.

Depuis longtemps masques et bidoches ont disparus ; actuellement on dédaigne les amusements de ses pères, à leur franche gaieté a succédé la politique de cabaret ; là on ne s'occupe que des moyens de faire des révolutions.

Chose remarquable, bien qu'à 250 lieues de distance, la bidoche de Fresnay, ressemble très-exactement au fameux *Lou chivalet*, de Montpellier ; on y publiait jadis que le *Lou chivalet* serait dansé ou pour l'entrée d'un souverain ou aux grands jours de fête.

Lou chivalet. — Un homme faisait mouvoir un cheval de carton attaché à sa ceinture et dont le caparaçon cachait les jambes du danseur. Le centaure suit la musique, il caracole, il piaffe, il bondit sans relâche. Survient un autre danseur, muni d'avoine. Ses intentions sont excellentes, il veut présenter le picotin au cheval qui répond à cette attention par des ruades forcenées ; le talent d'un des danseurs consiste donc à éviter la croupe et celui de l'autre à la lui opposer constamment. Il va sans dire que cette lutte vraiment comique a lieu au milieu d'une foule de danseurs ornés de fleurs et de rubans. Quiconque n'a pas assisté à ce jeu, ne pourrait s'imaginer combien il s'y dépense de grâce, de malice et de souplesse.

(*Extrait des fêtes de nos pères* par Alfred DES ESSART).

Le mercredi des Cendres.

Le soir du mercredi des cendres on enterrait carnaval. C'était un mannequin en forme de vieillard, porté par des masques en noir et en guenilles, se promenant en faisant mille contorsions, simulant la douleur et criant : il est mort ! on finissait par le brûler sur la place publique ou par l'enterrer.

Mi-Carême.

Quelquefois le jour de la Mi-Carême, quelques farceurs déguisés, les habits couverts de harengs et de queues de morues, se promenaient aux flambeaux en faisant mille singeries.

Œufs de Pâques.

Chaque pays a sa fête des œufs de Pâques. Ici c'est au premier dimanche de mai qu'elle a lieu. Sur le pâtis de l'ancienne commanderie du Temple (Grateil), se tient une assemblée dite de Grateil, c'est la Saint-Eutrope, patron de la chapelle de Grateil. Là, assis sur l'herbe, on y mangeait des œufs durs diversement colorés, de la salade et du lait. Actuellement ces mets trop grossiers pour les estomacs d'aujourd'hui sont remplacés par des pâtisseries inconnues de nos pères.

Poisson d'avril.

Le premier jour d'avril chacun parmi ses amis et connaissances cherchait à les *leurer* par des nouvelles, des demandes et des envois les plus excentriques, cela s'appelait donner un poisson d'avril.

Les Mais.

Le premier dimanche de mai et pendant tout le mois, on plantait sur les routes et dans les carrefours des arbres élevés auxquels on suspendait des couronnes de fleurs ; plus tard ces couronnes furent supportées par des ficelles transversales. Chaque soir, par le beau temps, il s'improvisait des rondes d'un entrain remarquable Sous chaque

mai on dansait une ronde, puis on parcourait la ville en dansant, tout cela avait un caractère de gaieté et de bonhomie qui charmait les étrangers.

Voir encore la plantation du mai en 1432, à Saint-Céneri et Fresnay.

La Saint-Jean.

Vers la Saint-Jean (24 juin), les rondes recommençaient et continuaient jusqu'à la Bonaventure (14 juillet). Ces danses joyeuses et ces rondes souvent chantées par de jolies voix, donnaient à la ville un air de fête. Les ouvriers de notre fabrique, renfermés tout le jour dans leurs caves, prenaient ainsi un exercice salutaire. Tout a disparu.

La Saint-Pierre-ès-liens.

Depuis un temps immémorial on célèbre à Fresnay, le 1er août, la Saint-Pierre-ès-Liens, en souvenir de la première gerbe liée. Le soir grand nombre de tables se dressent dans les rues et carrefours, les hommes y prennent place et sont servis par les femmes, on y boit, on y chante fort avant dans la nuit. Cet usage dure encore.

Noël.

Jadis, une ou deux semaines avant Noël, des pauvres et des enfants allaient le soir chanter des Noëls à la porte des maisons. Alors le maître sortait, leur donnait à boire et remplissait leurs poches de fruits. Pour se divertir, souvent des jeunes gens allaient aussi chanter à la porte de leurs amis, on les faisait entrer et on passait ensemble gaiement la soirée.

Chose remarquable, plus les hommes se sont occupés de politique, plus ils sont devenus moroses. Nos pères nullement occupés de toutes ces choses avait une gaieté qu'on ne retrouve plus aujourd'hui.

Charivari

Du moment où un homme ou une femme convolaient à de secondes noces, des jeunes gens du lieu allaient pré-

senter un bouquet aux nouveaux époux ; en l'acceptant ils s'obligeaient à payer le violon le dimanche suivant, pour faire danser la jeunesse ; le rejet du bouquet était le refus de le payer.

Dans ce dernier cas, tout le monde, jeunes et vieux, hommes et femmes, se portaient le soir à la porte des époux malavisés et là, armés de pelles, pincettes, chaudrons, couvercles, ferrailles de toutes sortes, ils leur donnaient pendant neuf jours un charivari infernal, accompagné de cris désobligeants et souvent très-scabreux.

Encore de nos jours la police a bien de la peine à mettre fin à cet abus qui souvent finissait par des rixes.

Les veillées.

De tout temps les veillées ont été fort en usage, surtout dans les campagnes. Souvent dans la semaine et toujours le dimanche, les jeunes gens partent le soir et vont veiller chez les fermiers de leur voisinage. Jadis en se chauffant on y racontait des histoires de fées, de loups-garous, sorciers ou vieilles légendes ; on y vidait encore quelques pots de cidre. Actuellement cet usage est encore en vigueur. Souvent on se rend au cabaret ; là le jeu et la boisson sont le principal mobile et bien des domestiques y voient passer tous leurs gages.

Des fées, Loups-garous, meneurs de loups, feux follets, sorciers, revenants.

Anciennement nos pères croyaient aux fées, mais cela remonte à des temps très-reculés.

Il n'en était pas de même des loups-garous, etc. ; tous ces contes à dormir debout étaient encore à la fin du dernier siècle et au commencement du XIX^e^ fort enracinés dans les campagnes.

Les loups-garous n'étaient autre chose que des personnes condamnées à courir la nuit, changées en loups, pour l'expiation de leurs fautes, le jour venu ils reprenaient la forme humaine.

Les feux follets ou falotiers, se montraient à vous la nuit sous la forme d'une lumière, au moment où vous passiez une planche vous receviez un soufflet qui vous jetait à l'eau, alors le falotier se mettait à rire.

Les meneurs de loups, étaient des hommes qui, la nuit, conduisaient plusieurs de ces animaux, on ne sait trop dans quel but. Ils les appelaient du nom de *Garçon*, si par malheur leur conducteur venait à tomber, ils le dévoraient à l'instant.

Quant aux sorciers, bien des gens y croient encore. Sont souvent réputés sorciers de pauvres diables qui n'ont pas le sou ; ils sont accusés par des esprits faibles de jeter des *sorts*, soit sur les personnes, soit sur les animaux ; dans bien des cas ils ont payé cher cette prétendue science, quelquefois même de leur vie ; dans les campagnes les hongreurs et rebouteurs sont souvent crus sorciers, quelques-uns s'y prêtent, soit pour se faire craindre, soit pour se faciliter des escroqueries.

On croyait aussi autrefois aux revenants, les gens qui sortaient la nuit voyaient fréquemment des choses extraordinaires surtout aux carrefours, au pied des croix, comme des *bières*, des chiens et chats noirs, etc. Bien des gens étaient de bonne foi, la peur leur faisant voir mille fantômes.

Voyages.

On appelle voyage, une neuvaine faite la nuit par neuf personnes à une chapelle, dont le saint est réputé avoir le pouvoir de vous désensorceler, ou de vous guérir d'un mal quelconque. Les personnes faisant le voyage doivent être payées avec de l'argent donné dans une quête faite dans ce but, sous peine de ne pas réussir. Ces croyances superstitieuses, conservent encore presque toutes leurs forces dans nos campagnes.

Proverbes, dictons.

Quand il pleut le jour de la Saint-Georges,
Il n'est ni guignes ni babioles.

Alors ces arbres sont en pleine fleur et la pluie tombant à cette époque avec persistance fait couler les fleurs, le peuple prend cela à la lettre.

S'il tombe de l'eau le jour Saint-Marc,
Il n'est ni prune ni prunard.

Par la même raison que ci-dessus.

S'il tombe de l'eau le jour Saint-Médard,
La levée (récolte) diminue du tiers ou du quart.

Les froments étant en fleurs à cette époque, la pluie les fait couler. On regarde aussi le jour des Rameaux, pendant la procession, de quel côté est tourné le vent, car il doit rester ainsi une partie de l'année.

Influence de la Lune.

Beaucoup de gens accordent encore aujourd'hui à la lune une grande influence sur bien des choses : ainsi on ne doit faire ni soutirer le cidre qu'en de cours, sous peine de l'avoir trouble ; c'est de même pour la mise du vin en bouteille. On ne doit couper le bois qu'en croissant, sans quoi il repousse mal. Les petits pois doivent être semés en croissant pour réussir ; généralement les plantes potagères doivent se semer en de cours, sans quoi elles montent en graine. Les trèfles doivent se semer en de cours, dans le cas contraire il fait enfler les animaux, etc.

Ainsi on attribue à la lune une action positive fort étendue, la plupart de ces croyances, ruinées par des expériences qui en démontrent l'absurdité, seront encore longues à disparaître.

Cible.

Autrefois on tirait en divers lieux, pendant le mois de mai, la cible, moyennant trois ou quatre sous par coup et pour trois seulement, le dernier dimanche la masse était donnée à celui dont la balle était la plus rapprochée du point central. Cet amusement a presque disparu. Souvent de graves accidents sont arrivés à ces parties de plaisirs.

Joute de Coqs.

Autrefois et jusqu'en 1810 et 12, tous les ans, le jeudi gras, les élèves des écoles de garçons se rendaient tous dans un lieu spécial, avec chacun un coq, dressé le plus souvent à la bataille ; la joute commençait, l'écolier dont le coq triomphait, était porté en grande pompe dans un fauteuil sur les épaules de quatre de ces condisciples; il visitait ainsi ses amis, se promenait en ville, son coq entre ses bras, et tout couvert de rubans, on le reconduisait ensuite chez lui et ses parents offraient des rafraîchissements à l'escorte royale.

Cet usage barbare a disparu depuis déjà longtemps.

Les Croix.

Il est probable que l'érection des croix, remonte au VIII ou IX^e^ siècle,pour servir de refuge aux voyageurs,car alors nul n'eût osé commettre un crime près d'elles.

Dans notre pays elles sont presque toutes placées dans les carrefours, elles ont encore été posées, pensons-nous, dans des endroits où l'on vénérait quelques divinités païennes, pour en détruire le souvenir par un signe religieux. Plus tard d'autres ont été placées dans des lieux où de grandes inhumations ont eu lieu, par exemple après un combat ; la croix du grand cimetière, près Fresnay, là où un grand combat fut livré aux Anglais en 1430.

Plusieurs ont été élevées par la piété de nos ancêtres, soit pour acquitter un vœu, soit pour marquer une catastrophe. De nos jours quelques personnes font vœu de prescrire l'érection de croix sur le bord des chemins, après leur mort; à Saint-Paul-le-Gaultier, une croix a été élevée dans l'endroit où fut tué un jeune homme par son cheval.

En 93 toutes les croix furent détruites par les révolutionnaires ; pour essayer de déraciner toutes croyances religieuses, on ne trouva rien de mieux que d'en faire disparaître le symbole.

Dans cet affreux temps, il se trouva des hommes religieux qui, pour les préserver de la profanation, les enterrèrent secrètement. Lorsque la paix fut rendue à l'église par Napoléon I^er^, on les vit reprendre leurs places Plusieurs croix sont fort anciennes, elles ont souvent la forme de croix de Malte ou de Saint-André.

C'est en Bretagne qu'il faut aller pour voir de belles croix, nous avons vu sur une éminence qui domine la baie de *Quiberon*, près d'une chapelle dédiée à Saint-Michel, une magnifique croix en granit avec un christ en croix, les instruments de la passion à ses pieds ; de chaque côté sont les deux larrons.

La tradition rapporte que c'était toujours aux carrefours, au pied des croix, que se voyaient, à minuit, des apparitions surnaturelles, tels que sorciers, loups-garous, revenants de toutes espèces ; nos ancêtres ne passaient pas la nuit en ces lieux sans frayeur et sans se signer, une crainte religieuse s'emparait de ces hommes moins sceptiques que leurs fils mais peut-être plus braves.

MOITRON

Monosteriolum, *Medium Ortum*, *Montronium*, *Moitronium*, *Moytron*, actuellement Moitron.

Anciennement paroisse de l'archidiaconé de Passais, doyenné de Sillé-le-Guillaume, du bailliage de Fresnay, diocèse et élection du Mans.

Aujourd'hui commune du canton et doyenné de Fresnay.

Superficie : 1025 hectares.
Population : 810 habitants.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET RELIGIEUSE

Église dédiée à la Sainte Vierge, présentateur et collateur l'Évêque. La cure estimée 600 livres.

Au IVe siècle ; *Medium Ortum ;* saint Thuribe établit l'église de Moitron. Cette église n'a pas laissé de traces.

L'église actuelle bien construite, avec sa porte et ses fenêtres romanes, sa tour en bâtière, paraît être du XIIe siècle.

Une vieille tradition raconte que cette église fut bâtie par la reine Berthe, dans le temps où cette princesse habitait Montreuil. Les églises de Fresnay, Saint-Christophe et Ségrie avaient aussi, dit-on, été bâties par elle.

Suivant l'abbé Livet, l'église de Moitron fut brûlée et rebâtie plus tard telle qu'elle est aujourd'hui Rien de remarquable dans son intérieur qui est fort pauvre.

1445. — Me Noël Coupevent, curé de Moitron, fait une déclaration à Jehan de Saint-Denis, seigneur de Saint-Christophe-du-Jambet, d'un journal et demi de terre en la dite paroisse de Moitron, pour laquelle il doit chaque année au dit seigneur, x sols VI deniers tournois de rente, inféodée le 14 de janvier 1445.

1552. — Girard d'Attichamps, curé de Moitron, donne une tasse d'argent pour faire un calice.

1617. — Étienne Laigneau, curé de Moitron, fut vigilant pour les droits de la cure ; il entreprit un procès long et coûteux contre le commandeur du Guéliant, frère de La Noue de Fouguerault. La contestation suivit le refus que fit le commandeur de la dîme sur quelques pièces de terre dépendant de la commanderie ; le curé gagna son procès, et depuis ce temps on perçut la dîme sur ces pièces. Il mourut en 1637.

1639. — René Nouet, curé de Moitron, licencié ès-droits, et chapelain de l'église de Paris, en 1657 il passa à la cure de Saint-Mars-sous-Ballon.

1657. — Louis Trouillet lui succéda comme curé de Moitron. Malgré sa vigilance à conserver les droits de sa cure, ce fief fut considérablement diminué. Depuis on a fait reconnaître beaucoup de pièces de terre, surtout dans la friche de la Dotterie : en 1665 il devint curé doyen de Beaumont.

1724. — Me Pierre Morice, curé de Moitron, fut enterré dans l'église de Moitron du côté de l'épître.

1725. — Thomas Dureau, curé de Moitron, était originaire de Fresnay. Quoique riche, il n'entreprit aucun ouvrage ; le presbytère était dans un état pitoyable, l'église menaçait ruine ; le tabernacle fermait avec une corde ; mourut en 1758.

1766. — Plusieurs curés succédèrent à Thomas Dureau et ne réparèrent ni l'église ni le presbytère. En 1766 Me Brice-Jacques-André Pouthault, devint curé de Moitron; en arrivant, il fut pénétré de douleur en voyant l'état des lieux. Le cimetière était sans clôture, et servait de passage

aux voitures. Les exhortations, les prières ne purent engager les habitants à faire clore leur cimetière. Deux arrêts du Parlement, obtenus par Me Pouthault, forcèrent les paroissiens d'acquiescer aux légitimes demandes de leur pasteur. En 1770 il fit bâtir ce qu'on appelle le petit presbytère pour servir de logement au vicaire. En 1771 il fit rebâtir le presbytère tel qu'il est aujourd'hui, quoiqu'il n'eut que douze cents livres des héritiers de Me Lamoureux, curé avant lui. Il était né à Saint-Mars-d'Égrenne proche Domfront. La réfection de l'église était d'une absolue nécessité, les murs étaient près de tomber. Les habitants reconnurent enfin qu'on ne pouvait plus différer un ouvrage aussi nécessaire, l'église fut rebâtie en partie en 1775. Le vrai pasteur, Me Pouthault, n'eut pas la satisfaction d'en voir la fin, il mourut en 1775.

1775. — Pièce peu connue trouvée aux archives de Moitron.

Instruction envoyée par ordre de Sa Majesté à tous les curés de son royaume en l'année 1775.

Sa Majesté ordonne que les brigandages qui menacent ou dévastent plusieurs provinces de son royaume, soient réprimés par punitions promptes et sévères ; il a été forcé d'y avoir recours pour diminuer le nombre des coupables et en arrêter les excès, et encore plus d'empêcher qu'aucun de ses sujets le devienne, si elle peut y parvenir ; le succès de ses soins sera d'autant plus consolant pour elle, qu'elle est plus vivement affligée des mesures rigoureuses que les circonstances ne lui permettent pas de négliger. C'est dans cette vue que Sa Majesté a jugé à propos de faire adresser la présente instruction aux curés de son royaume ; elle a déjà éprouvé l'utile influence de plusieurs d'entre eux dans des paroisses dont quelques habitants entraînés à la révolte par des impressions étrangères, mais ramenés par les exhortations de leurs pasteurs à leur devoir et à leur véritable intérêt, se sont empressés de remettre eux-mêmes les denrées qu'ils avaient enlevées et de porter au pied des autels le repentir de leur faute et des

prières ferventes pour leur Roi, dont on avait osé pour les séduire insulter et rendre suspecte la bonté. Sa Majesté se promet le même zèle des autres curés de son royaume. La confiance des peuples est le prix naturel de la tendresse des ministres de Dieu, de leur affection et de leurs soins, quant aux vérités saintes de la religion qui proscrit tout trouble dans l'ordre public et toute usurpation de bien d'autrui ; ils joindront à la terreur des peines imposées par les lois civiles, contre le vol et la sédition, des avis salutaires sur les dangers et les malheurs du brigandage et surtout les assurances de la bonté du Roi, qui ne s'occupe que du bonheur de ses sujets. Sa Majesté a lieu d'espérer que les peuples seront garantis des voies odieuses qu'on emploie pour les tromper et qu'ils sauront se préserver également du crime, de la sédition et du malheur d'en être la victime. Pour que les curés soient plus à portée de faire valoir ces utiles réflexions, il est nécessaire qu'ils soient instruits des principes et des suites de la sédition, dont les habitants de leurs paroisses ont à se préserver et à se défendre. Elle n'est pas occasionnée par la rareté réelle des blés, ils ont toujours été en quantité suffisante dans les marchés et particulièrement dans les provinces qui ont été les premières exposées au pillage ; elle n'est pas non plus produite par l'excès de la misère ; on a vu la denrée portée à des prix plus élevés, sans que le moindre murmure se soit fait entendre. Les secours que Sa Majesté a fait répandre, les ateliers qu'elle a fait ouvrir dans les provinces, ceux qui sont entretenus dans la capitale ont diminué la cherté pour les pauvres en leur fournissant les moyens de gagner des salaires et d'atteindre le prix du pain. Le brigandage a été excité par des hommes étrangers aux paroisses qu'ils venaient dévaster, tantôt des hommes pervers uniquement occupés d'émouvoir les esprits ne voulaient pas même pour leur compte des blés dont ils occasionnaient le pillage, tantôt les enlevaient à leur profit, sans doute pour les revendre un jour et satisfaire leur avidité.

On les a vus quelquefois affecter de payer la denrée à vil prix, mais en acheter une quantité si considérable que l'argent qu'ils y employaient, prouvait qu'ils n'y étaient poussés ni par la misère présente, ni par la crainte de l'éprouver, ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que ces furieux ont porté la rage jusqu'à détruire ce qu'ils avaient pillé ; il y a eu des grains et des farines jetés dans la rivière. La scélératesse a été poussée jusqu'à brûler des granges pleines de blés et des fermes entières. Il semble que le but de ce complot abominable ait été de produire une famine dans les provinces, qui avoisinent Paris et dans Paris même, pour porter le peuple par le besoin et le désespoir aux derniers excès. Le moyen employé par ces ennemis du peuple a été de l'exciter partout au pillage en affectant de paraître ses défenseurs. Pour le séduire les uns ont osé supposer que les vues du Roi étaient peu favorables au bien de ses peuples, comme s'il avait jamais séparé son bonheur de celui de ses sujets et comme s'il pouvait avoir d'autre pensée que celle de les rendre heureux. Les autres, affectant plus de respect, mais non pas moins dangereux, n'ont pas craint de répandre que le roi approuvait leur conduite et voulait que le prix des blés fut abaissé, comme si Sa Majesté avait le pouvoir et le moyen de baisser à son gré le prix des denrées et que ce prix ne provînt pas entièrement de leur rareté ou de leur abondance. Un des artifices les plus adroits a été de semer la division entre les différentes classes de citoyens et d'accuser le Gouvernement de favoriser les riches aux dépens des pauvres, tandis qu'au contraire il a eu pour but principal d'assurer une production plus grande, des transports plus faciles, des provisions plus abondantes et, par ces divers moyens, d'empêcher tout à la fois la disette de la denrée et les variations excessives dans les prix qui sont les seules causes de la misère. Projets destructeurs supposés au Gouvernement, fausse inquiétude malignement exagérée, profanation des noms les plus honorables, tout a été employé par ces hommes méchants pour servir leurs

passions et leurs projets, et une multitude aveugle s'est laissé séduire et tromper, elle a douté de la bonté du Roi, de sa vigilance et de ses soins et, sans s'en douter, elle a su rendre ses soins inutiles et tous les remèdes vains et sans effet. Les fermes que le brigandage a pillées, les magasins qu'il a dévastés étaient une ressource toute prête pour les temps difficiles et assuraient les moyens de subsister jusqu'à la récolte. Si l'on continue de priver l'État de cette ressource, de piller les voitures sur les chemins, de dévaster les marchés, comment se flatter qu'ils seront garnis, que les grains n'enchériront pas davantage encore, que la denrée, dissipée, interceptée et arrêtée de toutes parts, ne finira pas par manquer aux besoins. Si les blés sont montés à des prix trop élevés, ce n'est pas en les dissipant, en les pillant, en les enlevant à la subsistance des peuples qu'on les rendra moins chers et plus communs. L'abondance passagère d'un moment, obtenue par de tels moyens serait le présage certain d'une disette prochaine qu'on tenterait vainement d'éviter. Ce sont ces vérités qu'il est nécessaire que les curés fassent comprendre au peuple pour son propre intérêt, le pillage amène les maux que feignent de craindre ceux qui le conseillent et un petit nombre de gens mal intentionnés en profitent, tandis que ceux qu'ils ont séduits en demeurent les victimes.

Les pasteurs n'ont pas besoin d'être avertis de faire remarquer aux peuples que toute usurpation de la denrée, même en la payant, lorsque c'est à un prix inférieur à sa valeur, est un vol véritable, réprouvé par les lois divines et humaines, que nul excuse ne peut colorer, qu'aucun prétexte ne peut dispenser de restituer en entier aux véritables maîtres de la chose usurpée ; ils feront sentir que le prix des blés ne peut malheureusement être proportionné qu'à la plus ou moindre abondance des récoltes, que la sagesse du Gouvernement peut rendre les chèretés moins rigoureuses en facilitant l'importation des blés étrangers, en procurant la libre circulation des blés nationaux, en

mettant par la facilité des transports et des ventes, la subsistance plus près du besoin en donnant aux malheureux et multipliant pour eux toutes les ressources d'une charité industrieuse, mais que toutes ces précautions, qui n'ont jamais été prises plus abondamment que depuis le règne de Sa Majesté, ne peuvent empêcher qu'il n'y ait des chèretés, qu'elles sont aussi inévitables que les grêles, les intempéries, les temps pluvieux ou secs qui les produisent, que la crainte et la méfiance des peuples contribuent à les augmenter et qu'elles deviendraient excessives si le commerce se trouvait arrêté. Les communications devenant difficiles et les laboureurs étant découragés, la denrée ne pourrait plus être apportée à ceux qui la consomment.

Il n'est point de bien que Sa Majesté ne soit dans l'intention de procurer à ses sujets ; mais tous les soulagements ne peuvent leur être accordés en même temps ; il est des maux qui comme la chèreté, suite nécessaire de mauvaises récoltes, ne sont pas soumis au pouvoir des rois ; Sa Majesté est aussi affectée que ses peuples, mais quelle défiance ne doivent-ils pas avoir de ces hommes mal intentionnés, qui pour les émouvoir, se plaisent à exagérer leurs malheurs et les aggravent par les moyens mêmes qu'ils leur indiquent pour les diminuer. Sa Majesté compte que tous les curés des paroisses, où cette espèce d'hommes chercherait à s'introduire, préviendront avec soin les habitants contre leurs fatales suggestions. Des troupes sont déjà disposées pour assurer la tranquillité des marchés et le transport des grains. Les habitants doivent se joindre à elles pour repousser la sédition qui pourrait venir troubler leurs foyers et accroître leur misère sous prétexte de la soulager. Lorsque le peuple connaîtra quels en sont les auteurs, il les verra avec horreur, loin d'avoir en eux aucune confiance; lorsqu'il en connaîtra les suites il les craindra plus que la disette elle-même.

Les sublimes prétextes de la religion exposés en même temps par les curés assureront le maintien de l'ordre et de la justice ; en exerçant ainsi leur ministère ils concour-

ront aux vues bienfaisantes de Sa Majesté, elle leur saura gré de leurs succès et de leurs soins ; le plus sûr moyen de mériter ses bontés est de partager son affection pour les peuples et de travailler à leur bonheur.

N. B. — On voit par cette circulaire envoyée à tous les curés, qu'une disette se faisait alors sentir en France, on verra facilement encore quel amour Louis XVI avait pour ses sujets, de quels soins affectueux il les entourait et combien il souffrait lui-même de leur misère.

Il en ressort encore que déjà on cherchait à calomnier ce bon roi, que des hommes pervers poussaient à la révolte ; en un mot qu'on préparait la révolution par des voies infernales qui ont conduit tout droit à *l'infâme* 93.

1780. — Pièce trouvée dans les registres de la paroisse :

Nous curé du dit Moitron, soussigné certifions que les enregistrements cy-dessus, sont entiers et contiennent vérité, certifions aussi avoir publié en temps de droit, l'édit de Henry II concernant les femmes et les filles.

(*Signé.*) Le Corsonnais.

N. B. — L'édit de Henri II, exigeait la déclaration des grossesses illégitimes.

Prône de l'église de Moitron, qui paraît être du milieu du XVII^e^ siècle. Les de Bellefosse habitaient alors le Plessis. Nous possédons le livre du prône dont nous avons extrait ce qui suit :

Nous recommandons à vos prières les bienfaiteurs de l'église de Moitron, maistre Jacques Lemonnier, M^e^ René Nouet, M^e^ Julien Bignon, M^e^ Raoux Ricordeau, tous prêtres, la *Royene Berthe*, M. et M^me^ de Bellefosse, M. de Combre, Pierre Lemée et sa femme, François Lefebvre et Jehanne Vannier, Urbain Belocier et sa femme, François Bignon et Marguerite Angard, Jean Housset, François Paris, Jehan Jardin et sa femme, André Quatrecoux et sa femme, Michel Lemonnier et sa femme, Élisabeth Amiot et Marie Forestier, pour lesquels vous direz un *Pater* et un *Ave*.

Nous prions Dieu aujourd'hui pour la conservation de

l'Église catholique, la conversion des infidèles et hérétiques, pour notre Saint-Père le Pape, pour tous les évêques et spécialement pour Mgr l'évêque du Mans, nous prions Dieu pour la paix du Royaume, pour le Roi très-chrétien, pour la *Royene*, pour son conseil, pour tous les magistrats et Gouverneurs de ce Royaume, nous prions Dieu pour la noblesse et particulièrement pour la prospérité et la santé de Madame Duverger et de toute sa famille et pour feu son mary, pour ceux qui donnent aujourd'hui le pain bénit; nous prions Dieu pour les femmes enceintes, les veuves, les malades, les orphelins et les autres affligés, nous prions pour la disposition du temps, pour les fruits de la terre mis et à mettre, afin que Dieu les conserve et que le peuple en soit nourri et que les dîmes en soient payées fidèlement à l'Église, pour toutes lesquelles vous direz un *Pater* et un *Ave*.

Formule d'excommunication, puisée à la même source que les suivantes, Formulaire pour fulminer un monitoire.

Puisque les malfaiteurs n'ont pas voulu venir à reconnaissance des faits et des crimes et des délits contenus en ce présent monitoire et par malice de Satan, ils demeurent endurcis en leur obstination et en leurs crimes ;

Nous, de l'autorité de Mgr l'Illustrissime et Revérendissime évêque du Mans, et de Monsieur l'official, nous excommunions tous les malfaiteurs et malfaitrices, coupables de crimes exprimés en ce présent monitoire, nous leur interdisons l'entrée en les églises, comme à des membres pourris, nous les privons de l'usage de tous les saints sacrements, de tous les suffrages, prières et bonnes œuvres des fidèles chrétiens et catholiques et, pour leurs délits, malfaits, nous les livrons corps et âmes entre les griffes de Satan, comme des misérables réprouvés, jusqu'à ce qu'ils aient satisfaits à l'Église, qu'ils ont scandalisée par leurs crimes et leur endurcissement en la partie intéressée.

Des aggraves et des réaggraves.

Comme le mal a des degrés comme le bien, si le mandement porte aggrave et réaggrave du procédé, et que ceux qui sont excommuniés par le dit mandement n'ayant fait aucune satisfaction le second dimanche d'après la dénonciation de l'excommunication, on passera aux dits aggraves et réaggraves en cette sorte, par forme d'anathème et de publiques abominations, pour la plus grande détestation et donner plus d'horreur à ceux qui tenteraient d'en commettre de semblables.

Après trois admonitions faites canoniquement aux coupables des faits contenus au présent mandement, dont avez plusieurs fois entendu lecture et à ceux qui en auraient connaissance, d'en faire la satisfaction et rendre la vérité à l'Église : nous les avons dénoncés pour excommuniés, afin de leur faire reconnaître leurs fautes. Mais étant demeurés en leur péché jusqu'à présent par un endurcissement de cœur qui ne se peut supporter, nous sommes contraints d'user des remèdes dont l'Église se sert contre ceux qui n'ont plus le sentiment de leur salut, qui sont le son de la cloche pour avertissement et un témoignage de désolation et de deuil public et l'extinction des chandelles en signe d'horreur et pour montrer que ces malheureux sont entièrement étrangers à la mémoire de l'Église, c'est pourquoi en vertu du pouvoir que nous avons reçu par ces dites lettres, en réitérant et renouvelant notre première déclaration, nous aggravons et réaggravons notre procédé et nous dénonçons de rechef ces malfaiteurs leurs complices et fauteurs ci-devant spécifiés, pour excommuniés, séparés de la communion du précieux corps et du précieux sang de N. S. J.-C. et de la société des fidèles, exclus de l'entrée de l'église et livrés à Satan, pour être condamnés avec les réprouvés au feu de l'enfer s'ils meurent en ce pitoyable état et ne se détachent des liens du diable avant que de mourir et ne reviennent à amende-

ment et pénitence, ayant recours à la miséricorde de Dieu en donnant satisfaction à l'Église.

Disant ces dernières paroles ; il sonnera la cloche ou clochette selon la coutume, en laissant tomber la chandelle allumée, il l'éteindra avec le pied, ensuite il avertira les assistants de la malédiction que l'horreur de ce crime attire sur les peuples, qui se doivent humilier devant Dieu comme de leur propre faute.

Il avertira ensuite les assistants de l'état déplorable où ils sont présentement réduits et les conviera tous d'avoir compassion de ces malheureux excommuniés et de prier que Dieu ait la bonté..... cette désolation publique, détourne son ire et rappelle ces misérables au giron de l'Église, afin qu'ils ne meurent pas en cette malédiction et en ce pitoyable état.

Forma denunciandi nominatim excommunicati.

Il y a quelque temps que par le commandement de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime évêque du Mans nous avons dénoncé et déclaré excommunié (ici exprimer le nom et domicile de l'excommunié) auquel Dieu ayant touché le cœur et celui-cy ayant été absous légitimement de la dite excommunication et rétabli à la participation des sacrements de l'Église et à la communication des fidèles, nous vous le faisons maintenant savoir et partout il sera désormais permis à tous les fidèles de le trouver et communiquer avec lui et prions que tout soit à la plus grande gloire de Dieu et au salut de son âme, à la joie et à la consolatien de tout le peuple chrétien.

1708. — *Monitoire.*

Officialis Cenomanensis universis et singulis presbyteris salutem in Domino.

Nous avons reçu la complainte du substitut du procureur du Roi au siége présidial de l'élection du Mans, suivant permission à lui donnée de quérémoneir par les

sieurs officiers dudit siége les 24 janvier et 1er février 1708, contre certains *quidam*, malfaiteurs et ceux et celles qui refusent de déposer vérité de la connaissance qu'ils ont que, ès-paroisses de Maresché, Congé-sur-Orne, Tennie, Degré, René, Nogent-le-Bernard, Moitron, Pontlieue, Tuffé, Mulsanne, Brains, Chemiré-le-Gaudin, Beaufay, N.-D. de Torcé, Coigné, Cormes et Coulaines, plusieurs habitants se sont ingérés au préjudice des déclarations du Roi, édits, arrêtés et règlements de faire levée et deniers sans permission ni autorité de justice, ce qui paraîtra par des actes devant notaire qui en ont été passés, et qui savent que ceux des dits habitants qui ont été nommés collecteurs, ont sollicité leur nomination et ont, après icelle, différé de procéder à la confection de leurs rôles un long temps, pendant quel temps, ils se sont fait défrayer dans les cabarets, pris de l'argent et des présens de plusieurs particuliers pour diminuer leur cote, et des autres afin de les dérôler sans avoir obtenu de jugements de délogement, ni observé les formalités requises par les dites déclarations, édits, arrêts et règlements, qui savent que dans les dites paroisses certains particuliers se sont pareillement ingérés de prendre de quelques habitants de l'argent pour faire rendre leurs jugements de délogement et au lieu de ce faire, ils ont compris et fait comprendre par leur crédit les dits habitants dans les résultats au nombre de ceux qui étaient à dérôler, et, par ce moyen, ont profité de l'argent à eux déposé, qui savent que dans icelles paroisses, plusieurs personnes d'autorité se sont, sans aucun droit, interposées à la confection des rôles et par menaces ont été cause qu'il s'est commis plusieurs injustices et vexations, craintes, lesquelles ont causé la ruine de plusieurs particuliers, etc. Dont et de tous les quelques faits et circonstances et dépendances plusieurs ont bonnes connaissances, pour l'avoir vu, scû, connu, ouï dire et aperçu et en cèlent la vérité, au préjudice du plaignant et damnation de leurs âmes et de celles des dits malfaiteurs.

Baptême de deux cloches.

1746. — J'ai été bénite par Me Thomas Dureau, prêtre, curé de Moitron, et j'ai été nommée *Louise* par noble dame Louise-Françoise-Elisabeth de Fontenay de Norainville et par messire Louis-Jacques-Charles-François de Perrochel, chevalier, seigneur de Saint-Aubin, Moitron et autres lieux. *Nicolas-Alexandre, fondeur.* — Cette cloche a existé jusqu'en 1846.

Sur l'autre cloche on lisait : l'an XII de la République (1804), j'ai été bénite par Me Chopin, curé de Moitron, et nommée Cécile-Charlotte par M. Charles-Maximilien de Perrochel de Saint-Aubin et par Mlle Cécile de Fontenay, (de Fontaine) de Saint-Victeur, son épouse. Fondue par les soins de Me Jean Aveneau, maire.

Presbytère.

Le presbytère construit en 1771 par les soins de Me Pouthault, curé de Moitron, est grand et construit convenablement. Il est situé près de l'église dans une agréable position, et précédé d'une belle cour avec un beau jardin derrière.

Cimetière.

Autrefois le cimetière entourait l'église ; il a été enlevé en 1862 et transporté sur le chemin de Moitron au Guéliant, dans un terrain donné par les héritiers de Mlle Bordeaux, propriétaire de la métairie des Challeries, vendue en détail il y a trente ans.

HISTOIRE FÉODALE.

La seigneurie de la paroisse de Moitron était annexée, avant 89, à la terre seigneuriale de Saint-Aubin-de-Locquenay et appartenait à M. le comte de Perrochel, elle relevait du marquisat de Lavardin.

Dès avant 1645, messire de Maudet était seigneur de Saint-Aubin-de-Locquenay et de Moitron.

Il paraîtrait qu'en 1660, la seigneurie de Moitron appartenait à messire de Vassé, seigneur de Combres. (Nous pensons que c'est une erreur).

Les fiefs de la paroisse étaient ceux :

D'Orgemont, relevant du comté de Vernie ;

De Combres, du Bois-Fade, du Plessis, du Guéliant.

Fief du Plessis.

En 1657, messire de Bellefosse était procureur fiscal de la commanderie du Guéliant et habitait le château du Plessis.

1665. — René de Luillier, écuyer, seigneur du Plessis et de Bellefosse, capitaine d'infanterie, demeurant au château du Plessis, époux de Claudine de Guibert.

1681. — Extrait des remembrances, plaids, assises du fief et seigneurie de haute justice du Plessis, tenus en la maison seigneuriale du dit lieu, paroisse de Moitron, pour la personne de René Luillier, écuyer seigneur du Plessis, par nous Urbain Lefebvre, licencié en droit, bailli de la dite seigneurie, en assistance de Me François Guitton, notaire royal, notre greffier.

1709. — Vente de meubles de M. et Mme du Plessis, y demeurant.

On ne dit pas pour quelle cause, si ce fut pour cause de mort ou non. La maison seigneuriale du Plessis restaurée

a été habitée de nos jours par M. Aveneau qui y est mort depuis 1840.

Il en jouissait viagèrement par arrangement fait entre M. Hortense de Perrochel et lui ; le tout après sa mort est retourné à M. Max de Perrochel, fils du précédent, qui a fait démanteler la maison et labourer les jardins.

Fief de Combres.

Le fief de Combres, situé en Moitron, dépendait avant 89 et dépend encore de la seigneurie de Saint-Aubin.

A ce qu'en dit Pesche, dans son dictionnaire de la Sarthe, d'après les nombreuses déclarations d'aveu qu'a bien voulu lui communiquer M. le comte Max de Perrochel, nous ajouterons d'autres renseignements qui nous sont particulièrement connus.

1405. — Un aveu de ce temps apprend que Jehan de Beaumont, à cause d'Ysabeau de Combres, sa femme, relevait d'Olivier de Prez, seigneur de Ballon.

1452 à 1460. — Ce fief appartenait à Gilbert du Puitz.

1460 à 1499. — Il appartenait alors à François Lespervier, seigneur de Coulamer.

1511 à 1514. — A messire Johannot d'Inverse, seigneur de Ballon.

1521 et 1530. — La terre de Combres est saisie féodalement aux assises du bailliage de Beaumont-le-Vicomte, *pour défaut d'homme ?* à cause de foi et hommage dus.

1536. — A Gilles de Lusignan de Saint-Gelais, marquis de Lansac, seigneur d'Azay-le-Rideau, de Pilquavary, Mudon, Ballon, etc.

1538 à 1564. — A Radegonde de Maridort, dame de Ballon, probablement veuve de Gilles de Lusignan.

1579. — A dame Nicole Le Roy, veuve de messire Arthur de Cossé, comte de Secondigny, maréchal de France, dame de Ballon, Azay, Mudon, aux noms féodaux on la dit fille de Radegonde de Maridort, celle-ci aurait donc été mariée à un sieur Le Roy.

1589. — Le 9 juillet de cette année, Guy de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, d'une famille illustre du Poitou, assiéga le château de Touvoie.

Il était seigneur de Ballon par son mariage dans le Maine avec Antoinette Raffin, fille de François Raffin, seigneur d'Azay-le-Rideau et de Nicole Le Roy de Chauvigny, qui, devenue veuve, se remaria à messire Arthur de Cossé, comte de Secondigny, maréchal et grand-pannetier de France qui mourut avant elle. En 1589 la maréchale de Cossé habitait l echâteau de Ballon et Lansac se retira chez sa belle-mère.

1591. — A Antoinette Raffin-Poton, femme séparée de biens d'avec messire Guy de Lusignan de Saint-Gelais, chevalier, marquis de Lansac, de Ballon, d'Azay, Mudon, Pilquevary, baron d'Aurigny, de Latouche, de Villaines, chevalier des ordres du Roi, capitaine de l'une de ses compagnies de chevau-légers.

1614. — Nous avons en notre possession une lettre patente du roi Louis XIII avec sa signature autographe dont voici la teneur :

A tous nos lieutenants-généraux, gouverneurs de nos provinces ; maréchaux de France et de nos camps et armées, colonels, capitaines, chefs et conducteurs de nos gens de guerre, tant de cheval que de pied, de quelque langue et nation qu'ils soient, maréchaux de logis, fourriers et tous autres commis pour le département et logement de nos gens de guerre qu'il appartiendra, salut : Savoir faisons que désirant gratifier et favorablement traiter messire et bien aimé le sieur de Lansac, nous vous deffendons très-expressément qu'en la maison, terres et seigneurie de *Combres*, à lui appartenant, scise (*sic*) en notre pays du Maine, vous n'ayez à loger ni permettre ou soutfrir qu'il soit logé aucuns de nos gens de guerre, ni à laisser prendre, emporter ou fourrager aucuns bien, meubles, chevaux, bœufs, vaches, moutons, aignaulx, porcs, volailles, blés, vins, foins, pailles ni autres choses généralement quelconques, d'autant que nous avons en tout prins et

mis, prennons et mettons par ces présentes, signées de notre main, en notre protection et sauvegarde spéciale pour témoignage de laquelle et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance nous avons permis et permettons audit sieur de *Lansac*, de faire mettre et apposer aux portes et demeure de sa maison de *Combres*, nos armoiries, pannonceaulx et bastons royaux et où aucuns soient si téméraires d'enfreindre notre présente sauvegarde, nous voulons que par le premier prévôt, de nos cousins les maréchaux de France ou autre juge royal, telle punition soit faite à l'infraction et contrevenance, qu'elle soit exemplaire à tous avertis, car tel est notre plaisir.

Donné au Mans le vi[e] jour de septembre 1614.

Par le roi, la reyne régente sa mère présente, Louis.

1636. — A Gilles de Lusignan de Saint-Gelais, marquis de Lansac, etc., diverses déclarations lui sont faites, dont une entre autres, mentionne un aveu à lui rendu pour le moulin à papier de Fresnay.

1653. — A Françoise de Souvray, veuve de messire Gilles de Lusignan, etc.

1660. — A messire Henri-François de Vassé, chevalier, marquis de Vassé, conseiller du Roi, lieutenant-général, baron d'Azay-le-Rideau, la Roche-Mabille, seigneur châtelain des châtellenies, terres, fiefs et seigneuries de Brée, La Courbe, Faveries, parc d'Avaugours, Massigros, Orthe, Esquilly, Rouessé, Courmenant, Launay, Ballon, Dangeul, Combres et Moitron, à cause de Marie de Lusignan de Saint-Gelais, sa femme, dame d'Assé, Ballon et Combres.

1664, 15 septembre. — Vente à rente par messire Henri-François de Vassé, à Pierre Rioult ou Rioux, sieur de Champéon, de la terre de Combres sise en Moitron.

1666. — A Pierre de Rioux, écuyer, sieur de Champéon, le champ au Jars de la terre et fief de Combres, étaient dus, outre le cens et rentes stipulées en argent, sols et deniers, par les nombreux censitaires du fief de Combres, des poules, des chapons, des pains de fromage, un chapel de roses, des corvées à faner, etc.

Procès entre le doyen et les chanoines de Saint-Julien du Mans et messire de Riault, sieur de Champéon ; les premiers demandent à ce dernier foi et hommage pour le fief et domaine de la Poullerie, faisant partie de la composition de la terre de Combres.

1668. — Aveu rendu par Étienne d'Aligny, écuyer, seigneur de Chaufour et de Combres, à noble et puissant seigneur Antoine de Beauvau, baron de Sillé-le-Guillaume, sire du Pin-Péan, chambellan du duc de Bretagne.

Nous ignorons l'époque où ce fief passa soit dans la famille de Maudet ou dans celle de messire de Perrochel.

Cette belle terre appartient encore à Madame la comtesse de Beaumont, née de Perrochel.

Château de Combres.

Le château de Combres, se compose d'un rez-de-chaussée d'une façade de plus de 70 pieds de longueur, percée de trois demi-baies ou fenêtres à meneaux, avec porte au milieu qui, par une nouvelle reconstruction, a perdu son style primitif, l'intérieur comprend trois grands appartements dont l'étage a de 13 à 14 pieds de hauteur, une belle tour octogone, très-bien conservée, placée à l'un des angles du bâtiment, renferme un escalier en bois et en spirale qui monte aux mansardes et descend à la cave; cet escalier est éclairé par de petites fenêtres carrées et des meurtrières. Le grenier est divisé seulement en deux grandes chambres en mansardes, chauffées par deux cheminées également adossées et placées perpendiculairement sur celles du rez-de-chaussée. La charpente est fort belle et disposée pour recevoir un latis qui, enduit, formerait deux grandes mansardes. On voit encore au niveau du pavage un reste de ces enduits et sur les chevrons l'empreinte du latis qui y avait existé.

Dans l'appartement d'entrée se trouve un superbe contre-feu, armorié, l'écu est supporté par deux lions, il est

mi-partie semé, du côté sénestre, de six fleurs de lys 2 et 1; du côté dextre un lion lampassé sur un champ d'azur, avec une espèce de couronne de comte au-dessus; au-dessous, à la pointe, un nœud et cordon soutenant une croix de Malte (croix paltée).

Nous ne savons quelles sont ces armes, ce ne sont pas celles des chevaliers de Malte, comme semblerait l'indiquer la croix du dessous de l'écu! nous laissons à de plus habiles que nous à résoudre cette question.

Le château et la cour sont entourés d'un côté par la Sarthe, et des trois autres par des douves remplies par les eaux de la rivière, un pont en pierre, très-ancien, y donne accès et devait être anciennement défendu par une porte et autres ouvrages dont il ne reste aucun vestige.

Cette construction, du moyen âge, était jadis plus considérable; une chapelle y était, dit-on, contiguë... C'était autrefois un fief très-important, appartenant à la noble famille de Lusignan, (le hasard nous a servi à souhait: en relisant de vieilles chroniques nous avons trouvé que les armes des comtes de Beaumont de la maison de Brienne (1253) sont: semées de France, un lion d'or brochant sur le tout.) C'est donc bien les armes de cette maison, armes de Beaumont: d'azur au lion d'or, puis d'azur semées de fleurs de lys 2 et 1, 2 et 1 d'or au lion de même.

Fief du Bois-Fade.

Partage entre Simon Henry et Lancelotte Henry, sa sœur, épouse de René Flottey, de la succession de défunts Vincent Henry et Lancelotte Mellet, sieur et dame de la Chevalerie comprenant la métairie du Grand-Bois-Fade en Moitron, le lieu et métairie de la Talbotière en St-Léonard-des-Bois, avec le droit d'usage que le dit lieu a dans la forêt de Chamassons, le clos de la Petite-Courbe, le champ des Pruniers en Beaumont, les Longuerays en Chérancé, le pré du Clos en Moitron, cinquante livres de rentes constituées par les paroissiens de Coulombiers.

1774. — Jean-Baptiste-Gaston-Joseph-René-Marie d'Arlanges, chevalier, seigneur de la Bussonnière, des Brichardières, du Bois-Fade, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de St-Louis, gouverneur de la ville et du château de Beaumont, époux de Louise de Barat de Brunelles, fille de René de Barat, chevalier, seigneur de Maresché et du Bois-Fade, exhibe ses titres au seigneur d'Orgemont.

Cette métairie avait acquis depuis 1801 une importance religieuse assez grande parmi les dissidents de la Petite-Église.

Le sieur Besnier, fermier de la métairie du Grand-Bois-Fade, appartenait à cette secte. Tous les prêtres de la Petite-Église y venaient souvent dire la messe et les dissidents des environs y affluaient.

Là se faisaient des choses extraordinaires, entre autres on s'y faisait enterrer vivant ; ceci mérite explication.

Cela consistait à faire, pour une personne vivante, les cérémonies et prières en usage pour les morts ; alors quand arrivait le terme fatal, toutes les cérémonies étant faites d'avance, on les enterrait simplement. Chaque commune du canton de Fresnay et des cantons voisins comptait quelques-uns de ces dissidents ; ce qui les distinguait le plus particulièrement était un entêtement absurde un grand rigorisme et une bonne foi proverbiale.

Petite-Église ou Église anticoncordataire.

Dans le Maine, comme dans d'autres parties de la France quelques prêtres trop rigoristes ne voulurent pas adhérer au Concordat de 1801 et méconnurent l'autorité du Pape. Ils entraînèrent à leur suite quelques personnes trop ferventes ou trop peu instruites et formèrent ainsi une espèce de schisme. Parmi ces prêtres réfractaires on remarquait MM. l'abbé Bucy, Gasselin et Fleury.

Tous ces prêtres ayant disparu, emportés par l'âge, et d'autres n'ayant pu les remplacer, cette secte ne tardera pas à s'éteindre aussi entièrement ; le nombre des sectaires diminue de jour en jour.

Fief d'Orgemont.

De 1616 à 1643. Déclaration faite à Henry de Beaumanoir, seigneur d'Assé-le-Riboul, des héritages mouvants de la dite châtellenie.

Ordonnance du juge de Lavardin et d'Assé, enjoignant aux sujets du fief d'Orgemont, en Moitron, de venir plaider au siége de Lavardin à peine de x livres d'amende, et oblige le seigneur d'Orgemont à faire foy et hommage pour sa terre.

Village du Guéliant.

En latin *Vadum-Eliant, de vadum, gué.*

Le village du Guéliant est le plus considérable de la paroisse de Moitron; situé sur la rive droite de la Sarthe il n'a rien qui le recommande à l'attention qu'une vieille maison qui paraît avoir été une ancienne gentilhommière, seulement là est jeté sur la rivière un assez beau et vieux pont, donnant autrefois passage au grand chemin du Mans à Fresnay par St-Jean-d'Assé et Assé-le-Riboul, et de nos jours au chemin de moyenne communication de Fresnay à Beaumont.

Il compte huit arches plein cintre, comme tous les ponts anciens le milieu en est plus élevé que les deux extrémités. Les avant-becs sont triangulaires, autrefois il y avait un moulin un peu au-dessus du pont; dès 1224 il en est question dans une charte entre les chevaliers du Temple et le prieur de St-Aubin-de-Locquenay, on en fait encore mention en 168. dans les remembrances du fief du Plessis. Enfin sa destruction date de 1762 où les écluses furent emportées par les grandes eaux ; il appartenait alors à M. le comte de Perrochel, qui ne voulut pas le faire rétablir, mais en fit démolir les constructions. A partir de ce moment les prairies en amont, qui précédemment étaient baignées par les grandes eaux, en furent presque entièrement privées et perdirent de leur valeur. Quelques

propriétaires riverains s'en plaignirent, de ce nombre fut Michel-Pierre-Thomas Cormaille, sieur de la Rivière, qui ne voulut plus payer les mêmes redevances à M. de Perrochel pour sa prairie de Gasnier, dépendant de Pierre-Morin en St-Ouen.

Commanderie du Guéliant, de l'Ordre des chevaliers du Temple.

Rien dans la paroisse de Moitron ne présente autant d'intérêt que cette antique commanderie, nous avons rassemblé ici toutes les vieilles chroniques que nous avons pu recueillir sur ce lieu remarquable.

Cette commanderie avait d'abord appartenu aux chevaliers de l'Ordre du Temple, c'était alors, dit-on, une simple templerie

Elle est bâtie sur la rive droite de la Sarthe, tout près le village de ce nom.

L'Ordre des chevaliers du Temple, fut fondé en 1118 à Jérusalem par Hugues de Payen de la maison de Champagne et par huit gentilhommes croisés. Le but de l'institution, religieuse et militaire, comme celle des chevaliers de St-Jean de Jérusalem, était de défendre la religion, et surtout les lieux saints contre les sarrasins, il fallait être gentilhomme pour y entrer, les chevaliers faisaient vœu de chasteté et de pauvreté. Le Temple, forteresse située à Paris dans la rue de ce nom, était le siége de l'Ordre.

La commanderie ou templerie du Guéliant remonte pour le moins à la fin du XII^e^ siècle, car dès 1231 on trouve des chartes qui constatent son existence.

1194. — Par une charte de cette année, Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie, remet aux chevaliers de l'Ordre du Temple et de St-Jean de Jérusalem, tout ce que la puissance royale avait mis en ses mains, à la seule réserve du ressort et de l'hommage.

Lettres de confirmation en . . . 1219 et 1225.
id. Par S. Louis en . . . . . 1267.
id. Par Philippe le Bel en . . . 1304.
id. Par Philippe VI en . . . . 1330.
id. Par Jehan le Bon en. . . . 1350.
id. Par Charles V en. . . . . 1365.
id. Par Charles VII en . . . . 1441.
id. Par Louis XI en . . . . . 1461.
id. Par Louis XII en . . . . . 1498.
id. Par François 1^er^ en . . . . 1515.
id. Par Henri II en . . . . . 1549.

Enfin en 1716, par lettres patentes du roi Louis XV, contenant la déclaration de leurs immunités, priviléges et de toute exemption d'imposition, contributions et levées tant anciennes que nouvelles, entre autres de toutes aydes, droits, tributs, coutumes, exactions, cueillettes et levées, soit étapes pour le passage des gens de guerre, emprunts, soldes, contributions, ponts et chaussées, forai-nes, leydes, palettes, minages, voieries, passages, péages, pacages, travers et autres, sans qu'on puisse objecter aucune discontinuation, etc, voulant qu'en l'honneur de Dieu et de sainte foy, les dits chevaliers soient exempts, quittes et affranchis, eux, leurs gens, serviteurs, fermiers, censiers etc., et que, même pendant les guerres, ils jouissent des mêmes biens.

Si donnons ce mandement à nos amez et féaux, les gens de tous nos cour de parlement, chambre des comptes, cour des aides et finances, baillys et sénéchaux, maistres des ponts, ports, péages, etc. Septembre 1716.

1231. — Charte de l'Official du Mans, par laquelle *Gervasius de Aneleio,* donne en aumône à Dieu et *fratribus militiæ Templi*, deux deniers de cens, le fief et hommage qu'il possédait et tout ce qu'il devait avoir de domaine, sur deux journaux de terre que *Willelmus Davidis* tenait du dit Gervais, *juxta crucem Ermengardis.*

1274. — N° 772. Charte de frère Nicolas, abbé de St-Aubin d'Angers, par laquelle il approuve un échange fait

entre le prieur de Loquanais, et les Templiers de *Vado Eliant*, et la dîme du moulin du Guéliant, contre un certain domaine composé de bois, prés et terres *quod Focandus de Valeia solebat tenere.*

1296. — Baillée à rente d'une métairie dépendant de l'ancien hôpital de Grateil. Grateil semble avoir toujours dépendu de la commanderie du Guéliant.

1296. — N° 773. Contrat de vente par Robert Le Sage et autres de la paroisse d'*Assé-le-Boësne,* à Guillaume de Cons, de deux parties d'une métairie et ses appartenances, terres, prés, paturages et hébergements, situés en la paroisse de Gesnes. Laquelle métairie feu Jehan Le Sage, avait prise à rente des *hôpitaux de Gratuel* (Grateil), la dite vente faite pour quatre livres tournois payées comptant.

Les déportements des membres de cet ordre, vrais ou faux, firent qu'après une longue procédure, qui dura trois ans, l'ordre fut supprimé en 1311 par le pape Clément V, sous le règne de Philippe le Bel (IV) qui s'empara du mobilier et de l'argent de l'ordre, sauf 200,000 livres pour les frais de la procédure.

Le grand-maître de l'ordre, Jacques de Molay, fut arrêté à Paris avec soixante chevaliers et les autres dans toute la France à la même heure. Cinquante-neuf furent brûlés vifs, près l'abbaye de St-Antoine; plus tard neuf autres subirent le même sort. Le grand-maître de Molay, repoussa toutes les accusations portées contre son ordre, ainsi que Guy, grand-prieur de Normandie, frère du dauphin d'Auvergne, et rétractèrent des aveux qu'on leur avait arrachés par la torture, Hugues de Péralde, grand visiteur de France, et le grand-prieur d'Aquitaine, persistèrent dans leurs aveux, les deux premiers furent condamnés à être brûlés vifs. Avant de mourir le grand-maître et Guy, au milieu des flammes, citèrent à paraître devant le tribunal de Dieu, le pape dans quarante jours et Philippe dans l'année, et cela arriva ponctuellement.

Le grand-maître avait rang de prince et cet ordre prit

une si prodigieuse extension que, dès le commencement du XIIe siècle, ses revenus montaient à 112 millions et ses domaines et commanderies à neuf mille dans les différents états. Ces grandes richesses furent vraisemblablement une des principales causes de leur perte.

Leurs biens passèrent, pour la plupart, à l'ordre des chevaliers de St-Jean de Jérusalem, plus tard chevaliers de Rhodes, enfin chevaliers de Malte.

Les chevaliers du Temple possédaient dans le Maine deux établissements, mais ne nous occupons que de la commanderie du Guéliant, de laquelle relevait St-Jean de Beaumont-le-Vicomte, Ste-Catherine, paroisse de Rouessé-Fontaine, l'hôpital de Bercon, ou l'Hôpitau, paroisse de Crissé, Courtoussaint, paroisse de Luceau, Grateil à Asséle-Boisne, St-Michel de Ballon, l'Épine à Moncé-en-Belin, St-Jean du Mans, paroisse de la Couture, depuis paroisse St-Nicolas, St-Paterne, près Alençon, Vallon et Torcé, paroisses du même nom, près Bonnétable.

1312. — La commanderie du Guéliant et ses annexes, passèrent ainsi de l'ordre du Temple dans celui de St-Jean de Jérusalem vers 1312.

Les documents de ces temps reculés manquent pour la plupart et se réduisent à quelques chartes déjà citées et à celles que nous allons reproduire.

L'ordre des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem fut fondé en Judée vers l'an 1124 par Raymond Dupuys, gentilhomme dauphinois.

Malte (ordre de) de gueules à la croix paltée d'argent, à huit longues pointes, à raison des huit béatitudes.

La croix portée par les chevaliers est à huit pointes en or, émaillée de blanc, les chevaliers français la cantonnent de quatre fleurs de lys d'or. Le ruban est noir.

Les chevaliers prononçaient des vœux sérieux et ne pouvaient se marier, il fallait faire preuve de quartiers de noblesse paternels et maternels.

Il y avait des chevaliers de justice (ceux qui faisaient preuve de noblesse) ; de grâce (ceux reçus, quoique non

nobles, pour causes exceptionnelles) ; de minorité (nobles et reçus en bas âge, par exception, en payant le double des droits ordinaires, environ sept mille livres.)

La commanderie du Guéliant était de la langue de France et du grand-prieuré d'Aquitaine.

Les lots et ventes étaient doubles dans toute la dépendance de cette commanderie, les commanderies étaient alors tout à la fois des établissements religieux et militaires ; l'administration en était confiée à un certain nombre de chevaliers, dont le chef portait le nom de commandeur, et auxquels était adjoint un membre de l'ordre ayant la prêtrise.

Le commandeur devait verser annuellement une portion des revenus au trésor de l'ordre ; une autre portion était destinée à l'entretien de la maison et de ses membres, le reste était distribué aux pauvres.

Les commanderies, par la suite, devinrent de simples bénéfices, soumis à une taxe au profit de l'ordre, et qui furent donnés soit aux chevaliers, aux servants d'armes ou aux chapelains.

Les revenus de l'ordre ayant diminué par aliénation ou pour tout autre cause, des réunions eurent lieu comme on le voit au Guéliant en 1672.

1405. — Procuration de Aymez de Montoiseau, commandeur de Grateil, donnée à plusieurs religieux de l'ordre de St-Jean de Jérusalem.

1411.—Echange entre Guillaume du Puisot *alias* Després, et Jehan de Silleau, commandeur de l'hôpital de Grateil.

1427. — Noble homme Jehan Lepelletier, commandeur de l'hôpital du Guéliant, donne à loyer à *Macé-Loyson*, une maison sise à Beaumont, pour XVIII livres tournois de cens.

1428. — Le commandeur du Guéliant, rend foy et hommage au seigneur de Beaumont, pour une rente de VIII liv. à prendre sur la prévôté et baronnie de Fresnay.

1451. —Jehan Lepelletier, commandeur de l'hôpital du Mans.

1452. — Baillée à rente par Jehan Lepelletier, commandeur du Guéliant. Nous nous trouvons très-embarrassés pour savoir si Jehan Lepelletier cumulait, car il se trouve en même temps commandeur du Guéliant, puis commandeur de l'hôpital du Mans. Aymez de Montoiseau est commandeur de Grateil et on ne le trouve pas commandeur du Guéliant.

Voir 1411 où Guillaume du Puisot commandeur du Guéliant, fait un échange avec Jehan de Silleau, commandeur de l'hôpital de Grateil. Tout cela est un peu embrouillé.

1452. — Martin Berruyer, 61e évêque du Mans, ayant fait emprisonner par un décret de l'official, Jehan Lepelletier, commandeur du Guéliant, ce chevalier se pourvoit en appel devant le lieutenant de Touraine ; il espérait se sauver en vertu des priviléges de son ordre. Mais l'impunité où étaient restés jusque-là ses désordres et son libertinage en faisant voir l'abus, il fut déclaré dûment emprisonné comme sujet de la juridiction épiscopale.

1453. — Déclaration de Michel Ricordeau au commandeur de l'hôpital de Grateil, pour une hommée de pré, sise paroisse de Gesnes, sous le devoir de VIII deniers avec obéissance.

1457. — Baillée à rente de la métairie de Grateil, pour un setier de froment, un setier de seigle, un setier d'orge, six boisseaux d'avoine, dix sols six deniers.

1459. — Jehan Lepelletier mourut cette année, il fut enterré dans la chapelle du Guéliant, où l'on voit encore son tombeau.

1474. — Enquête contre le commandeur du Guéliant, pour le paiement du droit de bourgeoisie, que le seigneur vicomte de Beaumont prétend lui être dû par le commandeur et ses gens, à cause des fiefs et domaines dépendant de la dite commanderie, situés en le ressort de Beaumont.

1517. — Déclaration de la veuve Jehan Boré-Lainé à Guillaume de St-Mars, commandeur du Guéliant pour une

maison sise à Fresnay, au regard de la seigneurie de Grateil, sous le devoir de VIII deniers tournois et de XX sols tournois de rente au curé de Fresnay, Guillaume Mallet.

1525. — Décès de Roland Duguébert, commandeur et seigneur du Guéliant. Inventaire des meubles trouvés en la maison seigneuriale et chapelle du dit lieu : Dans la chapelle, un petit calice d'argent avec la patène, un petit calice d'étain avec la patène, une ancienne croix de cuivre, un livre dit missel, un banc pour asseoir le prieur du lieu pour ouïr la messe. Suit l'inventaire de la maison qui n'a rien d'intéressant.

1559. — Lettre adressée au grand-prieur d'Aquitaine, relatif à l'octroi de quatre décimes sur les revenus de tous les bénéfices nécessaires pour subvenir aux frais de la guerre.

1563. — En février, un édit de Charles IX prescrit la vente d'une partie des biens du clergé, pour subvenir aux frais de la guerre. François Le Coutelier seigneur d'Ozée, verse au trésor la somme de 500 liv. pour vente du fief de St Paterne en la dite paroisse dépendant de la commanderie du Guéliant.

1568. — Bail à ferme de l'Epine en Belin et de Courtoussaint, par Roland de Guilmer, commandeur du Guéliant, à Jehan Bellanger pour 450 livres.

1585. — Déclaration aux assises de Grateil par Pierre Lebouc à noble Ciderach de Baillon, commandeur du Guéliant, de l'Épine, de Belin, de Grateil, Courtoussaint, et autres lieux pour plusieurs pièces de terre.

1594. — Frère Simon d'Aubigné, chevalier de l'ordre de St-Jehan de Jérusalem, bailli de l'ordre, commandeur du Guéliant.

1608. — Pour la remembrance de cette année, il est inscrit que les plaids et fiefs de St-Jehan de Jérusalem, ont été tenus en la ville de Beaumont, maison de Balthazar Robineau.

1618. — Le commandeur du Guéliant fait reconnaître

qu'il a droit de prendre sept livres sur la prévôté et seigneurie de Fresnay.

1620. — De 1620 à 1630, frère de la Nouë de Fougueron, était commandeur du Guéliant.

1636. — Frère Peschard, sieur des Renaudières, élection de Château-du-Loir, chevalier de l'ordre, commandeur du Guéliant.

1642. — Frère de Villis-Pessard, chevalier de l'ordre, commandeur du Guéliant, sieur de la Rovelairaie. Pierre Le Clerc, écuyer, sieur de Beaumanoir, comme son procureur fiscal, donne baillée à rente du lieu de la Peschetière en Crissé.

1646, — On estimait alors les revenus de la commanderie, suivant Expilly, à 3,400 livres, leurs propriétés étaient seulement louées 2,650 livres.

1656. — Frère François de Neufchaises ou Neufchèses, commandeur du Guéliant, rend aveu pour la commanderie de l'Epine dépendant du Guéliant et relevant de la baronnerie de Château-du-Loir.

Déclaration de Jean Angevin, de la paroisse de Fyé, au commandeur du Guéliant pour une pièce de terre sous le devoir de LX deniers tournois.

1657. — Baillée à rente de Ste-Catherine, en Coulombiers (il y a erreur, c'est en Rouessé-Fontaine) par le sieur de Bellefosse, procureur fiscal, pour puissant seigneur François de Neufchèse, chevalier de St-Jean de Jérusalem, commandeur du Guéliant, messire de Bellefosse, demeurait au château du Plessis, en Moitron.

1659. — Le commandeur du Guéliant, fait reconnaître qu'il a le droit de prélever VII livres sur la prévôté et baronnie de Fresnay.

1665. — Baillée à rente du lieu de l'Epine, en Belin, par le sieur de Bellefosse, procureur fiscal et spécial de M. le commandeur du Guéliant pour 162 liv. tournois.

1672. — Messire Guy de la Brunetière du Plessis-Fosse, commandeur du Guéliant. Acte par lequel le sieur Pottier baron de Fresnay, reconnaît que le commandeur du Gué-

liant a le droit de prendre VII livres de rente sur la prévôté et baronnie de Fresnay.

Un édit du mois de décembre 1672 et deux déclarations du roi de 1674 et 75, confirmées par Bulle du pape, réunit aux ordres militaires et hospitaliers de N.-D. du Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem, tous les biens, droits et priviléges, maladreries et léproseries, commanderies et prieurés, hôpitaux, hôtels-dieu, aumôneries, confréries, chapelles hospitalières, et autres lieux, pieux ou hospitalités dont l'administration appartenait ci-devant aux ordres militaires. Cette administration fut confiée à des laïques ou ecclésiastiques séculiers qui en abusèrent ; pour y remédier, le roi, par délibération du 28 décembre, 1680, enregistrée en la chambre pour la réunion aux dits ordres, érigea les biens réunis en cinq grands-prieurés et 140 commanderies, desquelles il réserva la disposition en qualité de chef et de souverain des dits ordres, en faveur des officiers de terre et de mer les plus méritants pour en jouir, les dits chevaliers, leur vie durant.

La maladrerie de St-Lazare fut alors érigée en commanderie dite du Mans, dépendant du grand-prieuré de Bretagne, dont elle était la première à cause de son antiquité, suivant l'ordre des provisions.

Cette commanderie fut composée des maladreries du Mans, de St-Calais en Vendômois, de Sillé-le-Guillaume, Mont St-Jean, Fresnay, St-Michel-des Prés près Beaumont le-Vicomte, Ballon, Courcival, Montfort et Pont-de-Gennes, Mayet; ensemble des aumôneries de Château-Lavallière en Touraine et du dit lieu de Fresnay. Mais la commanderie essuya bientôt un changement frappant par son transfèrement à Moitron, où elle a toujours été depuis connue sous le nom de commanderie du Guéliant. (Voir Pesche, *Dict. de la Sarthe*, vol. V. p. 335.)

Malgré ce qu'en dit Pesche, il est avéré, comme on le voit précédemment, que le Guéliant a toujours été une commanderie depuis la fin du XII^e^ siècle jusqu'en 1672, où peut-être alors elle fut réunie temporairement à la commanderie

du Mans, qui fut elle-même peu de temps après transférée au Guéliant.

1676. — Frère Louis de la Brunetière du Plessis Butte, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, procureur receveur du dit ordre au grand-prieuré d'Aquitaine, commandeur du Guéliant.

Avant ces deux commandeurs, François de Neufchèses était commandeur du Guéliant, mais il fut rappelé au service de l'ordre contre les infidèles.

1680. — Puissant François de Neufchèses, revenu alors de ses expéditions contre les infidèles, fut de nouveau pourvu de cette commanderie.

1682. — Lettres royales portant autorisation de renouveler le registre terrier de la commanderie du Guéliant.

1685. — Messire Guy de la Brunetière, chevalier, commandeur du Guéliant.

1690. — Messire frère Louis des Écotais de Chantilly, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, colonel d'infanterie, commandeur du Guéliant, déclaration faite par lui de biens dépendant de la dite commanderie.

1700. — Frère Laurent Martel, chevalier, commandeur du Guéliant.

1704 et 1705. — Lettres royales, portant autorisation de renouveler le registre terrier de la commanderie; ordre du roi de rendre foi et hommage au frère Laurent Martel, chevalier de St-Jean de Jérusalem, commandeur du Guéliant, paroisse de Moitron, province du Maine,

La commanderie du Guéliant, était le siége dont dépendaient en ce ressort, les seigneuries et domaine de Grateil, paroisse d'Assé-le-Boisne, Sainte-Catherine, paroisse de Rouessé-Fontaine, Saint-Jean, paroisse de Beaumont-le-Vicomte, le fief du Mans, métairie de la Motte-Pruilly, métairie et fief de l'Épine, paroisse de Saint-Ouen-en-Belin, fief et métairie de Courtoussaint, paroisse de Luceau, près Château-du-Loir, fief et domaine de l'hôpital de Bercon, paroisse de Crissé, fief de Saint-Paterne, près Alençon, fiefs de Torcé, Ballon et Vallon.

Le commandeur du Guéliant, avait droit de haute, moyenne et basse justice. (Nous avons les pièces justificatives.)

L'hôpitau ou commanderie de Saint-Michel du Temple. sous le patronage de Saint-Michel, était situé au lieu de l'Hôpitau, paroisse de Saint-Mars-sous-Ballon, on ignore l'époque de sa fondation, mais elle est très-reculée, puisque cette commanderie avait appartenu aux Templiers et qu'elle fut réunie à celle du Guéliant lors de la destruction de cet ordre.

Nous établissons ici les annexes, hospices ou hôpitaux de la commanderie du Guéliant, anciennement hôpital du Temple.

Hôpitaux de la commanderie du Guéliant	500 liv.
Moulin de l'Hôpitau	200
La Chevalerie en Monsort	
Sainte-Catherine en Rouessé-Fontaine . .	210
Grateil en Assé-le-Boisne.	500
L'hôpitau ou hôpital de Bercon	
Saint-Jean à Beaumont-le-Vicomte. . . .	
L'hôpital St-Michel à Ballon, (voir le dernier art. Moitron.).	
L'Épine à Saint-Ouen-en-Belin	
Courtoussaint près Château-du-Loir . . .	
Le Breil à Entrames	
Partie du fief de Bourg-le-Roi	
Partie du fief de la paroisse de Fay . . .	

Le tout estimé, 3,100 livres.

1719. — Messire René-Gabriel de La Barre de la Guéritaude, chevalier, commandeur du Guéliant.

1736. — Lettres royales, portant déclaration de renouveler le livre terrier de la commanderie.

1739. — Frère Joseph Martel, chevalier, commandeur du Guéliant.

1748, 22 juillet. — Arrêt du Conseil d'État qui règle l'indemnité à payer par les possesseurs de fiefs de la paroisse Saint-Jean, à l'hôpital du Mans, pour la nourriture et entre-

tien des enfants trouvés. Le commandeur du Guéliant, pour raison de la basse justice dans le fief de Saint-Jean du Mans, dépendant de ladite commanderie et comprenant XXXVIII maisons, doit payer XIX livres.

1758. — Augustin Péralta, procureur de la commanderie du Guéliant, était Maltais et avait été amené au Guéliant par un des commandeurs. Tous les Péralta du pays ont cette commune origine.

1762. — Baillée à rente de la métairie du Gros-Chêne, sise à Beaumont-le-Vicomte, par le sieur Péralta, procureur fiscal de M. le commandeur, à Jacques Fouquet, pour 200 livres.

1770. — Messire frère Louis-Georges-Henry le Jumeau des Perrières, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Guéliant.

1774. — Le bailli de Tudert, commandeur du Guéliant et commandeur de Beaune-en-Bourgogne.

Lettre qui lui est adressée le 31 août 1774, par M. de Villedon, vicaire général du diocèse du Mans, par laquelle il l'informe de l'indécence de deux autels de la chapelle de Grateil, paroisse d'Assé-le-Boisne, dépendant de ladite commanderie ; il demande également un missel à l'usage du diocèse, pour qu'on y puisse dire la messe qui y était fondée pour les dimanches et fêtes, l'éloignement de l'église étant d'une lieue rend cela d'autant plus nécessaire.

La même année, publication du bailli de Tudert, pour la rente d'une portion de taillis de XXXV arpents à prendre dans son bois de l'hôpital de Bercon, paroisse de Crissé, joignant la forêt de Sillé.

1775. — M. Hatton La Couture, notaire royal à Fresnay, procureur fiscal de la commanderie du Guéliant.

1784 — Le bailli de Tudert, appelle bois du Temple, les bois dits du Guéliant, qui dépendent de la commanderie.

Note des revenus de la Commanderie du Guéliand vers 1780.

Courtoussaint	110 liv.
L'Épine en Belin ou l'Hôpitau	400
Gros-Chêne et chapelle à Beaumont . .	150
L'hôpital de Bercon	200
Grateil.	250
Sainte-Catherine	150
Les Goualardières	600
Le château du Guéliant	1000
Le moulin, probablement de l'Hôpitau .	800
Et Collé	320
	3,980 liv.

1784. Compte de la vente des bois du Temple par le bailli de Tudert, pour 1900 livres. Le sol pour livre dans la principale somme et douze livres pour le garde fait celle de. . . . . 2,007 liv.

Il fut vendu 800 cordes de bois à 3 liv. 10 sols	2,800
Pour la façon des cordes à 11 sols . . .	440
Reste	2,360 liv.
Otez-en.	2,007
Reste en bénéfice	353 liv.

1788. — Enlèvement des fusils de Bercon, par ordre du Roi, un seigneur voisin, avait provoqué cette exécution, parce que le métayer avait tué quelques pièces de gros gibier.

1789. — Assignation au commandeur du Guéliant, chevalier de Malte, de comparaître devant le Sénéchal du Maine pour assister au Mans, le 16 mars, 1789 à l'assemblée des trois ordres, pour rédiger les cahiers de remontrances et doléances.

1790. — Le sieur Chevalier, fermier de la Commanderie métairie) du Guéliant, est arrêté par les gens du canton,

conduisant soixante boisseaux d'orge à Alençon ; on les lui vole, il en instruit l'Assemblée nationale ; plusieurs lettres sont échangées entre le président du Comité des recherches de l'Assemblée (Grégoire) et les municipaux de Fresnay; résultat nul.

1793, 18 juin. — Vente de la Commanderie du Guéliant comme bien national, 1re et 2me division acquises par Petit-Bon de Fresnay au prix de 90,200 francs la 1re ; la seconde pour 98,110 francs ; 3e et 4e division à Alexandre Thomas Bucquet de Fresnay pour 10,400 francs. Le moulin de l'Hôpitau fut acquis par Denis Louis de Fresnay, pour 20,500 francs. (M. Bernard.)

Noms d'une partie des Commandeurs :

1315. — Frère Robert de Dreux, chevalier, commandeur du Guéliant.

1383. — Frère Jehan de Couloigne, chevalier, commandeur du Guéliant.

1388. — Frère Nicolas Lucas, chevalier, commandeur du Guéliant.

1411. — Frère Guillaume du Puisat, chevalier, commandeur du Guéliant.

1426. — Frère Jehan Le Pelletier, chevalier, commandeur du Guéliant, mort en 1459.

1498. — Frère Antoine de Perdicque, chevalier, commandeur du Guéliant.

1505 à 1520. — Frère Guillaume de Saint-Mars, chevalier, commandeur du Guéliant.

1520 à 1525. — Noble frère, Roland du Guébert, chevalier, commandeur du Guéliant.

1528 à 1556. — Frère Gaulcher de Gaigné, chevalier, commandeur du Guéliant.

1560. — Frère Jacob Bodet, chevalier, commandeur du Guéliant.

1566. — Frère Rolland de Guillemer, chevalier, commandeur du Guéliant.

1585. — Frère Ciderach de Baillon, chevalier, commandeur du Guéliant.

1594 à 1614. — Frère Simon d'Aubigné, chevalier, commandeur du Guéliant.

1620 à 1630. — Frère Lanoue de Fougueron, chevalier, commandeur du Guéliant.

1636. — Frère Gilles Peschard sieur des Renaudières, chevalier commandeur du Guéliant.

1642. — Frère de Villis Pessard, sieur de la Roseleraye, chevalier, commandeur du Guéliant.

1650 à 1660. — Frère François de Neufchèze, chevalier, commandeur du Guéliant.

1672. — Frère Guy de la Brunetière du Plessis-Fosse, chevalier, commandeur du Guéliant.

1676. — Frère Louis de la Brunetière du Plessis-Bette, chevalier, commandeur du Guéliant.

1680. — Frère François de Neufchèze, une seconde fois, chevalier, commandeur du Guéliant.

1685. — Frère Guy de la Bunetière-Gesté, mort le 24 juillet 1694, chevalier commandeur du Guéliant.

1700. — Frère Laurent Martel de Landepoutre, chevalier commandeur du Guéliant.

1719. — Frère René-Gabriel de la Barre de Guéritaude, chevalier, commandeur du Guéliant.

1736. — Frère Joseph Martel de Landepoutre, chevalier, commandeur du Guéliant.

1753. — Frère Louis-Joseph des Écotais de Chantilly, colonel d'un régiment de grenadiers, chevalier, commandeur du Guéliant.

1759 à 1762. — Frère René-Jacob Tigné, chevalier, commandeur du Guéliant.

1763. — . . . . . .

1768 à 1772. — Louis-Georges Henri Le Jumeau des Perrières, chevalier, commandeur du Guéliant.

1772 à 1774. — . . . . . .

1774. — Frère Innocent de Tudert (bailli de), et com-

mandeur de Beaune en Bourgogne, chevalier et commandeur du Guéliant

Il fut le dernier des commandeurs du Guéliant.

Bois du Temple.

Dans la commune de Saint-Germain-de-la-Coudre, se trouvent de grands taillis attenant aux bois de Mimbré, portant le nom de bois du Temple, dépendant actuellement du château de Saint-Aubin-de-Locquenay et appartenant à M^me^ la comtesse de Beaumont. Ces taillis sont à un kilomètre environ de la commanderie du Guéliant, situés sur la rive gauche de la Sarthe.

Nous pensons que ces bois dépendaient autrefois de cette commanderie, comme l'indique leur nom, et qu'ils furent aliénés pour une cause inconnue. Le fait est que, de temps immémorial, ils ont appartenu à la famille de Fontaine de Saint-Victeur, d'où ils sont passés, par alliance, dans celle de M. le comte de Perrochel. La destruction en 93 de tous les titres de propriété de M. de Saint-Victeur ne permet pas aujourd'hui d'éclaircir la question. Ces taillis ont cela de particulier qu'il s'y rencontre certaines cavités ou anciennes mares portant dans le pays le nom de *mortiers*. Ces cavités ont été remplies par des derris et des détritus végétaux parmi lesquels on trouve, en creusant, une grande quantité de troncs de chênes entiers de forte dimension. La couleur de ces bois est le noir de l'ébène. M. Goupil, propriétaire voisin, qui le premier fit cette découverte, voulut les utiliser dans les arts, mais ils se trouvèrent trop détériorés.

Comment se sont-ils trouvés là? voilà ce qu'on se demande..... Sont-ce des ouragans qui, dans les temps reculés, ont déraciné et jeté ces arbres dans ces flaques d'eau où chaque année, les derris et débris végétaux les ont recouverts? Abattus de main d'homme, n'auraient-ils pas été ainsi abandonnés? Tombés de vétusté ils n'offriraient pas un tel état de conservation. Nous penchons pour la première version.

État actuel de l'ancien château, chapelle et bâtiments de la commanderie du Guéliant.

CHAPELLE.

La chapelle, d'une jolie construction, est actuellement dans un délabrement incroyable ; la toiture en ruine est traversée par la pluie qui inonde les murs et les couvre de moisissures vertes. Toutes les ouvertures sont romanes. Sa construction paraît remonter au XIII[e] siècle. Le toit et le clocheton appartiennent soit à la Renaissance, soit au style byzantin. M. Dubois de Saligny qui, pendant de longues années, avait différé de faire les réparations nécessaires à la conservation de cette chapelle au point de vue de l'art, vient heureusement de vendre cette propriété à M[me] Moulinneuf, de Fresnay, dont le fils, ami des arts, fera, promet-il, les réparations nécessaires à la conservation du monument dont l'état de décadence est tel, qu'on pense à l'interdire, comme impropre à la célébration de l'office divin. (Cette chapelle a été un peu réparée par les nouveaux propriétaires).

La chapelle du Guéliant est dédiée à sainte Émérence ; on y fait encore de nos jours des voyages de nuit pour être guéris du mal de ventre. Sur l'autel sont plusieurs peintures pieuses, portant les armes de la maison de Maupeau qui sont : d'argent à trois hérissons de sable. L'autel est décoré par un saint Jean-Baptiste peint sur bois ; au milieu est la Vierge ; d'autre côté sainte Émérence. Une plinthe au-dessous est ornée à chaque extrémité d'une croix de Malte au milieu une tête de Christ.

L'intérieur est partagé par un grillage en bois, au-dessus duquel était un Christ byzantin d'une antiquité incontestable.

Tombeau.

Dans cette chapelle se trouve le tombeau de Jehan Lepelletier, commandeur du Guéliant ; son portrait est

dessiné au trait sur la pierre blanche qui le recouvre et porte l'inscription suivante :

Cy gist noble homme frère Jehan Le Pelletier, commandeur du Mans, de Tennie-en-Blin (*sic*), du Guéliant, de l'Hôpitau et du Bercon, qui trépassa le... ... 1459.

Au-dessus du tombeau est une image de sainte Émérence repeinte en 1812 par Colin, peintre de Beaumont. Cette peinture ancienne portait la date de 1586

Un autre tombeau forme encore aujourd'hui le bas de l'autel, il est couvert en entier par un révétissement en bois qu'on est forcé d'enlever pour le voir. Le portrait du chevalier, comme le précédent, est au trait et porte à l'entour l'inscription suivante :

Cy dessoubz gist en ce noble moustier, frère Guillaume de Saint-Mars, chev. de l'Ordre .. hiérusalem commandeur de ce lieu dit Guélian, qui l'an de grâce dit mille v^e^ et xx décéda dit..... Péril en vie le xxix^e^ Jour de Janvier. s. Prions à Dieu que Luy veil Pardôner, âme. I. H. S.

Un écusson à chacun des 4 coins de la Pierre recouvrant le tombeau.

La porte de la chapelle, en plein cintre, est surmontée d'une jolie volute.

Ancien château.

Le corps de logis est long de vingt-six à vingt-sept mètres et percé de fenêtres autrefois divisées en croix, autrement dites à meneaux, en pierre, mêmes fenêtres par derrière murées en partie. Sur l'une d'elles, un écusson avec trois étoiles, un compas au-dessus.

Au milieu de la façade se trouvait une grande porte romane, aujourd'hui remplacée par une ouverture ordinaire. En retour, d'un côté, se trouve un pavillon de sept mètres carrés, à toit pointu ; de l'autre, se trouve la chapelle et un pavillon semblable au premier ; tous deux sont percés de meurtrières. Dans la maison actuelle du fermier, faisant partie du château des anciens chevaliers, se voit un poteau en bois merveilleusement sculpté.

La colonne est couverte d'arabesques avec quatre boudins pour la carrer ; au-dessus sont modelés des créneaux, puis la corniche ; ce poteau est placé sous une poutre pour la soutenir. On devrait le placer ailleurs pour le mieux conserver.

Les chambres hautes sont complétement dégradées et n'offrent rien de remarquable. La chambre du Chapitre n'a plus de plancher supérieur, elle est immense ; il s'y trouve une cheminée en rapport avec l'étendue de l'appartement.

Le Temple.

Au nombre des bâtiments d'exploitation de l'importante métairie de la commanderie du Guéliant, il s'en trouve un servant de grange, qui porte le nom de temple. C'est une assez vaste construction (un parallélogramme), dont l'un des pignons est percé de trois fenêtres, deux et une supérieure. Au milieu des deux inférieures, un peu au-dessous, se trouve intérieurement un pilier carré légèrement encastré dans la muraille et surmonté d'un chapiteau curieux, bien qu'à moitié effacé. Les deux côtières sont également percées de plusieurs fenêtres ; toutes sont romanes ; elles ont cela de singulier qu'elles sont largement évasées en dehors et en dedans pour se rétrécir au milieu de la muraille, qui a 1m33 d'épaisseur. Dans l'un des pignons se trouve une porte romane murée, remontant à l'origine de la construction qui paraît être du XIe ou XIIe siècle. Quel était l'usage de ce bâtiment ? Son nom de temple l'indique assez, la commanderie du Guéliant ayant appartenu aux chevaliers de cet ordre.

Les cours et bâtiments sont limités d'un côté par la Sarthe ; deux autres côtés étaient entourés de douves remplies d'eau ; le quatrième était défendu par une muraille élevée, dont la porte, flanquée de deux pavillons carrés et percés de meurtrières, s'exploitait par un pont-levis.

Douves, murailles et pont-levis n'existent plus

Moulins

Il y a deux moulins à blé dans la commune de Moitron.

Celui de l'Hôpitau, dépendait de la commanderie du Guéliant et, comme elle, fut vendu dans la Révolution ; il est situé sur la Sarthe et a été monté au système actuel par Mme Moulinneuf.

Le moulin de Combres, un peu plus bas, également sur la Sarthe ; une seule paire de meule, ancien montage, dépend du château de Saint-Aubin.

Habitations remarquables.

Rien de remarquable comme habitations, si ce n'est le château du Guéliant et celui de Combres, tous deux décrits plus haut, et la maison démantelée du Plessis.

Routes et chemins.

Autrefois le grand chemin de Fresnay au Mans par Assé-le-Ribaul et Saint-Jean-d'Assé, passait sur le pont du Guéliant et montait les bois de ce nom : on peut en le voyant aujourd'hui juger ce qu'étaient les chemins anciennement.

Pommes de reinette de Moitron.

Moitron est la seule commune du canton qui s'occupe en grand de la culture des fruits de table, pommes et poires ; malheureusement on ne tient pas assez aux bonnes espèces.

Parmi les pommes à couteau, sans contredit, la reinette tient le premier rang ; mais dans aucun autre terrain cette pomme n'atteint le haut degré de bonté ni n'égale celle que produit le sol de Moitron ; il est certain que cette qualité exceptionnelle tient du sol, puisque les greffes qui y sont prises et transportées dans les communes voisines donnent des fruits d'une qualité bien inférieure ; c'est un fait dont nous avons nous-mêmes fait l'expérience. Les gourmets reconnaissent fort bien au goût les reinettes de Moitron. Depuis une quarantaine d'années ces arbres

dépérissent sensiblement, il s'y produit beaucoup de bois mort, le bout des branches se dessèchent ; il est à craindre que cette excellente espèce ne disparaisse du pays.

Vignes.

Depuis des siècles la vigne était cultivée à Moitron ; tous les coteaux en étaient couverts, nous y avons encore vu il y a soixante et même cinquante ans de nombreux vignobles, mais le produit était si minime qu'on a fini par tout arracher.

Le terrain qu'on y affectait est argilo-calcaire (terre très-forte, marne grasse), de la plus mauvaise qualité. Beaucoup de ces défrichements sont longtemps restés sans culture. Il y a cependant un moyen de fertiliser ces terres exceptionnellement mauvaises, c'est de les sabler fortement avec ces sables maigres si communs dans les environs. Par cette opération, on rend perméable à l'eau et aux rayons solaires ce sol d'une culture difficile, et, en le fumant bien, on y récolte abondamment.

Notaire.

Moitron avait aussi son notaire, le nom d'un seul nous est parvenu. Maître Louis Daugeard ou Louys Daguenel, notaire en 1629.

MONTREUIL-LE-CHÉTIF

Anciennement *Monasteriolum*, *Montralium*, *Miserum-Montrelom,* au XIII^e^ siècle *Monestriolum,* actuellement Montreuil-le-Chétif.

Le docte abbé Voisin prétend que le mot chétif ou des captifs, venait de ce que les revenus de certaines églises appartenant à la cathédrale du Mans, étaient destinés au rachat des captifs ; or il prétend et nous le croyons avec lui que Montreuil-le-Chétif appartenait à l'église du Mans.

Population : 1,091 habitants.
Superficie : 1,458 hectares.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Anciennement paroisse du bailliage et doyenné de Fresnay-le-Vicomte, aujourd'hui du canton et doyenné de Fresnay.

Patron saint Sulpice. Présentateur et collateur l'Évêque du Mans.

1100. — L'ancienne église de Montreuil, n'était qu'une chapelle, bâtie au XII^e^ siècle dans un pays de landes. Plus tard on y ajouta un chœur et un transept.

La cure était estimée 7 à 800 livres.

1200. — Au XIII^e^ siècle l'église de Montreuil devait pour le pain du chapitre de l'église du Mans XII sols VI deniers.

1669. — Dans l'église de Montreuil, à l'entrée de la

chapelle Saint-Sébastien, sur une dalle grossière, on lit cette inscription :

Cy git le corps de defvncte vertvevse fem. Barbe Gahy, espovse de Me Michel Le Sage, notaire royal, laquelle décéda le VII febvrier 1669.

1724. — Inhumation de Me Julien Hercé, docteur en Sorbonne, âgé de 64 ans, en présence de MM. Mathurin Hercé, son frère, Henri Gaveau, son beau-frère, François Gaveau, son neveu, curé de Montreuil et René Le Sage, aussi son neveu.

1741, 22 juillet. — Baptême de Jean-François-Gabriel, âgé de 3 ans, fils de Me Jean Ruel, contrôleur ordinaire, demeurant en cette paroisse, maître de forge de Laune et propriétaire de celle de Saint-Denis, et de dame Jeanne Corbin son épouse, parrain Me François Corbin, avocat au Parlement et au siége présidial du Mans, marraine dame Gabrielle-Thérèse Ruel, épouse de messire Jacques Hiber, seigneur de Saint-Gervais, maréchal des logis du Roi.

1762. — Dix-huit livres de rente foncière, affectée au temporel du prieuré de N.-D. de Pitié, en l'église de Montreuil-le-Chétif, étaient dues chaque année le 3 mai à dame Marie-Jeanne Guéau de Courteille, veuve en dernières noces de messire Étienne du Temple de Baujeu, vivant écuyer, lieutenant-colonel des Suisses de la garde de Mgr le comte d'Artois, dame des paroisses de Semur, Saint-Quentin, les terres, fiefs et seigneuries de la haute justice de Contres, la cour du Bois-Olivet, le Grand-Courtremblay, Langellerie, les Malusières, la Pivardière, les Hautes et Basses-Mares, la Trigaudière, Villiers et autres lieux, demeurant en son hôtel à Chartres.

Le lieu de la Sauvagère, en Saint-Georges-le-Gautier, dépendait de la chapelle Saint-Sébastien desservie en l'église de Montreuil par Me Brevet, chanoine de Beaupréau, en Anjou.

Église.

L'église n'a rien de remarquable ; avant 1846 elle avait une misérable tour en campanile, qui fut alors remplacée par le clocher actuel. La première pierre en fut posée par Me Jean Flageur, curé de Montreuil et Me Jean Fouché, maire. L'église est propre et bien entretenue. Il y a 30 à 40 ans un portrait de femme en pied, un sceptre à la main, peint sur le mur au-dessus de la porte de la sacristie, passait suivant la tradition pour être celui de la reine Berthe, qui avait habité le manoir des Touchettes et donné les landes des Bercons aux pauvres des cinq paroisses.

Presbytère.

Le presbytère est une assez jolie maison, grande et bien bâtie, l'intérieur mal orné ; une belle cour avec des communs le précède, un grand jardin l'entoure de deux côtés.

Cimetière.

Jadis le cimetière entourait l'église, depuis plusieurs années il a été transporté sur le chemin de Douillet ; il est bien entouré de murs.

Curés de Montreuil.

1487. — Vénérable et discret Me Nicolaus Vivien, chapelain de *Monsterolio* (Montreuil).

1610. — Vénérable et discret Me Breton.

1619. — Vénérable et discret Me Honoré ou Honorat Lefébure.

1653. — Vénérable et discret Me Jehan Remars.

1668. — Vénérable et discret Me Jacques Genu.

1689. — Vénérable et discret Me Pierre de Laigre.

1706. — Vénérable et discret Me Jean Chaussière.

1723. — Vénérable et discret Me Gaveau.

1748. — Vénérable et discret Me Blanche.

1777. — Vénérable et discret Me messire Guillaume Chaillou, installé curé par acte de Me Le Sage, notaire.

1787. — Vénérable et discret Me Chevalier, prêta serment à la Constitution.

1791. — Louis La Roche, nommé curé de Montreuil, refusa le serment et ne fut pas installé.

1793. — Lamoureux fut nommé à la place de Louis La Roche, il était vicaire de Chevalier et prêta serment comme lui.

HISTOIRE FÉODALE.

1613. — Il résulte de titres authentiques qu'en 1613 Pierre de Courtarvel, sieur de la Contrie, demeurant en la maison seigneuriale de Monhaison, paroisse de Saint-Paul-le-Gaultier, était possesseur de la seigneurie de la Petite-Lucasière, puisqu'il la laisse en héritage vers 1626 à Jean de la Vallée, seigneur de Saint-Victeur, à cause de demoiselle Marguerite de Courtarvel, son épouse.

1626. — Messire Jean de la Vallée, seigneur de Saint-Victeur et par héritage seigneur de Montreuil-le-Chétif.

1664. — Dame de la Porte de la Meilleraye, maison illustre qui posséda le duché de Mayenne, était dame de Sillé, de Saint-Martin-de-Connée et de Montreuil-le-Chétif. Elle était veuve du maréchal de la Meilleraye.

Suivant Pesche, la seigneurie de Montreuil, annexée au fief des Touchettes, appartenait avant 89 à M. Perdrigeon-Choron de Fresnay. Elle relevait de la baronnie de Sillé-le-Guillaume. Ici Pesche se trompe en disant qu'une jolie maison moderne remplace sur la route de Sillé l'ancien manoir des Touchettes, cette habitation à tourelles existe encore, située à près d'un kilomètre du bourg ; ce lieu, dit-on, portait anciennement le nom de Bertherie. Il y a encore confusion quand Le Paige et Pesche disent

que M. Choron, propriétaire du fief des Touchettes était seigneur de Montreuil. Des titres de 1675 prétendent que c'était Charles Desmontils, puis René de Poybeau, qui cette année épousa sa fille. Ce dernier était encore qualifié de seigneur de Montreuil en 1723, et demeurant au logis de la Petite-Lucasière. D'après ces titres, tirés des actes de l'état civil de Montreuil, il serait certain que le droit de seigneurie de la paroisse était attaché à la possession du fief de la Petite-Lucasière et que les Touchettes n'étaient qu'un simple fief.

Pour nous, sans la moindre hésitation, et appuyé par titres (titres de la Guyardière) nous sommes certain qu'à la Petite-Lucasière était attachée la possession de la seigneurie de Montreuil; son importance bien autre que celle des Touchettes, sa belle fuie, dont les trous de boulins percés du haut en bas entraînent le droit de seigneurie, viennent suffisamment à l'appui des titres.

1676. — Charles Desmontils était seigneur de Montreuil. Cette année René Poybeau, sieur du Clos, maître des grosses forges de Laune, épousa Marie Desmontils, fille du précédent, et devint plus tard seigneur de Montreuil, ils demeuraient ensemble à la Petite-Lucasière nommée aussi le Logis.

1807. — Charles-Jean de Belouvre de Cherbon, est le dernier seigneur de Montreuil, il vendit la Petite-Lucasière (le Logis) à M. Pischer, ancien maire de Montreuil, il demeurait alors aux environs de La Flèche non loin de l'Arthuisière.

De la Petite-Lucasière dépendaient autrefois les métairies de la Petite-Lucasière, Beau-Chêne, la Péraudrie, le Bourg (métairie), le Cormier, les Murs, la Chevalerie, la Mercerie et plus anciennement la Guyardière, en Saint-Georges.

La Petite-Lucasière, ou le Logis, appartient aujourd'hui aux dames Fouché; ce castel était entouré de murailles du côté du jardin; sur le chemin, la cour était fermée par un mur dans lequel s'ouvrait un portail avec petite porte latérale. Aux deux extrémités du mur se trouvaient deux

tours rondes percées de meurtrières ; elles sont actuellement en ruines. L'habitation, grand galetas à toits pointus, et les autres constructions achevèrent de fermer la cour. Dans une pièce de terre attenant au logis se voit une belle fuie en très-bon état.

Dans le vaste jardin, encore clos de murailles élevées, se trouve un pavillon carré, qui jadis était parfaitement décoré et artistement boisé. Le plafond tout en bois était couvert de belles peintures, malheureusement presque détruites, représentant une femme avec des attributs, tout cela est en ruines. On voit encore dans ce jardin deux arbres peut-être uniques en leur genre. L'un est un magnifique tilleul, qui, à hauteur de deux mètres, possède une circonférence de trois mètres soixante-dix centimètres ; la hauteur totale de ce bel arbre doit être de 22 à 25 mètres, et forme une immense et magnifique tête d'oranger de la plus parfaite régularité.

Tout près se trouve un if de la plus grande beauté et d'une colossale dimension, à deux mètres de hauteur il mesure trois mètres de circonférence, sa tige a environ cinq mètres de longueur et sa hauteur totale est de 12 à 13 mètres.

Ces arbres prodigieux font l'admiration des étrangers ; heureusement les propriétaires (les dames Fouché) les conservent religieusement et préservent ainsi de la destruction ces colosses de la végétation mancelle.

Anciens fiefs.

1° Les Touchettes ; 2° Burre ; 3° Le Jarrier ; 4° Bernay ; 5° Laune.

Fief des Touchettes.

Rien de positif sur ce fief. La tradition dit que ce lieu fut habité par la reine Berthe. La maison est peu considérable ; on y voit une tour ronde. Les Touchettes appartenaient avant 89 à M. Perdrigeon-Choron, de Fresnay.

Fief de Burre.

Absolument rien sur ce fief.

Fief du Jarrier.

Rien sur ce fief, une maison avec une tour.

Fief de Laune.

1532. — Honnête homme Michel Féron, sieur des Forges de Laune.

1572. — Honnête homme Roland Nepveu, mari de la veuve Michel Féron.

1596. — Jacques Le Féron, sieur de Laune, avait remplacé Lancelot-Chesnay, sieur du Chesnay, fils de Jehan Chesnay, sieur de la Vove, qui devint acquéreur de la terre des Bois, paroisse de Saint-Pierre-de-la Cour. Il la revendit en 1621 à René Le Boindre, sieur de la Boutterie, et à Judith Chesnay son épouse. Le dit Jacques Le Féron succéda donc à Lancelot comme capitaine du château de Sillé-le-Guillaume, Jacques Le Féron, son fils, fut en 1628 seigneur de Prez.

1633. — La forge de Laune payait à la fabrique de Fresnay une rente de VIII livres V sols léguée par Jehanne Mautouchet, veuve Pierre Hervé.

La famille de Vassé paraît avoir été propriétaire de cette forge, ou au moins ce fief lui devait foi et hommage ; un vieux parchemin, signé Louise de Vassé, porte quittance de certains droits.

1669. — M^me^ la duchesse de la Meilleraye, alors dame de Sillé-le-Guillaume, donne un nouveau bail de six ans de la forge de Laune à René Poybeau.

1702. — Alors la seigneurie de Sillé étendait sa mouvance sur Montreuil pour le fief de Laune.

1766. — La famille de la Meilleraye possédait alors, outre Laune, les métairies de Cordé, de Burre, de Courtoussaint.

1783. — La maréchale de la Meilleraye, dame de Sillé-le-Guillaume et de la Forge de Laune.

Maîtres des grosses forges de Laune.

1623. — Mathieu Gohy, fermier général de la baronnie de Sillé, maître des grosses forges de Laune dépendant de cette baronnie.

1662. — Noble René Poybeau, sieur du Clos, maître des grosses forges de Laune.

1676. — Cette année noble René Poybeau épousa Marie des Montils, fille du seigneur de Montreuil

1708. — Isidore Mahot, sieur de maître des forges de Laune, maria sa fille Anne avec Me François Levavasseur, conseiller du Roi, président au grenier à sel du Mans, en 1720.

1740. — Me Jean-Charles Ruel, maître des grosses forges de Laune, était contrôleur ordinaire des guerres et propriétaire de Saint-Denis.

1759. — Me Mollerat, maître des grosses forges de Laune.

1792. — Me Jacques Le Marchand, maître des forges de Laune.

Plus tard M. Lhermenaut devint propriétaire de cette forge ainsi que des métairies de Courtoussaint et moulin de Bernay. (Bien d'émigré).

Fief de Bernay.

Le fief de Bernay était le plus important de la paroisse de Montreuil, aujourd'hui il est certainement encore le lieu le plus considérable et le plus remarquable de la commune. Une gracieuse, élégante et importante gentilhommière du XVe siècle en fait l'ornement.

Cette belle habitation a 50 pieds de façade, est percée de quatre grandes fenêtres à meneaux, celles du rez-de-chaussée sont garnies d'une belle et solide armature en fer, par

derrière sont trois fenêtres pareilles, celles du bas également grillées. Au milieu, par devant, se voit un très-beau donjon octogone, renfermant un bel escalier en spirale et en pierre, une porte carrée sert d'entrée ; elle est extérieurement ornée d'arabesques ; l'écusson seigneurial a été gratté en 93. C'est un superbe édifice que bien des gens seraient heureux de faire restaurer intérieurement.

Grange.

La grange de Bernay, est la seule de ce genre que nous connaissions ; comme le castel, elle remonte au XV^e^ siècle. Cette belle construction présente un pignon de 13 mètres de façade percé au milieu d'une grande porte ogivale ; à gauche une petite porte de même forme ; à droite une petite fenêtre carrée ; à la pointe du pignon une ouverture longue à bords évasés. La longueur de cette grange est de plus de 22 mètres. L'intérieur est divisé en trois nefs : celle du milieu beaucoup plus large et plus élevée est séparée des nefs en bas-côtés par des piliers, en bois, carrés, supportant la charpente. Cette magnifique grange a été construite sur le plan des anciennes granges des monastères. Bien des gens la prennent à tort pour une ancienne église. Les constructions et la cour étaient entourées de douves ; on entrait par un portail ouvert du côté de Montreuil.

Anciennes chroniques sur Bernay.

1418. — Aveu par le seigneur de Bernay, sans autre nom, au seigneur de Radray.

1398 à 1493 — Messire d'Erménouville, époux de Marguerite Aubry, seigneur de Bernay.

Avant 1625. — Jehan Nicolaï, chevalier, seigneur de Bernay, premier président à la cour des comptes, et noble dame Marie de Billy, son épouse, rendent aveu à la seigneurie et comté de Vernie.

1625. — Messire Aymard Nicolaï, chevalier, seigneur de Bernay et autres lieux et dame Diane de Maillé de La Tour-Landry, son épouse, eurent cette année, par partage entre co héritiers, le fief, terre et seigneurie de Bernay, la métairie des Clairbotières, en Montreuil, fief et seigneurie du Haut-Boulay, paroisses de Rouessé-Fontaine et Coulombiers, le fief du Haut-Bois, en Saint-Aubin-de-Locquenay, celui de Collé, paroisse de Pezé-le-Robert et ceux appelés Montorin ou Blanc-Champagné, de la Genevraie, paroisse de Crissé, la terre de Radray, franc fief, butte et vigne de Montigny, terres labourables et prés dépendant des dites métairies, le dîmage de Pommereuil, paroisse de Ségrie, cens, rentes tant en argent, graines, poules, qu'autres espèces, profits de fiefs et autres droits etc., dépendant d'iceux fiefs et seigneuries. Le fief de Montorin, le Blanc-Champagné, Chaligny et la Turgerie situés paroisses de Vernie, Ségrie, Mézières et Neuvillalais.

1651. — René Chesnay, sieur de la Jubandière, demeurait alors à Bernay, on ne sait à quel titre.

1661. — Cette année messire Aymard de Nicolaï étant mort, ses héritiers Gilles Lucas, chevalier et marquis de Saint-Mars, et dame Renée de Nicolaï son épouse, messire Roger de Bercy, chevalier, marquis d'Isigny, et dame Louise Nicolaï, louent la terre de Bernay à Michel Le Sage, sieur du Cormier, notaire royal à Montreuil, pour la somme de 1,100 livres par an et autres charges seigneuriales, alors et dès le vivant de messire de Bernay, cette terre était chargée de faire à l'Hôtel-Dieu de Paris et à l'hospice des Incurables de la même ville une rente annuelle de 900 livres ou remboursement de 18,000 livres.

1660. — Remembrance des plaids de Bernay, fief de Collin, la Genevraie, le Vau-de-Pierre et Champagné. Guillaume de Moré, sieur de Fremusson, rend foi et hommage simple au seigneur de Bernay, doit xv sols, iv boisseaux d'avoine mesure d'Assé-le-Riboul, un charroi de corvée fourni de six bœufs, deux hommes pour aider à charger les foins qui s'y fanent à corvées, quand ils sont

secs et mis en veilles et amener dans la cour de céans, mis en barges ou en grange et amener les vins de prison de mon dit seigneur, plus deux coqs. Dès 1488 Jehan de Moré possédait Fremusson.

1664. — Messire Gilles Lucas, marquis de Saint-Mars et son épouse, et messire Roger de Bercy, marquis d'Isigny et son épouse vendent la terre, fief et seigneurie de Bernay, détaillée ci-dessous pour 26,000 livres, plus la charge d'en faire 1,100 livres de rente aux administrateurs de l'hospice des Incurables et de l'Hôtel-Dieu de Paris, à Gilles de Jajolet écuyer, seigneur de la Courbe, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Honoré, paroisse de Saint-Roch, qui jouira de tous les droits de ladite seigneurie, sauf à acquitter toutes les obligations féodales qui la grèvent.

Détail de la terre de Bernay : Un manoir seigneurial, composé d'un corps de logis couvert en ardoises, deux granges, basse-cour, logement icelle pour le fermier, étable, une grande cour et jardin devant, un verger derrière le tout contenant trois journaux labourables, item xxxu hommées de pré en un seul tenant, un autre pré de deux hommées situé aux Tuileries, item 70 arpents de bois-taillis, item le droit de haute et basse justice.

1671. — Messire de Jajolet, sieur de la Courbe, n'ayant payé pour son acquisition de la terre seigneuriale de Bernay, ni rentes ni capital et ses affaires étant très embarrassées à sa mort, les administrateurs, auxquels les héritiers de messire de Nicolaï avaient précédemment abandonné la terre et seigneurie de Bernay, rentrèrent en possession de ladite terre.

1678. — Jean et Jacques Deschamps possédaient Fremusson par acquêt.

1688. — Le bail de Michel Le Sage étant fini, un nouveau bail fut donné cette année à Me Charles-Robert de la Ramée, conseiller du Roi, demeurant à Fresnay, il fournit pour les Clairbotières la moitié du bétail qui devait être rendue au fermier général à la fin du bail.

1734. — Cette année l'embarras que donnait l'administration de cette terre éloignée de Paris, engagea les administrateurs à l'aliéner, pour que les acquéreurs servissent la rente annuelle de 900 livres, posée en garantie sur cette terre, qui était due aux hôpitaux de Paris. Me Charles Robert, conseiller du Roi et contrôleur au grenier à sel de Fresnay, déjà fermier de la terre et seigneurie de Bernay, se présenta sans concurrent, elle lui fut adjugée pour lui, ses successurs ou ayants-cause pour 900 livres de rente annuelle, rachetable par une somme de 18,000 livres. M. Robert affecta ses biens avec garantie hypothécaire et spécialement les métairies de la Piogerie, de Fremusson, le lieu de Paris situé à Montreuil, la Vionerie, le Verger en Saint-Aubin-de-Locquenay, le Rocher-Brault en Assé-le-Boisne, et l'auberge de la Croix-d'Or, située ville de Fresnay. Les titres de Bernay s'expriment ainsi et cependant les hôpitaux de Paris n'avaient droit sur Bernay qu'à une rente de 900 livres.

1730 à 42. — Joseph Leverard du Fougeray, avocat au grand conseil du Roi, était bailli de la seigneurie de Bernay.

1772. — Me Robert étant mort cette année, Alexandre-Pierre-Louis-Robert de Fremusson, son fils, secrétaire général de la cavalerie de France, devint propriétaire de la seigneurie de Bernay, Collé et autres lieux. La terre de Bernay se composait ainsi :

Un manoir seigneurial et bâtiments, cours, jardins, 52 hommées de pré en un seul tenant, un autre pré aux Tuileries, 70 arpents de bois-taillis, droits de haute et basse justice, la métairie des Clairbotières, en Montreuil, celle du Haut-Boulay, fief et seigneurie sis à Rouessé-Fontaine et Coulombiers, fief du Haut-Bois, sis en Saint-Aubin-de-Locquenay, fief de Collé en Pezé-le Robert, fief de la Genevraie en Crissé, ceux de Montorin, le Blanc, Champagné, la Turgerie situés paroisses de Vernie, Ségrie, Mézières et Neuvillalais.

Avant 1730, Me Charles Robert, conseiller du roi, sieur

du Rocher, contrôleur du grenier à sel de Fresnay, avait acheté Fremusson ; dame Marguerite Guillot était son épouse.

4 frimaire an II de la République (1793). — Cette année où tout fut bouleversé (vie et fortune), les titres et papiers de la seigneurie de Bernay, furent brûlés à Montreuil, au pied de l'arbre de la liberté. Cet auto da-fé inutile nous a privé d'une infinité de pièces curieuses.

Me Robert de Fremusson, seigneur de Bernay, laissa en mourant la terre de Bernay à demoiselle. . . Robert de Fremusson, qui plus tard épousa M Chéronnet, architecte à Paris. Ils laissèrent pour héritiers trois enfants; Saint-Ange Chéronnet, Amédée Chéronnet et demoiselle N... Chéronnet. Cette dernière épousa M. Ducamp, célèbre médecin, mort jeune, laissant un fils, Maxime Ducamp, homme de lettres. L'aîné est resté garçon et Amédée épousa une demoiselle Champollion, fille du célèbre orientaliste

Ces trois héritiers vendirent cette belle terre de Bernay, en 18... à M. Rousseau (Paul), négociant à Fresnay, qui l'a entièrement transformée et en a fait une des meilleures terres du pays. C'est à sa bienveillance que nous devons ces vieux souvenirs sur Bernay, nous ayant confié tous ses titres pour y puiser.

HISTOIRE CIVILE ET JUDICIAIRE.

Il y a à Montreuil, le lieu des Aumôneries, qui devait être anciennement une léproserie.

Forges à bras.

Il existe aux Aumôneries des amas considérables de scories, qui indiquent suffisamment qu'en ce lieu il y a eu des forges

à bras. Aux Tuileries on trouve encore abondamment de ces scories ainsi que près de Bauchêne. Notez que le pays abonde en minerai de fer et en bois.

1624. — Le blé valut cette année 4 livres le boisseau, mesure de Sillé-le-Guillaume.

1676. — Me Le Saige (Sage), notaire à Montreuil, fait baptiser une fille. Parrain, messire François de Coutance, écuyer, seigneur de la Boyssière, marraine, Marie Poybeau.

1731. — Pépinières de mûriers et logement de la maréchaussée :

Je soussigné François Godefroy, commis de M. Boucher, écuyer, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'élection du Mans, en exercice l'année 1731, reconnais avoir reçu des habitants de la paroisse de Montreuil-le-Chétif, par les mains de François Deschamps, collecteur, la somme de VII livres IV deniers pour les impositions des pépinières de mûriers blancs et logement de la maréchaussée, faite sur ladite paroisse suivant le département arrêté par Mgr de Pommereu, intendant de la généralité de Tours, pour ladite année 1731, et, comme il a été imposé sur ladite paroisse, huit deniers pour livre du logement des maréchaussées, pour les taxations de M. Boucher et des collecteurs, iceux collecteurs ont retenu par leurs mains quatre deniers pour livre du logement de la maréchaussée, ce qui fait la moitié de huit deniers qui ont été imposés; lesquels collecteurs n'ont rien retenu sur les pépinières et mûriers blancs pour leur droit de recette, ne leur étant pas accordé de remises sur lesdites impositions, suivant le mandement de Monseigneur l'intendant, laquelle somme je promets leur en faire tenir compte par M. Bouchet. Fait au Mans ce 18 septembre 1732, GODEFROY.

Nous possédons cette pièce imprimée.

1773. — Mort de Marie-Charlotte Robert, fille d'Alexandre-Pierre-Louis Robert de Fremusson. Elle mourut à Bernay.

Les Bercons.

Landes considérables, situées entre la paroisse de Montreuil-le-Chétif, dont la moitié fait partie de son territoire, le reste dépendant des paroisses de Saint-Aubin-de-Locquenay, de Moitron, Saint-Christophe-du-Jambet et Ségrie.

Ces landes sont divisées en grands et petits Bercons ; ces derniers tous de la paroisse de Montreuil.

Les grands Bercons contenaient autrefois 952 arpents . . . . . } 1400 arp.
Les petits Bercons, contenaient 458 arp. }

Ces landes étaient stériles, sableuses, montueuses et inhabitées. L'élévation de la butte du Bercon au-dessus du niveau de la mer est d'environ 33 mètres ; depuis un temps immémorial on y extrait du minerai de fer, rendant 40 à 45 pour cent. Ce minerai s'extrait par des puits sans blindage d'une profondeur variant de 10 à 25 mètres arrivé au minerai on traverse la couche et l'on pousse des galeries de côté, ce travail est fait sans précaution, plusieurs accidents ont eu lieu par éboulements.

Le sol, criblé de trous restés ouverts, est dangereux à traverser, surtout la nuit; depuis quelques années on en a beaucoup recomblés.

Ce sol jadis improductif a été en partie défriché; les parties les plus fertiles sont cultivées en céréales, les sableuses ont été plantées en pins maritimes qui y prospèrent; dans certains endroits on y exploite le grès roussard (grès ferrugineux) comme pierre de taille. On exporte encore une grande quantité de sable pour Fresnay.

Le minerai de fer n'est pas rare dans le pays, indépendamment des Bercons, on le trouve dans les paroisses environnantes, Saint-Aubin, Moitron, Montreuil, Saint-Christophe, Ségrie, Saint-Léonard, Assé, Moulins.

Ces minerais servaient à alimenter les forges de Laune, de la Gaudinière, de Saint-Denis et d'Orthe. Toutes abolies excepté celle d'Orthe.

La reine Berthe.

Voici la légende sur cette reine et sur les Bercons.

Au XI^e^ siècle Philippe I^er^ répudia sa femme, la reine Berthe ; cette répudiation eut pour cause l'inconstance du roi, d'autres l'attribuent à des scrupules religieux. Quelle qu'en fût la cause, la malheureuse reine fut reléguée à Montreuil-le-Chétif, dans un petit castel, qui plus tard prit le nom de Bertherie, puis fut nommé les Touchettes, nom qu'il porte encore aujourd'hui.

Cette reine abandonnée se livra entièrement à la piété et à la pratique des bonnes œuvres, on pense bien que les pauvres ne furent pas abandonnés.

Elle fit bâtir quatre églises dans les environs, celles de Fresnay, Ségrie, Saint-Christophe et Moitron, qui fut plus tard incendiée, les trois autres existent encore. Un jour il prit fantaisie à la reine de concéder des terres pour le soulagement des pauvres et fit vœu de leur abandonner tout le terrain dont elle ferait l'enceinte montée sur un âne, sans en descendre. La bonne reine se mit donc en chemin ; vers la fin de la journée étant arrivée sur les bords d'un taillis, ses gens lui dirent : Reine, vous êtes lasse ; oui, répondit-elle, *pis que lasse*. Depuis ce jour ces bois ont pris le nom de Piclasse, (pis que lasse), qu'ils portent encore actuellement.

De ce lieu la reine Berthe regagna la Bertherie où elle faisait sa résidence. Depuis lors les Bercons ont toujours été la propriété des pauvres des cinq paroisses.

Le souvenir de la reine Berthe a survécu aux siècles qui se sont succédé ; il n'existait pas, il y a 50 ans à peine, dans la paroisse de Montreuil, une seule habitation où l'on ne connût et ne vénérât cette bonne reine. On ne dit pas où elle finit ses jours.

Dans chacune des cinq paroisses ci-dessus on faisait encore avant 1790 des prières pour cette reine bienfaisante, et nous possédons un vieux livre servant jadis à faire le

prône dans l'église de Moitron, où l'on priait d'abord pour la *Royne Berthe*.

PARTIE HISTORIQUE DES BERCONS.

Malgré tout l'intérêt que nous portons à la légende ci-dessus, nous sommes forcés, comme historien, de la laisser de côté pour revenir à des documents plus authentiques. La prétendue construction des églises de Fresnay, St-Christophe et Ségrie, attribuée à la reine Berthe, tombe d'elle-même, puisque ces églises ont seulement été construites à la fin du XII^e^ siècle c'est-à-dire plus de cent ans après la dernière des Berthe.

Nous puisons dans un long mémoire que nous possédons, publié en faveur de M. le comte de Tessé, contre M^me^ la duchesse de Châtillon, dame de Sillé, qui, au préjudice du premier, voulait s'approprier les landes des Bercons, les documents ci-après qui nous paraissent concluants et prouvent que depuis le commencement du X^e^ siècle, ces landes ont dépendu de la seigneurie de Beaumont et n'ont pas depuis appartenu au roi, excepté lors de l'avénement de Henri IV au trône, jusqu'au moment de l'échange qui eut lieu entre Louis XIV et M. le comte de Tessé.

1410. — Jehan I, comte du Perche, duc d'Alençon, vicomte de Beaumont, accorda gracieusement aux habitants, manants et vilains des cinq paroisses, le droit d'usage dans les grands et petits Bercons, il paraît que précédemment une partie de ces landes était en forêt, appartenant aux vicomtes de Beaumont, et qu'elles se dépeuplèrent par la mauvaise qualité du terrain qui demeure affecté au pacage des usagers.

Dans quelques actes particuliers aux usagers, il paraîtrait qu'on leur fit dire qu'ils tenaient les usages de la reine Berthe, mais c'est une erreur populaire.

1550. — Un fait très-intéressant arrivé en 1550, sept années après l'érection de Beaumont en duché, donna lieu à une réclamation très-sérieuse au nom du duc de

Vendôme, à propos des Bercons : cela vient encore prouver que ces landes faisaient partie du domaine de Beaumont. Henri II par lettres patentes du mois d'août 1550 commit François de Boyslève, conseiller en la cour de parlement, et Me Jehan Tête, dit Bretaigne, son avocat en la vicomté d'Angers, à l'effet de se transporter en Anjou et au Maine, pour y aliéner et inféoder les terres vagues appartenant au roi, moyennant un cens de rentes perpétuelles et non rachetables.

M. de Boyslève se transporta à Fresnay le 15 septembre 1550, il visita, en présence du procureur de cette seigneurie et de plusieurs habitants, toutes les landes et terres incultes des environs et notamment les grands et petits Bercons, et en faisant icelle visitation, porte son procès-verbal : « Trouvâmes grande quantité de landes, terres vagues et inutiles, en toutes lesquelles ne vismes un seul arbre, fors au petit Bercon, auquel il y a plusieurs buissons et broussailles. » Présumant que ces landes appartenaient au roi, il ordonna le mesurage par deux arpenteurs. Les landes des grands Bercons furent déclarées contenir 952 arpents et celles des petits Bercons 458 ; en tout 1400 arpents.

De retour à Fresnay le 7 novembre 1550, Mr de Boyslève, accompagné des officiers de la sénéchaussée du Mans, crut pouvoir procéder à l'adjudication de ces landes, mais M. Charles de Sainte-Marthe, docteur ès-lois, conseiller et procureur de Mgr le duc de Vendôme, s'y opposa et dit : que les ducs d'Alençon, depuis quatre à cinq cents ans avaient toujours été paisibles et pacifiques possesseurs du vicomté de Beaumont en propriété non contredite par les défunts rois, sans y avoir prétendu autres droits que la souveraineté, que lesdits vicomtes de Beaumont, princes si bénins envers leurs pauvres sujets, ont toujours souffert que les pauvres habitants en usent pour la nourriture de leurs bêtes.

D'après cette opposition formelle et d'autres qui avaient été faites par les cinq paroisses, qui jouissaient des usages

des landes des grands et petits Bercons, en vertu de permission des seigneurs, ces landes ne furent pas adjugées et continuèrent à rester le domaine de Beaumont avec la jouissance des usagers. Les devoirs que les usagers rendaient aux seigneurs de Beaumont, consistaient seulement en formes gracieuses et en prières qui se faisaient au prône de chacune de leurs paroisses, plus XII deniers de cens par chacun an, pour chacune des cinq paroisses.

De toutes les terres vagues de la seigneurie de Beaumont, il n'y avait que les Bercons qui fussent assujettis à des usages.

1610. — Les habitants des cinq paroisses rendent au duché de Beaumont leurs droits d'usage ès-landes des grands et petits Bercons.

1618. — Les communautés d'habitants usagers présentent aux commissaires députés par le Roi, leur reconnaissance des landes des grands et petits Bercons ; l'acte du 13 février 1618 dit : toutes choses sus-dites tenues du Roi à cause de son duché de Beaumont, à charge, en chacune paroisse, par le curé ou vicaire, de faire la prière pour ceux qui ont fait le don, au prône de chacune messe paroissiale célébrée ès-dites cinq églises.

1690. — Les habitants des cinq paroisses usagères reconnaissent tenir du Roi, à cause de son duché de Beaumont, les landes des grands et petits Bercons, à charge pour chacune d'elles de payer XII deniers de cens par an, au terme de la Toussaint.

1701. — Les landes des grands et petits Bercons, devinrent la propriété de M. de Tessé, lors de son échange avec Louis XIV, des biens qu'il avait dans le parc de Versailles et celui de Marly. Le Roi lui donna en retour les villes et domaines de Beaumont-le-Vicomte et de Fresnay-le-Vicomte, leurs circonstances et dépendances, châteaux, maisons, fiefs, censives, justices, chasse, pêche, droits seigneuriaux et féodaux, et rentes féodales, droits de censives, de lots et ventes et notamment les grands et petits Bercons. Le Roi ne se réserva que la souveraineté et mou-

vance pour une seule foi et hommage à cause de sa grosse tour du Louvre, et à la charge que les deux siéges demeureront en titre de juridiction royale et que les officiers continueront à y administrer la justice au nom de Sa Majesté.

1718. — Nombre d'usagers firent avant 1718 plusieurs clôtures vives dans les Bercons, mais ils furent condamnés à déclore et raser ces clôtures dans six mois, comme portant atteinte aux droits des seigneurs de Beaumont.

1727. — Même jugement rendu contre les usagers.

1765. — Un jugement de cette année fait défense à toutes personnes d'aller labourer nuitamment ni de jour, ensemencer aucunes pièces de terre dans les landes des Bercons, qu'elles n'aient été vacantes pendant deux ans au moins, il est également défendu d'y construire des maisons.

1766. — A cette époque M. le comte de Tessé, forma le projet de mettre en valeur les Bercons, mais les habitants des cinq paroisses s'y opposèrent et réclamèrent les usages qui leur avaient anciennement été accordés. Cette instance resta indécise ; les choses en demeurèrent là.

1778 — Cette année Monsieur, frère du Roi, vend à Charlotte-Suzanne Desnos, duchesse de Beauvilliers les grands et petits Bercons, informé de cela M. le comte de Tessé y forme opposition et une sentence du Châtelet de 1779, annule la vente.

1779. — Sentence rendue par les gens du Roi, contre le curé de Moitron, l'un des curés décimateurs du Bercon, et le sieur Folis, fermier du prieuré de Saint-Aubin, qui condamne ce dernier à rendre et restituer au curé de Moitron, les gerbes, blé, orge et avoine qu'il avait enlevées dans le Bercon.

La forêt de Sillé portait le nom de forêt de Bercon il y a moins de cent ans, c'était là un des arguments dont se servait M^me^ de Châtillon, pour réclamer les landes des ercons, prétendant que la forêt de Bercon comprenait autrefois ces landes qui n'étaient devenues incultes que

par leur dépeuplement de bois, mais n'en était pas moins sa propriété ; tout prouve le contraire de son assertion.

La Révolution mit fin au procès.

Il résulte de ces faits, que tout ce que raconte la tradition sur la reine Berthe, est une légende, que les usages et pacages sur les grands et petits Bercons par les habitants pauvres des cinq paroisses, sont simplement un acte gracieux d'un vicomte de Beaumont aux malheureux des paroisses, mais que les seigneurs se réservaient tous droits honorifiques et le droit de justice, que le cens de XII deniers que chaque paroisse s'était engagée à payer, n'avait d'autre but que d'établir d'une manière incontestable les droits de propriété des seigneurs, lesquels droits constatés maintes fois, ont toujours été reconnus et sanctionnés.

Nous ne partageons pas la manière de voir de M. l'abbé Livet, curé du Pré, qui a publié une notice sur la reine Berthe. En 1550, dit-il, on voulut vendre au profit de la Couronne, les landes et terres vagues des grands et petits Bercons. Les cinq paroisses s'y opposèrent et leur opposition fut trouvée valable. M. Livet oublie que Mgr le duc de Vendôme, alors possesseur du duché de Beaumont, forma opposition à cette vente et qu'alors seulement les usagers des cinq paroisses se joignirent à lui et eurent gain de cause.

Les partisans de la légende ne peuvent se mettre d'accord sur l'identité de la reine Berthe ; était-elle l'épouse de Robert le Pieux ou de Philippe Ier, ou de Hugues II, comte du Maine.

La première fut répudiée par le roi Robert, par suite de l'excommunication qu'il avait encourue comme étant sa parente, et se retira on ne sait où ; la seconde, répudiée par Philippe, mari inconstant, se retira à Montreuil-sur-Mer et non à Montreuil-le-Chétif ; c'est, pensons-nous, ce qui a donné lieu à la légende. Voici pour la troisième, Hugues, comte du Maine, mourut ; Berthe sa veuve fut forcée de se retirer en Bretagne avec ses enfants. Elle

avait eu pour premier mari, Alain III, comte de Bretagne, mort empoisonné au siége de Montgommery ; après la mort de Martel, arrivée le 16 novembre 1060, Berthe revint avec son fils, jeune encore, et sa fille Marguerite ; le jeune comte rentra en possession de son patrimoine. Plus tard il n'est nullement question de la mère, ne serait-elle pas alors retournée à Montreuil-le-Chétif et n'y aurait-elle pas été connue sous le nom de reine Berthe.

M. Chardon, très-versé dans les sciences légendaires et des vieilles chroniques, pense que cette Berthe pourrait être la Berthe aux grands pieds, mère de Charlemagne ; cela fût-il exact, il n'en resterait pas moins établi que morte en 783, elle n'aurait pu encore bâtir les églises de Fresnay, Saint-Christophe et Ségrie.

En 1812 l'État eut la velléité de s'emparer des grands et petits Bercons ; les maires des cinq communes aidés par M. Contencin, alors sous-préfet de Mamers, s'y opposèrent et réussirent à l'empêcher. Ce dernier fit un mémoire fort bien, où il établit, afin de prouver le droit des usagers, qu'en l'an 1030, Robert, roi de France, excommunié par le pape Grégoire X, pour avoir épousé sans dispense, Berthe sa parente, fut forcé de la répudier, que les landes des grands et petits Bercons faisaient partie des domaines donnés à cette reine déchue, qui, pour récompenser les malheureux de l'attachement qu'ils lui avaient montré, leur abandonna l'usage de ces landes pour la pâture de leurs bestiaux et de plus fit bâtir les quatre églises ci-dessus.

Nous venons de contredire victorieusement ces assertions qui sont une véritable fable.

Notaires.

Me René Le Sage, notaire en 1734.
Me Julien Le Sage, *id.* 1759.

Le grand Cantique de Noël

Nouveau et curieux, dans lequel sont contenus les noms des lieux de la paroisse de Montreuil-le-Chétif, avec ceux des villes, bourgs, villages et lieux considérables qui sont aux environs ; par les bergers du Bercon.

NOEL DES BERGERS DU BERCON.

1

Partons, je vous convie,
Pasteurs des plaines du Bercon,
Allons voir le Messie,
Ce Dieu si saint, si bon ;
Pour ensuite s'acheminer
Au pays de la Béthanie,
Où git ce petit Roi nouveau,
Sur un petit drapeau.

2

Notre curé nous mènera,
En bon Pasteur nous gardera,
Son vicaire nous chantera
Quelque noël en musique
Avec la basse et le violon,
Ou quelque beau cantique,
Qui sera de saison.

3

Tous les habitants de Montreuil,
Qui sont gens d'assez bon accueil,
Attendront ceux de *Pommereuil;*
Leurs voisins de Ségrie,
Partiront aussi le matin
Passant aux *Tuileries*
Criant : Vite en chemin.

4

De St-Christophe et de Moitron,
Aussi bien filles que garçons
Traverseront les grands Bercons,
Pour se joindre à la bande
Qui désire avec tant d'ardeur
De faire son offrande
Au divin Rédempteur.

5

Les bergers qui sont près Fresnay,
Et St-Aubin-de-Locquenay,
Ont prié celui de *Bernay*,
D'apporter la nouvelle
Du jour qu'on fera la partie
D'aller voir la Pucelle
Qu'on appelle Marie.

6

Chacun portera son présent
Pour offrir au divin enfant
L'un du lait, l'autre du froment;
Marie sera ravie
Tout cela lui semblera bon,
Pour faire la bouillie
De son cher nourrisson.

7

En tête iront les forgerons
Ceux de *Cinglas*, leurs compagnons,
Tous chargés de leurs mousquetons,
Feront plusieurs décharges,
En arrivant dans le saint lieu,
Pour marque des hommages
Qu'ils veulent rendre à Dieu.

8

Laune, donnera un gâteau,
Le *Jarrier*, fournira un agneau
Tout le meilleur de son troupeau,
Ceux de la *Lucasière*,
Ont fait cuire deux jambons;
Tout cela pour la mère;
Sont-ce pas de beaux dons.

9

Les pasteurs de l'*Étricherie*,
De *Vaux-Hallier* et *Peraudrie*,
De la *Mare* et la *Pigerie*,
Au départ se préparent,
Se nantissent de gros chapons,
Et tous s'entre déclarent
Qu'ils quittent leurs moutons.

10

Fremusson et la *Métairie*,
Les *Clairbotières* et la *Poterie*,
Le *Cruchet* et la *Métairie*
Passeront par *Beauchêne*,
Y prendront le meilleur vin
Pour rafraîchir la chaîne,
Tout le long du chemin.

11

La troupe des *Chevalerie*,
Le *Cormier* et la *Mercerie*,
Burre, *Murs*, la *Bedellerie*
Déjà à la *Touchette*,
Ont déposé le beau présent
D'une grande galette,
D'un boisseau de froment.

12

La *Coquinière* y veut venir,
La Tuile, ne peut se tenir,
De voir *Chêne-Brûlé* venir ;
Ils viennent tous ensemble
Avec les bergers du *Rocher;*
La *Corbelière* semble
Vouloir s'en approcher.

13

J'aperçois les *Aumôneries*,
Voici le *Chêne-Verterie*,
Appelé le *Canal-Denis ;*
Je vois de loin deux bandes,
Il faut que vous les ameniez
Ce sont les gens des *Landes*,
Et ceux du *Pigeonnier*.

Refrain :

Partons je vous convie, etc.

14

Les Hêtres partent bien ravis,
Avec les bergers du *Plessis*,
Qui de tout près les ont suivis ;
Ils ont eu de la peine
D'envoyer celui des *Pruniers*,
Avertir la *Cocaine*,
D'être pas les derniers.

15

D'un côté viennent les *Coulées*,
De l'autre s'en vient la *Vallée*,
Ce sont deux bandes éloignées ;
Nous attendrons encore
Coyan et son voisin le *Houx*,
Quand ils verront l'aurore
Ils se rendront à nous

16

Les *Cognets*, avec les *Pâtis*,
De rôties se sont divertis,
Auparavant qu'ils soient partis,
Puis ont pris dans la lande
Un beau et dodu chevreau,
Faute d'un autre agneau.

17

La *Croix* avec la *Chaussée*,
La *Balaterie*, la *Savaterie*,
La *Maison-Neuve* et la *Ducherie*
Passeront par la *Prise*,
Pour porter à ce divin Fils
Du gruau et du riz
Pour Joseph et Marie.

18

Partons tous, faut nous dépêcher,
Où est donc la *Forge-Pischer*,
Il ne faut point l'aller chercher ;
Pendant qu'on s'achemine
Au son des 4 ou 5 haut-bois,
La *Trouesse* en badine
S'en rit le *Coin-du-Bois*.

19

Il faut y mener l'*Anerie*
Elle désire voir le Messie,
Elle en quitte sa bergerie
Et on revoit la *Bruyère*,
Qui s'en vient avec joie,
Et là loin la *Caffetière*
Qui s'est nanti d'une oie.

20

Les bons enfants du *Côtelier*
Ont voulu bourse délier
Pour porter du jus du cellier

Du voisin de la *Planche*,
Qui, crainte de quelque péril,
Leur fournit une éclanche
Et leur prête un baril.

21

Ah ! de ce coup nous voilà tous,
Adieu Douillet, priez pour nous,
Dans le saint lieu prierons pour vous.
Nous partons en grande joie
Pour aller voir notre Sauveur,
L'enseigne se déploie
Suivons-la de bon cœur.

22

Nous baiserons en arrivant
Les pieds de ce Roi tout puissant
Qui a formé le firmament ;
Lui ferons nos prières,
Qu'à la sortie de ces bas lieux,
Il nous mette en les cieux.

Ce noël a été composé il y a plus cent ans, par un vicaire de Montreuil, dit-on.

C'est un échantillon de la poésie locale.

SAINT-AUBIN-DE-LOCQUENAY

Sanctus Albinus de Locquenio, de Locanio, Locanas, Sanctus Albinus de Fracteto, (près Fresnay), actuellement St-Aubin-de-Locquenay.

Anciennement paroisse de l'archidiaconé de Saosnois, du doyenné et bailliage royal de Fresnay, diocèse et élection du Mans.

Superficie	1737 hect.
Population	1134 hab.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET RELIGIEUSE.

L'église est dédiée à St-Aubin d'Angers ; la cure, estimée 300 livres, était à la présentation de l'abbé de St-Aubin d'Angers. L'église primitive date de 1097.

Naguère, l'église de St-Aubin était assez mal bâtie ; actuellement elle est une des plus belles du canton.

Le chœur et le transept ont été reconstruits, en 1849, par les soins de MM. Rouland, curé, Cosson, maire, Gaboyer, trésorier de la fabrique, sous le patronage de M. le comte de Perrochel.

Le beau clocher qui précède la nef a été construit, en 1852, par les soins des mêmes personnes ; de la vieille église il ne reste que la nef.

Toutes les fenêtres sont romanes ; celles du chœur, en verre colorié, éclairent un joli autel à la romaine ; le clo-

cher, de cent pieds de hauteur, est du même style que l'église, il a trois étages et se termine par une belle flèche couverte en ardoise. Cette onéreuse restauration a cela de particulier qu'elle n'a rien coûté à la commune ; sans impositions nouvelles, tous les fonds ont été fournis par la fabrique, par des dons particuliers, avec l'aide de l'État. L'église manquait d'un grand autel convenable. Le curé d'alors, M. Rebourcier, pour combler cette lacune, chargea ses frères, sculpteurs en bois et neveux du célèbre Blottière, de faire celui qui décore aujourd'hui le chœur, il est tout en bois, d'un bel effet et d'un goût parfait.

Les réparations si bien entendues et si difficiles du beau portail de l'église de Fresnay, sont dues aux mêmes artistes et leur font honneur.

Autrefois la chapelle formant le côté gauche du transept, en entrant, était séparée de l'église par un grillage en bois qui était la propriété du prieuré.

Avant la reconstruction de l'église, on voyait au pied de l'autel une pierre tombale sans date, sur laquelle on lisait le nom de demoiselle Nicole Duchesne, épouse de Jacques (illisible), probablement de Maudet. Jacques de Maudet était alors seigneur de St-Aubin. La sépulture honorable qui est au bas de l'autel, indique assez que cette dame possédait la seigneurie de St-Aubin et qu'elle était épouse d'un de Maudet.

Sur la porte, à gauche, se voient deux écussons armoriés à la date de 1677. Le Bascle d'Argenteuil, à 3 losanges d'or, n'est autre chose que les armoiries du prieur d'alors. (Duhays.)

Sur la porte, à droite, un écusson jumeau écartelé au 1re et 4me du Hardas, qui est d'argent à 3 tourteaux de gueules, 3, 2 et 1 de Rouvray St-Simon, qui est de sable à la croix d'argent, chargé de 5 coquilles de gueules, écartelé au 1re et 4me de Rouvray St-Simon, au 2e de Boulogne, qui est d'or à 3 tourteaux de gueules, au 3e d'azur à 3 chevrons d'or qui est de Clermont Gallerande, au 4e du Hardas. (*Idem.*)

Sur un tableau on voit les armes de Madame veuve de Maudet, dame de St-Aubin, qui était une Menjot de Champfleur, Maudet d'azur à 3 barbeaux d'or, l'un sur l'autre nageants, Menjot de Champfleur, d'argent aux chevrons de gueules accompagnés en chef de trois épis de blé, en pointe, un lion, le tout d'or. Dans la nef à gauche se trouve un mausolée où ont été inhumés les seigneurs de St-Aubin. Voici les inscriptions gravées sur marbre :

Ici repose le cœur de Messire Jacques de Maudet, écuyer, seigneur du Verger-Guiberne, St-Aubin-de-Locquenay, St-Germain-de-la-Coudre, Moitron, Moire-la-Haute et autres lieux, maréchal général des logis de camp et armées du roy, lequel s'est acquis une estime générale pour les services qu'il a rendus en cette charge pendant 45 ans qu'il l'a exercée ; il est décédé à Paris, le 15 juillet 1686, âgé de 70 ans et est inhumé en l'église paroissiale de St-Roch.

Cy gist aussi dame de Langlée, son épouse, décédée au château de St-Aubin-de-Locquenay, le 27 septembre 1679, âgée de 65 ans, priés (*sic*) Dieu pour son âme.

Cy gist Messire Jacques de Maudet, écuyer, seigneur du Verger-Guiberne, St-Aubin-de-Locquenay, St-Germain-de-la-Coudre, Moitron, Moire-la-Haute, Bois-à-Prés et autres lieux, maréchal général des logis des camps et armées du roi, lequel a servi sa majesté en cette charge pendant 25 ans avec un zèle et une fidélité si généralement connus, qu'elle l'a employé plusieurs fois auprès de divers princes de l'Europe, à des négociations importantes dont elle a été satisfaite. Il est décédé au château de St-Aubin, le 3 août 1698, âgé de 51 ans. Priez Dieu pour le repos de son âme.

Ce mausolée est parfaitement conservé.

Comme l'histoire de l'église et celle du prieuré sont intimement liées, l'une et l'autre appartenant aux moines de St-Aubin d'Angers. Nous avons réuni toutes les chartes qui y ont rapport.

Le prieuré était estimé 900 livres.

Le prieuré, attenant par ses cours et issues au côté nord

de l'église, est une ancienne construction, à lucarnes en pierres, du style de la Renaissance, à fenêtres étroites séparées jadis par des meneaux, les encadrements sont ornés de filets sculptés.

Ce prieuré fut vendu révolutionnairement, en 1793, puis racheté de M. Loudière du Bourgneuf, par M. Max, comte de Perrochel, alors maire de St-Aubin, avec les fonds et les économies de la commune. On y a établi depuis l'école communale pour les garçons et pour les filles ; une grande salle est réservée pour la mairie.

Le prieuré de St-Aubin était conventuel et, de 1000 à 1100, les moines desservaient l'église de Fresnay. (Dom Piolin.)

1097. — N° 266. Bulle du Pape Urbain II, qui accorde au couvent de St-Aubin d'Angers, les biens qu'il possède dans les diocèses d'Angers et du Mans, notamment les biens dépendants du prieuré de St-Aubin-de-Locquenay ; l'original de cette Bulle était scellé de plomb et portait le monogramme de *Bene valeti.*

Elle est datée de Saintes, le 13 des calendes de mai, indiction IV, l'an de l'Incarnation 1097, 9e année du pontificat d'Urbain II

1111. — N° 268. Décret de Hildebert, évêque du Mans, rendu en faveur des moines de St-Aubin d'Angers, portant confirmation des églises qu'ils possédaient dans l'étendue du diocèse du Mans. Ces églises sont les suivantes : *Sanctus Martinus de Luchiaco* (Luché), *Sanctus Silvester de Malicornant* (Malicorne), *Sancta Maria de Ligrone* (Ligron), *Sanctus Laumonarus* (St-Laumer), *Sanctus Martinus de Miseriaco* (Mézeray), *Sanctus Petrus de Avesiaco* (Avezé), *Sanctus Petrus de Ulmis* (St-Pierre-des-Ormes), *Sanctus Albinus de Locanio* (St-Aubin-de-Locquenay), *cum membris suis Sanctus Albinus de Fracteto.*

Cette pièce est datée de la 15e année de l'épiscopat du dit Hildebert, quatrième année du règne de Louis VI.

1126-1135. — Charte par laquelle Hervé Algort, après avoir fait bâtir une chapelle en la paroisse de *Sancti Albini*

de Locanio (St-Aubin), malgré l'opposition des moines, venant enfin à reconnaître leurs droits, donne cette chapelle aux dits moines, par les mains de Guy (Widanis), évêque du Mans ; les témoins sont : *Willemus, prior Sancti Audoeni* (St-Ouen), *Arnulfus, prior de Fraterniaco*, (Fresnay), *Hubertus, decanus Alenchot* (Alençon), *Rainerius, decanus de Fraterniaco, Lambertus, presbyter*. Cette chapelle serait-elle celle de St-Denis ? On n'a rien qui indique sa fondation, ni aucune charte la concernant.

1152 — N° 269. Bulle du pape Eugène III, accordée à Robert, abbé, et au couvent de St-Aubin d'Angers, qui confirme la possession de leurs biens dans les diocèses d'Angers et du Mans. Dans ce dernier figure *Locanus Fraterniacus* (St-Aubin-de-Fresnay) ; elle porte la date du 16 des calendes de décembre 1152, 8e année du pontificat du dit Eugène.

1145-1187. — Guillaume de Passavent aprouve ce don, *Sanctus Albinus de Fracteto*.

1173. — Confirmation par décret d'Hildebert, évêque du Mans, qui confirme l'abbaye de St-Aubin d'Angers dans ses biens et dîmes ; le prieuré de St-Aubin-de-Locquenay en fait partie.

1274. — N° 772. Charte de frère Nicolas, abbé de St-Aubin d'Angers, par laquelle il approuve un échange fait, entre le prieuré de *Loquanio* et les templiers de *Vado Æliant*, de la dîme du moulin du Guéliant contre certains domaines composés de bois, prés et terres, *quod Focandus de Valeia solebat tenere*.

1469. — Baptême d'une cloche : « Joban ou Jobon de Boisabon et Aveline, sa femme, me nommèrent Marie. »

1527. — Fondation d'une chapelle à St-Aubin, par noble personne Pierre de Boisyvon et demoiselle Jehanne de Fégusson, son épouse, seigneur de St-Aubin et de la Fégussonnière, dans le cimetière actuel de St-Aubin (maintenant sans destination). Sous le vocable de Saint-Germain.

1554. — Frère Claude le Gautier, religieux, prieur de St-Aubin-de-Locquenay.

1556. — Chapelle de La Navarière, fondée à Vivoin le 10 octobre de cette année, par L. Busson, curé du diocèse de Séez et fondateur d'une première messe dans la même paroisse, à la présentation de l'aîné de la famille des Moulards, parents du fondateur, datée du lieu de la Navarière en St-Aubin-de-Locquenay, chargée de 4 messes par semaine.

1604. — Messire Charles de Bellenger, seigneur de la Mulotière, donne par testament à la paroisse de Saint-Aubin, XV livres de rente pour une messe nationale, célébrée en l'église de St-Aubin tous les dimanches, et un service annuel au jour de son décès, à prendre sur le lieu de la Mulotière

1607. — Claude Le Jar, curé de Saint-Aubin, conseiller et aumônier du roi, prieur de Saint-Aubin, est nommé procureur de la confrérie du Saint-Sacrement, établie dans l'église de Notre-Dame de Fresnay.

1609. — Noble Claude Le Bouc, prêtre, prieur de Saint-Aubin-de-Locquenay.

1626. — Pierre Amellon, prieur de Saint-Aubin, archidiacre de Laval

1638. — Rose Le Bouvier, veuve de Michel du Breil, sieur des Graviers, et Olive Le Bouvier, épouse d'Urbain Lefebvre de la Jubandière, constituent une rente de trois livres à la fabrique de Saint-Aubin-de-Locquenay, pour un champ de la Bouhoudière qui lui appartenait.

1645. — Fondation d'une messe pour le repos de l'âme de Jehan Coiscault, ancien curé de Saint-Aubin, fondée pour le jour Saint-Blaise, en la chapelle Saint-Denis, plus un pain bénit de V sols et plusieurs autres fondations.

LX sols donnés au profit de la fabrique, par demoiselle Judith Picard de l'Ecotais, propriétaire de la métairie de la Bouhoudière ou Boulroulière.

1667. — Dom Bernard de Nechillis, prêtre, religieux profès de la maison de Saint-Edmond de Paris, ordre de Saint-Benoît, congrégation anglaise, était prieur titulaire du prieuré simple de Saint-Aubin-de-Locquenay.

Dom Augustin Kellet, prêtre, religieux, était procureur de la congrégation anglaise et avait donné le prieuré de Saint-Aubin à ferme, avec tous les droits, à Guillaume Jousselin et Marie Beslin, son épouse, et c'est en vertu de ce bail qu'il opéra le retrait de la terre de Saint-Denis, vendue à Millois Pommeray, le prieuré de Saint-Aubin ayant droit de retrait sur ce fief conjointement avec le seigneur de Saint-Aubin, M. le comte de Perrochel.

1681. — Pierre de Bourdin, sieur dudit lieu, demeurant à Alençon, était propriétaire du lieu de la Bouhoudière du chef de sa femme Élisabeth Picart.

1709. — C'est cette année que l'on commença à faire des blés en Bercon ; ils réussirent mal ; les années suivantes ils furent plus abondants.

1711. — MM. les curés des paroisses qui ont droit de *pillage* en Bercon, firent partage entre eux, pour avoir les dîmes de blé et seigle qui y furent semés. Chacun avait tout le territoire qui bornait la paroisse à aller rendre à un *houx* qui est sur le haut d'une butte qui approche de Moitron. Les blés y furent si abondants les années 1711, 1712 et 1713, que tout le peuple des paroisses en fut soulagé. Les blés étant fort chers ces dites années.

Vers cette époque, chaque riverain du Bercon choisissait une parcelle de terre qui lui convenait, tirait autour une raie de charrue et ensemençait ensuite : il devenait ainsi propriétaire, à charge de payer certains droits au seigneur. (*Archives de la fabrique de Saint-Aubin*).

1719. — Le roi rend un arrêt qui condamne Me Robert de La Maignée, curé de Saint-Aubin, à faire les réparations de la grange dîmeresse, et aussi à refaire une grille en bois à la chapelle prieuriale. La balustrade, au dire du prieur, avait été avancée dans la nef. Le prieur d'alors était dom Félix de Tasbourg, anglais. L'arrêt du roi, était accompagné d'un sceau fort curieux tenant au parchemin, il se compose d'un personnage placé au milieu et flanqué de deux autres ; au verso, deux personnages et un écusson effacé. (*Titres de la même fabrique*).

1725. — Demoiselle Élisabeth-Judith Picart, fille majeure, reconnaît devoir à la fabrique de Saint-Aubin une rente de trois livres, assise sur le champ des Rouettes, dépendant de la terre de la Bouhoudière.

1727. — XX livres de rente à prendre sur la Mulotière, données par demoiselle Renée Le Bouvier, veuve de Me Charles Gravelle, Pierre Rouzier et Marie Chevalier, sa femme, pour messes fondées en la chapelle Saint-Denis.

1731. — Le prieuré était alors possédé par dom Néchila ; le prieur distribuait aux pauvres XL boisseaux de mouture.

1736. — En cette année, le curé de Saint-Aubin et le prieur du même lieu, qui était un religieux bénédictin anglais, eurent plusieurs procès contre le général des habitants, au sujet des dîmes. Ils furent condamnés à payer à l'onzième (*sic*), par arrêt du Grand-Conseil. Le curé, fondé pour un tiers, le prieur pour les deux tiers.

Voir plusieurs chartes aux archives de la Sarthe, et le quatrième volume de *l'Histoire de l'Église du Mans*, par dom Piolin.

1743. — Le sieur Louis Ribault et demoiselle Marie Lefebvre, sa femme, demeurant à Saint-Germain-de-la-Coudre, héritiers de défunte Elisabeth-Judith Picard de l'Ecotais, reconnaissent la rente donnée par Renée Le Bouvier.

1783. — Louise Ribault, veuve de Me Jean Aveneau, vivant, conseiller du roi, président au grenier à sel de Fresnay, et Marie Ribault, veuve de Joachim Richardière, marchand à Fresnay, cohéritiers du lieu de la Bouhoudière.

1787. — Me Follis, père de Me Follis, mort à la Martinière en 1860 et quelques années, a été, jusqu'à la Révolution de 1789, fermier du prieuré de Saint-Aubin, pour les moines de Saint-Aubin d'Angers.

Chapelles. — Chapelle Saint-Denis.

Au village de Saint-Denis, situé à une demi-lieue du bourg de Saint-Aubin, se voit une grande et belle chapelle dédiée à ce saint, dont l'architecture paraît être du XII^e^ siècle. Son pignon est surmonté d'un petit clocher en campanile, garni d'une clochette.

Il n'y a rien de certain sur sa fondation ; seulement on trouve, de 1126 à 1135, une charte qui parle de la fondation d'une chapelle à Saint-Aubin, dont on ne trouve pas de traces. Ne serait-ce pas celle de Saint Denis? (*Voir histoire ecclésiastique*, 1126).

Voir histoire ecclésiastique : une fondation en la chapelle Saint-Denis, 1645 ; une autre en la même chapelle, 1726. Il s'y disait autrefois une première messe.

On prétend qu'il y avait un cimetière en côté de la chapelle, et qu'un chapelain habitait une maison du village. On y voit, en effet, une petite maison avec porte et fenêtres ornées de moulures.

On y fait des voyages contre la peur et les sorciers.

Chapelle Saint-Germain.

1527. — Fondation d'une chapelle à Saint-Aubin, par noble personne Pierre de Boisyvon et demoiselle Jehanne de Fégusson, son épouse, seigneur de Saint-Aubin et de la Fégussonnière, dans le cimetière de Saint-Aubin, sous le vocable de saint Aubin.

Autrefois le cimetière était devant l'église ; nous n'y avons jamais vu de chapelle.

Chapelle Sainte-Marguerite.

Fondée en , par , en l'église de Saint-Aubin, avec XXX livres de revenu à la présentation du seigneur.

Dépouillement des registres de la paroisse de Saint-Aubin.

1735, 22 décembre. — Inhumation, dans l'église, de Robert de La Maignée de Launay, prêtre, curé de Saint-Aubin, par Me Nicolas Pélard, doyen rural de Fresnay, curé de Douillet.

1740. — Inhumation, dans l'église de céans, de dame Marie-Anne-Françoise Menjot de Champfleur, décédée à Alençon, veuve de messire Jacques de Maudet, écuyer, seigneur du Verger, Saint-Aubin, Saint-Germain, Moitron, le Haut-Bois, etc.

1767, 14 mai. — Inhumation, dans la chapelle Sainte-Marguerite, de Me Gervais Salmon, prêtre, curé de céans, par Me Joseph-Antoine Hatton, curé-doyen de Notre-Dame de Sablé.

Curés de Saint-Aubin-de-Locquenay.

1487. — Guillelmus Régis (Guillaume le Roi), chapelain de Saint-Aubin-de-Locquenay.

1603. — Vénérable et discret Me Gilles Regnault, mort en 1603.

1607. — Me Claude Le Jar.

1619. — Me Christophe Chaignon.

1628. — Me . . . . . de Roney.

1628. — Me Jehan Coycault, encore recommandé au prône comme bienfaiteur de l'église.

1644 — Me Jehan Jolivet.

1646. — Me René Dolbeau.

1661. — Me Henri Dolbeau.

1662. — Me Marguerit Perrechappe, mort en 1685.

1686. — Me Jehan Joffard.

1697. — Me René Leliepvre, mort en 1709.

1709 — Me Henri Delélée.

1713. — Me Robert de La Maignée, mort en 1735.

1736. — Me Gervais Salmon, mort en 1767 et enterré

dans la chapelle latérale, à gauche, où naguère se voyait encore son tombeau.

1737. — Me Charles Geverouin, mort en 1790.

1790. — Me Joseph Clopeutre.

Presbytère.

L'ancien presbytère était fort délabré, il ne présentait rien de remarquable que ses cheminées rondes qui dataient, dit-on, de l'occupation anglaise.

Actuellement il est remplacé par une belle construction qui en fait le plus beau presbytère du canton.

Cimetière.

Le cimetière ancien était devant l'église, et la place actuelle le remplace. Il était clos de mur à hauteur d'appui ; un chemin fort étroit le côtoyait de la chapelle dont on a parlé plus haut, il ne reste pas trace.

Depuis lors, deux nouveaux cimetières l'ont successivement remplacé.

HISTOIRE FÉODALE.

1420 — 1430. — L'histoire et la tradition racontent que, vers le commencement du XVe siècle, les Anglais furent taillés en pièces sur le territoire de St Aubin, et que le nom de *Grand-Cimetière*, que porte une métairie située à l'extrémité de cette paroisse, du côté de Fresnay, lui vient, assure-t-on, de la sépulture qui leur fut donnée en ce lieu. On y a trouvé en effet beaucoup d'ossements. *Les champs Dolents* non loin de ce lieu, tirent également leur nom de

soldats Anglais blessés qui s'y retirèrent, *dolentes, et flentes.*

Le champ du Happe-Collet, fut ainsi nommé de ce que, dans un combat, les soldats se happaient (prenaient) au collet pour se faire prisonniers.

La croix et chemin de Val-Epée tirent leur nom de ce que Français et Anglais croisèrent l'épée dans ce vallon.

Il y a bien plus de 60 ans que, nous trouvant dans un champ entre St-Aubin et la Roche, avec des jeunes gens de notre âge, nous amusant à nous jeter des mottes de terre, l'une d'elle nous parut plus pesante; en la cassant, nous y trouvâmes un biscayen du poids de 125 grammes. L'artillerie avait tonné dans ces lieux.

La seigneurie de St-Aubin était annexée au château de ce nom, situé à 1500 mètres du bourg. La juridiction de la seigneurie était comprise dans celle du bailliage de Fresnay, dont elle ressortait.

Voici ce que nous savons sur les seigneurs de Saint-Aubin.

1469. — On voyait jadis, sur une cloche de l'église de St Aubin, l'inscription suivante : Jehan de Bois-à-Bon et Aveline sa femme.

1514. — Pierre de Boisyvon, seigneur de St-Aubin et Jehanne de Fégusson, son épouse.

1613. — Messire de Gallois de Barrat et dame Renée de Boisyvon, son épouse, vendent la terre de l'Écurie à Guillaume Levrard, sieur de la Bussonnière.

1624. — Aveu au seigneur de St-Christophe, de noble Urbain de Boisyvon, écuyer, pour la terre, fief et seigneurie de Chapeau.

Aveu de François de La Roche-Coisnon, de messire Gallois de Barrat, écuyer, sieur de Chauvaux, de Jehan Barrat, chevalier, vicomte de St-Germain, son fils, et de messire de Maudet et Jacques, chevalier, seigneur du Verger, pour sa terre et seigneurie de Chapeau.

1631. — Messire Ballops de Baral, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur de

St-Aubin, Montfrin, demeurant au château, paroisse de St-Aubin.

1645. — Jacques de Maudet, chevalier, seigneur de St-Aubin-de-Locquenay, du Verger, paroisse de Vallon, etc, achète de Chaudine Lhommeau et de Claude Regnauldin, son tuteur, le fief et seigneurie de Guiberne en Vallons.

1660. — Le fief de Maupertuis, en Vallons, appartenait alors à Gilles de Maudet, seigneur du Verger-Guiberne et de Meneau. En 1687 il était à Alexandre de Maudet.

1667. — L'*Armorial* du diocèse du Mans dit que la famille de Maudet fut anoblie en 1667. Or les de Maudet étaient déjà, en 1614, seigneurs de St-Aubin, etc.

Il y a erreur de date; leur noblesse remonte plus haut.

Cette famille s'allia aux de Montesson, aux Richer.

Ses armes étaient : d'azur à 3 poissons passants d'argent.

1667, 5 novembre. — Mariage de messire Simon de Croisilles, chevalier, seigneur de Charsonville, la Landelle de Moulins, etc., gentilhomme ordinaire du roi, demeurant à son château de Moulins, paroisse de St-Aubin, province du Blaisois ;

Avec Catherine de Perrochel, fille de messire Charles de Perrochel, chevalier, seigneur châtelain du fief et domaine de Grandchamp, et de dame Marie Lyonne. Le contrat est en notre possession.

1668. — Alexis le Féron, écuyer, seigneur de Bois-à-Prés, demeurant à St-Aubin.

1679, 22 septembre. — Décès d'Anne de Langlée, épouse de Jacques de Maudet, écuyer, seigneur du Verger-Guiberne, de St-Aubin-de-Locquenay, au château de St-Aubin et inhumée dans l'église. On y voit encore son tombeau.

1685. — Marie de Maudet, fille de Jacques et d'Anne de Langlée, demande par son testament à être inhumée dans le cimetière de Vallons, donne douze livres au collége des filles, s'il se soutient; dans le cas contraire, cette somme restera aux pauvres de la paroisse.

La même année, sa sœur Marguerite épousa Jean de

Montesson, seigneur de St-Aubin-du-Cormier et de Douillet ; elle eut pour dot la terre et seigneurie de Moire-la-Haute en Piacé, celle de la Miléserie en Fyé, etc. Après sa mort, arrivée en 1704, l'émancipation de ses enfants fut prononcée par un conseil de famille auquel assistèrent Claude de Maudet, seigneur de Noyau, Nicolas de Maudet du Verger, curé de St-Germain-de-la-Coudre. Il avait été parrain de Jean-Thomas de Montesson, fils de Marguerite de Maudet.

1686. — Décès de Jacques de Maudet, écuyer, seigneur du Verger-Guiberne, de St-Aubin-de-Locquenay, St-Germain-de-La-Coudre, Moitron, Moire-la-Haute et autres lieux, maréchal général des logis des camps et armées du roi Son corps fut inhumé en l'église St-Roch, à Paris, son cœur fut déposé en l'église de St-Aubin. Il décéda à Paris, le 15 juillet 1686, âgé de 70 ans.

1698. — Messire Jacques de Maudet, écuyer, seigneur du Verger-Guiberne, Saint-Aubin, Saint-Germain, Moitron, Moire-la-Haute, Bois-à-Prés, maréchal général, comme son père, décédé au château de Saint-Aubin, le 3 août 1698, âgé de 51 ans. Il avait épousé demoiselle Anne-Marie-Françoise Menjot de Champfleur. Les uns prétendent qu'ils n'eurent pas d'enfants, et qu'un de Perrochel épousa la sœur de ce dernier. D'autres, avec raison, disent que messire de Perrochel épousa sa fille ; c'est ce qu'établit parfaitement le contrat suivant.

1710. — Mariage d'Étienne-Louis-François de Perrochel et de dame Marie-Anne-Françoise de Maudet, fille de Jacques de Maudet et de dame Marie-Anne-Françoise Menjot de Champfleur Étienne-Louis-François de Perrochel, brigadier des armées du roi, rend aveu au roi de France pour raison des seigneuries et dépendances de Cherré et Coulombiers.

Ce même Étienne-Louis-François de Perrochel, chevalier, seigneur de Boisthier, Préaux et autres lieux, enseigne des gardes du roi d'Espagne où il avait suivi Philippe V, était fils de messire Charles-François de Per-

rochel, chevalier, marquis, seigneur de Grandchamp-le-Bois, etc., et de dame Marie-Louise de Fontenay.

La dame de Perrochel (Françoise de Maudet), non commune de biens avec son mari, était dame de Saint-Aubin, Moitron, fiefs et seigneuries du Valoutin, haute, moyenne et basse justice de Saint-Aubin et Moitron, des Laires, Grouttel, Grignon, Bois-à-Prés, Roisset et Maigné, haute, moyenne et basse justice de Saint-Germain-de-la-Coudre, fief de la Boucassière, du Plessis, de la Gainolière, Cambray, la Poitinière et Roulet en dépendant, haute, moyenne et basse justice de Moire-la-Haute.

Par ce mariage la terre et seigneurie de Saint-Aubin-de-Locquenay passa dans la maison de Perrochel.

Me Pierre Thébault, sieur des Fontières, licencié ès-lois, bailli des justices ci-dessus.

Armes de la famille de Perrochel.

D'azur à trois croissants en chef et une étoile en pointe, le tout d'or.

Étienne-Louis-François de Perrochel eut plusieurs enfants :

En 1716, Marie-François-Charles-Jacques de Perrochel, qui suit ;

En 1721, Étienne François-Auguste ;

En 1724, Pierre-Antoine-Charles-François ;

En 1725, Marie-Louise-Françoise-Élisabeth.

1719. — Messire et dame de Perrochel vendent, en leur nom et celui de Marie-Bonne-Jacquine-Antoinette de Maudet, leur sœur et belle-sœur, du consentement de dame Marie-Françoise Menjot, veuve de Jacques de Maudet, aux sieur et dame de Turbilly la terre et seigneurie de Guiberne. Ces derniers n'ayant pu payer, cette terre revint à messire de Perrochel et consorts.

Marie-François-Charles-Jacques de Perrochel épousa demoiselle d'Osmont, Marie-Charlotte-Françoise, fille de messire Jean-René, marquis d'Osmont, seigneur de la

Fresnaye, Menil-Froger et autres lieux, et de haute et puissante dame Julie-Hortense Colbert de Maridort.

1752. — Messire Marie-François-Charles-Jacques de Perrochel, chevalier, seigneur de Saint-Aubin-de-Locquenay, et Marie-Charlotte-Françoise d'Osmont, demeurant au château de Saint-Aubin, vendent à Étienne de Monceaux, écuyer, seigneur de Rouhault, et à dame Marie-Anne Dubosc, son épouse, demeurant à Chemiré-le-Gaudin, la seigneurie de Guiberne avec haute, moyenne et basse justice.

1748. — Naissance de René-François-Hortense de Perrochel.

1750. — Naissance de Louis-François de Perrochel.

1751. — Naissance de Henri-François-Constant de Perrochel.

1758. — Edit du Roi qui ordonne des dons gratuits pour six ans. Saint-Aubin est porté pour. . . août 1758.

Messire René-François-Hortense de Perrochel, major du régiment de grenadiers royaux de Champagne, épousa la vicomtesse de Blangi, du pays d'Auge, dont deux enfants, Maximilien de Perrochel et demoiselle. . . de Perrochel, sa sœur.

1783. — Messire Marie-François-Charles-Jacques de Perrochel, chevalier, seigneur de Saint-Aubin, Moitron, Saint-Germain-de-la-Coudre, Coulombiers, Cherré, le Carouge, le Plessis, Bois-à-Prés, le Gasseau, Petit-Maigné, Chapeau, Groult, Grignon, Boissel, le Valoutin, les Laires et autres lieux, convoque tous les tenanciers censitaires, emphytéotes, anciens vassaux, arrière-sujets, justiciables et tous autres, ecclésiastiques et laïques, nobles et roturiers des fiefs et seigneuries ci-dessus, pour lui présenter et communiquer leurs titres de propriétés et lui rendre foi et hommage. Fait et passé au château de Saint-Germain-de-la-Coudre, 1783.

1787. — Sur une feuille volante est écrit : Registre de la municipalité de Saint-Aubin, lequel n'a été ci devant que sur des feuilles volantes et brouillards, dont nous

proposons aujourd'hui faire la recherche la plus exacte qu'il sera possible sur le présent registre.

Première création de la municipalité dudit Saint-Aubin, du deuxième jour de septembre 1787, a été nommé le sieur Jacques-François Laloue pour greffier, et pour membres les sieurs Julien Provost, Jean-Ambroise Cosson, Jean Maigné, René Lhermite, Alexis Quatrecoups, Jean-Charles Boré et Jacques Chevalier pour syndic.

1789. — Faisait partie de la noblesse, lors de la convocation des États-Généraux : de Perrochel, René-François-Hortense de Perrochel, seigneur de Saint-Aubin, etc.

1790. — Lors de la formation de la milice citoyenne de Fresnay, fut nommé colonel M. de Perrochel, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

1790. — M. de Perrochel fut nommé président du district de Fresnay.

Cette même année, M. l'abbé de Perrochel et Charles-Antoine, marquis d'Alleaume, sont députés par le conseil général de la ville de Fresnay, à l'Assemblée nationale, pour conserver en cette ville le chef-lieu du district.

1792. — Un député à la Convention, le sieur Chevalier, cultivateur, propriétaire, demeurant au lieu de Hotereau, commune de Saint-Aubin-de-Locquenay, fut nommé par les électeurs de la Sarthe. C'était un honnête homme, mais parfaitement incapable de faire un législateur; heureux cependant, si tous lui eussent ressemblé. Il refusa de voter la mort du Roi. Après avoir flairé la guillotine de près, il vint mourir, ignoré et tranquille, à Saint-Aubin, en 18. . Il avait échappé à la mort, grâce à son obscurité.

1793. — M. de Perrochel, détenu dans les prisons de Beaumont, demande à ne pas être transféré au Mans et bien lui en prit. Les notables habitants de Saint-Aubin le réclamèrent.

19 frimaire, an II. — Mise en liberté du citoyen Perrochel.

18... — M. Maximilien de Perrochel épouse Mademoi-

selle de Fontaine de Saint-Victeur. Sa sœur, Mademoiselle. . . de Perrochel, épousa M. le comte de Tilly-Blaru, et mourut sans enfants. M. Max de Perrochel eut deux enfants :

Mademoiselle Thaïs de Perrochel et Mademoiselle Léocadie de Perrochel.

La première épousa M le comte de Beaumont ;

La seconde, M. le comte de Sommerie.

M. Max de Perrochel mourut en 1853.

Rue Geoffroy-Lasnier, 26, à Paris, se voyait une gracieuse habitation, très remarquable par son architecture, habitée par Antoine Le Bordage, ambassadeur d'Henri IV en Angleterre. Son gendre, Robert-Armand d'Andilly, en hérita et vendit cet hôtel à Guillaume de Perrochel, maître des comptes. Ce dernier le fit démolir et fit bâtir les constructions actuellement existantes, qui portèrent le nom d'hôtel de Châlons.

En 1654, Blaise Guérin, barbier-chirurgien de la grande écurie du roi, l'habitait.

En 1659, Mgr de Luxembourg du Massez l'acheta et en fit l'hôtel de Luxembourg. Il est encore en bon état de conservation et appartient à M. Dert, qui a respecté ces souvenirs du XVII^e^ siècle.

Ce Guillaume de Perrochel, était-il de la famille de Perrochel de Saint-Aubin ?

Château de Saint-Aubin.

L'ancien château était autrefois où est la basse-cour. Il paraît qu'il n'avait rien de remarquable.

Le château actuel fut construit vers la fin du XVIII^e^ siècle, par messire le comte de Perrochel, grand-père de Madame la comtesse de Beaumont qui en est aujourd'hui propriétaire.

C'est une vaste construction, présentant 13 fenêtres de face sur 5 de profondeur ; l'extrémité, bâtie en pavillon, forme les ailes. On arrive au rez-de-chaussée par de doubles

escaliers avec perron sur chaque façade. Les cuisines sont au-dessous à côté des caves. Au rez-de-chaussée se trouvent de très-beaux appartements. Ce château devait avoir, dit-on, un second étage, ce qui lui aurait donné un air plus imposant et moins écrasé. Les premiers symptômes de la révolution en arrêtèrent l'exécution.

Cette terre, la plus importante du canton, est composée de magnifiques métairies, moulins et bois-taillis.

Fiefs.

Fief des Bourlières, 1473. Ce fief appartenait alors à Hamard Cottereau, et relevait de Clermont en Ségrie, qui était possédé par Jehan de Matéfélon.

Fief du Valoutin et Petit-Aulnay.

1559. — Alors Gaucher de Meslay, seigneur de Cerisay, était seigneur du Valoutin.

1660. — D'après une déclaration du 16 juillet 1660, ce fief appartenait à Barthélemy Cosson.

Fief de la Mulotière.

1604. — Messire Charles de Bellenger, seigneur de la Mulotière, donne par testament, à la paroisse de Saint-Aubin, xv livres de rente pour une messe matinale, célébrée en l'église Saint-Aubin tous les dimanches, et un service annuel au jour de son décès, à prendre sur le lieu de la Mulotière.

1604. — xx livres de rente à prendre sur la Mulotière, données par demoiselle Renée Le Bouvier, veuve de Charles Gravelle, Pierre Rouzay et Anne Chevalier, sa femme, pour messes fondées en la chapelle Saint-Denis.

1639. — Le fief et domaine de la Mulotière taxé à xx livres, sans indication de propriétaire, au rôle du ban et arrière-ban, dressé en 1639.

Fief de Bois-à-Prés.

Vieux manoir très-bien conservé, près le bourg, consistant dans une grande maison solidement construite, avec fenêtres à meneaux, encadrements à filets sculptés et toits pointus, le corps de bâtiment est flanqué de deux tourelles rondes et d'un pavillon carré. Il y a une belle fuie dans la cour. La construction est du XVe siècle.

1559. — A cette époque, Gaucher de Meslay, seigneur de Cerisay, était seigneur de Bois-à-Prés et du Valoutin.

1662. — Alexis Le Féron, écuyer, seigneur de Bois-à-Prés.

Fief de Chapeau.

1614. — Aveu au seigneur de Saint-Christophe de noble Urbain de Boisyvon, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, pour la terre, fief et seigneurie de Chapeau.

Aveu de François de la Roche-Coisnon, de messire Gallois de Barat, écuyer, seigneur de Chauveau, de Jehan de Barat, chevalier, seigneur de Saint-Germain, son fils, et de messire Jacques de Maudet, chevalier, seigneur du Verger, pour leur terre et seigneurie de Chapeau.

Fief de la Fontaine.

1624. — Le petit fief de la Fontaine appartenait à Thierry Boucher et relevait de la seigneurie de Saint-Aubin ; d'autres disent de Cons.

Fief de la Roche.

Cette terre devait être un fief.

1680. — Alors Gaucher Picart, sieur de Bourdin, habitait la Roche ; il avait un frère avocat à Fresnay, et un autre François Picart, sieur de La Doricière, capitaine au régiment de Bourgogne.

Fief du Grand-Cimetière.

Cette vieille maison, à toits pointus, était une gentilhommière et un fief. Un de ses pignons est criblé de trous de boulins pour le logement des pigeons.

Cette métairie appartenait à M. de Fontaine, qui la vendit, dans le temps du mariage de sa fille avec M. de Perrochel.

Malvache appartenait encore à M. de Fontaine et faisait partie de la dot de sa fille.

Voir au commencement de *l'histoire féodale*, l'origine de son nom.

Fief du Haut-Bois.

En 1625, ce fief dépendait de la seigneurie de Bernay.

Fief de la Chapelle Saint-Denis.

La Chapelle Saint-Denis était un fief. En 1632, Damoiselle Rachel Ferrand ou Ferrant, était dame de la Chapelle. Cette année, la dite Damoiselle, dame de la Chapelle, fief et seigneurie de Saint-Denis, avait laissé ce fief à ses héritiers. La famille Bouyer de Monhoudoux en devint propriétaire, en 1776, par alliance ou acquisition. Dans tous les titres de ce fief, que nous devons à l'obligeance de M. Jousselin, il n'est nullement question de la chapelle dédiée à saint Denis.

1632. — Vente, par devant Me Mouton, notaire à Fresnay, par Urbain Lefebvre de la Jubandière, mari d'Olive Le Bouvier, et par Rose Le Bouvier, veuve de Michel Dubreil, avocat à Fresnay, d'un champ situé aux Brunelières, à demoiselle Rachel Ferrand, dame de la Chapelle.

1776. — Vente, par devant Me Clément Jardin, notaire au Maine, demeurant paroisse de Fyé, par messire François-Georges de Bouyer de Saint-Gervais, chevalier de

Monhoudoux, demeurant à Mamers, de la terre et seigneurie de la Chapelle Saint-Denis, paroisse de Saint-Aubin-de-Locquenay, à réméré pendant un an, avec ses dépendances et circonstances, consistant en cens, rentes, services et droits seigneuriaux, pour 13,400 livres, à Joseph Millois, sieur de Pommeray, bourgeois, demeurant à Fresnay, et Marie Lemoine, son épouse.

Le prieuré de Saint-Aubin-de-Locquenay avait droit de retrait, il s'étendait sur le fief de la Chapelle Saint-Denis.

Le fermier général de ce prieuré était alors Guillaume Jousselin qui, par son bail, était concessionnaire de tous les droits féodaux et de retrait ; en conséquence il voulut l'exercer sur la métairie de la Chapelle, de là un procès entre MM. Jousselin et Millois, sieur de Pommeray. Ce dernier perdit et M. Jousselin devint propriétaire de la métairie de la Chapelle que son petit-fils possède encore actuellement.

Bourg de Saint-Aubin.

Le bourg de Saint-Aubin depuis l'enlèvement du cimetière qui forme une belle place devant l'église, et le passage de la route de Conlie qui le traverse, est devenu un des plus jolis du canton. De belles constructions ont puissamment contribué à ce changement. La jolie église et le beau presbytère, ainsi que la maison des sœurs, en sont les principaux ornements. Actuellement, au moyen du beau pont sur la Sarthe, à peine éloigné d'un kilomètre de Fresnay, il semble être un de ses faubourgs.

Anciennement Saint-Aubin avait son notaire. Peu de ces officiers publics sont connus.

1662. — Me Jehan Gaudemer, notaire.

1717. — Me Roland de la Maignée, notaire.

Seigneurs de Saint-Aubin.

La seigneurie de Saint-Aubin était annexée au château de ce nom.

Les premiers seigneurs de Saint-Aubin dont les noms nous soient parvenus sont :

En 1574, Pierre de Boisyvon et Jehanne de Fégusson, son épouse ;

En 1613, messire Gallois de Barat, époux de Renée de Boisyvon, qui était devenu propriétaire de cette seigneurie par alliance ;

En 1614, messire de Maudet, qui devint plus tard seigneur de Saint-Aubin par alliance, soit avec une demoiselle de Boisyvon, soit avec une fille de messire de Barat ;

En 1710, messire de Perrochel, qui devint seigneur de Saint-Aubin par son alliance avec une demoiselle de Maudet ;

M. de Beaumont par son alliance avec une demoiselle de Perrochel.

Antiquité.

En 1840, Saint-Aubin avait une des plus anciennes cloches du diocèse ; elle portait l'inscription suivante :

JE ✠ HAN ✠ DU ✠ BOYS ✠
GUILLEMINE ✠ SA ✠ FEM ✠ ME ✠ L'AN MIL CCCC XIX ✠

(Jehan Duboys, Guillemine sa femme, l'an 1419).

SAINT-GEORGES-LE-GAULTIER

Sanctus Georgius Galtieri, seu Gautieri, actuellement Saint-Georges-le-Gaultier.

Anciennement paroisse du doyenné de Sillé-le-Guillaume, de l'archidiaconé de Passais, du bailliage de Sillé, actuellement du canton et doyenné de Fresnay.

Superficie : 2,340 hectares. Population : 1,608 habitants.

Suivant Pesche, le surnom de Gaultier ne lui vient pas, comme quelques-uns le prétendent, du nom d'un de ses seigneurs ; car ceux du moyen âge, loin de donner leurs noms aux fiefs qu'ils possédaient, le leur empruntaient au contraire. Ce nom, dit-il, lui vient évidemment de Wault, Gault (bois, forêt). En preuve de cette assertion, nous trouvons, dit-il, à Saint-Georges, un vieux manoir en ruines, nommé la *Bougerie*, non corrompu de bigrerie indiquant, dans le moyen âge, la demeure d'un forestier. ce qui fait croire à l'existence d'une forêt sur ce pays, faisant la jonction de la forêt de Pail avec celle de Sillé. D'autres prétendent, au contraire, que le surnom de Gaultier lui vient d'un de ses seigneurs ; nous sommes de cet avis.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET RELIGIEUSE.

L'église est sous l'invocation de saint Georges. La cure, l'une des quarante du chapitre de l'Église du Mans, était à sa présentation.

L'église de Saint-Georges n'a rien de remarquable dans sa construction. Les fenêtres sont romanes ; une seule est ogivale et tréflée. Le clocher, en flèche, couvert en ardoises, est petit et fort laid. Le pignon, où est ouvert une grande porte à laquelle on accède par un escalier, est construit en pierres disposées en arêtes de poisson ou ailes de fougère. Un buste casqué au-dessus de cette porte représente saint Georges.

1126-1136. — L'évêque Guy d'Étampes, ayant racheté, pour XL sols mançais, de Gautier, fils de Gautier de Saint-Georges, l'église de cette paroisse avec le presbytère et les dîmes, les remit aux chanoines de sa cathédrale, avec les églises de Saint-Loup, Grazay, Chamfremont, à la charge d'assister tous les ans à son anniversaire, et ajouta à ces dons quarante-trois marcs d'argent et XL sols de rente pour qu'ils priassent pour lui.

Ce que valaient autrefois les sols et deniers.

Jusque vers l'an 1000, le sol était la vingtième partie d'une livre d'argent, et le denier était la quarantième partie du sol ; de sorte que le sol d'alors valait environ six francs et plus, et le denier valait trois sous de notre monnaie. Sous Charlemagne, la valeur du denier fut portée à la douzième partie du sol.

Fondations de l'église de Saint-Georges.

1522. — 1° Chapelle Saint-Sébastien et Saint-Sulpice de la Sauvagère, valant 280 livres de revenu, à charge de trois messes par semaine, fondée en 1522, par Guillaume Perron, curé de Saint-Georges, à la présentation du plus proche parent, dotée du lieu de la Sauvagère.

2° Prestimonie de la première messe, fondée et décrétée.

3° Rente au profit des pauvres et de la fabrique, et fondation de trois messes, par le curé de Saint-Georges, René Lestigneux, qui donna le bordage de Lièvre-Sault, dépendant jadis de la seigneurie de Bois-Gency, 1719.

1646, 10 janvier. — A été ensépulturé en l'église de Saint-Georges, discret Me André Agin, prêtre, qui a donné à jamais xx livres de cire blanche.

1647, 9 mai. — Fut faite la commémoration de René Guillochon et faveur distributive, lequel est mort en faisant le voyage de Rome.

1650. — Gervais Boutier légue, le 9 novembre 1650, une rente de xl livres pour le maître d'école.

1685, 7 octobre. — Je confesse avoir administré le sacrement de baptême à un garçon né de légitime mariage de messire Pierre de Biards, chevalier, seigneur de Saint-Georges et de dame Marie-Madeleine de Coutance, son épouse, la dite dame de la religion prétendue réformée, et j'ai différé les cérémonies de l'Église de six mois, conformément au mandement envoyé par le grand-vicaire du Mans. Il mourut au mois d'octobre de la même année.

1691, 9 août. — A été baptisée Mathurine, née le 7e de ce mois, fille de noble homme de Gallichon, sieur de la Rhônerie et de demoiselle Gabrielle de la Haye, ses père et mère ; son parrain a été messire Mathurin de Montesson; sa marraine, Elisabeth de Gallichon, veuve de feu messire de la Sigogne, écuyer, sieur de la Ville-Blanche.

1698, 22 décembre. — Bénédiction d'une cloche, par Louis Cornu, de Saint-Paul le-Gautier. Cette cloche, nouvellement fondue, a été bénite avec toutes les cérémonies prescrites, et a été nommée Louise par messire Louis de Biards, chevalier, seigneur de Saint-Georges, et par demoiselle Marie-Madeleine de Biards, sa sœur.

1720. — Me Lestigneux, curé de Saint-Georges, légua en 1719, le bordage de Lièvre-Sault pour la fabrique et pour les pauvres. Ce bien ne fut pas vendu dans la Révolution, et produit aujourd'hui 800 francs de rente. Ce digne prêtre mourut le 10 octobre 1719, et fut enterré dans de la chaux par Me Larson, curé d'Assé. Il régnait alors une grande mortalité dans la paroisse; il y eut 60 décès du 5 août 1719 au 26 janvier 1720 ; la mortalité ordinaire est de 25 à 30.

1745, 16 janvier. — Ce jour, est décédé vénérable et discret Me Jean Cherbonel, prêtre, curé de Saint-Georges, âgé de 54 ans, et inhumé le 18, par Me Pierre Prunier, curé de Mont-Saint-Jean, en présence de MM. les curés et de ses parents soussignés. Ont signé : J. Cherbonel, Blanche, J. Ménage-Froger, curé de Saint-Mars, J. Thommeret, curé de Gesvres, Pierre Timon, curé de Sougé, C. Lefaucheux, curé d'Averton, Dorizon, prêtre de Mont-Saint-Jean.

1753. — Est décédée dame Françoise-Thérèse de Courtarvel, veuve de messire Louis-René de Biards, écuyer, seigneur de Saint-Georges, âgée de 80 ans, inhumée dans le chœur de l'église.

1757, 12 octobre. — Est décédé messire Pierre-Jean Gaspard, fils de messire Pierre-Jacques Le Hayer, chevalier, seigneur du Breuil et de dame Catherine-Madeleine de Moré.

1773, 31 mai. — Inhumation, dans l'église de Saint-Georges, de Me Louis Florent Renaudin, curé du lieu, âgé de 80 ans, en présence de MM. la Goupillière, curé de Saint-Mars, Tirot, vicaire de Saint-Aubin, Bernier, vicaire de Sougé, Manson, Thuleau, Boulvraie, vicaire, et Pichory, curé de Saint-Georges.

1774. — Sépulture de François Pichory, prêtre, curé de Saint-Georges, gradué dans l'Université d'Angers.

1774, 4 août. — Sur les quatre heures après-midi, on a essuyé une grêle si épouvantable que tous les blés, orges et avoines, sarrasins, chanvres et fruits furent tous perdus et les bâtiments fort endommagés. La perte fut estimée dix-huit mille livres, et ce n'était pas la moitié du mal.

1777. — On voit par un acte que les de Courtarvel possédaient un droit de banc dans l'église de Saint-Georges, provenant d'une fondation et fief à banc dans la chapelle Saint-Martin, en faveur de messire de Gallichon. Alliance des Gallichon aux de Biards, des de Biards aux de Courtarvel.

1779. — Bénédiction de deux cloches, par Armand-

Fidèle-Constant Thébault de Monhaison, curé de Saint-Georges La grosse a été nommée Louise par messire Pierre-Michel-François, comte d'Argouges, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur du dit lieu et par Jeanne de Courtarvel, de Pezé et de Dreux.

La petite a été nommée Henriette par Joachim de Dreux, marquis de Brézé, lieutenant-général des armées du roi, grand-maître des cérémonies, et par dame Henriette-Charlotte-Marie de Courtarvel de Pezé, épouse du comte d'Argouges. Michel Picquet, fondeur.

1784, 23 décembre. — A été inhumé, dans le cimetière, le corps de demoiselle Marie-Anne Caillet, âgée de 72 ans, native d'Avesnières, près Laval, veuve de Me Charles-Urbain Thébault de Monhaison, président au grenier à sel de Fresnay-le-Vicomte, conseiller du Roi, en présence de Me François-Charles de Monhaison, de Marie-Julie et Marguerite. Thébaut, ses fils et filles, et du sieur Ambroise Rousseau, conseiller du Roi au grenier à sel de Fresnay, son gendre, époux de Marguerite Thébault et d'Antoine d'Alleaume.

Me Thébault de Monhaison naquit à Fresnay, son nom de Monhaison lui venait d'une terre ainsi nommée, qu'il possédait en la paroisse de Saint-Paul. Ce curé était riche; trouvant le presbytère insuffisant, il fit construire la belle maison qui en sert encore aujourd'hui ; les communs sont plus anciens. Il fit réparer les autels, refaire les fenêtres des chapelles et les arcades qui existent encore.

En 1788 ou 1789, il appela des missionnaires à Saint-Georges, où ils plantèrent un calvaire qui fut renversé par un ouragan, en 1839, et restauré en 1841.

1789 — La paroisse de Saint-Georges adresse au roi ses cahiers de plaintes et doléances.

1790. — Cette année, Me Thébault de Monhaison, curé de Saint-Georges, eut la faiblesse de prêter serment à la Constitution civile du clergé, et resta curé jusqu'en 1797 Vers ce temps, il reconnut son erreur et se rétracta publiquement à Fresnay ; il se retira à Rouen où il mourut.

Mᵉ Pitet fut nommé curé de Saint-Georges, en 1800 lors de la réouverture des églises. Il était né à Champgenéteux. En arrivant, il trouva le presbytère occupé par plusieurs familles, et fut forcé pendant quelque temps d'aller se loger ailleurs.

Pendant la Terreur, l'église fut vendue révolutionnairement, et fut achetée par un nommé *Guérin* pour 700 livres. Sa veuve et ses enfants la cédèrent à la commune en 1800, à prix coûtant, en se réservant gratuitement trois places seulement dans l'église pour eux et leurs descendants en ligne directe jusqu'à extinction. M. François Gagneux, adjoint à la commune, en jouit aujourd'hui à ce titre. La famille Guérin, donna, dans cette circonstance, l'exemple d'un noble désintéressement. Honneur à eux.

Le presbytère ne fut pas vendu, parce qu'on le destina à loger l'instituteur ; en 1800, il fut rendu à sa première destination.

A son arrivée à St-Georges, le curé fut obligé de célébrer l'office divin dans la chapelle Ste-Anne, située dans un joli vallon, sur la Vaudelle, à 1 kilomètre du bourg. Après quelques mois, il prit possession de l'église et du presbytère.

En 1804, par les soins de M Pitet, curé de St-Georges, M. Coupel des Ponceaux, curé de Fresnay, vint bénir deux cloches. La première fut nommée Adélaïde par M. Evrard de Dreux-Brézé, fils de Joachim, et par Adélaïde-Philippine de Custine, fille du général de ce nom, épouse du parrain. La seconde fut nommée Clémentine par Scipion de Dreux-Brézé et par Clémentine-Philippine de Dreux-Brézé, sœur du parrain, tous deux enfants des précédents.

Curés de Saint-Georges.

Vénérable et discret Mᵉ Guillaume, curé de St-Georges, mort en 1420.

Vénérable et discret Mᵉ Peschin, curé de St-Georges, mort la même année.

Vénérable et discret Me André de Montourdel, curé le 28 octobre 1420.

Vénérable et discret Me Guillaume Perron, curé en 1522.

Vénérable et discret Me Marin Le Goux, curé en 1663.

Vénérable et discret Me Thomas de Gallichon, des seigneurs de St-Georges, curé en 1680.

Armes : de gueules à 6 croix d'argent. (Armorial breton.)

Vénérable et discret Me René Lestigneux, curé en 1685.

Armes : de gueules à 3 roues d'or, 2 et 1 (Armorial du clergé.)

Vénérable et discret Me Cherbonel, curé en 1720, mort en 1745.

Vénérable et discret Me Vavasseur, curé en 1745.

Vénérable et discret Me Louis-Florent Renaudin, son successeur en 1745, mort en 1773.

Vénérable et discret Me Pichory, gradué à l'Université d'Angers, curé en 1773, mort en 1774.

Vénérable et discret Me Arnaud-Fidèle-Constant Thébaut de Monhaison, 1774, curé jusqu'en 1797.

Vénérable et discret Me Pitet, curé en 1800.

Chapelle.

Une seule chapelle dans la paroisse. Dans un étroit et agreste vallon, dominé par des collines élevées, sur les bords de la Vaudelle, est située la chapelle Ste-Anne-du-Val. On ne trouve aucune charte qui en fasse mention, et nous n'avons jusqu'à ce jour aucune notion sur sa fondation ; seulement son architecture parait être de la fin du onzième siècle. Sa porte principale est romane, du côté droit se trouvent deux baies du même style, l'une étroite, l'autre géminée. Le vitrail était jadis en verre de couleur historié, on voit encore au haut de la fenêtre géminée le buste de la Vierge avec l'Enfant Jésus, en verre peint.

La charpente belle et solide est disposée pour recevoir une voute en bois, dans cette chapelle le chœur est plus bas que la

nef avec laquelle il communique par une arcade romane, de chaque côté sont deux ouvertures de forme particulière. Cette arcade était jadis fermée par un grillage en bois. L'autel est pauvre comme tout le reste; un christ byzantin est suspendu dans la nef. Cette chapelle est un lieu de dévotion et de pèlerinage ; une neuvaine y fut fondée en 1774, à la suite de l'orage qui dévasta la paroisse, par le curé d'alors, pour la préserver d'un pareil fléau. Cette neuvaine se fait encore aujourd'hui, et au moins une personne par maison tient à s'y rendre ce jour-là.

Cette chapelle est grande et serait jolie si on la réparait. En 1800, on y célébra la messe, en attendant que l'église fût rendue à sa destination.

En 1839, le pignon qui supportait l'antique clocher menaçant ruine, il fut refait à neuf ; mais le clocher ne fut pas reconstruit. La cloche fut placée dans une embrasure pratiquée au sommet du pignon. Le pavage est un schiste ardoisier.

Voir article Cheveillon pour les desservants de la chapelle.

Cimetière.

L'ancien cimetière entourait l'église de trois côtés ; il a été transféré hors du bourg.

Presbytère.

Le presbytère est sans contredit un des plus beaux et des plus vastes du doyenné. Il est composé d'un corps de logis et de deux ailes en saillie ; il a un étage, de vastes jardins devant, une grande cour derrière, un portail pour l'entrée, un vicariat et de vastes communs. Il a été construit et donné, comme nous l'avons dit plus haut, par M. Thébault de Monhaison, curé de St-Georges.

HISTOIRE FÉODALE.

L'histoire féodale de Saint-Georges est peu connue jusqu'au XV^e^ siècle, et ce n'est qu'au XVII^e^ qu'elle repose sur des titres authentiques.

1126-1136. — En ce temps un Gautier, fils de Gautier de Saint-Georges, lègue l'église, le presbytère et les dîmes de cette paroisse aux chanoines de la cathédrale du Mans. Il résulte d'une charte de 1445, qui va suivre, qu'un Raoulet de Saint-Georges, et plus tard un Olivier, sieur de Prez et de la Plesse, ont été précédemment seigneurs de Saint-Georges.

1440, 24 janvier. — Établi en notre cour noble homme Guillaume de Launay, écuyer, seigneur de Prez et de la Motte-Méhaudoin, d'une part, et Jehan Bouchet, natif de Villaine-la-Juhel, demeurant à présent à Sablé, d'autre part ; lequel Guillaume connaissant et désirant faire plaisir pour les grands plaisirs et services qu'il lui a faits au temps passé, et avoir été cause de délivrance, rachat du dit écuyer de la main des Anglais, et aussi pour plusieurs autres services que le dit *Bouchet* a faits à lui ou à son père et sa mère, à la conservation de leurs héritages, comptant les plaisirs que le dit Bouchet lui paraît faire en temps, et connaissant ce que le dit . . . . . et à sa requête, de sa franche volonté, donne par héritage et à savoir : VIII livres XII sols de taille en devoir, ou toute autre prestation annuelle, lesquelles leur est tenu de faire chacun an, Michel de Marsillé, écuyer, seigneur de Marsillé, et de Saint-Julien et Terrant, à cause de sa terre de Saint-Julien et Terrant, tant en fief comme en domaine, avec la foi et hommage simple, le tout comme le dit Marsillé est tenu de faire à cause de la dite terre de Saint-Julien, et le pleige et le gage, droit et obéissance tel comme le dit Launay. Charte de 1440.

1440, 11 septembre. — Avoir compté ensemble Pierre Tragin, seigneur de Saint-Georges-le-Gaultier, bail des métairies de Monhaison, et moi, Jehan Bouchet, de XXIV boisseaux de seigle de devoir, de XVI boisseaux d'avoine et de XX sols en argent, que me doit pour chacun an, à cause de la terre de Monhaison que doit du temps passé.

1445, 6e jour de mai. — Établi noble homme Guillaume de Launay, écuyer, seigneur de Prez et la Plesse, et honorable homme Jehan Bouchet, demeurant à Sablé, dont par lequel Guillaume de Launay connaissait les grands plaisirs et services que lui a faits le dit Bouchet, de le délivrer de la main des Anglais, en plusieurs autres manières l'a secouru après grands besoins et nécessités, de sa propre volonté donne en perpétue le aumône non renouvelable et non rappelable, entre vifs à transmettre par héritage au dit Bouchet et à ses héritiers, XV sols tournois de deniers, avec foi et hommage simple, que lui doit le seigneur de Saint-Georges-le-Gaultier, à cause et raison de la terre et appartenances de Saint-Georges, tant en fief qu'en domaine avec ses appartenances et dépendances, avec tout droit seigneurial qu'il y avait, sans rien retenir ; avec tous ses autres droits, cens et autres prestations annuelles que le dit Guillaume y pouvait avoir et demander à cause de la dite terre de Prez et de la Plesse, avoir et retenir soit un petit denier de dû, requérable au jour de Noël, sans foi, sans loi et sans amendes, avec ce lui a donné toutes les ventes, achats, arrérages de deniers, amendes et autres choses qui lui pouvaient être dues, laquelle terre de Saint-Georges, fut anciennement à feu Raoulet de Saint-Georges, et l'a tenue de feu Olivier, sieur de Prez et de la Plesse, dont le dit Guillaume est héritier en cette partie, et des quelles choses dessus et de chacune d'icelles, le dit Guillaume s'est dessaisi et en a vestu et saisi le dit Bouchet, et voulu et consenti qu'il en puisse joir (jouir) et avoir comme seigneur et héritier.

1446. — Déclaration Fait foi et hommage noble homme

Robin Tragin, procureur, par non puissance de sa mère à Jehan Bouchet, à cause et pour raison de sa terre et appartenances de Saint-Georges-le-Gaultier, laquelle sa mère est, par partage fait entre Pierre Séguin d'une part, Pierre Tragin, son mari, d'autre part, laquelle terre leur est venue et destenue de feu seigneur de Saint-Georges. Laquelle foi et hommage fut faite et due en la ville du Mans par messire Pierre Dubreil, procureur du Mans.

Robin Tragin, seigneur de Saint-Georges-le-Gaultier, homme de foi simple à cause et pour raison de ses domaines et appartenances de Saint-Georges-le-Gaultier.

1450. — Rente de la Hoctière de Saint-Paul, la Massuire. Jehan de l'Ormeau pour la Morinière, la Reculerie XXVIII sols, la dite de Courtimon XVIII deniers, la chose du Tertre, le moulin des Loges, six boisseaux de seigle et deux chapons.

1474, N° 499, (charte). — Aveu rendu à Pierre Tragin, écuyer, seigneur de Saint-Georges-le-Gaultier par Etienne d'Oligny, seigneur de Chaufour et de la Chapelle, par lequel il est tenu de faire au dit seigneur XX sols XI deniers de service.

1491. — Le jeudi d'après la Pentecôte de cette année, Robin Tragin, seigneur de Chaigné, etc., montre au seigneur de Corbon son domaine et straige du dit Chaigné, qu'il avoue tenir de lui.

1570. — La seigneurie de Saint-Georges paraît avoir appartenu à Marie de Morel, de Morais, ou plutôt de Moré, car elle rend, en 1570, foi et hommage à Charles de Guise, faisant pour Henri, son neveu, duc de Mayenne, suzerain de Saint-Georges-le-Gaultier.

1606. — Messire Jehan de Biards, chevalier, seigneur de Saint Georges-le-Gaultier, vend censivement la terre de la Jarrias, à Abraham de Portebize, mari de demoiselle Suzanne de Biards.

1650. — Vente de la Jarrias par Louis de Boistevre, écuyer, seigneur de Cristroftère et par René de Portebize, écuyer, à honorable François Bezoigne du Tertre.

1651. — Messire de Biards et Claude de la Porte, son épouse, seigneurs de Saint-Georges.

1651. — Aveu par François Bezoigne, sieur du Tertre, à messire de Biards, seigneur de Saint-Georges, pour la terre de la Jarrias.

1660. — Messire Jacques de Biards, chevalier, seigneur de Saint-Georges, avait épousé dame Elisabeth de la Goupillière. La famille de Biards était originaire de Normandie, et bienfaitrice de l'abbaye de la Couture.

Une Esguise de Biards, prieure, devenue abbesse du Pré, en 1343, était-elle de cette famlile?

1685, 7 octobre. — Je confesse avoir administré le sacrement de baptême au garçon né de légitime mariage de messire Pierre de Biards, chevalier, seigneur de Saint-Georges, et de dame Marie de Coutance, son épouse, de la religion prétendue réformée, et j'ai différé les cérémonies de l'Église pour six mois, conformément au mandement envoyé de M. le grand vicaire du Mans en date du premier octobre.

Signé : Dubois-Motté.

L'enfant mourut le 29 octobre présent mois.

1687. — Acte passé devant Me Etienne David, notaire, tabellion royal au pays du Maine, résidence de Saint-Georges-le-Gaultier, par lequel messire Pierre de Biards, seigneur de Saint-Georges, et dame Marie-Madeleine de Coutance, son épouse, de la religion prétendue réformée, et Me Gilles Timon, prêtre habitué en l'église de Saint-Georges, par lequel est réglée la quote-part due par Guillaume Planchais, Jeanne Boutier, veuve de François Lalande, Thomas Lalande, Barthélemy Choisnet, Pierre Le Duc, fixée à 150 livres, qu'ils sont convenus de payer pour le train et traînage des meules et moulages du moulin blaret de Cheveillon, dépendant de la seigneurie de Saint-Georges, sans préjudice pour les frarachaux des de francs fiefs, attendu que le père du dit seigneur a annoncé de nouveau les fiefs et seigneuries de Toutchamps et de Néaufle et qu'à l'avenir, lorsque de nouveaux traî-

nages et trains seront récessaires pour les meules du dit moulin, la part des frarachaux ci-dessus sera diminuée d'un tiers, parce que les nouveaux subjects du dit seigneur, qui a droit de faire aller au dit moulin, contribuent à l'usure des meules.

1689. — Messire Pierre de Biards, seigneur de Saint-Georges, est porté à l'arrière ban de 1689.

1705. — Mariage dans l'église de Saint-Paul-le-Gaultier, de messire Louis-René de Biards, seigneur de Saint-Georges, Toutchamps, La Souvelle et autres lieux, avec demoiselle Françoise-Thérèse de Courtarvel, fille du seigneur des Loges de Saint-Paul.

Les armes de cette famille étaient : d'argent fretté de sable de 6 pièces.

1706. — Contrat de mariage de messire Jacques de Biards et de dame Gabrielle de Gallichon, sa parente.

1717. — Me Bigot de Bellemare, maître chirurgien, habitait Saint-Georges.

1732, 7 janvier. — Mariage de messire Joseph de Biards, écuyer, fils de Jacques de Biards, écuyer, et de dame Gabrielle de Gallichon, de la paroisse de Saint-Aubin-du-Désert, avec demoiselle Françoise-Madeleine de Biards, fille de Louis-René de Biards, écuyer, seigneur de Saint-Georges, et de dame Françoise-Thérèse de Courtarvel, demeurant au château de Saint-Georges.

1741. — Partage de biens, rentes, etc., de dame Gabrielle de Gallichon, épouse de défunt Jacques de Biards, cadet de cette maison, demeurant à la Louvelière, en Saint-Mars-du-Désert, entre messire Louis-René, enfant mineur issu du mariage de défunt messire Joseph de Biards, époux de dame Françoise-Madeleine de Biards, lequel Joseph de Biards était fils aîné de Jacques de Biards et de Gabrielle de Gallichon, héritiers pour un tiers. Le dit mineur Louis-René de Biards était sous la tutelle de Louis-René de Biards, seigneur de Saint-Georges, et de dame Françoise-Thérèse de Courtarvel, laquelle demoiselle Françoise-Madeleine de Biards, épouse de Joseph, était

fille de Louis-René de Biards, seigneur de Saint-Georges, et de Françoise-Thérèse de Courtarvel, et messire Jacques-François de Biards, capitaine d'infanterie ;

Et demoiselle Angélique de Biards, sa sœur, oncles et tantes du mineur, enfants de défunt Jacques de Biards et de Gabrielle de Gallichon.

1752. — Cette année, le 1er novembre, mourut messire Louis-René de Courtarvel, marquis de Pezé, seigneur de Mont-Saint-Jean et de Saint-Georges-le-Gaultier.

La famille de Courtarvel, de Pezé, était devenue propriétaire de la seigneurie de Saint-Georges, par héritage de Louis de Biards, époux de Françoise-Thérèse de Courtarvel.

Le marquis de Courtarvel de Pezé avait épousé Louise-Charlotte de Thibault de la Roche-Tulon ; il laissa, en 1752, trois enfants mineurs, frères et sœurs germains ; ces biens furent partagés avec leur mère, à Paris, devant Me Boulard, notaire, le 14 mai 1755.

1° Madame la marquise de Pezé, à cause de la communauté ;

2° Messire Louis-René-François de Salles de Courtarvel, marquis de Pezé, fils, représenté par son tuteur messire Henri-Hubert de Courtarvel et de Pezé, aumônier du roi, abbé de Pezé ;

3° Demoiselle Louise-Marie Jeanne de Courtarvel, représentée par son tuteur Pierre-Auguste de Beaulieu ;

4° Demoiselle Henriette-Charlotte-Marie de Courtarvel, plus tard comtesse d'Argouges, représentée par Pierre-Louis-Auguste Robé, son tuteur spécial.

Au terme de la liquidation, le principal manoir de la terre de Vaux, fut abandonné à Mme la marquise de Courtarvel, en nue-propriété ; seulement l'usufruit appartenait à messire l'abbé de Courtarvel ci-dessus. Le surplus de cette terre fut donné à messire Louis-François de Salles de Courtarvel, marquis de Pezé. Ce dernier mourut garçon mineur, le 25 février 1759.

1760. — Cette année, le 16 juillet, Me Boulard procéda aux partages de la succession entre :

1° Madame la marquise de Pezé, sa mère ;

2° Messire Joachim de Dreux, marquis de Pezé, époux de dame Louise-Jeanne-Marie de Courtarvel ;

3° Et demoiselle Henriette-Charlotte de Courtarvel, depuis comtesse d'Argouges, seuls héritiers tous les trois du marquis de Courtarvel de Pezé.

Les immeubles abandonnés par ce partage au marquis de Pezé (1755), revinrent à madame la comtesse d'Argouges non encore mariée alors.

Maison d'Argouges.

La famille d'Argouges était ancienne. En 1662, le marquis d'Argouges était capitaine des chevau-légers, dauphin et brigadier d'armée. En 1710, Jérôme d'Argouges, baron du Plessis d'Argouges et maître des requêtes honoraire et lieutenant civil du Châtelet. En 1736, M. d'Argouges, comte de Grateau, était lieutenant du roi au bailliage de Caen ; en 1748 le comte d'Argouges était maréchal de Caen.

Messire Michel-Pierre comte d'Argouges épousa, en 176., demoiselle Henriette-Charlotte-Marie de Courtarvel de Pezé. Cette famille portait : Écartelé d'or et d'azur à 3 quintes de feuilles de gueules, 2 en chef 1 en pointe.

A la terre de Vaux M. et Mme d'Argouges avaient réuni plusieurs immeubles dont Madame d'Argouges devint propriétaire.

Suivant contrat du 30 octobre 1766, M. l'abbé de Pezé vendit à M. et Mme d'Argouges, 1° L'usufruit et jouissance de la terre de Vaux ;

2° La propriété des Goutelières ; la propriété du Haut-du-Bourg de Gesnes ; la propriété de la Massicaudière et de la Closerie du Beau-Jour ; la propriété de Groislard ; la propriété du Pré des Rabelais, le tout situé dans l'étendue de la terre de Vaux.

Le 2 juin 1766, le curateur des *demoiselles* Adélaïde-Euphémie-Geneviève de Vassé et Agathe-Mathurine-Anne

de Vassé, mineures, avaient déjà vendu à M. et Mme d'Argouges la terre d'Assé-le-Boisne, pour 90,000 livres.

M. le comte d'Argouges mourut en 1766, le 16 octobre, laissant une fille unique, Angélique d'Argouges, qui plus tard, le 3 janvier 1785, épousa le comte de la Trémoille, prince de Talmont. Par liquidation du 17 octobre 1767, entre la comtesse d'Argouges et sa fille, depuis princesse de Talmont, la terre de Vaux revint à cette dernière, sa seule héritière.

Le prince de Talmont, son mari, commandant de la cavalerie vendéenne, fut assassiné à Laval, comme on le sait, par les républicains en 1793 et sa veuve resta propriétaire de la terre de Vaux et de ses annexes.

De ce mariage naquit un seul fils, Léopold-Henri de la Trémoille, prince de Talmont, qui épousa, en 18. . , dame Claire-Louise-Augustine-Félicie-Maclavie de Durfort de Duras. Le prince mourut jeune, en 1815, des fatigues qu'il avait éprouvées dans la campagne de Russie.

Sa veuve épousa en secondes noces, en 1820, M. Auguste Duvergier de la Rochejacquelin, frère cadet de M. Henri ; Madame la comtesse de la Rochejacquelin, légataire universelle de dame Henriette-Louise Françoise d'Argouges, veuve de Messire Antoine-Philippe prince de la Trémoille et de Talmont, devint ainsi propriétaire de la grande terre de Vaux.

En 18..., Mme de la Rochejacquelin, vendit cette terre, nous ne savons pourquoi, à Mme Louise-Cordélia-Eucharis Gerfulde, épouse judiciairement séparée, quant aux biens, de M. Esprit-Victor-Elisabeth-Boniface comte de Castellane, lieutenant-général des armées du roi, pair de France, grand-officier de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand'croix de l'ordre royal et distingué de Charles III, roi d'Espagne, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, chevalier décoré de l'ordre du mérite militaire de Maximilien-Joseph de Bavière, commandant la division active des Pyrénées-Orientales et la 22e division militaire à Perpignan, demeu-

rant à Paris, rue du faubourg Saint-Honoré ; n° 57 ; plus tard maréchal de France et commandant en chef l'une des grandes divisions militaires de France dont le siége est à Lyon.

Mme de Castellane vendit cette terre considérable en détail et par corps de ferme, par l'entremise de plusieurs agences d'affaires, plus ou moins fidèles ; elle l'avait payée 1,800,000 fr., et aurait dû en tirer de grands bénéfices.

Château de Vaux.

C'est ici le lieu de parler du château et terre de Vaux, bien qu'ils soient situés dans la commune de Gesnes ; le grand nombre de métairies qui en dépendaient, sises dans celle de Saint-Georges nous autorisent à cet égard.

Le château de Vaux, situé à 1,500 mètres du bourg de Gesnes-le-Gandelain, formait un assemblage de grands bâtiments de différentes époques ; aucuns n'étaient très-anciens, ne remontant guère au delà du commencement où de la moitié du XVIII^e^ siècle. Avant cette époque, le vieux château s'élevait sur le même emplacement ; il n'en reste pas de ruines.

Le château moderne était composé d'un grand corps de logis à deux étages, renfermant d'assez beaux appartements, s'ils avaient été réparés ; puis venait une grande longueur de construction en rez-de-chaussée seulement, au milieu de laquelle se trouvait une espèce de coupole, recouvrant un magnifique salon octogone dans le plus grand délabrement Quatre immenses portes vitrées l'éclairaient, dont deux donnant d'un côté sur une vaste cour entourée de beaux communs et fermée du reste d'une grille en fer, les deux autres s'ouvraient sur de magnifiques jardins auxquels on descendait par de superbes escaliers; au temps de leur splendeur ils étaient de la plus grande beauté.

Lors de la vente de cette terre, le château fut démoli, on ne sait pourquoi, par les agents chargés de cette affaire.

Ce procédé barbare ne fut pas approuvé et ils furent contraints de le faire reconstruire, et ce fut la grande maison qu'on voit aujourd'hui, ressemblant plutôt à une caserne de mauvais goût qu'à un château. De ce château dépendait un grand nombre de bois, moulins, métairies, étangs dont voici un état approximatif :

EN GESNES-LE-GANDELAIN.

1° Le château, cours et jardins.
2° Deux étangs.
3° Un moulin à blé.
4° Un bois-taillis.
5° La métairie du Douet.
6° — de la Robinière.
7° — du Haut-du-Bourg.
8° Les bois de Vaux.
9° L'étang du Mortier.
10° L'étang des Rabelais, vendu par la République.
11° Les bois des Rabelais.

EN FYÉ.

1° La métairie et moulin de Vilette.
2° Le moulin de Fyé.
3° Les bois de Fyé.
4° Le logis de Fyé.

EN ST-MARS-DU-DÉSERT.

1° La métairie de la Lande.
2° — de Tout-Champs.

EN DOUILLET.

1° La métairie de la Boulveillère.
2° — de la Bouguelière.
3° — du Bignon.
4° — de la Foubeire.

EN ASSÉ-LE-BOISNE.

1° La métairie de l'Échenay.
2° — du Jarossay.
3° — de Bois-Frou.
4° — du Grand-Rance.
5° — du moulin du Pré.
6° — de l'étang de Cerisay.

EN ST-GEORGES-LE-GAULTIER.

1° La métairie de la Rivière,
2° — de la Massuère.
3° — du Bas-du-Bourg.
4° — au Bourg.
5° — de la Chevalerie.
6° — des Jarrias.
7° — de Conillé.
8° — du Logis.
9° — de la Morinière.
10° Le moulin de Cheveillon.
11° — de la Rivière.
12° L'étang des Marais.

Pendant la révolution de 1790, chose incroyable, il ne fut presque rien vendu de cette grande propriété, grâce au dévouement continuel de son régisseur, M. Guyon ; plus tard son fils, lui succéda dans cette régie, mais il abusa tellement de sa position et surtout des services rendus par son père qu'il se fit remercier.

Depuis, cette terre a toujours continué d'être pillée par tous les régisseurs qui se sont succédé jusqu'à sa vendition.

Autrefois les métairies Court-Genoil, le Bas-Courtimont, la Fuie, le moulin de Court-Genoil, mais au partage de 1760, entre les enfants de Courtarvel, une demoiselle de cette famille les eut pour sa part. Plus tard, MM. de la Roche-Lambert et de Montenard, eurent la Fuie, le Bas-Courtimont, la métairie et moulin de Court-Genoil.

Fiefs de Saint-Georges.

1° Courtimont, 2° Bois-Gency ou Bois-Genei, 3° La Bouguerie ou Bigrerie, 4° La Souvelle, 5° Les Grandes-Écurettes, 6° La Rhônerie, 7° Néaufle. 8° Brantalon, 9° L'Aumonde, 10° Montagneux.

Fief de Courtimont.

Courtimont, Court-timon, Courtil-mont.

1508. — Guillaume de Cordouan, seigneur de Mimbré, maria Jacquine sa fille, à Michel Duvellier ou Duvellis, seigneur de Courtimont.

1625. — Mathurin de Rougé, seigneur de Courtimont.

1677. — A cette époque, un Gabriel Maryn, sieur de Courtimont.

A une certaine époque, un de Courtarvel habitait Courtimont.

Fief de Bois-Gency.

Bois-Gency, Boisgensif, Bois-Genei.

1457. — Un Guillaume de Bois-Gensif doit à la baronnie de Sillé-le-Guillaume, foi et hommage simple, à cause de sa terre de Courtoussaint, en Douillet, pour laquelle il est tenu de faire IV livres tournois de devoir, et en outre XL jours de garde, monté et armé comme chevalier, comme chevalier écuyer, comme écuyer, à cause de son domaine de Bois-Gensif.

1689. — Thomas de Courtarvel, écuyer, demeurant à la Poôté-Denis (Desnids) et René de Courtarvel, écuyer, seigneur de Coulombiers, sont taxés à un mousquetaire pour la terre de Bois-Gency, au rôle du ban et arrière-ban.

Depuis, cette terre a appartenu à Antoine-Emmanuel de la Fournerie, lequel comparaît par représentation à l'assemblée de l'ordre de la noblesse, le 24 mars 1789, pour l'élection des États-Généraux.

Actuellement elle appartient à M. de Couapel, qui prend le nom de Bois-Gency.

Fief de Neaufle.

1639. — Le seigneur de Neaufle, dont on ne dit pas le nom, est taxé pour cent sols, au rôle de l'arrière-ban de 1639.

Fief de la Bouguerie.

La carte de Cassini semble indiquer la Bouguerie ou Bigrerie comme étant un fief.

1668. — Contrat de mariage de Mademoiselle Michelle Le Hayer avec Eutoc-Noël Quandier. 12 mai.

1735, 25 janvier. — Bail de 6 à 9 ans de la Bouguerie pour 132 livres 10 sols, par messire Pierre-André Le Hayer, seigneur de Brenie ou Brenil, demeurant à Alençon.

Fief de La Souvelle.

La Souvelle était un fief et seigneurie appartenant au seigneur de Saint-Georges.

Fief des Grandes-Écurettes.

1665. — Nous trouvons dans un vieux titre un messire Robert du Fort ou Jort, chevalier, sieur du Boudaille ou Bouteville, demeurant en sa maison des Ecurettes, paroisse

de Saint-Georges. Il y avait aux Ecurettes une vieille maison féodale.

Monsieur de Fontaine de Saint-Victeur en était propriétaire en 1790, et la vendit, en 1808, à Monsieur Dutertre Courtillerie pour 24,000 francs. Actuellement cette belle métairie est la propriété de Monsieur Le Guicheux de Fresnay, qui l'habite en été.

Fief de Brantalon.

Noble homme Florent Lemarié, seigneur de Brantalon, fait aveu au fief d'Illiers en Mont-Saint-Jean. Sans date certaine, (de 1,372 à 1,700).

Fief de l'Aumonde.

L'Aumonde ou mieux l'Aumône, n'était pas un fief ; c'est une petite ferme située sur le chemin de Saint-Georges à Saint-Paul, près de l'ancien étang de ce nom.

Tout porte à croire qu'autrefois c'était un établissement de charité, une léproserie ou aumônerie, sur lequel on n'a aucun document. A cette époque ces établissements se rencontraient dans la plupart des paroisses.

Fief et seigneurie de la Rhônerie.

La Rhônerie était un fief seigneurial relevant de la seigneurie de Saint-Georges comme fief dominant.

1618. — On voit dans les personnes faisant partie de la confrérie du Saint-Sacrement de l'autel, établie en l'église de Fresnay, un Thierry Bouchet, sieur de la Rhônerie. Ce Bouchet serait-il de la famille des Bouchet dont il est question en 1445, ci-contre, ou de celle d'Abot Bouchet, seigneur de la Rochelle, en 1711 ?

1670. — Dame Julienne de Lamboust, veuve de Pierre de Gallichon, écuyer, sieur de Belle-Motte, demeurant au lieu et seigneurie de la Rhônerie en Saint-Georges.

1672. — Pierre de Gallichon, seigneur de la Rhônerie et Mademoiselle de la Haye, son épouse.

1678. — Bail à ferme du lieu de la Rhônerie par Mademoiselle Julienne de Lamboust, veuve de messire de Gallichon, sieur de Belle-Motte.

1685. — Aveu des terres, fiefs et seigneuries de la Rhônerie, rendu à la seigneurie de Saint-Georges, comme fief dominant du fief de la Rhônerie, tant par messire Thomas de Gallichon que par ses cohéritiers.

1694. — Vente des prés du Gué-Jarry et de Riparfonds par Marie-Madeleine de Coutances, veuve de Pierre de Biards, à noble homme François de Gallichon, demeurant à la Rhônerie.

1704. — Accord entre les enfants et héritiers de Pierre de Gallichon, sieur de Belle-Motte, au sujet du fief et seigneurie de la Rhônerie. On procède aux lots et partages dans la même année.

1719. — Messire Nicolas de Guibert avait épousé dame Élisabeth de Gallichon.

1728. — Bail à rente par dame Marie-Marguerite-Clémence de Marigny, veuve de messire Louis-Alexandre de Guibert, écuyer, à dame Gabrielle de Gallichon, Louis-Alexandre de Guibert son fils, écuyer.

1747. — Bail de la Rhônerie par Marie-Clémence de Marigny, veuve de messire Louis-Alexandre de Guibert, pour 6 années à Charles Guesné.

1753. — Messire Louis-Alexandre de Guibert, chevalier, seigneur de la Rhônerie et ses descendants ont toujours possédé cette terre jusqu'en 18.., époque à laquelle y mourut Monsieur de Guibert; son fils la vendit alors. Ce fief était passé de la famille de Gallichon dans celle des de Guibert, par alliance entre Nicolas de Guibert et Elisabeth de Gallichon.

1741. — Partage des biens, rentes, etc., de dame Gabrielle de Gallichon, épouse de défunt Jacques de Biards, cadet de cette maison, demeurant à la Louvelière en Saint-Mars-du-Désert, entre :

Messire Louis-René de Biards, enfant mineur, issu du mariage de défunt messire Joseph de Biards, époux de dame Françoise-Madeleine de Biards, lequel Joseph de Biards était fils aîné de Jacques de Biards et de Gabrielle de Gallichon, héritier pour un tiers. Le dit mineur Louis René de Biards, était sous la tutelle de messire Louis-René de Biards, seigneur de Saint-Georges; et de dame Françoise-Thérèse de Courtarvel, laquelle Demoiselle Françoise-Madeleine de Biards, épouse de Joseph, était fille de Louis-René de Biards, seigneur de Saint-Georges, et de Françoise-Thérèse de Courtarvel, et messire Jacques-François de Biards, capitaine d'infanterie, et Demoiselle Gabrielle-Angélique de Biards, sa sœur, oncles et tantes des mineurs, enfants de défunt Jacques de Biard et de Gabrielle de Gallichon.

Fief de Montagneux.

Montagneux, gros village en Saint-Georges que rien n'indique comme siége de fief. Ce lieu était affecté à la chapelle Saint-Sébastien, vulgairement du *Perron-Pian*, desservie dans l'église Saint-Etienne de Sillé-le-Guillaume.

La paroisse de Saint-Georges fut jadis éprouvée par des maladies épidémiques.

En 1706, il y eut 80 décès ; en 1707, 69 décès ; en 1708, 61, au lieu de 30.32 à années communes.

Cette paroisse relevait pour partie du bailliage de Fresnay (mixte) et pour le reste du duché-pairie de Mayenne.

Il y avait un notaire avant 1789, et l'étude a été conservée.

Château de Saint-Georges.

Saint-Georges avait aussi son château fort, dont il ne reste plus que quelques débris, au lieu dit le Logis. Ce château, assez considérable, était entouré de douves larges et profondes dont il existe encore quelques parties. Il y a soixante ans, une partie considérable du donjon se voyait

encore; derrière se trouvait un vaste jardin, entouré de hautes murailles dont une partie est encore debout.

On arrive actuellement au Logis par une levée qui traverse les douves sur un petit pont à deux arches, à plein-cintre. Tout près se voit une vieille fuie en ruines.

Antiquités.

Au milieu du bourg, en face du presbytère, il existe une vieille maison seigneuriale, ancienne habitation d'un gentilhomme campagnard. Les deux piliers du portail de la cour sont sculptés, et, sur le linteau, sont deux lions à moitié brisés entre lesquels est un écusson effacé. Sur les deux portes de la maison sont deux écussons avec trois chevrons horizontaux. La cour et le portail ont disparus. Les fenêtres sont à meneaux.

Cheveillon.

Il existe à Cheveillon une vieille maison qui semble remonter au moyen âge. La porte est carrée et surmontée d'un écusson, supporté par deux lapins. Sur l'écusson est sculpté un calice.

Au premier étage les fenêtres longues et étroites sont partagées en deux par un meneau; au-dessus de l'une d'elles on voit un ciboire sculpté dans la pierre, les lucarnes en maçonnerie sont très-étroites et en bâtière ; les fenêtres du bas sont grillées.

La tradition raconte que cette maison servait de logement aux prêtres qui desservaient la chapelle de Sainte-Anne du Val, éloignée seulement de 200 pas.

Moulins.

Il y a trois moulins sur la Vaudelle : celui de Cheveillon, celui de Court-Genoil (Court-Genou) et celui de la Rivière, dépendant tous autrefois de la terre de Vaux.

Carrières d'ardoises.

Ces carrières, très-importantes, sont exploitées depuis des siècles; aussi, dans toute la contrée, tous les bâtiments sont couverts en ardoises; la tuile en est entièrement exclue. Ces ardoises sont de la meilleure qualité et ne pourrissent jamais.

Notaires.

Avant 1789, presque chaque paroisse avait son notaire ; on peut juger du peu d'importance des Études à une époque où les transactions étaient presque nulles.

Voici les noms de quelques notaires de Saint-Georges.

1643. — Me Etienne-Léonard Cormaille.
1656. — Me François Huard.
1687. — Me Etienne David.
Me Charles Dioré.
1710. — Me Lambert.
1716. — Me Jean Timon.
1771. — Me Nicolas-Pierre-René Breust du Perron.
1790. — Me Jardin.

Pays de Gaultier.

Le pays de Gaultier comprend deux paroisses, Saint-Georges et Saint-Paul-le-Gaultier. Il est arrosé par la Sarthe qui le côtoie pendant une lieue, et traversé de part en part par le Merdereau et la Vaudelle.

On ne sait trop si le nom de Gaultier a été donné à ces paroisses du nom du seigneur, ou si, au contraire, c'est la paroisse qui a donné le nom au seigneur; à ce sujet les avis sont partagés.

SAINT-LÉONARD-DES-BOIS

Sancti Leonardi de Silvis, vel Nemore, seu Nemoribus, ou Vandœuvre, *alias Vandopera*, actuellement Saint-Léonard-des-Bois.

Anciennement paroisse du bailliage royal et doyenné de Fresnay.

Superficie 2,736 hectares. Population 1,663 habitants.

Au VI^e^ siècle sous l'épiscopat de saint Innocent, 34^e^ Évêque du Mans, de l'an 532 à 543, un grand nombre de solitaires sortis du monastère de *Mici*, dans l'Orléanais, vinrent s'établir dans les solitudes du Maine, où ils construisirent des cellules et défrichèrent les forêts. De ce nombre furent Calais, Ulface, Fraimbault, Ernée, Gault, Front, Rigomer et surtout Léonard. Voici la légende que donne Bondonnet dans son *Histoire des Évêques du Mans:* Léonard était du pays de Liége, qu'il abondonna pour se retirer en pays étrangers et y vaquer entièrement au service de Dieu. L'exemple de ces grands saints, qui avaient fait de notre province une autre Thébaïde, l'ayant attiré, il s'en vint au Mans, prit la bénédiction de saint Innocent et s'en alla chercher dans son diocèse une demeure propre à son dessein, laquelle il trouva en un lieu nommé *Vandœuvre*, en latin *Vandopera*, ce fait se passa vers 540.

Il ne pouvait choisir une retraite plus affreuse, ni plus éloignée du commerce des hommes, ni moins hantée, si ce n'est des seules bêtes sauvages. Là il bâtit sa cellule et un oratoire en l'honneur de saint Pierre, dans un vallon fort étroit, enfermé de toutes parts par d'horribles rochers sur les bords de la Sarthe, qui est encore faible en cet endroit.

Il ne pensait jamais être connu que de Dieu seul ; mais l'odeur de sa sainteté se répandit en peu de temps si loin, qu'elle attira plusieurs personnes qui le prirent pour leur maître et conducteur en la vie spirituelle, de sorte qu'il se vit aussitôt supérieur d'un monastère peuplé de saints religieux, auxquels il apprenait le chemin du ciel ; il était fort assidu à l'oraison, à laquelle vacant un jour à sa cellule, ou plutôt sa grotte, il fit crever par le simple signe de la croix, un horrible serpent qui s'était jeté sur lui et l'ayant entortillé de ses replis était prêt à l'étrangler. Depuis ce miracle on n'a plus aperçu de bêtes venimeuses en son monastère.

Il arriva jusqu'au temps de saint Domnole, qui lui faisait souvent visite ; et en sa dernière, à laquelle il avait été invité par inspiration divine, il le trouva couché sur la cendre, tirant aux derniers abois ; il lui administra les sacrements et lui donna les consolations et avertissements nécessaires en cette occasion, au milieu desquels Léonard rendit doucement son âme à Dieu, le 15 octobre 570, entre les bras du saint prélat. — A sa sépulture, deux aveugles recouvrèrent la vue et son tombeau a été très-fréquenté par les miracles qui s'y sont faits. Il fut enterré dans l'église de son monastère qui n'est plus qu'une paroisse et un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Son corps fut levé au temps de Robert, roi de France, et transporté par Guillaume, comte de Bellême dans l'église de son château du dit lieu, et dédié au nom de ce saint. (Bondonnet).

Pesche, dans son *Dictionnaire de la Sarthe*, dit que Léonard était originaire de *Tongres* au pays de Liége, qu'il sortit du monastère de *Mici*, avec un grand nombre de moines, pour venir s'établir dans le Maine ; que lui, Léonard, choisit pour sa retraite un affreux désert, qu'il y bâtit une cellule, puis que quelques disciples l'ayant choisi pour chef, il y construisit un monastère sous le nom de Vandœuvre dont il fut le premier abbé ; que ce monastère fut florissant jusqu'à sa destruction, soit par les invasions normandes du x^e^ siècle soit par les guerres locales du xi^e^. Léonard étant

mort le 15 octobre 570, son corps demeura en ce lieu où il devint en si grande vénération que Guillaume Ier, Talvas, comte du Perche, le fit transporter à son château de Bellême, où il fit bâtir une chapelle pour le déposer, laquelle porta le nom de ce saint, et fonda une collégiale pour la desservir.

Suivant d'autres légendaires, les cendres du saint, sur le point d'être jetées au vent par les Normands, furent pieusement transportées à Corbigny, dans le Morvan. Cette légende paraît moins probable, à cause de l'éloignement et de la difficulté des communications.

Il est probable que l'abbaye de Vandœuvre, comme celle de Saint-Céneri, fut détruite par les Normands, ces barbares n'auraient certainement pas laissé un monastère si près de Saint-Céneri sans le dévaster.

La vénération des contemporains pour la mémoire de saint Léonard était telle, que non-seulement Guillaume Talvas, comme nous l'avons dit, lui fit bâtir une chapelle à Bellême, laquelle est aujourd'hui l'église paroissiale de cette ville, mais sous l'épiscopat de Froger, évêque de Séez, une chapelle de la ville d'Alençon, érigée d'abord sous le vocable de Saint-Martin, fut augmentée et placée sous l'invocation de Saint-Léonard (aujourd'hui église paroissiale), et que les seigneurs de Fresnay, mirent sous le même patronage, en l'érigeant en prieuré, la chapelle de leur château.

En 1074, Roger de Montgommery, de retour d'une expédition, se retira à Bellême et y célébra avec la plus grande pompe la fête de Saint-Léonard.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

L'établissement d'une église à *Vandopera*, ou Saint-Léonard, remonte à une haute antiquité (au VIe siècle), Léonard étant venu s'établir dans ce désert, vers 540, et n'ayant pas tardé à y élever une église pour ses nombreux disciples, elle fut placée sous l'invocation de Saint-Pierre et fut certainement détruite, ainsi que le monastère, par les invasions des Normands. Plus tard elle fut rebâtie et placée sous le patronage de Saint-Léonard.

L'église actuelle paraît être de la fin du XIIe siècle, son clocher est bâti en flèche, couvert en ardoise et peu élevé ; elle n'a rien de remarquable à l'intérieur : seulement on voit sous le maître-autel des sculptures en bois d'une très-petite dimension, exécutées par un moine et représentant des scènes de la vie de Jésus. (MM DE LA SICOTIÈRE)

Dans la chapelle, à gauche et dans une niche, se voit un groupe représentant la Vierge mise au tombeau par les douze apôtres. Les personnages sont autant de portraits des conseillers du parlement de Paris, et celui qui préside la cérémonie (saint Pierre) est le portrait du chancelier Dubouchet (Honorat), marquis de Sourches. Les figures sont parlantes et faites en terre cuite ; elles ont été restaurées.

A gauche, dans le chœur, également dans une niche, se trouve une tête de bois dorée, contenant des reliques bien authentiques de saint Léonard.

Au-dessus du grand autel, se voit une assomption de la Vierge, sculptée en demi-bosse, sur pierre, d'un mérite contesté. L'église de Saint-Léonard était à la présentation de l'abbaye de Saint-Vincent. La cure était estimée de 6 à 800 livres.

Le monatère de *Vandopera* construit par Léonard, était à peu près situé où est l'église et le cimetière qui l'entourait ; rien de ses ruines.

Les fondations religieuses de la paroisse étaient la chapelle des Allouetes valant x livres, celle de Rohard, la prestimonie des Fébures, estimée xxxv livres, celle de Saint-Martin-les-Comtes, estimée à xv livres, un prieuré régulier, appartenant à l'abbaye de Saint-Vincent, la chapelle de Linthe à laquelle était attaché un bordage.

1080. — A la fin du XI[e] siècle, disent les chroniqueurs Robert de Juillé, fonda un prieuré sur le territoire de Vandœuvre et le donna à l'abbaye de Saint-Vincent.

Dom Piolin dit : vers le XI[e] siècle, Robert de Juillé releva les ruines du monastère de Vandœuvre, fondé par saint Léonard, et y appela les moines de Saint-Vincent du Mans.

Nous pensons que dom Piolin se trompe et que ce fut un prieuré que fonda Robert et non un monastère, souvent dans ces temps reculés des moines habitaient certains prieurés (voir Saint-Aubin-de-Locquenay).

Nous pensons encore qu'à cette époque Vandœuvre avait changé son nom contre celui de Saint-Léonard. Toutes les chartes de 1092 et années suivantes, viennent à l'appui de ce que nous avançons.

1092. — Witerne de Juillé, en se faisant moine au monastère de Saint-Vincent, lui donne les églises de Juillé, Piacé, Saint-Léonard-des-Bois, Acé.

1095. — Le 24 du mois de mai, Raoul de Beaumont, vicomte du Maine, se rendit au monastère de Saint-Vincent du Mans, auquel il confirma la donation faite par son père de la chapelle Saint-Flaceau, etc., il y ajouta, comme suzerain, les dons faits par son père, Witerne de Juillé, en se faisant moine au dit monastère, et tout ce que les héritiers de celui-ci y avaient ajouté ou voudraient par la suite y ajouter. Ces dons consistaient dans les églises de Juillé, de Piacé, de Saint-Léonard et d'Acé (Assé-le-Boisne).

1097. — Robert, fils du moine Witerne de Juillé, effrayé de l'énormité de ses péchés, à la persuasion de son père, et sur les remontrances et conseils de sa mère Hameline (circonstance qui prouve que Witerne avait embrassé l'état

monastique du vivant de sa femme), donne à l'abbaye de Saint-Vincent, pour les âmes de son aïeul Waultier le Boigne ou Gautier, de son aïeule Lisoya, de leur fils Gervais et de sa femme *Vegolen*, de son frère Herbert, mort moine de Saint-Vincent, et aussi pour avoir part aux prières de la communauté, le presbytère de l'église d'Acé, le cimetière et l'église de Saint-Pavin, dont il avait hérité de Waultier, son aïeul, et dont il avait précédemment engagé la moitié aux moines de la Couture, pour le payement de xx livres qu'il leur devait pour la sépulture de Gervais le Boigne, son oncle, lesquelles xx livres ceux de Saint-Vincent leur payeront, au moyen de quoi ils entreront en possession de toute cette église.

Il donne en outre, une pièce de terre dans le même village, autant que quatre bœufs en pourront labourer en un jour, et de plus toutes les dîmes de vin qu'il avait à Fresnay, (autre circonstance qui prouve que la plantation de la vigne était bien antérieure à cette date, voir art. Douillet.)

Il ajoute avoir donné au monastère tout ce qu'il possédait *in ecclesia sancti Leonardi et in cœmeterio* et la dîme du moulin.

1098. — Robert de Juillé, accorde aux moines de Saint-Léonard et d'Acé de faire paître leurs porcs dans la forêt de Pail, (ces prieurés étaient conventuels.) Guillaume le Boisne, dit-on, vend au chapitre de l'église du Mans, les dîmes de Saint-Léonard pour 54 livres et les prend à ferme pour cinq livres.

1106. — Par une charte de cette année Hildebert, voulant mettre le monastère de Saint-Vincent à l'abri de toutes tracasseries, lui accorde et confirme les bénéfices des églises d'Assé-le-Boisne, d'Avesne, de Bazougers, de Champagné, de Courcemont, de Courgains, de Saosnes, de Tuffé, du Ham, de Montreuil-en-Champagne et de Saint-Léonard-des-Bois.

1108. — Gaultier le Boigne étant mort après avoir fait bien des largesses au monastère de Saint-Vincent, Philippe de Doucelles, son héritier, refuse aux moines le droit que

leur avait donné Gaultier de prendre dans la forêt de Pail, tout le bois nécessaire pour le chauffage des moines du prieuré de Saint-Léonard, et pour celui des fours qu'ils ont au même lieu et pour les édifices du prieuré, du moulin et du four, de plus Philippe était obligé de leur fournir, à leurs besoins, la meilleure des meules de moulin qui se fabriquaient dans la forêt, en payant seulement XII deniers au maître ouvrier; de plus ils avaient dans la dite forêt la dîme du pâturage, *decimus porcinariis*. Le droit de pâturage pour les porcs appelé alors *parnaige*, que Philippe était tenu de leur abandonner par lui ou par son écuyer, *per manum prædicti Philippi vel servientis*.

1218. — Par lettres datées de 1218, Guillaume de Doucelles, fils de Philippe, notifie avoir donné et accordé à l'abbaye de St-Vincent, le verger (*virgultum*) qu'il avait à Acé-le-Boigne, avec ses appartenances et aussi tous les droits qu'il avait dans le moulin de St Léonard, avec le fief, la seigneurie et la justice sur les moulins et les meuniers, *molendinariis et molentibus*, en pure et perpétuelle aumône, à la charge pour les moines de faire son anniversaire; et ceux-ci lui ont charitablement donné, par reconnaissance de sa libéralité, XX liv. monnaie du Mans, pour l'aider à faire son pèlerinage.

1219. — Par d'autres lettres du 14e jour de décembre 1219, il reconnaît les droits ci-dessus aux moines de St-Vincent.

1268. — Charte de Geoffroy, évêque du Mans, par laquelle il règle le différend survenu entre les religieux de St-Vincent et le prieuré de St-Léonard-des-Bois, d'une part, et les paroissiens dudit lieu, d'autre part, touchant les oblations faites à l'église en l'honneur et révérence des reliques dudit saint. Il est statué, en présence et du consentement du curé de la paroisse, que lesdites oblations seront partagées en trois lots, l'un pour le prieur, l'autre pour le curé, le troisième sera, avec permission et du consentement de l'évêque, déposé dans un tronc pour les besoins de la fabrique. Les reliques seront exposées la

veille de St-Léonard, comme de coutume, depuis le matin jusqu'au commencement des vigiles, puis renfermées jusqu'au lendemain et le jour de la fête. Les paroissiens n'auront rien à prendre sur l'oblation ; enfin la dépense des vases qui serviront à exposer lesdites reliques sera supportée moitié par le prieur et moitié par le curé. (Original du lendemain du synode de la Toussaint 1268).

1272. — L'évêque du Mans, Geoffroy d'Assé, cède au chapitre de son Église du Mans les dîmes qu'il avait le droit de prendre dans la paroisse de St-Léonard, et celles qu'il avait le droit de percevoir sur toutes les terres nouvellement mises en valeurs au delà de la rivière de Sarthe. Cette dîme, que possédait encore le chapitre en 1789, lui rapportait 180 livres.

1277. — Guillaume Le Boëne, vend au chapitre du Mans, sa dîme de St-Léonard, *sita in feoda de Lintis, pro V libris turonensibus*. La même année Geoffroy d'Assé abandonne à ses chanoines une dîme à St-Léonard pour la célébration de son anniversaire.

1406. — Charte 285. Déclaration rendue à la seigneurie d'Assé-le-Riboul, par messire Raoul Lemoyne, prêtre curé de St-Léonard-des-Bois, d'un quartier de vigne sis en la paroisse d'Assé-le-Riboul, sur lequel il est tenu de faire chaque année quatre deniers tournois de devoir, à ladite seigneurie, 12 août 1406.

1471. — Baillée consentie par frère Jehan Lemoyne, prieur d'Assé, à Jehan Landry, curé de St-Léonard-des-Bois, de la moitié des oblations et prémices de ladite paroisse de St-Léonard, appartenant à son prieuré dudit lieu, et d'une maison sise près l'église, moyennant XXIV livres de pension annuelle, payable moitié à la Toussaint moitié à la *St-Marc*, 23 janvier 1471.

1495. — Charte 531. Déclaration rendue à Antoine Millon, écuyer, seigneur du Plessis-Millon, de Mozé, par Jehan Landry, curé de St-Léonard-des Bois, d'un quartier de vigne tenu de ladite seigneurie à un denier tournois de devoir.

1713. — Par sentence rendue en la sénéchaussée du Mans, le 10 may de cette année, il est jugé contre le sieur Dagron, curé de St-Léonard, que les agneaux de recoupt, ont été réglés à 2 sols 6 deniers chacun, et les cochons à 3 sols 4 deniers, payables à la St-Jean, selon l'usage.

On appelait dîme de recoupt, celle payée par ces animaux lorsque leur nombre excédait le nombre 11 ou 13 suivant que la dîme se percevait à l'un ou à l'autre de ces nombres et qui ne pouvait être payée en espèces quand il n'y avait pas nombre suffisant.

Curés de Saint-Léonard.

1341 à 1375. — Nicolas Coneret, curé.
1406. — Messire Raoul Lemoyne, curé.
1462. — Messire Jehan Le Comte.
1471 à 1497. — Messire Jehan Landry.
1550. — Messire François Le Sage.
1591. — Messire Martius Fourmons.
1620. — Messire Léonard Cruchet.
1629. — Messire Brandely Laigneau, seigneur de la terre et fief du Petit-Béthon.
1636. — Messire Veillard.
1648. — Messire René Blanche.
1666. — Messire René Blavette, chapelain de la chapelle St-Jehan à Fresnay.
1692. — Messire du Breil.
1694. — Messire Nicolas Martin, mort en 1708.
1708 — Messire Pierre Dagron, licencié ès-droits.
1725. — Messire Emmanuel-René Le Maire de Courdaulin, mort en 1726.
1726. — Messire Jacques Humfry.
1746. — Messire L.-G. Lanos.
1750. — Messire René Blavette.
1770. — Messire Louis-Jean Morin.
1774. — Messire René Hains, mort en 1784.
1784. — Messire Jardin.
1791 — Messire Fouqué, curé constitutionnel.

M. Boutros, curé de St-Germain-de-la-Coudre, ne voulut pas prêter serment à la Constitution civile du clergé et fut forcé de se cacher. Nous en parlons ici, parce que pendant tout le temps de la Révolution, il parcourut une grande partie des paroisses voisines, St-Léonard et Sougé entre autres, comme missionnaire apostolique, administrant les sacrements à tous ceux qui les réclamaient et cela au péril de sa vie. Dieu le récompensa de tant de labeurs ; il mourut tranquillement dans son lit, très-avancé en âge.

M. l'abbé Chaignon, curé actuel de St-Léonard-des-Bois, de qui nous tenons cet intéressant récit, était prêtre officiant à ses obsèques ; M. Boutros était né dans la paroisse de Tessé-la-Madeleine, près Couterne.

Chapelles.

Chapelle de Linthe, voir à l'article de ce fief.

Chapelle St-Laurent.

Nous ne savons rien sur cette chapelle ; elle est grande et assez belle. On y fait des voyages pour le mal de dents.

1447 et 1460. — Présentation de la chapelle St-Laurent ou de la Saussaie au seigneur dudit lieu.

Chapelle de la Buretterie.

Très-petit oratoire avec quelques saints sans mérite artistique.

Fontaine St-Céneri.

En St-Léonard se trouve la chapelle St-Céneri, en voici la légende :

« En 600 et quelques années, Cénery étant arrivé au bas « d'une montagne, sur le bord de la Sarthe, s'arrêta et pria. « Bientôt la soif le saisit, mais la rivière était bourbeuse ;

« en se détournant, il aperçut une source jaillissant d'un « rocher où il n'y en avait jamais eu et s'y désaltéra. Cette « fontaine jouit depuis longtemps d'une singulière pro- « priété, celle de suspendre le cours de ses eaux à l'ap- « proche d'une femme criminelle. »

Cette source porte encore le nom de fontaine St-Céneri, elle est située sur la rive opposée au bourg de St-Céneri ; on prétend que ses eaux guérissent le mal d'yeux.

Lorsque en 1855 la commune de St-Léonard vendit ses biens communaux, elle se réserva, sur la demande du curé de St-Céneri, le droit de réparer la fontaine et même sa propriété ainsi que le passage pour s'y rendre ; ces réserves furent approuvées par le préfet (M. Pron) qui, en outre, accorda une somme de cent francs pour la réparer.

Cimetière.

Jusqu'en 1860, le cimetière entourait en partie l'église ; lors de l'ouverture du chemin vicinal de Gesvres, on reconnut le besoin de le transférer ailleurs autant pour la santé publique que pour l'élargissement du chemin ; les murailles qui l'entouraient avaient à peine un mètre de hauteur et le chemin qui le côtoyait était fort étroit.

Presbytère.

Le presbytère est une assez grande maison à laquelle on n'a pas fait de réparation depuis de longues années Le curé actuel, M. Chaignon, l'habite depuis 1842 sans y rien changer, ni demander à ce qu'on le restaure, ce dont il aurait grand besoin.

Léproserie.

Aucun nom dans la paroisse ne rappelle un établissement de ce genre.

HISTOIRE FÉODALE

Nous avons dit précédemment que Robert de Juillé, fonda un prieuré à St-Léonard, que ses successeurs Witerne et son fils Robert firent des largesses des dîmes et des biens qu'ils y possédaient, ainsi que plusieurs Gaultier Le Boigne et Guillaume de Doucelles, sans pouvoir affirmer qu'ils furent jadis seigneurs de St-Léonard.

1250. — Le premier qui porte ce titre sans conteste est avant 1250, Robert 1er du Bouchet, seigneur de La Ferté-Macé, Malèfre et St-Léonard-des-Bois.

1263. — Robert II du Bouchet, seigneur de La Ferté-Macé, Milesse, St-Léonard-des-Bois, fit le voyage de la Terre-Sainte ; il épousa en 1263 Gabrielle de Lonray, dont :

1301. — Pierre du Bouchet, seigneur, etc., qui épousa en 1301 Charlotte d'Assé, dont :

1415. — Jehan du Bouchet, seigneur, etc , épousa en 1415 Jacqueline de Longaunay, dont :

1459, 21 juillet. — Jehan du Bouchet, seigneur, etc., demeurant au Mans, officier du sénéchal et seigneur de St-Léonard-des Bois, rend aujourd'hui foi et hommage à noble homme Jehan de Matéfélon, écuyer, seigneur d'Assé-le-Boisne, à cause et pour raison de sa terre et seigneurie de la Saussaie, tant en fief qu'en domaine, partie acquise de messire Ambroise de Loré, chevalier, fait le serment accoutumé et a fini avec le seigneur d'Assé, des rentes dues pour raison desdites choses à la somme de XL sols tournois dont ledit seigneur d'Assé s'est tenu pour content. Jusqu'à la somme de VI écus à laquelle ledit Bouchet être promise par ledit écuyer, sur Jehan Mallet, dudit lieu de la Saussaie, sur la recette de baux bienfaits à prendre de nous Pierre Tragin, écuyer, Jehan Lemoyne, prieur d'Assé, Jehan Picart, etc. Signé Matéfélon.

1459.— Guillaume du Bouchet, seigneur de St-Léonard, lieutenant et connétable de la ville et châtel du Mans, épousa cette année Jeanne de Vassé qui lui apporta la terre et châtellenie de Sourches, dont ses descendants ont pris le nom. Il mourut en 1494, dont :

1493. — René du Bouchet, seigneur de Sourches, de St-Léonard, qui épousa en 1493 Louise de Thevalle, dont :

1518 ou 19. — René du Bouchet, seigneur de Sourches, rend foi et hommage pour sa terre et seigneurie de Saint-Léonard, à René de Lorraine, qui le reçoit pour Philippine de Gueldre, dame de Mayenne.

1517. — Beaudouin, seigneur de Sourches et de Saint-Léonard, épousa en 1517 Marguerite de Bellenger, dont :

1556. — François du Bouchet, seigneur de Sourches et Saint-Léonard, qui épousa en 1556 Sidoine ou Siloine du Plessis-Liancourt, dont :

1598. — Honorat du Bouchet, seigneur de Sourches et Saint-Léonard, chevalier de l'ordre du roi, en faveur duquel la seigneurie de Sourches fut érigée en baronnie, l'an 1598. Mort en 1627, il avait épousé en 1595 Catherine Hurault, dont :

1632. — Jehan du Bouchet, seigneur de Sourches et de Saint-Léonard, grand prévôt de l'hôtel du roi et grand prévôt de France en 1645, en faveur duquel la baronnie de Sourches fut érigée en marquisat, l'an 1652, chevalier des ordres du roi, mort en 1677 ; il avait épousé en 1632 Marie Nevelet.

1634. — Messire Jacques du Bouchet, de la famille des précédents, était alors seigneur de Malèfre, la Rivière et Béthon

Il y a erreur quand il est question du groupe qui, dans l'église de Saint-Léonard, représente la Vierge au tombeau ; on dit que le principal personnage était Honorat marquis de Sourches, or, Honorat n'était que baron, puisque ce ne fut qu'en faveur de son fils Jehan II que Sourches fut érigé en marquisat,

Du Bouchet porte d'argent à 3 annelets de sable 2 et 1.

A une époque qui nous est inconnue et qui ne peut remonter plus haut que 1677, époque de la mort de Jehan II, la seigneurie de Saint-Léonard passa dans la famille Potier, seigneur de Gesvres ; nous ignorons si ce fut par alliance ou par acquisition, rien dans la généalogie des deux familles ne vient confirmer la première induction, rien ne vient à l'appui de la seconde. Toujours est-il que les Potier possédaient la seigneurie de Saint-Léonard depuis la fin du XVII^e^ siècle et qu'en 1789, Louis-Joachim Potier, appelé d'abord marquis, puis duc de Gesvres ou de Tresmes la possédait encore.

Louis-Joachim-Pâris Potier, duc de Gesvres, né en 1733, avait épousé en 1758, Françoise-Marie Duguesclin, dernière descendante du fameux connétable de ce nom.

Une partie de Saint-Léonard relevait de la châtellenie d'Assé-le-Boisne, dont la juridiction ressortait par appel du bailliage royal de Fresnay, une autre partie de la baronnie de Touvoie et la partie située sur la rive droite de la Sarthe, de la seigneurie de Gesvres et du duché-pairie de la Mayenne.

1780. — Il paraît que le duc de Gesvres menait grand train et que sa grande fortune était insuffisante pour ses besoins. Vers 1780, il avait pour régisseur un nommé *Lézy*, notaire à Gesvres, le duc, probablement pressé d'argent, vendit à rente viagère à son régisseur, non-seulement les terres, moulins et bois qu'il possédait en Saint-Léonard, mais encore d'autres biens situés dans les paroisses voisines. Cette rente viagère fut exactement servie jusqu'en 93, époque à laquelle le duc de Gesvres fut mis à mort. La hache républicaine affranchit prématurément M. *Lézy* de cette rente.

Tous les autres biens du duc de Gesvres furent vendus révolutionnairement ; la duchesse entièrement ruinée fut exilée sous l'empire. Le comte de Béarn, son neveu par alliance, représenta à l'empereur que cette dame était la dernière descendante de *Duguesclin*, et demanda son rappel, non-seulement l'empereur lui accorda sa demande, mais il

voulut la voir et lui fit servir jusqu'à sa mort une rente de dix mille francs.

A son tour M. Lézy vint à mourir sans enfants, laissant à son beau-frère, M. Le Marchand, ancien maître de forges, tous les biens de Saint-Léonard-des-Bois ; ils se composaient des métairies de la Cour, des trois métairies des Ventes, de la Girardière, de l'Hermitage, de la Potinière, de la Paire, la Couturelle, la Tuilerie, les Moulins-Neufs et du Val, la forge Collet, le bois de Courceriers. M. Lemarchand mourut aussi sans enfants, il laissa à sa famille, qui était de Saint-Léonard et n'était pas dans l'aisance, toute sa grande fortune. C'est l'origine du bien-être de la famille des Romet.

M. Mauboussin, ancien maire de la commune, a épousé une Romet, et la mère Chanteloup, de la Girardière, était aussi de cette famille.

1781. — M. Michel Lézy, notaire royal et fermier général de la seigneurie de Gesvres.

1781. — Jacques Lemarchand, sieur de l'Écotay, avocat au Parlement, procureur fiscal du marquisat de Gesvres et de la châtellenie de Saint-Léonard-des-Bois, beau-frère de M. Lézy.

Fiefs et seigneuries de Saint-Léonard.

Le fief seigneurial de la Cour.
id. de Linthe.
id. de la Saussaie.

Fief de la Saussaie.

1459. — Rien sur ce fief que l'aveu rendu par Jehan Bouchet au seigneur d'Assé.

1492. — Autre aveu rendu par le seigneur d'Assé-le-Boisne, au duc d'Alençon, pour son fief de la Saussaie. Jehan Bouchet relevait du seigneur d'Assé qui lui-même relevait du duché d'Alençon.

Fief et seigneurie de la Cour.

L'ancien château des seigneurs de Saint-Léonard était situé à la métairie de la Cour ; tombant en ruines, il fut démoli.

Cette seigneurie appartenait à la famille du Bouchet et passa, nous ne savons pour quelle cause, dans la famille des seigneurs de Gesvres.

De ce fief dépendait toutes les métairies, moulins, etc., vendus par le duc au sieur Lézy. La seigneurie de la paroisse était au duc de Gesvres.

Fief et seigneurie de Linthe.

1219. — On trouve le 14 septembre 1219, un Robert de Linthe, qui assiste comme témoin à la donation faite par Robert de Doucelle, à l'abbaye de Saint-Vincent. Cette seigneurie avait le droit de tenir des assises pour la servitude du cens et autres droits dus par les vassaux. Droits de lots et ventes à raison de v sols par écu.

1511. — Jacques du Hardas, seigneur de Linthe, épousa Antoinette Dubois de Maquillé.

Du Hardas porte : d'argent à six tourteaux, 3, 2, 1.

1573. — Messire Aminadab du Hardas, écuyer, seigneur de Linthe y demeurant.

Testament de messire du Hardas.

Le vendredi 27e jour de novembre 1573, sachent tous présents et à venir que la Cour du Roi notre Sire au Mans, par devant nous François, Fontenelles, notaire et tabellion en ycelle demeurant à Sougé-le-Ganmelon, furent présents et établis Aminada Duhardas, écuyer, seigneur de Linthe, paroisse de Saint-Léonard-des-Bois, lequel a ce jourd'hui, par devant nous, par ces présentes, fait et

ordonné son testament et ordonné ses dernières volontés en la manière qui suit :

Premièrement, il recommande son âme à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie, à saint Michel Archange, à saint Pierre et à saint Paul, à saint Martin, à saint Léonard, à Marie-Madeleine, à sainte Barbe, à sainte Anne, à tous les bienheureux Anges et Archanges, Saints et Saintes de la Cour céleste du Paradis, consent et ordonne, après le jour de son décès, son corps être inhumé en l'église dudit Saint-Léonard, près la sépulture de ses prédécesseurs seigneurs de Linthe, et que le jour de son enterrement soit dit et célébré une messe par chaque prêtre si commodément faire se peut, suivant l'ordonnance et disposition de cet exécutement, et qu'il soit donné aux pauvres nécessiteux la somme de cinq livres tournois et que incontinent soit dit et célébré en ladite église un trentain solennel, à la fin duquel trentain, on fera mémoire et prière pour ledit testateur ; on dira au temps que l'on trouvera .... des gens d'église. *Item* veut et ordonne qu'il soit commencé un annuel anniversaire qui sera dit et célébré en ladite église de Saint-Léonard, par ledit curé ou vicaire et chapelain de ladite église. *Item* donne aux curés des paroisses de Sougé, Assé-le-Boisne, Saint-Paul-le-Gaultier, Saint-Germain, La Ferté, Moulins, à chacun, deux sols une fois payés, pour faire la prière de lui et de ces (*sic*) pères et de ces sœurs, seigneurs de Linthe.

Item. Ledit testateur *pris* lesdites religieuses Sainte-Claire d'Alençon, quilt *face* dire par leur religieux de leur couvent, un *trentin gloria*, à l'intention de son âme et de ses parents et de feu son père, pour intention duquel *trentin*, il sera délivré auxdits religieux et religieuses la somme de v livres.

Item. Il donne et laisse pour la fondation d'une chapelle par lui fait faire et érigée près dudit lieu de Linthe, en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame de Pitié, le lieu domaine et métairie de la Huronnière, située en ladite paroisse de Saint-Léonard, au fief de Linthe, ainsi que le

dit lieu se comporte et parties en toutes choses, composé de maison manable, étable et jardin, cinq journaux de terres labourables et quatre hommées de pré environ, sans aucunes réserves ni action comme il appartient audit sieur et qu'il en a..... de feu Jehan Lamy, laquelle chapelle ledit testateur en a octroyé la collation au révérendissime Évêque du Mans et ses successeurs évêques, pourvu que icelui testateur en retienne la présentation et à son principal héritier... .. ces neveux de la maison de Linthe et pour première présentation il présente N. du Hardas, son *fié*, qu'il veut et consent en être le premier..... à la charge de dire ou faire dire par icelui chapelain.. .... chapelain d'icelle une messe toujours par chaque dimanche de l'an, en ladite chapelle et à l'offertoire, en se tournant vers le peuple, faire la prière dudit testateur et de damoiselle Anne Le Clert, son épouse, et de feu père et mère dudit testateur, et prie..... le seigneur de Linthe de faire semblable prière par ledit chapelain, aussi en l'église dudit Saint-Léonard, pour tolérance de ce faire, il sera tenu de payer chacun an, à toujours, aux curés et fabriques de ladite église, la somme de xi sols et aux..... tenu ledit chapelain dire et célébrer à perpétuité, par chacun an, dans ladite chapelle, deux messes en l'intention de feu noble Thomas du Hardas, sieur de la..... L'une au jour de l'Assomption de Notre-Dame, l'autre le mardi des fêtes de Pasques, aussi à la charge dudit chapelain de payer chacun an, au fief de Linthe, deux chapons et deux oies au jour de Noël, pour raison de la dite donation et faire réobéissance, à la dite seigneurie, au moyen de quoi icelui testateur a dit à présent par ces présentes . . . .
. . . . . y celui les. . . . . .
de ladite fondation d'icelle chapelle a néanmoins retenu les successeurs seigneurs de Linthe. Le rachat dudit lieu et métairie de la Huronnière, à mutation de chapelain, sera le principal héritier dudit testateur descendant de la dite maison de Linthe, leur faire décréter lesdites choses de la chapelle, en cas que ledit testateur de la chapelle le

face faire et au silence desdits seigneurs de Linthe ses successeurs (*sic*), faire nomination de chapelain à ladite chapelle et faute par lui de ce faire, dans le temps de droit, le dit seigneur évêque le nommera, lequel jouira de ladite chapelle et choses qui dépendent d'icelle jusqu'à ce que ledit seigneur de Linthe y ait pourvu de chapelain.

Item, ledit testateur pour ce qui veux et lui *plais* a donné et donne par ces présentes à tous *cest* enfants de lui et de demoiselle Anne Le Clerc, sa femme et épouse, tout et chacun ses acquêts par lui et ladite sa femme, faits et qu'il comprit en leur mariage et en quelques lieux que lesdits héritages choses immeubles *s nt* situés sans aucune révocation, pour à regard seulement des acquêts roturiers à la charge néanmoins que le fié (fils) aîné du testateur voudrait . . . . . et deniers qu'ils ont coûtés et qui seront déboursés pour y ceux acquêts en temps et pour temps qu'il y en aura à Linthe, seulement ils seront tenus de les *recepvoir*.

Item, ledit testateur a donné et donne par ces présentes outre la coutume du Maine à Madelon et Marie ses filles puînées les partages de sa *subsection*, et donne par héritage à perpétuité pour eux et leurs hoirs comme leur partage il *veux* et ordonne leur estre baillée sur le lieu de la grange *Balion*, située paroisse de Tassillé, en Champagne, et où ils voudront *absrêter* leurs partages audit lieu, il veut enfin qu'ils ne jouissent de leurs partages assignés sur autres lieux que pour usufruit suivant la coutume ; par ce moyen il a révoqué par ces présentes autres donaisons par lui faites à ses dits enfants, *passey* devant notaire royal le 24e de may 1558, laquelle est *casez* et *annullez*.

Item veux et ordonne qu'il soit baillé et délivré par son fils aîné à Rose du Hardas, sa fille, religieuse de madame Ste-Claire, à Alençon, l'année durant, par chacun *ant*, la somme de XV livres et par eux-mêmes au jour de Notre-Dame-Angevine, au moyen de quoi ledit son *fié* aîné, perdra ses droits de partage en sa *subsection*, de ladite sa femme qu'il. . . . . .

. . à ladite Rose sa fille et ou se fié aîné pourrait manquer à payer ladite somme de xv livres par chacun an ledit testateur ne veut ne en temps (n'entend) qu'il prenne ledit droit de partage avec ses autres enfants, le prendront à la charge qu'ils plairont ladite somme de xv livres et par chacun an, la vie durant de ladite Rose comme il est dit.

Item, pour mettre son testament présent exécution il a *éslu*, nommé ladite Enne (Anne) Le Clerc, demoiselle son épouse et André du Hardas, écuyer, son fié aîné, ainsi que chacun d'eux s'oblige *Ipotesques* tous et chacuns leurs biens présents et à venir pour l'accomplissement du présent testament, reçu et par foy et jugement fait et passé à Sougé, maison presbytériale dudit lieu, présent vénérable et discret Me Pierre Saillant, prêtre curé de Sougé, et Me Jehan Saillant, prêtre, demeurant audit Sougé, témoins.

La minute est signée A. du Hardas, Pierre et Jehan Saillant et Fontenelles.

Chapelle de Linthe.

Cette chapelle n'a rien de remarquable par son architecture, la porte d'entrée placée dans l'un des pignons est un carré long assez bas; le dessus est une pierre sur laquelle étaient les armes des du Hardas, grattées en 93. Le pignon se termine par une croix, une porte latérale, plus basse que la première, est murée. Au fond un mauvais autel ; derrière une fenêtre d'un ogive douteux ; de chaque côté de la porte, en dehors, se trouvent plantées deux croix en grès roussard.

Cette chapelle, placée non loin du pont, au pied d'une colline élevée, se trouve actuellement à peu près ruinée.

André du Hardas succéda à son père.

Messire Claude du Hardas succéda à André son père.

1638, 17 juillet. — Claude du Hardas, chevalier, seigneur de la terre et seigneurie de Linthe, Hauteville et autres lieux, rend foi et hommage à dame Marguerite de

Bois-Pitard, dame de Sougé et de Corbusain. Le droit de pêche appartenait au seigneur de Linthe, en rivière de Sarthe depuis l'écluse du moulin de St-Léonard, l'espace en aval d'une demi-lieue.

L'enceinte de la maison seigneuriale existait alors avec douves, portail et pont-levis.

En 1638. — Nicolas Garnier, prêtre, était chapelain de la chapelle de Linthe et homme et sujet du seigneur de Linthe, pour raison de l'Être-du-Bois, dépendant de ladite chapelle, composé de deux maisons, une étable et douze ou treize journaux de terre. Dans la même année le chapelain de la chapelle St-Ladre (Lazare) de Fresnay, était homme et sujet du seigneur de Linthe pour raison d'une rente qu'il avait à prendre sur le lieu de la Rondelière.

1640. — Messire Thomas du Hardas, seigneur de Linthe, habitait ce manoir. Il avait épousé Marie Desportes. Les du Hardas étaient alors très-souvent parrains et marraines comme toute la noblesse habitant les campagnes. (Voir les registres de l'époque.)

1656. — Naissance de Marie-Louise, fille de noble Thomas du Hardas et de Marie Desportes. Son parrain fut le marquis Desportes, seigneur du Mesnil, sa marraine, Louise de Champagneux.

1658. — Naissance de Catherine du Hardas, fille des précédents. Parrain Claude du Hardas, marraine, Catherine Duval.

1658. — Naissance de Marie du Hardas, fille des précédents. Parrain Jacques Desportes de Brunemail.

1659. — Naissance de Marthe du Hardas, fille des précédents. Parrain Mathurin Le Féron, sieur de Longuezulie, marraine, Catherine Desportes.

1661. — Naissance de Françoise du Hardas, fille des mêmes.

1666. — Noble dame Marie Desportes, veuve Thomas du Hardas, chevalier, habitait encore Linthe.

1704. — Vente de la métairie de Coslin par messire François Desportes, seigneur du Mesnil -- Vicomte,

Linthe, etc., héritier de dame Catherine du Hardas, à Pierre Guichard, prêtre vicaire, demeurant à St-Léonard-des-Bois.

Catherine du Hardas, morte sans postérité, avait laissé la seigneurie de Linthe à la famille Desportes, ses parents maternels.

1732. — Messire Charles-François Desportes, chevalier, seigneur et patron du Mesnil-Vicomte, de Linthe et autres lieux, vend la terre et seigneurie de Linthe, composée d'un manoir seigneurial, douves, basse-cour, jardins, un moulin tournant, avec ses vassaux, sujets audit moulin, rivière, droit de pêche, chapelle et tous droits honorifiques, fermes et bois taillis, etc., à haut et puissant seigneur messire Hubert de Courtarvel, marquis de Pezé, maréchal des armées du roi, etc., représenté par messire Emmanuel Le Silleur, chevalier, seigneur de Sougé, Mébezon, etc., demeurant au château de Sougé. Cette terre fut vendue 45,000 livres.

Le fief de Linthe, lors de cette vente, était affermé aux sieurs Duplessis et Champion, maîtres des grosses forges de la Gaudinière, pour 14,000 livres.

La terre de Linthe était mouvante féodalement du fief de Corbusain, pour la plus grande partie, pour une petite partie du fief de la Saussaie, appartenant au seigneur de St-Léonard (le duc de Gesvres.)

Le roi maria la fille du marquis de Pezé à messire de Vassé, vidame du Mans; ce dernier devait une somme considérable, il l'emprunta de M. l'abbé de Pezé oncle de sa femme; pour le remplir, M. de Vassé lui céda la jouissance des terres et seigneuries de Vaux et de Linthe. Le sieur Lanos, fermier général de la seigneurie et fief de Linthe, demeurait à la Pâlonière en Assé.

1773. — Vente de la terre de Linthe par haut et puissant seigneur Alexis-Bruno-Etienne de Vassé, marquis de Vassé, Mézières, seigneur de Notz, Fyé, Linthe, etc, fils de très-haut et puissant seigneur Armand Mathurin, marquis de Vassé, vidame du Mans, seigneur de la Cassine, de

Vassé, d'Orthe, etc., maréchal des camps et armées du roi, et de haute et puissante dame Louise-Madeleine de Courtarvel de Pezé, sa femme, marquise de Mézières, Azai-le-Boisne (Assé), Fyé, Linthe, etc.

Au sieur François Hatton La Gaisnière, chef d'échansonnerie du roi, demeurant à Fresnay, pour 46,000 livres.

Lors de l'acquisition de cette terre par M. Hatton La Gaisnière, elle se composait des métairies de Linthe, les Boinmeries, la Gendrie, la Joustière, le moulin de Linthe, les bois de Linthe, les bois des Guerches et du Tertre, le droit de pêche demi-lieue dans la Sarthe. Un moulin joint à une terre fieffée entraînait toujours le droit d'astreindre les vassaux d'y faire moudre leurs grains.

Les prés de Linthe, surtout la Cervée et ceux des Bommeries, se fauchaient, se fanaient et se charroyaient à corvée par les hommes et sujets de la seigneurie de Linthe.

Les corvéables pour la seigneurie de Linthe, étaient les détenteurs de :

1° La Rondelière ; 2° la Huronnière : 3° la Futaie-du-Haut ; 4° la Futaie-du Bas ; 5° la Séchière ; 6° la Girardière ; 7° la Rourie ; 8° la Goutherie ; 9° la Guibergère ; 10° le Grand-Coslin ; 11° le Petit-Coslin ; 12° le Vieux-Four ; 13° la Roche-Ménard ; 14° la Chantelière ; 15° la Gendrie ; 16° le Grand et le Petit-Coudray ; 17° la Brosse ; 18° la Pâlonière ; 19° la Roche-Bizette ; 20° la Rogerie ; 21° la Portière ; 22° la Potinière ; 23° la Sorie ; 24° la Forge-Collet.

Manoir de Linthe.

La maison et le pavillon de Linthe datent du XVI^e^ siècle, la partie basse à gauche est plus ancienne.

La maison est une belle construction à un étage, surmontée d'une couverture en ardoises à toits pointus. On accède au rez-de-chaussée par un double escalier en pierre. Il y a par bas, deux très-grands appartements à

fenêtres à meneaux. L'étage n'a pas moins de 12 pieds d'élévation ; les poutres et solives sont à vive arête; dans la grande et belle cheminée en pierre. on pourrait brûler un chêne presque entier. Ce bâtiment d'une grande solidité pourrait facilement faire une belle habitation moyen âge, elle sert d'habitation au fermier.

Le pavillon, grand bâtiment en face de la maison et de la même époque, n'a jamais été achevé, il devait avoir deux étages. Les murs ont 4 pieds d'épaisseur, percés de fenêtres longues et étroites ainsi que de meurtrières ; il était destiné suivant nous à servir de donjon ; en dehors de ces constructions est une belle fuie percée de nombreuses niches à pigeons.

Jadis le manoir et le pavillon étaient entourés de douves profondes; du côté de la fuie se trouvait la porte cochère avec pont-levis, petite porte à côté avec planchette, tout cela a disparu, seulement derrière la maison on voit des restes de douves. La ferme portait le nom de métairie de la Cour de Linthe, elle était en dehors de l'enceinte seigneuriale. C'est aujourd'hui une simple ferme.

1616. — Honorable Marguerite Fournys ou Fournier femme d'honorable Michel de Laune, né à Sougé.

1636. — Naissance de Louise, fille d'honorable homme Pierre-Guillaume de Baulian, maître des grosses forges de Saint-Léonard, et de Louise du But ou Duval, sa femme. Son parrain noble homme Fournier, maître des grosses forges de la Bataille de Saint-Céneri, sa marraine, honorable femme du But du Coudray, demeurant aux grosses forges de Linthe.

Forges.

Nous pensons que les grosses forges de Saint-Léonard existaient près le vieux pont ; détruites depuis longtemps; des monticules de scories où est bâti le pont actuel sont encore là pour l'affirmer. Les magasins de cette forge étaient là où naguère était une mauvaise auberge tenue par les Mathieu, de triste mémoire. On y remarquait

encore un vieux contrefort attenant aux magasins, pris par quelques personnes, mais sans raison, pour les restes d'un vieux château.

La paroisse de Saint-Léonard avait au XVI^e^ et XVII^e^ siècle un grand nombre d'établissements métallurgiques. Outre les forges indiquées ci-dessus, il y avait encore la forge Collet, simple platinerie, changée depuis soixante ans en moulin à farine. Sur le ruisseau d'Anet se trouvait une autre platinerie. Tous les fers étaient ensuite conduits à la forge de la Bataille où ils étaient façonnés en poëles.

En 1638, une forge à faire acier existait près le pré de la Corvée, au champ nommé les Fourneaux, dont le sol est complétement noir par les scories qui sont mêlées au sol. C'était la forge de Linthe dépendant de cette seigneurie. Cette forge ou mieux le propriétaire, avait droit à écluse, refour et pêcherie depuis les forges de Saint-Léonard jusqu'à la Touanière, et droit de pêche jour et nuit. (Il est étonnant qu'on n'en fasse pas mention dans le dénombrement des biens de la seigneurie de Linthe, mais ces notes sont prises sur des actes du temps.)

Au-dessous de cette forge, dans un pré nommé pré de la Fonderie, se trouvait la fonderie où de la forge de la Gaudinière on envoyait fondre les fers produits par elle. Cet état de choses a duré jusque vers la fin du dernier siècle. Dans les décombres qui existent encore, on distingue facilement l'emplacement des fourneaux. Cette usine dépendait de la Gaudinière, mais messire Le Guerchais, propriétaire de cette forge, servait au seigneur de Linthe une rente de 25 livres.

Avant l'invention de la pointe et surtout de sa vulgarisation, l'industrie de la plupart des hommes du bourg consistait à faire du *clou*. On se servait pour cela de l'excellent fer de la Gaudinière si apprécié par ses qualités. Chaque semaine on voyait sur les bords de la Sarthe nombre d'ouvriers revenir de cette forge, chargés de baguettes de fer destinées à être transformées en clous. Ces hommes étaient tous coiffés de bonnets de laine d'un

rouge-brun qui leur donnait une physionomie particulière. Cette industrie est totalement perdue.

1639. — Mariage de François de Coutance, écuyer, de la paroisse de Sougé, avec Marie de la Boëssière.

On trouve dans un vieux titre de Saint-Léonard, un moulin fouleret.

1646. — Fut parrain à Saint-Léonard, de Pierre Guiot, honorable Pierre de Moloré, maître des grosses forges de Saint-Léonard, marraine, honorable Madeleine Le Batteux, maîtresse des grosses forges de la Bataille.

Un de Moloré de Glatigny, vend, on ne sait trop à quelle époque, une platinerie à Saint-Léonard (Le Paige.)

1658. — Édit du roi, du mois d'août 1658, qui ordonne des dons gratuits pour six ans. Saint-Léonard était porté pour 450 livres.

1672, 17 juin. — Baptême de Gaspard Ribot, parrain, Gaspard de la Fournerie, juge civil et criminel du marquis de Gesvres, marraine, demoiselle Marie de Renusson, femme d'honorable homme René de Moloré, sieur de l'Epinay, maître de forges.

1676. — Mariage de Jean-Louis Abot, seigneur du Bouchet, chevalier, seigneur de Surmont, et de Millon, grand bailli de la noblesse du Perche, gouverneur du Perche, de la ville et château de Mortagne, ancien juge du point d'honneur, et de demoiselle Catherine du Hardas.

1678. — A cette époque, le moulin à blé des Écharnaux existait et portait ce nom

1682. — Mariage de M. Antoine du Breil et d'honorable Marie Maignée, assistée de M. du Breil, contrôleur au grenier à sel de Fresnay, et de Pierre Tavernier, sieur de Boulogne, receveur au grenier à sel de la même ville.

1695. — Fut parrain à Saint-Léonard, René-Gabriel de Moloré, marraine, demoiselle Marie-Anne de Moloré, demeurant à la Poôté. Les de Moloré habitaient encore Saint-Léonard.

Sans date, une dame Anne de Moloré, veuve de M. Pierre Duval, sieur du Coudray, demeurant à Alençon.

1707. — Baptême de Philippe-François Thomas, fils de Michel Thomas, notaire royal à Saint-Léonard ; parrain, François-René de Moloré, seigneur de Saint-Paul, marraine, demoiselle Madeleine Desportes.

1726, 30 juin. — Baptême de François-Victor, fils de M. Michel Mary, sieur de Lhuitré, et de Jeanne-Marie Leroux ; parrain, Jean-François de Jupilles, écuyer, seigneur de Moulins, marraine, demoiselle Marguerite de Moloré de Saint-Paul.

1735. — Julien-Maurice Leroux de Saint-Laurent, d'une famille bourgeoise du pays de Fresnay, dont quelques membres avaient été anoblis. L'abbé Julien-Maurice Leroux de Saint-Laurent était oncle de noble Julien Leroux, sieur du Coudray, officier de madame la Dauphine, et de Jeanne Leroux qui épousa messire Jean-Baptiste Mary, sieur de la Brosse, en Saint-Ouen-sous-Ballon, il était vicaire de Saint-Léonard-des-Bois, lorsque la cure de Saint-Ouen-sous-Ballon lui fut présentée, par l'abbé de Saint-Vincent, il en prit possession le 24 novembre 1735.

L'abbé de Saint-Laurent se retira probablement dans sa famille, au pays de Fresnay.

1751. — Le sieur Pierre Lanos, demeurant à la Pâlonière, fermier général des prieurés de Saint-Léonard et Moulins, loua, cette année, la terre, fief et seigneurie de Linthe pour 14,000 livres, de messire Henri-Hubert de Courtarvel de Pezé, ancien aumônier du roi, demeurant à Paris, présent au château de Vaux comme procureur de messire Armand de Vassé.

De 1560 à 1715. — Une école fut fondée à Saint-Léonard et dotée par M. Julien Baussay, prêtre.

Saint-Léonard, son territoire, ses montagnes, ses vallons.

Le sol de cette paroisse a été tellement soulevé, tourmenté, raviné, qu'il ne ressemble en rien à celui des paroisses voisines.

On nomme ce pays la Suisse de l'ouest de la France, ou, comme l'a écrit un spirituel auteur, les Alpes mancelles. En effet, qu'y voyons-nous? Si ce n'est une suite non interrompue de montagnes et de ravins plus ou moins élevées, plus ou moins profonds. Il n'est pas étonnant qu'un anachorète, soit venu, il y a treize siècles, chercher un refuge contre le monde dans ces solitudes alors inaccessibles. Presque rien n'a changé dans ce singulier pays, seulement la culture a remplacé, en partie, les bois qui le couvraient entièrement. Il y a quarante ans, l'accès en était presque impossible aux charrettes, actuellement, grâce à l'admirable réseau de la petite vicinalité, on peut y arriver sans trop de difficulté. Rien de plus pittoresque que ces montagnes et ces ravins; les uns représentent parfaitement le chaos, d'autres, au contraire, sont recouvertes de verts gazons, ou d'un tapis de bruyères, qui, lors de leur floraison, semblent un tapis de feu.

Le nom de ces monts dit assez ce qu'ils sont : ainsi vous avez le *Déluge*, les *Écharnaux*, *Haut-Fourché*, la *Tempêterie*, etc.

De ces collines, souvent élevées à plus de cent mètres au-dessus du cours de la Sarthe, la vue est admirable et a donné lieu au quatre *beaux* vers locaux suivants :

Si *Haut-Fourché* était sur *Narbonne*
On verrait Paris et Rome ;
Et si *Narbonne* était sur *Haut-Fourché*
On verrait toute la cité.

Les plus hautes collines sont *Haut-Fourché*, de 120 mètres au-dessus de la Sarthe et de 217 au-dessus du niveau de la mer ; de Narbonne, de 104 au-dessus de la Sarthe et de 203 au-dessus de la mer ; Montaigu ou la Tempêterie, 100^{m} au-dessus de la Sarthe ; Frou ou Hautes-Bruyères, de 110^{m} ; Saint-Laurent, de 125^{m}, et bien d'autres moins élevées, par exemple, le petit *Saint-Céneri*, la *Peyre*, *le Val*, *Choiseau*, les *Guerches*, *Chamasson*, le *Verdillon*, etc.

Le Bourg.

Le bourg, situé dans un ravin en forme de presqu'île, est peu considérable, mais dans une position exceptionnelle, au fond d'un vaste entonnoir formé par les montagnes de Narbonne et de Haut-Fourché. On y arrive du côté de Fresnay, par une route des plus ravissantes bordant la Sarthe, et d'autre côté longeant les collines des *Guerches*, dont les roches abruptes de porphyre et de grès ancien sont d'un effet saisissant. Vient ensuite le manoir de Linthe, dont l'architecture moyen âge, avec ses toits pointus nous reporte malgré nous à plusieurs siècles en arrière, temps où alors nos campagnes étaient couvertes de gentilhommières habitées par une petite noblesse campagnarde, vivant maigrement du produit de sa chasse ou de ses colombiers, mais à qui revenait seule le droit de fournir des officiers à l'armée Dans leur généalogie, on voit que ces braves mouraient rarement dans leur lit, mais le plus souvent au service de la France. Les uns écrasés par une mine, d'autres le crâne brisé par une hache d'arme, transpercés d'une épée ou foulés aux pieds des chevaux; mais nous nous apercevons que nous sommes loin de St-Léonard auquel il est temps de revenir.

L'arrivée au bourg se fait par un ravin entre les deux montagnes de Haut-Fourché et de Narbonne; on y passe aujourd'hui la Sarthe sur un joli pont en pierre, jadis sur un vieux pont en bois très-pittoresque. Arrivé sur la place devant l'église, vous avez une vue magnifique, en face de vous est Haut-Fourché, dominant la vallée de trois cents pieds et formant autour de la presqu'île un demi-cercle représentant un immense amphithéâtre. Du temps des Romains, ce lieu à proximité d'une grande ville, eut été infailliblement approprié aux divertissements du grand peuple. L'arène, du reste, eut été digne de l'amphithéâtre.

Veut-on sortir du côté opposé? Actuellement se trouve le chemin vicinal de Gesvres, passant entre la Sarthe et

les roches admirables et verticales de la Barre. A droite vous avez le Gué-Plard où l'on traverse la rivière sur de nombreuses roches entre lesquelles coulent les eaux. Ce passage prend le nom de *Chapelet*, il est impraticable dans les hautes eaux.

Sur la croupe de Narbonne, aux roches de la Barre, on a frayé un passage dans le roc vif nommé l'*Engouloir*, il n'est pas à une élévation moindre de 50 mètres ; ce passage est difficile et dangereux.

Toutes ces montagnes âpres, abruptes, hérissées de rochers, donnent tout au plus naissance à des bruyères ou à des genêts et dans quelques parties à des broussailles ; certaines parcelles sont péniblement cultivées.

Dans les vallées s'étalent quelques prairies et des roches abondantes ; la plus considérable est celle du Bourg, où coule la Sarthe ; la plus sauvage est celle sise entre Narbonne le *Frou* et Chamasson, puis vient celle du Déluge, etc.

Sur Narbonne, du côté de l'Orient, vers le haut de la montagne, se trouve une fontaine dont les eaux passaient pour être enchantées ; c'est la fontaine à Mauger ; près de là est le puits des Sarrasins, au fond duquel est enchaînée une tonne remplie d'or et d'argent. On dit que des Anglais nantis de vieux titres vinrent autour de la croix des Écharnaux, faire vainement des fouilles pour y trouver un trésor. M. Paul de la Salle, le spirituel écrivain, prétend que l'ancien sacristain de la paroisse lui a raconté une histoire où il était acteur. Il avait ouï dire que le trésor était enfoui au pied de la croix de la Barre ; il s'associa le vicaire du lieu et une nuit ils se mirent à l'œuvre. Après avoir profondément creusé, ils découvrirent enfin un grand chaudron rempli d'or, mais le chaudron résistait à tous leurs efforts ; sur le point de réussir, un grand bruit se fi entendre, une légion de diables à cheval vinrent avec des cris aigus du côté de la montagne, le vicaire et le sacriste effrayés s'enfuirent et depuis ne purent retrouver aucune trace de leurs travaux.

Sous ces roches sont quelques grottes dont l'une porte le nom de *Maison à la Belle;* on raconte encore de nos jours que dans les anciens temps, deux bœufs noirs s'y retiraient. Le premier venu pouvait s'en servir pour labourer, à deux conditions : la première de déposer cinq sols sous leurs jougs, la seconde de ramener les bœufs avant le coucher du soleil, au risque des plus grands malheurs.

Antiquités.

Saint-Léonard était un pays frontière, situé entre les deux châteaux forts de Fresnay et St-Céneri ; on dit que les guerroyeurs du temps avaient élevé sur Narbonne des retranchements en terre assez considérables et à double enceinte, encore visibles sur plusieurs points, qui servaient d'abri à tour de rôle aux troupes françaises et anglaises. Quelques historiens prétendent même y avoir vu les ruines d'une forteresse. Les seules découvertes qu'on y ait faites se bornent à de vieilles ferrailles et à quelques vieux boulets, preuve des combats qu'on y a livrés.

D'autres croient à un camp gallo-romain, et la tradition locale dit qu'il y avait autrefois une ville en ce lieu. Rien ne vient à l'appui de cette prétention plus que douteuse. On y voit de nos jours une maison nommée la Finance, est-ce une dérision, la misère y séjourne.

Pour le camp gallo-romain on peut l'accepter, tout en pensant que plus tard il a pu servir de retraite à divers corps de troupes dans les guerres du X^e^ au XV^e^ siècle. Au reste, ce *castrum*, comme celui des bois d'Assé, peut être l'œuvre des Gallo-Romains, comme des guerriers du moyen âge.

Rien dans le bourg que les restes du vieux prieuré du XVI^e^ siècle.

Notaires.

1654. — M^e^ Julien Hérie, notaire.
1659. — M^e^ René Le Gaigneux, notaire

1704. — Me Michel Thomas, notaire.
1708. — Me Julien Cadieu, notaire
1779. — Me Louis-Nicolas Le Roux, notaire.

Excursion à St-Léonard et à St-Céneri.

Depuis 50 ans les excursions à St-Léonard et à St-Céneri sont devenues fort à la mode. Pendant trois à quatre mois de la belle saison, il se passe à peine un jour sans y voir arriver plusieurs caravanes de voyageurs. Pas un étranger ne vient passer quelques jours à dix lieues à la ronde, qu'il ne visite ce pays exceptionnel.

Les accidents de terrains de la forêt de Fontainebleau ne sont pas comparables à ceux qu'on rencontre ici. Montagnes élevées, vallées étroites et profondes, vues ravissantes, désolation et chaos, voilà ce qu'on y rencontre à chaque pas.

La Sarthe coule en serpentant au fond de ces vallées sinueuses et en augmente le charme. Bien des nobles dames, bien de frêles jeunes filles sont venues faner leur fraîche toilette, déchirer leurs légères bottines sur les roches aiguës et les cailloux roulants qui jonchent collines et ravins. C'est une rude journée pour des femmes habituées aux aisances de la vie, au *farniente* des boudoirs, mais chacun est flatté de pouvoir dire j'ai visité St-Léonard et St-Céneri.

L'excursion de St-Léonard à St-Céneri, doit se faire en suivant les bords de la Sarthe; ce trajet est difficile et rempli d'obstacles, mais les touristes en sont amplement dédommagés par les beautés et les horreurs qu'ils rencontrent.

A St-Léonard, c'est la désolation; à St-Céneri, la nature change d'aspect, les collines y sont moins élevées, mais plus vertes et moins rocheuses; là, vous trouvez une petite église romane, bijou caché bien avant dans les terres; vous y trouvez encore les ruines d'un vieux château, l'envie et la terreur des Anglais; si à tout cela vous joignez

les légendes de ces lieux, l'imagination aidant, vous ferez revivre facilement à vos yeux les solitudes affreuses que loin du commerce des hommes, Léonard et Céneri avaient jadis choisies pour adorer Dieu. Vous verrez dans ces déserts s'élever deux monastères peuplés de nombreux disciples ayant choisi ces deux anachorètes pour abbés.

Plus tard, des hordes barbares (les Normands) fondent sur ces lieux comme un fléau dévastateur, détruisent, brûlent églises et monastères et remplissent ces saints lieux de sang et de ruines.

Plus près de nous on y voit fleurir la chevalerie ; ce fut dans ce temps que le sol sacré de la France fut foulé par des étrangers, qui, pendant plusieurs siècles tentèrent d'asservir notre pays ; mais ils avaient compté sans les nobles et vaillants enfants de la France, qui, à force de courage et de persévérance, les forcèrent à rentrer dans leur île. Parmi ces braves chevaliers du Maine et de la France, on doit placer au premier rang le loyal et brave Ambroise de Loré, le défenseur de St-Céneri et l'ennemi le plus acharné des Anglais.

Voir l'histoire de St-Céneri et d'Ambroise de Loré, par l'auteur de ces chroniques.

SAINT-OUEN-DE-MIMBRÉ

D'après l'appellation la plus commune du pays, sainte Avoise. (JAILLOT), *Audoenus Sanctus juxta Fresneium, sive Sancta Avoiea.*

Anciennement du bailliage et doyenné de Fresnay, de l'archidiaconé du Saosnois, diocèse du Mans, actuellement du canton et doyenné de Fresnay.

Superficie	1061 hectares.
Population.	1073 habitants.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET RELIGIEUSE.

La fondation de la paroisse est de 1324, sous l'épiscopat de Pierre de Longueil, évêque du Mans. Présentateur : l'évêque ; patron : St-Ouen.

La cure, suivant le Paige, est estimée de 1,500 à 1,600 livres.

L'église, du genre roman, ne paraît cependant pas remonter à une époque si reculée, le transept est d'une date plus récente que le reste de l'église. Elle est propre et bien tenue ; autrefois bien pauvre, elle a été réparée au moyen d'un legs fait par M. le comte de Vaux, décédé à St-Ouen, en 18. . La tour est ronde, percée de fenêtres étroites et ogivales ; une belle flèche en ardoise la surmonte, à la base de laquelle se voient quatre lucarnes

marquant les points cardinaux. C'est à tort que Pesche indique quatre clochetons à la base du clocher.

Bénéfices.

1° La chapelle St-Gervais et St-Protais, au château et fief de Magny, fondée en 1518, à la présentation du seigneur de ce fief, dotée de terres et d'une rente de x sols et deux poules ; devait deux messes par semaine ou XVIII livres, IV boisseaux d'avoine, IV poules et XX sols, VI deniers de rente au seigneur.

Le Paige attribue cette chapelle à Jehan Louvier, prêtre, qui la fonda en 1428 ; il dit que de son temps la chapelle était interdite et acquittée dans l'église paroissiale. On n'en trouve plus aucun vestige.

2° Une première chapelle, fondée au château de Mimbré, en 1235, par noble Herbert de la Porte, Guillemette de Pannart et Guillaume d'Écoulant, seigneurs de Mimbré, était annexée à la cure de St-Ouen. Les seigneurs, de temps immémorial, se sont emparés des biens de cette chapelle.

3° Chapelle Ste-Croix, également au château de Mimbré, fondée le 8 août 1708, par Francois Delélée, augmentée par lui en 1709. Elle était à la présentation du seigneur de ce fief, valait 75 livres et devait la messe les dimanches et fêtes. Elle a été détruite en 184 . par M. de Nollent.

4° Une prestimonie, au lieu du Gué, fondée en 1652, par François Bignon, prêtre, était présentée par les héritiers à un prêtre de la famille.

1266. — Herbert de Grateil, curé de St-Ouen-de-Mimbré, frère de Geoffroy, curé de St-Germain-de-la-Coudre, vend au chapitre du Mans, une dîme en Assé-le-Boisne.

1488. — Discrète personne Me Jehan Chaignon, prêtre, curé de St-Ouen-de-Mimbré, au nom et comme procureur de Me Gilles Launay, chapelain de la chapelle de Collières, servie à l'autel St-Fiacre, en l'église du Mans, fait acte de foi et hommage simple à la seigneurie de la Guerche.

1609. — Extrait des registres de l'état civil de St-Ouen. Réconciliation du cimetière de St-Ouen, vénérable et discret maître Pierre Le Boucher, curé de St-Ouen et doyen rural de Fresnay, chargé par les grands vicaires de l'église cathédrale du Mans de faire la réconciliation du cimetière, pollué par l'inhumation d'un nommé Pascal Gautier dit sieur des Bouillons, de la paroisse de Coulombiers, appartenant au culte réformé, (huguenot), est assisté dans cette cérémonie de vénérables et discrets Mes Pierre Hemmery, curé d'Assé, René Vaillant, curé de Sougé et Pierre Thébault, curé de Gesnes.

1624. — On baptise dans l'église de Fresnay, un enfant de St-Ouen-de-Mimbré, parce que l'église de cette paroisse avait été polluée et déclarée telle par l'official du Mans d'autant (*sic*) que le seigneur de Mimbré, hérétique, (huguenot) y avait été enterré le dernier jour de mai dudit an, et fut le sieur de Mimbré déterré du chœur de l'église et transporté, par le commandement de l'official, dans une petite chapelle annexée à la dite église, qui en fut retranchée. La réconciliation fut faite en présence de l'official, le ve jour d'août 1624, par vénérable et discret Me Bourée, curé de Fresnay.

1665. — Il existait alors à St-Ouen-de-Mimbré un temple protestant, où se rendait souvent un ministre nommé Fleury Il lui fut fait défense de faire le prêche hors de sa résidence au Mans. Il visitait encore pour la même cause les paroisses de St-Aignan et d'Aillières. Les ministres protestants étaient forcés à la résidence. Depuis longtemps les de Cordouan, seigneurs de Mimbré, appartenaient à la religion réformée, en un mot étaient huguenots.

1672. — Réconciliation de la chapelle Ste-Anne. Nous, Louis du Bourg, curé de Juillé et doyen rural de Beaumont, par commission de Mgr illustrissime et révérendissime évêque du Mans, en date du 20 septembre 1672, signé Louis, évêque du Mans, pour la réconciliation d'une partie de l'église de St-Ouen, à cause de la sépulture d'un huguenot. Me Jean Gourdin était alors curé de St-Ouen.

1730. — Cette année mourut Mᵉ Julien Leliepvre, curé de St Ouen ; il fit l'église et les pauvres ses légataires universels ; il légua à l'église des vases d'or et d'argent, ainsi que le constate un marbre posé contre le mur en face de l'autel de la Vierge.

1780-1788. — Il paraît qu'alors le presbytère de St-Ouen était en mauvais état puisque du temps que M. Delélée en était curé, il en fit construire un autre très-considérable, tel au reste qu'on le voit aujourd'hui. M. Delélée donna à sa mort le presbytère à la paroisse. Malheureusement, survint la révolution et il fut vendu comme bien national. Lors du rétablissement du culte, la commune acheta une petite maison pour loger le curé. Actuellement cette maison sert de mairie et de maison d'école, l'ancien presbytère ayant été racheté par la commune

L'ancien cimetière entourait l'église ; le nouveau a été placé sur le chemin vicinal de St-Ouen à Fyé.

Tombes.

Dans le chœur de l'église, à gauche, sont deux pierres tombales portant : Messire François Delélée, chevalier, seigneur du Plessis, Mimbré, Maigné et autres lieux, décédé le 3 janvier 1738, âgé de 74 ans.

L'autre : Cy gist dame Marie-Claude de Silly, veuve de François Delélée, chevalier, seigneur du Plessis, Mimbré, Maigné et autres lieux, décédée le 18 avril 1744, âgée de 73 ans.

Il existait dans le cimetière, autour de l'église, plusieurs tombes de la famille Delélée, par suite de la translation du cimetière hors du bourg, elles seront placées dans le chœur de l'église. Celles qui sont brisées seront portées au cimetière nouveau sur les restes de la famille.

Voici quatre inscriptions gravées sur le marbre de leurs tombes.

1° Cy gyst messire François Delélée, écuyer, chevalier, seigneur de Mimbré, Magny et autres lieux, décédé au

château de Mimbré, le 16 septembre 1785, âgé de 90 ans, 3 mois, 5 jours.

2° Cy gyst messire Joseph Delélée, seigneur de la Tahérie, écuyer, chevalier de St-Louis, né à Arras, le 11 mars 1715, ancien intendant des armées du roi, chargé, en 1778, de l'intendance de l'armée aux ordres du maréchal de Broglie, sur les côtes de Normandie ; décédé au château de Mimbré, le 16 janvier 1789. Il était frère du précédent.

3° Cy gyst dame Marie-Anne-Elisabelle Le Paulmier, épouse de Messire François-Henry Delélée de Mimbré, décédée le 8 mai 1816, âgée de 82 ans.

4° Cy gyst dame Catherine-Françoise Le Paulmier, abbaisse (*sic*) de l'abbaye de Monsort d'Alençon, décédée au château de Mimbré, le 12 août 1813.

C'était la sœur de Mme de Mimbré.

Les tombes de la famille de Vaux ont probablement été transportées au nouveau cimetière.

Après 1815, mourut à St-Ouen, au vieux presbytère qu'il avait acheté de l'acquéreur qui le tenait de la nation, messire Gilbert de Vaux, chevalier, seigneur de la Roche, capitaine au régiment de Chartres infanterie, fils de Paul de Vaux et de dame Marie-Thérèse de Bardou, demeurant au château de La Roche, paroisse de St-Dié, diocèse de Clermont. Messire de Vaux, ruiné par la révolution, avait une fortune très-minime, avec laquelle il vivait à St-Ouen avec son épouse, demoiselle Antoinette de Montesson. Pendant la révolution, ils furent souvent obligés de vivre dans les campagnes, à la charge des habitants. Ce ne fut que sous le premier empire qu'ils purent recouvrer la terre de Corbon invendue, et qu'ils achetèrent l'ancien presbytère où il mourut, ainsi que son épouse.

Curés de St-Ouen.

1126-1136. — *Willelmus, prior Sancti Audoeni.*

1266. — Me Herbert de Grateil, curé.

1488. — Me Jehan Chaignons, curé.

1597. — Me Pierre Le Boucher, curé.

1624. — Me Pierre Dassany, prêtre chanoine prébendé de l'église Saint-Julien du Mans, curé.

1636. — Me Jehan Frontin, curé,

1642. — Me Louis de Cordouan, seigneur de Boisfry, curé.

1666. — Me Jehan Gourdin, curé.

1679. — Me Jehan Libert, curé, doyen-rural de Fresnay.

1697. — Me Guion ou Hiron, docteur en théologie, doyen rural de Fresnay.

1719. — Me Julien Lelièvre, curé, mort en 1731.

1733. — Me François Ragaine, curé.

1768. — Me Livet, curé.

1717. — Me Nicolas-François Auquetin, curé.

1780. — Me Urbain-Henry Delélée, curé.

1800. — Mo Herbin, curé.

Sainte Avoise.

Dans une niche placée dans le chœur de l'église, à gauche, fermée d'une grille en fer, se trouve une tête de femme en bronze doré, contenant les reliques de sainte Avoise. Elle porte au bas en lettres gothiques l'inscription suivante :

1519. — François Lechat, chanoine du Mans et Anne de Langlée, ont donné ce présent reliquaire à l'honneur de Madame sainte Avoise.

Ce reliquaire repose sur quatre lionceaux en baroque et porte les armes des anciens seigneurs de Mimbré qui sont : de gueules à 3 têtes de lions affrontées d'or.

Vol des reliques de sainte Avoise.

Dans la nuit du 2 au 3 octobre 1844, des voleurs s'introduisirent dans l'église de St-Ouen, par une fenêtre, au moyen d'une échelle. On pense qu'ils furent d'abord au tabernacle qu'ils ouvrirent facilement et s'emparèrent du ciboire, ils pénétrèrent ensuite dans la sacristie, y forcèrent deux placards et les tiroirs renfermant les ornements, prirent un calice et une patène en argent, présent de madame Le Paulmier.

Ils volèrent encore deux girandoles à quatre branches argentées. Ils se dirigèrent alors vers la niche grillée, renfermant le reliquaire de sainte Avoise, et s'en emparèrent. Cette tête ne pesait pas moins de 18 kilogrammes :

on croyait, dans le peuple, qu'elle était d'or massif. Les misérables, chargés des dépouilles de l'église sortirent par la petite porte simplement fermée au verrou.

Le matin, le sacristain s'aperçut du vol. M. le Curé, averti de ce fait sacrilége, fit appel aux hommes de bonne volonté, et aussitôt cinquante-trois partirent dans toutes les directions, pour poursuivre conjointement avec la gendarmerie de Fresnay, ces hardis malfaiteurs ; mais toutes leurs recherches furent vaines.

Monseigneur l'Évêque du Mans frappa l'église de Saint-Ouen d'un interdit qui dura jusqu'au 20 du même mois, jour où elle fut rendue au culte après une cérémonie expiatoire à laquelle tous les prêtres du voisinage assistaient, ainsi qu'une grande foule de peuple.

Environ quinze jours après, le curé de Chinon écrivait à Monseigneur l'Évêque du Mans, que des pêcheurs, en jetant leurs filets dans le canal en avaient retiré des débris de croix, de candélabres, avec un reliquaire portant le nom d'un chanoine du Mans. Deux mois après, une caisse renfermant tous ces objets arrivait à Saint-Ouen, au grand contentement de la population ; mais calice, ciboire et patène étaient restés aux mains des voleurs Ce vol fut attribué à des étrangers que l'on avait vus rôder dans la commune.

HISTOIRE FÉODALE

La seigneurie de la paroisse était annexée au château de Mimbré : de là son nom de Saint-Ouen-de-Mimbré.

1137. — Le plus ancien seigneur de Mimbré est Hubert ou Herbert de la Porte, qui était aussi seigneur de Saint-Germain-de-la-Coudre. Il prétendait que l'église de cette dernière paroisse lui appartenait ; il en fit l'abandon en faveur du Chapitre de l'Église du Mans, par acted e 1137,

dressé par le sénéchal d'Anjou, en présence de Geoffroy Herbert, sénéchal du Maine.

1235. — Un autre Hubert ou Herbert de la Porte, Guillemette de Pannart et Guillaume d'Écoulant, seigneurs de Mimbré, fondent une chapelle au château de Mimbré.

Cet Hubert était probablement petit-fils du précédent, Guillemette était sa femme, et le troisième était un cohéritier.

1405. — Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commanderie du Guéliant. Baillée d'héritages, sis en Saint-Ouen-de-Mimbré, par le commandeur de Grateil, pour le devoir de VII sols 1 denier. Dans cette pièce, Saint-Ouen est qualifié de *villa*, qui ne peut se traduire par *ville* mais bien par *village*.

1457. — Guillaume de Cordouan, seigneur de Mimbré et du fief de Chaigné, reconnaît, le 17 janvier 1457, être homme de foi simple de Jehan de Corbon, sieur dudit lieu et des fiefs de Courcelles, à cause de son fief de Chaigné, pour lequel il confesse devoir au fief de Corbon, une fouasse *ensafranée* de deux sols, six deniers, et trois chapons de service. La maison de Cordouan portait : d'or à la croix engrêlée de sable, cantonnées de quatre lions de gueules lampassés et armés de sable.

1469, charte 801. — Noble homme Guillaume de Cordouan, seigneur des terres et seigneuries de Mimbré et de Cherré.

Anne de Mimbré, au XV^e^ siècle, épousa Thibault de Laval-Loué.

1481. — Guillaume de Cordouan, seigneur de Mimbré et de Moire-la-Gaillarde, rend aveu au seigneur de Cohardon à cause de sa châtellenie.

Guillaume de Cordouan, écuyer, seigneur de Cherré, confesse foi et hommage pour ses domaines de Cherré, de la Guyonne, et sont les subjets estaigers de ladite terre tenus d'aller, chacun an, une fois à la réparation des fossés du château de Beaumont, et chacun recevra un pain d'un mançais, (monnaie valant 13 centimes et demi),

avec la redevance de XL jours de garde audit château, XL sols de taille et une chevauchée aux dépens du duc d'Alençon. Les de Cordouan étaient seigneurs de Mimbré, de Moire-la-Gaillarde et des Cohardons.

1508. — Guillaume de Cordouan, seigneur de Mimbré, assiste, en 1508, à l'assemblée des trois ordres de la province, parmi les officiers du roi, pour l'examen de la coutume du Maine. Il marie sa fille Jacquine, cette même année, à Michel de Veiller ou Willis, seigneur de Courtimont. On pense que cette dame épousa en secondes noces un de Courtarvel de Pezé.

1514. — Déclaration et aveu au seigneur de Fresnay des choses et héritaux de Jehan de Cordouan, écuyer, seigneur de Mimbré, pour le devoir de XX deniers.

1538. — Assises et remembrances des fiefs et seigneuries de Mimbré, tenus par Thierry Celement, bailli dudit seigneur.

1562. — Jacques de Cordouan, seigneur de Mimbré, était depuis longtemps de la religion réformée. Il se joignit aux huguenots qui se rendirent maîtres du Mans. Ces brigands pillèrent le trésor de la cathédrale et détruisirent les titres de cette église. Ils furent maîtres de la ville pendant trois mois et l'évacuèrent sous les ordres de Lamothe Thybergeau, au nombre de huit à neuf cents hommes, pillèrent Beaumont en passant et rejoignirent Montgommery en Normandie.

1558. — Il ne faut pas s'imaginer que le bien des églises n'a été vendu que par les lois républicaines de 1793. Dans plusienrs autres cas, lorsque l'Etat se trouva obéré, les rois forcèrent les détenteurs des biens des églises et des monastères, à vendre une certaine portion de leur propriété, pour leur venir en aide.

Ainsi, en février 1553, un édit du roi expose les motifs qui avaient fait prendre cette mesure rigoureuse :

1° Dépenses extraordinaires pour cause de désordres qui ont éclaté sous prétexte de religion.

2° Pour l'entretien de forces composées tant de Français, Suisses, Allemands que de reîtres.

Cette vente aura lieu jusqu'à concurrence de cent mille écus soleil de rente. (L'écu soleil valait 11 livres 2 deniers). Reçu de messire Jacques de Cordouan, chevalier, seigneur de Mimbré, la somme de 400 livres tournois, pour vente d'un pré sis en Coulombiers, dépendant de l'abbaye de Beaulieu.

1561. — Le seigneur de Saint-Ouen, Jacques de Cordouan, est admis au canton de justice (consistoire protestant), pour présenter de nouveaux convertis (huguenots) aux exhortations.

M. de Mimbré est nommé du consistoire pour surveiller les gentilshommes de son canton ; il accepta.

Le curé de Taillay (Teillé), était à la présentation de M. de Mimbré (du consistoire protestant), Jacques de Cordouan, seigneur de Mimbré, Teillé, etc.

L'église de Teillé avait alors des peintures murales à personnages qui, vers 1560 à 62, furent détruites comme cela avait lieu dans presque toutes les paroisses dont les seigneurs étaient huguenots.

1590. — Louis de Cordouan, seigneur de Mimbré, était au nombre des gentilshommes qui suivirent Hertré à Mayenne dans son expédition contre le ligueur Lansac.

1614. — Messire Louis de Cordouan, seigneur de Mimbré, marié à Marie Hatte, assiste, cette année, à l'assemblée provinciale des trois ordres, pour l'envoi des députés aux Etats-Généraux de Sens; il fut l'un des commissaires chargés de la rédaction des cahiers de la noblesse.

1622. — Jacques de Cordouan rend aveu au seigneur de Cohardon qui était un de Cordouan. Jacques épousa Anne de la Noue ; Louis fut le fruit de cette union. Messire René de Cordouan, seigneur et marquis de Langey, chevalier, était frère de Jacques.

1624. — Louis de Cordouan, mari d'Elisabeth de Beaumanoir, était seigneur de Mimbré et de Montchauveau en Saint-Cyr-en-Pail.

1373-1773. — On trouve messire Charles-Louis de Maridort, chevalier, seigneur de Saint-Ouen, Lucé-sous-Ballon, Bourg-le-Roi et autres lieux, sénéchal du Maine.

1373-1773. — M. Julien Picart, licencié ès-lois, bailli du seigneur de Mimbré.

1637, — Un Jacques de Cordouan, seigneur de Courtoux.

1657. — Messire Louis de Cordouan, chevalier, seigneur de Mimbré.

1663. — Le fief et château de Moire-la-Gaillarde, en Coulombiers, appartenait à Marie Durat, veuve de Louis de Cordouan, seigneur dudit lieu.

1668. — René de Cordouan, chevalier, marquis de Langey, colonel de cavalerie, rend aveu au duché de Beaumont-le-Vicomte, pour la terre seigneuriale de Mimbré, Cherré et Coulombiers. Les de Cordouan étaient huguenots, comme on va le voir plus loin.

Emprunté à Tallemont des Réaux.

Le marquis de Langey (de Cordouan) épousa, en premières noces, Marie de Saint-Simon de Courtomer ; ce mariage fut déclaré nul pour cause d'impuissance. Ce fait, rapporté dans Pesche, est trop libre pour être reproduit ici. Le marquis de Courtomer, son père, fut tué dans une expédition contre les Pieds-nus dans les environs d'Avranches.

Le marquis de Langey se remaria à demoiselle Diane de Montaut de Navailles ou de Nouailles, dont il eut sept enfants. Un jour il s'en vantait devant le malin duc de Saint-Simon, qui lui répondit qu'il n'avait jamais douté que mademoiselle de Nouailles ne pût avoir d'enfants.

Ce seigneur était un huguenot enragé, au point que son fils Philippe de Cordouan, chevalier, ancien lieutenant au régiment de cavalerie Royal-Piémont, puis mousquetaire du roi, dans la compagnie du seigneur de Forbin, ayant abjuré la religion prétendue réformée, fut abandonné par ses père et mère et que, pour soutenir son rang dans l'armée et subvenir à ses besoins, il adressa plusieurs

suppliques au Parlement, pour obtenir une somme de 6,000 livres sur les biens saisis de son père qui, pour cause de religion, avait été forcé de quitter la France, et dont la succession était déclarée vacante pour ce fait.

Il paraît que les dames de Caumont La Force, dont le père, le duc de La Force, avait épousé Marie de Saint-Simon, dont le mariage avec le marquis de Langey, avait été cassé, créanciers de ce dernier pour la dot de sa première femme, firent saisir la terre et seigneurie de Mimbré, par un arrêt du 31 mars 1678. Cette terre fut adjugée à Philippe de Cordouan, l'aîné des enfants de René, pour la somme de 40,500 livres, et comme il ne consigna pas cette somme en temps utile, la terre fut adjugée de nouveau, par arrêt du 25 février 1706, pour 45,000 livres, à messire François Delélée, sieur du Plessis, secrétaire du roi, qui en rendit aveu en 1706.

Voici l'arrêt du 31 *mars* 1678 :

A la requête de dame Jeanne de Caumont La Force, épouse de messire Claude-Antoine de Saint-Simon, chevalier, seigneur de Courtomer, de dame Louise-Victoire de Caumont la Force, veuve de messire Louis-Scipion de Grimoard, seigneur marquis de Roure, et demoiselle Marguerite de Caumont La Force, fille majeure, héritiers de dame Marie de Saint-Simon, leur mère, au jour de son décès épouse de messire Jacques, nonpar de Caumont, duc de La Force, pair de France, poursuivant la vente de la terre et seigneurie de Mimbré sur messire René de Cordouan, marquis de Langey, absent du royaume pour cause de religion prétendue reformée, en conséquence de l'arrêt de 1679, pour la vente de ladite terre, composée ainsi qu'il suit : la terre de Mimbré et ses dépendances, fiefs, etc. ; la terre, noble fief et seigneurie de la Bêlandière. autrement Bouchet, fief et métairie de Saint-Thibault, avec moulin à papier, vulgairement le *Frétail* ; la Rivière, située paroisse de Saint-Germain-de-la-Coudre et du fief et terre seigneuriale de Magny, situé paroisse de

Saint-Ouen-de-Mimbré, avec droit de patronage, présentation de la chapelle de Magny, hommes, sujets et vassaux, hommes de guet, prérogatives avec toutes les terres, vergers, jardins, prés, bois, cens et rentes, lots, ventes et autres droits seigneuriaux qui peuvent appartenir auxdites seigneuries. La vente eut lieu comme il est dit ci-dessus.

1702. — Bénédiction par le curé de St-Ouen de la chapelle et de la cloche du château de Mimbré.

1706. — Messire François Delélée, seigneur du Plessis, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France, acheta, comme il est dit, pour 45,000 livres, la terre, seigneurie et dépendances de Mimbré ; il avait épousé dame Marie-Claude de Silly.

1713. — Haute et puissante dame Marie du Bellineau, épouse non commune de biens de messire Henri de Cordouan, chevalier, comte de Langey, maître de camp et exempt des gardes du corps du roi, demeurant à son château de Rochecot, paroisse de St-Patrice, province de Touraine, loue la terre de Valbray-en-Livet, pour 240 livres.

1717. — Messire Delélée du Plessis acheta, cette année, la métairie de la Motte du seigneur de Rochecot, de la noblesse de Touraine.

1717. — Bien que les de Cordouan ne soient plus seigneurs de St-Ouen, nous les signalons encore ici.

Commission accordée à Honorat de Cordouan, seigneur de Maresché, héritier de Marguerite Aubert, veuve de Jacques de Cordouan, seigneur de la Forêt.

1718. — Bail de six ans de la Gressière en Villaine-la-Juhel, par dame Marguerite, veuve de Cordouan, pour 340 livres.

1738. — Messire François-Henri Delélée, chevalier, seigneur de Mimbré, épousa dame Marie-Anne-Isabelle le Paulmier.

Cette année, M. de Mimbré vendit, conjointement avec sa mère, dame de Silly, et de ses sept sœurs, toutes en communauté de biens avec lui :

1° Marie-Marguerite-Françoise Delélée du Plessis.
2° Marie Delélée de Ste-Avoise.
3° Claude-Michelle Delélée des Rochers.
4° Marguerite Delélée de Magny.
5° Marie-Marguerite Delélée de la Bêlandière.
6° Geneviève-Agnès Delélée de la Motte.
7° Marie-Louise Delélée de St-Ouen.

A Louis Randon, sieur de la Randonnière, conseiller du roi, receveur des tailles à l'élection de Laon, y demeurant, l'état et office de conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, dont le seigneur Delélée était pourvu à son décès, pour la somme de 90,666 livres, 13 sols, 4 deniers.

1741. — Cette année, les héritiers de messire Vayer de Vandœuvre, conseiller du roi à la sénéchaussée du Mans, M. Jean Typhaine, seigneur des Aulneaux, et dame Renée Clairé, épouse de Léonard-François de Guion, écuyer, sieur de Ste-Marie, vendent la métairie de Pierre-Morin, à dame Allard, veuve de Julien de Valbray et Catherine Allard, sa fille, pour 8,000 livres.

C'est par alliance avec les de Valbray et Allard que cette terre est devenue la propriété de la famille Cormaille (Cormaille-Valbray).

1768. — Messire François-Henri Delélée, de Mimbré, obtint du roi le droit de rétablir devant un notaire (Pierre Etard) son livre terrier, l'ancien n'étant plus en règle.

Cette seigneurie était ainsi composée :

1° Château et dépendances.
2° Métairie de Mimbré.
3° — de la Chaussée.
4° — des Marchais.
5° — de Magny.
6° — de Coulent.
7° — d'Étriché.
8° — des Prés.
9° — des Rochers.
10° — des Ruesses.
11° — de la Roberdière.
12° — de Hembie.
13° — du Bouchet.
14° Métairie de St-Thib. de Fretail.
15° — du Bouchet St-Thibt.
16° — de la Bacelle.
17° — de la Motte.
18° — de la Bêlandière.
19° — de la Giraudière.
20° — du Mesnil.
21° — du Bas-Breil.
22° — de la Clemencière.
23° Moulin de Mimbré.
24° — à papiers de Fretail.
25° Bois de Mimbré.

1789. — Le 15 septembre de cette année, mourut François-Henri Delélée, seigneur de Mimbré, ne laissant pas d'enfants. M^me^ Delélée de Mimbré, sa veuve, acheta des héritiers de son mari, les biens qui lui appartenaient; mais il l'avait grandement avantagée.

Ses héritiers du pays étaient Gabriel-Joseph Delélée, conseiller du roi et son avocat au siége royal de Beaumont, et Henri-Gabriel Delélée La Fontaine, ancien lieutenant aux gendarmes à la maison du roi, chevalier de Saint-Louis; Anne-Marie Delélée, épouse de M. François-Hatton Lagainière et M^lle^ Madeleine Delélée, morte célibataire.

Ses héritiers hors le pays étaient, en Berry, M. Piat, maître en chirurgie, mari d'une demoiselle de Silly et M. Charles-Henri Chauldroun.

St-Ouen relevait pour partie de la baronnie du Saosnois, et plus tard du duché de Beaumont-le-Vicomte, partie du bailliage royal de Fresnay-le-Vicomte.

Château de Mimbré.

Le château de Mimbré est une construction du XVII^e^ siècle, comme l'accusent ses pavillons carrés et ses toits pointus. Il n'a qu'un rez-de-chaussée et des mansardes; malgré cela il ne laisse pas d'avoir une certaine importance. Il était et est encore entouré de douves, dont la moitié sont encore remplies d'eau. On arrive dans la cour par un pont de bois qui les traverse et remplace un pont-levis. Les communs qui entourent la première cour sont de la même époque; des trous de boulins percés en quantité dans le pavillon qui surmonte le portail d'entrée, servaient de retraite aux pigeons que nous y avons encore vus jusqu'à la mort de M^me^ de Mimbré.

Fiefs et seigneuries de St-Ouen-de-Mimbré.

1° Ville-Peinte ;— 2° le Grand-Ville-Peinte ;— 3° la Nivelière ; — 4° la Saussaie ; — 5° Étriché ou la Motte ; — 6° les Prés ; — 7° Magny.

Fief de Magny, vulgairement Maigné

Magny était un fief seigneurial avec droit de patronage, présentation de la chapelle du lieu, hommes, sujets, vassaux, hommes de guet, etc.

Avant 1535, le fief et seigneurie de Magny appartenait à Jean Lechat, seigneur de Magny.

1535. — Jehan Clément achète ce fief de Jehan Lechat, sieur de la Ragotière.

On ne sait comment ce fief passa aux de Cordouan, mais la famille le possédait quand elle vendit sa seigneurie de Mimbré vers 1678. Il y avait une chapelle. (Voir *Histoire ecclésiastique.*)

Fief des Prés.

1521. — Le fief et seigneurie des Prés appartenait à Jean Pasquer, seigneur dudit lieu.

1530. — Messire René Pasquer, seigneur des Prés.

1662. — Messire de Cordouan, seigneur des Prés.

Fief de La Saussaie.

1538. — Thomas Richer, seigneur de la Saussaie, paye à haut et puissant seigneur Jehan de Cordouan des droits pour l'acquisition d'un pré en Gasnier.

1546. — Thomas Richer, seigneur de la Saussaie, paye un autre droit à messire de Cordouan.

1610. — Messire Isaac Richer, seigneur de la Saussaie, bailli de Fresnay.

1624. — Noble Jean Richer, seigneur de la Saussaie et Pierre-Morin, paye un droit au seigneur de Mimbré pour un pré en Gasnier.

1630. — Isaac Richer, seigneur de la Saussaie, vendit la châtellenie de Clermont en Ségrie, pour son fief de la Saussaie et de Surson. Cette même année, il maria sa fille, Marie Richer, à François Sevin, lieutenant-général de Beaumont.

1741. — A cette époque, le fief de la Saussaie appartenait à M. Typhaine des Aulneaux, d'Alençon.

Fief de la Nivelière.

La métairie de la Nivelière était certainement un fief, bien que très-voisin de Ville-Peinte ; sa maison remarquable, avec fenêtres à meneaux et toits pointus, ne laisse aucun doute à cet égard. Un ancien moulage en pierre, à auges circulaires, servait à broyer les pommes des vassaux; il n'y a pas 40 ans qu'il a été détruit.

En 182.. cette métairie fut vendue par M. Typhaine des Aulneaux, qui possédait en 1741 le fief de la Saussaie.

Chose assez étrange, la plus grande partie des fiefs de la paroisse étaient agglomérés dans un périmètre de moins de 1000 mètres. Ainsi on y trouve les fiefs de Ville-Peinte, du Grand-Ville-Peinte, de la Saussaie et de la Nivelière.

Fief d'Étriché et de la Motte.

1717.— Cette année, messire Delélée du Plessis acheta la métairie de la Motte du seigneur de Rochecot, de la noblesse de Touraine.

Deux fiefs de Ville-Peinte.

Il y a dans la paroisse deux lieux voisins qui se nomment Ville-Peinte (*Villa Picta*) : le Grand-Ville-Peinte situé sur

les bords de l'étang de ce nom, et le Petit-Ville-Peinte sur le chemin de Fresnay à St-Ouen.

Nous ne savons auquel de ces lieux se rapporte le peu que nous consignons ici, tous les deux possèdent des maisons jadis seigneuriales.

1551.— Jehan Clément, sieur de Ville-Peinte, marchand à St-Ouen.

1675. — Déclaration de Guillaume Louvel, sieur de Grand-Maison, demeurant au Grand-Ville-Peinte.

1685. — Isaac Clément, seigneur de Ville-Peinte, mari d'Elisabeth Leneveu, fit abjuration de la religion réformée en 1685. Il y avait à St-Ouen, comme à Fresnay, un assez grand nombre de huguenots.

Il est bon de remarquer que la plupart des réformés portaient pour prénoms, Isaac, Abraham, David, etc.

Il y avait autrefois des vignes aux environs de Ville-Peinte.

Plaines.

Jadis la commune de St-Ouen était presque toute en plaines, on y voyait encore, il y a moins de soixante ans, les plaines de Ville-Peinte, de Gabier près la Clairaunais, celles de Mimbré, des Billettes, etc.

Le bourg de St-Ouen ne présente rien de remarquable que son presbytère. Rien n'indique et aucun souvenir ne rappelle où fut le temple protestant.

Au bourg se trouve une grande maison nommée le Temporel, aurait-ce été à cet endroit ?

Un seul moulin à blé, celui de Mimbré sur l'étang et ruisseau de ce nom.

Caries.

Sur le chemin de Fresnay à St-Ouen par Ville-Peinte, se trouve une pièce de terre nommée les Caries. Il est positif que là étaient placées les fourches patibulaires de la haute justice du bailliage royal de Fresnay.

Extrait des registres de l'état civil de St-Ouen.

1702, 9 octobre. — Bénédiction par le curé de St-Ouen de la chapelle et cloître du château de Mimbré.

1713, 17 juillet. — Baptême, dans la chapelle du château, d'une fille de M. de Mimbré.

1738. — Inhumation de messire François Delélée du Plessis, écuyer, secrétaire du roi, seigneur de St-Ouen.

1767, 3 février. — Baptême de Marie-Jean-Baptiste Richard Pâvy, fils de Jean-Baptiste-Julien Pâvy, sieur du Fresne ; parrain Richard-Jacques-Philippe-Urbain-Marie de Fontaine, chevalier, seigneur de St-Victeur, marraine Marie-Anne-Elisabeth Le Paulmier, dame de Mimbré et de St-Ouen.

Signé : Paulmier de Mimbré, Guittet d'Aubigny, Delélée de Mimbré, d'Alleaume, chevalier, seigneur de la Coursure, Lefebvre des Vaux, Jean-Baptiste Pâvy, Regaine, curé.

1768, 2 juin. — Baptême de Victoire-Louise Pâvy ; parrain Antoine d'Alleaume, chevalier, seigneur de la Coursure, officier d'infanterie, demeurant à Assé, marraine Louise-Elisabeth d'Alleaume demeurant à Fresnay.

1769, 17 janvier. — Inhumation par René-Marie de Fontainet, prêtre, chanoine de la cathédrale du Mans, de messire Henri-François Delélée, écuyer, seigneur de St-Ouen, âgé de 90 ans.

1792. — Baptême d'une cloche, par Mathurin Coupel des Ponceaux, prieur de Fresnay, nommée Marie-Urbaine par Urbain-Henri Delélée, curé de St-Ouen, et par dame Marie-Elisabeth le Paulmier de la Livandrie.

Notaires de St-Ouen.

Avant 1789,Saint-Ouen avait son notaire (étude supprimée.)

1603. — Me Jehan Bancas, notaire.
1647. — Me René Pavet, id.
1651. — Me Honoré Tessier, id.
1671. — Mes René et Jacques les Pavits, id.
1693. — Me André Delinthe, id.
1715-23. — Me Urbain Pavet, id.
1785. — Me Garreau, id.

SAINT-PAUL-LE-GAULTIER

Sanctus Paulus Gautieri, Saint-Paul-le-Gaultier.

Ce surnom lui vient, suivant Pesche, de sa situation dans les bois (voir *Saint-Georges-le-Gaultier*).

Quelques-uns prétendent que ce surnom vient d'un certain seigneur du moyen âge, du nom de Gaultier, qui fut pendu sur une petite colline qui porte encore le nom de butte du *Gibet*, située sur le grand chemin ancien de Fresnay à Villaines par Saint-Paul.

Population actuelle :	1103 habitants.
Superficie :	1517 hectares.

Anciennement paroisse du doyenné de Sillé-le-Guillaume, de l'archidiaconé de Passais, élection du Mans. La cure, à la présentation de l'abbé de la Couture du Mans, était estimée 1500 livres ; aujourd'hui du canton et doyenné de Fresnay.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

La construction de l'église paraît être du XII^e^ siècle, comme l'indique les fenêtres romanes de la nef, les piliers à huit pans, les chapitaux romans. Les chapelles du transept, sont, l'une de 1609, l'autre de 1621. Sa position est admirable. Bâtie sur un promontoire, elle domine la route et les prairies environnantes, et produit le meilleur effet.

Bénéfices.

1° Le prieuré de Saint-Paul dépendait de l'abbaye de la Couture du Mans ; il était à la présentation de l'abbé, était doté d'une ferme, percevait la moitié des dîmes de toute la paroisse et de toutes sortes, devait trois messes par semaine. Le Paige l'estimait 750 livres.

En 1638, le prieuré de Saint-Paul était possédé par Me Olivier Poitevin ou Pontouin, docteur en théologie, demeurant à Paris.

En 1648, le prieur était messire Gabriel-Philippe de Froulay-Tessé qui, en outre, était commendataire de Sainte-Croix et fut nommé évêque d'Avranches en 1655 ou 1659. Il habitait son château de Rigardon, paroisse de Saint-Denis-de-Gastines, près Ernée.

En 1758, François Louveau, chapelain du château de Montfaucon, fut nommé prieur de Saint-Paul. On ne connaît pas l'époque de la fondation de ce prieuré qui est très-ancienne. Il consistait en une maison avec tourelles et ses dépendances, vendues révolutionnairement à M. Le Boindre. Depuis, son fils a fait détruire cette habitation pour y faire construire, en 1858, la jolie maison actuelle. En faisant démolir l'ancienne il trouva une cachette où était enfouie une forte somme. Ce bénéfice se composait en outre d'une métairie de 200 journaux, de pièces détachées et de la moitié des dîmes de Saint-Paul. Le tout fut vendu en 1793 et acheté, en grande partie, par MM. Le Boindre et Chaignon. De la Toussaint à la Saint-Jean, le prieur était tenu de distribuer aux pauvres toutes les semaines, un boisseau et demi de seigle, mesure de Fresnay ; il était encore tenu d'officier aux quatre grandes fêtes annuelles ou de se faire représenter.

2° Prestimonie de Saint-Sébastien, dite de Monhaison, fondée suivant le Paige, par N. de Pannard de Chantepie, à laquelle présentait le seigneur de Villaines-la-Juhel, comme seigneur du fief de Rosay, dotée d'une maison et

jardin au bourg, terres et prés valant L livres. Jean-Baptiste Thébault de Monhaison était titulaire en 1760.

3° Prestimonie fondée le 9 novembre 1650, par Gervais Boutier, qui valait LX livres de rente, sur la métairie du Chesnay, à la présentation de deux des plus proches parents et du procureur de la fabrique, en faveur d'un clerc tonsuré de la paroisse; elle devait une messe par semaine.

4° Chapelle de Sainte-Anne, fondée par P. Le Comte et Marie Chauveau, sa femme, dotée d'un bordage, à la présentation du curé et du procureur de la fabrique ; elle devait deux messes par semaine et une aumône de V livres par an.

Une chapelle à Averton, avait pour revenu la métairie de Fontaine Bouillante en Saint-Paul.

Le Paige ajoute à ces fondations celle de trois grandes messes par an dans l'église de Saint-Paul et un boisseau de blé pour les pauvres de la paroisse, par Guillaume Bougler, prêtre.

Église de Saint-Paul.

L'église de Saint-Paul date du XII^e^ siècle, comme nous l'avons dit plus haut. En 1852, la tour actuelle de l'église, si gracieusement accompagnée de quatre clochetons, ainsi que les bas-côtés, avec les vitraux coloriés, furent bâtis par les soins de M. Bodin, curé de Saint-Paul et de l'administration locale. Ce curé, bon appréciateur de l'antique, fit placer extérieurement, dans les murs de la tour, à droite, les armes de la famille de Moloré, qui sont : une étoile et une ancre avec le simulacre de deux lions ; à gauche, trois pierres armoriées entourées du cordon de Saint-Michel. L'église de Saint-Paul, depuis ces restaurations, est une des plus belles du canton. Dans l'intérieur de l'église sont gravées quatre inscriptions, sur des pierres tumulaires placées au haut de la nef à l'entrée du chœur :

Cy Gist damoiselle Anne-Françoise Mallet de la Dermondière, âgée de 8 ans et demy, décédée le 1er avril 1686. *Requiescat in pace.*

Cy Gist le corps de dame de Fossay vëvë de Mre René de Pannart cher, Seigr de Chantepie et de St-Paul, décédée le 3 may 1696, âgée de 70 ans Amen.

Cy gist le corps de dame Caterine-Térèse de Pannart epôse de Me René Le Royer chever, Seigneur Dvmesnil Sanson, décédée Le 20 mars 1689.

Cy gist Messire N. L. de Pannart Seigneur de Chantepie et de St-Pol, décédé le Vme Jvin 1661, âgé de LII ans.

Curés de Saint-Paul.

1602. — Vénérable et discret maître Bréteau, curé.

1615. — Vénérable et discret maître Jehan d'Assé.

1648. — Vénérable et discret maître Grandhomme.

1650. — Vénérable et discret maître René ou André Chauveau ou Dolbeau.

1660. — Vénérable et discret maître Jehan Royer.

1682. — Vénérable et discret maître Louis Lecornu.

1704. — Vénérable et discret maître Louis Lurson.

1711. — Vénérable et discret maître François Lurson.

1720. — Vénérable et discret maître Lemoine.

1721. — Vénérable et discret maître Nicolas-François Blanche.

1744. — Vénérable et discret maître Garreau.

1754. — Vénérable et discret maître François Pichory.

1774. — Vénérable et discret maître Manson.

1775. — Vénérable et discret maître Boulvraie.

1785. — Vénérable et discret maître Duboulay dit d'Écoville, plus tard assermenté.

1602. — Maître Bréteau, curé de Saint-Paul, avait un frère qui habitait le village de Bouillant.

Il avait le droit de chasser dans toutes les forêts et bois de messire de Blin, seigneur d'Averton; seulement chaque

fois qu'il exerçait ce droit, il devait aller donner trois coups de trompe devant le château du seigneur, si ce dernier pouvait le rattraper, il perdait ce droit.

Messire de Blin, était méchant et redouté dans le pays. On disait, quand quelque méfait arrivait; si ce n'est pas le diable, c'est messire de Blin.

Plus tard, ce seigneur se convertit et fit bâtir la chapelle de N.-D.-du-Chêne, dans la paroisse de Saint-Martin-de-Connée.

1615. — Maître Jean d'Assé, curé de Saint-Paul, rend aveu pour le temporel de sa cure à François de Courtarvel, écuyer, seigneur de la Varenne, Saint-Paul et des Loges et à Charles et François de Pannart, écuyers, tous les deux seigneurs de la terre, fief et seigneurie de Saint-Paul, fondateurs et bienfaiteurs de l'église.

C'est par erreur que messire de Courtarvel est traité ici de seigneur de Saint-Paul.

1631. — Cette année François de Courtarvel légua par son testament soixante sols de rente et x sols à la fabrique, pour qu'il soit chanté à perpétuité un *Salve Regina*, tous les dimanches. Il veut encore qu'il soit donné à maître Jean d'Assé, curé de Saint-Paul, un bonnet *cornu*, de trois ans en trois ans, et xxx sols de rente pendant sa vie. Il fit plusieurs autres legs et chargea son fils François de Courtarvel, seigneur de la Lande de les exécuter.

Maître Jean d'Assé était de la maison d'Assé-le-Riboul, qui a donné un évêque au Mans.

1632. — On trouve, à la porte de l'église de Saint-Paul-le-Gaultier, l'inscription suivante gravée en romaine sur une pierre de granit.

Icy gisent les corps de défunt
honorable André Bresteau décédé
le 20 mars 1632, et de Françoise
Gvsne, son épouse, avssi décédée
le 18 décembre 1630, dans le sépvlcre
de leurs ancêtres, père et mère;
de maître Marin Bresteau prêtre cure

de Changé, lequel a fondé povr
leurs repos un *Subvenite* avec
les oraisons tovs les dimanches
à la fin dv prône de la grande
messe parochiale, et donné
vne fois payé au général de
ceste paroisse qvarante livres
à perpétuité povr participer en
levrs prières.
Requiescant in pace.

1638. — Messire François de Courtarvel légua également xx livres tournois de rente à la fabrique de Saint-Paul.

1652. — Maître Chauveau, curé de Saint-Paul, né dans cette paroisse, rend aveu, cette année, pour le temporel de sa cure, à messire de Pannart, chevalier, seigneur de Saint-Paul et de Chantepie. Maître André Chauveau fut inhumé dans l'église de Saint-Paul, devant l'autel Sainte-Marguerite.

1663. — Maître Jean Rahyer, curé de Saint-Paul, fut un des premiers oratoriens français, puisque l'ordre fut fondé par Philippe de Néri, en 1556, et introduit en France en 1613 par le cardinal de Bérulle.

Le procureur fabricien fit parapher les registres pour naissances, mariages et décès, par le bailli de Fresnay. Jean Rahyer, curé de Saint-Paul, avoue que c'est par erreur et qu'à l'avenir il n'en sera pas ainsi ; c'était ordinairement le lieutenant-général du Mans qui le faisait.

1682. — M. Louis Lecornu, curé de St-Paul, fit de grandes réparations dans son église. Il eut nombre de démêlés avec de puissantes familles pour l'acquit des fondations, et principalement avec messire de Courtarvel, seigneur des Loges et de la Sévinière, qui refusait de remplir les legs pieux de ses ancêtres. Ce seigneur fut condamné par le Parlement à continuer les rentes et à payer l'arriéré.

1702. — Bénédiction de deux cloches ; fut parrain vénérable et discret Me Zacharie Géré, curé de Gesvres, et marraine Françoise de Courtarvel des Loges. La seconde cloche

eut pour parrain vénérable et discret Me Lestigneux, curé de St-Georges et pour marraine Mademoiselle Lecornu, sœur ou nièce du curé de St-Paul.

1711. — Me Louis Lurson, curé de St-Paul, quitte la cure de cette paroisse pour prendre possession de celle d'Assé-le-Boisne.

1720, 9 janvier. — Mourut François Lurson, curé de St-Paul, le vrai père des pauvres et l'exemple des pasteurs, âgé d'environ 37 ans. Il fut inhumé dans l'église par le curé de St-Ouen-de-Mimbré, assisté de Louis Frailon, curé de Moulins, Zacharie Géré, curé de Gesvres, Jacques Duval, curé de St-Aubin-du-Désert, Henri Delélée, ancien curé de St-Aubin-de-Locquenay, Robert de La Maignée de Launay, curé de St-Aubin-de-Locquenay, Henri Chapelain, curé de Sougé-le-Ganelon, Thomas Gallichon, Hélie Gandon, prêtres de St-Georges-le-Gaultier, Julien Véron, J. Boulard, Nicolas Pelard, Julien Busson, tous prêtres.

1721. — Me Nicolas Blanche, né à La Poôté, était alors curé de St-Paul. La tour de l'église s'écroula et causa de grands dommages. Les cloches échappèrent au désastre et furent pendues dans un ormeau, en attendant leur restauration.

1744. — On fit baptiser, cette année, deux cloches à St-Paul, la première fut nommée Louise-Françoise par messire François de Moloré, seigneur de cette paroisse, et par Louise-Françoise Tulon marquise de Pezé. La seconde fut nommée Marguerite-Renée par messire de Courtarvel, marquis de Pezé, et dame Urbaine-Catherine Riffaut, dame de St-Paul, comme procureurs de messire René de Villiers, chevalier, seigneur de Hellon, la Beunache, et dame Marguerite-Perrine de Moloré, épouse de messire Pierre-Hector-Alexandre de Morel, seigneur d'Achée.

Cette année, Me Blanche, curé de St-Paul, eût de grands différends avec Anne-Perrine Rabot, veuve de messire de Moloré. Il s'agissait d'un passage par un pré appartenant à cette dame, pour l'exploitation du jardin du Torcher ; le curé perdit son procès. Ce désagrément fut cause qu'il

permuta sa cure. Mᵉ Garreau lui succéda ; il était propriétaire de la métairie de la Potelière, située sur le chemin de Gesvres. Il fit reconstruire la tour de l'église, aidé par Madame de St-Paul, qui mit un grand zèle pour cette œuvre. Non-seulement elle contribua de sa bourse, mais elle permit de prendre à son manoir de la Cour, les matériaux nécessaires. Elle permit de placer dans le mur de la tour la pierre sur laquelle étaient gravées les armes de la famille de Moloré, qui sont : une étoile, une ancre et deux lions. Ensuite à gauche, trois pierres armoriées entourées du cordon de St-Michel; on ignore à quelle famille elles appartiennent.

Mᵉ Garreau, comme ses prédécesseurs, eut à lutter avec les Courtarvel et les Pannart. Cette dernière famille voulut s'affranchir de l'ordinaire des messes fondées par Anne de Fossé, veuve de René de Pannart, dans la chapelle Ste-Anne ; elle fut condamnée à payer les arrérages et à réparer convenablement la chapelle.

En 1765.— Mourut Mᵉ Jean Busson, natif de la paroisse. Il exerçait les fonctions de vicaire et d'instituteur depuis 54 ans; car depuis 1711 il remplissait les intentions de Noël Pâvy. Jean Busson était chéri des habitants que presque tous il avait élevés et instruits ; sa mémoire était naguère encore en vénération parmi les anciens.

1774. — Mᵉ Manson, curé de Saint-Paul, était né à Saint-Aubin-du-Désert; il fit refondre les deux cloches. La première fut nommée Françoise-Catherine par François-René de Moloré, seigneur de St-Paul, et par dame Urbaine-Catherine Riffault, son épouse. La seconde fut nommée Michelle-Perrine par messire Michel-Claude de Ronsard, lieutenant-général en la maréchaussée de Beaumont-le-Vicomte et par Perrine-Françoise de Moloré, son épouse. Mᵉ Manson mourut cette même année.

1779. — Mᵉ Boulvraie, curé de St-Paul, fit augmenter le presbytère. Sous son administration, Monseigneur de Gonssans, évêque du Mans, administra à St-Georges le sacrement de Confirmation. Les habitants de St-Paul, con-

duits par leur curé, se portèrent à St-Georges pour la recevoir, l'Evêque se rendit de ce dernier lieu à la Poôté en passant par St-Paul. Une députation le reçut aux limites de la paroisse et le conduisit jusqu'à l'autre extrémité.

Rien n'indique que la Confirmation ait été donnée à St-Paul depuis plus de 200 ans.

1785. — Dans le courant de cette année, Me Duboulay, dit d'Ecoville, fut nommé curé de St-Paul. La révolution le trouva faible; il prêta serment à la Constitution civile du clergé et célébra dans l'église de la paroisse la messe des *Intrus*, par autorisation de Jacques Prudhomme de la Boussinière, évêque intrus du diocèse du Mans. Il se repentit de sa démarche scandaleuse, la désavoua et répara sa faute. Il fut forcé de se cacher dans les villages voisins et dans la forêt de Chamassons. En 1802, Mgr de Pidoll lui rendit ses pouvoirs.

Presbytère.

Le presbytère, situé dans une jolie position et dominant le ravin où coule le *Merdereau*, est vieux et mal construit ; devant est un jardin en terrasse.

L'ancien curé, Me Bodin, nous a communiqué avec grâce tous les documents qu'il possédait sur St-Paul, nous l'avons chaleureusement remercié.

Cimetière.

L'ancien cimetière entourait l'église ; il est actuellement abandonné.

En 1721, les cloches y furent suspendues dans un ormeau, pour attendre qu'on pût les remonter dans la tour après la reconstruction.

Cet ormeau était de ceux qu'on appelle *Rosny*, parce que, sous Henri IV, ils furent plantés par ordre de Sully, seigneur de Rosny, temps où l'on craignait déjà de voir la France se dépouiller de bois, et où, par conséquent, pour obvier à cet inconvénient, Sully avait ordonné des

plantations d'ormeaux dans tous les cimetières. Nous avons entre les mains la délibération du conseil municipal du 10 juillet 1842, par lequel on autorise la vente de ce bel arbre, relique vénérable des anciens temps.

HISTOIRE CIVILE ET FÉODALE.

1287. — Robert de Saint-Paul-le-Gaultier, huitième abbé régulier de Beaulieu, mort en 1287, et ce Gaultier que la tradition dit avoir été pendu sur la lande du Gibet, devaient appartenir à cette famille.

1378. — On trouve dans une monstre de messire Alain de la Houssaie, faite en 1378, Garin et Raoul de Chantepie. (Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne.*)

La seigneurie de Saint-Paul appartenait à la famille de Pannart, avec le fief de la Croix-de-Pierre et la seigneurie de Saint-Paul, le fief de Chantepie paroisse, de Thubœuf, les seigneuries de Courberie, du Horps, de Loufougère et de Lamboul.

Ses armes étaient : d'argent à deux bandes de gueules.

1527. — Messire de Mésange, chevalier, seigneur de la Rivière, en Sougé-le-Ganelon, de Saint-Paul et de la chapelle du Chardonneret, en Sougé.

1580. — Vers ce temps, un seigneur de Chantepie poursuivit un seigneur de Pescheseul qui, avec sa compagnie, donnait la chasse aux huguenots, les massacrait ou les jetait dans la Sarthe qu'il appelait son grand *godet.* Chantepie ne put le prendre, mais il le fit condamner et décapiter en effigie par Rabodanges, bailli d'Alençon.

1622. — Cette année, fut baptisée noble demoiselle Louise de Pannart, fille de noble Georges de Pannart, écuyer, seigneur de Chantepie, de Saint-Paul, et de demoiselle de Quatrebarbes.

La famille de Pannart habitait alors le château de la

Cour, de Saint-Paul. A ce château et à celui de la Croix-de-Pierre, qui lui appartenait aussi, était attachée conjointement la seigneurie de la paroisse. Tant que cette famille habita Saint-Paul, elle resta en possession de la seigneurie. M. de Moloré n'en devint propriétaire que par l'acquisition qu'il en fit des de Pannart.

1635. — Baptême de Françoise de Lamboust, fille de noble François de Lamboust, écuyer, sieur des Loges; parrain noble René de Pannart, sieur de la Sévinière; marraine noble demoiselle Françoise Élisabeth de Coulombiers, (de Courtarvel.) A cette époque, les de Courtarvel habitaient Saint-Paul; ils ont été seigneurs des Loges, de la Sévinière; tout porte à croire qu'il y a eu des alliances entre les Pannart et cette famille.

1629. — Baptême de Marguerite, fille de noble François de Courtarvel, sieur de la Lande, et de demoiselle Renée de Bord, son épouse ; parrain noble Brandelys Laigneau, sieur de Béclau; marraine Marguerite Corbin, dame de Sougé

1635. — Baptême de Charles, fils de René de Courtarvel, sieur de Coulombiers : son parrain noble Charles. . . sieur du Parc; sa marraine demoiselle de Montaigneux, fille de René et de demoiselle de Courtoux.

1636. — Sépulture de François de Courtarvel, sieur de la Varenne, en l'église de Saint-Paul.

Si nous consignons, autant que possible, les naissances, mariages et décès, c'est que par ce moyen nous arrivons à éclaircir certains points obscurs de l'histoire féodale, et trouvons ainsi l'origine de propriété de certains fiefs qui, sans cela, nous échapperaient.

1639. — Décès de noble de Pannart, vivant seigneur de Chantepie, inhumé dans l'église de Saint-Paul. Ce ne peut être Georges, puisqu'il vivait encore en 1639.

1639. — Cette année, Georges de Pannart, écuyer, paroisse de Saint-Paul, est taxé au rôle de l'arrière-ban pour le fief de Chantepie, pour deux picquiers.

1643. — Mariage de René de Pannart, seigneur de

Chantepie et d'Anne de Fossé, demoiselle du Plessis. Il était fondateur de l'église, du prieuré, des presbytère et fabrique de Saint-Paul.

Le titre de fondateur était accordé aux bienfaiteurs des églises.

1646. — Décès de noble Brandelys de Fossé, inhumé dans l'église de Saint-Paul, chapelle Sainte-Marguerite.

1647. — Un de Pannart était alors prêtre volontaire à Saint-Paul.

Cette même année, compte devant Me Legagneux, notaire en la cour royale du Mans, demeurant paroisse de Saint-Paul-le-Gaultier, entre messire Jacques de Guibert, sieur de la Gasnerie et sa femme Renée Desvaux, demeurant en sa maison seigneuriale de la Laire, paroisse du Ribay, d'une part, et messire René de Pannart, écuyer, seigneur de Chantepie et Anne de Fossé, son épouse, pour vente antérieure du logis et métairie de la Croix-de-Pierre et des choses et héritaux de la Villière, située paroisse de Saint-Paul-le-Gaultier, pour la somme de dix mille deux cents livres.

1652. — Naissance de René de Pannart, fils de René et de dame de Fossé :

1653. — Naissance de Françoise-Marguerite, fille des précédents ; parrain, messire Duval, chevalier, seigneur de Ségrie; marraine, haute et puissante dame Marguerite de la Chevrière, veuve de messire Jean-Baptiste-Louis de Beaumanoir, seigneur de Lavardin.

1658. — Naissance d'Emmanuel de Pannart, fils des précédents; parrain, haut et puissant seigneur messire Emmanuel d'Averton, comte de Blin, colonel d'un régiment de cavalerie; marraine haute et puissante dame Antoinette d'Averton, son épouse.

1660. — Naissance de Nicolas-François de Pannart, fils des précédents; parrain messire Nicolas de Saintos, chevalier, seigneur de Saintos, Vilmars, etc., maître des cérémonies de la maison et couronne de France ; marraine demoiselle Catherine de Saintos.

1664. — Naissance de Renée, fille de René de Fossé et de Renée l'Huissier ; parrain messire de Courtarvel, chevalier, seigneur des Loges ; marraine Françoise de la Varenne.

1669. — Naissance de Louise-Marguerite, fille d'Adam Deschamps, Pierre de Rissemond, écuyer, et de Marie de Monti ; parrain messire de Monti, sieur des Sablons ; marraine, Renée Descamps.

1670. — Naissance d'Elisabeth-Marthe, fille de messire de Courtarvel, chevalier, et de demoiselle Barbe de Bahuet.

1675. — Adam Deschamps, de Saint-Paul, porté à l'arrière-ban de la paroisse

1677. — Mort de Renée de Pannart, qui fut inhumée dans le cimetière.

Même année, naissance de Louise, fille d'Hervé Rubillard, écuyer, sieur de la Coudraie, et de Renée Deschamps ; parrain, messire René Mallet, seigneur de Saint-Julien, Leffragère, le Fresne et la Bermondière ; marraine demoiselle Anne de Pannart.

1685. — Mariage de messire René Duhamel, chevalier, seigneur de Villechien, du Mesnil-Saint-Loyer, les Montées, etc., de la paroisse de Villechien, en Normandie, évêché d'Avranches, et de noble demoiselle Anne-Marie de Pannart, fille de René de Pannart et d'Anne de Fossé.

1784. — Naissance de René-Joseph, fils de René Duhamel qui précède ; parrain le commandeur Duhamel, marraine dame Anne de Fossé, dame de Chantepie et de Loufougère.

1686. — Mariage de messire René le Royer, chevalier, seigneur du Mesnil-Samson, et de Catherine-Thérèse de Pannart, fille de René de Pannart et d'Anne de Fossé.

1696. — Le 3 mai de cette année, mourut Anne de Fossé, veuve de messire René de Pannart, elle fut enterrée dans l'église de Saint-Paul où l'on voit encore son tombeau. Les scellés furent apposés au château de Saint-Paul, par Julien Blanche, en présence de Charles le Royer, écuyer, sieur de la Sévinière. Jusqu'à cette époque, les de Pannart avaient toujours habité le château de la Cour ; avec elle dis-

parut de Saint-Paul cette ancienne famille; ses enfants abandonnèrent le château de la Cour, et allèrent se fixer dans celui de Chantepie qu'ils habitèrent alternativement.

La même année, Emmanuel, fils de messire Nicolas-François de Pannart et de dame Renée le Silleur, ayant été baptisé dans les cérémonies ordinaires par le curé de Thubœuf, reçut les cérémonies du baptême à Saint-Paul dans la chapelle domestique du château ; parrain Emmanuel le Silleur, capitaine d'une compagnie, et marraine dame de Fossé.

1703. — Jean Lefaucheux, maître d'écriture à Paris, fonda un collége à Saint-Paul-le-Gaultier, où il était né, et légua une rente de 86 livres pour celui qui serait chargé d'instruire les enfants de la paroisse. Sa femme Noëlle Pay, fit exécuter cette disposition de son mari.

1705. — Mariage de Louis Biards, chevalier, seigneur de Saint-Georges-le-Gaultier, et de demoiselle Françoise Thérèse de Courtarvel. Le dit seigneur, du consentement de dame Marie-Madeleine de Coutance, sa mère, et de messire Jacques de Foulonge, chevalier, seigneur de Madré, son oncle paternel et son curateur.

1706. — C'est dans le courant de cette année que messire François-René de Moloré, acheta de messire François-Nicolas de Pannart et des Duhamel de Villechien, le fief de la Cour de Saint-Paul et le château seigneurial du bourg dit la Croix-de-Pierre, et devint ainsi seigneur de Saint-Paul.

Il acquit en même temps le fief et château des Loges, de François de Courtarvel qui, après le mariage de sa fille Thérèse avec messire de Biards, renonça à habiter le logis de la Sévinière.

1714 — Naissance de Messire François-René, fils de messire François-René de Moloré, écuyer, seigneur de Saint-Paul, et de dame Perrine Mahot, son épouse.

1715. — Naissance de Marguerite-Perrine, fille des précédents ; parrain messire Philippe-René de Moloré, sieur de Glatigny ; marraine Marguerite Jarry.

1715. — Baptême d'une cloche nommée Françoise-Perrine par Alexandre Planchais et Jeanne Le Boindre.

1721. — Messire de Moloré, mourut cette année et fut inhumé dans l'église de Saint-Paul.

Il existait une autre branche de Moloré de Glatigny, qui possédait cette seigneurie près Alençon : un de Moloré de Glatigny, habitait la paroisse de Saint-Léonard, où il exploitait la forge qui se trouvait alors près le pont. Plusieurs personnages de ce nom, de la même branche, furent successivement échevins de la ville du Mans; et particulièrement Gabriel-René de Moloré de Glatigny, écuyer, fut président à l'élection et échevin du Mans en 1726. Suivant l'armorial du Mans (1861), il portait : d'azur à une hallebarde ou une ancre renversée, d'argent au chef de gueules chargées de 3 étoiles d'or rangées en face (armes des échevins).

1732. — Messire de Pannart, janséniste. Cette année, Anne de Pannart, chevalier, seigneur de Chantepie, Glausemée, le bois Thubœuf, Corbois, la Rivière, seigneur des châtellenies de Lamboust, Fossé et autres lieux, certifie que Charlotte Regnault, malade d'une ankylose, a été guérie en 1731 par l'intercession du diacre *Pâris*, après de nombreuses convulsions sur son tombeau, si violentes que le dit seigneur de Pannart ne pouvait seul la tenir.

A ce sujet, on se souvient de ces deux malins vers, qui furent inscrits sur la porte du cimetière de Saint-Médard, à Paris, qui renfermait les restes du diacre Pâris.

De par le roi défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

1739. — Mariage de Pierre-Hector-Alexandre de Morel, écuyer, seigneur d'Achée et de la Bucaille, et de demoiselle Marguerite-Perrine de Moloré, fille de défunt messire de Moloré et de dame Mahot, en présence de sa mère, de messire François-René de Moloré, son frère, de Charles-Albert de Morel, chevalier, seigneur de Congé, de François-Augustin Levasseur, conseiller du roi, président au grenier

à sel du Mans, de René de Villiers, seigneur de Hellon et Sainte-Jammes, la Beunache.

1741. — Naissance de François-René, fils de René de Moloré, chevalier, seigneur de Saint-Paul, et de dame Catherine Riffault, son épouse.

1743. — Naissance de Marguerite-Perrine de Moloré, fille des précédents.

1744. — Naissance d'une autre fille aux mêmes.

1744. — Bénédiction de deux cloches, la première nommée Louise-Françoise par dame Louise-Françoise Tulon, marquise de Pezé, et par François de Moloré, seigneur de Saint-Paul ; la seconde nommée Marguerite-Renée, par messire de Courtarvel, marquis de Pezé et dame Marguerite-Perrine de Moloré, épouse du seigneur d'Achée.

1744. — Cette année messire François-René de Moloré fit reconstruire le château des Loges, avec les restes du vieux manoir de la Cour, qui était tombé en ruines et en partie détruit.

Avant ce temps, il habitait le château seigneurial du bourg, nommé la Croix-de-Pierre, qui, bien qu'il portât le nom de *château*, n'en était pas moins une désagréable habitation. Il fut depuis habité par le chevalier de Moloré qui le vendit. C'est aujourd'hui la propriété Chaignon et Bedeau; il en reste une vieille cuisine à étage très-élevé et quelques pans de murs qui entouraient le jardin.

1744. — Louise-Charlotte-Catherine de Moloré, fille de René de Moloré et de Catherine Riffault, fut inhumée dans l'église.

1750. — Naissance de François-René-Pierre de Moloré, fils des précédents.

1752. — Maître Antoine-Louis Deshayes, maître-chirurgien à Saint-Paul.

1758. — Décès de vertueuse dame Perrine-Catherine Mahot, veuve de messire René de Moloré, âgée de 80 ans.

1759. — Michel Lefebvre de Voillier (Vaux-Hallier) bourgeois de Saint-Paul.

1767. — Mariage de messire François-Augustin Carré

de Bellemarre, seigneur de Radray, La Forêt, Possé, Toussan, etc., avec demoiselle Renée-Françoise, fille d'Alexandre-Léonor de Jupille, chevalier, seigneur du dit lieu, Oisseau, Allonnes, le champ de la Louve, etc.

1768. — Mariage de messire Claude de Ronsard, avocat au Parlement, lieutenant-général en la sénéchaussée de Beaumont-le-Vicomte, seigneur de Matrots, fils de messire Michel-François de Ronsard, vivant officier de Monseigneur le duc de Berry et de dame Marie-Anne Stremonts, veuve de messire Louis de Quêlin, vivant seigneur de la Planchette, ses père et mère, de la paroisse de Piacé, et de Perrine-Françoise de Moloré, fille de messire François de Moloré et de dame Urbaine Riffault, assisté de messire René de Chaourches, chevalier, seigneur de Piacé, capitaine au régiment de Nivernais, de messire Philibert-Charles de Mousset, écuyer, seigneur du Mesnil, chevalier de Saint-Louis, commandant de bataillon au régiment de la Tour du Pin, et de messire Claude Gauvain, écuyer, seigneur du Rancher, tous cousins-germains.

L'épouse assistée de ses père et mère et de messire Pierre-François de Morel, seigneur d'Achée, de dame Marie-Anne le Carpentier, son épouse, et de dame Perrine-Marguerite-Charles de Morel d'Enneval.

Plus tard, par ce mariage, Monsieur de Ronsard, devint propriétaire de la cour de Saint-Paul, du moulin de Saint-Paul et de la Verdière.

En 1652, messire Carré de Bellemarre était seigneur de La Forêt, au Maine près Beaumont; il avait épousé Marie, fille de Guillaume des Bois, seigneur des Bordeaux, Longnes et Courceriers.

Carré de Bellemarre porte : d'azur à une bande d'or, accompagnée de deux étoiles d'argent au chef d'or chargées de trois billettes couchées de gueules.

1769. — Baptême de François-Michel de Ronsard, fils des précédents.

1789. — Cette année, messire François-René de Moloré

assiste à l'assemblée de la noblesse du Maine pour l'envoi des députés aux États-Généraux.

1789. — La paroisse de Saint-Paul adresse au roi ses cahiers de plaintes et doléances.

Fiefs de Saint-Paul-le-Gaultier.

Le fief des Loges. Le fief des Brousses et des Hayes. Le fief de Rosay. Le fief de Monhaison. Le fief de la Huronnière. Le fief de la Sévinière. Le fief de la Fontaine-Bouillante. Le fief de la Sologne.

Fief des Loges.

Le fief des Loges avait des seigneurs qui en portaient le nom.

En 1592. — René, seigneur des Loges, épouse l'héritière de la terre de St-Paul.

1628. — Le curé de St-Paul rend aveu pour le temporel de sa cure à François de Courtarvel, écuyer, seigneur de la Varenne, de St-Paul et des Loges, et à Charles-François de Pannart, tous deux seigneurs de la terre, fief et seigneurie de St-Paul, bienfaiteurs et fondateurs de l'église.

Il est probable, qu'en 1592, le seigneur des Loges, ayant épousé une demoiselle de Pannart, était propriétaire de la seigneurie de St-Paul avec son beau-frère.

1629. — On voit, cette année, le fief des Loges taxé d'abord à xxx livres, puis à xv livres, au nom de Jean de Lamboust.

1635.— Noble François de Lamboust était seigneur des Loges. (Voir *Histoire féodale*, 1635.)

La même année, René de Courtarvel, écuyer, seigneur de Coulombiers et François de Courtarvel, écuyer, seigneur de la Lande, sont taxés chacun à un mousquetaire au rôle de l'arrière-ban de 1639.

Vers ce temps, la famille de Courtarvel était fort nombreuse dans le pays.

Noble François de Courtarvel, seigneur de la Garenne.

Noble François de Courtarvel, seigneur de la Lande.

Noble René de Courtarvel, seigneur de Coulombiers.

Noble demoiselle de Courtarvel de la Garenne, demeurait à St-Paul.

Un de Courtarvel habitait et possédait le fief de Courtimon en St-Georges-le-Gaultier.

En 1560 et encore 1660, un de Courtarvel possédait et habitait la seigneurie et fief de Corbon en Douillet.

Pierre de Courtarvel, seigneur de la Contrie, demeurait à la maison seigneuriale de Monhaison.

Thomas de Courtarvel demeurait à la Poôté ; il possédait le fief de Bois-Gency en St-Georges-le-Gaultier.

1640. — Pierre de Courtarvel, écuyer, seigneur de Bois-Gency, et demoiselle Antoinette de Corbon, laissèrent pour enfants.

1° Antoinette de Courtarvel; 2e Jacques de Courtarvel, écuyer, seigneur de Bois-Gency, demeurant à la maison seigneuriale de Corbon ;

3e Pierre de Courtarvel, écuyer, seigneur de la Contrie, demeurant à la maison seigneuriale de Monhaison

Les de Courtarvel portaient : d'azur au sautoir d'or, cantonnées de 16 losanges ou billettes de même, rangées 3 et 1 dans le sens de l'orle. (*Armorial universel du Maine.*)

La famille de Courtarvel était une des plus anciennes du Maine, le chef possédait la seigneurie de Pezé-le-Robert et était marquis. Un vieux château de ce nom, actuellement ruiné et qui se nommait Courtarvel, était situé non loin du château de la Lucasière en Mont-St-Jean.

Courtarvel aux croisades. En 1249 Geoffroy de Courtarvel part pour la Palestine, à la solde du comte Charles d'Anjou. Une charte datée de Damiette, la même année, portant quittance, au nom de Geoffroy de Courtarvel de Pierre Horé et de Guillaume de Corberie, de cent livres tournois à eux payées, au nom de Charles d'Anjou, par un marchand de Gênes en Italie.

1666. — Louis des Loges, écuyer, sieur du Fresne, fils de Samuel et de Jeanne de Maillé, rend aveu pour le domaine de Biards, paroisse de St-Rigomer-des-Bois. Ce Louis des Loges était-il un seigneur des Loges en St-Paul-le-Gaultier. Les de Courtarvel en étaient possesseurs avant 1620, et l'ont été jusqu'en 1706. Les de Biards étaient seigneurs de St-Georges-le-Gaultier, une première alliance ne lui avait-elle pas conféré ce titre sans qu'il en fût possesseur ?

1705. — Messire Louis de Biards, chevalier, seigneur de St-Georges-le-Gaultier, et demoiselle Françoise de Courtarvel se sont épousés en face de notre Mère Église, en présence de nous, curé, et de leurs parents, savoir : le dit seigneur de St-Georges et du consentement de messire Jacques de Foulonge, chevalier, seigneur de Madré, son oncle, et de messire François de Courtarvel, son père, écuyer, seigneur des Loges.

1706. — Le fief et seigneurie des Loges fut acheté, cette année, de François de Courtarvel, par messire de Moloré, depuis cette terre est restée dans cette famille.

Fiefs des Brousses et des Hayes

Ces deux fiefs appartenaient à messire de Beaulieu, marquis de Béthomas, seigneur d'Averton, Courcité, etc., d'une ancienne famille dont les armes étaient : d'argent à six croix portées de sable 3, 2, 1.

Fief de Rosay.

Ce fief appartenait, en 1776, à M. le duc de Praslin, seigneur de Villaines-la-Juhel.

Fief de Monhaison.

En 1613, Pierre de Courtarvel, sieur de la Contrie, demeurait à la maison seigneuriale de Monhaison et en était propriétaire. Il laissa son héritage à Jean de la Vallée, sei-

gneur de St-Victeur, à cause de Marguerite de Courtarvel, son épouse. (Voir *St-Victeur.*)

Monhaison étant un fief seigneurial, on ne sait comment la famille Thébault de Monhaison en devint propriétaire. Cette terre fut-elle le siége du fief de Rosay ? (Voir *chapelle St-Sébastien* au commencement de l'histoire ecclésiastique de cette paroisse.)

Fief de la Huronnière.

Le lieu de la Huronnière était-il un fief ? On voit ce lieu taxé, en 1639, au rôle pour xv livres, sans nom de propriétaire.

Fief et seigneurie de la Sévinière.

1695. — Mariage en l'église de St-Paul, de Charles le Royer, seigneur de la Sévinière, fils d'Antoine le Royer sieur de la Touche et de demoiselle de Caignor, de la paroisse de Cirail-le-Bas et de demoiselle Marie Brossart, fille de Jean Brossart, écuyer, seigneur de Chardonne et de demoiselle Le Royer de cette paroisse.

1705. — Il y avait un château à la Sévinière, où se retira messire François de Courtarvel après le mariage de sa fille, avec messire de Biards en 1705.

Fief de Fontaine-Bouillante.

Ce fief était la dotation de la chapelle de Notre-Dame d'Averton.

La Sologne.

Ce lieu était-il un fief.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existe encore en ce lieu une vieille maison à un étage, indiquant le siége d'une vieille gentilhommière.

Il y a aussi une petite chapelle dédiée à St-Denis. On y fait encore des voyages la nuit, pour être délivré de la peur et des sorciers.

Suivant le Paige, la paroisse entière relevait du comté d'Averton ; suivant Pesche, elle relevait du bailliage de Fresnay ; suivant nous, aucune de ces opinions n'a entièrement raison, car nous avons trouvé qu'elle relevait, pour partie, du bailliage de Fresnay, et pour partie du comté d'Averton ; elle était donc mixte.

Notaires anciens de St-Paul.

1628.	— Me Testu,	notaire.
1649.	— Me René Legagneux,	id.
1653.	— Me Julien Gain,	id.
1664.	— Me Jacques Delélée,	id.
1680.	— Me François David,	id.
1688.	— Me Julien Blanche,	id.
1718.	— Me Jean-Baptiste Houel,	id.
1750.	— Me Nicolas-François Reust du Perron,	id.

Accidents de terrain.

Cette paroisse est très-accidentée, surtout dans la partie qui avoisine la forêt de Pail. Elle est remplie de collines élevées et de profondes vallées, au milieu desquelles coule un ruisseau. On y trouve souvent des sites charmants, surtout à Villette sur le chemin de Villaines et sur celui de Gesvres où la vue s'étend à douze, quinze et vingt kil. L'horizon y est entier et on plane de ce lieu élevé sur tout le pays d'alentour.

SAINT-VICTEUR

Autrefois *Sanctus Victurius*, *Sancti Victurii juxta Fresneium*, Saint-Victor, Saint-Victur, aujourd'hui St-Victeur.

Jadis du bailliage et doyenné de Fresnay, du grand-archidiaconé du diocèse, élection du Mans, actuellement du canton et doyenné de Fresnay.

Superficie	707 hectares.
Population	657 habitants.

La paroisse de St-Victeur, relevait, partie de la baronnie du Saosnois et de son bailliage, partie du bailliage de Fresnay, toutes deux ressortant au présidial de la Flèche. Elle était comprise dans le ressort du grenier à sel de Fresnay.

Patron : saint Victeur ; collateur et présentateur : l'Évêque.

Suivant le Paige, la cure valait 1000 livres ; suivant Pesche, 1800 livres, l'église dédiée à saint Victeur, Victor et Victur, le père ou le fils, qui furent évêques du Mans, de 380 à 474, n'a rien de remarquable. Autrefois le clocher était en campanile ; mais depuis trente ans, il a été remplacé par un assez beau clocher en pierre, surmonté d'une belle flèche couverte en ardoises. Ce clocher a été construit par les soins de M. Chorin, alors curé de St-Victeur.

L'église actuelle doit remonter à l'an 1267, comme l'indique Cauvin. Dès le XI^e^ siècle, on trouve une charte qui s'y rapporte et fait croire qu'elle existait avant cette époque : seulement elle aurait été reconstruite. (Voir la charte 195). La grande porte et la nef sont du style roman ; la chapelle de la Vierge a des ouvertures ogivales. Dans cette chapelle, au-dessus de l'autel, sont représentés Jésus-

Christ et les douze apôtres sculptés en pierre ; ces statues ont cinquante centimètres de hauteur et ne sont pas sans mérite. Devant l'autel de la Vierge, se trouve une pierre tumulaire, sous laquelle a été inhumé Me de l'Abbaye, curé de St-Victeur en 1658. A côté, on voit une autre pierre tumulaire avec une croix, sans inscription.

Dans la sacristie, nous avons vu un encensoir en cuivre du XVIe siècle, et une très-vieille lanterne, plus un reliquaire contenant des reliques de St-Victeur.

(Charte 195). Charte de l'official du Mans, portant transaction entre les religieux de St-Vincent et Payen de Cohardon, sur ce que les religieux réclamaient dudit Payen, une rente annuelle d'un marc d'argent qu'ils disaient leur avoir été donnée par défunt Hugues de Cohardon, père dudit Payen, pour la célébration, chaque année, en l'abbaye de St-Vincent, de son anniversaire et de celui d'Améline, sa femme, laquelle rente était assise sur les revenus que dit Hugues possédait *apud Ludium* (près du Lude) et qui lui avaient été donnés par *Ricordo comitis Bellimontis*, (par Richard, vicomte de Beaumont). Payen, après avoir contesté le don fait par son père, consent enfin, *pro bono pacis*, à payer auxdits religieux, chaque année, XII sols et demi mançais de rente, à prendre, dans l'octave de la Toussaint, sur sa maison *de Sancto Victurio juxta Fresneium*.

1665. — Me Samson de l'Abbaye, curé de St-Victeur, plaide avec les religieux de l'abbaye de St-Vincent du Mans ; le curé est condamné à payer aux religieux un setier de froment, un setier de méteil, deux setiers d'orge, deux setiers d'avoine, à raison de 12 boisseaux par chaque setier, mesure ancienne de Fresnay, et cela tant qu'il sera titulaire de ladite cure.

1658. — Me Pierre de l'Abbaye, curé de St-Victeur, lègue par testament au curé et à la fabrique, une rente de XL livres, payable à la St-André, pour la célébration de la première messe tous les dimanches dans ladite église de St-Victeur.

Extrait des registres de St-Victeur.

1591, 18 octobre. — Baptême de Marguerite Garnier ; parrain Antoine Tubœuf, serviteur du seigneur de St-Victeur ; marraine demoiselle Marguerite de la Vallée, fille de noble Jehan de la Vallée, écuyer, seigneur de St-Victeur et de demoiselle Françoise de Giroie, son épouse, et Andrée Garnier, femme de Guillaume Patier.

1592.— Baptême de Jehan Julianne ; parrains M^es^ Jehan Bernier et Jehan de la Vallée, fils des précédents, marraine Marie de la Vallée, aussi fille des précédents.

1594, 10 mars.— Baptême de Jehan Maréchal : parrains M^e^ Julien Perrier, curé de céans, et Jehan de la Vallée.

1594, 23 juin. — Baptême de Renée Beauvoisin ; parrain Jacques de Tucé, écuyer, seigneur de la Bourdonnière, d'Assé ; marraines demoiselles Julienne Huissier et Renée Thoguette.

1594, 3 juillet. — Baptême de François-Paul Pavet ; marraine Françoise de Chervy, fille du bailli de Fresnay.

1597, 8 décembre. — Baptême de Jacques Beauvoisin : parrain René Xpian (*sic*) de Sougé ; marraine demoiselle Macine de Hugues, fille de madame de Corday, d'Assé-le-Boisne

1603, 22 janvier. — Fut ensépulturé Jehan Corart, âgé de 12 à 13 ans, dévoré par une bête en plein jour, et le jeudi suivant, ladite bête dévora un enfant au bourg d'Assé, et le vendredi suivant, fut dévoré par ladite bête un autre enfant près Fresnay, laquelle bête était semblable à un loup.

1606. — Inhumation dans l'église de St-Victeur, de demoiselle Françoise de la Vallée, décédée à Cerisay en Assé.

1607, 7 juillet. — Mariage de Guillaume Prudhomme, de la paroisse de Hellon, et de demoiselle Françoise de la Vallée, de St-Victeur.

1630, 15 septembre. — Baptême de Suzanne, fille d'honorable homme Jehan de la Vallée et de demoiselle Françoise Laroque, son épouse ; parrain Jacques des Portes.

1632, 6 août. — A été inhumé, dans l'église de St-Victeur, M. de la Planche-Dubreuil.

1638, 6 août.— Élisabeth Ribault, femme de Jehan Lemaître, décéda du mal contagieux et fut enterrée au jardin de Bretignoles, d'autant qu'il ne se trouva personne pour l'apporter au cimetière.

1640, 13 janvier. — Baptême de Charles Douzion ; parrain Charles Prodhomme, sieur de Meslay, marraine demoiselle Marie de Cordouan, dame de St-Victeur.

1641, 22 septembre. — Baptême de Charles Guillochon ; parrain noble Charles de Gautier de Chifreville, marraine Marie de Cordouan.

1645, 10e jour de novembre. — Le fils de Messire Louis-François de La Croix de Beaurepos, chevalier, et de dame Françoise-Marie de Loudon, son épouse, a reçu l'habit de St-François, par les mains du Révérend Père Emmanuel, Gardien des Révérends Pères Capucins d'Alençon, en notre église de St-Victeur, après y avoir célébré la sainte messe avec les saintes cérémonies requises et accoutumées, en présence du Révérend Père Zacharie, d'Alençon, aussi capucin, et des seigneur et dame de Beaurepos et autres personnes.

1646, 5 avril. — Baptême de René-François, né le 6 janvier 1645, fils de Louis-François de La Croix, écuyer, seigneur de Beaurepos, et de dame Françoise-Marie de Loudon, demeurant à Cerisay en Assé. Cette cérémonie eut lieu en l'église de St-Victeur en présence et avec permission de Me Jacques Maignée, curé d'Assé ; parrain René Dubut, écuyer, seigneur de la Pinardière, marraine dame Marie de Cordouan.

1649, 27 novembre. — Mariage de Jehan de Bracques, écuyer, fils de Georges de Bracques, écuyer, seigneur de la Guichardière, avec Marie de Goumer ou Gommer.

1652, 26 juin — Mariage dans l'église de céans, avec permission du curé de Fyé, de Messire Jehan-Baptiste de Tascher, chevalier, seigneur de Boisgontier, veuf de Charlotte de Courtoux, avec demoiselle Marie Prodhomme de

Fyé, sieur d'Honorat le Royer, chevalier, seigneur du Mesnil-Samson.

1653, 3 mars. — Baptême de Jean-Baptiste, fils des précités ; parrain Isaac Prodhomme-Lejeune, sieur de Meslay, marraine demoiselle Marie de Gautier.

1653, 23 septembre. — Jehan Charpentier et Marie Cadel furent conjoints par mariage dans l'église de St-Victeur. Par moi, Pierre de l'Abbaye, prêtre, curé dudit lieu, en présence de Mathurin Leloup, prêtre vicaire et plusieurs autres ont signé : de Cordouan, de Coustelier, Jacques de Tragin, Leloup.

1657, 12 avril. — Dame Marie de Cordouan, vivante dame de St-Victeur, épouse de Jacques de Gautier, écuyer, vivant seigneur de Montreuil, fut inhumée dans le chancel de l'église de St-Victeur, par Me Mathurin Chouin, prêtre, prieur de St-Martin de Morlaix, curé de Morlaix, puis curé de Sougé; a laissé la somme de 300 livres, au profit du curé et de la fabrique de St-Victeur, à la charge de lui faire trois services par chacun an de quatre mois en quatre mois.

1668, 24 février. — Baptême de Jeanne-Luce ; parrain Pierre Veau, sieur de la Bocassière; marraine Catherine Paulin, demoiselle du But.

1671. — Baptême d'Étienne Luce ; parrain Jacques de Tragin, écuyer, seigneur de Cohardon.

Curés de St-Victeur.

1487. — *Fulquetus* Le Roux, curé de *St-Victurii prope Fresneium.*

1591. — Vénérable et discret Me Julian Perrier, curé, mort en 1608.

1634. — Vénérable et discret Me Pierre de l'Abbaye, curé, mort en 1658.

1659 — Vénérable et discret Me Samson de l'Abbaye, curé, mort vers 1677 ou 78.

1681. — Vénérable et discret Me Philippe de la Favelle ou Farelle, curé, mort en 1688.

1690 à 1722. — Me Louis Mouton de Courval, curé, de la famille de Boisdeffre.

1722 à 1736. — Me Tavernier, curé.

1737 à 1754. — Me Jean-Luc-Thomas Gondouin, curé, mort insolvable en 1754.

1755. — Me Geverouin, curé.

1756 à 1800. — Me Jacques Tesson, curé.

Presbytère.

L'ancien presbytère a été vendu nationalement en 1793, c'est encore actuellement une vieille construction du XIe siècle, avec une superbe tourelle à toit comme en bâtière, murailles à pans coupés jusqu'à un ou deux mètres du toit, murs couronnés de crochets, avec gargouilles grimaçantes, cheminée ronde. Un autre bâtiment, adossé à la tour, est de la Renaissance.

A cette habitation est joint un magnifique enclos.

Cimetière.

Il y a 70 ans, le cimetière entourait l'église ; une moitié a été convertie en place, et l'autre a été conservée pour les inhumations.

Aumônerie.

Le nom de Monnerie, que porte un hameau proche du bourg, semble indiquer que ce lieu fut autrefois une léproserie, mais il n'y a rien de positif à cet égard.

HISTOIRE FÉODALE.

1267. — Robert de Grateil et son frère vendent au chapitre du Mans leurs dîmes de Saint-Victeur.

1431. — Un défi eut lieu à Laval, entre un seigneur de

Bretignoles, nommé *Finot*, et le chevalier anglais Arthur de Clifton ; ce dernier fut vaincu.

Ce seigneur était probablement un de Bretignoles de Saint-Victeur.

1490. — Aveu rendu à messire René d'Assé, seigneur de Montfaucon en Auvers-sous-Montfaucon, pour l'Epiné, Noëromé, Saint-Victeur et Grateil.

1591. — Noble Jehan de la Vallée, écuyer, était seigneur de Saint-Victeur : il avait épousé Françoise de Giroie, des Giroie, seigneurs de Saint-Céneri.

1600, 16 janvier. — Mariage, en l'église de Saint-Victeur, de messire Félix le aMgnan, sieur du Plessis, bailli du roi, lieutenant-général au siége de Beaumont, et dame Suzanne de la Vallée, fille de noble Jehan de la Vallée, sieur de Villedoux.

Noble Jean de la Vallée, seigneur de Saint-Victeur et du Rocher, demoiselle Barbe de la Vallée.

1626. — Jean de la Vallée, seigneur de Saint-Victeur avait épousé Marguerite de Courtarvel ; demoiselle Françoise de la Vallée, sa sœur.

1630. — Pierre de Courtarvel, sieur de la Contrie, demeurant en la maison seigneuriale de Monhaison, paroisse de Saint-Paul, laisse par héritage à Jean de la Vallée, seigneur de Saint-Victeur, à cause de son épouse, la maison seigneuriale de la Petite-Lucasière, paroisse de Montreuil-le-Chétif et certaines vignes en Ségrie, une portion de maison située ville de Fresnay, Grande-Rue, et une maison au bourg de Douillet,

1633. — Procès entre messire Jean de la Vallée, seigneur de Saint-Victeur et la famille de Courtarvel, au sujet de la propriété du fief et seigneurie de Montreuil.

1637 et 1638. — Maladie contagieuse.

1644. — Mariage, en l'église de Saint-Victeur, de noble François Lenormand, écuyer, seigneur du Homme, et damoiselle Marie de Gautier ; son père noble Charles de Gautier, seigneur de Chifreville, et de Saint-Victeur, sa

mère Marie de Cordouan, Jacques Gautier, seigneur de Montreuil.

1674. — Mariage, en l'église de Saint-Victeur, par vénérable Samson de l'Abbaye, curé du dit lieu, doyen rural de Fresnay, de Joachim Delélée et de Gabrielle Leverard, de la paroisse de Fresnay, en présence de Joachim Delélée, sieur de Bois-Fichard et de Roland Delélée, son oncle, et de Marie Maignée, sœur de l'épousée.

1652. — Mariage, en l'église de Saint-Victeur, de messire Jean-Baptiste de Tascher, seigneur de Bois-Pontis avec Marie Prudhomme de Meslay.

1657. — Damoiselle Marie de Cordouan, dame de Saint-Victeur, épouse de Jacques de Gautier, sieur de Montreuil, fut inhumée dans le chancel de l'église. Elle légua trois cents livres pour trois services annuels.

1660. — Messire Charles de Gautier, seigneur de Chifreville et de Saint-Victeur. La Fuie était le lieu seigneurial avec château.

1703. — Damoiselle Françoise de Prudhomme de Meslay, était marraine à Saint-Victeur et déclarait ne savoir signer.

1712. — Messire Richard-Jacques de Fontaine, écuyer, seigneur de la Barberie, Cons, Vigron, licencié ès-droit, épouse Marie-Élisabeth Lefebvre (Lefébure), en l'église de Saint-Victeur. En 1726, messire de Fontaine était conseiller du roi, président bailli, juge royal et criminel, lieutenant général de police au bailliage et siége royal de Fresnay.

Famille de Fontaine.

Cette famille était originaire de Normandie ; elle avait un château du nom de. . . . . dans la paroisse de Montornel, canton de Trun, et y possédait la seigneurie de Fontaine-les-Bassais près cette petite ville. Plus tard elle se fixa dans les paroisses de Bruloail, Courtomer, Moulins-la-Marche, Saint-Roch, Ferrière, où elle avait les terres du

Pommier, de Fontaine, la Barberie, du Bois-Hérisson et deux herbages.

Une demoiselle de cette famille, d'un aspect repoussant, épousa un artisan d'Argentan, et fut, comme de raison, malheureuse en ménage. Elle ne sortait que le soir, évitant de se faire voir. Elle mourut sans enfants ; la terre de la Barberie a été partagée depuis moins de soixante ans entre les parents du mari.

Armes : d'azur à la croix ancrée d'argent.

1730. — Damoiselle Angélique-Marguerite de Gautier de Chifreville, dame de Saint-Victeur, la Fuie, Noëromé, le Bourgneuf, la Tremblaie, etc.

Mademoiselle de Chifreville prétendait, à cette époque, comme dame de paroisse, au droit de double vente, sur la terre de Prez, que venait d'acquérir Monsieur de La Croix de Beaurepos.

1731. — Joseph Dagron, licencié ès-lois, bailli de la seigneurie de Saint-Victeur.

1735. — Mariage de Joseph-Christophe de Jupille, chevalier, seigneur de Bretignoles, fils de Léonard de Jupille, seigneur du dit lieu, et de dame Marie de Montesson.

Il épousa en seconde noces damoiselle Marie Guimont, fille de messire Jean Guimont, conseiller du roi, lieutenant-général à Montoire, au bas Vendômois.

1739. — Urbain Lefébure (Lefebvre), bailli du seigneur de Saint-Victeur.

1749. — Messire de Samson de Fontaine était prieur de Clermont.

1754. — A été inhumée au chancel de cette église, du côté de l'évangile, par Me Gervais Salmon, curé de Saint-Aubin-de-Locquenay, dame Marie-Pauline Duprat, âgée de 32 ans, épouse de messire Jacques-Philippe-Marie de Fontaine, chevalier, seigneur de la Barberie, Saint-Victeur et autres lieux.

1755. — Mgr Charles de Froulay, évêque du Mans, abbé commendataire de l'abbaye de la Couture, de la mense abbatiale de laquelle dépend le prieuré de St-Sauveur,

paroisse de Fresnay, et le sieur François Coulon, procureur receveur de la châtellenie de Moulins, appartenant audit évêque, plaident contre François Boulay, mari de Marie Gondouin, héritière bénéficiaire de Me Jean-Luce-Thomas Gondouin, décédé curé de St-Victeur, insolvable.

1758. — Messire Richard-Jérôme-Bon de Fontaine, de la Barberie et de St-Victeur, demoiselle Marie-Pauline Perrine de Fontaine, de la Barberie et de St-Victeur.

1755. — Charles O'Brien, lord comte Thomond, baron d'Ybrican, lord vicomte O'Clare, en Irlande, maréchal de France en 1757, commandant du Languedoc, né à Saint-Germain-en-Laye, en 1699, épouse, en 1755, Marie-Geneviève-Louise Gautier, fille de Louis, marquis de Chifreville en Basse-Normandie, seigneur de Beaumont-la-Ronce au Maine.

1782, 19 octobre. — Mort de messire Jacques-Philippe-Urbain-Marie de Fontaine, écuyer, chevalier, seigneur de St-Victeur, de la Barberie, Cons, Champagnes et autres lieux.

C'est peut-être celui-ci qui acheta de Mlle de Chifreville, le château de la Fuie en St-Victeur, la Basse-Cour et Noëromé, — terres en Assé.

Le chevalier de Fontaine avait acheté, de Mme la comtesse de la Luzerne, les Champagnes et Vieille-Cour.

Un autre était, dit-on, abbé de Tyronneau, et tous ses biens revinrent à l'aîné de Fontaine.

1789. — L'an 1789, le seizième jour du mois de mai, à la requête de très-haut et très-puissant seigneur René Mans, sire de Froulay, comte de Tessé, marquis de Lavardin, comte de Vernie-le-Froulay, seigneur du Mortier et autres lieux, grand d'Espagne de première classe, grand et premier écuyer de la reine, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées et son lieutenant-général dans ses provinces du Maine, Perche et comté de Laval, demeurant ordinairement en son hôtel, rue de Varenne, faubourg St-Germain, paroisse de St-Sulpice, à Paris ; poursuite et diligence de Me Antoine-François Berthereau,

avocat au Parlement, officier de la reine, son procureur-général et spécial et son receveur, demeurant à l'hôtel de Tessé, paroisse St-Vincent de la ville du Mans, auquel hôtel le domicile est élu, tant pour mon dit seigneur comte de Tessé, que pour ledit sieur Berthereau et d'Abondant dans la maison de Me Jean-Marie Aubert-Dupin, procureur aux siége présidial et sénéchaussée du Maine au Mans, y demeurant, rue de Paris, paroisse St-Nicolas, lequel occupera sur l'assignation ci-après : J'ai, huissier royal soussigné, en vertu des lettres à terrier obtenues par mon dit seigneur de Tessé, en la grande chancellerie de Paris, le 13 novembre 1773, et de la sentence d'enregistrement d'icelle en la sénéchaussée et siége présidial du Mans, le 19 février ensuivant, le tout dûment en forme, signé, scellé et publié où besoin a été, faute qu'a fait et fait encore messire de Fontaine de St-Victór, demeurant audit Saint-Victor, ou autres propriétaires du fief du But, de haute justice de Cons, de satisfaire aux dites lettres à terrier et à ladite sentence d'enregistrement, je lui ai fait sommation à comparoir le 27 du courant au château de Lavardin-Tucé, paroisse du même nom, devant Me Leboul, commissaire à terrier, dudit marquis de Lavardin, seigneurie du Mortier et leurs annexes, pour y exhiber ses titres de propriété, et ensuite passer devant ledit Me Leboul audit nom, les obéissances féodales qu'il doit à mon dit seigneur comte de Tessé, par son fief de la châtellenie d'Assé-le-Riboul, pour raison du fief du But, et sa haute justice de Cons, qui s'étend ès-paroisses de Fyé, St-Victor et autres, le tout par nouveaux tenants et aboutissants, conformément aux anciens titres qui lui seront communiqués à ses frais; payer les arrérages de cens et rentes et autres droits seigneuriaux et féodaux qui peuvent être dus, satisfaire à toutes les obligations imposées, tant pour la coutume que pour les titres, sinon et faute de comparoir ledit jour indiqué et de satisfaire à ce que dessus, j'ai, huissier soussigné, requête et domicile que dessus, donn assignation audit seigneur de Fontaine de St-Victor, à

comparoir dans les délais de l'ordonnance en l'audience et par devant mon dit sieur le lieutenant général de la sénéchaussée du Mans, pour voir dire qu'il le condamne à se rendre dans la huitaine de la signification à intervenir, audit château de Lavardin-Tucé, pour exhiber audit Me Leboul les titres en vertu desquels il possède les susdits fiefs et seigneuries, faire devant ledit Me Leboul foi et hommage, et rendre par aveu les objets qui se trouveront hommagés et par déclarations ceux qui se trouveront censifs, le tout par nouveaux tenants et aboutissants suivant et conformément aux anciens titres qui lui seront communiqués à ses frais ; payer les arrérages de cens, rentes, services et autres droits seigneuriaux et féodaux qui peuvent être dus et enfin satisfaire à toutes les obligations imposées, tant par la coutume que par les titres, de se voir en outre condamner aux intérêts des sommes qui sont dues, aux amendes prononcées par la coutume et aux dépens ; sinon et à faute de faire dans ledit délai et icelui passé, voir dire qu'en vertu de la sentence à intervenir et sans qu'il ne soit besoin d'autres, ledit seigneur de Tessé sera autorisé à faire saisir féodalement avec perte de fruits les objets ci-dessus désignés qui se trouveront hommagés et censuellement ceux qui seront censifs.

Ce fait a été au domicile du sieur Chaumont, fermier de la métairie de Cons, située paroisse de Fyé, en parlant à sa personne, chargé de rendre et de faire savoir audit seigneur de Fontaine, à qui la présente a été baillée et laissée par moi, Pierre Renou, huissier royal, reçu en la sénéchaussée du Maine, siége présidial exerçant ressorts du Mans demeurant au bourg et paroisse de Conlie, soussigné.

Ressort.

Nous avons reproduit en entier cette pièce, pour faire connaître la manière de procéder pour la reddition de foi et hommage.

La paroisse de St-Victeur, relevait, partie de la baronnie du Saosnois et de son bailliage.

Partie du bailliage royal de Fresnay, tous deux ressortant du présidial de la Flèche.

Elle était comprise dans le ressort du grenier à sel de Fresnay.

Fiefs des Grands et Petits-Champagnes.

1659. — Jean de Chervy, écuyer, seigneur des Grands et Petits-Champagnes, le Cas-Rouge, des fiefs de la Galpinière, Noiré, Fretay et autres lieux, tient plaids et assises au Cas-Rouge. Les déclarations sont reçues par Urbain Lefebvre, licencié ès-droits, bailli des dites seigneuries ; il l'était encore en 1692.

1693. — Déclaration à dame Bonne-Gabrielle de Chervy, épouse de messire Henri de Briqueville, seigneur comte de la Luzerne, seigneur du Cas-Rouge, Fretay, Noireux, la Galpinière, devant Me Delinthe, notaire royal au Maine, demeurant à Saint-Ouen-de-Mimbré.

1777. — A cette époque, dame Bonne-Gabrielle-Marguerite de Chervy, veuve de messire de Briqueville, comte de la Luzerne, demeurant ville de Fresnay possédait encore les fiefs des Grands et Petits-Champagnes. Elle eut un procès avec l'administration de l'hospice de Fresnay, pour certains champs dépendant de la Lamberderie, qui relevaient du fief des Champagnes.

Cette dame possédait encore le Cas-Rouge, la Galpinière, Fretay, Beauregard.

Il y a ici erreur : Madame de la Luzerne n'était pas une demoiselle de Chervy, morte en 1745, mais bien Mme de la Luzerne, épouse de son fils, Henri de Briqueville, marié en secondes noces Nous avons plusieurs lettres de Mme de la Luzerne, signées Chollet de la Luzerne, qui devait être la seconde femme de messire Henri. M de Fontaine a dû acheter les Champagnes et Vieille-Cour de cette dame ou de ses héritiers.

Fief de Bretignoles,

1431. — En ce temps, des combats à outrance avaient souvent lieu entre les Français et les Anglais. L'an 1431, une rencontre eut lieu entre Finot, seigneur de Bretignoles et Arthur Clifton; ce dernier fut tué.

1614. — Messire de Louet, chevalier, seigneur de Fyé, de Bretignoles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

1716. — Aveu rendu au seigneur de Bretignoles par messire François-Alexandre le Vayer, chevalier, seigneur de Cons.

1744. — Mort de Christophe-Joseph de Jupille, seigneur de Bretignoles, capitaine au régiment de Vivarais, mort sans enfants. En dernier lieu, 1850, Bretignoles appartenait à Mme de Tastu, de Séez, née de Jupille Une belle fuie existe encore; l'ancienne maison seigneuriale a été détruite depuis peu; les murs entourant le jardin sont encore debout.

Le château détruit depuis longtemps, était le siége de la seigneurie de Saint-Victeur et était situé à la métairie de la Fuie.

Rien de remarquable à Saint-Victeur, si ce n'est le presbytère.

Notaires de Saint-Victeur.

1600. — Me Michel Vétillard, notaire.
1631. — Me Gallot, id.
1658. — Me Jean Bruneau, id.

TABLE DES MATIÈRES

Assé-le-Boisne.

A

Abjuration de Marie de Loudon, 1635. 9
Anglais au château d'Assé, 1417 16
Assassinat de messire Le Féron, 1713 50
Assé-le-Boisne 3
Assé, chef-lieu de canton, 1790 51

B

Baillis d'Assé. 49
Bataille de Grateil, 1432. 33

C

Camp ancien 53
Chapelles 14
id. de Grateil 38
Château d'Assé 56
id. de Cerisay 31
id. de Grateil 36
Chroniques vieilles intéressantes 16
Cimetières. 14
id. des Anglais 53
Contagion, 1602. 6
Coursure 39
Curés d'Assé 13

D

Dargouges, 1766 21
Doucelles 40

E

Étangs 61
États généraux, 1789 12
Extraits du chartrier de Cerisay. 24

F

Famine, 1662. 10
Fiefs d'Assé 22
id. de Cerisay 24
id. de Fontaine 46
Forges à bras. 60

G

Généalogie des de La Croix de Beaurepos. 27
Garde nationale. 53
Gentilhommières 55
Grateil. 32
Grottes de La Boëssière 59

H

Histoire civile. 48
id. ecclésiastique. 3
id. féodale. 15
Hôpital 56

I J

Inhumation de Jacques de Meslay 8
id. de Louis Durand, 1778 12

L

L'Échenay. 45
L'Épinay 36
Louzier. 43

M

Mariage de Pierre Chevalier. 1776 11
Mesnil (Le Grand-Mesnil) 12
Minerai d'Assé 60
Moland 42
Monstre au Mans, 1512 24-61

N

Noëromé 47
Notaires. 59

P

Pré 44
Presbytère. 14
Pin (le) 42
Prieuré 51
Plaines 61
Provision de sergent, 1697 20

T

Tentative de pillage de l'église d'Assé. 51

V

Valette 47
Vignobles. 58

Douillet.

A

Alliances de la famille de Montesson. 63

B

Beauce (grande) 101
id. (petite) 102
Bénéfices. 71
Boutteveillère. 101
Brantalon. 102

C

Chapelles, Petite-Courbe 68
id. du Plessis-Breton 68
id. de La Boutteveillère 68
id. de La Grande-Courbe 68
id. de La Châlonière 68

Chardin, curé de Douillet 65
Château de Douillet 81
Courbe (grande) 98
Corbon 81
Courtoussaint 88
Cimetière 67

D

Dubois (l'abbé) 104
Douillet 63
Droulinière 96

E

Église 66

F

Faits divers 73
Fiefs 88
Fondation charitable 74
Forge de Laune 102

G

Généalogie des de Montesson 83

H

Histoire ecclésiastique 63
id. féodale 74

L

Launay 91
Lorière 90

M

Mariage en 1738 d'un de Montesson en Sougé 78
Moré 91
Moulins 102

N

Notaires 103

O

Origine de la famille de Montesson 82

P

Plessis Breton 93

R

Rétable découvert en l'église de Douillet 69
Roches (les) 90

T

Tournois à Moré, 1700 92

V

Val au Gu 103
Vendition du presbytère 66
Vignes 103

Fresnay-le-Vicomte.

A

Agrandissement de l'église 278
Ambroise de Loré 117
id. prisonnier 120
Antoine de Bourbon 132
Antiquités de Fresnay 285
Avocats au bailliage de Fresnay 211

B

Bailliage de Fresnay 207
Baillis de Fresnay 209
Bataille de Poitiers 114
id. de Cocherel 115
id. de Pontvallain 115
id. de Baugé 121
id. de Formigny 127
Bénitiers 161
Blanchisserie de toiles, 1756 225-293
Bidoche 301

Bonaventure (La) 298

C

Carnaval 301
Charivari 304
Caves du Lyon 288
id. près l'église. 289
Chapelle Saint-Nicolas du château 131
id. Saint-Jean. 174
id. Saint-Lazare ou Saint-Ladre 175
id. Saint-Sauveur 175-190
id. Saint-Léonard. . . . . .
id. Saint-Joseph 176
id. de la Madeleine 176-188
id. Saint-Gilles. 176
Cendres (les) 303
Chouans. 266
Château de Fresnay. 206
Cible 307
Cimetière 194
Cloches 194
Collégiale du Gué-de-Maulny, 1528 203
Collége 168
Concordat. 271
Condamnation du duc d'Alençon 128
Confrérie. 147-156
Création de la société populaire, 5 pluviôse. 148
Coupel des Ponceaux. 171
Contributions indirectes 240
Couture (la) 234
Croix (les) 309
Curés de Fresnay. 173

D

Déclaration au bailliage de Fresnay, 1652 217
Développement de Fresnay 292
District de Fresnay 240
Doyens de Fresnay 143
id. ruraux du doyenné de Fresnay. 173
Droits honorifiques 164

E

Écoles primaires 283
Église de N.-D. de Fresnay. 273
Enterrement dans les églises 162
Envahissement de Fresnay, 1792. 245

F

Fabrique de toiles. 294
Fées, etc. 305
Fête de la Fédération, 1791. 242
id. de la Raison 256
id. Patronale de Fresnay 298
Forges à bras 284
Foires établies à Fresnay, 1611 et 1708 213-221
Fresnay 107
id. sur-Sarthe, 1792 247

G

Gage de bataille. 119
Grenier à sel 231
Guillaume le Bâtard à Fresnay 109

H

Hatton (Me) 253
Histoire ecclésiastique. 141
id. civile et judiciaire 200
id. militaire et féodale. 107
Hommes d'armes 125
Hospice de Fresnay 186
Hôtel de ville 293
Huguenots à Fresnay. 149

I J

Influence de la Lune 307
Incendie du clocher. 281
Interdiction des sépultures dans les églises. 164

L

Lance (une). 125
Légions (formation des), 1793. 251

Léproseries 112-182
Loré (de) 117
Lieutenants-généraux au bailliage 210

M

Mais (les) 303
Mai, planté à Saint-Céneri 123
Maison de Froulay-Tessé 138
id. de la Grande-Cour. 290
Mariage de Jean-Charles Lefebvre, 1765 226
Médecins et chirurgiens. 235
Mi-carême. 303
Milice citoyenne, 1790 239
Mémoire du temps 265
Morts déposés dans les églises. 148
Mort d'Henri IV, 1610 136
Mort du duc d'Alençon 131
Mottes féodales 293
Moulins. 283

N

Naissance de Charles-Antoine Lefebvre des Vaux, 1769. . 226
Naissance de ses deux frères, 1770 227
Noël 304
Noms républicains des rues. 254
Notaires anciens. 235
Notice sur les curés de Fresnay. 196

O

Orage tombé sur l'église, 1631, 1752 158-168
Organisation municipale 254

P

Parrains et marraines 152
Paix avec l'Espagne, 1598. 153
Places anciennes 284
Petite église. 195
Pillage de l'église de Fresnay 132-249
Plaines 293
Poisson d'avril 303
Pont 283
Presbytère. 193

Présidence du citoyen Brillant, curieuse. 257
id. id. 258
id. id. 259-260
Prieurés. 144
id. de Saint-Léonard du château 176-178
id. de Saint-Sauveur 179
Premier de l'an. 300
Prisons 288
Prise de Fresnay. 118-126
Procès verbaux républicains 250
Procureur au bailliage 212
Projet d'une fête populaire 260
Proverbes. 306
Puits (grand) 292

R

Rentes à l'école de Fresnay. 166
Revenus de l'hospice 193
Révolution de 89 236
Rois (les) 301

S

Sarthe desséchée, 820, 1168 200-202
Seigneurs de Fresnay 109-140
Saint-Barthélemy (la) 206
Saint-Jean (la) 304
Saint-Pierre-ès-Liens (la) 304

T

Temple de la Raison, 16 ventôse an II 249

V

Veillées (les) 305
Vieilles halles. 284
Vignes, 1097 200
Vieux usages 300
Voyages. 306

Moitron.

A

Aggraves 320

B

Baptême de deux cloches. 323
Bois du Temple. 347

C

Chapelle du Guéliant 348
Château de Combres 328
id. du Guéliant. 349
Cimetière 323
Commanderie du Guéliant 332
Commandeurs du Guéliant. 345

E

Église de Moitron 311

F

Fief de Combres 325
id. d'Orgemont 331
id. du Plessis 324
id. du Bois-Fade 329

H

Histoire ecclésiastique. 311
id. féodale 324

G

Guéliant (village du) 331

I J

Instruction du roi Louis XVI aux curés, en 1775. 311

L

Lettre de Louis XIII, 1614. 326

M

Moitron 311

N

Notaires. 352

P

Petite-Église 330
Pommes de reinettes 351
Presbytère 323

T

Temple (le) 350
Tombeaux 348

V

Vignes 352

Montreuil-le-Chétif.

A

Arbres remarquables 358

B

Bercons (les) 367
Bercons historiques 369
Bernay 361

C

Cantique des bergers du Bercon 375
Cimetière 355
Curés 355

E

Église 355

F

Fief de Bernay 360
id. de Burre 359
id. du Jarrier 359
id. de Laune 359
id. des Touchettes. 358

Forges à bras 365

G

Grange 361

H

Histoire ecclésiastique 353
id. civile 365
id. féodale 356

L

Lucasière (petite) 357

M

Maîtres de forge de Laune 360

N

Notaires 374

P

Presbytère 355

R

Reine Berthe 368

Saint-Aubin-de-Locquenay.

A

Armes de la famille de Perrochel 392
Antiquités 400

B

Bourg de Saint-Aubin 399

C

Chapelle Saint-Denis 386
id. Saint-Germain 386
id. Sainte-Marguerite 386
Château de Saint-Aubin 395

Cimetière. 388
Curés 387

E

Église. 378

F

Fief de Chapeau. 397
id. de Bois-à-Prés 397
id. du Grand-Cimetière 398
id. de la Fontaine. 397
id. du Haut-Bois. 398
id. de la Mulotière. 396
id. de la Roche 397
id. de Saint-Denis. 398
id. du Valoutin 396

H

Histoire ecclésiastique 378
id. féodale. 388

M

Mausolée dans l'église. 380

P

Presbytère 388
Prieuré 380

S

Seigneurs de Saint-Aubin 399

Saint-Georges-le-Gaultier.

A

Antiquités. 424

B

Biards (de) seigneur de Saint-Georges. 411

C

Carrières d'ardoises. 425
Chapelle Sainte-Anne-du-Val 407
Château de Saint-Georges. 423
id. de Vaux 417
Cheveillon. 424
Cimetière 408
Courtarvel (de) de Pezé. 414
Curés de Saint-Georges 406

E

Église de Saint-Georges, sa vente. 406
id. son rachat. 406

F

Fief de Bois-Gency 419
id. de la Bouguerie 420
id. de Courtimon 419
id. des Écuyettes (grandes) 420
id. de Laumonde 421
id. de Montagneux 423
id. de Neaufle 420
id. de Rhônerie 421
id. de la Souvelle 420
Fondation de l'église de Saint-Georges. 402

H

Histoire ecclésiastique. 401
id. féodale 409

L

Legs aux pauvres, par M. Lestigneux, 1720 403
Launay Guillaume délivré des mains des Anglais, 1445 . 410

M

Maison Dargouges 415
Moulins. 424

N

Notaires. 425

P

Partage des biens de messire de Biards. 413
Pays de Gaultier 425
Presbytère. 408

R

Rachat de l'église de Saint-Georges. 406

T

Thébault de Monhaison, 1784. 405
Tragin, seigneur de Saint-Georges, 1446 411
Traînage de meules de moulin, 1687 412

V

Vente de l'église de Saint-Georges 406

Saint-Léonard-des-Bois.

A

Antiquités. 457

B

Bouchet (du), seigneur de Saint-Léonard. 438
Bourg de Saint-Léonard 455

C

Chapelles 436
id de Linthe 446
Cimetière. 437
Curés de Saint-Léonard. 435

E

Excursion de Saint-Léonard à Saint-Céneri 458

F

Fief de la Cour 442
id. de Linthe 442
id. de la Saussaye 441

Fontaine Saint-Céneri 436
Forges. 450

G

Gesvres (duc de). 440

H

Histoire ecclésiastique 430
id. féodale. 438
id. de saint Léonard, moine 427

L

Léproserie. 437
Lèzi, notaire et régisseur à Gesvres. 441

M

Manoir de Linthe 449

N

Notaires. 457

P

Presbytère 437

S

Saint-Léonard, son territoire, ses montagnes, etc. . . . 453

T

Testament de messire du Hardas. 442

V

Vierge au tombeau, (groupe de personnages). 430

Saint-Ouen-de-Mimbré.

A

Achat de la seigneurie de Mimbré, 1706 473
Avoise (sainte). 466

B

Bénéfices 462

C

Caries. 478
Château de Mimbré. 475
Cordouen, Cordouan, huguenots 468
Curés de Saint-Ouen 465

D

Delélée (les de) 473
Domaine de Mimbré, 1768. 474
Divorce de René de Cordouan, marquis de Langey, 1668 471

E

Eglise de Saint-Ouen. 461

F

Fief de Magny 476
id. de la Motte. 477
id. de la Nivellière 477
id. des Prés. 476
id. de la Saussaye. 476
id. des deux Villes-Peintes. 477

H

Histoire ecclésiastique 461
id. féodale. 467

I

Inhumation de messire de Cordouan en l'église. 463

N

Notaires. 480

P

Plaines. 478

T

Temple protestant, 1665 463
Tombes. 464

V

Vol des reliques de sainte Avoise 466

Saint-Paul-le-Gaultier.

A

Accidents de terrain 502

B

Bénéfices 482

C

Cimetière 489
Curés de Saint-Paul 484

E

Église de Saint-Paul 483

F

Fief des Brousses et des Haies. 500
id. de Fontaine-Bouillante 500
id. de la Huronnière. 501
id. des Loges. 498
id. de Monhaison 500

H

Histoire ecclésiastique 481
id. féodale 490

I

Inscription tumulaire. 485

M

Mariage de messire Carré de Bellemare, 1767. 496
id. de messire de Ronsard, 1768. 497
Moloré (de) achète les Loges, etc. 1706. 500

N

Notaires 502

O

Ormeau ou Rosny 489

P

Presbytère. 489

R

Pannart (de), janséniste, 1732 495

S

Sologne. 501

T

Tombeaux, inscriptions 484

Saint-Victeur.

A

Aumônerie 508

C

Cimetière. 508
Curés de Saint-Victeur 507

E

Église. 503
Extrait des registres de la paroisse 505

F

Famille de Fontaine 510
Fiefs des Grands et Petits Champagnes 515
id. de Bretignoles. 516

H

Histoire ecclésiastique 503
id. féodale. 508

N

Notaires. 516

P

Presbytère 508

R

Ressort 514

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA

Page 41, ligne 10, le verger *viridarium*, lisez *virgultum*.

Page 47, ligne 10, 1712 et 1789 au lieu de Guittet de Fontaine, lisez Quillet de.

Page 74, ligne 31, au dernier mot de la dernière ligne, Ronfrançois, lisez Roufrançois.

Page 75, ligne 3, Ronfrançois, lisez Roufrançois.

Page 75, ligne 13, deux fois, lisez deux foy et hommage.

Page 81, ligne 2, le Fléchu, lisez le Fléchin.

Page 127, ligne 14, Corentin, lisez Cotentin.

Page 135, ligne 26, Adolant Desnos, lisez Odolant Desnos.

Page 136, ligne 4, Adet de Saint-Denis, lisez Odet de Saint-Denis.

Page 158, ligne 21, de la Noue-Foubrand, lisez de la Noue-Foulrand.

Page 167, ligne 35, Boutrot, lisez Boutros.

Page 180, ligne 27, cependant que y conférions, lisez pendant que y conférions.

Page 201, ligne 5, l'avaient seulement fait arracher, lisez totalement fait arracher.

Page 203, ligne 23, la Voudelle, lisez la Vaudelle.

Page 206, ligne 26, ni mieux dans le Maine, lisez ni même dans le Maine.

Page 286, ligne 1, au lieu de musette, lisez murette.

Page 292, ligne 30, de neuf à dix-huit cents, lisez de 1790 à 1800.

Page 383, ligne 10, messe nationale, lisez messe matinale.

Page 419, ligne 2, après Court-Genoil, dépendaient du château de Vaux .

Page 448, ligne 21, 14,000 livres, lisez 1,400 livres.

Page 453, ligne 25, 14,000 livres, lisez 1,400 livres.

Page 456, ligne 24, Écharnaux, lisez Échamaux.

Page 479, ligne 22, Fontainet, lisez Fontaine.

5160 4

671

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

a39003 002904695b

CE DC 611
.S352L4 1877
COO LE GUICHEUX, CHRONIQUES D
ACC# 1071543

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 01 09 22 01 8